

Comité du programme et budget

Vingtième session
Genève, 8 – 12 juillet 2013

PROJET DE PROGRAMME ET BUDGET PROPOSÉ POUR L'EXERCICE BIENNAL 2014-2015

Document établi par le Secrétariat

1. Le projet ci-joint de programme et budget proposé pour l'exercice biennal 2014-2015 est soumis à la présente session du Comité du programme et budget (PBC) conformément à l'article 2.6 du Règlement financier pour "discussion, observations et recommandations, ainsi que pour d'éventuelles modifications", et conformément au Mécanisme faisant davantage intervenir les États membres dans la préparation et le suivi du programme et budget de l'Organisation (voir les documents WO/PBC/13/7 et A/46/12).
2. Lors de l'établissement du projet de programme et budget proposé pour l'exercice biennal 2014-2015, il a été tenu compte du cadre stratégique révisé ainsi que des neuf objectifs stratégiques approuvés en 2008-2009 et du plan stratégique à moyen terme pour 2010-2015 élaboré en 2010. Le présent projet de document tient également compte des informations et commentaires reçus des États membres dans leurs réponses au Questionnaire sur le projet de programme et budget pour l'exercice biennal 2014-2015.
3. Conformément au Mécanisme, à la suite de l'examen en cours, une session formelle du Comité du programme et budget se tiendra en septembre 2013 pour examen final et recommandation à la cinquante et unième session des assemblées des États membres (23 septembre – 2 octobre 2013).

[Le projet de programme et budget proposé
pour l'exercice biennal 2014-2015 suit]

**PROJET DE PROGRAMME ET BUDGET
POUR L'EXERCICE BIENNAL 2014-2015**

TABLE DES MATIÈRES

AVANT-PROPOS DU DIRECTEUR GENERAL.....	7
I. PRESENTATION GENERALE DES RESULTATS.....	11
II. SYNTHÈSE FINANCIÈRE.....	19
RECETTES	20
DEPENSES	24
MONTANT GLOBAL DES DEPENSES	24
DEPENSES DE PERSONNEL	28
AUTRES DEPENSES 29	
RESSOURCES ALLOUÉES AUX ACTIVITÉS EN FAVEUR DU DÉVELOPPEMENT ET DU PLAN D'ACTION POUR LE DÉVELOPPEMENT	30
III. EXPOSÉ DES PROGRAMMES PAR OBJECTIF STRATÉGIQUE.....	33
OBJECTIF STRATÉGIQUE I Évolution équilibrée du cadre normatif international de la propriété intellectuelle.....	34
Programme 1 Droit des brevets.....	36
Programme 2 Marques, dessins et modèles industriels et indications géographiques	41
Programme 3 Droit d'auteur et droits connexes.....	46
Programme 4 Savoirs traditionnels, expressions culturelles traditionnelles et ressources génétiques.....	54
OBJECTIF STRATÉGIQUE II Prestation de services mondiaux de propriété intellectuelle de premier ordre.....	59
Programme 5 Système du PCT.....	63
Programme 6 Systèmes de Madrid et de Lisbonne	68
Programme 31 Système de La Haye.....	74
Programme 7 Centre d'arbitrage et de médiation de l'OMPI	78
OBJECTIF STRATÉGIQUE III Favoriser l'utilisation de la propriété intellectuelle au service du développement.....	83
Programme 8 Coordination du Plan d'action pour le développement	86
Programme 9 Afrique, pays arabes, Asie et Pacifique, pays d'Amérique latine et des Caraïbes, pays les moins avancés	89
Programme 10 Coopération avec certains pays d'Europe et d'Asie	97
Programme 11 Le Centre de formation de l'OMPI.....	103
OBJECTIF STRATÉGIQUE IV Coordination et développement de l'infrastructure mondiale en matière de propriété intellectuelle	109
Programme 12 Classifications internationales et normes	112
Programme 13 Bases de données mondiales	116
Programme 14 Services d'accès à l'information et aux savoirs	120
Programme 15 Solutions opérationnelles pour les offices de propriété intellectuelle	127

OBJECTIF STRATEGIQUE V	Source de références mondiale pour l'information et l'analyse en matière de propriété intellectuelle.....	132
Programme 16	Économie et statistiques	133
OBJECTIF STRATEGIQUE VI	Coopération internationale et promotion du respect de la propriété intellectuelle.....	138
Programme 17	Promouvoir le respect de la propriété intellectuelle	139
OBJECTIF STRATEGIQUE VII	Propriété intellectuelle et enjeux mondiaux	144
Programme 18	Propriété intellectuelle et enjeux mondiaux	145
OBJECTIF STRATEGIQUE VIII	Interface de communication dynamique entre l'OMPI, ses États membres et l'ensemble des parties prenantes.....	152
Programme 19	Communications	154
Programme 20	Relations extérieures, partenariats et bureaux extérieurs	160
OBJECTIF STRATEGIQUE IX	Une structure d'appui administratif et financier efficace	172
Programme 21	Direction générale	176
Programme 22	Gestion du programme et des ressources	182
Programme 23	Gestion et mise en valeur des ressources humaines	187
Programme 24	Services d'appui généraux.....	192
Programme 25	Technologies de l'information et de la communication	197
Programme 26	Supervision interne	202
Programme 27	Services de conférence et services linguistiques	206
Programme 28	Sûreté et Sécurité	210
Programme 29	Nouvelle salle de conférence	213
IV. ANNEXES.....		217
ANNEXE I	BUDGET 2012-2013 APRES VIREMENTS PAR PROGRAMME	218
ANNEXE II	RESSOURCES PROPOSEES POUR 2014-2015 PAR PROGRAMME	219
ANNEXE III	RÉPARTITION DES RECETTES ET DES DÉPENSES BUDGÉTAIRES PRÉVUES PAR UNION.....	221
ANNEXE IV	ÉVOLUTION A MOYEN TERME DE LA DEMANDE DE SERVICES AU TITRE DES SYSTEMES DU PCT, DE MADRID ET DE LA HAYE	226
ANNEXE V	INDICATEURS RELATIFS AUX OPERATIONS DU PCT	246
ANNEXE VI	INDICATEURS RELATIFS AUX OPERATIONS DES SYSTEMES DE MADRID DE LISBONNE.....	256
ANNEXE VII	INDICATEURS RELATIFS AUX OPERATIONS DU SYSTEME DE LA HAYE.....	265
ANNEXE VIII	RESSOURCES DES FONDS FIDUCIAIRES POTENTIELLEMENT DISPONIBLES POUR LES ACTIVITES DE PROGRAMME EN 2014-2015	272
ANNEXE IX	INCIDENCES DE L'ADOPTION DES NORMES IPSAS SUR LES PRATIQUES BUDGETAIRES	274
ANNEXE X	BUDGET 2014-2015 PAR RESULTAT ESCOMPTE ET PAR PROGRAMME	276
ANNEXE XI	BUDGET 2014-2015 PAR RESULTAT ESCOMPTE	278
ANNEXE XII	ORGANIGRAMME DE L'OMPI.....	281

V.	APPENDICES	282
	APPENDICE A CONTRIBUTIONS DES ÉTATS MEMBRES.....	283
	APPENDICE B DEFINITION DES RUBRIQUES BUDGETAIRES.....	287
	APPENDICE C COUTS STANDARD APPLIQUES AU CALCUL DES DEPENSES DE PERSONNEL.....	290
	APPENDICE D FORMULES DE FLEXIBILITE	291
	APPENDICE E SIGLES UTILISES DANS LE PRESENT DOCUMENT.....	292

AVANT-PROPOS DU DIRECTEUR GENERAL

Le Programme et budget pour l'exercice biennal 2014-2015 a été élaboré dans un contexte économique désespérément similaire à celui dans lequel s'inscrivait l'établissement du programme et budget pour l'exercice biennal actuel. L'économie mondiale continue à tourner au ralenti. La reprise reste fragile après une longue période de récession et une croissance nulle ou limitée et les perspectives sont encore incertaines.

Toutefois, malgré la menace persistante de ralentissement économique, la demande de titres de propriété intellectuelle, dont l'Organisation tire l'essentiel de ses recettes, a dégagé de meilleures performances que l'économie mondiale. Après une baisse de 4,8% en 2009, les demandes internationales de brevet selon le Traité de coopération en matière de brevets (PCT), qui interviennent pour 75% environ dans les recettes de l'Organisation, ont augmenté de 5,7% en 2010, de 11,0% en 2011 et de 6,3% en 2012 et devraient enregistrer une nouvelle augmentation en 2013. Cette croissance découle d'un certain nombre de facteurs, notamment le recours à l'innovation comme stratégie de croissance future, l'accroissement très rapide de la demande en Chine et l'accent davantage mis sur la protection internationale (protection dans plusieurs pays à la fois) dans un contexte de concurrence revêtant un caractère de plus en plus mondial.

Au regard de ces tendances et du développement constant de nos autres systèmes mondiaux de protection et compte tenu d'une reprise encore fragile, nous avons tablé sur une hausse de 4,5% des recettes de l'Organisation au cours du prochain exercice biennal. Naturellement, cette augmentation des recettes n'induit pas une hausse des contributions des États membres, qui resteront stables, avec une croissance nominale nulle.

Si une augmentation des recettes est prévue, la forte pression exercée par les coûts se traduira nécessairement par un accroissement des dépenses. Cette pression résulte notamment des dépenses de personnel qui, selon les prévisions, augmenteront de 8,8%. L'une des principales causes de cette augmentation des dépenses de personnel est la constitution de provisions pour les engagements à long terme conformément aux normes comptables internationales du secteur public (normes IPSAS), en particulier l'assurance-maladie après cessation de service. En outre, le coût unitaire de la traduction dans le cadre du PCT est en augmentation, les langues asiatiques représentant une proportion plus importante de la demande globale.

L'Organisation dépend à l'heure actuelle des technologies de l'information et de la communication (TIC) pour la fourniture de services au titre des systèmes mondiaux de propriété intellectuelle et, de plus en plus, dans d'autres domaines tels que l'enseignement à distance, les cours de promotion et de sensibilisation dispensés au moyen de séminaires sur le Web et la création d'espaces de dialogue entre les États membres dans le cadre de différents comités. L'investissement dans les TIC aux fins de la prestation améliorée de services (tels que le système ePCT) et de la fourniture aux pays en développement d'une assistance en matière de modernisation des opérations (système d'automatisation en matière de propriété industrielle (IPAS), WIPOCOS ou système informatique fourni par l'OMPI destiné à la gestion collective des œuvres de création), et en vue d'assurer la continuité des opérations, la reprise des activités après une catastrophe et la sécurité informatique, contribue à cette pression des coûts.

La pression exercée par les coûts place nos prévisions de dépenses presque au même niveau que l'augmentation des recettes. Dans l'ensemble, le projet de budget ne prévoit qu'un très faible excédent (2,8 millions de francs suisses). Aucune nouvelle création de poste n'étant requise, les effectifs restent stables dans le projet de programme et budget. Par conséquent, malgré une demande accrue, l'Organisation compte des effectifs moins élevés qu'en 2008.

La croissance continue de la demande de titres de propriété intellectuelle traduit l'importance, voire le rôle central, des actifs intangibles et du capital intellectuel dans l'économie contemporaine. Cette importance a également accru la complexité du contexte gouvernemental et économique entourant la propriété intellectuelle. Des plans d'action gouvernementaux concrets ont été élaborés aux niveaux national, bilatéral, plurilatéral, régional et multilatéral. Les écosystèmes de l'innovation (du moins pour ce que nous en savons) sont devenus plus complexes. La nature du marché des œuvres de création a été radicalement transformée et reste extrêmement dynamique.

Cette complexité accrue met en évidence l'importance que revêt le positionnement de l'Organisation. Il est évident que, dans un monde si complexe, l'Organisation ne peut pas tout faire. Nous avons la chance de disposer de ressources suffisantes, mais il serait erroné de croire que le fait d'être financièrement autonome fait de l'OMPI une organisation riche. Les demandes sont nombreuses et variées, mais les ressources limitées.

Par conséquent, afin de renforcer notre efficacité, nous avons estimé qu'il était essentiel d'axer les programmes et activités de l'Organisation sur la réalisation de ses objectifs stratégiques, en particulier ceux qui se rapportent à nos systèmes mondiaux de propriété intellectuelle, au cadre juridique mondial, à l'infrastructure mondiale, aux sources de références mondiales et au développement. Il s'agit là des domaines dans lesquels l'Organisation jouit d'un avantage comparatif et où elle peut se faire un nom et apporter une contribution précieuse dans un monde complexe, où interviennent un grand nombre d'acteurs. La partie consacrée à la présentation générale des résultats rend compte de cette volonté de recentrer l'action de l'Organisation et de renforcer son efficacité. Le nombre de résultats a été réduit, passant de 60 à 36.

L'Académie de l'OMPI illustre notamment l'accent qui a été mis sur le recentrage et le regroupement. Nous avons tenté de recenser plus précisément les avantages comparatifs de l'Académie et de consacrer les ressources disponibles à des activités s'appuyant sur ces avantages comparatifs. Dans cet esprit, l'Académie, qui sera rebaptisée Centre de formation de l'OMPI, constituera le centre spécialisé de l'Organisation en matière de renforcement des capacités. À ce titre, il collaborera étroitement avec les bureaux régionaux et les programmes spécialisés. L'intégration de notre programme en faveur des petites et moyennes entreprises (PME) dans toutes les activités constitue un autre exemple de recentrage et de regroupement. Chaque bureau régional disposera d'un coordonnateur pour les PME et les programmes et activités relatifs aux PME feront partie intégrante des services courants fournis par les bureaux. Nous sommes convaincus que cette démarche permettra de supprimer le chevauchement d'activités et d'assurer une meilleure coordination et une plus grande cohérence de notre programme global de renforcement des capacités.

La pression des coûts et le rythme extrêmement dynamique d'évolution du monde extérieur nous incitent à changer notre modèle économique. Trois exemples peuvent être cités à cet égard.

Le premier concerne l'importance accrue accordée à la viabilité des produits et services que nous fournissons. Nous devons nous assurer de la viabilité de ces produits et services, non seulement pour l'Organisation, mais aussi pour leurs bénéficiaires. Ainsi, nos programmes très appréciés relatifs aux centres d'appui à la technologie et à l'innovation (TISC), au système IPAS, au WIPOCOS et aux cours d'été organisés conjointement par le Centre de formation de l'OMPI et des offices ou organismes nationaux devront tous, à terme, devenir autonomes. Cela permettra de libérer des ressources qui pourront être affectées à d'autres pays n'ayant pas encore pu bénéficier de ces programmes (la demande émanant de ces autres pays est élevée).

Un deuxième exemple de changement de modèle économique concerne l'externalisation des services. Généralement, nous avons recours à des ressources extérieures, et non pas aux ressources internes, pour assurer la plupart de nos services de traduction (tant en général que dans le cadre du PCT). Dans le domaine des TIC, notre modèle consiste de plus en plus à traiter en interne la recherche-développement, ainsi que la conception et la gestion des projets et à externaliser la conception de logiciels. Les dépenses de personnel, les perspectives qu'ouvrent les appels d'offres internationaux et les progrès technologiques rapides au regard desquels il est de plus en plus difficile de disposer au sein de l'Organisation d'un niveau de compétences égal à celui existant à l'extérieur, ont motivé ce changement. Nous restons attentifs aux possibilités offertes par l'externalisation tout en restant conscients que, bien entendu, nous ne souhaitons pas externaliser l'ensemble de l'Organisation.

Les bureaux extérieurs constituent un troisième exemple. Cette question a fait l'objet d'un débat continu au sein de l'Organisation ces trois dernières années. La demande en faveur de l'ouverture de bureaux extérieurs est forte et nous n'avons certainement pas les moyens de la satisfaire. Plusieurs raisons valables ont été avancées pour justifier la nécessité d'ouvrir de nouveaux bureaux extérieurs, notamment rapprocher l'Organisation et ses services de ses États membres, développer les marchés pour nos systèmes mondiaux de propriété intellectuelle, créer un réseau de prestation de services 24 heures sur 24, offrir des services de renforcement des capacités sur le terrain et appuyer la mise en œuvre des procédures applicables pour faire face à des enjeux tels que la continuité des

opérations, la reprise des activités après une catastrophe, la sécurité informatique et la fourniture de services de niveau équivalent (temps d'attente) dans le monde entier. Par ailleurs, il est clair que l'Organisation ne peut pas ouvrir autant de bureaux extérieurs qu'elle compte d'États membres. Elle doit disposer d'un réseau limité de bureaux extérieurs répartis de manière stratégique. En outre, il convient de garder à l'esprit que l'ouverture de bureaux extérieurs répond à la volonté *d'apporter des changements* dans la fourniture de services et non pas de fournir de *nouveaux services*. Pour l'exercice biennal 2014-2015, nous proposons l'ouverture de cinq nouveaux bureaux extérieurs – deux en Afrique, un en Chine, un autre dans la Fédération de Russie et un aux États-Unis d'Amérique. Ainsi, nous aurons une représentation dans presque chaque région.

Le changement de modèle économique exige, au sein du Secrétariat, une collaboration beaucoup plus étroite qu'à l'heure actuelle. L'externalisation impose une coopération accrue entre le programme spécialisé concerné et les services administratifs, en particulier les services chargés de la gestion des ressources humaines et ceux chargés des achats. Les bureaux extérieurs impliquent une subordination à plusieurs autorités, les fonctionnaires de ces bureaux devant rendre compte, dans le cadre de leurs fonctions, à leur hiérarchie chargée de l'administration des bureaux extérieurs mais aussi, sur le fond, aux divers programmes spécialisés dont ils fournissent les services. Les progrès réalisés dans le cadre du Programme de réorientation stratégique (PRS), eu égard en particulier à l'application de la valeur "Unis dans l'action", ont constitué un apport précieux à cet égard.

Concernant l'exécution des programmes, il convient de noter certains points saillants du projet de programme et budget, notamment :

- i) l'expansion du service ePCT dans le cadre du système du PCT qui offre une gamme élargie de fonctions à un éventail plus large de groupes d'utilisateurs, ce qui s'est révélé avantageux sur le plan de la productivité pour l'OMPI, les offices de propriété industrielle et les déposants de demandes de brevet, et a permis d'assurer la fourniture de services de meilleure qualité;
- ii) l'élargissement prévu de la portée géographique du système de Madrid, auquel devraient adhérer un certain nombre de pays d'Amérique latine et de membres de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE), et du système de La Haye auquel la Chine, le Japon, la République de Corée, la Fédération de Russie, les États-Unis d'Amérique et les pays de l'ANASE ont manifesté leur volonté d'adhérer;
- iii) le degré de maturité et la conclusion positive d'un certain nombre de projets mis en œuvre au titre du programme d'établissement de normes, notamment dans les domaines de la radiodiffusion; des formalités en matière de droit des dessins et modèles; des savoirs traditionnels, des expressions culturelles traditionnelles et de la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques; et de la révision de l'Arrangement de Lisbonne concernant la protection des appellations d'origine et leur enregistrement international;
- iv) une base durable pour la poursuite des travaux de la plate-forme des parties prenantes mise en place dans le cadre du Comité permanent du droit d'auteur et des droits connexes (SCCR) afin d'améliorer l'accès pratique aux œuvres publiées dans des formats accessibles, un projet visant à compléter le traité qui sera négocié à la conférence diplomatique de Marrakech en juin;
- v) les progrès significatifs enregistrés dans un certain nombre de projets dans le domaine de l'infrastructure mondiale, y compris la participation accrue aux plates-formes mondiales telles que le service d'accès numérique aux documents de priorité et le WIPO CASE (accès centralisé aux résultats de la recherche et de l'examen) et leur utilisation; l'amélioration des fonctions offertes par le système IPAS et le WIPOCOS, ainsi que le nombre plus élevé de pays qui en bénéficient; l'élargissement de la portée et des fonctions de la base de données PATENTSCOPE et de la Base de données mondiale sur les marques, ainsi que le lancement d'une base de données mondiale sur les dessins et modèles; et le recours accru à nos services d'accès aux savoirs fournis dans le cadre du projet de TISC et des bases de données permettant d'accéder gratuitement à la littérature scientifique et aux informations technologiques et en matière de brevets qui ont été mises à disposition en collaboration avec des éditeurs et des fournisseurs commerciaux d'informations; et

vi) la fourniture plus ciblée d'une série de programmes de formation aux fins du renforcement des capacités dans le cadre du Centre de formation de l'OMPI.

Le prochain exercice biennal sera également marqué par la consolidation des avantages découlant du Programme de réorientation stratégique (PRS) et l'achèvement du système de planification des ressources (ERP), ce qui permettra à l'Organisation d'être mieux armée pour mettre en œuvre, dans le cadre des différents programmes, les initiatives susmentionnées. Comme cela a toujours été le cas, l'Organisation ne pourra réellement fournir des services et créer de la valeur que si elle peut s'appuyer sur la mobilisation et l'engagement continus de ses États membres, sur lesquels nous avons la chance de pouvoir compter et auxquels je souhaite exprimer notre profonde gratitude.

Le Directeur général :



Francis Gurry

I. PRESENTATION GENERALE DES RESULTATS

1. Le présent programme et budget indique la planification pour l'exercice biennal 2014-2015, qui s'inscrit dans le contexte stratégique global du Plan stratégique à moyen terme (PSMT) et qui est inspirée des contributions reçues des États membres.

2. La demande portant sur les produits et services de l'Organisation continue d'augmenter. La présente proposition vise par conséquent à faire en sorte que les ressources de l'Organisation continuent d'être affectées en premier lieu à l'obtention des résultats auxquels nos États membres et nos parties prenantes attachent la plus haute importance. À ce titre, les éléments ci-après font partie des principales priorités pour l'exercice biennal 2014-2015 :

i) L'élargissement et l'amélioration de l'utilisation des services assurés par les systèmes d'enregistrement mondiaux de l'OMPI, en particulier les systèmes du PCT, de Madrid et de La Haye, resteront l'une des premières priorités en 2014-2015, étant donné qu'ils sont l'un des éléments essentiels de la viabilité financière à long terme de l'Organisation. À cet égard, il faudra notamment relever les défis liés à l'évolution de la composition géographique de la demande en faveur de ces services et s'adapter en particulier aux nouvelles exigences en matière de compétences linguistiques. L'efficacité opérationnelle des systèmes d'enregistrement sera aussi améliorée moyennant la poursuite de la modernisation de l'environnement électronique, notamment en ce qui concerne le système e-PCT et le système de Madrid.

ii) L'Organisation continue de dépendre des taxes du PCT à hauteur d'environ 75% de ses recettes, ce qui est beaucoup pour une seule source de revenu. En réponse à ce risque stratégique, l'Organisation continuera d'explorer les possibilités d'améliorer sa viabilité financière en développant les autres sources de revenu.

iii) La facilitation de la coopération et du consensus parmi les États membres concernant le développement d'un cadre normatif international équilibré de la propriété intellectuelle restera également une priorité en 2014-2015 :

- L'OMPI s'efforcera de réaliser des progrès dans l'élaboration d'un cadre juridique international équilibré pour les marques et les dessins et modèles qui soit propice à l'innovation et à la croissance économique, en particulier sous l'angle d'un traité international relatif aux procédures d'enregistrement des dessins et modèles industriels. Sous réserve d'une décision de l'Assemblée générale de l'OMPI, ces travaux vont aboutir à la tenue d'une conférence diplomatique pour l'adoption d'un traité sur les dessins et modèles durant l'exercice biennal.
- La promotion du programme d'établissement de normes dans le domaine du droit d'auteur et des droits connexes portera principalement sur la facilitation des travaux relatifs au traité proposé sur la radiodiffusion et sur l'examen des normes de droit d'auteur relatives aux autres exceptions et limitations en cours au sein du SCCR.
- Dans le cadre du mandat du Comité intergouvernemental de la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et au folklore (IGC), le Secrétariat s'attachera en priorité à l'établissement d'un environnement favorisant les négociations ciblées parmi les États membres et les autres participants de l'IGC, qui pourraient déboucher sur une perspective commune et une convergence de vues avant l'adoption d'un ou plusieurs instruments internationaux.
- Suite aux progrès réalisés sur la voie d'une révision de l'Arrangement de Lisbonne visant à moderniser le système de Lisbonne, le Groupe de travail sur le développement du système de Lisbonne est convenu de transmettre à l'Assemblée de l'Union de Lisbonne une recommandation en vue de la convocation en 2015 d'une conférence diplomatique pour l'adoption d'un Arrangement de Lisbonne révisé, dont les dates et le lieu seraient arrêtés par un comité préparatoire.

- Des provisions concernant d'éventuelles conférences diplomatiques ont été faites dans la proposition de programme et budget pour le cas où les États membres décideraient d'en convoquer au cours de l'exercice biennal 2014-2015.

iv) Améliorer l'accessibilité et l'utilisation de l'information en matière de propriété intellectuelle par les institutions compétentes et le public afin de promouvoir l'innovation et la créativité. Premièrement, l'OMPI continuera de développer les bases de données mondiales du point de vue de la couverture géographique des collections nationales et à améliorer la qualité des données en collaboration avec les offices de propriété intellectuelle intéressés. Il s'agira notamment d'établir une base de données mondiale pour les dessins et modèles afin de compléter les autres catégories de données de propriété industrielle. Deuxièmement, l'amélioration de l'accès au savoir en matière de propriété intellectuelle sera facilitée par la création de réseaux durables de centres d'appui à la technologie et à l'innovation (CATI) grâce à l'intégration du projet du Plan d'action pour le développement en deux phases qui a été achevé. Troisièmement, l'infrastructure des offices de propriété intellectuelle sera renforcée au moyen d'un modèle d'assistance technique révisé, axé sur l'obtention de résultats durables au niveau national, l'OMPI agissant de plus en plus en tant que prestataire de services. La nouvelle stratégie pour 2014-2015 consistera à appliquer les compétences et les connaissances acquises par l'Organisation au fonctionnement des organisations de gestion collective. Le modèle standard pour l'exécution des projets et activités en matière d'infrastructures tournées vers l'extérieur contribuant à l'objectif stratégique IV consistera à confier la direction des opérations aux programmes spécialisés et la responsabilité de l'élaboration et de la mise en œuvre des éléments informatiques connexes aux programmes relatifs à l'infrastructure mondiale.

v) Des activités de mise en valeur des ressources humaines mieux coordonnées et ciblées dans les pays en développement, les pays les moins avancés (PMA) et les pays en transition pour leur permettre d'utiliser efficacement la propriété intellectuelle au service du développement, sous la direction des programmes 9 et 10. Des réunions et autres manifestations seront planifiées sur la base d'une évaluation de leur contribution réelle aux résultats à atteindre. Afin de veiller à la prise en considération des particularités des petites et moyennes entreprises (PME) conformément aux stratégies et plans nationaux en matière de propriété intellectuelle, les bureaux régionaux et le programme de coopération avec certains pays d'Europe et d'Asie seront renforcés moyennant la désignation d'un coordonnateur pour les PME. Les capacités de réponse aux particularités des PMA au sein de l'Organisation conformément aux résultats intéressant l'OMPI qui figurent dans le Plan d'action d'Istanbul seront renforcées.

vi) Afin de mieux intégrer la planification et l'exécution des activités de formation et de renforcement des capacités de l'OMPI et d'en améliorer la qualité et la rationalité, l'Académie de l'OMPI fera l'objet d'un repositionnement stratégique en tant que Centre de formation de l'OMPI, de manière à creuser une niche stratégique pour les activités de l'OMPI en matière de formation et de renforcement des capacités. Des efforts seront déployés au cours de l'exercice biennal afin de réexaminer et de regrouper progressivement ces activités au sein d'une unité opérationnelle unique (le "Centre de formation de l'OMPI") articulée autour des principes suivants :

- a) un organe d'application chargé de la prestation directe de la formation professionnelle;
- b) un catalyseur de réseaux et de partenariats pour développer la gamme et l'impact des possibilités de formation dans les pays;
- c) un centre d'excellence interne en matière de formation;
- d) un mécanisme d'échange d'information en libre accès sur l'ensemble des activités, outils et services de l'OMPI en matière de formation; et,
- e) une plate-forme au sein d'un réseau virtuel de partenaires, experts et formateurs pour la formation en matière de propriété intellectuelle orientée vers le développement.

- vii) Avec pour principes directeurs la valeur ajoutée et une recherche plus efficace et rationnelle des résultats compte tenu de leur proximité avec les parties prenantes cibles, les bureaux extérieurs existants et ceux qu'il est proposé de créer se concentreront en particulier sur l'appui aux services mondiaux de propriété intellectuelle de l'OMPI (objectif stratégique II), la facilitation de l'utilisation de la propriété intellectuelle au service du développement (objectif stratégique III), le renforcement de l'infrastructure mondiale en matière de propriété intellectuelle (objectif stratégique IV) et une communication plus efficace à l'intention du grand public et des parties prenantes dans les pays et régions concernés (objectif stratégique VIII).
- viii) La consolidation de l'image de marque de l'OMPI et l'amélioration de la qualité et de l'accessibilité du contenu produit par l'OMPI, notamment par l'intermédiaire du site Web, feront partie des priorités essentielles pour l'exercice biennal. L'OMPI doit améliorer sa compréhension des besoins et des attentes de ses nombreuses parties prenantes et continuer de bâtir sur les fondations posées au cours de l'exercice biennal précédent afin de favoriser une culture orientée vers les services reposant sur une meilleure infrastructure technique.
- ix) Les efforts visant à offrir aux parties prenantes extérieures et aux clients internes des services efficaces et adaptés à leurs besoins se poursuivront au titre de l'objectif stratégique IX. Suite à la révision détaillée du Statut et règlement du personnel en 2012, de nouveaux ajustements seront apportés à cet instrument selon que de besoin afin d'établir un cadre réglementaire clair, moderne et actualisé, conformément aux pratiques recommandées dans les organisations appliquant le régime commun des Nations Unies. La structure et le profil des ressources humaines de l'Organisation présentent un risque que les besoins évoluent à un rythme tel que le personnel ne reste pas pleinement en mesure de répondre aux nouvelles demandes. Les priorités concernant les ressources humaines pour l'exercice biennal porteront donc notamment sur la mise en adéquation des compétences, la parité à tous les niveaux, la diversité géographique, les délais de recrutement et des politiques claires alignées sur les besoins opérationnels et les pratiques recommandées dans les organisations appliquant le régime commun des Nations Unies. L'investissement dans le perfectionnement du personnel sera accru, l'accent étant mis sur les besoins cruciaux en matière de formation collective et individuelle pour assurer la réalisation effective des résultats escomptés au niveau de l'Organisation.
- x) Durant le prochain exercice biennal, le Secrétariat s'attachera à la mise en œuvre intégrale de la politique linguistique, notamment en ce qui concerne la couverture linguistique et la longueur des documents.
- xi) Le renforcement de la gestion des performances restera une priorité. L'exercice biennal 2014-2015 visera à s'assurer que les processus de suivi et d'évaluation de la mise en œuvre sont renforcés afin d'accroître la visibilité et la compréhension des tendances en la matière de façon à améliorer l'exécution des programmes. La mise en service des principales fonctions du système ERP et l'intégration complète des systèmes de l'OMPI en matière de ressources financières et humaines et de gestion axée sur les résultats viseront à mettre au point des systèmes cohérents qui se renforcent mutuellement afin d'intégrer la planification, le suivi et l'établissement de rapports au niveau des programmes et des finances.
- xii) Les neuf objectifs stratégiques de l'OMPI sont tous hautement tributaires d'une infrastructure et de services informatiques fiables et efficaces au service de l'exécution des programmes. L'importance croissante s'accompagne d'attentes et de responsabilités accrues. Dans le monde entier, les clients comptent sur des services de l'OMPI dans le domaine des TIC plus réactifs à leurs besoins, de plus en plus fiables, accessibles et sécurisés contre les catastrophes d'origine naturelle et humaine, telles que les cyberattaques. La sécurité informatique revêt donc la plus haute des priorités et continuera d'être renforcée tout au long du prochain exercice biennal. L'accessibilité sera améliorée grâce à des mesures de récupération, de reprise et de doublement des systèmes.
3. Le développement reste une priorité au cours de l'exercice biennal 2014-2015, conformément au PSMT et aux attentes des États membres. En témoignent les recommandations n^{os} 1 et 2 de la part stable du développement pour le prochain exercice biennal (tableau synoptique des résultats et tableau 8), avec une augmentation en termes absolus des dépenses de développement de 2,8% par rapport à 2012-2013.

4. L'intégration du développement dans tous les objectifs stratégiques et les programmes opérationnels correspondants de l'Organisation, conformément aux recommandations du Plan d'action pour le développement, continue d'être prise en considération dans la présentation synthétique par résultat (tableau synoptique des résultats : voir la répartition du budget consacré au développement par résultat). L'exercice biennal verra donc la poursuite de l'intégration des activités de l'OMPI relatives a) aux cadres réglementaires nationaux en matière de propriété intellectuelle susceptibles de promouvoir la créativité et l'innovation et tenant compte du niveau de développement des différents États membres de l'OMPI et b) au renforcement de l'infrastructure administrative et technique des institutions de propriété intellectuelle dans les objectifs stratégiques fondamentaux I et IV, respectivement, ainsi que dans les programmes spécialisés correspondants 1, 2, 3, 14 et 15. Cela se traduira par une capacité améliorée de mise en œuvre des activités axées sur le développement en faveur des pays en développement, des PMA et des pays en transition en termes d'efficacité, de rationalité, de coordination et de cohérence avec, au final, un impact renforcé sur le développement compte tenu des progrès accomplis en 2012-2013. Le modèle de mise en œuvre sera renforcé avec, d'une part, les secteurs spécialisés qui assureront la prestation de l'expertise matérielle et technique nécessaire pour les activités relatives au développement. D'autre part, les bureaux régionaux et les divisions pour certains pays d'Europe et d'Asie et pour les PMA continueront de centraliser les activités de planification et de programmation au niveau national, en étroite coopération avec tous les pays concernés, et seront chargés de la coordination globale des activités mises en œuvre à l'échelon national conformément aux plans par pays.

5. Les recommandations du Plan d'action pour le développement continuent de guider les activités de l'OMPI. Les liens entre les différents programmes et ces recommandations continuent d'être pris en considération dans les exposés de programme correspondants. Les projets relevant du Plan d'action pour le développement ont été intégrés, en termes de contenu et de ressources, dans les différents programmes, conformément à la procédure budgétaire appliquée aux projets proposés par le Comité du développement et de la propriété intellectuelle (CDIP) pour la mise en œuvre des recommandations relatives au Plan d'action pour le développement, approuvée par les assemblées des États membres de l'OMPI en 2010¹. L'application d'une méthodologie uniforme de gestion et de suivi des projets relevant du Plan d'action pour le développement permettra de s'assurer que les enseignements nécessaires sont tirés avant le lancement des phases suivantes, sous réserve de l'approbation du CDIP, ou que les activités à mettre en œuvre au titre de ces projets sont bien intégrées aux activités ordinaires de l'Organisation.

6. L'OMPI continuera d'appuyer la mise en œuvre de la Déclaration du Millénaire. Elle intensifiera également sa collaboration stratégique avec le système des Nations Unies et les autres parties prenantes dans le processus du Plan d'action pour le développement post-2015 afin de veiller à ce que le cadre post-2015 tienne dûment compte de la contribution que la science, la technologie et l'innovation peuvent apporter au développement durable.

7. Les résultats escomptés au niveau de l'Organisation ont été perfectionnés et consolidés par rapport à 2012-2013. La grille d'évaluation des résultats pour 2014-2015 détaille à présent 36 résultats escomptés par programme à niveau constant, conférant un mandat plus clair et une importance accrue aux programmes contribuant à l'obtention de ces résultats. Le tableau synoptique des résultats donne également une vue fondée sur les résultats du budget de l'exercice biennal 2014-2015 et de la part des ressources consacrées au développement pour chaque résultat. Une répartition des ressources extrabudgétaires potentiellement disponibles au titre de chaque programme est également indiquée au niveau des programmes et dans l'annexe V.

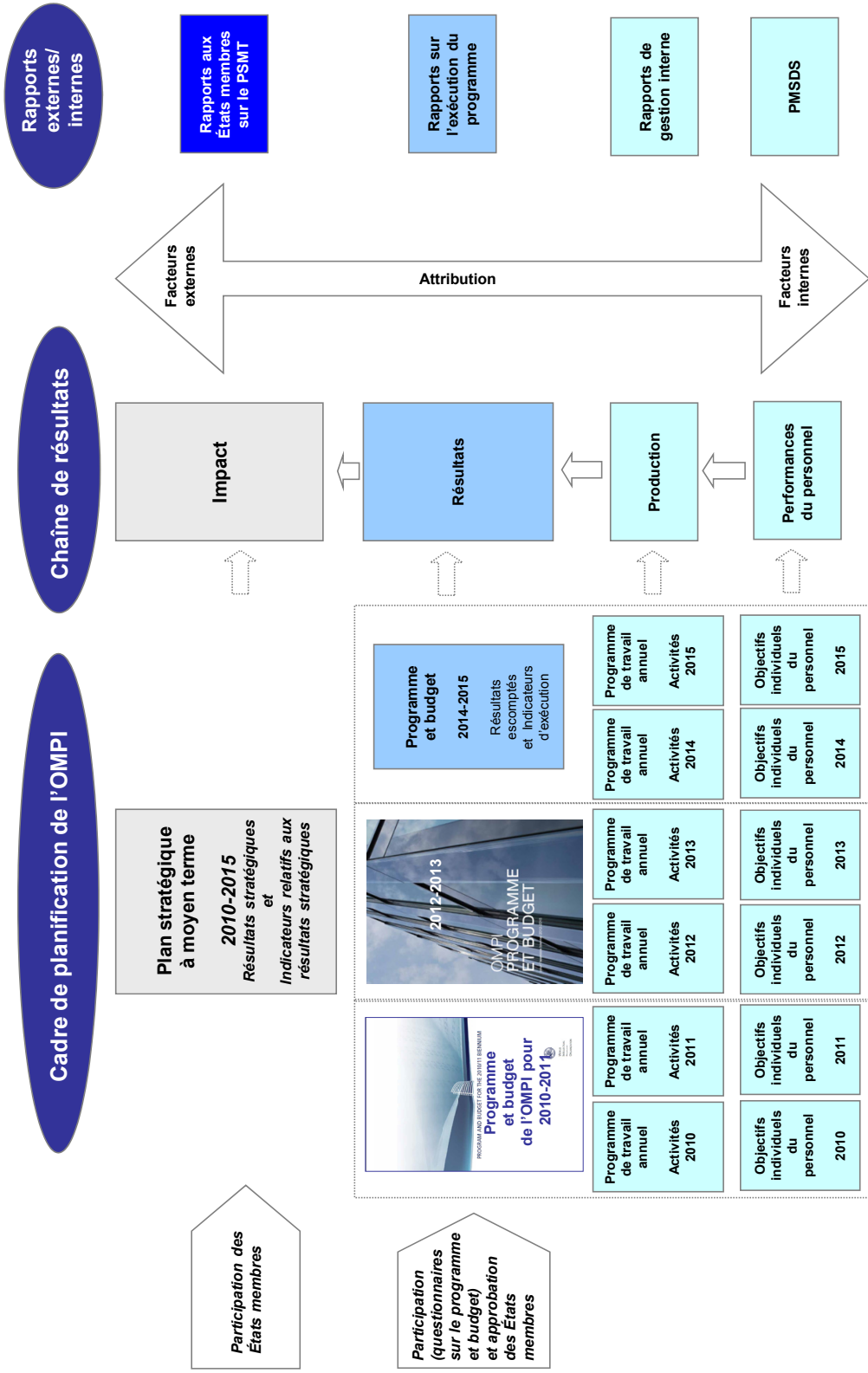
8. De nouvelles améliorations ont été apportées aux paramètres d'évaluation, à savoir indicateurs d'exécution, niveaux de référence et objectifs visés, conformément aux recommandations issues de l'évaluation indépendante effectuée par la Division de l'audit et de la supervision internes et aux améliorations demandées par les États membres en ce qui concerne le rapport sur l'exécution du programme.

¹ Examen de la procédure budgétaire appliquée aux projets proposés par le Comité du développement et de la propriété intellectuelle (CDIP) pour la mise en œuvre des recommandations relatives au Plan d'action pour le développement (A/48/5 Rev.).

9. La mise en œuvre d'une procédure de gestion des risques à l'échelle de l'Organisation s'est traduite par une amélioration de la planification et de la compréhension des événements susceptibles d'entraver l'obtention des résultats escomptés. Tous les programmes procèdent désormais à des évaluations des risques dans le cadre de la planification biennale et de l'élaboration de leurs programmes de travail annuels. Dans le présent document, les principaux risques et les mesures permettant de les réduire sont détaillés à fin de chaque exposé de programme.

10. Au cours des deux derniers exercices biennaux, l'Organisation a investi des efforts importants dans le programme de réorientation stratégique (PRS), destiné à faire de l'Organisation une entité réactive, efficace et rationnelle. Un programme aussi ambitieux requiert de fait un changement de culture institutionnelle et la capacité d'absorber ces changements. L'Organisation devra s'assurer que les avantages et améliorations découlant de sa mise en œuvre sont maintenus et renforcés grâce à un processus d'amélioration continue et à une forte adhésion du personnel.

La planification biennale à l'OMPI – Le contexte de planification



**TABLEAU SYNOPSIS DES RÉSULTATS ET DU PROGRAMME ET BUDGET POUR 2014-2015,
Y COMPRIS LA PART CONSACRÉE AU DÉVELOPPEMENT PAR RÉSULTAT^{1, 2, 3, 4}**
(en milliers de francs suisses)

Objectif stratégique VIII - Interface de communication dynamique entre l'OMPI, ses États membres et l'ensemble des parties prenantes						
	VIII.1. Communication plus efficace avec le grand public concernant la propriété intellectuelle et le rôle de l'OMPI	VIII.2. Amélioration de l'orientation vers les services et de la réactivité à la demande	VIII.3. Engagement réel auprès des États membres avec les parties prenantes non gouvernementales	VIII.4. Échanges ouverts, transparents et dynamiques avec les parties prenantes non gouvernementales	VIII.5. L'OMPI collabore efficacement avec d'autres processus et instances de négociation de l'ONU et d'autres organisations intergouvernementales	
	Budget proposé pour 2014-2015 : 13 150 Part consacrée au développement : 5 090	Budget proposé pour 2014-2015 : 5 536 Part consacrée au développement : 2 024	Budget proposé pour 2014-2015 : 6 883 Part consacrée au développement : –	Budget proposé pour 2014-2015 : 1 771 Part consacrée au développement : –	Budget proposé pour 2014-2015 : 5 956 Part consacrée au développement : 2 778	Budget total proposé pour l'OS VIII : 33 296 Part totale du budget de l'OS VIII consacrée au développement : 9 892
Objectif stratégique VII : Propriété intellectuelle et enjeux mondiaux						
	Objectif stratégique I : Évolution équilibrée du cadre normatif international de la propriété intellectuelle	Objectif stratégique II : Prestation de services mondiaux de propriété intellectuelle de premier ordre	Objectif stratégique III : Favoriser l'utilisation de la propriété intellectuelle au service du développement	Objectif stratégique IV : Coordination et développement de l'infrastructure mondiale en matière de propriété intellectuelle	Objectif stratégique V : Source de références mondiale pour l'information et l'analyse en matière de propriété intellectuelle	Objectif stratégique VI : Coopération internationale pour le respect de la propriété intellectuelle
I.1. Renforcement de la coopération entre les États membres en ce qui concerne l'élaboration de cadres normatifs internationaux équilibrés dans le domaine de la propriété intellectuelle et du consensus sur des questions concrètes donnant lieu à des instruments internationaux	II.1. Utilisation accrue de la voie PCT pour le dépôt des demandes internationales de brevet Budget proposé pour 2014-2015 : 26 420 Part consacrée au développement : 6 006	III.1. Stratégies et plans nationaux en matière d'innovation et de propriété intellectuelle conformes aux objectifs de développement national Budget proposé pour 2014-2015 : 13 530 Part consacrée au développement : 13 530	IV.1. Système actualisé et mondialement accepté des classifications internationales et des normes de l'OMPI pour faciliter l'accès des parties prenantes dans le monde à l'information en matière de propriété intellectuelle, ainsi que l'utilisation et la diffusion de celle-ci	V.1. Utilisation élargie et améliorée de l'information statistique de l'OMPI relative à la propriété intellectuelle Budget proposé pour 2014-2015 : 2 141 Part consacrée au développement : –	VI.1. Progrès du dialogue international de politique générale entre les États membres de l'OMPI en ce qui concerne la promotion du respect de la propriété intellectuelle, compte tenu de la recommandation n° 45 du Plan d'action pour le développement Budget proposé pour 2014-2015 : 429 Part consacrée au développement : 305	VII.2. Adoption généralisée de plates-formes permettant de renforcer la coopération entre les pays développés et les pays en développement, notamment les PMA, pour relever certains défis mondiaux du point de vue de la propriété intellectuelle Budget proposé pour 2014-2015 : 5 527 Part consacrée au développement : 3 878
II.2. Amélioration du système du PCT Budget proposé pour 2014-2015 : 3 106 Part consacrée au développement : 206	III.2. Renforcement des capacités en matière de ressources humaines pour pouvoir répondre aux nombreuses exigences en ce qui concerne l'utilisation efficace de la propriété intellectuelle au service du développement dans les pays en développement, les PMA et les pays en transition Budget proposé pour 2014-2015 : 37 904 Part consacrée au développement : 37 537	IV.2. Amélioration de l'accessibilité et de l'utilisation de l'information en matière de propriété intellectuelle par les institutions compétentes et le public afin de promouvoir l'innovation et la créativité Budget proposé pour 2014-2015 : 15 212 Part consacrée au développement : 12 187	V.2. Utilisation élargie et améliorée des analyses économiques de l'OMPI aux fins de l'élaboration des politiques Budget proposé pour 2014-2015 : 4 261 Part consacrée au développement : 2 270	VI.2. Coopération et coordination systématiques et efficaces entre les travaux de l'OMPI et ceux d'autres organisations internationales dans le domaine de la promotion du respect de la propriété intellectuelle Budget proposé pour 2014-2015 : 1 124 Part consacrée au développement : 843	VII.3. Crédibilité croissante de l'OMPI en tant qu'instance d'analyse des questions relatives à la propriété intellectuelle et à la politique en matière de concurrence Budget proposé pour 2014-2015 : 2 032 Part consacrée au développement : 2 032	
I.3. Protection renforcée des emblèmes d'États et des noms et emblèmes d'organisations internationales intergouvernementales Budget proposé pour 2014-2015 : 439 Part consacrée au développement : –	II.3. Amélioration de la productivité et de la qualité de service des opérations du PCT Budget proposé pour 2014-2015 : 172 856 Part consacrée au développement : –	III.3. Intégration des recommandations du Plan d'action pour le développement dans les travaux de l'OMPI Budget proposé pour 2014-2015 : 4 709 Part consacrée au développement : 4 709	IV.3. Élargissement de la portée géographique du contenu et de l'utilisation des bases de données mondiales de l'OMPI en matière de propriété intellectuelle Budget proposé pour 2014-2015 : 2 810 Part consacrée au développement : 702			
II.4. Utilisation élargie et améliorée du système de La Haye, notamment par les pays en développement et les PMA Budget proposé pour 2014-2015 : 5 953 Part consacrée au développement : 354	III.4. Mécanismes et programmes de coopération renforcés, adaptés aux besoins des pays en développement et des PMA Budget proposé pour 2014-2015 : 5 480 Part consacrée au développement : 5 480	IV.4. Amélioration de l'infrastructure technique et du savoir pour les offices de propriété intellectuelle et d'autres institutions de propriété intellectuelle, leur permettant de fournir à leurs parties prenantes des services améliorés (moins chers, plus rapides, de meilleure qualité) Budget proposé pour 2014-2015 : 19 572 Part consacrée au développement : 16 877				
II.5. Amélioration de la productivité et de la qualité de service des opérations de La Haye Budget proposé pour 2014-2015 : 2 351 Part consacrée au développement : –	II.6. Utilisation élargie et améliorée des systèmes de Madrid et de Lisbonne, notamment par les pays en développement et les PMA Budget proposé pour 2014-2015 : 15 878 Part consacrée au développement : 6 377					
II.7. Amélioration de la productivité et de la qualité de service des opérations des systèmes de Madrid et de Lisbonne Budget proposé pour 2014-2015 : 40 932 Part consacrée au développement : 958	II.8. De plus en plus de litiges internationaux ou nationaux de propriété intellectuelle sont évités ou réglés par la médiation, l'arbitrage et d'autres modes extrajudiciaires de règlement des litiges de l'OMPI Budget proposé pour 2014-2015 : 3 557 Part consacrée au développement : 291					
II.9. Protection efficace de la propriété intellectuelle dans les gTLD et les ccTLD Budget proposé pour 2014-2015 : 7 889 Part consacrée au développement : 169						
Budget total proposé pour l'OS I : 24 073 Part totale du budget de l'OS I consacrée au développement : 16 672	Budget total proposé pour l'OS II : 278 942 Part totale du budget de l'OS II consacrée au développement : 14 361	Budget total proposé pour l'OS III : 61 623 Part totale du budget de l'OS III consacrée au développement : 61 256	Budget total proposé pour l'OS IV : 44 911 Part totale du budget de l'OS IV consacrée au développement : 30 947	Budget total proposé pour l'OS V : 6 402 Part totale du budget de l'OS V consacrée au développement : 2 270	Budget total proposé pour l'OS VI : 1 553 Part totale du budget de l'OS VI consacrée au développement : 1 148	Budget total proposé pour l'OS VII : 7 559 Part totale du budget de l'OS VII consacrée au développement : 5 910
Objectif stratégique IX : Structure d'appui administratif et financier efficace afin de permettre à l'OMPI d'exécuter ses programmes						
	IX.1. Services d'appui efficaces, efficaces, de qualité et tournés vers la clientèle, à l'intention à la fois des clients internes et des parties prenantes externes	IX.2. Un Secrétariat réactif, fonctionnant harmonieusement et doté de ressources humaines bien gérées et compétentes, à même d'obtenir des résultats concrets	IX.3. Un environnement de travail stimulant étayé par un cadre réglementaire efficace et des voies appropriées pour répondre aux préoccupations du personnel	IX.4. Une Organisation écologiquement et socialement responsable assurant la sûreté et la sécurité du personnel, des délégués, des visiteurs, de l'information et des biens	IX.8. Renforcement de l'obligation redditionnelle, de l'apprentissage institutionnel, de l'optimisation des ressources financières, de l'administration, du contrôle interne et de la gestion institutionnelle avec le concours d'une supervision indépendante efficace	
	Budget proposé pour 2014-2015 : 150 104 Part consacrée au développement : –	Budget proposé pour 2014-2015 : 36 809 Part consacrée au développement : –	Budget proposé pour 2014-2015 : 2 971 Part consacrée au développement : –	Budget proposé pour 2014-2015 : 13 992 Part consacrée au développement : –	Budget proposé pour 2014-2015 : 6 641 Part consacrée au développement : 937	Budget total proposé pour l'OS IX : 210 517 Part totale du budget de l'OS IX consacrée au développement : 937

1 Le budget proposé par résultat ne tient pas compte des ressources non affectées proposées : 4 327

2 Part consacrée au développement : Les ressources sont indiquées comme dépenses consacrées au développement uniquement lorsque le bénéficiaire est un pays en développement et que des dépenses équivalentes ne sont pas prévues pour les pays développés (conformément à la pratique passée, les pays en transition économique sont inclus aux fins du programme et budget)

3 Les chiffres indiqués pour la part consacrée au développement tiennent compte des ressources affectées aux projets relevant du Plan d'action pour le développement

4 La somme des différents éléments du budget ne correspond pas forcément au total, les chiffres ayant été arrondis

Budget total proposé pour 2014-2015 : 673 200
Part totale consacrée au développement : 143 391

II. SYNTHÈSE FINANCIÈRE

11. La présente partie donne un aperçu des principales hypothèses et des principaux paramètres utilisés pour déterminer le montant des recettes et des dépenses prévisionnelles, présentés aux États membres aux fins de leur examen pour l'exercice biennal 2014-2015.

Tableau 1. Budget proposé pour 2014-2015 et principaux paramètres de planification

Budget proposé pour 2014-2015 et principaux paramètres de planification	
<i>(en millions de francs suisses)</i>	
PRÉVISIONS RELATIVES AUX RECETTES POUR 2014-2015	713,3
Ajustements IPSAS estimés apportés aux recettes (report)	(20,3)
RECETTES après ajustement IPSAS	693,0
DÉPENSES - BUDGET 2014-2015	673,2
Ajustements IPSAS estimés apportés aux dépenses (dépréciation, responsabilité du salarié)	17,0
TOTAL DES DÉPENSES	690,2
Résultat d'exploitation	
Excédent/(Déficit)	2,8
ACTIVITÉS D'ENREGISTREMENT	
<i>Nombre de demandes PCT</i>	422 500
<i>Nombre d'enregistrements et de renouvellements dans le cadre du système de Madrid</i>	141 500
<i>Nombre d'enregistrements et de renouvellements dans le cadre du système de La Haye</i>	13 302

12. Depuis 2010, les états financiers de l'OMPI sont présentés conformément aux normes IPSAS sur la base d'une comptabilité d'exercice intégrale. Néanmoins, le budget, ou les autorisations de dépenses par programme, continue d'être proposé, approuvé et administré sur la base d'une comptabilité d'exercice modifiée ("convention budgétaire"), conformément au Règlement financier de l'Organisation et à son règlement d'exécution. Par conséquent,

- a) bien que tous les montants relatifs aux dépenses proposées au titre de l'exercice biennal 2014-2015 aient été déterminés sur la base d'une convention budgétaire, un grand soin a été pris pour établir l'enveloppe budgétaire globale de l'OMPI à des fins de planification d'une manière et à un niveau prudents qui tiennent dûment compte des ajustements prévus qui devront être apportés selon les normes IPSAS en ce qui concerne les dépenses de fonctionnement. Cette approche a permis d'adopter une attitude circonspecte et prudente dans la détermination du montant global des dépenses autorisées proposé dans le cadre du budget ordinaire, qui est limité par le montant des recettes prévisionnelles qui sera généré au cours de l'exercice biennal à venir, moins les ajustements IPSAS estimés.
- b) Le budget de l'OMPI continue d'être présenté et adopté par les assemblées sur une base biennale. Bien que toutes les différences en termes d'établissement des rapports entre les normes IPSAS et la convention budgétaire soient présentées et rapprochées dans les états financiers de l'OMPI, les normes IPSAS en ce qui concerne l'établissement de rapports annuels prévoient également que l'Organisation doit présenter son budget sur une base annuelle. À cette fin, les montants relatifs au budget annuel pour les recettes et les dépenses figurent à l'annexe IX du présent document.

13. Aucune création de poste ou augmentation des effectifs n'est prévue pour le prochain exercice biennal. Le Secrétariat propose de terminer le processus de régularisation sur la base des postes restants approuvés par les États membres à cette fin.

14. L'Organisation a recensé un certain nombre d'investissements et de dépenses d'équipement nécessaires en ce qui concerne les locaux, les TIC et la sécurité, qu'il est proposé de financer à l'aide des réserves disponibles. Pour garantir une transparence totale et pour fournir une vision d'ensemble des besoins en ressources de l'Organisation au cours de l'exercice biennal à venir, les dépenses proposées sont présentées dans un document distinct intitulé "Plan-cadre d'équipement".

15. Le budget proposé pour l'exercice biennal 2014-2015 se chiffre à 673,2 millions de francs suisses et tient dûment compte des ajustements IPSAS estimés apportés aux recettes et aux dépenses pour l'exercice biennal suivant, ce qui se traduit dans le résultat d'exploitation par un léger excédent de l'ordre de 3 millions de francs suisses.

16. Les recettes ont également été prévues par union, avec les dépenses attribuées à chacune d'elles. Il convient de noter que les ajustements IPSAS estimés apportés aux recettes et aux dépenses ont également été pris en considération dans le tableau ci-après. Des précisions concernant la répartition des recettes et des dépenses par union figurent à l'annexe III.

Tableau 2. Synthèse financière par union pour 2014-2015
(en milliers de francs suisses)

	Unions financées par des contributions		Union du PCT		Union de Madrid		Union de La Haye		Union de Lisbonne		Total	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
Recettes 2014-2015	36 199		549 834		117 282		9 289		694		713 296	
Ajustements IPSAS estimés apportés aux recettes	-		(19 800)		(400)		(100)		-		(20 300)	
Total des recettes après ajustements IPSAS	36 199		530 034		116 882		9 189		694		692 996	
Dépenses 2014-2015	35 484		507 101		114 441		14 610		1 564		673 200	
Ajustements IPSAS estimés apportés aux dépenses	896		12 806		2 890		369		39		17 000	
Total des dépenses après ajustements IPSAS	36 380		519 906		117 331		14 979		1 604		690 200	
Résultat d'exploitation	(181)		10 127		(450)		(5 790)		(910)		2 796	
FRR, objectif	17 742	50,0	76 065	15,0	28 610	25,0	2 191	15,0	-	n. d.	124 609	18,5

*Les objectifs fixés pour le FRR sont calculés sous forme de pourcentage des dépenses budgétaires pour l'exercice biennal pour chaque union

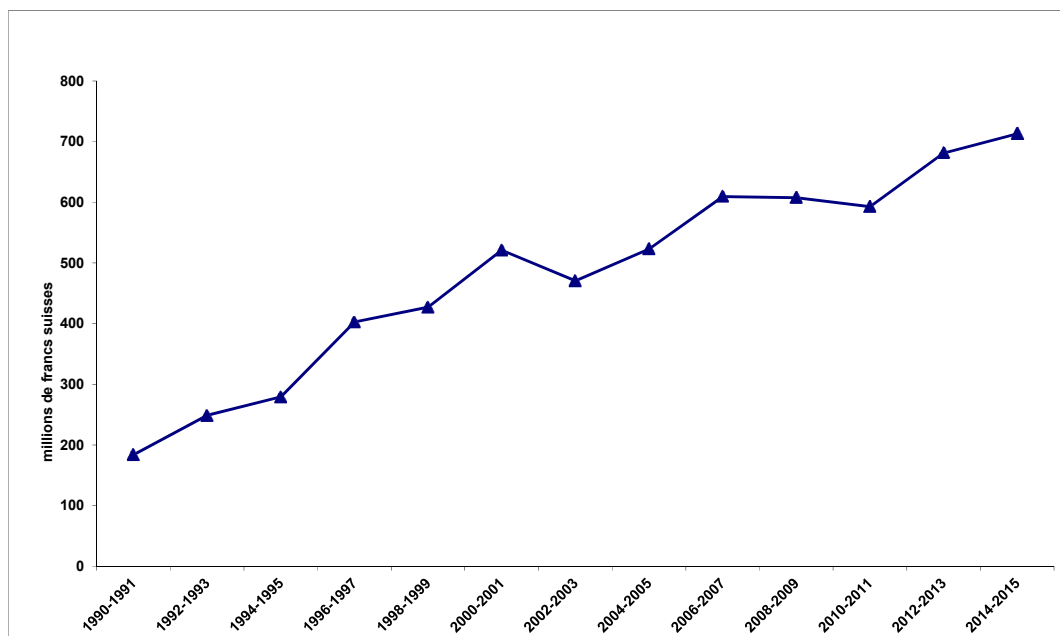
RECETTES

17. Le montant total des recettes pour 2014-2015 s'établit selon les prévisions à 713,3 millions de francs suisses, ce qui représente une augmentation de 4,5% par rapport à l'hypothèse de base concernant les recettes pour l'exercice biennal en cours. Comme il ressort du tableau ci-après, les estimations pour 2014-2015 indiquent une augmentation des recettes provenant des systèmes d'enregistrement et des publications, une légère diminution des recettes provenant des activités d'arbitrage et des recettes autres, et une diminution plus marquée des recettes provenant des intérêts bancaires qui témoigne des taux d'intérêt très bas sur les marchés financiers.

Tableau 3. Évolution des recettes de l'Organisation de 2004-2005 à 2014-2015
(en millions de francs suisses)

	2004-2005	2006-2007	2008-2009	2010-2011	Estimation actuelle 2012- 2013	Estimation 2014- 2015	Différence entre 2014-2015 et 2012-2013	
	Montant effectif						Montant	%
Contributions	34,4	34,7	34,8	34,8	35,1	35,2	0,1	0,2%
Taxes								
Système du PCT	400,6	451,1	443,6	434,8	524,6	545,6	21,0	4,0%
Système de Madrid	60,8	90,3	94,8	99,6	105,8	114,6	8,8	8,3%
Système de La Haye	5,0	5,0	5,4	5,9	6,2	8,6	2,4	37,9%
Système de Lisbonne	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0%
Sous-total, taxes	466,5	546,5	543,8	540,3	636,7	668,8	32,1	5,0%
Arbitrage	2,5	3,2	3,3	3,3	3,0	2,8	(0,2)	-7,1%
Publications	4,4	2,7	1,1	1,1	1,1	1,2	0,1	7,0%
Divers								
Intérêts bancaires	8,9	15,8	17,8	9,4	2,8	1,5	(1,2)	-44,5%
Autres	6,0	6,4	6,5	3,9	4,1	3,8	(0,3)	-8,4%
Sous-total, divers	14,9	22,2	24,3	13,3	6,9	5,3	(1,6)	-22,8%
TOTAL	522,7	609,3	607,4	592,8	682,8	713,3	30,5	4,5%

Diagramme 1. Évolution des recettes de 1990-1991 à 2014-2015*

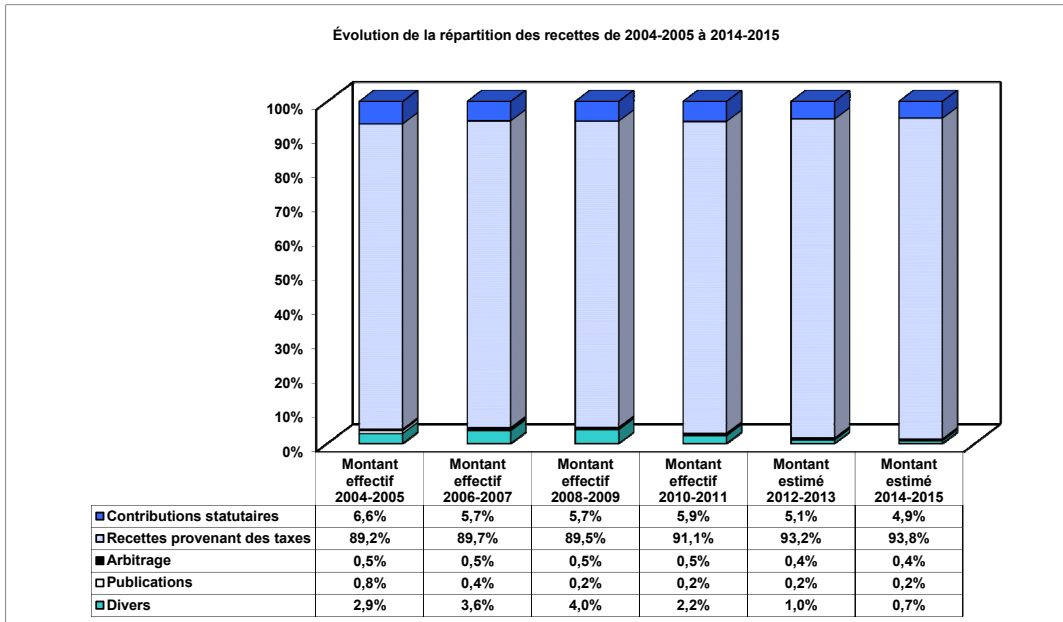


*Les montants pour 2012-2013 et 2014-2015 sont des prévisions

Recettes provenant des systèmes d'enregistrement international

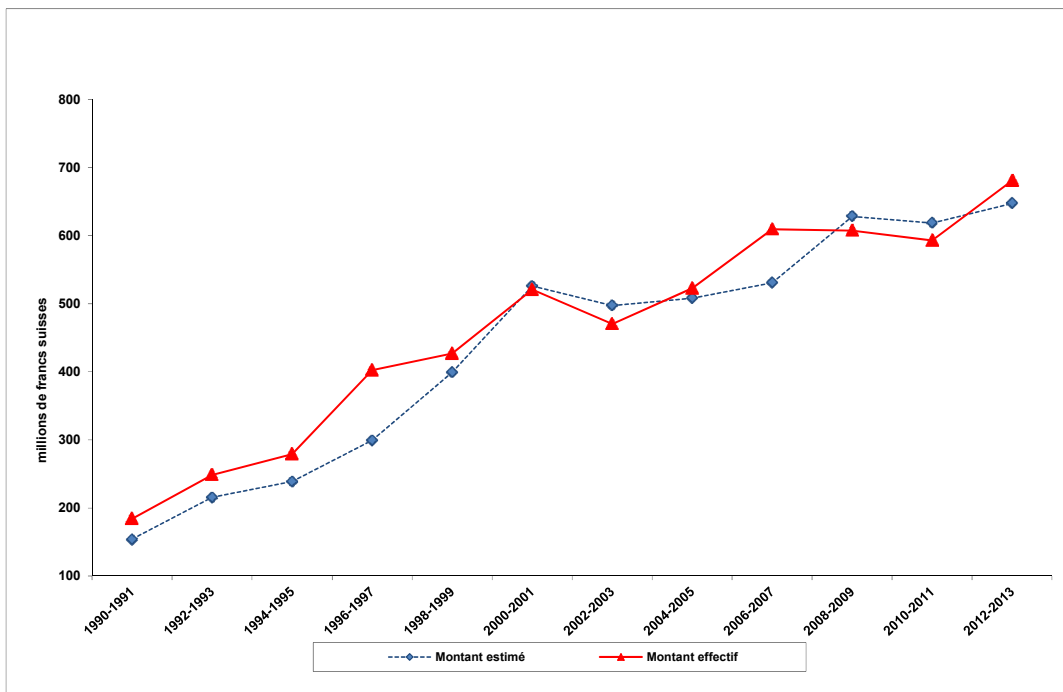
18. Les taxes perçues au titre des services fournis dans le cadre des systèmes du PCT, de Madrid et de La Haye restent la principale source de revenus de l'Organisation. Le niveau des recettes totales, de même que la part des recettes provenant des taxes, ont continué d'augmenter de manière constante durant ces 10 dernières années. Les recettes provenant des taxes continuent de représenter plus de 90% des recettes totales de l'Organisation, comme en témoigne le diagramme ci-après. Compte tenu de la diminution importante des recettes provenant des intérêts bancaires et des recettes diverses au cours de l'exercice biennal précédent, les recettes provenant des taxes occupent une place de plus en plus importante, atteignant un peu moins de 94% des recettes totales en 2014-2015.

Diagramme 2. Part des recettes par source de recettes - de 2004-2005 à 2014-2015



19. Les estimations relatives aux recettes provenant des taxes sont fondées sur les modèles prévisionnels élaborés par le Secrétariat et décrits à l'annexe IV du présent document. La valeur médiane (ou l'hypothèse de base) concernant le volume des enregistrements (demandes internationales, enregistrements, renouvellements) était définie jusqu'à présent à des fins de planification comme l'hypothèse la plus appropriée sur laquelle fonder les estimations relatives aux recettes provenant des activités d'enregistrement. Ces prévisions et ces estimations sont le résultat d'une démarche qui se veut prudente, comme il ressort du diagramme ci-après, dans lequel les montants effectifs sont pour la plupart supérieurs aux prévisions.

Diagramme 3. Prévisions relatives aux recettes par rapport aux recettes effectives de 1990-1991 à 2012-2013



* Le montant indiqué pour 2012-2013 correspond à une prévision (ligne des montants effectifs)

20. Pour définir les paramètres de planification pour 2014-2015 relatifs au nombre d'enregistrements et aux recettes provenant des taxes, comme pour les exercices biennaux précédents, le Bureau de l'économiste en chef s'appuie sur un ensemble élargi de projections économiques et statistiques pour chaque système d'enregistrement, fondées sur des modèles statistiques prévisionnels, y compris des modèles autorégressifs, économétriques et de transfert. Les différentes données qui en résultent permettent d'obtenir une série de fourchettes prévisionnelles concernant le volume de travail, assorties dans chaque cas de probabilités spécifiques. Ces prévisions figurent à l'annexe IV.

21. Un processus de validation sectorielle ou intersectorielle a été mis en œuvre avec les secteurs d'activité concernés pour ce qui est des hypothèses et des résultats générés par les modèles. Les chiffres relatifs aux hypothèses de base ont ainsi été confirmés en ce qui concerne les estimations relatives au nombre d'enregistrements pour les systèmes d'enregistrement du PCT et de La Haye, alors que pour le système de Madrid les estimations relatives au nombre d'enregistrements et de renouvellements sont légèrement en deçà de l'hypothèse de base prévue par les modèles. Le tableau ci-après présente les chiffres relatifs au nombre d'enregistrements par système d'enregistrement, qui servent de paramètres de planification pour le budget 2014-2015.

Tableau 4. Estimations concernant la demande de services (volume de travail) dans le cadre des systèmes du PCT, de Madrid et de La Haye*

	Montant effectif 2010	Montant effectif 2011	Montant effectif 2010-2011	Montant effectif 2012	Estimation actuelle 2013	Estimation actuelle 2012-2013	Estimation 2014	Estimation 2015	Estimation 2014-2015	Différence par rapport à 2012-2013		
										Montant	%	
1. PCT												
Demandes internationales déposées	164 338	182 369	346 707	193 800	202 200	396 000	208 000	214 500	422 500	26 500	6,7%	
2. Madrid												
Enregistrements	37 533	40 711	78 244	41 954	43 500	85 454	45 600	46 900	92 500	7 046	8,2%	
Renouvellements	21 949	21 754	43 703	21 859	22 000	43 859	24 000	25 000	49 000	5 141	11,7%	
Enregistrements et renouvellements	59 482	62 465	121 947	63 813	65 500	129 313	69 600	71 900	141 500	12 187	9,4%	
3. La Haye												
Enregistrements	2 216	2 363	4 579	2 440	2 585	5 025	3 462	4 271	7 733	2 708	53,9%	
Renouvellements	2 793	2 821	5 614	3 120	2 791	5 911	2 710	2 859	5 569	(342)	-5,8%	
Enregistrements et renouvellements	5 009	5 184	10 193	5 560	5 376	10 936	6 172	7 130	13 302	2 366	21,6%	

* Les chiffres indiqués datent de janvier 2013

Recettes provenant d'autres sources

22. Les recettes provenant des contributions des États membres restent pratiquement au même niveau à 35,2 millions de francs suisses pour l'exercice biennal 2014-2015, par rapport à 35,1 millions de francs suisses en 2012-2013.

23. Les recettes provenant des services fournis par le Centre d'arbitrage et de médiation sont estimées à 2,8 millions de francs suisses pour l'exercice biennal 2014-2015. Ce montant est à comparer aux 3,0 millions de francs suisses estimés en 2012-2013. Cette diminution est due à certaines incertitudes liées à la diminution des budgets alloués par les titulaires de marques à l'application des droits et aux faits nouveaux intervenus concernant les institutions de règlement des litiges appliquant les principes UDRP ainsi que les options aux principes UDRP pour les nouveaux domaines génériques de premier niveau.

24. Les recettes provenant de la vente de publications sont estimées à 1,2 million de francs suisses par rapport à 1,1 million de francs suisses en 2012-2013. L'OMPI distribue actuellement plus de 95% de toutes ses publications sur papier gratuitement. Ces recettes proviennent principalement de la vente de CD-ROM et d'abonnements en ligne dans le cadre de PATENTSCOPE, de la vente de certaines publications sur papier et des annonces publicitaires passées dans la Revue de l'OMPI.

25. Les recettes provenant des intérêts bancaires sont estimées à 1,5 million de francs suisses, par rapport au montant estimé à 2,8 millions de francs suisses. Cette diminution est principalement due à des taux d'intérêt très bas qui témoignent de la déprime des marchés financiers.

26. Les recettes diverses sont estimées à 3,8 millions de francs suisses pour l'exercice biennal 2014-2015, par rapport à 4,1 millions de francs suisses en 2012-2013. Ces recettes comprennent les montants versés par l'UPOV à l'OMPI pour les services d'appui administratif; les

revenus de location; les recettes provenant des services d'appui fournis en rapport avec des activités extrabudgétaires de l'OMPI financées par des fonds fiduciaires; les droits d'inscription à certaines conférences et programmes de formation.

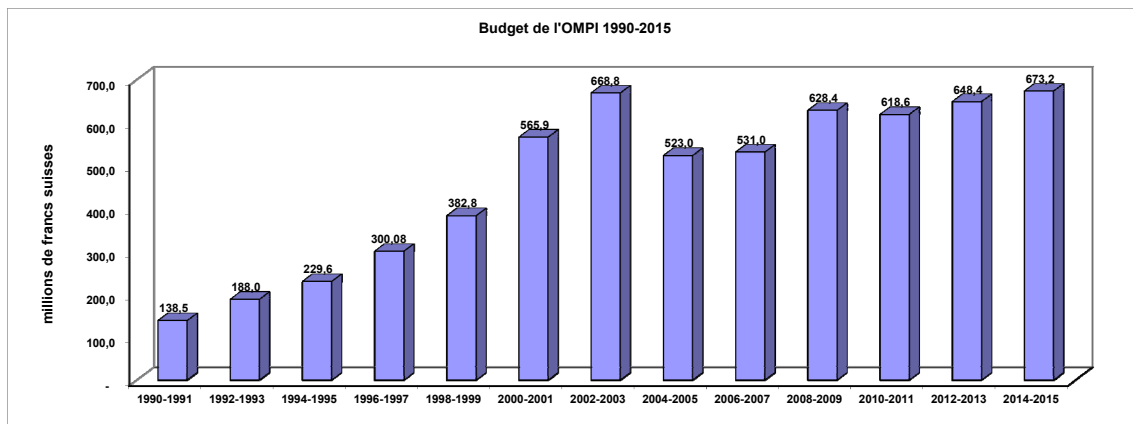
DEPENSES

MONTANT GLOBAL DES DEPENSES

27. Le montant total des dépenses prévues pour l'exercice biennal 2014-2015 s'élève à 673,2 millions de francs suisses, soit une augmentation de 24,8 millions de francs suisses (3,8%) par rapport au budget de 2012-2013 après virements. Il est proposé d'augmenter les dépenses de personnel de 36,3 millions de francs suisses, soit une augmentation de 8,8%, et il est proposé de diminuer les dépenses autres que les dépenses de personnel de 11,5 millions de francs suisses, soit une diminution de 4,8%.

28. Le graphique ci-dessous donne une indication du contexte dans lequel peut être placée l'évolution du budget de l'OMPI pour l'exercice biennal 2014-2015. Depuis 1990, le budget total a connu une augmentation mesurée, parallèlement à la croissance de l'Organisation et à l'accroissement de la demande pour ses services.

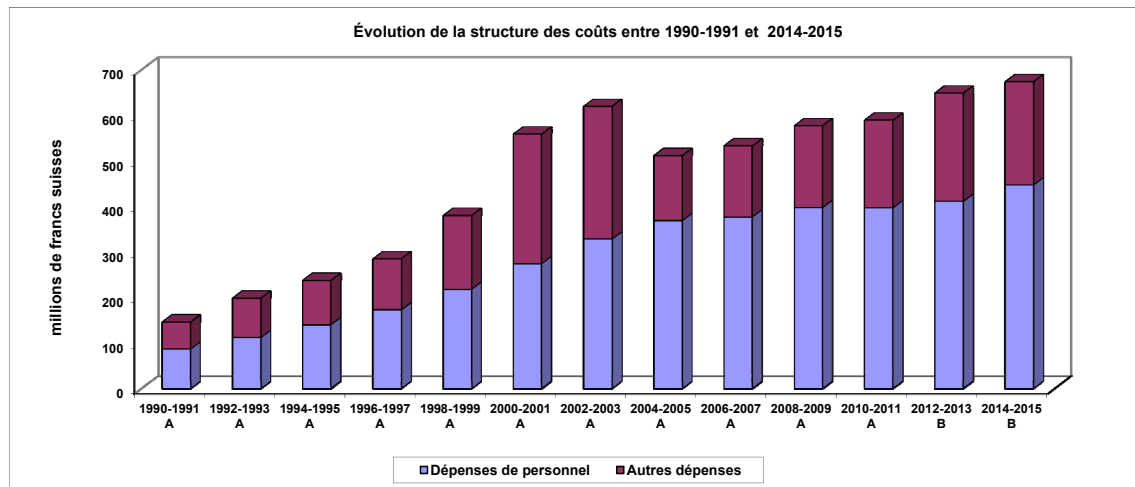
Diagramme 4. Évolution du budget des dépenses de l'OMPI entre les exercices 1990-1991 et 2014-2015



29. La structure des dépenses de l'Organisation au cours de la même période est restée relativement stable et correspond parfaitement à celle d'une organisation axée sur les services, dont les principales dépenses sont liées aux dépenses de personnel. Ainsi qu'il est indiqué dans le diagramme ci-dessous, ces dépenses sont restées relativement stables ces 20 dernières années à l'OMPI, se situant dans une fourchette de 60 à 72%, en fonction du montant global des dépenses au cours d'un exercice donné, étant entendu que la pression à la hausse exercée par la réforme des contrats et la nécessité de tenir compte des coûts liés aux futurs engagements de l'Organisation ont une incidence claire sur les dépenses globales de personnel.

30. L'Organisation a déployé des efforts considérables pour continuer d'améliorer et de renforcer sa gestion financière, introduire de mesures de rationalisation des coûts et contenir ainsi la hausse de ses dépenses autres que les dépenses de personnel. Durant l'exercice biennal 2012-2013, la part des dépenses de personnel prévues était de 63,3%; cette part a légèrement augmenté pour atteindre 66,4% pour l'exercice biennal 2014-2015, du fait de la maîtrise continue de la hausse des dépenses autres que les dépenses de personnel. Les mesures de rationalisation des coûts demeureront une composante centrale des efforts déployés par le Secrétariat au cours du prochain exercice biennal.

Diagramme 5. Évolution de la structure des coûts à l'OMPI entre les exercices 1990-1991 et 2014-2015*



* A : montants effectifs; B : chiffres inscrits au budget

31. Vous trouverez dans le tableau ci-dessous des données détaillées concernant le budget prévu pour l'exercice biennal 2014-2015, par rapport au budget de l'exercice biennal 2012-2013 après virements, par objet de dépense. La répartition proposée du budget prévu pour l'exercice biennal 2014-2015, par programme, fait l'objet de l'annexe II, tandis que la comparaison entre le budget de 2012-2013 après virements et le budget initialement prévu pour 2012-2013 fait l'objet de l'annexe I.

Tableau 5. Budget 2014-2015 – par objet de dépense
(en milliers de francs suisses)

	Budget 2012-2013 approuvé	Budget 2012-2013 après virements	Budget 2014-2015 proposé	Différence par rapport au budget 2012-2013 après virements	
				Montant	%
A. Ressources en personnel					
Postes	359 535	363 565	399 256	35 691	9,8%
Fonctionnaires temporaires	46 725	44 788	45 394	606	1,4%
Autres dépenses de personnel	2 350	2 350	2 350	--	0,0%
Total, A	408 610	410 703	447 000	36 297	8,8%
B. Autres ressources					
Stagiaires et bourses de l'OMPI					
Stagiaires	1 100	647	644	(3)	-0,5%
Bourses	3 962	3 279	5 361	2 082	63,5%
<i>Sous-total</i>	<i>5 062</i>	<i>3 926</i>	<i>6 005</i>	<i>2 079</i>	<i>53,0%</i>
Voyages et bourses					
Missions de fonctionnaires	15 721	15 415	12 407	(3 008)	-19,5%
Voyages de tiers	21 333	19 092	15 926	(3 166)	-16,6%
Bourses	3 482	3 073	3 315	242	7,9%
<i>Sous-total</i>	<i>40 536</i>	<i>37 580</i>	<i>31 648</i>	<i>(5 932)</i>	<i>-15,8%</i>
Services contractuels					
Conférences	9 507	8 669	8 824	155	1,8%
Publications	1 618	758	435	(323)	-42,6%
Services contractuels de personnes	30 584	31 031	25 062	(5 969)	-19,2%
Autres services contractuels	86 024	101 906	97 259	(4 647)	-4,6%
<i>Sous-total</i>	<i>127 732</i>	<i>142 364</i>	<i>131 579</i>	<i>(10 784)</i>	<i>-7,6%</i>
Dépenses de fonctionnement					
Locaux et entretiens	46 058	37 331	39 046	1 715	4,6%
Communication	6 386	5 702	6 561	859	15,1%
Représentation	1 200	985	777	(208)	-21,1%
Frais administratifs et bancaires	508	520	964	444	85,4%
Services conjoints Nations Unies	1 340	1 522	1 722	200	13,1%
<i>Sous-total</i>	<i>55 492</i>	<i>46 061</i>	<i>49 070</i>	<i>3 009</i>	<i>6,5%</i>
Matériel et fournitures					
Mobilier et matériel	4 675	3 769	1 651	(2 118)	-56,2%
Fournitures	5 324	4 008	6 245	2 237	55,8%
<i>Sous-total</i>	<i>9 999</i>	<i>7 778</i>	<i>7 897</i>	<i>119</i>	<i>1,5%</i>
Total, B	238 820	237 708	226 200	(11 509)	-4,8%
TOTAL	647 430	648 411	673 200	24 788	3,8%
POSTES	1 104	1 109	1 205	96	8,7%

Notes :

1) Le budget 2012-2013 approuvé et le budget 2012-2013 après virements sont restructurés en fonction de la structure des coûts proposée pour 2014-2015.

2) Le budget après virements tient compte du budget ajusté des programmes, après virements au cours de l'exercice 2012-2013 conformément à l'article 5.5 du règlement d'exécution du Règlement financier, ainsi que des ajustements au titre de la clause de flexibilité conformément à l'article 5.6 du règlement d'exécution du Règlement financier. Pour plus de précisions concernant le budget 2012-2013 après virements, veuillez consulter le tableau de l'Annexe I (Budget après virements par programme) dans le présent document et dans le document WO/PBC/20/2 (Rapport sur l'exécution du programme en 2012). Pour plus de précisions concernant la clause de flexibilité, veuillez vous référer à l'appendice D du présent document. Les dépenses de personnel pour le budget 2012-2013 après virements correspondent aux dépenses effectives encourues jusqu'au 31 mars 2013 et à des montants calculés sur la base des coûts standard pour les neuf mois restants de 2013.

3) On trouvera plus d'informations sur les postes afférents à ce programme dans le tableau de l'annexe II. La différence entre le nombre de postes prévu en 2014-2015 et le budget 2012-2013 après virements correspond à la régularisation de 96 postes qu'il est prévu d'utiliser en vertu du paragraphe 40.

32. La dénomination et le groupement des objets de dépense ont été améliorés et révisés afin i) de tenir compte, pour l'établissement de rapports sur les coûts de personnel, de la réforme des contrats récemment mise en œuvre, et ii) de continuer de renforcer l'efficacité et la transparence de l'établissement de rapports sur l'utilisation des ressources. Pour faciliter la comparaison des ressources entre les exercices biennaux, le budget 2012-2013 approuvé et le budget 2012-2013 après virements ont été restructurés compte tenu des objets de dépense proposés pour 2014-2015. L'appendice B donne un aperçu de la définition des rubriques budgétaires.

33. Les modifications prévues pour le prochain exercice biennal sont résumées ci-dessous :

- a) À la suite de la mise en œuvre de la réforme des contrats, les objets de dépense correspondant aux ressources en personnel ont été révisés et comprennent désormais les postes et les fonctionnaires temporaires, tandis que les autres ressources ne figurent plus dans cette catégorie. Les nouveaux postes de dépenses sont les suivants :
- i) **Postes** – cette catégorie comprend les ressources prévues pour les fonctionnaires titulaires d'un engagement de durée déterminée, d'un engagement continu ou d'un engagement permanent par rapport aux postes approuvés inscrits au budget ordinaire, dans la catégorie des administrateurs et celle des services généraux.
 - ii) **Fonctionnaires temporaires** – cette catégorie comprend les ressources prévues pour les personnes dont les contrats de courte durée ont été transformés en engagements temporaires, ainsi que les nouveaux engagements temporaires en vertu du Statut et Règlement du personnel de l'OMPI. Les contrats de certains titulaires de contrats de courte durée ont été transformés en bourses de l'OMPI dans le cadre de la mise en œuvre de la réforme des contrats et ils figurent donc dans la catégorie des autres ressources.
 - iii) **Stagiaires** – ce poste continue de comprendre le même type de personnes, à savoir des stagiaires, mais il a été déplacé de la catégorie des ressources en personnel à celle des autres ressources, afin de refléter de manière appropriée la nature de la relation entre ces personnes et l'Organisation. Puisqu'elles ne relèvent pas du Statut et Règlement du personnel de l'OMPI, elles sont considérées comme des ressources autres que les ressources en personnel et figurent donc sous la rubrique "Autres ressources".
 - iv) **Bourses de l'OMPI et autres bourses** – Il n'existait auparavant qu'une seule catégorie de bourse, relevant du poste des autres ressources, qui tenait compte des dépenses liées aux boursiers. À la suite de la mise en œuvre de la réforme des contrats, une plus grande précision a été introduite dans les formulaires de contrat et dans la reddition de comptes, ce qui a abouti à l'établissement de deux catégories de bourses :
 - 1) Bourses de l'OMPI – l'objectif de ces bourses est d'offrir aux boursiers la possibilité de renforcer des connaissances et des compétences professionnelles dont ils feront usage à leur retour dans leur pays;
 - 2) Autres bourses – cette catégorie tient compte des diverses dépenses encourues par l'Organisation en rapport avec les stagiaires (non fonctionnaires) qui participent à des cours et des séminaires.
- b) La catégorie des autres dépenses de personnel a été créée pour illustrer les différents types de coûts communs aux postes et aux postes temporaires. Les autres dépenses de personnel comprennent les dotations budgétaires au titre de l'assurance accidents professionnels, des contributions à la caisse de pension fermée et des frais de justice.
- c) Les catégories relevant des services contractuels ont été regroupées sous les rubriques suivantes :

- 1) les services contractuels de personnes, qui comprennent les dépenses prévues pour l'ensemble des contrats de ce type (précédemment connus sous le nom de "contrats de louage de services" (SSA) et d'"honoraires d'experts"); et
- 2) les autres services contractuels, qui comprennent tous les services contractuels avec des prestataires de services commerciaux et non commerciaux.

DEPENSES DE PERSONNEL

34. Les dépenses de personnel pour 2014-2015 devraient augmenter de 36,3 millions de francs suisses, soit une hausse de 8,8% par rapport au budget 2012-2013 après virements. Cette augmentation nette découle principalement des éléments suivants.

35. **Réévaluation des coûts – 12,6 millions de francs suisses d'augmentation nette** : cette rubrique comprend, pour les postes et postes temporaires : i) les ajustements statutaires de la CFP, tels que les avancements dans le grade et le changement du montant de la rémunération considérée aux fins de la pension; ii) les modifications des dépenses communes de personnel, y compris l'indemnité pour frais d'études, les allocations familiales, l'indemnité de congé dans les foyers, entre autres, et iii) l'incidence financière globale des reclassements effectués en 2012-2013.

36. **Réforme des contrats et régularisations – environ 4 millions de francs suisses** : les dépenses de personnel prévues pour 2014-2015 tiennent compte de l'incidence de la mise en œuvre de la réforme des contrats et de la régularisation, en 2012-2013, de 60 agents temporaires de longue durée.

37. **Assurance maladie – 16,3 millions de francs suisses** : il est rappelé qu'au titre de mesure à court terme, un ajustement à la baisse a été opéré dans le cadre du programme et budget pour l'exercice 2012-2013, en ce qui concerne le pourcentage appliqué au coût des postes pour le financement de la provision au titre des prestations après la cessation de service, y compris l'assurance maladie (de 6% à 2%). Il est prévu de ramener ce pourcentage à son niveau précédent.

38. **Reclassements – 2 millions de francs suisses** : dans le cadre du processus de restructuration, un examen de la structure de l'Organisation a été effectué avant l'élaboration du programme et budget, afin de mieux déterminer les besoins en ressources humaines de chaque secteur pour l'exercice biennal à venir, en fonction des priorités de l'Organisation et de ses besoins opérationnels. L'examen a abouti à une planification des ressources humaines adaptée à chaque secteur et validée par le Directeur général, selon laquelle une modification des attributions liées à un poste peut justifier une demande de reclassement. Une provision de deux millions de francs suisses a été prévue à cette fin.

39. **Régularisations – 1,4 million de francs suisses** : ce montant a été affecté à l'utilisation des 96 postes restants, sur les 156 postes dont la création a été approuvée en principe par les États membres durant l'Assemblée générale de 2010 (document de référence WO/CC/63/5). Ce montant de 1,4 million de francs suisses servira essentiellement à couvrir le différentiel de coûts entre les postes temporaires et les postes de la catégorie des administrateurs. Cela est dû au fait que, compte tenu de la mise en œuvre de la réforme des contrats, il n'existe pas de différence notable, au niveau des prestations et des droits, entre les postes temporaires et les postes de la catégorie des services généraux. Il est prévu que l'utilisation des 96 postes restants soit autorisée par les États membres pour l'exercice 2014-2015, au titre de la régularisation i) du nombre restant d'agents temporaires de longue durée, et ii) pour des fonctions dont il a été déterminé, au terme de l'examen de la structure de l'Organisation, qu'elles étaient de nature continue, et qui sont actuellement remplies par des fonctionnaires temporaires. Avant la fin de l'exercice biennal, le Secrétariat aura procédé, au moyen de mises au concours, à la régularisation des deux catégories indiquées ci-dessus, ce qui permettra d'atténuer le risque lié à une résurgence du problème des agents temporaires de longue durée.

40. Comme lors des exercices biennaux précédents, il convient de noter que les dépenses de personnel qu'il est proposé d'inscrire au budget 2014-2015 ne tiennent pas compte de certains coûts qui ne peuvent pas encore être évalués avec précision à ce stade mais qui entraîneront vraisemblablement une pression à la hausse sur les dépenses de personnel, auxquelles il pourrait

être nécessaire d'apporter ultérieurement des ajustements. Il s'agit principalement des décisions éventuellement prises par la Commission de la fonction publique internationale (CFPI) au cours de l'exercice 2014-2015 concernant les ajustements statutaires du barème des traitements ou d'autres éléments du régime de prestations et avantages du système des Nations Unies.

AUTRES DEPENSES

41. Les autres ressources devraient diminuer de 11,5 millions de francs suisses, soit une baisse de 4,8%, pour se chiffrer à 226,2 millions de francs suisses en 2014-2015, par rapport à 237,7 millions de francs suisses dans le budget de 2012-2013 après virements. Cette différence globale découle principalement des éléments suivants.

42. Sous réserve de la décision des États membres quant à l'éventuelle tenue de conférences diplomatiques en 2014-2015, des provisions ont été prévues pour les conférences diplomatiques

- a) en vue de l'adoption d'un traité sur le droit des dessins et modèles, à hauteur d'environ 0,8 million de francs suisses (programme 2);
- b) dans le domaine des savoirs traditionnels, des expressions culturelles traditionnelles et des ressources génétiques, à hauteur d'environ 0,8 million de francs suisses (programme 4); et
- c) en vue de l'adoption d'une version révisée de l'Arrangement de Lisbonne, sous réserve de la décision de l'Assemblée de l'Union de Lisbonne (programme 6), à hauteur d'environ 130 000 francs suisses.

43. Des ressources d'un montant approprié ont été prévues pour la création de nouveaux bureaux extérieurs.

44. Des ressources supplémentaires ont été prévues pour couvrir la hausse de la sous-traitance de la traduction dans le cadre du PCT (programme 5). Globalement, l'Organisation prévoit environ 51 millions de francs suisses pour la traduction des abrégés du PCT, des rapports de recherche internationale et des rapports préliminaires internationaux sur la brevetabilité pour l'exercice 2014-2015, soit une hausse d'environ 10 millions de francs suisses par rapport au budget de 2012-2013 après virements. La majeure partie de cet accroissement du volume des traductions est prévue pour le japonais, le chinois et le coréen.

45. Davantage de ressources ont été prévues pour le développement et le renforcement de l'infrastructure mondiale en matière de propriété intellectuelle. Il s'agit notamment de ressources affectées à des politiques de développement durable dans les centres de technologie et d'appui à l'innovation (au total, 0,7 million de francs suisses dans le cadre du programme 14) et aux activités de développement et d'appui concernant les plates-formes logicielles des organismes de gestion collective du droit d'auteur, notamment l'appui en faveur des réseaux régionaux et internationaux d'organisations (au total, 2 millions de francs suisses dans le cadre du programme 15).

46. Il est proposé d'augmenter les ressources affectées aux bourses de l'OMPI pour atteindre un montant de 5,4 millions de francs suisses, principalement au titre :

- a) des programmes 5, 6 et 31, afin de renforcer les programmes d'échange entre le Bureau international et les offices nationaux de propriété intellectuelle. Ces programmes permettraient au personnel des offices nationaux participants d'acquérir des renseignements de première main et de développer une expérience professionnelle concernant les procédures internationales d'examen et de s'informer sur les faits nouveaux relatifs au PCT, au système de Madrid et au système de La Haye;
- b) du programme 7, au sein du Centre d'arbitrage et de médiation de l'OMPI, puisqu'un programme de bourse particulier y a été créé suite à la mise en œuvre de la réforme des contrats, afin de tenir compte de l'arrangement selon lequel l'Organisation offre à de jeunes professionnels une expérience de la gestion des litiges.

47. Les ressources affectées aux missions de fonctionnaires et voyages de tiers devraient diminuer dans leur ensemble de 20% en 2014-2015, par rapport au budget de 2012-2013. L'introduction de l'outil de réservation en ligne prévue au début de l'année 2014 devrait générer des économies au niveau des frais de voyage, à raison de 8 à 10%. Les gains d'argent et d'efficacité attendus dans le domaine des voyages ont déjà été pris en considération dans l'établissement du budget 2014-2015. Ces réductions sont également dues au fait que le budget de 2012-2013 après virements prévoyait 2,2 millions de francs suisses au titre des missions de fonctionnaires et voyages de tiers effectués dans le cadre de projets relevant du Plan d'action pour le développement qui devraient être achevés en 2013.

48. Les autres ressources consacrées aux publications devraient diminuer et passer de 0,8 million de francs suisses en 2012-2013 à environ 0,4 million de francs suisses en 2014-2015. Cela est dû à l'accroissement des activités de publication en interne et à la hausse des publications en ligne dans la part totale des publications.

49. Les dépenses relevant de la catégorie "Locaux et entretiens" devraient augmenter de 1,7 million de francs suisses, pour atteindre un total de 39,1 millions de francs suisses en 2014-2015. Les augmentations concernent principalement : i) le programme 25 pour ce qui est de la continuité des opérations, la reprise des opérations après un sinistre et le renforcement de la sécurité informatique; ii) le programme 5 dans le domaine des systèmes d'information du PCT pour l'entretien du matériel informatique; iii) le programme 13 pour la location du matériel informatique en rapport avec la création d'une base de données et d'un moteur de recherche dans le domaine de la propriété intellectuelle; et iv) le programme 20 pour la création de nouveaux bureaux extérieurs.

50. Comme lors des exercices biennaux précédents, la contribution au coût de diverses initiatives et activités menées par des entités des Nations Unies a été inscrite au budget, pour un total de 1,7 million de francs suisses. Les dotations budgétaires correspondant à certaines rubriques, par exemple la contribution au CCI, le CCS ou les activités financées conjointement dans le domaine de la sécurité, entre autres, ont été spécifiquement affectées au programme pertinent.

51. La dotation prévue pour l'investissement dans le perfectionnement du personnel a été augmentée au cours du présent exercice biennal afin qu'il soit possible d'atteindre efficacement les résultats escomptés au niveau de l'Organisation. Dans ce contexte, les besoins de formation aux niveaux collectif et individuel, présentés dans le cadre de divers programmes, ont été examinés attentivement et centralisés au niveau du DGRH en vue d'une gestion globale.

RESSOURCES ALLOUEES AUX ACTIVITES EN FAVEUR DU DEVELOPPEMENT ET DU PLAN D'ACTION POUR LE DEVELOPPEMENT

52. Le développement continue d'être une priorité en 2014-2015. Le tableau ci-dessous indique le détail des ressources qu'il est proposé de consacrer au développement en 2014-2015, par programme. Ces ressources sont qualifiées de dépenses consacrées au développement uniquement lorsque le bénéficiaire est un pays en développement, et des ressources équivalentes ne sont pas disponibles pour des pays développés. Les montants indiqués ne tiennent pas compte des réductions de taxes accordées aux déposants de pays en développement dans le cadre des systèmes d'enregistrement international². Si elles étaient prises en considération, le montant global des dépenses consacrées au développement serait plus élevé.

² Conformément à la pratique établie, les pays en transition sont pris en considération aux fins du programme et budget.

Tableau 6. Dépenses de développement en 2014-2015 (parts correspondantes des ressources du programme)
(en milliers de francs suisses)

Programmes (structure 2014-2015)	Budget 2012-2013 approuvé			Budget 2012-2013 après virements			Budget 2014-2015 proposé		
	Budget approuvé	Projets relevant du Plan d'action pour le développement	Total, y compris les projets relevant du Plan d'action pour le développement	Budget après virements	Projets relevant du Plan d'action pour le développement	Total, y compris les projets relevant du Plan d'action pour le développement	Budget proposé	Projets relevant du Plan d'action pour le développement	Total, y compris les projets relevant du Plan d'action pour le développement
1 Droit des brevets	2 953	128	3 081	3 510	50	3 560	4 139	-	4 139
2 Marques, dessins et modèles industriels et indications géographiques	2 486	-	2 486	1 979	-	1 979	3 157	487	3 644
3 Droit d'auteur et droits connexes	14 492	-	14 492	14 568	264	14 832	12 812	283	13 095
4 Savoirs traditionnels, expressions culturelles traditionnelles et ressources génétiques	6 322	-	6 322	5 603	-	5 603	5 576	-	5 576
5 Systèmes de PCT	5 453	-	5 453	5 026	-	5 026	5 621	-	5 621
6 Systèmes de Madrid et de Lisbonne	4 821	-	4 821	5 309	-	5 309	6 889	-	6 889
7 Centre d'arbitrage et de médiation de l'OMPI	303	-	303	282	-	282	188	-	188
8 Coordination du Plan d'action pour le développement	4 788	-	4 788	4 132	-	4 132	4 341	-	4 341
9 Afrique, pays arabes, Asie et Pacifique, pays d'Amérique latine et des Caraïbes, pays les moins avancés	34 024	1 078	35 102	32 614	512	33 126	34 536	-	34 536
10 Coopération avec certains pays d'Europe et d'Asie	6 439	-	6 439	6 348	-	6 348	7 518	-	7 518
11 Centre de formation de l'OMPI	9 822	510	10 332	11 346	510	11 856	11 883	-	11 883
12 Classifications internationales et normes	1 213	-	1 213	1 058	-	1 058	1 181	-	1 181
13 Bases de données mondiales	1 126	-	1 126	1 075	-	1 075	1 173	-	1 173
14 Services d'accès à l'information et aux savoirs	5 140	1 898	7 038	5 706	1 928	7 634	7 393	-	7 393
15 Solutions opérationnelles pour les offices de propriété intellectuelle	5 221	-	5 221	6 451	50	6 501	9 967	-	9 967
16 Économie et statistiques	359	1 149	1 508	125	1 486	1 611	404	801	1 205
17 Promotion du respect de la propriété intellectuelle	2 437	-	2 437	2 384	-	2 384	3 550	-	3 550
18 Propriété intellectuelle et défis mondiaux	4 538	-	4 538	4 497	-	4 497	5 549	-	5 549
19 Communications	7 376	-	7 376	7 648	-	7 648	6 609	-	6 609
20 Relations extérieures, partenariats et bureaux extérieurs	4 563	-	4 563	4 055	-	4 055	5 621	-	5 621
21 Direction générale	2 102	-	2 102	2 082	-	2 082	1 939	-	1 939
22 Gestion du programme et des ressources	605	-	605	435	256	691	-	-	-
24 Services d'appui généraux	-	-	-	-	-	-	738	-	738
26 Supervision interne	1 741	-	1 741	1 753	-	1 753	937	-	937
30 Petites et moyennes entreprises et innovation	9 609	1 652	11 261	7 670	2 147	9 816	-	-	-
TOTAL	137 932	6 415	144 347	135 656	7 203	142 859	141 820	1 571	143 391
Dépenses en faveur du développement : pourcentage du budget total	21,3%			20,9%			21,1%		

53. La méthodologie appliquée pour estimer le part du budget 2014-2015 consacrée au développement est entièrement conforme et adaptée à la méthodologie adoptée en 2012-2013. Les dépenses estimées de développement en 2014-2015, par programme, ont donc été établies par application de la définition des ressources consacrées au développement susmentionnée aux activités de programme en étroite concertation avec les chefs de programme.

54. Pour la mise en œuvre des projets relevant du Plan d'action pour le développement, un total de 1,6 million de francs suisses a été spécialement prévu, dans le programme et budget 2014-2015, sous réserve de l'approbation du CDIP.

Tableau 7. Projets relevant du Plan d'action pour le développement – résumé des ressources nécessaires en 2014-2015
(en milliers de francs suisses)

Projets	Programmes	Budget 2014-2015 total			
		Personnel engagé au titre de projets		Autres	Total
		Nombre	Coût		
Propriété intellectuelle et création de dessins et modèles aux fins du développement des entreprises dans les pays en développement et les pays les moins avancés (PMA) ²	Programme 2	1	237	250	487
Renforcement et développement du secteur audiovisuel au Burkina Faso et dans certains pays d'Afrique ¹	Programme 3	1	53	230	283
Propriété intellectuelle et développement socioéconomique ³	Programme 16	1	316	485	801
Total		3	606	964	1 571
Projets du Plan d'action pour le développement financés au moyen des réserves					7 902
Projets du Plan d'action pour le développement financés au moyen du budget ordinaire 2010-2011					6 109
Projets du Plan d'action pour le développement financés au moyen du budget ordinaire 2012-2013					6 415

¹ Approuvé par le CDIP

² Sous réserve de l'approbation du CDIP

³ Sous réserve de l'évaluation de la phase 1 et de l'approbation de la phase 2 par le CDIP

55. Par ailleurs, il est proposé que les projets suivants, relevant du Plan d'action pour le développement et mis en œuvre au cours du précédent exercice biennal, soient intégrés dans les travaux des programmes correspondants, comme suit :

- création de nouvelles académies nationales de propriété intellectuelle, au titre du programme 11 (Centre de formation de l'OMPI). Montant total des ressources : 400 000 francs suisses.

Projet de programme et budget pour 2014-2015

- bases de données spécialisées – accès et appui, au titre du programme 14 (Services d'accès à l'information et aux savoirs). Montant total des ressources : 1,7 million de francs suisses.
- élaboration d'instruments d'accès à l'information en matière de brevets, au titre du programme 14. Montant total des ressources : 100 000 francs suisses
- propriété intellectuelle et création de marques de produits, au titre du programme 9 (bureaux régionaux). Montant total des ressources : environ 1 million de francs suisses.

III. EXPOSE DES PROGRAMMES PAR OBJECTIF STRATEGIQUE

Objectif stratégique I :	Évolution équilibrée du cadre normatif international de la propriété intellectuelle
Programme 1	Droit des brevets
Programme 2	Marques, dessins et modèles industriels et indications géographiques
Programme 3	Droit d'auteur et droits connexes
Programme 4	Savoirs traditionnels, expressions culturelles traditionnelles et ressources génétiques
Objectif stratégique II :	Prestation de services mondiaux de propriété intellectuelle de premier ordre
Programme 5	Système du PCT
Programme 6	Systèmes de Madrid et de Lisbonne
Programme 31	Système de La Haye
Programme 7	Centre d'arbitrage et de médiation de l'OMPI
Objectif stratégique III :	Favoriser l'utilisation de la propriété intellectuelle au service du développement
Programme 8	Coordination du Plan d'action pour le développement
Programme 9	Afrique, pays arabes, Asie et Pacifique, pays d'Amérique latine et des Caraïbes, pays les moins avancés
Programme 10	Coopération avec certains pays d'Europe et d'Asie
Programme 11	Centre de formation de l'OMPI
Objectif stratégique IV :	Coordination et développement de l'infrastructure mondiale en matière de propriété intellectuelle
Programme 12	Classifications internationales et normes
Programme 13	Bases de données mondiales
Programme 14	Services d'accès à l'information et aux savoirs
Programme 15	Solutions opérationnelles pour les offices de propriété intellectuelle
Objectif stratégique V :	Source de références mondiale pour l'information et l'analyse en matière de propriété intellectuelle
Programme 16	Économie et statistiques
Objectif stratégique VI :	Coopération internationale pour le respect de la propriété intellectuelle
Programme 17	Promotion du respect de la propriété intellectuelle
Objectif stratégique VII :	Propriété intellectuelle et enjeux mondiaux
Programme 18	Propriété intellectuelle et défis mondiaux
Objectif stratégique VIII :	Interface de communication dynamique entre l'OMPI, ses États membres et l'ensemble des parties prenantes
Programme 19	Communications
Programme 20	Relations extérieures, partenariats et bureaux extérieurs
Objectif stratégique IX :	Structure d'appui administratif et financier efficace afin de permettre à l'OMPI d'exécuter ses programmes
Programme 21	Direction générale
Programme 22	Gestion du programme et des ressources
Programme 23	Gestion et mise en valeur des ressources humaines
Programme 24	Services d'appui généraux
Programme 25	Technologies de l'information et de la communication
Programme 26	Supervision interne
Programme 27	Services de conférence et services linguistiques
Programme 28	Sûreté et sécurité
Programme 29	Nouvelle salle de conférence

OBJECTIF STRATEGIQUE I

ÉVOLUTION EQUILIBREE DU CADRE NORMATIF INTERNATIONAL DE LA PROPRIETE INTELLECTUELLE

Le présent objectif stratégique a pour objet de veiller à ce que le développement du droit international de la propriété intellectuelle suive l'évolution rapide observée dans les domaines technologique, géoéconomique, social et culturel, tout en tenant compte de la mise en œuvre des recommandations du Plan d'action pour le développement relatives à l'établissement de normes. Une évolution équilibrée est essentielle pour que le cadre normatif international de la propriété intellectuelle continue à jouer son rôle fondamental d'encouragement de l'innovation et de la créativité, qu'il tienne compte des besoins et des intérêts de pays aux niveaux de développement différents, y compris au moyen des éléments de flexibilité prévus dans les instruments internationaux relatifs à la propriété intellectuelle, et qu'il établisse un équilibre entre i) les droits des créateurs et des détenteurs d'actifs de propriété intellectuelle et les droits des utilisateurs et du public et ii) l'encouragement de l'innovation et de la créativité et la diffusion des avantages sociaux des œuvres innovantes et créatives.

Résultats escomptés	Indicateurs d'exécution	Programme(s) concerné(s)
I.1 Renforcement de la coopération entre les États membres en ce qui concerne l'élaboration de cadres normatifs internationaux équilibrés dans le domaine de la propriété intellectuelle et du consensus sur des questions concrètes donnant lieu à des instruments internationaux	Avancement des travaux concernant la mise en œuvre des mesures et des programmes convenus par le SCP	Programme 1
	Pourcentage de participants aux ateliers, séminaires ou conférences sélectifs organisés sur des questions précises relatives aux brevets qui se sont déclarés satisfaits	Programme 1
	Conclusion d'un accord sur le cadre normatif relatif aux procédures d'enregistrement et de mise à jour des dessins et modèles industriels	Programme 2
	Le SCT étudie un rapport sur la protection des marques et des registres de marques notoires et l'identification des domaines possibles de travaux futurs	Programme 2
	Le SCT étudie un rapport sur des mécanismes de protection des dessins et modèles industriels autres que l'enregistrement formel ou les brevets de dessin ou modèle et l'identification des domaines possibles de travaux futurs	Programme 2
	Le SCT étudie un rapport concis sur les options existantes pour la protection juridique des indications géographiques, notamment en ce qui concerne les coûts et les avantages des différentes approches	Programme 2
	Nombre de ratifications du Traité de Singapour ou d'adhésions à ce traité	Programme 2
	Progrès accomplis dans la conclusion d'accords sur les questions actuellement inscrites à l'ordre du jour des travaux du SCCR	Programme 3

Résultats escomptés	Indicateurs d'exécution	Programme(s) concerné(s)
I.2 Cadres législatifs, réglementaires et politiques adaptés et équilibrés en matière de propriété intellectuelle	Avancement des négociations au sein de l'IGC en vue de l'élaboration d'un ou plusieurs instruments juridiques internationaux	Programme 4
	Nombre et pourcentage d'États membres ayant trouvé utiles les informations fournies concernant les principes et les pratiques juridiques du système des brevets, y compris les éléments de flexibilité existant dans le système et ses enjeux	Programme 1
	Pourcentage de participants aux ateliers, séminaires ou conférences sélectifs organisés sur des questions précises relatives aux brevets qui se sont déclarés satisfaits	Programme 1
	Nombre et pourcentage d'États membres satisfaits de la qualité des conseils juridiques fournis concernant les brevets, les modèles d'utilité, les secrets d'affaires et les circuits intégrés	Programme 1 Programme 9
	Progrès accomplis dans l'optique de parvenir à un consensus sur la création d'un groupe de travail d'experts sur la révision de la législation sur les brevets et les modèles d'utilité pour les pays en développement et les PMA	Programme 1
	Nombre et pourcentage d'États membres et d'organisations régionales ayant donné un retour d'information positif sur les conseils législatifs fournis dans le domaine des marques, des dessins et modèles industriels et des indications géographiques	Programme 2 Programme 9
	Nombre de pays ayant ratifié le Traité de Beijing	Programme 3
	Nombre et pourcentage de pays ayant donné un retour d'information positif sur les conseils législatifs fournis par l'OMPI	Programme 3 Programme 9
	Nombre de ratifications des traités Internet de l'OMPI	Programme 3
	Nombre de pays ayant ratifié le Traité de Marrakech sur les déficients visuels	Programme 3
	Nombre de pays ayant actualisé leur législation ou leur réglementation	Programme 10
	Nombre de pays ayant adopté ou modifié leurs cadres de référence (ou s'appropriant à le faire) suite à l'assistance fournie par l'OMPI	Programme 17
I.3 Protection renforcée des emblèmes d'États et des noms et emblèmes d'organisations internationales intergouvernementales	Nombre de demandes de communication traitées selon l'article 6ter	Programme 2
	Nombre de signes publiés dans la base de données relative à l'article 6ter	Programme 2

PROGRAMME 1 DROIT DES BREVETS

CONTEXTE DE PLANIFICATION

1.1. Les principaux défis que ce programme devra relever consistent à veiller à ce que le développement du droit international des brevets suive l'évolution rapide observée dans les domaines technologique, économique et social. Le programme 1 traite des questions relatives aux brevets, aux modèles d'utilité, aux informations non divulguées/secrets d'affaires et aux circuits intégrés. Les défis les plus importants qui se poseront pendant l'exercice biennal 2014-2015 sont les suivants :

- la lenteur du développement du système international des brevets par rapport à l'évolution rapide des technologies;
- la demande constante d'une meilleure information sur le rôle, l'incidence et la mise en œuvre du système international des brevets, y compris les éléments de flexibilité, que ce soit dans les instances multilatérales ou par la fourniture de conseils en matière de législation et de politique aux États membres;
- l'existence d'autres solutions en matière d'établissement de normes, en dehors du contexte multilatéral;
- l'incidence du système des brevets sur des mécanismes d'innovation de plus en plus complexes et mondialisés, et les différences de perception quant à son rôle, notamment ses avantages pour l'ensemble de la société;
- les tensions inhérentes aux décisions d'intérêt général en ce qui concerne la portée et l'application appropriées du système des brevets;
- la nécessité d'améliorer la diffusion des technologies dans le système des brevets;
- la demande croissante des États membres en ce qui concerne la fourniture d'une assistance en matière de législation et de politique;
- la cadence accélérée à laquelle les technologies complexes sont développées et la façon dont elles sont commercialisées, en tenant compte du rôle des brevets essentiels dans la mise en œuvre de normes techniques; et
- la nécessité d'aborder le droit des brevets dans le contexte d'autres catégories étroitement liées de la propriété intellectuelle, comme les secrets d'affaires.

STRATÉGIES DE MISE EN ŒUVRE

1.2. Le processus d'établissement de normes étant régi par les États membres, ce programme visera en particulier à fournir des informations fiables et à créer un environnement favorable à la participation et au dialogue entre les États membres dans les domaines d'intérêt commun. Il visera également à répondre plus rapidement et plus précisément encore aux demandes d'assistance en matière de législation et de politique. Les recommandations pertinentes du Plan d'action pour le développement seront prises en considération dans le cadre de l'ensemble des activités de ce programme pendant l'exercice biennal. En particulier, la fourniture d'informations sur les brevets et de conseils en matière de législation tient pleinement compte des recommandations n^{os} 15, 17, 20 et 22, contribuant ainsi à la réalisation des objectifs du Plan d'action pour le développement que sont une "politique nationale et internationale et une prise de décisions en matière de propriété intellectuelle fondées sur des données probantes" et des "cadres réglementaires nationaux et internationaux en matière de propriété intellectuelle encourageant la créativité et l'innovation et tenant compte des niveaux de développement différents des États membres de l'OMPI". Le programme prendra par ailleurs en compte les travaux menés dans le cadre des projets achevés du Plan d'action pour le développement dans le domaine de la propriété intellectuelle et du domaine public et dans celui des brevets et du domaine public au titre de la mise en œuvre des recommandations n^{os} 16 et 20.

1.3. Concrètement, durant le prochain exercice biennal, ce programme comprendra les tâches suivantes :

- organiser jusqu'à quatre réunions du SCP;
- organiser, sur demande, des réunions d'information pour les représentants des États membres, afin de leur fournir des informations sur des questions de politique, de droit et de pratiques en matière de brevets;
- continuer de fournir aux États membres, sur demande, des avis juridiques sur les brevets, les modèles d'utilité, les secrets d'affaires et la topologie de circuits intégrés;
- continuer d'appuyer les États membres et de leur fournir une assistance en ce qui concerne la Convention de Paris, le Traité de Budapest et le Traité sur le droit des brevets;
- continuer de fournir aux États membres une assistance en ce qui concerne les modèles d'utilité, les informations non divulguées/secrets d'affaires et les circuits intégrés;
- promouvoir l'utilisation effective et efficace des brevets en fournissant des informations empiriques et en organisant des formations et des séminaires;
- s'intéresser à l'interaction entre le droit des brevets et les autres catégories du droit de la propriété intellectuelle, notamment les secrets d'affaires, dans le cadre de la promotion de l'innovation et de la diffusion des technologies;
- développer les activités visant à fournir une assistance aux États membres et aux autres parties prenantes en vue d'atténuer les conflits potentiels entre le système des brevets et le système de normalisation;
- continuer d'appuyer les travaux du secteur du développement relatifs aux questions pertinentes pour ce programme; et
- poursuivre les travaux avec les programmes n^{os} 2 (Marques, dessins et modèles industriels et indications géographiques), 3 (Droit d'auteur et droits connexes), 4 (Savoirs traditionnels, expressions culturelles traditionnelles et ressources génétiques), 5 (Système du PCT), 7 (Centre d'arbitrage et de médiation de l'OMPI), 8 (Coordination du Plan d'action pour le développement), 9 (Afrique, pays arabes, Asie et Pacifique, pays d'Amérique latine et des Caraïbes, pays les moins avancés), 10 (Coopération avec certains pays d'Europe et d'Asie), 11 (Centre de formation de l'OMPI), 12 (Classifications internationales et normes), 13 (Bases de données mondiales), 14 (Services d'accès à l'information et aux savoirs), 15 (Solutions opérationnelles pour les offices de propriété intellectuelle), 16 (Économie et statistiques), 18 (Propriété intellectuelle et défis mondiaux) et 20 (Communications) sur les questions pertinentes pour ce programme.

PRINCIPAUX RISQUES ET STRATÉGIES D'ATTÉNUATION

Risque(s) susceptible(s) d'empêcher le programme d'atteindre ses résultats	Plans d'atténuation en place ou en cours de mise en œuvre
L'absence d'accord au sein du Comité permanent du droit des brevets amoindrira le rôle du SCP en tant que tribune multilatérale.	<p>Fourniture de conseils professionnels et impartiaux</p> <p>Mise à disposition d'un environnement ouvert à tous et neutre, favorisant le dialogue entre les États membres</p> <p>Fourniture des informations actualisées, précises et pertinentes dont les États membres ont besoin</p>

TABLEAU DES RÉSULTATS

Résultats escomptés	Indicateurs d'exécution	Niveaux de référence	Objectifs visés
I.1 Renforcement de la coopération entre les États membres en ce qui concerne l'élaboration de cadres normatifs internationaux équilibrés dans le domaine de la propriété intellectuelle et du consensus sur des questions concrètes donnant lieu à des instruments internationaux	Avancement des travaux concernant la mise en œuvre des mesures et des programmes convenus par le SCP	À déterminer	Avancement sur les questions d'intérêt général au sein du SCP
	Pourcentage de participants aux ateliers, séminaires ou conférences sélectifs organisés sur des questions précises relatives aux brevets qui se sont déclarés satisfaits	Enquêtes 2012	90%
I.2 Cadres législatifs, réglementaires et politiques adaptés et équilibrés en matière de propriété intellectuelle	Nombre et pourcentage d'États membres ayant trouvé utiles les informations fournies concernant les principes et les pratiques juridiques du système des brevets, y compris les éléments de flexibilité existant dans le système et ses enjeux	À déterminer	90%
	Pourcentage de participants aux ateliers, séminaires ou conférences sélectifs organisés sur des questions précises relatives aux brevets qui se sont déclarés satisfaits	À déterminer	90%
	Nombre et pourcentage d'États membres satisfaits de la qualité des conseils juridiques fournis concernant les brevets, les modèles d'utilité, les secrets d'affaires et les circuits intégrés	Enquêtes 2012	90%
	Progrès accomplis dans l'optique de parvenir à un consensus sur la création d'un groupe de travail d'experts sur la révision de la législation sur les brevets et les modèles d'utilité pour les pays en développement et les PMA	À déterminer	Deux réunions

RESSOURCES ALLOUÉES AU PROGRAMME 1

1.4. La baisse observée pour le résultat I.1 ci-dessous (élaboration de cadres normatifs internationaux équilibrés dans le domaine de la propriété intellectuelle) est due aux gains d'efficacité réalisés au titre des Missions de fonctionnaires et des Voyages de tiers.

1.5. L'augmentation enregistrée pour le résultat I.2 (conseils en matière de législation) résulte de l'accroissement des dépenses de personnel et des dépenses au titre des services contractuels de personnes.

1.6. Aucune ressource n'a été allouée au résultat VII.2 (adoption généralisée de plates-formes pour relever certains défis mondiaux) pour la période 2014-2015, le projet du Plan d'action pour le développement relatif aux brevets et au domaine public ayant été mené à bien.

Ressources par résultat
(en milliers de francs suisses)

Numéro et description du résultat escompté	Budget 2012-2013 approuvé	Budget 2012-2013 après virements	Budget 2014-2015 proposé
I.1 Renforcement de la coopération entre les États membres en ce qui concerne l'élaboration de cadres normatifs internationaux équilibrés dans le domaine de la propriété intellectuelle et du consensus sur des questions concrètes donnant lieu à des instruments internationaux	3 105	2 815	2 285
I.2 Cadres législatifs, réglementaires et politiques adaptés et équilibrés en matière de propriété intellectuelle	1 611	2 298	2 665
VII.2 Adoption généralisée de plates-formes permettant de renforcer la coopération entre les pays développés et les pays en développement, notamment les PMA, pour relever certains défis mondiaux du point de vue de la propriété intellectuelle	128	50	-
Total	4 843	5 163	4 950

Note : le budget 2012-2013 approuvé et le budget 2012-2013 après virements, par résultat escompté, ont été restructurés de manière à tenir compte du cadre de résultats proposé pour 2014-2015.

Ressources par objet de dépense
(en milliers de francs suisses)

	Budget 2012-2013 approuvé	Budget 2012-2013 après virements	Budget 2014-2015 proposé	Différence par rapport au budget 2012-2013 après virements	
				Montant	%
A. Ressources en personnel					
Postes	3 107	3 511	3 746	235	6,7%
Fonctionnaires temporaires	--	161	--	(161)	-100,0%
Autres dépenses de personnel	--	--	--	--	n.d.
Total, A	3 107	3 672	3 746	74	2,0%
B. Autres ressources					
Stagiaires et bourses de l'OMPI					
Stagiaires	--	--	--	--	n.d.
Bourses	--	--	--	--	n.d.
<i>Sous-total</i>	--	--	--	--	n.d.
Voyages et bourses					
Missions de fonctionnaires	250	313	153	(160)	-51,1%
Voyages de tiers	890	599	531	(69)	-11,5%
Bourses	--	--	--	--	n.d.
<i>Sous-total</i>	<i>1 140</i>	<i>912</i>	<i>684</i>	<i>(229)</i>	<i>-25,1%</i>
Services contractuels					
Conférences	383	337	323	(14)	-4,2%
Publications	40	23	5	(18)	-77,8%
Services contractuels de personnes	139	158	154	(4)	-2,6%
Autres services contractuels	--	15	10	(5)	-31,0%
<i>Sous-total</i>	<i>562</i>	<i>532</i>	<i>492</i>	<i>(40)</i>	<i>-7,5%</i>
Dépenses de fonctionnement					
Locaux et entretiens	--	--	--	--	n.d.
Communication	10	9	--	(9)	-100,0%
Représentation	--	--	--	--	n.d.
Frais administratifs et bancaires	--	--	--	--	n.d.
Services conjoints Nations Unies	--	--	--	--	n.d.
<i>Sous-total</i>	<i>10</i>	<i>9</i>	<i>--</i>	<i>(9)</i>	<i>-100,0%</i>
Matériel et fournitures					
Mobilier et matériel	12	20	14	(6)	-29,4%
Fournitures	12	19	16	(3)	-16,4%
<i>Sous-total</i>	<i>24</i>	<i>38</i>	<i>29</i>	<i>(9)</i>	<i>-23,1%</i>
Total, B	1 736	1 491	1 204	(286)	-19,2%
TOTAL	4 843	5 163	4 950	(213)	-4,1%
POSTES	8	9	9	--	0,0%

Notes :

1) Le budget 2012-2013 approuvé et le budget 2012-2013 après virements sont restructurés en fonction des catégories de coûts proposées pour 2014-2015.

2) Le budget après virements tient compte du budget ajusté des programmes, suite aux virements opérés en 2012-2013 conformément à l'article 5.5 du Règlement financier. On trouvera plus d'informations sur le budget 2012-2013 après virements dans le tableau de l'annexe I (Budget après virements, par programme) du présent document et du document WO/PBC/20/2 (Rapport sur l'exécution du programme en 2012). Les dépenses de personnel figurant dans le budget 2012-2013 après virements représentent les dépenses effectives engagées jusqu'au 31 mars 2013 et les montants inscrits au budget, sur la base de dépenses standard, pour les neuf mois restants de 2013.

3) On trouvera plus d'informations sur les postes afférents à ce programme dans le tableau de l'annexe II.

PROGRAMME 2 MARQUES, DESSINS ET MODELES INDUSTRIELS ET INDICATIONS GEOGRAPHIQUES

CONTEXTE DE PLANIFICATION

2.1. Les marques sont de plus en plus considérées comme une source majeure d'avantages concurrentiels. Elles jouent un rôle essentiel dans la commercialisation de nouveaux produits (y compris les services), et renseignent les consommateurs sur les produits dans une économie en constante évolution. Un nombre croissant d'études économiques évaluent le rôle des marques en termes d'innovation et leur importance économique globale. De même, le rôle des dessins et modèles dans l'économie mondiale s'impose toujours davantage et les preuves de leur fonction en tant que source d'innovation et de croissance économique se multiplient. Dans ce contexte, les décideurs doivent continuer d'étudier attentivement le cadre juridique pour la protection des marques et des dessins et modèles en vue de favoriser l'innovation et les résultats commerciaux et d'élaborer des solutions éclairées pour répondre aux nouveaux défis qui se posent. Les normes et les notions juridiques traditionnelles dans le domaine de la propriété intellectuelle aux niveaux national, régional et international doivent être passées au crible pour s'assurer du maintien de leur pertinence et de leur adéquation à répondre aux besoins d'une économie actuelle mondialisée et largement fondée sur les marques. À noter que la notion de marque transcende les catégories juridiques établies pour les droits de propriété intellectuelle que sont les brevets, le droit d'auteur, les marques, les dessins et modèles industriels et les indications géographiques. Le programme 2 s'emploiera à obtenir des résultats, qui permettront à l'OMPI de favoriser une évolution équilibrée du cadre normatif international régissant les marques et les dessins et modèles, contribuant à la création d'un environnement juridique apte à répondre aux besoins et aux exigences spécifiques des États membres dans le domaine des marques et des dessins et modèles.

STRATÉGIES DE MISE EN ŒUVRE

2.2. Ce programme a pour principal objectif de réaliser des progrès dans l'élaboration d'un cadre juridique international équilibré pour les marques et les dessins et modèles, favorable à l'innovation et à la croissance économique. S'agissant d'un futur cadre réglementaire international pour les procédures d'enregistrement des dessins et modèles industriels, le Comité permanent du droit des marques, des dessins et modèles industriels et des indications géographiques (SCT) a accompli des progrès considérables dans l'élaboration d'un projet de traité sur le droit des marques visant à simplifier les procédures d'enregistrement des dessins et modèles. Sous réserve d'une décision de l'Assemblée générale de l'OMPI, ces travaux devraient aboutir à la tenue d'une conférence diplomatique en vue de l'adoption d'un traité sur le droit des marques pendant l'exercice biennal. Par ailleurs, le SCT examinera des rapports thématiques concis dans le domaine des marques (protection des marques et des registres de marques notoires; protection des noms de pays), des dessins et modèles industriels (régimes de protection des dessins et modèles industriels autres que leur enregistrement formel ou les brevets de dessin ou modèle) et des indications géographiques (options pour la protection juridique des indications géographiques). Le SCT continuera d'observer l'évolution du système des noms de domaine (en coopération avec le programme 7) et celle des dénominations communes internationales (DCI) pour les substances pharmaceutiques. Une attention particulière sera accordée au groupe B des recommandations du Plan d'action pour le développement (recommandations n^{os} 15 à 17 et 20 à 22), afin de veiller à ce que soient pris en considération les différents niveaux de développement des États membres de l'OMPI, les différents intérêts des pays en développement et des PMA, les points de vue de tous les États membres et autres parties prenantes, et les objectifs de développement convenus au sein du système des Nations Unies. L'OMPI fournira également une assistance juridique et administrative appropriée aux États membres et à certaines organisations internationales intergouvernementales pour la protection de certains de leurs emblèmes selon l'article 6^{ter} de la Convention de Paris. Le programme assumera par ailleurs la responsabilité de la mise en œuvre – en étroite consultation avec le programme 9 – de projets

spécifiques du Plan d'action pour le développement dans le domaine des marques et des dessins et modèles³. Le programme tiendra aussi dûment compte des résultats adoptés dans le cadre du projet achevé du Plan d'action pour le développement sur la propriété intellectuelle et le domaine public.

2.3. La mise en œuvre du programme 2 s'appuiera sur les sessions du SCT dont l'objectif principal consistera à examiner les rapports thématiques évoqués ci-dessus et à déterminer les éventuelles mesures à prendre à l'avenir. Conformément à la recommandation n° 15 du Plan d'action pour le développement, les sessions du SCT seront ouvertes à tous les États membres et aux observateurs accrédités. Le SCT présentera les résultats de ses travaux dans les cas appropriés aux assemblées concernées de l'OMPI afin qu'elles prennent les mesures nécessaires.

2.4. Le Secrétariat continuera d'assurer l'administration efficace des procédures de communication au titre de l'article 6ter de la Convention de Paris et de produire des publications électroniques semestrielles contenant tous les signes qui doivent être communiqués en vertu de l'article 6ter.3). En ce qui concerne l'objectif stratégique III (favoriser l'utilisation de la propriété intellectuelle au service du développement), le programme 2 fournira des conseils spécifiques par pays aux États membres conformément aux programmes nationaux élaborés et aux priorités définies dans le cadre de leurs stratégies nationales en matière de propriété intellectuelle. La fourniture de conseils d'ordre juridique sera coordonnée dans le cadre des programmes 9 (Afrique, pays arabes, Asie et Pacifique, pays d'Amérique latine et des Caraïbes, pays les moins avancés) et 10 (Coopération avec certains pays d'Europe et d'Asie), compte dûment tenu des recommandations n°s 1, 6, 12, 13 et 14 du Plan d'action pour le développement.

PRINCIPAUX RISQUES ET STRATÉGIES D'ATTÉNUATION

Risque(s) susceptible(s) d'empêcher le programme d'atteindre ses résultats	Plans d'atténuation en place ou en cours de mise en œuvre
Parvenir à un consensus au niveau multilatéral reste une entreprise particulièrement difficile et la réussite des activités normatives en vertu du programme 2 dépendra, dans une large mesure, de l'engagement des États membres à définir des objectifs adoptés d'un commun accord.	Il s'agit d'un risque inhérent à toute activité d'établissement de normes qui, de par sa nature, devra être pris en compte par le programme. Cependant, certaines activités menées dans le cadre du programme, notamment les sessions du SCT, permettront d'instaurer un dialogue et un échange de vues permanents afin de recenser les domaines de convergence où il y a communauté de vues et les possibilités de s'entendre sur les résultats visés.

TABLEAU DES RÉSULTATS

Résultats escomptés	Indicateurs d'exécution	Niveaux de référence	Objectifs visés
I.1 Renforcement de la coopération entre les États membres en ce qui concerne l'élaboration de cadres normatifs internationaux équilibrés dans le domaine de la propriété intellectuelle et du consensus sur des questions concrètes donnant lieu à des instruments internationaux	Conclusion d'un accord sur le cadre normatif relatif aux procédures d'enregistrement et de mise à jour des dessins et modèles industriels Le SCT étudie un rapport sur la protection des marques et des registres de marques notoires et l'identification des domaines possibles de travaux futurs	Absence de cadres normatifs relatifs aux procédures d'enregistrement et de mise à jour des dessins et modèles industriels Absence de rapport sur la protection des marques et des registres de marques notoires	Adoption d'un Traité sur le droit des dessins et modèles par une conférence diplomatique Examen par le SCT d'un rapport sur la protection des marques et des registres de marques notoires

³ Sous réserve de l'approbation par le CDIP du projet du Plan d'action pour le développement sur la propriété intellectuelle et la création de dessins ou modèles aux fins du développement des entreprises dans les pays en développement et les pays les moins avancés (PMA).

Résultats escomptés	Indicateurs d'exécution	Niveaux de référence	Objectifs visés
	Le SCT étudie un rapport sur des mécanismes de protection des dessins et modèles industriels autres que l'enregistrement formel ou les brevets de dessin ou modèle et l'identification des domaines possibles de travaux futurs	Absence de rapport sur les mécanismes de protection des dessins et modèles industriels autres que l'enregistrement formel ou les brevets de dessin ou modèle	Examen par le SCT d'un rapport sur les mécanismes de protection des dessins et modèles industriels autres que l'enregistrement formel ou les brevets de dessin ou modèle et l'identification des domaines possibles de travaux futurs
	Le SCT étudie un rapport concis sur les options existantes pour la protection juridique des indications géographiques, notamment en ce qui concerne les coûts et les avantages des différentes approches	Absence de rapport concis sur les options existantes pour la protection juridique des indications géographiques, notamment en ce qui concerne les coûts et les avantages des différentes approches; documents SCT/8/4 et 8/5	Examen par le SCT d'un rapport concis sur les options existantes pour la protection juridique des indications géographiques, notamment en ce qui concerne les coûts et les avantages des différentes approches
	Nombre de ratifications du Traité de Singapour ou d'adhésions à ce traité	29 parties contractantes (fin 2012)	Huit nouvelles ratifications/adhésions
I.2 Cadres législatifs, réglementaires et politiques adaptés et équilibrés en matière de propriété intellectuelle	Nombre et pourcentage d'États membres et d'organisations régionales ayant donné un retour d'information positif sur les conseils législatifs fournis dans le domaine des marques, des dessins et modèles industriels et des indications géographiques	11 États membres et organisations régionales ont reçu des conseils législatifs dont trois ont donné un retour d'information positif sur les conseils législatifs reçus en 2012	Conseils législatifs fournis à 10 États membres et organisations régionales et retour d'information positif reçu dans au moins 25% des cas
I.3 Protection renforcée des emblèmes d'États et des noms et emblèmes d'organisations internationales intergouvernementales	Nombre de demandes de communication traitées selon l'article 6ter	70 demandes de communication traitées selon l'article 6ter en 2012	140 demandes de communication traitées selon l'article 6ter
	Nombre de signes publiés dans la base de données relative à l'article 6ter	75 signes publiés dans la base de données relative à l'article 6ter en 2012	150 signes publiés dans la base de données relative à l'article 6ter

RESSOURCES ALLOUÉES AU PROGRAMME 2

2.5. L'augmentation des ressources pour le résultat I.1 (élaboration de cadres normatifs internationaux équilibrés dans le domaine de la propriété intellectuelle) est l'effet net i) d'une provision en vue de la tenue d'une éventuelle conférence diplomatique pour l'adoption d'un traité sur le droit des marques, et ii) des réductions résultant des gains d'efficacité réalisés au titre des Missions de fonctionnaires et des Voyages de tiers.

2.6. L'intensité supposée des travaux en vue de la tenue éventuelle d'une conférence diplomatique a entraîné une diminution des ressources pour le résultat I.2 (conseils en matière de législation).

2.7. Les ressources pour le résultat III.4 (mécanismes de coopération renforcés) ont trait à la proposition de projet du Plan d'action pour le développement sur la propriété intellectuelle et la création de dessins ou modèles aux fins du développement des entreprises dans les pays en développement et les PMA, sous réserve de l'approbation par le CDIP, essentiellement au titre des missions de fonctionnaires, des conférences et des services contractuels de personnes.

Ressources par résultat
(en milliers de francs suisses)

<i>Numéro et description du résultat escompté</i>	<i>Budget 2012-2013 approuvé</i>	<i>Budget 2012-2013 après virements</i>	<i>Budget 2014-2015 proposé</i>
I.1 Renforcement de la coopération entre les États membres en ce qui concerne l'élaboration de cadres normatifs internationaux équilibrés dans le domaine de la propriété intellectuelle et du consensus sur des questions concrètes donnant lieu à des instruments internationaux	3 753	3 211	3 808
I.2 Cadres législatifs, réglementaires et politiques adaptés et équilibrés en matière de propriété intellectuelle	1 744	1 725	1 429
I.3 Protection renforcée des emblèmes d'États et des noms et emblèmes d'organisations internationales intergouvernementales	556	718	439
III.4 Mécanismes et programmes de coopération renforcés, adaptés aux besoins des pays en développement et des PMA	-	-	487
Total	6 053	5 654	6 162

Note : le budget 2012-2013 approuvé et le budget 2012-2013 après virements, par résultat escompté, ont été restructurés de manière à tenir compte du cadre de résultats proposé pour 2014-2015.

Ressources par objet de dépense
(en milliers de francs suisses)

	Budget 2012-2013 approuvé	Budget 2012-2013 après virements	Budget 2014-2015 proposé	Différence par rapport au budget 2012-2013 après virements	
				Montant	%
A. Ressources en personnel					
Postes	3 361	3 695	3 359	(336)	-9,1%
Fonctionnaires temporaires	574	561	763	202	36,1%
Autres dépenses de personnel	--	--	--	--	n.d.
Total, A	3 934	4 255	4 122	(133)	-3,1%
B. Autres ressources					
Stagiaires et bourses de l'OMPI					
Stagiaires	--	--	--	--	n.d.
Bourses	--	--	--	--	n.d.
<i>Sous-total</i>	--	--	--	--	n.d.
Voyages et bourses					
Missions de fonctionnaires	424	179	395	216	120,7%
Voyages de tiers	1 005	735	806	71	9,6%
Bourses	--	--	--	--	n.d.
<i>Sous-total</i>	<i>1 429</i>	<i>914</i>	<i>1 200</i>	<i>286</i>	<i>31,4%</i>
Services contractuels					
Conférences	470	262	435	173	66,0%
Publications	--	10	50	40	400,0%
Services contractuels de personnes	150	160	310	151	94,4%
Autres services contractuels	--	15	--	(15)	-100,0%
<i>Sous-total</i>	<i>620</i>	<i>447</i>	<i>795</i>	<i>348</i>	<i>78,0%</i>
Dépenses de fonctionnement					
Locaux et entretiens	--	--	--	--	n.d.
Communication	10	5	--	(5)	-100,0%
Représentation	5	4	45	41	1053,8%
Frais administratifs et bancaires	--	--	--	--	n.d.
Services conjoints Nations Unies	--	--	--	--	n.d.
<i>Sous-total</i>	<i>15</i>	<i>8</i>	<i>45</i>	<i>37</i>	<i>435,7%</i>
Matériel et fournitures					
Mobilier et matériel	20	9	--	(9)	-100,0%
Fournitures	35	21	--	(21)	-100,0%
<i>Sous-total</i>	<i>55</i>	<i>30</i>	<i>--</i>	<i>(30)</i>	<i>-100,0%</i>
Total, B	2 119	1 399	2 040	641	45,9%
TOTAL	6 053	5 654	6 162	508	9,0%
POSTES	9	9	9	--	0,0%

dont :

Projet du plan d'action pour le développement	487
--	------------

Notes :

- 1) Le budget 2012-2013 approuvé et le budget 2012-2013 après virements sont restructurés en fonction des catégories de coûts proposées pour 2014-2015.
- 2) Le budget après virements tient compte du budget ajusté des programmes, suite aux virements opérés en 2012-2013 conformément à l'article 5.5 du Règlement financier. On trouvera plus d'informations sur le budget 2012-2013 après virements dans le tableau de l'annexe I (Budget après virements, par programme) du présent document et du document WO/PBC/20/2 (Rapport sur l'exécution du programme en 2012). Les dépenses de personnel figurant dans le budget 2012-2013 après virements représentent les dépenses effectives engagées jusqu'au 31 mars 2013 et les montants inscrits au budget, sur la base de dépenses standard, pour les neuf mois restants de 2013.
- 3) On trouvera plus d'informations sur les postes afférents à ce programme dans le tableau de l'annexe II.
- 4) Y compris le projet du Plan d'action de l'OMPI pour le développement intitulé "Propriété intellectuelle et développement socioéconomique".

PROGRAMME 3 DROIT D'AUTEUR ET DROITS CONNEXES

CONTEXTE DE PLANIFICATION

3.1. Le PSMT pour la période 2010-2015 a présenté les changements critiques que subit l'environnement mondial et les défis et opportunités qui en découlent pour l'OMPI. L'évolution est la plus manifeste dans le domaine du droit d'auteur, où la technologie numérique et, surtout, l'Internet, ont modifié de manière irréversible le visage de la culture et des industries de la création.

3.2. Les thèmes et enjeux suivants sont fondamentaux et resteront d'actualité durant le prochain exercice biennal.

Travaux en matière d'élaboration de normes et de politiques

3.3. Le programme de travail normatif a été défini par les États membres et un certain nombre de questions en suspens doivent encore être résolues. Au terme de chaque négociation d'un traité, le Secrétariat doit répondre aux demandes d'assistance législative formulées par les États membres en vue de rendre leur législation nationale conforme aux dispositions des traités de l'OMPI.

Fourniture d'une assistance technique en faveur des pays en développement et des PMA

3.4. L'un des objectifs stratégiques de l'OMPI vise à favoriser l'utilisation de la propriété intellectuelle au service du développement. Parvenir à utiliser le système du droit d'auteur pour tirer parti de leur culture est un défi extrêmement ambitieux pour les pays en développement. L'OMPI intensifiera ses efforts pour répondre à cette demande croissante.

Poursuite du développement de l'infrastructure du droit d'auteur

3.5. Pour que les pays en développement puissent réaliser le potentiel économique de leur culture, une utilisation effective du système du droit d'auteur dans l'environnement numérique est absolument nécessaire. L'OMPI doit ainsi relever le défi de répondre aux besoins de formation et d'assurer l'accès aux systèmes de gestion des données au niveau mondial.

STRATÉGIES DE MISE EN ŒUVRE

3.6. Dans ce contexte, le programme mettra l'accent sur les priorités suivantes au cours du prochain exercice biennal.

Travaux en matière d'élaboration de normes et de politiques

3.7. La poursuite du programme de travail normatif sur le droit d'auteur et les droits connexes visera à faciliter les négociations de traités, à répondre aux demandes des États membres concernant la mise en œuvre des nouveaux traités et à fournir des conseils en matière de législation. Les nouveaux traités à mettre en œuvre sont le Traité de Beijing et le projet de Traité de Marrakech, qui devraient tous deux susciter un grand nombre de demandes de conseils législatifs de la part des États membres dans le cadre des initiatives de ratification et de mise en œuvre. Les travaux de facilitation porteront sur le projet de traité sur la radiodiffusion et les normes de droit d'auteur relatives aux autres exceptions et limitations qui sont actuellement examinées au sein du SCCR. S'agissant des politiques, une attention particulière sera accordée aux enjeux permanents et aux perspectives de l'Internet et des technologies numériques pour le système du droit d'auteur.

Fourniture d'une assistance technique en faveur des pays en développement et des PMA

3.8. L'assistance technique fournie aux pays en développement et aux PMA continuera de viser à encourager ces pays à utiliser le système du droit d'auteur pour tirer parti du potentiel économique de leur culture. Que ce soit au niveau du PSMT, des objectifs stratégiques, du Plan d'action pour le développement ou des résultats escomptés de l'Organisation, l'importance de l'assistance technique

pour les pays en développement est unanimement reconnue. Des efforts supplémentaires seront donc fournis pour assurer la pérennité de résultats concrets et mesurables dans les pays en développement et les PMA.

3.9. L'assistance technique sera fournie en fonction des besoins de chaque pays, lesquels sont déterminés en collaboration avec les bureaux régionaux. Durant le présent exercice biennal, les conseillers régionaux seront davantage sollicités pour la mise en œuvre d'activités nationales et régionales et le personnel de l'OMPI consacrera plus de temps à l'élaboration d'approches stratégiques adaptées aux besoins particuliers des pays.

Poursuite du développement de l'infrastructure du droit d'auteur

3.10. Les travaux dans ce domaine chercheront à renforcer la gestion collective et son rôle dans le marché numérique. Les activités visant à encourager les pays en développement à utiliser le système du droit d'auteur pour tirer parti de leur culture nécessiteront une consolidation des cadres juridiques, des bureaux de droit d'auteur et surtout des organismes de gestion collective de ces pays.

3.11. L'évaluation de la contribution économique au PIB des industries du droit d'auteur se poursuivra en recourant davantage à la sous-traitance. Des modules de formation en ligne sont actuellement élaborés et un ambitieux programme visant à améliorer la transparence, la responsabilité et la gouvernance des organismes de gestion collective en est au stade de la planification, tandis que l'amélioration du logiciel WIPOCOS au niveau de la gestion du service d'appui administratif des organismes de gestion collective est en cours.

3.12. En outre, les travaux initiaux qui sont accomplis concernant la possibilité d'une gestion mondiale des données dans le domaine de la musique devront être élargis pour englober l'ensemble des contenus publiés sur Internet, qu'il s'agisse de musique, de films, de photographies, de livres, etc.

3.13. Une structure permanente permettant de diffuser des documents protégés par le droit d'auteur dans des formats accessibles d'un pays à l'autre sera mise au point. Parallèlement aux travaux d'établissement de normes pour le traité relatif aux déficients visuels, les travaux consacrés à la mise en œuvre d'une infrastructure informatique et d'un cadre organisationnel pour le projet TIGAR progressent. Ces travaux seront renforcés et restructurés au sein d'une fondation comprenant une multitude de parties prenantes, sous réserve de l'approbation des États membres.

PRINCIPAUX RISQUES ET STRATÉGIES D'ATTÉNUATION

Risque(s) susceptible(s) d'empêcher le programme d'atteindre ses résultats	Plans d'atténuation en place ou en cours de mise en œuvre
Technologie et innovation : l'incapacité du système du droit d'auteur à s'adapter à la rapide évolution des technologies et des médias menace de compromettre son utilité.	Poursuite des activités et initiatives de sensibilisation visant à démontrer l'importance du droit d'auteur et à confirmer sa valeur et son adéquation dans un paysage technologique en constante évolution.

TABLEAU DES RÉSULTATS

Résultats escomptés	Indicateurs d'exécution	Niveaux de référence	Objectifs visés
I.1 Renforcement de la coopération entre les États membres en ce qui concerne l'élaboration de cadres normatifs internationaux équilibrés dans le domaine de la propriété intellectuelle et du consensus sur des questions concrètes donnant lieu à des instruments internationaux	Progrès accomplis dans la conclusion d'accords sur les questions actuellement inscrites à l'ordre du jour des travaux du SCCR	Adoption d'un traité durant l'exercice biennal 2012-2013 (à ce jour). Tenue de deux conférences diplomatiques au cours de l'exercice biennal 2012-2013	Tenue d'une conférence diplomatique et adoption d'un traité au cours de l'exercice biennal 2014-2015
I.2 Cadres législatifs, réglementaires et politiques adaptés et équilibrés en matière de propriété intellectuelle	Nombre de pays ayant ratifié le Traité de Beijing	Aucun	30 pays
	Nombre et pourcentage de pays ayant donné un retour d'information positif sur les conseils législatifs fournis par l'OMPI	Données non disponibles	15 pays
	Nombre de ratifications concernant les traités Internet de l'OMPI	181 (fin 2012)	190
	Nombre de pays ayant ratifié le Traité de Marrakech sur les déficients visuels	Aucun	10 pays
III.2 Renforcement des capacités en matière de ressources humaines pour pouvoir répondre aux nombreuses exigences en ce qui concerne l'utilisation efficace de la propriété intellectuelle au service du développement dans les pays en développement, les PMA et les pays en transition	Nombre de gouvernements et d'organismes de gestion collective ayant signé un accord avec l'OMPI en vue d'établir une nouvelle norme d'assurance qualité en matière de transparence, de responsabilité et de gouvernance	n.d.	Quatre gouvernements et six organismes de gestion collective
	Pourcentage de créateurs satisfaits de la formation fournie sur l'utilisation des données et des informations relatives au droit d'auteur pour une gestion efficace de leurs droits	Pas encore commencé	60%
	Pourcentage d'évaluations positives de la part des participants quant à l'utilité des réunions et ateliers sur le renforcement des capacités en matière de droit d'auteur	Taux de satisfaction de 70%	70% sont d'accord ou absolument d'accord
	Nombre d'États membres prenant des initiatives pour améliorer leur utilisation du système du droit d'auteur en vue de tirer parti du potentiel économique de leurs ouvrages et produits culturels	60% des pays ayant demandé une assistance technique	60% des pays ayant reçu une assistance

Résultats escomptés	Indicateurs d'exécution	Niveaux de référence	Objectifs visés
IV.2 Amélioration de l'accessibilité et de l'utilisation de l'information en matière de propriété intellectuelle par les institutions compétentes et le public afin de promouvoir l'innovation et la créativité	Nombre d'intermédiaires de confiance et de titulaires de droits qui ont rejoint le réseau du système TIGAR, y compris de pays en développement et de PMA	19 intermédiaires de confiance et 40 titulaires de droits	24 intermédiaires de confiance et 46 titulaires de droits (cumulatif)
	Nombre d'œuvres protégées par le droit d'auteur distribuées auprès des intermédiaires de confiance et rendues accessibles aux déficients visuels par-delà les frontières par le réseau du système TIGAR	400	1 000 (cumulatif)
	Pourcentage de personnes satisfaites de l'assistance fournie en matière de renforcement des capacités de l'infrastructure du droit d'auteur	Données non disponibles	60%
	Nombre d'institutions utilisant GDA	15	15
	Utilisation de la base de données de référence de l'OMPI pour la gestion collective	Données non disponibles	100 utilisateurs
	Nombre d'instruments juridiques, de lignes directrices, de déclarations de principes autres que des traités convenus ou approuvés par les parties prenantes dans des domaines comme la propriété intellectuelle et le sport ou le droit d'auteur dans l'environnement numérique	Un (examen par l'OMPI de la situation contractuelle dans le secteur audiovisuel)	Un
IV.4 Amélioration de l'infrastructure technique et du savoir pour les offices de propriété intellectuelle et d'autres institutions de propriété intellectuelle, leur permettant de fournir à leurs parties prenantes des services améliorés (moins chers, plus rapides, de meilleure qualité)	Nombre de gouvernements et d'organismes de gestion collective ayant signé un accord avec l'OMPI pour réorganiser WIPOCOS	Pas encore commencé	Quatre gouvernements et cinq ONG
	Nombre d'organismes de gestion collective dans les pays en développement et les PMA participant à des réseaux régionaux et mondiaux mis en place avec l'aide de l'OMPI	0 (zéro)	10

Résultats escomptés	Indicateurs d'exécution	Niveaux de référence	Objectifs visés
	Pourcentage de gouvernements ayant présenté un rapport positif sur l'efficacité accrue (et la meilleure gouvernance) des bureaux de droit d'auteur et d'autres institutions du pays	Taux de satisfaction de 80%	80% des pays ayant reçu une assistance technique
V.2 Utilisation élargie et améliorée des analyses économiques de l'OMPI aux fins de l'élaboration des politiques	Utilisation des études économiques de l'OMPI sur le droit d'auteur par les gouvernements et les ONG dans le processus de prise de décisions	Huit gouvernements ou ONG utilisent les études de l'OMPI	12 gouvernements ou ONG utilisent les études de l'OMPI (cumulatif)
	Initiatives nationales visant à élaborer de nouvelles statistiques sur les industries de la création sur la base des travaux de l'OMPI dans ce domaine	10 initiatives nationales	15 initiatives nationales (cumulatif)

RESSOURCES ALLOUÉES AU PROGRAMME 3

3.14. Les ressources allouées au résultat I.1 (élaboration de cadres normatifs internationaux équilibrés dans le domaine de la propriété intellectuelle) pour la période 2014-2015 sont inférieures à celles du budget pour la période 2012-2013 après virements du fait qu'aucune provision n'a été constituée dans ce programme pour la tenue d'une conférence diplomatique durant le prochain exercice biennal. Il en résulte une diminution au titre des Missions de fonctionnaires, des Voyages de tiers et des Conférences.

3.15. Les ressources proposées pour le résultat I.2 (conseils en matière de législation) sont plus élevées en prévision d'une demande accrue de conseils législatifs liés à la mise en œuvre du Traité de Beijing et du projet de Traité de Marrakech.

3.16. L'augmentation des ressources pour le résultat III.2 (renforcement des capacités en matière de ressources humaines) est due principalement à la poursuite du projet du Plan d'action pour le développement visant à renforcer et développer le secteur audiovisuel au Burkina Faso et dans certains pays africains en 2014-2015 et à l'accent particulier mis sur le renforcement de la gestion collective. Il en résulte une légère augmentation au titre des Bourses.

3.17. La diminution des ressources pour le résultat IV.4 (amélioration de l'infrastructure technique et du savoir) résulte de l'application du modèle type pour la mise en œuvre de projets et activités d'infrastructure tournés vers l'extérieur dans le cadre de l'objectif stratégique IV, les programmes spécialisés prenant la direction commerciale et les programmes en lien avec l'infrastructure mondiale étant chargé du développement et de la mise en œuvre des composantes informatiques et techniques associées. Cela explique le redéploiement des ressources en personnel et la diminution des autres ressources observée à la rubrique Autres services contractuels.

3.18. La réduction des ressources proposées pour les études de droit d'auteur au titre du résultat V.2 (utilisation élargie et améliorée des analyses économiques de l'OMPI) traduit une légère baisse du nombre de ces études prévues pour le prochain exercice biennal par rapport à la période 2012-2013. La diminution touche essentiellement le poste des Missions de fonctionnaires.

Ressources par résultat
(en milliers de francs suisses)

Numéro et description du résultat escompté	Budget 2012-2013 approuvé	Budget 2012-2013 après virements	Budget 2014-2015 proposé
I.1 Renforcement de la coopération entre les États membres en ce qui concerne l'élaboration de cadres normatifs internationaux équilibrés dans le domaine de la propriété intellectuelle et du consensus sur des questions concrètes donnant lieu à des instruments internationaux	3 364	5 685	3 916
I.2 Cadres législatifs, réglementaires et politiques adaptés et équilibrés en matière de propriété intellectuelle	1 733	1 115	1 841
III.2 Renforcement des capacités en matière de ressources humaines pour pouvoir répondre aux nombreuses exigences en ce qui concerne l'utilisation efficace de la propriété intellectuelle au service du développement dans les pays en développement, les PMA et les pays en transition	3 475	3 619	4 188
IV.2 Amélioration de l'accessibilité et de l'utilisation de l'information en matière de propriété intellectuelle par les institutions compétentes et le public afin de promouvoir l'innovation et la créativité	3 595	2 709	2 536
IV.4 Amélioration de l'infrastructure technique et du savoir pour les offices de propriété intellectuelle et d'autres institutions de propriété intellectuelle, leur permettant de fournir à leurs parties prenantes des services améliorés (moins chers, plus rapides, de meilleure qualité)	3 673	3 956	2 883
V.2 Utilisation élargie et améliorée des analyses économiques de l'OMPI aux fins de l'élaboration des politiques	2 754	2 341	1 065
Total	18 593	19 425	16 430

Note : le budget 2012-2013 approuvé et le budget 2012-2013 après virements, par résultat escompté, ont été restructurés de manière à tenir compte du cadre de résultats proposé pour 2014-2015.

Ressources par objet de dépense
(en milliers de francs suisses)

	Budget 2012-2013 approuvé	Budget 2012-2013 après virements	Budget 2014-2015 proposé	Différence par rapport au budget 2012-2013 après virements	
				Montant	%
A. Ressources en personnel					
Postes	9 698	9 411	8 847	(564)	-6,0%
Fonctionnaires temporaires	1 168	1 122	1 468	346	30,8%
Autres dépenses de personnel	--	--	--	--	n.d.
Total, A	10 866	10 533	10 315	(218)	-2,1%
B. Autres ressources					
Stagiaires et bourses de l'OMPI					
Stagiaires	--	--	--	--	n.d.
Bourses	--	--	--	--	n.d.
<i>Sous-total</i>	--	--	--	--	n.d.
Voyages et bourses					
Missions de fonctionnaires	1 185	1 276	698	(578)	-45,3%
Voyages de tiers	1 739	2 393	1 757	(636)	-26,6%
Bourses	630	574	660	87	15,1%
<i>Sous-total</i>	3 554	4 242	3 115	(1 127)	-26,6%
Services contractuels					
Conférences	1 035	1 710	1 045	(665)	-38,9%
Publications	205	95	60	(35)	-36,5%
Services contractuels de personnes	1 811	1 971	1 795	(176)	-8,9%
Autres services contractuels	563	587	50	(537)	-91,5%
<i>Sous-total</i>	3 613	4 363	2 950	(1 413)	-32,4%
Dépenses de fonctionnement					
Locaux et entretiens	--	--	--	--	n.d.
Communication	10	5	--	(5)	-100,0%
Représentation	90	79	25	(54)	-68,3%
Frais administratifs et bancaires	--	--	--	--	n.d.
Services conjoints Nations Unies	--	--	--	--	n.d.
<i>Sous-total</i>	100	83	25	(58)	-70,0%
Matériel et fournitures					
Mobilier et matériel	435	193	--	(193)	-100,0%
Fournitures	25	11	25	14	122,2%
<i>Sous-total</i>	460	204	25	(179)	-87,8%
Total, B	7 727	8 892	6 114	(2 778)	-31,2%
TOTAL	18 593	19 425	16 430	(2 996)	-15,4%
POSTES	23	21	20	(1)	-4,8%

dont :

Projet du plan d'action pour le développement	283
--	------------

Notes :

1) Le budget 2012-2013 approuvé et le budget 2012-2013 après virements sont restructurés en fonction des catégories de coûts proposées pour 2014-2015.

2) Le budget après virements tient compte du budget ajusté des programmes, suite aux virements opérés en 2012-2013 conformément à l'article 5.5 du Règlement financier. On trouvera plus d'informations sur le budget 2012-2013 après virements dans le tableau de l'annexe I (Budget après virements, par programme) du présent document et du document WO/PBC/20/2 (Rapport sur l'exécution du programme en 2012). Les dépenses de personnel figurant dans le budget 2012-2013 après virements représentent les dépenses effectives engagées jusqu'au 31 mars 2013 et les montants inscrits au budget, sur la base de dépenses standard, pour les neuf mois restants de 2013.

3) On trouvera plus d'informations sur les postes afférents à ce programme dans le tableau de l'annexe II.

4) Y compris le projet du Plan d'action de l'OMPI pour le développement intitulé "Propriété intellectuelle et développement socioéconomique".

Ressources au titre des fonds fiduciaires potentiellement disponibles
pour les activités de programme en 2014-2015*
(en milliers de francs suisses)**

<i>Programme</i>	<i>Solde prévu fin 2013</i>	<i>Contributions prévues pour 2014-2015***</i>	<i>Montant estimatif disponible pour les activités de programme en 2014- 2015****</i>
Programme 3	1 131	2 098	3 229

* Pour information seulement. Pour plus de précisions, on est prié de se reporter à l'annexe VIII.

** Les chiffres ne comprennent pas les ajustements pour taux d'intérêt et taux de change. Il est à noter également que ces fonds financent en général des activités qui portent sur une période excédant un exercice biennal ou qui sont à cheval sur deux exercices, à mesure que les recettes sont perçues et les dépenses encourues.

*** Les contributions annuelles sont variables, des fluctuations ayant été constatées d'une année à l'autre.

**** Ce chiffre purement indicatif découle des modes de financement précédents. Il ne représente pas des engagements de la part des États membres, sauf dans les cas où l'accord de fonds fiduciaire comprend un tel engagement.

PROGRAMME 4 SAVOIRS TRADITIONNELS, EXPRESSIONS CULTURELLES TRADITIONNELLES ET RESSOURCES GENETIQUES

CONTEXTE DE PLANIFICATION

4.1. Ce programme vise à améliorer l'utilisation des principes et des systèmes de propriété intellectuelle, actuels et nouveaux, pour la protection équilibrée des savoirs traditionnels et des expressions culturelles traditionnelles contre l'appropriation illégale, et pour une réglementation appropriée du lien qui existe entre la propriété intellectuelle et les ressources génétiques, notamment en matière d'accès et de partage équitable des bénéfices. Travailler à la réalisation de ces objectifs permettrait aux États membres, aux peuples autochtones et aux communautés locales, ainsi qu'aux autres parties prenantes d'examiner plus en détail les liens qui existent entre, d'une part, leurs politiques en matière de propriété intellectuelle et de savoirs traditionnels, d'expressions culturelles traditionnelles et de ressources génétiques et, d'autre part, leurs stratégies nationales de développement et leurs politiques culturelles et en matière d'innovation. Conformément au Plan d'action pour le développement, atteindre ces objectifs représenterait pour les pays en développement, les PMA, les peuples autochtones et les communautés locales un avantage économique, technologique et culturel certain.

4.2. Les négociations internationales ont lieu au sein du Comité intergouvernemental de la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et au folklore (IGC). Dans le cadre de son mandat pour l'exercice biennal 2012-2013, l'IGC a été prié de soumettre à l'Assemblée générale, à sa session de septembre 2013, le texte d'un ou plusieurs instruments juridiques internationaux sur la protection effective des ressources génétiques, des savoirs traditionnels et des expressions culturelles traditionnelles, pour que celle-ci se prononce sur la convocation d'une conférence diplomatique. Dans le cas où l'Assemblée générale déciderait en septembre 2013 de convoquer une conférence diplomatique, celle-ci aurait probablement lieu pendant l'exercice biennal 2014-2015 et serait précédée de négociations supplémentaires et autres réunions préparatoires. Par conséquent, durant l'exercice biennal 2014-2015, les négociations internationales vont se poursuivre et des moyens complémentaires d'appui et de renforcement des capacités vont être nécessaires, y compris une assistance pour la mise en œuvre dans le cadre des systèmes nationaux et régionaux de tout instrument international qui pourrait être adopté.

4.3. Les résultats obtenus à l'échelle internationale dépendent d'un consensus entre les États membres. Malgré les attentes élevées sur le plan des résultats concrets, des divergences de vues subsistent quant aux objectifs précis d'instruments juridiques internationaux dans ces domaines et autour de questions de politique essentielles. Un autre défi à relever concerne les questions de participation et de représentation, car les peuples autochtones et les communautés locales, en particulier, se heurtent à des contraintes dans la défense de leurs intérêts en matière de propriété intellectuelle auprès des instances intergouvernementales.

STRATÉGIES DE MISE EN ŒUVRE

4.4. En tant que processus régi par les États membres, les progrès vers des résultats à l'échelle internationale dépendent en grande partie de facteurs externes, notamment les décisions des États membres. Le Secrétariat de l'OMPI cherche à jouer un rôle actif de soutien et d'intermédiaire, et ce de manière professionnelle, efficace et neutre. Le programme vise donc, en premier lieu, à créer un environnement propice à des négociations ciblées entre les États membres et les autres participants de l'IGC, pouvant mener à une compréhension commune et à une convergence de vues en ce qui concerne les objectifs et les questions essentielles, puis à l'adoption d'un ou plusieurs instruments juridiques internationaux. Le programme devrait également viser à ce que les États, les peuples autochtones et les communautés locales, ainsi que les autres parties prenantes prennent davantage conscience que le lien entre la propriété intellectuelle et les savoirs traditionnels, les expressions culturelles traditionnelles et les ressources génétiques fait partie intégrante de l'élaboration des stratégies de développement nationales et des politiques culturelles et en matière d'innovation et, plus précisément, à ce qu'ils utilisent de manière accrue les principes et les systèmes de propriété

intellectuelle pour assurer la protection efficace des savoirs traditionnels et des expressions culturelles traditionnelles et la gestion du lien entre la propriété intellectuelle et l'accès aux ressources génétiques et le partage équitable des avantages qui en découlent.

4.5. Pour répondre aux objectifs, aux défis et aux questions susmentionnés, et pour atteindre les résultats visés, le programme s'emploiera à mettre en œuvre les trois stratégies complémentaires et liées entre elles ci-après :

- fournir, de manière professionnelle et neutre, un appui technique et administratif pour les négociations au sein de l'IGC et toutes les réunions connexes ainsi qu'une éventuelle conférence diplomatique; fournir un appui administratif en faveur d'initiatives visant à renforcer la participation effective des représentants des peuples autochtones et des communautés locales aux travaux de l'OMPI, y compris en ce qui concerne la gestion logistique du Fonds de contributions volontaires de l'OMPI pour les communautés autochtones et locales accréditées, et assurer une coordination et une coopération étroites avec d'autres organisations et instances intergouvernementales;
- développer et appliquer, sur demande, un ensemble rationnel et intégré de ressources, de programmes et d'instruments pertinents et efficaces en matière de renforcement des capacités et d'assistance technique juridique, conformément aux stratégies de développement nationales et aux politiques culturelles et en matière d'innovation; et
- fournir des conseils, sur demande, en ce qui concerne les aspects de propriété intellectuelle de la mise en place des TIC et d'autres infrastructures organisationnelles aux niveaux national, régional et international, telles que des bases de données, des inventaires, des registres et d'autres plates-formes, ainsi que des institutions, des administrations et des agences, pour compléter et mettre en œuvre les cadres juridiques et politiques que les États et les communautés pourraient développer.

4.6. La conclusion positive des négociations au sein de l'IGC fait l'objet de la recommandation n° 18 du Plan d'action pour le développement. Les activités d'établissement de normes au sein de l'IGC sont réalisées à l'initiative des États membres, constituent un processus participatif et reposent sur des consultations ouvertes et équilibrées (recommandations n^{os} 15, 21 et 42), tiennent compte du domaine public (recommandations n^{os} 16 et 20) et des éléments de flexibilité visés dans les accords internationaux de propriété intellectuelle (recommandations n^{os} 12, 14 et 17), et créent les conditions favorables à la réalisation des objectifs de développement des Nations Unies (recommandation n° 22). Ce programme contribue directement et précisément au développement et à la réalisation d'autres recommandations du Plan d'action pour le développement, notamment en veillant à ce que l'assistance technique soit axée sur le développement et sur la demande (recommandations n^{os} 1 et 12), en aidant les groupements régionaux à élaborer et à mettre en œuvre des politiques et des cadres régionaux (recommandations n^{os} 10, 11, 13 et 14), en fournissant des conseils en matière de législation et de politique à certains États membres concernant leur législation nationale (recommandations n^{os} 11, 13 et 14), en sensibilisant aux questions de propriété intellectuelle relatives aux savoirs traditionnels, aux expressions culturelles traditionnelles et aux ressources génétiques (recommandation n° 3), et en coopérant sur les questions de propriété intellectuelle avec les institutions des Nations Unies (recommandation n° 40).

4.7. Les résultats escomptés du programme 4 seront également obtenus, le cas échéant, grâce à la coopération et la coordination avec d'autres programmes de l'OMPI, en particulier le programme 1 (droit des brevets), le programme 3 (droit d'auteur et droits connexes), le programme 7 (centre d'arbitrage et de médiation de l'OMPI), le programme 8 (coordination du Plan d'action pour le développement), le programme 9 (Afrique, pays arabes, Asie et Pacifique, pays d'Amérique latine et des Caraïbes, pays les moins avancés), le programme 10 (coopération avec certains pays d'Europe et d'Asie), le programme 14 (services d'accès à l'information et aux savoirs) et le programme 18 (propriété intellectuelle et défis mondiaux).

PRINCIPAUX RISQUES ET STRATÉGIES D'ATTÉNUATION

Risque(s) susceptible(s) d'empêcher le programme d'atteindre ses résultats	Plans d'atténuation en place ou en cours de mise en œuvre
Incapacité des États membres de parvenir à un consensus suffisant sur un ou plusieurs instruments juridiques internationaux.	Le Secrétariat s'emploie, dans la mesure de ses ressources, à favoriser et créer un environnement propice aux négociations, par exemple en donnant des informations claires et objectives sur les questions examinées par l'IGC, en fournissant un service de secrétariat neutre et efficace ainsi qu'un appui neutre et efficace au président de l'IGC.
Perte de pertinence de l'IGC si les États membres font passer les questions de propriété intellectuelle relatives aux savoirs traditionnels, aux expressions culturelles traditionnelles et aux ressources génétiques au second plan ou estiment que d'autres instances sont plus susceptibles de produire les résultats escomptés.	Le Secrétariat sensibilise à l'importance des questions relatives aux savoirs traditionnels, aux expressions culturelles traditionnelles et aux ressources génétiques pour la politique en matière de propriété intellectuelle. Le Secrétariat suit de très près les négociations se déroulant dans d'autres instances, afin de pouvoir fournir des informations neutres sur l'IGC aux États membres dans ces autres instances, et agit en coordination avec les autres secrétariats pour éviter les chevauchements d'activités entre eux qui pourraient faire naître la confusion dans l'esprit des États membres.

TABLEAU DES RÉSULTATS

Résultats escomptés	Indicateurs d'exécution	Niveaux de référence	Objectifs visés
I.1 Renforcement de la coopération entre les États membres en ce qui concerne l'élaboration de cadres normatifs internationaux équilibrés dans le domaine de la propriété intellectuelle et du consensus sur des questions concrètes donnant lieu à des instruments internationaux	Avancement des négociations au sein de l'IGC en vue de l'élaboration d'un ou plusieurs instruments juridiques internationaux	Négociations en cours en vertu du mandat de l'IGC pour la période 2012-2013 et du programme de travail pour 2013	Adoption d'un ou plusieurs instruments juridiques internationaux
III.2 Renforcement des capacités en matière de ressources humaines pour pouvoir répondre aux nombreuses exigences en ce qui concerne l'utilisation efficace de la propriété intellectuelle au service du développement dans les pays en développement, les PMA et les pays en transition	Pourcentage de participants aux activités de l'OMPI ayant fait part d'un renforcement des capacités en ce qui concerne la compréhension des principes, des systèmes et des instruments de propriété intellectuelle et leur utilisation pour la protection des savoirs traditionnels et des expressions culturelles traditionnelles, et pour la gestion du lien qui existe entre propriété intellectuelle et ressources génétiques	Pas encore disponible	80%

RESSOURCES ALLOUÉES AU PROGRAMME 4

4.8. L'augmentation des ressources pour le résultat I.1 (élaboration de cadres normatifs internationaux équilibrés dans le domaine de la propriété intellectuelle) est surtout liée aux dispositions prises en vue de la tenue éventuelle d'une conférence diplomatique en 2014-2015 (augmentation au titre des Voyages de tiers et des Conférences).

4.9. L'intensité des travaux et l'accent mis sur le processus de l'IGC ont entraîné une diminution des ressources au titre du résultat III.2 (renforcement des capacités en matière de ressources humaines).

Ressources par résultat
(en milliers de francs suisses)

<i>Numéro et description du résultat escompté</i>	<i>Budget 2012-2013 approuvé</i>	<i>Budget 2012-2013 après virements</i>	<i>Budget 2014-2015 proposé</i>
I.1 Renforcement de la coopération entre les États membres en ce qui concerne l'élaboration de cadres normatifs internationaux équilibrés dans le domaine de la propriété intellectuelle et du consensus sur des questions concrètes donnant lieu à des instruments internationaux	5 034	3 883	5 725
III.2 Renforcement des capacités en matière de ressources humaines pour pouvoir répondre aux nombreuses exigences en ce qui concerne l'utilisation efficace de la propriété intellectuelle au service du développement dans les pays en développement, les PMA et les pays en transition	2 946	2 747	2 139
Total	7 980	6 630	7 864

Note : le budget 2012-2013 approuvé et le budget 2012-2013 après virements, par résultat escompté, ont été restructurés de manière à tenir compte du cadre de résultats proposé pour 2014-2015.

Ressources par objet de dépense
(en milliers de francs suisses)

	Budget 2012-2013 approuvé	Budget 2012-2013 après virements	Budget 2014-2015 proposé	Différence par rapport au budget 2012-2013 après virements	
				Montant	%
A. Ressources en personnel					
Postes	2 719	2 900	3 122	223	7,7%
Fonctionnaires temporaires	1 281	1 039	1 311	272	26,2%
Autres dépenses de personnel	--	--	--	--	n.d.
Total, A	4 000	3 939	4 434	495	12,6%
B. Autres ressources					
Stagiaires et bourses de l'OMPI					
Stagiaires	--	--	--	--	n.d.
Bourses	110	112	150	39	34,5%
<i>Sous-total</i>	<i>110</i>	<i>112</i>	<i>150</i>	<i>39</i>	<i>34,5%</i>
Voyages et bourses					
Missions de fonctionnaires	601	368	562	194	52,7%
Voyages de tiers	1 595	1 044	1 394	350	33,5%
Bourses	--	--	--	--	0,0%
<i>Sous-total</i>	<i>2 196</i>	<i>1 412</i>	<i>1 956</i>	<i>544</i>	<i>38,5%</i>
Services contractuels					
Conférences	1 315	941	1 174	233	24,8%
Publications	40	--	5	5	n.d.
Services contractuels de personnes	125	184	116	(68)	-37,0%
Autres services contractuels	30	17	-	(17)	-100,0%
<i>Sous-total</i>	<i>1 510</i>	<i>1 142</i>	<i>1 295</i>	<i>153</i>	<i>13,4%</i>
Dépenses de fonctionnement					
Locaux et entretiens	--	--	--	--	n.d.
Communication	15	7	--	(7)	-100,0%
Représentation	4	4	5	1	38,9%
Frais administratifs et bancaires	--	--	--	--	n.d.
Services conjoints Nations Unies	--	--	--	--	n.d.
<i>Sous-total</i>	<i>19</i>	<i>10</i>	<i>5</i>	<i>(5)</i>	<i>-51,7%</i>
Matériel et fournitures					
Mobilier et matériel	130	11	12	1	9,1%
Fournitures	15	4	12	8	220,0%
<i>Sous-total</i>	<i>145</i>	<i>15</i>	<i>24</i>	<i>9</i>	<i>62,7%</i>
Total, B	3 980	2 691	3 430	739	27,5%
TOTAL	7 980	6 630	7 864	1 234	18,6%
POSTES	6	7	7	--	0,0%

Notes :

1) Le budget 2012-2013 approuvé et le budget 2012-2013 après virements sont restructurés en fonction des catégories de coûts proposées pour 2014-2015.

2) Le budget après virements tient compte du budget ajusté des programmes, suite aux virements opérés en 2012-2013 conformément à l'article 5.5 du Règlement financier. On trouvera plus d'informations sur le budget 2012-2013 après virements dans le tableau de l'annexe I (Budget après virements, par programme) du présent document et du document WO/PBC/20/2 (Rapport sur l'exécution du programme en 2012). Les dépenses de personnel figurant dans le budget 2012-2013 après virements représentent les dépenses effectives engagées jusqu'au 31 mars 2013 et les montants inscrits au budget, sur la base de dépenses standard, pour les neuf mois restants de 2013.

3) On trouvera plus d'informations sur les postes afférents à ce programme dans le tableau de l'annexe II.

OBJECTIF STRATEGIQUE II

PRESTATION DE SERVICES MONDIAUX DE PROPRIETE INTELLECTUELLE DE PREMIER ORDRE

Cet objectif stratégique concerne les services fondamentaux de l'OMPI, qui correspondent aussi aux opérations génératrices de recettes pour l'Organisation. L'objectif visé est de faire des systèmes mondiaux de l'OMPI et des services offerts par l'Organisation en matière de règlement extrajudiciaire des litiges des systèmes privilégiés par les utilisateurs, grâce à des prestations intéressantes et d'un bon rapport coût-efficacité apportant une valeur ajoutée pour les utilisateurs.

Résultats escomptés	Indicateurs d'exécution	Programme(s) concerné(s)
II.1 Utilisation accrue de la voie PCT pour le dépôt des demandes internationales de brevet	Degré de satisfaction des utilisateurs du PCT à l'égard des services d'information et de formation axés sur les utilisateurs	Programme 5
	Satisfaction des offices et des administrations internationales à l'égard des activités de coopération du PCT	Programme 5
	Nombre de déposants de demandes selon le PCT originaires de pays en transition et de pays développés	Programme 10
	Pourcentage de dépôts selon le PCT	Programme 20
	Pourcentage de décideurs, de fonctionnaires gouvernementaux, de spécialistes de la propriété intellectuelle et de participants à des séminaires ciblés ayant une meilleure connaissance du PCT et de thèmes connexes	Programme 20
II.2 Amélioration du système du PCT	Amélioration du système du PCT, notamment mise en œuvre des recommandations des lignes directrices du PCT approuvées par les États membres du PCT	Programme 5
	Amélioration des services électroniques pour les déposants, les tiers, les offices et les administrations	Programme 5
II.3 Amélioration de la productivité et de la qualité de service des opérations du PCT	Coût unitaire du traitement d'une demande	Programme 5
	Qualité globale de l'examen de forme (y compris les délais)	Programme 5
	Qualité des traductions	Programme 5
	Délais de traduction des rapports	Programme 5
	Qualité du développement de logiciels	Programme 5
	Niveau de services de systèmes d'information	Programme 5

Résultats escomptés	Indicateurs d'exécution	Programme(s) concerné(s)
II.4 Utilisation élargie et améliorée du système de La Haye, notamment par les pays en développement et les PMA	Nombre de déposants selon le système de La Haye originaires de pays en transition et de pays développés	Programme 10
	Nombre de pays ayant élaboré leurs politiques en matière d'adhésion à l'Arrangement de La Haye ou ayant entrepris leur mise en œuvre	Programme 20
	Pourcentage de décideurs, de fonctionnaires gouvernementaux, de spécialistes de la propriété intellectuelle et de participants à des séminaires ciblés ayant une meilleure connaissance du système de La Haye	Programme 20
	Nombre de parties contractantes à l'Arrangement de La Haye dans la région Asie et Pacifique	Programme 20
	Parties contractantes à l'Acte de Genève (1999)	Programme 31
	Nombre d'offices nationaux ou régionaux fournissant des informations appropriées sur le système de La Haye	Programme 31
	Dépôts de demandes selon le système de La Haye et de renouvellements	Programme 31
II.5 Amélioration de la productivité et de la qualité de service des opérations de La Haye	Prédominance de l'Acte de Genève (1999) dans le système de La Haye	Programme 31
	Progrès accomplis dans l'amélioration du cadre juridique	Programme 31
	Flexibilité des données enregistrées dans le registre international	Programme 31
	Nombre de procédures entièrement automatisées	Programme 31
II.6 Utilisation élargie et améliorée des systèmes de Madrid et de Lisbonne, notamment par les pays en développement et les PMA	Extension de la portée géographique (Protocole de Madrid)	Programme 6
	Extension de la portée géographique (Arrangement de Lisbonne)	Programme 6
	Adoption de dispositions rationalisant ou modernisant le cadre juridique du système de Lisbonne	Programme 6
	Nombre de demandes internationales (Protocole de Madrid)	Programme 6
	Proportion de bureaux concernés fournissant des informations d'actualité sur le système de Madrid	Programme 6

Résultats escomptés	Indicateurs d'exécution	Programme(s) concerné(s)
II.7 Amélioration de la productivité et de la qualité de service des opérations des systèmes de Madrid et de Lisbonne	Pourcentage de participants à des manifestations associées au système de Madrid qui font part de leur satisfaction et d'une meilleure compréhension du système à la suite d'une manifestation	Programme 6
	Nombre et proportion d'enregistrements internationaux en vigueur au titre du système de Lisbonne émanant de pays en développement et de PMA	Programme 6
	Diminution du nombre d'irrégularités (système de Madrid)	Programme 6
	Nombre de déposants au titre des systèmes de Madrid et de Lisbonne originaires de pays en transition et de pays développés.	Programme 10
	Nombre de pays ayant élaboré leurs politiques en matière d'adhésion au Protocole de Madrid ou ayant entrepris leur mise en œuvre	Programme 20
	Pourcentage de participants à des ateliers/séminaires ciblés sur des thèmes liés au Protocole de Madrid faisant part de leur satisfaction	Programme 20
	Nombre de parties contractantes au Protocole de Madrid	Programme 20
	Nombre de nouveaux enregistrements (système de Madrid)	Programme 20
	Nombre de renouvellements (système de Madrid)	Programme 20
	Progrès accomplis dans la rationalisation et la simplification du cadre juridique du système de Madrid	Programme 6
	Nombre d'enregistrements Nombre de renouvellements traités Nombre de modifications, y compris de désignations postérieures (système de Madrid)	Programme 6
	Traduction des demandes dans les délais impartis (système de Madrid)	Programme 6
	Diminution du nombre de corrections (système de Madrid)	Programme 6
	Meilleure satisfaction des clients (système de Madrid)	Programme 6
	Recours accru à la communication électronique (système de Madrid)	Programme 6
	Perfectionnement du registre international électronique du système de Lisbonne	Programme 6
Perfectionnement des moyens électroniques de communication et de publication au titre des procédures de Lisbonne	Programme 6	

Résultats escomptés	Indicateurs d'exécution	Programme(s) concerné(s)
II.8 De plus en plus de litiges internationaux ou nationaux de propriété intellectuelle sont évités ou réglés par la médiation, l'arbitrage et d'autres modes extrajudiciaires de règlement des litiges de l'OMPI	Prise en considération accrue de l'utilisation de services de règlement extrajudiciaire des litiges dans les transactions de propriété intellectuelle, notamment par le recours aux procédures de l'OMPI	Programme 7 Programme 20
	Politiques de règlement extrajudiciaire des litiges à l'élaboration et la mise en œuvre desquelles le centre a contribué	Programme 7
	Nombre d'utilisateurs de pays en transition et de pays développés faisant appel aux services du Centre d'arbitrage et de médiation de l'OMPI	Programme 10
II.9 Protection efficace de la propriété intellectuelle dans les gTLD et les ccTLD	Nombre de litiges relatifs à des gTLD administrés selon les principes UDRP	Programme 7
	Nombre de litiges relatifs aux ccTLD réglés selon les principes UDRP	Programme 7
	Politiques de règlement des litiges dans le système des noms de domaine à l'élaboration et à la mise en œuvre desquelles le Centre a contribué	Programme 7
	Nombre d'administrateurs de ccTLD dotés de mécanismes de protection de la propriété intellectuelle conçus ou administrés avec l'aide de l'OMPI et conformes aux normes internationales	Programme 7

PROGRAMME 5 SYSTEME DU PCT

CONTEXTE DE PLANIFICATION

5.1. Étant donné que le système du PCT représente plus de 75% des recettes de l'OMPI, la vaste majorité des dépenses liées aux programmes est nécessairement allouée à son fonctionnement. Le PCT représente également 54% des demandes déposées. Toutefois, le maintien et le renforcement, au cours du prochain exercice biennal, du PCT en tant que voie privilégiée par les utilisateurs du système international des brevets supposeront que le programme 5 relève les défis posés par un marché mondial de plus en plus dynamique dans le domaine des services en matière de brevets, caractérisé par les éléments suivants :

- préoccupations quant à la qualité et à aux délais d'exécution des rapports internationaux;
- diversité croissante de la répartition géographique de la protection par brevet;
- diversité linguistique croissante de l'état de la technique;
- participation limitée de la plupart des pays en développement et des pays les moins avancés au PCT;
- demande croissante de formation de la part des utilisateurs actuels et nouveaux du PCT;
- importance et diversité de la préférence des clients pour le PCT par rapport à d'autres moyens;
- disponibilité des nouvelles technologies de l'information et de la communication.

STRATÉGIES DE MISE EN ŒUVRE

5.2. La participation de toutes les parties prenantes est cruciale pour permettre un fonctionnement optimal du système du PCT. Par conséquent, le programme portera sur la communication et la coopération entre les parties prenantes. Les stratégies de mise en œuvre ci-après seront appliquées :

- soutenir les efforts consentis par les administrations internationales pour améliorer la qualité et les délais d'exécution de leurs produits, notamment l'élaboration de critères qualitatifs, ainsi que les recherches et l'examen en collaboration des demandes selon le PCT;
- améliorer et étendre le portail "ePCT" fondé sur le Web, permettant aux déposants, aux bureaux et aux administrations d'interagir avec le système du PCT;
- continuer d'explorer de nouveaux moyens d'améliorer le système du PCT, tout en appliquant des mesures précises déjà approuvées par les États membres;
- poursuivre la coordination avec les programmes 9, 10, 12, 13 et 14 au sujet de l'assistance technique et du renforcement des capacités au sein du PCT pour les pays en développement et les pays les moins avancés;
- mettre davantage l'accent sur les moyens de persuader les clients réels et potentiels d'utiliser davantage le PCT;
- renforcer la communication avec toutes les parties prenantes et les clients du PCT, au moyen d'enquêtes et d'actions d'information, afin de recenser les besoins et de renforcer l'efficacité des services du PCT;
- dispenser des formations à davantage d'utilisateurs du PCT, à l'aide de moyens techniques tels que des séminaires en ligne et des vidéoconférences;
- réorganiser l'élaboration et la diffusion des informations relatives au PCT;

- poursuivre les ajustements concernant la composition du personnel et l'allocation globale des ressources afin de s'aligner sur les changements de la répartition géographique de la demande de services du PCT;
- continuer d'examiner et de mettre en œuvre des mesures de contrôle et de maîtrise des coûts dans le cadre des opérations du PCT.

PRINCIPAUX RISQUES ET STRATÉGIES D'ATTÉNUATION

Risque(s) susceptible(s) d'empêcher le programme d'atteindre ses résultats	Plans d'atténuation en place ou en cours de mise en œuvre
Diminution des dépôts selon le PCT, en termes absolus ou par rapport aux demandes de dépôts en vertu de la Convention de Paris	Continuer de démontrer à tous les utilisateurs que le PCT est le moyen le plus valable et le plus efficace de protéger l'innovation sur les marchés internationaux.
Interruption prolongée des opérations du PCT. Si le Bureau international n'est pas en mesure, ne serait-ce que brièvement, de traiter des documents, les retards s'accumulent très rapidement. Une interruption d'activité de quelques jours peut se traduire par de nombreuses semaines de retard.	Mise en œuvre et essais réguliers du plan de gestion de la continuité des opérations. L'objectif du plan de gestion de la continuité des opérations est de faire en sorte que le Bureau international puisse continuer de travailler suffisamment pendant des périodes d'interruption, de manière à éviter une dégradation inacceptable de la qualité du service fourni aux déposants et aux bureaux du PCT.
Divulgaration malveillante ou involontaire d'informations confidentielles	Poursuite du programme de sensibilisation du personnel concerné : continuer d'appliquer des mesures de contrôle moderne dans l'environnement matériel et électronique; continuer d'améliorer la surveillance stratégique; continuer de surveiller de près la qualité des traductions confiées à des sous-traitants.

TABLEAU DES RÉSULTATS

Résultats escomptés	Indicateurs d'exécution	Niveaux de référence	Objectifs visés
II.1 Utilisation accrue de la voie PCT pour le dépôt des demandes internationales de brevet	Degré de satisfaction des utilisateurs du PCT à l'égard des services d'information et de formation axés sur les utilisateurs	Degré, enregistré en 2009, de satisfaction des utilisateurs du PCT à l'égard des services d'information et de formation axés sur les utilisateurs	Maintenir ou relever le degré de satisfaction des utilisateurs du PCT enregistré en 2009
	Satisfaction des offices et des administrations internationales à l'égard des activités de coopération du PCT	59 répondants se sont déclarés satisfaits des activités menées en 2011 (95% des 62 personnes impliquées dans ces activités/86% sur 69 répondants).	Maintenir le degré de satisfaction des bureaux et administrations internationales enregistré en 2011.
II.2 Amélioration du système du PCT	Amélioration du système du PCT, notamment mise en œuvre des recommandations des lignes directrices du PCT approuvées par les États membres du PCT	Décisions prises par les organes compétents du PCT jusqu'à la fin de 2013.	Décisions prises par les organes compétents du PCT jusqu'à la fin de 2015.

Résultats escomptés	Indicateurs d'exécution	Niveaux de référence	Objectifs visés
II.3 Amélioration de la productivité et de la qualité de service des opérations du PCT	Amélioration des services électroniques pour les déposants, les tiers, les offices et les administrations	Nombre de transactions réalisées à l'aide de services ePCT à la fin de 2013 pour : -- les déposants; -- des tiers; -- les bureaux et -- les administrations	Augmentation du nombre de transactions réalisées à l'aide de services ePCT pour : -- les déposants; -- des tiers; -- les bureaux et -- les administrations
	Coût unitaire du traitement d'une demande	Coût unitaire en 2013	Diminution du coût unitaire
	Qualité globale de l'examen de forme (y compris les délais)	Moyenne des trois dernières années	Meilleure qualité
	Qualité des traductions	Moyenne des trois dernières années	Meilleure qualité
	Délais de traduction des rapports	Respect des délais en 2013	Amélioration
	Qualité du développement de logiciels	Qualité du développement de logiciels pour la dernière version d'ePCT et de l'eDossier en 2013	Élévation du niveau de qualité
Niveau de services de systèmes d'information	Niveau de 2013	Élévation du niveau de services de systèmes d'information	

RESSOURCES ALLOUÉES AU PROGRAMME 5

5.3. L'augmentation proposée en faveur du résultat II.3 (Amélioration de la productivité et de la qualité de service des opérations du PCT) s'explique par : i) une augmentation de 10,4 millions de francs suisses au profit du poste "Autres services contractuels", en raison de l'augmentation prévue du volume de traductions sous-traitées d'abrégés PCT, de rapports de recherche internationale et de rapports préliminaires internationaux sur la brevetabilité au cours du prochain exercice biennal, et ii) par une augmentation des dépenses de personnel de 0,4 million de francs suisses dans le cadre des bourses de l'OMPI, compte tenu des ressources requises par un nouveau programme de bourses d'échanges entre le Bureau international et les offices nationaux de la propriété intellectuelle, qui portera sur les systèmes mondiaux d'enregistrement. Ce programme permettra au personnel des offices nationaux d'acquérir une connaissance approfondie du travail du Bureau international, ainsi qu'une connaissance personnelle et une expérience professionnelle des formalités et procédures d'échange et de l'évolution dans ce domaine. L'augmentation de 0,3 million de francs suisses du poste "Locaux et entretien" se rapporte aux Services d'information sur le PCT et est destinée à l'entretien de l'équipement informatique.

Ressources par résultat
(en milliers de francs suisses)

<i>Numéro et description du résultat escompté</i>		<i>Budget 2012-2013 approuvé</i>	<i>Budget 2012-2013 après virements</i>	<i>Budget 2014-2015 proposé</i>
II.1	Utilisation accrue de la voie PCT pour le dépôt des demandes internationales de brevet	23 277	21 697	24 105
II.2	Amélioration du système du PCT	3 225	3 263	3 106
II.3	Amélioration de la productivité et de la qualité de service des opérations du PCT	152 098	150 933	172 856
Total		178 600	175 893	200 067

Note : le budget 2012-2013 approuvé et le budget 2012-2013 après virements, par résultat escompté, ont été restructurés de manière à tenir compte du cadre de résultats proposé pour 2014-2015.

Ressources par objet de dépense
(en milliers de francs suisses)

	Budget 2012-2013 approuvé	Budget 2012-2013 après virements	Budget 2014-2015 proposé	Différence par rapport au budget 2012-2013 après virements	
				Montant	%
A. Ressources en personnel					
Postes	106 365	107 003	122 455	15 452	14,4%
Fonctionnaires temporaires	12 339	10 524	8 963	(1 561)	-14,8%
Autres dépenses de personnel	--	--	--	--	n.d.
Total, A	118 705	117 527	131 419	13 891	11,8%
B. Autres ressources					
Stagiaires et bourses de l'OMPI					
Stagiaires	--	--	--	--	n.d.
Bourses	848	1 203	1 594	391	32,5%
<i>Sous-total</i>	<i>848</i>	<i>1 203</i>	<i>1 594</i>	<i>391</i>	<i>32,5%</i>
Voyages et bourses					
Missions de fonctionnaires	2037	1 853	1 545	(308)	-16,6%
Voyages de tiers	2956	2 374	2 323	(51)	-2,1%
Bourses	--	--	--	--	n.d.
<i>Sous-total</i>	<i>4 993</i>	<i>4 226</i>	<i>3 868</i>	<i>(358)</i>	<i>-8,5%</i>
Services contractuels					
Conférences	265	257	375	118	45,7%
Publications	30	27	8	(19)	-70,4%
Services contractuels de personnes	6008	5 797	6 161	364	6,3%
Autres services contractuels	42816	42 788	53 124	10 336	24,2%
<i>Sous-total</i>	<i>49 119</i>	<i>48 869</i>	<i>59 668</i>	<i>10 799</i>	<i>22,1%</i>
Dépenses de fonctionnement					
Locaux et entretiens	30	64	345	282	443,3%
Communication	1 900	1 678	1 445	(233)	-13,9%
Représentation	30	27	9	(18)	-66,7%
Frais administratifs et bancaires	--	--	--	--	n.d.
Services conjoints Nations Unies	--	--	--	--	n.d.
<i>Sous-total</i>	<i>1 960</i>	<i>1 768</i>	<i>1 799</i>	<i>31</i>	<i>1,8%</i>
Matériel et fournitures					
Mobilier et matériel	765	683	89	(594)	-87,0%
Fournitures	2210	1 616	1 630	14	0,9%
<i>Sous-total</i>	<i>2 975</i>	<i>2 298</i>	<i>1 719</i>	<i>(579)</i>	<i>-25,2%</i>
Total, B	59 895	58 365	68 648	10 283	17,6%
TOTAL	178 600	175 893	200 067	24 174	13,7%
POSTES	345	365	368	3	0,8%

Notes :

- 1) Le budget 2012-2013 approuvé et le budget 2012-2013 après virements sont restructurés en fonction des catégories de coûts proposées pour 2014-2015.
- 2) Le budget après virements tient compte du budget ajusté des programmes, suite aux virements opérés en 2012-2013 conformément à l'article 5.5 du Règlement financier. On trouvera plus d'informations sur le budget 2012-2013 après virements dans le tableau de l'annexe I (Budget après virements, par programme) du présent document et du document WO/PBC/20/2 (Rapport sur l'exécution du programme en 2012). Les dépenses de personnel figurant dans le budget 2012-2013 après virements représentent les dépenses effectives engagées jusqu'au 31 mars 2013 et les montants inscrits au budget, sur la base de dépenses standard, pour les neuf mois restants de 2013.
- 3) On trouvera plus d'informations sur les postes afférents à ce programme dans le tableau de l'annexe II.

PROGRAMME 6 SYSTEMES DE MADRID ET DE LISBONNE

A. SYSTÈME DE MADRID

CONTEXTE DE PLANIFICATION

6.1. Depuis 2011, et malgré l'incertitude qui pèse sur l'économie mondiale, le système de Madrid a poursuivi sa croissance, à en juger par le nombre de demandes internationales déposées et le nombre de parties contractantes dans lesquelles le Protocole de Madrid est entré en vigueur. Cette croissance devrait se poursuivre tout au long du prochain exercice biennal.

STRATÉGIES DE MISE EN ŒUVRE

6.2. Au cours de l'exercice biennal 2014-2015, une attention particulière continuera d'être portée à l'élargissement du champ d'application géographique du système de Madrid parmi les pays développés, les pays en développement et les pays les moins avancés (PMA), à la promotion d'une utilisation accrue du système dans les parties contractantes, existantes et nouvelles. En outre, il sera tiré parti de l'adhésion de tous les membres de l'Union de Madrid au Protocole de Madrid. Cela permettra au système de Madrid de réaliser tout son potentiel en devenant le moyen privilégié par des entreprises de toutes tailles de protéger leurs marques sur les marchés d'exportation.

6.3. Le système de Madrid sera en outre amélioré par la simplification et le renforcement de l'efficacité et de la rentabilité dans l'administration de la procédure d'enregistrement international. Cela implique en particulier une recherche permanente de moyens de simplifier les activités du Bureau international, dans les limites imposées par le cadre juridique international, par exemple la rationalisation des procédures opérationnelles, le développement des moyens de communication électronique entre le Bureau international, les offices et les utilisateurs, et le recours à des outils informatiques modernes, au profit des titulaires de droits et des offices.

6.4. Afin d'offrir un meilleur service à la clientèle et un accès plus rapide et plus facile aux informations de base, le Bureau international continuera de promouvoir la communication électronique avec d'une part, les bureaux et d'autre part, les utilisateurs. Les services en ligne existants, en particulier, seront améliorés, notamment le Gestionnaire de produits et services de Madrid (Gestionnaire P & S), outil en ligne multilingue qui permet d'établir une liste acceptable de produits et services soumise lors du dépôt d'une demande.

6.5. Le Groupe de travail sur le développement juridique du système de Madrid continuera de se réunir chaque semestre ou avec une autre périodicité, si nécessaire, et de rechercher des possibilités d'amélioration du cadre juridique international. Sur recommandation du Groupe de travail, les propositions de modifications du règlement d'exécution commun seront présentées pour adoption par l'Assemblée de l'Union de Madrid au cours de l'exercice biennal 2014-2015.

6.6. S'agissant de l'information et de la promotion, un effort particulier sera consenti pour déterminer les raisons possibles de la sous-utilisation du système dans certains pays. L'élucidation de ces facteurs permettrait éventuellement d'intensifier l'utilisation du système de Madrid.

6.7. Dans la mesure où il existe des synergies, les activités de promotion continueront de s'adresser aux administrations compétentes des parties contractantes, aux organisations intergouvernementales, aux organisations non gouvernementales et aux milieux intéressés, y compris les propriétaires et les spécialistes des marques. Par ailleurs, une attention particulière sera portée au développement d'activités de formation et de renforcement des capacités, en concertation avec d'autres secteurs essentiels de l'Organisation.

6.8. En outre, conformément à la recommandation n° 1 du Plan d'action pour le développement, des programmes de sensibilisation seront élaborés afin de mettre plus efficacement en lumière l'incidence réelle qu'une adhésion au Protocole peut avoir dans un contexte national précis.

B. SYSTÈME DE LISBONNE

CONTEXTE DE PLANIFICATION

6.9. S'agissant du système de Lisbonne, au cours de l'exercice biennal, la priorité sera donnée à la conclusion éventuelle de l'examen du système de Lisbonne. Le Groupe de travail sur le développement du système de Lisbonne est en train de préparer une révision de l'Arrangement de Lisbonne de 1958, afin de rendre le système plus attrayant et d'inciter les gouvernements à y adhérer et les titulaires de droits à l'utiliser, tout en préservant les principes et objectifs de l'Arrangement de Lisbonne. Le Groupe de travail s'est fixé pour principaux objectifs de faire valoir que le système de Lisbonne s'applique également aux indications géographiques, de donner aux organisations intergouvernementales la possibilité d'y adhérer, et d'affiner son cadre juridique.

Depuis 1997, le nombre d'États membres du système de Lisbonne est passé de 17 à 28.

STRATÉGIES DE MISE EN ŒUVRE

6.10. Compte tenu des progrès accomplis en vue de la révision de l'Arrangement de Lisbonne, qui permettrait de moderniser le système de Lisbonne et d'augmenter sensiblement le nombre de membres, y compris celui des organisations intergouvernementales, le Groupe de travail est convenu qu'une recommandation serait transmise à l'Assemblée de l'Union de Lisbonne afin qu'elle approuve la convocation, en 2015, d'une conférence diplomatique pour l'adoption d'un Arrangement de Lisbonne révisé dont la date et le lieu exacts seraient arrêtés par le comité préparatoire.

6.11. Les activités d'information et de promotion du Bureau international concernant la protection des indications géographiques et des appellations d'origine comprendront une composante importante, à savoir les questions relatives à l'enregistrement international des indications géographiques d'origine et des appellations d'origine, y compris la révision prévue du système de Lisbonne.

6.12. Dans ce même contexte, le Bureau international fournira une assistance technique aux pays en développement et aux PMA intéressés. En outre, l'effort consenti pour rendre plus efficace l'utilisation des outils électroniques dans le cadre des procédures du système de Lisbonne sera poursuivi.

6.13. Après l'automatisation du registre international et la mise en place de moyens électroniques de communication en vertu des procédures de Lisbonne entre le Bureau international et les administrations compétentes de toutes les États, qui devraient être achevées toutes deux avant la fin de 2013, le Bureau international s'emploiera à perfectionner les procédures de notification et d'enregistrement au cours de l'exercice biennal, le cas échéant.

6.14. Depuis 1967, le nombre moyen de demandes internationales et toutes autres demandes d'inscription au registre international en vertu du système de Lisbonne est d'environ 25 transactions par an, avec toutefois de larges variations entre les années (par exemple, sept transactions ont été reçues en 2009 contre 596 en 2007).

PRINCIPAUX RISQUES ET STRATÉGIES D'ATTÉNUATION

Risque(s) susceptible(s) d'empêcher le programme d'atteindre ses résultats	Plans d'atténuation en place ou en cours de mise en œuvre
<p>L'utilisation du système de Madrid a diminué en 2009 et a augmenté depuis. Une "rechute" est toutefois possible, qui entraînerait une sous-utilisation du système de Madrid et une diminution des recettes pour l'OMPI. D'autres facteurs pourraient en outre contribuer à la sous-utilisation du système de Madrid, tels que l'instabilité politique ou sociale, ou l'absence d'infrastructure juridique appropriée.</p> <p>Un certain nombre d'obstacles pourraient entraver la transformation du système de Lisbonne en un système de large portée internationale. Des doutes pourraient en particulier subsister dans l'esprit des parties prenantes quant aux avantages du système.</p>	<p>Les risques peuvent être atténués par des activités intensives de promotion, afin de maximiser les possibilités d'utilisation du système par les pays – et de réduire ainsi la sous-utilisation – afin de profiter de l'efficacité accrue et du meilleur rapport coût-efficacité du système. Toutefois, dans le cas où une modification de la politique ou du droit des marques à l'échelon national, régional, voire international, s'avérerait nécessaire, la recherche d'une solution pourrait prendre un temps considérable, à supposer qu'une solution puisse être trouvée.</p> <p>L'examen tient compte de la manière dont les appellations d'origine et les indications géographiques sont protégées dans les différents pays, sans perdre de vue les principes et objectifs du système de Lisbonne. Les activités d'information et de promotion poursuivent le même but, tout en soulignant les avantages du système de Lisbonne et les éléments de flexibilité disponibles, à préciser dans la version révisée de l'Arrangement de Lisbonne.</p>

TABLEAU DES RÉSULTATS

Résultats escomptés	Indicateurs d'exécution	Niveaux de référence	Objectifs visés
II.6 Utilisation élargie et améliorée des systèmes de Madrid et de Lisbonne, notamment par les pays en développement et les PMA	Extension de la portée géographique (Madrid)	Nombre de parties contractantes à la fin de 2013	Un total de 100 parties contractantes avant la fin de 2015
	Extension de la portée géographique (Arrangement de Lisbonne)	28 (avril 2013)	32
	Adoption de dispositions rationalisant ou modernisant le cadre juridique du système de Lisbonne	Arrangement de Lisbonne, règlement d'exécution et Instructions administratives en vigueur à la fin de 2013	Révision de l'Arrangement de Lisbonne et modifications apportées au règlement d'exécution et aux Instructions administratives
	Nombre de demandes internationales (Protocole de Madrid)	Nombre de demandes internationales à la fin de 2013	Augmentation de 8,1% d'ici à la fin de 2015
	Proportion de bureaux concernés fournissant des informations d'actualité sur le système de Madrid	Proportion de bureaux fournissant ces informations	Augmentation de cette proportion
	Pourcentage de participants à des manifestations associées au système de Lisbonne qui font part de leur satisfaction et d'une meilleure compréhension du système à la suite d'une manifestation	Nombre de manifestations et pourcentage de participants satisfaits en 2013	Au moins huit manifestations avec 85% de participants satisfaits

Résultats escomptés	Indicateurs d'exécution	Niveaux de référence	Objectifs visés
II.7 Amélioration de la productivité et de la qualité de service des opérations des systèmes de Madrid et de Lisbonne	Nombre et proportion d'enregistrements internationaux en vigueur au titre du système de Lisbonne émanant de pays en développement et de PMA	67 (sur 809) (avril 2013)	80 (sur 825)
	Diminution du nombre d'irrégularités (système de Madrid)	34% d'irrégularités (en 2012).	Diminution du nombre d'irrégularités de 10%
	Progrès accomplis dans la rationalisation et la simplification du cadre juridique du système de Madrid	Règlement d'exécution commun et Instructions administratives en vigueur à la fin de 2013	Modifications apportées au règlement d'exécution commun du système de Madrid et aux Instructions administratives
	Nombre d'enregistrements Nombre de renouvellements traités Nombre de modifications, y compris de désignations postérieures (système de Madrid)	Enregistrements, renouvellements (voir Annexe VII) 97 500 modifications ont été inscrites dans le registre (2012)	2014 : augmentation de 6,3% des enregistrements et renouvellements Total des enregistrements : 92 500. Total des renouvellements : 49 000 Total des modifications 200 000, dont 35 000 désignations postérieures
	Traduction des demandes dans les délais impartis (système de Madrid)	Données non disponibles	Quatre semaines
	Diminution du nombre de corrections (système de Madrid)	Nombre de corrections en 2012 (5000 demandes)	Diminution du nombre de corrections de 10%
	Meilleure satisfaction des clients (système de Madrid)	Enquête 2012 sur l'orientation vers les services à la clientèle. Indice d'orientation vers les services : 79	Taux de satisfaction plus élevé d'après la prochaine enquête, axée sur la réactivité et le respect des délais
	Recours accru à la communication électronique (système de Madrid)	60% des documents reçus par voie électronique; 85 000 marques notifiées par courrier électronique; 200 clients utilisent le Madrid Portfolio Manager; 17 offices envoient des demandes au format XML.	70% des documents reçus par voie électronique; 110 000 marques notifiées par courrier électronique; 1000 clients utilisent le Madrid Portfolio Manager; 23 offices envoient des demandes au format XML
	Perfectionnement du registre international électronique du système de Lisbonne	Le registre international électronique (qui doit être) établi en 2013	Système électronique reliant le registre international et la base de données "Lisbon Express" sur le site Web de l'OMPI
Perfectionnement des moyens électroniques de communication et de publication au titre des procédures de Lisbonne	Moyens électroniques de communication en place à la fin de 2013	Système de dépôt électronique et intégration du Bulletin de Lisbonne dans la base de données "Lisbon Express"	

RESSOURCES ALLOUÉES AU PROGRAMME 6

6.15. L'augmentation des ressources allouées en vue du Résultat II.6 (Utilisation élargie et améliorée des systèmes de Madrid et de Lisbonne, notamment par les pays en développement et les PMA) s'explique par : i) le redéploiement proposé des ressources nécessaires à l'appui de l'expansion du système de Madrid; ii) la provision effectuée en vue de l'organisation d'une conférence diplomatique pour l'adoption de l'Arrangement de Lisbonne révisé, sous réserve de la décision prise par l'Assemblée de Lisbonne (figure au poste Conférences), et iii) une augmentation de 1,2 million au profit d'un nouveau programme de bourses d'échanges entre le Bureau international et les offices nationaux de la propriété intellectuelle, portant sur les systèmes mondiaux d'enregistrement.

6.16. Le programme de bourses permettra aux agents des offices nationaux participants d'acquérir une connaissance approfondie du travail du Bureau international, ainsi qu'une connaissance personnelle et une expérience professionnelle des formalités et procédures d'échange et de l'évolution dans ce domaine.

6.17. La réduction des ressources allouées en vue du Résultat II.7 (Amélioration de la productivité et de la qualité de service des opérations des systèmes de Madrid et de Lisbonne) s'explique essentiellement par la réduction des coûts globaux et du coût unitaire de traduction, résultant de changements apportés à la stratégie de sous-traitance, qui remplacera les modalités de services contractuels de personnes par des services contractuels commerciaux. La modification correspondante des catégories de coûts ressort du tableau ci-après.

Ressources par résultat (en milliers de francs suisses)

Numéro et description du résultat escompté	Budget 2012-2013 approuvé	Budget 2012-2013 après virements	Budget 2014-2015 proposé
II.6 Utilisation élargie et améliorée des systèmes de Madrid et de Lisbonne, notamment par les pays en développement et les PMA	8 649	8 439	14 313
II.7 Amélioration de la productivité et de la qualité de service des opérations des systèmes de Madrid et de Lisbonne	43 445	42 183	40 932
Total	52 094	50 622	55 245

Note : le budget 2012-2013 approuvé et le budget 2012-2013 après virements, par résultat escompté, ont été restructurés de manière à tenir compte du cadre de résultats proposé pour 2014-2015.

Ressources par objet de dépense
(en milliers de francs suisses)

	Budget 2012-2013 approuvé	Budget 2012-2013 après virements	Budget 2014-2015 proposé	Différence par rapport au budget 2012-2013 après virements	
				Montant	%
A. Ressources en personnel					
Postes	35 160	35 364	39 914	4 550	12,9%
Fonctionnaires temporaires	3 457	3 264	3 451	187	5,7%
Autres dépenses de personnel	--	--	--	--	n.d.
Total, A	38 617	38 628	43 365	4 737	12,3%
B. Autres ressources					
Stagiaires et bourses de l'OMPI					
Stagiaires	--	--	--	--	n.d.
Bourses	--	--	1 200	1 200	n.d.
<i>Sous-total</i>	--	--	1 200	1 200	n.d.
Voyages et bourses					
Missions de fonctionnaires	930	937	581	(356)	-38,0%
Voyages de tiers	1 879	1 559	1 517	(42)	-2,7%
Bourses	--	--	--	--	n.d.
<i>Sous-total</i>	<i>2 809</i>	<i>2 496</i>	<i>2 098</i>	<i>(398)</i>	<i>-15,9%</i>
Services contractuels					
Conférences	120	240	410	170	70,8%
Publications	20	18	--	(18)	-100,0%
Services contractuels de personnes	4 749	5 731	1 525	(4 206)	-73,4%
Autres services contractuels	3 280	1 260	4 477	3 217	255,3%
<i>Sous-total</i>	<i>8 169</i>	<i>7 249</i>	<i>6 412</i>	<i>(836)</i>	<i>-11,5%</i>
Dépenses de fonctionnement					
Locaux et entretiens	120	108	90	(18)	-16,7%
Communication	2 240	2 016	2 050	34	1,7%
Représentation	30	27	30	3	11,1%
Frais administratifs et bancaires	--	--	--	--	n.d.
Services conjoints Nations Unies	--	--	--	--	n.d.
<i>Sous-total</i>	<i>2 390</i>	<i>2 151</i>	<i>2 170</i>	<i>19</i>	<i>0,9%</i>
Matériel et fournitures					
Mobilier et matériel	10	9	--	(9)	-100,0%
Fournitures	100	90	--	(90)	-100,0%
<i>Sous-total</i>	<i>110</i>	<i>99</i>	<i>--</i>	<i>(99)</i>	<i>-100,0%</i>
Total, B	13 477	11 994	11 880	(114)	-1,0%
TOTAL	52 094	50 622	55 245	4 623	9,1%
POSTES	107	111	113	2	1,8%

Notes :

- 1) Le budget 2012-2013 approuvé et le budget 2012-2013 après virements sont restructurés en fonction des catégories de coûts proposées pour 2014-2015.
- 2) Le budget après virements tient compte du budget ajusté des programmes, suite aux virements opérés en 2012-2013 conformément à l'article 5.5 du Règlement financier. On trouvera plus d'informations sur le budget 2012-2013 après virements dans le tableau de l'annexe I (Budget après virements, par programme) du présent document et du document WO/PBC/20/2 (Rapport sur l'exécution du programme en 2012). Les dépenses de personnel figurant dans le budget 2012-2013 après virements représentent les dépenses effectives engagées jusqu'au 31 mars 2013 et les montants inscrits au budget, sur la base de dépenses standard, pour les neuf mois restants de 2013.
- 3) On trouvera plus d'informations sur les postes afférents à ce programme dans le tableau de l'annexe II.

PROGRAMME 31 SYSTEME DE LA HAYE

CONTEXTE DE PLANIFICATION

31.1. Les efforts consentis pour élargir la portée géographique du système de La Haye en encourageant l'adhésion à l'Acte de l'Arrangement de La Haye (Acte de Genève de 1999) ont commencé de porter leurs fruits au cours de l'exercice biennal 2012-2013. Les pays représentant certaines des principales régions commerciales du monde devraient y adhérer prochainement. Étant donné que certains des nouveaux membres du système de La Haye comptent parmi les principales sources de dépôts de dessins et modèles industriels à l'échelon mondial et devraient entraîner de nouvelles adhésions, on s'attend à ce que les dépôts de demandes internationales augmentent considérablement au cours de l'exercice biennal 2014-2015. De plus, certains de ces nouveaux membres sont ceux pour lesquels un certain nombre d'éléments de l'Acte de Genève ont été élaborés, en particulier en vue de l'examen approfondi de nouveauté effectué par leurs offices. Ces éléments comptent parmi les complexes et doivent encore être mis à l'épreuve.

31.2. Compte tenu de ce qui précède, les défis à relever au cours de l'exercice biennal 2014-2015 consisteront à faire face à la croissance escomptée, à mettre en œuvre les éléments de l'Acte de Genève qui n'ont pas encore été mis en pratique, et à faire en sorte que le système reste tout de même attrayant pour les utilisateurs.

STRATÉGIES DE MISE EN ŒUVRE

31.3. L'OMPI a pour but de faire du système de La Haye un système de premier choix en ce qui concerne les enregistrements de dessins et modèles industriels. À cet effet, l'OMPI s'efforcera de faire mieux connaître le système de La Haye et de promouvoir une utilisation plus fréquente et améliorée de ce système, tout en assurant une meilleure administration de ce dernier face à une complexité et une charge de travail croissantes.

31.4. Des mesures coordonnées seront prises en ce qui concerne les trois aspects suivants : visibilité, portée géographique et développement du système.

i) **Visibilité** : la promotion se poursuivra parmi les États membres actuels dont le potentiel inexploité est considérable. Des actions de promotion seront également menées dans des pays qui s'appêtent à adhérer, de manière à les encourager à utiliser le système dès leur adhésion.

ii) **Portée géographique** : la promotion et l'assistance en vue de favoriser l'expansion du système de La Haye par de nouvelles adhésions à l'Acte de Genève se poursuivra en coopération avec les programmes concernés, en accordant la priorité aux pays dont l'adhésion devrait rendre le système plus attrayant pour les utilisateurs et entraîner de nouvelles adhésions.

iii) **Développement du système** : au fur et à mesure du développement du système, les services d'appui informatique devront être perfectionnés, afin d'atteindre des degrés de productivité plus élevés, moyennant des gains d'efficacité. Plus précisément, il faudra mettre à disposition davantage d'outils de commerce électronique. Il faudra également développer le cadre juridique afin de s'assurer qu'il reste en phase avec les besoins des nouvelles parties contractantes et des utilisateurs. Enfin, il semble essentiel d'axer le système sur l'Acte de Genève en vue d'une simplification, en commençant par des efforts soutenus pour abroger l'Acte de Londres (1934) désormais obsolète.

PRINCIPAUX RISQUES ET STRATÉGIES D'ATTÉNUATION

Risque(s) susceptible(s) d'empêcher le programme d'atteindre ses résultats	Plans d'atténuation en place ou en cours de mise en œuvre
Baisse du niveau de satisfaction des clients, par suite de difficultés à faire face à l'augmentation des dépôts et des demandes d'information, ainsi que de la complexité croissante du système, sous l'effet de la mise en œuvre d'éléments à l'appui de l'examen de la nouveauté dans certains offices désignés.	Accroissement de l'efficacité et de l'efficience de l'administration du système, sous tous ses aspects; promotion des meilleures pratiques et de la convergence parmi les offices concernés; mise au point de solutions informatiques pour aider les utilisateurs et les examinateurs des offices et du Bureau international.

TABLEAU DES RÉSULTATS

Résultats escomptés	Indicateurs d'exécution	Niveaux de référence	Objectifs visés
II.4 Utilisation élargie et améliorée du système de La Haye, notamment par les pays en développement et les PMA	Nombre de parties contractantes à l'Acte de Genève (1999)	45 parties contractantes	58 parties contractantes
	Proportion d'offices concernés fournissant des informations sur le système de La Haye	Proportion d'offices fournissant ces informations	Augmentation de cette proportion
	Nombre de demandes déposées et de renouvellements au titre du système de La Haye	Demandes : 2604 dessins ou modèles contenus : 12 506 Renouvellements : 3120 (2012)	<p><u>2014 :</u> Demandes : augmentation de 33,9%; Dessins ou modèles contenus : augmentation de 33%; Renouvellements : diminution de 2,9%</p> <p><u>2015 :</u> Demandes : augmentation de 23,4%; Dessins ou modèles contenus : augmentation de 23,5%; Renouvellements : augmentation de 5,5%</p>
II.5 Amélioration de la productivité et de la qualité de service des opérations de La Haye	Prédominance de l'Acte de Genève (1999) dans le système de La Haye	15 parties à l'Arrangement de La Haye ne sont toujours pas liées par l'Acte de Genève (1999); cinq consentements à l'extinction de l'Acte de 1934 en attente (fin 2012)	Aucun pays lié par le seul Acte de La Haye (1960) en dehors de l'UE ou de l'OAPI; tous les autres consentements à l'extinction de l'Acte de 1934 reçus.
	Progrès accomplis dans l'amélioration du cadre juridique	Cadre juridique actuel	Modifications du règlement de La Haye et des Instructions administratives, et nouveaux éléments introduits à la suite de l'adhésion de certaines nouvelles parties contractantes
	Flexibilité des données enregistrées dans le registre international	Impossibilité d'enregistrer des informations sur la conception granulaire	Capacité d'enregistrer des informations sur la conception granulaire
	Nombre de procédures entièrement automatisées	2	4

RESSOURCES ALLOUÉES AU PROGRAMME 31

31.5. L'augmentation des ressources allouées en vue du résultat II.4 (Utilisation élargie et améliorée du système de La Haye, notamment par les pays en développement et les PMA) s'explique essentiellement par les augmentations statutaires des dépenses de personnel.

31.6. La faible diminution des ressources allouées en vue du résultat II.5 (Amélioration de la productivité et de la qualité de service des opérations de La Haye) s'explique par une réduction des postes "Missions de fonctionnaires" et "Voyages de tiers", due à des économies de coûts et quelques réductions prévues au poste "Communication", grâce à des économies de frais d'envoi postal.

31.7. Le programme 31 participera au nouveau programme de bourses à l'intention du personnel des offices nationaux de la propriété intellectuelle. Un montant de 83 000 francs suisses a été proposé à cet effet en 2014-2015.

Ressources par résultat
(en milliers de francs suisses)

Numéro et description du résultat escompté	Budget 2012-2013 approuvé	Budget 2012-2013 après virements	Budget 2014-2015 proposé
II.4 Utilisation élargie et améliorée du système de La Haye, notamment par les pays en développement et les PMA	4 338	4 394	5 236
II.5 Amélioration de la productivité et de la qualité de service des opérations de La Haye	2 633	2 512	2 351
Total	6 970	6 906	7 587

Note : le budget 2012-2013 approuvé et le budget 2012-2013 après virements, par résultat escompté, ont été restructurés de manière à tenir compte du cadre de résultats proposé pour 2014-2015.

Ressources par objet de dépense
(en milliers de francs suisses)

	Budget 2012-2013 approuvé	Budget 2012-2013 après virements	Budget 2014-2015 proposé	Différence par rapport au budget 2012-2013 après virements	
				Montant	%
A. Ressources en personnel					
Postes	4 795	4 882	5 224	342	7,0%
Fonctionnaires temporaires	578	586	1 017	431	73,6%
Autres dépenses de personnel	--	--	--	--	n.d.
Total, A	5 373	5 468	6 242	773	14,1%
B. Autres ressources					
Stagiaires et bourses de l'OMPI					
Stagiaires	--	--	--	--	n.d.
Bourses	--	--	83	83	n.d.
<i>Sous-total</i>	--	--	83	83	n.d.
Voyages et bourses					
Missions de fonctionnaires	390	361	320	(42)	-11,5%
Voyages de tiers	110	89	54	(35)	-39,3%
Bourses	--	--	--	--	n.d.
<i>Sous-total</i>	<i>500</i>	<i>450</i>	<i>374</i>	<i>(77)</i>	<i>-17,0%</i>
Services contractuels					
Conférences	94	85	145	60	71,4%
Publications	--	--	--	--	n.d.
Services contractuels de personnes	230	207	230	23	11,1%
Autres services contractuels	536	482	390	(92)	-19,2%
<i>Sous-total</i>	<i>860</i>	<i>774</i>	<i>765</i>	<i>(9)</i>	<i>-1,2%</i>
Dépenses de fonctionnement					
Locaux et entretiens	30	27	20	(7)	-25,9%
Communication	182	164	100	(64)	-38,9%
Représentation	10	9	2	(7)	-77,8%
Frais administratifs et bancaires	--	--	--	--	n.d.
Services conjoints Nations Unies	--	--	--	--	n.d.
<i>Sous-total</i>	<i>222</i>	<i>200</i>	<i>122</i>	<i>(78)</i>	<i>-38,9%</i>
Matériel et fournitures					
Mobilier et matériel	6	5	2	(3)	-63,0%
Fournitures	9	8	--	(8)	-100,0%
<i>Sous-total</i>	<i>15</i>	<i>14</i>	<i>2</i>	<i>(12)</i>	<i>-85,2%</i>
Total, B	1 597	1 437	1 346	(92)	-6,4%
TOTAL	6 970	6 906	7 587	682	9,9%
POSTES	14	14	14	--	0,0%

Notes :

- 1) Le budget 2012-2013 approuvé et le budget 2012-2013 après virements sont restructurés en fonction des catégories de coûts proposées pour 2014-2015.
- 2) Le budget après virements tient compte du budget ajusté des programmes, suite aux virements opérés en 2012-2013 conformément à l'article 5.5 du Règlement financier. On trouvera plus d'informations sur le budget 2012-2013 après virements dans le tableau de l'annexe I (Budget après virements, par programme) du présent document et du document WO/PBC/20/2 (Rapport sur l'exécution du programme en 2012). Les dépenses de personnel figurant dans le budget 2012-2013 après virements représentent les dépenses effectives engagées jusqu'au 31 mars 2013 et les montants inscrits au budget, sur la base de dépenses standard, pour les neuf mois restants de 2013.
- 3) On trouvera plus d'informations sur les postes afférents à ce programme dans le tableau de l'annexe II.

PROGRAMME 7 CENTRE D'ARBITRAGE ET DE MEDIATION DE L'OMPI

CONTEXTE DE PLANIFICATION

7.1. Dans une économie dont le moteur est la propriété intellectuelle, les parties prenantes doivent intégrer la gestion des conflits dans les processus opérationnels (la mise au point de nouvelles technologies par exemple), les pratiques en matière de passation de contrats et des politiques plus larges d'application des droits. La connaissance des risques et avantages liés au règlement des litiges contribue à limiter les perturbations que ces litiges peuvent entraîner dans l'exploitation des droits de propriété intellectuelle.

7.2. Les tribunaux et les offices de propriété intellectuelle offrent généralement des solutions territoriales formelles, résultant de procédures d'application générale fondées sur ces droits. Toutefois, alors que l'évolution des conditions de la création et d'utilisation de la propriété intellectuelle impose de simplifier le cadre d'obtention des titres de propriété intellectuelle, des motivations similaires poussent les titulaires de droits et les utilisateurs à envisager de nouveaux moyens de règlement transfrontière de leurs litiges. Le Centre d'arbitrage et de médiation de l'OMPI, en tant que centre international d'information, appuie ces efforts en s'efforçant d'informer les parties et, en tant que prestataire de services, propose des outils de gestion des litiges sur la base de clauses et des règles élaborées avec le concours de l'OMPI. Les bénéficiaires potentiels de cette activité sont les entreprises du secteur privé ainsi que des administrations publiques.

7.3. Grâce à son expérience, le Centre d'arbitrage et de médiation de l'OMPI est bien placé pour participer et contribuer à l'élaboration et à la création de cadres de règlement extrajudiciaire des litiges (ADR) concernant la propriété intellectuelle. Par ailleurs, pour des raisons commerciales et politiques, de nombreux prestataires de services en matière de règlement extrajudiciaire des litiges se font concurrence pour l'application pratique de ces mécanismes. Dans ce marché, la reconnaissance dépend de la capacité de développer, promouvoir et fournir des services adéquats.

7.4. Les Principes directeurs concernant le règlement uniforme des litiges relatifs aux noms de domaine (principes UDRP), établis à l'initiative de l'OMPI, sont un exemple du potentiel que présente le règlement extrajudiciaire des litiges de propriété intellectuelle. Dans le cadre de ce mécanisme mondial en ligne, qui se substitue efficacement aux procédures judiciaires pour traiter les atteintes aux marques dans le système des noms de domaine (DNS), le Centre d'arbitrage et de médiation de l'OMPI a administré plus de 25 000 litiges courant 2012. Le système des noms de domaine semble appelé à connaître une évolution considérable, sous la forme d'une forte augmentation du nombre des domaines génériques de premier niveau (TLD génériques) et de l'introduction de TLD génériques internationalisés (utilisant des caractères non latins).

7.5. Le Centre d'arbitrage et de médiation de l'OMPI doit continuer à jouer un rôle dynamique en proposant des solutions à l'*Internet Corporation for Assigned Names and Numbers* (ICANN) en vue de limiter tout effet négatif des changements en question sur la propriété intellectuelle. Dans le même ordre d'idée, des changements substantiels de la demande d'application des principes UDRP pourraient avoir une incidence sur ce service de l'OMPI.

7.6. Le Centre d'arbitrage et de médiation de l'OMPI aide les autorités nationales compétentes en matière de noms de domaine de premier niveau qui sont des codes de pays (ccTLD) à établir des pratiques recommandées à l'intention des services d'enregistrement et à mettre en place des mécanismes de règlement des litiges à propos des noms de domaine. S'agissant plus généralement des cadres de règlement extrajudiciaire des litiges (ADR), les offices nationaux de propriété intellectuelle invitent le Centre à contribuer à l'élaboration de mécanismes facultatifs, en complément des procédures administratives existantes. Le Centre organise en outre des programmes de formation, y compris des programmes en ligne, à l'intention des responsables et praticiens de la propriété intellectuelle et d'étudiants. Ces activités de formation et de renforcement des capacités menées conformément aux recommandations n^{os} 1 et 6 du Plan d'action pour le développement contribueront à la mise en œuvre de la recommandation n^o 10 du Plan d'action pour le développement en faisant en sorte que les pays en développement et les pays les moins avancés aient renforcé leurs capacités institutionnelles de régler les litiges de propriété intellectuelle efficacement, équitablement et à moindres frais.

STRATÉGIES DE MISE EN ŒUVRE

7.7. Dans ce contexte, le Centre d'arbitrage et de médiation de l'OMPI mettra en œuvre les stratégies suivantes :

- i) Faire mieux connaître les mécanismes de règlement extrajudiciaire des litiges de propriété intellectuelle. Ce programme sera mis en œuvre en coopération avec d'autres programmes, notamment avec le programme 1 (Droit des brevets), le programme 3 (Droit d'auteur et droits connexes), le programme 4 (Savoirs traditionnels, expressions culturelles traditionnelles et ressources génétiques), le programme 5 (Système du PCT), le programme 6 (Systèmes de Madrid et de Lisbonne), le programme 9 (Afrique, pays arabes, Asie et Pacifique, pays d'Amérique latine et des Caraïbes, pays les moins avancés), le programme 10 (Coopération avec certains pays d'Europe et d'Asie), le programme 11 (Académie de l'OMPI), le programme 19 (Communications), le programme 20 (Bureaux extérieurs, partenariats et relations extérieures), et le programme 27 (Services de conférence et services linguistiques).
- ii) Accroître l'attrait présenté par les services de règlement des litiges offerts par le Centre d'arbitrage et de médiation de l'OMPI en adaptant ses procédures et son infrastructure de règlement des litiges à l'évolution des besoins des utilisateurs, y compris en recourant à des solutions informatiques.
- iii) Travailler en concertation avec les titulaires de droits, les utilisateurs, les offices et d'autres institutions en vue d'élaborer des procédures adaptées aux caractéristiques particulières des litiges récurrents dans leur domaine d'activité. Ce programme sera mis en œuvre en coopération avec d'autres programmes, notamment avec le programme 1 (Droit des brevets), le programme 2 (Marques, dessins et modèles industriels et indications géographiques), le programme 3 (Droit d'auteur et droits connexes), le programme 4 (Savoirs traditionnels, expressions culturelles traditionnelles et ressources génétiques), le programme 6 (Systèmes de Madrid et de Lisbonne), le programme 17 (Promouvoir le respect de la propriété intellectuelle), le programme 18 (Propriété intellectuelle et défis mondiaux) et le programme 31 (Système de La Haye).

PRINCIPAUX RISQUES ET STRATÉGIES D'ATTÉNUATION

Risque(s) susceptible(s) d'empêcher le programme d'atteindre ses résultats	Plans d'atténuation en place ou en cours de mise en œuvre
L'évolution des ressources par rapport à d'autres prestataires de services de règlement extrajudiciaire des litiges a une incidence sur la reconnaissance des services d'arbitrage et de médiation de l'OMPI par le marché.	L'OMPI continuera de promouvoir le rôle du Centre d'arbitrage et de médiation en tant que spécialiste du règlement extrajudiciaire des litiges en matière de propriété intellectuelle, en intensifiant sa collaboration, par exemple par des partenariats plus réguliers avec des associations de propriété intellectuelle et connexes, en mettant au maximum à profit la présence du Centre à Singapour pour accroître l'activité régionale, et par le renforcement de sa collaboration avec d'autres départements de l'OMPI. En outre, ce risque peut être atténué grâce à la participation d'intermédiaires neutres de l'OMPI à des manifestations et à l'exploitation des études réalisées sur les nouvelles pratiques et attentes des utilisateurs.
La fragmentation du système des noms de domaine et la concurrence en son sein, ainsi que les processus d'élaboration de politiques de l'ICANN, exercent des pressions sur les normes centralisées (y compris les principes UDRP) et sur la primauté du Centre; l'expansion du système des noms de domaine et le recours accru au règlement extrajudiciaire des litiges relatifs au DNS compromettent le rôle du Centre dans l'administration des litiges et l'élaboration de politiques.	Donner la priorité à l'allocation de ressources en faveur de l'administration des litiges et de l'élaboration de politiques, afin de trouver un équilibre entre "rester sur le marché" et "ajouter une valeur spécifique à l'OMPI".

TABLEAU DES RÉSULTATS

Résultats escomptés	Indicateurs d'exécution	Niveaux de référence	Objectifs visés
II.8 De plus en plus de litiges internationaux ou nationaux de propriété intellectuelle sont évités ou réglés par la médiation, l'arbitrage et d'autres modes extrajudiciaires de règlement des litiges de l'OMPI	Prise en considération accrue de l'utilisation de services de règlement extrajudiciaire des litiges dans les transactions de propriété intellectuelle, notamment par le recours aux procédures de l'OMPI	284 litiges et 79 bons offices (cumul à la fin de 2012); 4 000 demandes (2010/11); Consultations sur Internet : 30 millions (cumul à la fin de 2012); 276 participants à des manifestations standard du Centre (2010/11); 3 000 participants à des manifestations extérieures du Centre (2010/11)	40 litiges et bons offices supplémentaires; 4000 demandes supplémentaires; 3,5 millions de consultations supplémentaires; 250 participants à des manifestations standard du Centre; 6000 participants à des manifestations extérieures du Centre
	Politiques de règlement extrajudiciaire des litiges à l'élaboration et la mise en œuvre desquelles le Centre a contribué	Six programmes adoptés (AGICOA, EGEDA, Film and Media, ICOM, IPOS, ITPGRFA) (cumul à la fin de 2012)	De un à trois programmes supplémentaires
II.9 Protection efficace de la propriété intellectuelle dans les gTLD et les ccTLD	Nombre de litiges relatifs à des gTLD administrés selon les principes UDRP	22 644 litiges relatifs à des gTLD administrés par le Centre (cumul à la fin de 2012)	3 000 litiges supplémentaires
	Nombre de litiges relatifs aux ccTLD réglés selon les principes UDRP	2 470 litiges portant uniquement sur des ccTLD administrés par le Centre (cumul à la fin de 2012)	350 litiges supplémentaires
	Politiques de règlement des litiges dans le système des noms de domaine à l'élaboration et à la mise en œuvre desquels le centre a contribué	Principes UDRP, procédure de résolution des litiges préalable à l'attribution (cumul à la fin de 2012)	Mise en œuvre, au sein du système des noms de domaine, des recommandations de l'OMPI en matière de principes et de procédures
	Nombre d'administrateurs de ccTLD dotés de mécanismes de protection de la propriété intellectuelle conçus ou administrés avec l'aide de l'OMPI et conformes aux normes internationales	67 administrateurs de ccTLD (cumul à la fin de 2012)	Quatre nouveaux administrateurs

RESSOURCES ALLOUÉES AU PROGRAMME 7

7.8. L'augmentation des ressources allouées en vue du résultat II.9 (Protection efficace de la propriété intellectuelle dans les gTLD et les ccTLD) s'explique par des dépenses de personnel plus élevées et par une augmentation du coût du programme de bourses de l'OMPI sous le poste "Centre d'arbitrage et de médiation". Ce dernier a été créé dans le cadre de la réforme des contrats, visant à reconnaître la possibilité que l'Organisation offre à de jeunes professionnels d'acquérir une expérience en matière de gestion des litiges, afin de renforcer leurs connaissances et compétences professionnelles dans les domaines placés sous la responsabilité du Centre d'arbitrage et de médiation.

Ressources par résultat
(en milliers de francs suisses)

<i>Numéro et description du résultat escompté</i>	<i>Budget 2012-2013 approuvé</i>	<i>Budget 2012-2013 après virements</i>	<i>Budget 2014-2015 proposé</i>
II.8 De plus en plus de litiges internationaux ou nationaux de propriété intellectuelle sont évités ou réglés par la médiation, l'arbitrage et d'autres modes extrajudiciaires de règlement des litiges de l'OMPI	3 175	3 260	3 286
II.9 Protection efficace de la propriété intellectuelle dans les gTLD et les ccTLD	7 409	6 715	7 889
Total	10 585	9 975	11 175

Note : le budget 2012-2013 approuvé et le budget 2012-2013 après virements, par résultat escompté, ont été restructurés de manière à tenir compte du cadre de résultats proposé pour 2014-2015.

Ressources par objet de dépense
(en milliers de francs suisses)

	Budget 2012-2013 approuvé	Budget 2012-2013 après virements	Budget 2014-2015 proposé	Différence par rapport au budget 2012-2013 après virements	
				Montant	%
A. Ressources en personnel					
Postes	5 520	5 658	6 195	537	9,5%
Fonctionnaires temporaires	1 231	1 484	1 870	387	26,1%
Autres dépenses de personnel	--	--	-	--	n.d.
Total, A	6 751	7 142	8 065	924	12,9%
B. Autres ressources					
Stagiaires et bourses de l'OMPI					
Stagiaires	--	--	--	--	n.d.
Bourses	2 884	1 964	2 300	336	17,1%
<i>Sous-total</i>	2 884	1 964	2 300	336	17,1%
Voyages et bourses					
Missions de fonctionnaires	326	275	241	(35)	-12,7%
Voyages de tiers	210	124	130	6	4,5%
Bourses	--	--	--	--	n.d.
<i>Sous-total</i>	536	399	370	(29)	-7,3%
Services contractuels					
Conférences	143	128	129	1	1,2%
Publications	45	15	30	15	100,0%
Services contractuels de personnes	170	246	194	(52)	-21,1%
Autres services contractuels	40	47	45	(2)	-4,8%
<i>Sous-total</i>	398	435	398	(38)	-8,7%
Dépenses de fonctionnement					
Locaux et entretiens	--	--	3	3	n.d.
Communication	--	7	12	5	70,4%
Représentation	5	5	5	-	0,0%
Frais administratifs et bancaires	--	--	--	-	n.d.
Services conjoints Nations Unies	--	--	--	-	n.d.
<i>Sous-total</i>	5	12	20	8	65,6%
Matériel et fournitures					
Mobilier et matériel	2	9	6	(3)	-29,4%
Fournitures	10	14	16	2	14,1%
<i>Sous-total</i>	12	23	22	(1)	-2,2%
Total, B	3 834	2 833	3 109	276	9,7%
TOTAL	10 585	9 975	11 175	1 200	12,0%
POSTES	16	17	17	--	0,0%

Notes :

- 1) Le budget 2012-2013 approuvé et le budget 2012-2013 après virements sont restructurés en fonction des catégories de coûts proposées pour 2014-2015.
- 2) Le budget après virements tient compte du budget ajusté des programmes, suite aux virements opérés en 2012-2013 conformément à l'article 5.5 du Règlement financier. On trouvera plus d'informations sur le budget 2012-2013 après virements dans le tableau de l'annexe I (Budget après virements, par programme) du présent document et du document WO/PBC/20/2 (Rapport sur l'exécution du programme en 2012). Les dépenses de personnel figurant dans le budget 2012-2013 après virements représentent les dépenses effectives engagées jusqu'au 31 mars 2013 et les montants inscrits au budget, sur la base de dépenses standard, pour les neuf mois restants de 2013.
- 3) On trouvera plus d'informations sur les postes afférents à ce programme dans le tableau de l'annexe II.

OBJECTIF STRATEGIQUE III

FAVORISER L'UTILISATION DE LA PROPRIETE INTELLECTUELLE AU SERVICE DU DEVELOPPEMENT

L'objectif consistant à favoriser l'utilisation de la propriété intellectuelle au service du développement social, culturel et économique est l'élément moteur des multiples activités d'assistance technique et de renforcement des capacités de l'OMPI, qui sont conduites au moyen de programmes dans chaque secteur de l'Organisation. Commun à toutes ces activités, l'axe privilégié à moyen terme de cet objectif stratégique intersectoriel est d'aider les pays en développement, les pays les moins avancés (PMA) et les pays à économie en transition à utiliser d'une manière efficace le système de propriété intellectuelle, compte tenu de leur situation particulière.

Le Plan d'action pour le développement joue un rôle essentiel dès lors qu'il s'agit de faire en sorte que les activités de l'OMPI, dans tous les domaines, contribuent à atteindre cet objectif stratégique.

Résultats escomptés	Indicateurs d'exécution	Programme(s) concerné(s)
III.1 Stratégies et plans nationaux en matière d'innovation et de propriété intellectuelle conformes aux objectifs de développement national	Nombre de pays qui sont en train de formuler/adopter des stratégies et/ou des plans de développement nationaux en matière de propriété intellectuelle	Programme 9
	Nombre de pays qui ont adopté des stratégies et/ou des plans de développement nationaux en matière de propriété intellectuelle et sont en train de les mettre en œuvre	Programme 9
	Nombre d'universités ayant élaboré des politiques en matière de propriété intellectuelle	Programme 10
	Nombre de pays ayant élaboré des stratégies ou des plans nationaux en matière de propriété intellectuelle	Programme 10
III.2 Renforcement des capacités en matière de ressources humaines pour pouvoir répondre aux nombreuses exigences en ce qui concerne l'utilisation efficace de la propriété intellectuelle au service du développement dans les pays en développement, les PMA et les pays en transition	Nombre de gouvernements et d'organismes de gestion collective du droit d'auteur ayant signé un accord avec l'OMPI pour élaborer une nouvelle norme de transparence, de responsabilité et d'assurance de la qualité de la gouvernance	Programme 3
	Pourcentage de créateurs satisfaits de la formation dispensée en matière d'utilisation des données et informations relatives au droit d'auteur en vue de la gestion efficace de leur droit d'auteur	Programme 3
	Pourcentage d'évaluations positives faites par les participants quant à l'utilité des réunions et ateliers de renforcement des capacités relatives au droit d'auteur	Programme 3
	Nombre d'États membres qui prennent des initiatives pour améliorer leur utilisation du système du droit d'auteur afin d'exploiter les possibilités économiques de leurs œuvres et produits culturels	Programme 3

Résultats escomptés	Indicateurs d'exécution	Programme(s) concerné(s)
	Pourcentage de participants à des activités de l'OMPI qui font part d'un renforcement de leurs capacités en ce qui concerne la compréhension des principes, systèmes et instruments de propriété intellectuelle en vue de la protection des savoirs traditionnels et des expressions culturelles traditionnelles, et de la gestion du lien entre propriété intellectuelle et ressources génétiques	Programme 4
	Pourcentage de participants à des manifestations de l'OMPI qui font part de leur satisfaction à l'égard du contenu et de l'organisation de ces manifestations	Programme 9
	Pourcentage de participants à des ateliers de l'OMPI qui mettent en pratique, dans le cadre de leur travail ou de leur entreprise, les compétences acquises.	Programme 9
	Pourcentage d'experts nationaux/régionaux en propriété intellectuelle faisant office d'animateurs de manifestations de l'OMPI	Programme 9
	Nombre de pays en transition ayant mis en place des programmes de formation annuels en matière de propriété intellectuelle et/ou des cours à l'intention de professionnels de la PI et/ou de PME	Programme 10
	Pourcentage de professionnels formés en matière de propriété intellectuelle et de fonctionnaires des offices de propriété intellectuelle qui utilisent des compétences améliorées dans le cadre de leurs activités professionnelles	Programme 10
	Portefeuille révisé de cours de formation en matière de propriété intellectuelle à l'intention de pays en développement, de PMA et de pays à économie en transition/pertinence du contenu des cours de formation au regard des besoins de renforcement de capacités des pays en développement, des PMA et des pays à économie en transition	Programme 11
	Accès amélioré et multilingue à l'apprentissage en ligne relatif à divers aspects de la propriété intellectuelle à l'intention des pays en développement, des PMA et des pays à économie en transition/pertinence du contenu du portefeuille de cours d'apprentissage en ligne au regard des besoins de renforcement de capacités des pays en développement, des PMA et des pays à économie en transition	Programme 11
	Accès amélioré à l'enseignement supérieur en matière de propriété intellectuelle dans les pays en développement, les PMA et les pays à économie en transition/nombre d'universités de pays en développement, de PMA et de pays à économie en transition qui proposent de nouveaux programmes d'enseignement en matière de propriété intellectuelle	Programme 11

Résultats escomptés	Indicateurs d'exécution	Programme(s) concerné(s)
	Mise en place progressive d'un réseau d'experts en propriété intellectuelle dans les pays en développement, les PMA et les pays à économie en transition	Programme 11
	Pourcentage de participants formés qui font état de leur satisfaction à l'égard de l'utilité de la formation reçue et de sa pertinence pour leur vie professionnelle	Programme 17
	Pourcentage du public ciblé qui a acquis des connaissances de base en matière de droits de propriété intellectuelle grâce à des activités de l'OMPI	Programme 17
	Nombre de pays participant au Programme d'attribution de prix de l'OMPI	Programme 17
	Nombre de dispositions prises pour l'hébergement de scientifiques de pays en développement	Programme 18
	Pourcentage de décideurs, de fonctionnaires gouvernementaux, de spécialistes de la propriété intellectuelle et de participants à des ateliers ciblés ayant une connaissance accrue des organismes de gestion collective du droit d'auteur, et de la manière d'utiliser efficacement la propriété intellectuelle au service du développement	Programme 20
III.3 Intégration des recommandations du Plan d'action pour le développement dans les travaux de l'OMPI	Nombre de recommandations du Plan d'action pour le développement qui ont été mises en œuvre par le CDIP dans des projets, des activités et des études	Programme 8
	Mise en œuvre du mécanisme de coordination tel qu'approuvé par les États membres	Programme 8
III.4 Mécanismes et programmes de coopération renforcés, adaptés aux besoins des pays en développement et des PMA	Nombre de mécanismes et programmes de coopération, et de partenariats nouveaux ou renforcés ayant bénéficié d'une aide en vue de la promotion ou du renforcement de la coopération régionale ou infrarégionale en matière de propriété intellectuelle	Programme 9
	Nombre de partenariats établis où la partie dispensant l'assistance est originaire d'un pays développé	Programme 10

PROGRAMME 8 COORDINATION DU PLAN D'ACTION POUR LE DEVELOPPEMENT

CONTEXTE DE PLANIFICATION

8.1. La prise en considération effective du Plan d'action pour le développement, la réalisation de ses objectifs et l'application de ses principes dans l'ensemble de l'Organisation demeurent les principales priorités du prochain exercice biennal. L'Organisation a achevé les cinq premières années d'exécution du Plan d'action pour le développement et mis en œuvre un vaste système d'évaluation des projets relatifs à ce Plan d'action. De plus, le travail de l'Organisation lié au développement continue d'évoluer, grâce à un engagement actif et au dialogue avec les États membres.

8.2. Au cours de l'exercice biennal précédent, des progrès considérables ont été accomplis : intégration des recommandations et principes du Plan d'action pour le développement dans le Programme et le Budget et les rapports sur l'exécution du programme; consolidation de la méthode fondée sur les projets relatifs au Plan d'action pour le développement, suffisamment mûre pour passer à la phase d'évaluation; projets relatifs au Plan d'action pour le développement émanant de propositions faites par des pays en développement et des pays moins avancés (PMA); mise en œuvre des mécanismes de coordination et des modalités de suivi, d'évaluation et d'établissement de rapports ("mécanisme de coordination"), tels qu'approuvés par les États membres, et suivi-évaluation systématique de tous les projets relatifs au Plan d'action pour le développement.

STRATÉGIES DE MISE EN ŒUVRE

8.3. Au cours de l'exercice biennal 2014-2015, le Programme s'adaptera à l'évolution du rôle joué par le Plan d'action pour le développement, ainsi qu'aux besoins et demandes correspondantes des États membres. Les responsables du Programme continueront de faire en sorte que les principes et recommandations du Plan d'action soient pris en compte, de manière appropriée et réactive, dans l'ensemble du travail de l'Organisation lié au développement. Ils s'efforceront de trouver les moyens les plus efficaces d'exécuter les décisions prises par l'Assemblée générale de l'OMPI et le CDIP, grâce à une coordination active dans tous les secteurs de l'OMPI, et en étroite collaboration avec les États membres, d'autres organisations intergouvernementales internationales, des organisations non gouvernementales et la société civile.

8.4. Le Programme continuera d'appuyer le travail du CDIP, afin, notamment, d'ancrer toutes les activités de l'Organisation dans le Plan d'action pour le développement; d'élaborer des stratégies en vue de la mise en œuvre des recommandations formulées dans le Plan d'action; de coordonner la gestion et la mise en œuvre efficace, le suivi et l'évaluation et l'établissement de rapports sur les projets relatifs au Plan d'action et les activités intégrées conduites à cet effet; de faciliter un examen extérieur de la mise en œuvre du Plan d'action conformément au mécanisme de coordination, et d'appuyer la diffusion d'informations et la sensibilisation aux questions en rapport avec le Plan d'action pour le développement.

8.5. Le Programme continuera aussi de faciliter les activités liées à la propriété intellectuelle et au développement, ainsi que l'on réclamé le CDIP et l'Assemblée générale. La coopération des États membres et les orientations qu'ils donnent conservent toute leur importance; ils sont garants de la prise en compte effective des principes liés au développement dans le travail de l'Organisation et de la réalisation des objectifs du Programme pour l'exercice biennal.

PRINCIPAUX RISQUES ET STRATÉGIES D'ATTÉNUATION

Risque(s) susceptible(s) d'empêcher le programme d'atteindre ses résultats	Plans d'atténuation en place ou en cours de mise en œuvre
Tous les projets achevés relatifs au Plan d'action pour le développement ont fait l'objet d'une évaluation indépendante; l'absence de suivi systématique et de mise en œuvre des recommandations pourrait se traduire par des occasions manquées et une prise en compte insuffisante des "enseignements tirés".	Un suivi amélioré et plus rigoureux de la mise en œuvre des recommandations, assuré par la Division de la coordination du Plan d'action pour le développement

TABLEAU DES RÉSULTATS

Résultats escomptés	Indicateurs d'exécution	Niveaux de référence	Objectifs visés
III.3 Intégration des recommandations du Plan d'action pour le développement dans les travaux de l'OMPI	Nombre de recommandations du Plan d'action pour le développement qui ont été mises en œuvre par le CDIP dans des projets, des activités et des études	42 recommandations examinées par le Comité en décembre 2011	45 recommandations examinées par le CDIP
	Mise en œuvre du mécanisme de coordination tel qu'approuvé par les États membres	Mécanismes de coordination et modalités de suivi, d'évaluation et d'établissement de rapports approuvés par le Comité en avril 2010	Mécanismes de coordination mis en œuvre conformément à la décision prise par les États membres

RESSOURCES ALLOUÉES AU PROGRAMME 8

8.6. La légère augmentation des ressources allouées en vue du résultat III.3 (Intégration des recommandations du Plan d'action pour le développement dans les travaux de l'OMPI) est essentiellement l'effet net i) des augmentations statutaires des dépenses de personnel; ii) d'une diminution du poste "Conférences" (Conférence internationale sur la propriété intellectuelle et le développement, prévue en 2012-2013, et non en 2014-2015), et iii) d'une diminution du poste "Services contractuels", le nombre d'évaluations de projets relatifs au Plan d'action pour le développement prévu en 2014-2015 étant inférieur à celui de 2012-2013.

Ressources par résultat
(en milliers de francs suisses)

Numéro et description du résultat escompté		Budget 2012-2013 approuvé	Budget 2012-2013 après virements	Budget 2014-2015 proposé
III.3	Intégration des recommandations du Plan d'action pour le développement dans les travaux de l'OMPI	4 788	4 132	4 341
Total		4 788	4 132	4 341

Note : le budget 2012-2013 approuvé et le budget 2012-2013 après virements, par résultat escompté, ont été restructurés de manière à tenir compte du cadre de résultats proposé pour 2014-2015.

Ressources par objet de dépense
(en milliers de francs suisses)

	Budget 2012-2013 approuvé	Budget 2012-2013 après virements	Budget 2014-2015 proposé	Différence par rapport au budget 2012-2013 après virements	
				Montant	%
A. Ressources en personnel					
Postes	2 518	2 354	2 729	374	15,9%
Fonctionnaires temporaires	295	115	365	250	217,3%
Autres dépenses de personnel	--	--	--	--	n.d.
Total, A	2 813	2 469	3 093	624	25,3%
B. Autres ressources					
Stagiaires et bourses de l'OMPI					
Stagiaires	--	--	--	--	n.d.
Bourses	--	--	--	--	n.d.
<i>Sous-total</i>	--	--	--	--	n.d.
Voyages et bourses					
Missions de fonctionnaires	155	82	72	(10)	-12,2%
Voyages de tiers	665	600	504	(96)	-16,0%
Bourses	--	--	--	--	n.d.
<i>Sous-total</i>	820	682	576	(106)	-15,5%
Services contractuels					
Conférences	526	496	356	(140)	-28,2%
Publications	--	--	--	--	n.d.
Services contractuels de personnes	619	427	286	(141)	-33,0%
Autres services contractuels	--	48	20	(28)	-58,3%
<i>Sous-total</i>	1 145	971	662	(309)	-31,8%
Dépenses de fonctionnement					
Locaux et entretiens	--	--	--	--	n.d.
Communication	--	--	--	--	n.d.
Représentation	10	8	10	2	25,0%
Frais administratifs et bancaires	--	--	--	--	n.d.
Services conjoints Nations Unies	--	--	--	--	n.d.
<i>Sous-total</i>	10	8	10	2	25,0%
Matériel et fournitures					
Mobilier et matériel	--	2	--	(2)	-100,0%
Fournitures	--	--	--	--	n.d.
<i>Sous-total</i>	--	2	--	(2)	-100,0%
Total, B	1 975	1 663	1 248	(415)	-24,9%
TOTAL	4 788	4 132	4 341	210	5,1%
POSTES	7	7	7	--	0,0%

Notes :

1) Le budget 2012-2013 approuvé et le budget 2012-2013 après virements sont restructurés en fonction des catégories de coûts proposées pour 2014-2015.

2) Le budget après virements tient compte du budget ajusté des programmes, suite aux virements opérés en 2012-2013 conformément à l'article 5.5 du Règlement financier. On trouvera plus d'informations sur le budget 2012-2013 après virements dans le tableau de l'annexe I (Budget après virements, par programme) du présent document et du document WO/PBC/20/2 (Rapport sur l'exécution du programme en 2012). Les dépenses de personnel figurant dans le budget 2012-2013 après virements représentent les dépenses effectives engagées jusqu'au 31 mars 2013 et les montants inscrits au budget, sur la base de dépenses standard, pour les neuf mois restants de 2013.

3) On trouvera plus d'informations sur les postes afférents à ce programme dans le tableau de l'annexe II.

PROGRAMME 9 AFRIQUE, PAYS ARABES, ASIE ET PACIFIQUE, PAYS D'AMERIQUE LATINE ET DES CARAÏBES, PAYS LES MOINS AVANCÉS

CONTEXTE DE PLANIFICATION

9.1. Ce programme se fonde sur l'Objectif stratégique III, intitulé "Faciliter l'utilisation de la propriété intellectuelle au service du développement", qui suppose l'instauration de conditions propices, y compris un contexte politique, législatif, institutionnel, économique favorable et les ressources humaines nécessaires, permettant aux pays en développement et aux pays les moins avancés (PMA) d'utiliser la propriété intellectuelle à des fins de développement, d'exploiter les avantages du système de propriété intellectuelle et de participer davantage à l'économie mondiale de l'innovation.

9.2. Les principaux obstacles à lever sont les suivants : a) la diversité des systèmes juridiques, économiques et politiques et des situations dans les pays en développement et les PMA dans les régions Afrique, Pays arabes, Asie et Pacifique, Amérique latine et Caraïbes; b) l'augmentation constante des besoins et de la demande de services d'aide au développement et d'autres services de l'OMPI; c) l'éventail et la diversité des parties prenantes, nécessitant des qualifications, des compétences et des connaissances variables, et qui vont des décideurs, des agents des offices de propriété intellectuelle, des administrateurs et des examinateurs, aux universitaires, aux scientifiques et aux chercheurs, aux responsables du transfert de technologie, aux chefs et dirigeants d'entreprises, aux inventeurs et innovateurs et aux spécialistes de la propriété intellectuelle; la difficulté de traduire la notion de propriété intellectuelle au service du développement en résultats concrets et en avantages tangibles profitant à des secteurs précis et à la société en général, et e) le défi constant qui consiste à assurer la pertinence, l'impact et la pérennité des résultats, en particulier à l'échelon des pays.

STRATÉGIES DE MISE EN ŒUVRE

9.3. Les recommandations du Plan d'action pour le développement relatives à l'assistance technique et au renforcement des capacités, en particulier les recommandations n^{os} 1, 6, 12, 13 et 14, continueront de guider les activités conduites au titre de ce programme. Leur mise en œuvre se fera essentiellement au moyen de stratégies de propriété intellectuelle nationales, propres à chaque pays, tenant compte des plans de développement nationaux. Les stratégies nationales de propriété intellectuelle pourront mettre en évidence les besoins et les lacunes existant dans les domaines des cadres politiques et législatifs, des infrastructures institutionnelles et techniques et du renforcement des capacités des ressources humaines, tout en exploitant le potentiel de la propriété intellectuelle dans des domaines prioritaires, définis dans les plans de développement nationaux. Conformément à l'un de ses résultats escomptés, le programme renforcera ses activités visant à aider les pays à concevoir, formuler et mettre en œuvre des stratégies nationales de propriété intellectuelle. Cette stratégie de mise en œuvre se fondera sur la méthodologie de formulation de stratégies nationales de propriété intellectuelle, établie au cours de l'exercice biennal précédent dans le cadre d'un projet relatif au Plan d'action pour le développement, et qui recouvre des outils d'évaluation des besoins, des instruments de référence et des lignes directrices en vue d'un processus itératif de consultations de multiples parties prenantes et de validation du document stratégique. Les bureaux régionaux piloteront la formulation de la stratégie de propriété intellectuelle par les pays dans leur région respective, en coordination avec la Division des pays les moins avancés et la Division des projets spéciaux, avec des contributions des secteurs concernés, en particulier au cours de la phase d'exécution.

9.4. Parallèlement à l'élaboration, l'adoption et la mise en œuvre des stratégies nationales de propriété intellectuelle, les plans nationaux serviront d'outils de planification, afin d'assurer progressivement la cohérence et la transparence et d'améliorer la coordination des services liés au développement fournis par l'ensemble de l'Organisation. Un plan national donnera une vue d'ensemble de la portée et de l'étendue de l'engagement de l'OMPI dans un pays et sera illustré par une matrice de résultats clairs à obtenir, des programmes et activités à conduire dans un pays sur une

période de deux ans, au terme de concertations entre le pays et l'OMPI. Les bureaux régionaux prendront l'initiative d'élaborer les plans nationaux en étroite concertation et en coordination avec d'autres secteurs.

9.5. Des programmes de renforcement des capacités seront élaborés pour répondre aux besoins de groupes ciblés précis, y compris des PME, afin de développer les qualifications et compétences par des programmes pratiques de courte durée dispensés aux échelons national, sous-régional et régional. Des outils et des indicateurs appropriés continueront d'être mis au point pour évaluer l'application et l'utilité des compétences et des savoirs que ces programmes visent à renforcer.

9.6. Des programmes adaptés seront conçus et mis en œuvre pour répondre précisément aux besoins des PMA; l'accent sera mis en particulier sur les principaux domaines d'action prioritaires figurant parmi les engagements adoptés lors de la quatrième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés (LDC-IV). Dans ce large cadre de coopération, l'OMPI et les PMA s'emploieront, en concertation, à créer et renforcer les systèmes et institutions des PMA chargés du transfert de technologie, et contribueront à la mise en pratique des recommandations pertinentes formulées dans le Programme d'action d'Istanbul.

9.7. Pour traduire la notion de propriété intellectuelle en résultats et avantages concrets et tangibles, plusieurs projets innovants et intersectoriels fondés sur la propriété intellectuelle seront conduits, y compris des projets sur la propriété intellectuelle et la commercialisation des produits en faveur de l'avancement des entreprises et des communautés locales, dans les secteurs de l'agroalimentaire, de l'artisanat et du design, ainsi que des projets relatifs au transfert de technologies appropriées. Pour mener à bien ces projets, des accords de coopération et des partenariats avec d'autres organismes intergouvernementaux et des institutions non gouvernementales intervenant dans les régions seront encouragés, afin de mutualiser les ressources et l'expertise et d'avoir ainsi davantage d'impact. Des initiatives seront prises, notamment, pour étudier la contribution éventuelle de l'OMPI à des plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement à l'échelon national, ainsi qu'à des accords de coopération avec les communautés économiques régionales.

9.8. Les bases de données mises au point dans le cadre de deux projets relatifs au Plan d'action pour le développement au cours de l'exercice biennal 2010/11, qui répertorient toutes les activités d'assistance technique conduites par l'OMPI, continueront d'être tenues à jour et perfectionnées, notamment la base de données qui permet d'établir le parallèle entre les financements proposés par des pays donateurs et les besoins d'aide au développement des pays bénéficiaires.

9.9. Tout en étant traités directement par le secteur spécialisé concerné, d'autres éléments de l'environnement propice à la mise en place de cadres politiques et législatifs et d'infrastructures et à l'accès à l'information seront coordonnés par les Bureaux dans le contexte du cadre stratégique national de propriété intellectuelle ou du plan national de propriété intellectuelle. Ce processus de coordination s'appuiera normalement sur des consultations internes et un dialogue réguliers.

9.10. D'une manière générale, ces stratégies sont destinées à améliorer la qualité et l'efficacité des services axés sur le développement fournis par l'Organisation, tout en mettant l'accent sur les résultats et en assurant la pérennité et la continuité des actions.

PRINCIPAUX RISQUES ET STRATÉGIES D'ATTÉNUATION

Risque(s) susceptible(s) d'empêcher le programme d'atteindre ses résultats	Plans d'atténuation en place ou en cours de mise en œuvre
Le risque d'instabilité politique dans les États membres présentant des risques élevés liés à la sécurité et une dégradation de celle-ci peut entraîner l'annulation d'activités ou des retards dans la prestation de services d'assistance technique, ce qui empêcherait le Programme 9 d'atteindre les résultats escomptés.	i) Évaluation des risques effectuées selon les besoins et plans nationaux/activités annuelles formulés compte tenu de cette évaluation. ii) Surveillance constante, en collaboration avec l'office de propriété intellectuelle et les parties prenantes, afin d'élaborer des plans de rechange.

Risque(s) susceptible(s) d'empêcher le programme d'atteindre ses résultats	Plans d'atténuation en place ou en cours de mise en œuvre
Des changements politiques, débouchant sur des changements dans la politique de propriété intellectuelle dans le pays, les pouvoirs publics ou la direction générale des offices de propriété intellectuelle, peuvent entraîner la révision des plans de travail des pays concernés, réduire ou retarder la prestation de services, et compromettre ainsi la réalisation des résultats escomptés.	<p>i) Conserver une marge de manœuvre afin de pouvoir faire des ajustements occasionnels dans les plans de travail pour certains pays.</p> <p>ii) Encourager et faciliter la formation de consensus sur des stratégies et plans de travail nationaux en matière de propriété intellectuelle</p>

TABLEAU DES RÉSULTATS

Résultats escomptés	Indicateurs d'exécution	Niveaux de référence	Objectifs visés
I.2 Cadres législatifs, réglementaires et politiques adaptés et équilibrés en matière de propriété intellectuelle	Nombre et pourcentage d'États membres satisfaits de la qualité des conseils législatifs concernant les brevets, les modèles d'utilité, les secrets d'affaires et les circuits intégrés	Enquêtes 2012	90%
	Nombre et pourcentage d'États membres/organisations régionales ayant donné un retour d'information positif sur l'utilité des conseils fournis en matière de législation dans le domaine des marques, des dessins et modèles industriels et des indications géographiques	Trois États membres/organisations régionales ayant donné un retour d'information positif sur les conseils reçus en 2012 en matière de législation	Retour d'information positif reçu de 10 États membres/organisations régionales (ventilation régionale)
	Nombre et pourcentage de pays ayant donné un retour d'information positif sur les conseils de l'OMPI en matière de législation	Aucun retour d'information positif à ce jour	15 pays (ventilation régionale)
III.1 Conformité des stratégies et plans nationaux en matière d'innovation et de propriété intellectuelle par rapport aux objectifs de développement national	Nombre de pays ayant entrepris de formuler ou adopter des stratégies et/ou des plans de développement nationaux en matière de propriété intellectuelle	Afrique (12 pays en tout)	Afrique (18 pays en tout)
		Asie et Pacifique (8)	Asie et Pacifique (13 pays en tout)
		Pays arabes (4)	Pays arabes (7 pays en tout)
		Amérique latine et Caraïbes (9)	Amérique latine et Caraïbes (13 pays en tout)
		5 PMA inclus dans la ventilation régionale ci-dessus	10 PMA inclus dans la ventilation régionale ci-dessus

Résultats escomptés	Indicateurs d'exécution	Niveaux de référence	Objectifs visés
	Nombre de pays qui ont adopté des stratégies et/ou des plans de développement nationaux en matière de propriété intellectuelle et sont en train de les mettre en œuvre	Afrique (4)	Afrique (6 pays en tout)
		Pays arabes (3)	Pays arabes (6 pays en tout)
		Asie et Pacifique (3)	Asie et Pacifique (7 pays en tout)
		Amérique latine et Caraïbes (4)	Amérique latine et Caraïbes (12)
		5 PMA inclus dans la ventilation régionale ci-dessus	11 PMA inclus dans la ventilation régionale ci-dessus
III.2 Renforcement des capacités en matière de ressources humaines pour pouvoir répondre aux nombreuses exigences concernant l'utilisation efficace de la propriété intellectuelle au service du développement dans les pays en développement, les PMA et les pays en transition	Pourcentage de participants à des manifestations de l'OMPI qui font part de leur satisfaction à l'égard du contenu et de l'organisation de ces manifestations	Aucune donnée disponible	Afrique (70%)
			Pays arabes (80%)
			Asie et Pacifique (65%)
			Amérique latine et Caraïbes (80%)
			PMA (80%)
	Pourcentage de participants à des ateliers de l'OMPI qui mettent en pratique, dans leur travail ou leur entreprise, les compétences acquises	Aucune information disponible	Afrique (70%)
		Asie et Pacifique (65%)	Asie et Pacifique (65%)
		Aucune information disponible	Pays arabes (70%)
		Aucune information disponible	Amérique latine et Caraïbes (30%)
		Aucune information disponible	PMA (80%)
Pourcentage d'experts nationaux/régionaux en propriété intellectuelle faisant office d'animateurs de manifestations de l'OMPI	Afrique (65%)	Afrique (75%)	
	Pays arabes (70%)	Pays arabes (80%)	
	Données non disponibles (unité 0033)	Asie et Pacifique (55%)	
	Amérique latine et Caraïbes (70%)	Amérique latine et Caraïbes (80%)	
	PMA (70%)	PMA (80%)	
III.4 Mécanismes et programmes de coopération renforcés, adaptés aux besoins des pays en développement et des PMA	Nombre de mécanismes et programmes de coopération, et de partenariats nouveaux ou renforcés ayant bénéficié d'une aide en vue de la promotion ou du renforcement de la coopération régionale ou infrarégionale en matière de propriété intellectuelle	Afrique (3)	Afrique (2)
		Pays arabes (2)	Pays arabes (1)
		Asie et Pacifique (4)	Asie et Pacifique (4)
		Amérique latine et Caraïbes (3)	Amérique latine et Caraïbes (7)
		Deux PMA inclus dans la ventilation régionale ci-dessus	Quatre PMA inclus dans la ventilation régionale ci-dessus
		Projets technologiques appropriés dans trois PMA	Autres projets technologiques appropriés dans quatre PMA au moins

Résultats escomptés	Indicateurs d'exécution	Niveaux de référence	Objectifs visés
IV.2 Amélioration de l'accessibilité et de l'utilisation de l'information en matière de propriété intellectuelle par les institutions compétentes et le public afin de promouvoir l'innovation et la créativité	Nombre de réseaux nationaux de centres de technologie et d'appui à l'innovation	14 réseaux nationaux de centres de technologie et d'appui à l'innovation :	23 réseaux nationaux de centres de technologie et d'appui à l'innovation (en tout) :
		Afrique (6)	Afrique (dont 10 dans 8 PMA)
		Pays arabes (2)	Pays arabes (3)
		Asie et Pacifique (2)	Asie et Pacifique (dont 4 dans 2 PMA)
IV.4 Amélioration de l'infrastructure technique et du savoir pour les offices de propriété intellectuelle et d'autres institutions de propriété intellectuelle, leur permettant de fournir à leurs parties prenantes des services améliorés (moins chers, plus rapides, de meilleure qualité)	Nombre moyen d'utilisateurs ayant bénéficié des services des centres de technologie et d'appui à l'innovation par trimestre et par pays	Amérique latine et Caraïbes (4)	Amérique latine et Caraïbes (6)
		6 PMA inclus dans la ventilation régionale ci-dessus	
		200 (min.) – 630 (max.)	300 (min.) – 750 (max.)
	Nombre de pays utilisant la Base de données de l'assistance technique en matière de propriété intellectuelle (IP-TAD), la liste des consultants en propriété intellectuelle (IP_ROC)	60 (au 1 ^{er} mars 2013)	70
	Niveau de service moyen des offices de propriété intellectuelle bénéficiant d'une assistance (de 1 à 5)	à déterminer	à déterminer

RESSOURCES ALLOUÉES AU PROGRAMME 9

9.11. La diminution des ressources allouées aux résultats I.2 (Conseils législatifs) et IV.2 (Amélioration de l'accessibilité et de l'utilisation de l'information en matière de propriété intellectuelle) s'explique par la poursuite de l'application du modèle de mise en œuvre des activités axées sur le développement, modèle selon lequel les programmes spécialisés assument la responsabilité technique de la conduite d'activités liées aux conseils législatifs, à l'infrastructure des bureaux de propriété intellectuelle et à l'amélioration de l'accès aux informations et savoirs concernant la propriété intellectuelle. Cela se traduit par des baisses des montants inscrits aux postes services contractuels de personnes, missions de fonctionnaires et voyages de tiers (diminution également imputable aux économies réalisées sur les voyages).

9.12. L'augmentation des ressources allouées au résultat III.1 (Stratégies nationales de propriété intellectuelle) et l'augmentation des ressources totales cumulées pour les résultats III.2 (Renforcement des capacités en matière de ressources humaines) et III.4 (Mécanismes et programmes de coopération) s'expliquent en outre par l'application du modèle de mise en œuvre, la responsabilité des bureaux régionaux en matière de stratégies et plans nationaux de propriété intellectuelle et de

renforcement des capacités ayant été renforcée. Cela s'est traduit par un redéploiement interne des ressources, visant à faire en sorte que les spécificités régionales des PME soient traitées conformément aux stratégies et plans nationaux de propriété intellectuelle et que l'expertise renforcée en matière de transfert de technologie soit mise à profit pour traiter les spécificités des PMA.

9.13. L'évolution des ressources entre les résultats III.2 et III.4 reflète l'élargissement de ce dernier résultat, qui englobe désormais le mécanisme et les programmes de coopération dans les pays en développement et les PMA par rapport à l'exercice biennal 2012-2013, alors que le résultat était axé sur ces mécanismes dans les seuls PMA. Une grande partie des activités menées au titre de ce résultat visent au renforcement des capacités.

9.14. La diminution des ressources allouées au résultat III.3 (Intégration des recommandations du Plan d'action pour le développement) est essentiellement due au changement de source de financement du projet de coopération Sud-Sud en matière de propriété intellectuelle et de développement entre les pays en développement et les PMA (désormais financé par les réserves).

9.15. L'augmentation des ressources allouées au résultat IV.4 (Amélioration de l'infrastructure technique et du savoir) est essentiellement due à des projets pilotes sur le transfert de technologie et des réunions régionales sur les outils TIC et l'échange de données dans la région des pays arabes.

Ressources par résultat
(en milliers de francs suisses)

Numéro et description du résultat escompté		Budget 2012-2013 approuvé	Budget 2012-2013 après virements	Budget 2014-2015 proposé
I.2	Cadres législatifs, réglementaires et politiques adaptés et équilibrés en matière de propriété intellectuelle	3 433	3 541	1 080
III.1	Stratégies et plans nationaux en matière d'innovation et de propriété intellectuelle conformes aux objectifs de développement nationaux	8 363	9 682	10 946
III.2	Renforcement des capacités en matière de ressources humaines pour pouvoir répondre aux nombreuses exigences en ce qui concerne l'utilisation efficace de la propriété intellectuelle au service du développement dans les pays en développement, les PMA et les pays en transition	16 221	15 476	13 708
III.3	Intégration des recommandations du Plan d'action pour le développement dans les travaux de l'OMPI	1 879	-	367
III.4	Mécanismes et programmes de coopération renforcés, adaptés aux besoins des pays en développement et des PMA	1 517	1 018	4 737
IV.2	Amélioration de l'accessibilité et de l'utilisation de l'information en matière de propriété intellectuelle par les institutions compétentes et le public afin de promouvoir l'innovation et la créativité	-	1 045	994
IV.4	Amélioration de l'infrastructure technique et du savoir pour les offices de propriété intellectuelle et d'autres institutions de propriété intellectuelle, leur permettant de fournir à leurs parties prenantes des services améliorés (moins chers, plus rapides, de meilleure qualité)	3 690	2 364	2 704
Total		35 102	33 126	34 536

Note : le budget 2012-2013 approuvé et le budget 2012-2013 après virements, par résultat escompté, ont été restructurés de manière à tenir compte du cadre de résultats proposé pour 2014-2015.

Ressources par objet de dépense
(en milliers de francs suisses)

	Budget 2012-2013 approuvé	Budget 2012-2013 après virements	Budget 2014-2015 proposé	Différence par rapport au budget 2012-2013 après virements	
				Montant	%
A. Ressources en personnel					
Postes	20 167	19 738	22 436	2 698	13,7%
Fonctionnaires temporaires	2 345	2 525	2 778	253	10,0%
Autres dépenses de personnel	--	--	--	--	n.d.
Total, A	22 512	22 263	25 214	2 951	13,3%
B. Autres ressources					
Stagiaires et bourses de l'OMPI					
Stagiaires	--	--	--	--	n.d.
Bourses	--	--	--	--	n.d.
<i>Sous-total</i>	--	--	--	--	n.d.
Voyages et bourses					
Missions de fonctionnaires	2 427	2 721	2 141	(581)	-21,3%
Voyages de tiers	5 718	4 567	3 691	(876)	-19,2%
Bourses	--	35	92	57	162,9%
<i>Sous-total</i>	8 144	7 324	5 924	(1 399)	-19,1%
Services contractuels					
Conférences	1 226	628	719	91	14,6%
Publications	84	35	30	(5)	-13,0%
Services contractuels de personnes	2 981	2 392	2 322	(70)	-2,9%
Autres services contractuels	--	250	264	14	5,5%
<i>Sous-total</i>	4 291	3 304	3 335	31	0,9%
Dépenses de fonctionnement					
Locaux et entretiens	--	65	--	(65)	-100,0%
Communication	--	--	--	--	n.d.
Représentation	155	98	63	(35)	-35,3%
Frais administratifs et bancaires	--	--	--	--	n.d.
Services conjoints Nations Unies	--	--	--	--	n.d.
<i>Sous-total</i>	155	163	63	(100)	-61,1%
Matériel et fournitures					
Mobilier et matériel	--	72	--	(72)	-100,0%
Fournitures	--	--	--	--	n.d.
<i>Sous-total</i>	--	72	--	(72)	-100,0%
Total, B	12 590	10 863	9 322	(1 541)	-14,2%
TOTAL	35 102	33 126	34 536	1 410	4,3%
POSTES	49	49	53	4	8,2%

Notes :

1) Le budget 2012-2013 approuvé et le budget 2012-2013 après virements sont restructurés en fonction des catégories de coûts proposées pour 2014-2015.

2) Le budget après virements tient compte du budget ajusté des programmes, suite aux virements opérés en 2012-2013 conformément à l'article 5.5 du Règlement financier. On trouvera plus d'informations sur le budget 2012-2013 après virements dans le tableau de l'annexe I (Budget après virements, par programme) du présent document et du document WO/PBC/20/2 (Rapport sur l'exécution du programme en 2012). Les dépenses de personnel figurant dans le budget 2012-2013 après virements représentent les dépenses effectives engagées jusqu'au 31 mars 2013 et les montants inscrits au budget, sur la base de dépenses standard, pour les neuf mois restants de 2013.

3) On trouvera plus d'informations sur les postes afférents à ce programme dans le tableau de l'annexe II.

Ressources au titre des fonds fiduciaires potentiellement disponibles
pour les activités de programme en 2014-2015*
(en milliers de francs suisses)**

<i>Programme</i>	<i>Solde prévu fin 2013</i>	<i>Contributions prévues pour 2014-2015***</i>	<i>Montant estimatif disponible pour les activités de programme en 2014- 2015****</i>
Programme 9			
Afrique	1 632	3 500	5 132
Asie et Pacifique	3 523	7 507	11 030
Amérique Latine	94	703	797
Total	5 249	11 710	16 959

* Pour information seulement. Il convient de noter que certains accords de fonds fiduciaire financent des activités non limitées à la région au programme. Pour plus de précisions, on est prié de se reporter à l'annexe VIII.

** Les chiffres ne comprennent pas les ajustements pour taux d'intérêt et taux de change. Il est à noter également que ces fonds financent en général des activités qui portent sur une période excédant un exercice biennal ou qui sont à cheval sur deux exercices, à mesure que les recettes sont perçues et les dépenses encourues.

*** Les contributions annuelles sont variables, des fluctuations ayant été constatées d'une année à l'autre.

**** Ce chiffre purement indicatif découle des modes de financement précédents. Il ne représente pas des engagements de la part des États membres, sauf dans les cas où l'accord de fonds fiduciaire comprend un tel engagement.

PROGRAMME 10 COOPERATION AVEC CERTAINS PAYS D'EUROPE ET D'ASIE

CONTEXTE DE PLANIFICATION

10.1. Le programme devra relever des défis de deux ordres : en premier lieu, fournir une aide aux pays d'Europe centrale et les États baltes, aux pays d'Asie centrale, d'Europe orientale et du Caucase ainsi qu'à certains pays méditerranéens, afin qu'ils participent mieux au système international de propriété intellectuelle et profitent mieux des avantages sociaux et économiques découlant de l'innovation et de la créativité, et en second lieu, coordonner les activités de promotion et la prestation de services et programmes de l'OMPI aux pays développés.

10.2. L'assistance fournie par le programme devra être adaptée aux besoins particuliers des pays concernés, qui ont des niveaux de développement économique différents et des besoins variés en matière de propriété intellectuelle. Il faudra en outre appuyer les efforts déployés par les gouvernements au profit de certains pays, afin de mettre en place un environnement juridique et institutionnel national sûr et équilibré, tandis que, dans d'autres pays, l'accent sera mis sur une assistance spécialisée visant à mettre en place un système propice à l'innovation. D'autres pays de la région préparent leur adhésion à l'UE et à l'Organisation européenne des brevets (OEB) et doivent adapter leurs systèmes de propriété intellectuelle en conséquence.

10.3. Dans le contexte de l'économie mondiale, il paraît indispensable de promouvoir l'interaction entre, d'une part, les parties prenantes et les institutions de pays développés et, d'autre part, l'OMPI, afin de rehausser l'image et la réputation de l'OMPI dans les pays concernés. Une approche institutionnelle bien coordonnée des pays développés profitera tant à l'OMPI qu'à ses États membres.

10.4. Après la crise économique et financière, de nombreux pays ont vu dans l'innovation et la propriété intellectuelle la clé de voûte de leur relance. Cela a favorisé la connaissance et la compréhension d'une approche plus systématique et à plus long terme de la propriété intellectuelle et de l'innovation. C'est pourquoi la demande d'élaboration de stratégies et plans nationaux de propriété intellectuelle continuera de croître au cours du prochain exercice biennal.

10.5. Les petites et moyennes entreprises (PME) sont l'un des piliers d'un système national de l'innovation. Le développement économique est tributaire des PME. Nombre de PME de la région commencent à proposer des produits et fournir des services dans des secteurs qui font largement appel à la propriété intellectuelle. Il conviendra par conséquent d'approfondir leurs connaissances en matière de propriété intellectuelle, notamment savoir comment intégrer la propriété intellectuelle dans leurs politiques de l'innovation, comment mieux utiliser le système de l'innovation et comment tirer parti des services de l'OMPI.

10.6. Bien que la région s'achemine progressivement vers une économie fondée sur le savoir, des progrès peuvent encore être accomplis pour faciliter le transfert de l'innovation et de la créativité des universités aux entreprises. Hormis la création de bureaux de transfert de technologie et de centres d'information sur la propriété intellectuelle, l'un des principaux aspects à examiner avec attention est l'élaboration de politiques de la propriété intellectuelle dans les universités et les établissements de recherche.

10.7. Nombre de pays de la région ont adhéré aux systèmes de l'OMPI, en particulier le PCT et le système de Madrid; certains envisagent d'adhérer au système de La Haye. Le potentiel de ces systèmes n'a pas encore été exploité au maximum dans la région. C'est pourquoi il faudra les promouvoir davantage et continuer d'organiser des formations ciblées à leur utilisation.

STRATÉGIES DE MISE EN ŒUVRE

10.8. Le travail du programme en faveur des pays en transition continuera d'être guidé par les recommandations du Plan d'action pour le développement relatives à l'assistance technique et au renforcement des capacités, en particulier les recommandations n^{os} 1, 6, 12, 13 et 14. Le programme

continuera de prêter assistance aux pays de la région, en mettant l'accent sur : des cadres législatifs, réglementaires et politiques adaptés et équilibrés en matière de propriété intellectuelle; des politiques, stratégies et plans de développement nationaux clairement définis et cohérents en matière d'innovation et de propriété intellectuelle, conformes aux objectifs et aux priorités de développement à l'échelle nationale; l'amélioration de l'infrastructure technique et du savoir pour les offices de propriété intellectuelle et d'autres institutions de propriété intellectuelle, leur permettant de fournir à leurs parties prenantes des services améliorés (moins chers, plus rapides, de meilleure qualité); et le renforcement des capacités en matière de ressources humaines pour répondre aux nombreuses exigences en ce qui concerne l'utilisation efficace de la propriété intellectuelle au service du développement dans les pays en développement, les PMA et les pays à l'économie en transition.

10.9. S'agissant des pays développés, il faudra appliquer une approche mieux coordonnée des actions de promotion et de la prestation de différents services et activités de l'OMPI, y compris les systèmes mondiaux de propriété intellectuelle, le programme normatif, les études importantes, les bases de données mondiales relatives à la propriété intellectuelle, ainsi que les plates-formes et outils de l'économie du savoir en ligne. Par ailleurs, il importe de recueillir et traiter les informations disponibles concernant l'évolution de la propriété intellectuelle et les obstacles rencontrés dans les pays concernés, ce qui permettra d'améliorer l'interaction avec les pouvoirs publics et les parties prenantes pour ce qui est des différents services et activités de l'OMPI.

10.10. Grâce au soutien de tous les programmes de l'OMPI concernés et à la coordination de leurs contributions, le Programme atteindra les résultats escomptés en menant un large éventail d'activités de renforcement des capacités, en procédant à des analyses pertinentes et en conduisant des études justificatives. L'évaluation des activités permettra au Programme d'améliorer encore son travail et de l'adapter aux besoins particuliers de la région.

10.11. Pour répondre aux divers besoins et attentes de ces pays en matière de propriété intellectuelle, il faudra adopter une approche différenciée par pays, qui présidera à l'élaboration de stratégies nationales ciblées en matière de propriété intellectuelle et d'innovation.

10.12. En outre, le Programme prendra en considération certains traits et caractéristiques communs des systèmes économiques et de propriété intellectuelle des pays de la région et facilitera l'échange de données d'expérience, des enseignements tirés et de pratiques recommandées.

10.13. Le nombre d'établissements d'enseignement supérieur qui appliquent une politique de propriété intellectuelle demeure relativement faible dans certains des pays ciblés par le Programme. C'est pourquoi celui-ci continuera, sur demande, de soutenir les efforts déployés en ce sens à l'échelon national pour promouvoir l'application de ce genre de politique.

10.14. Certains pays d'Europe et d'Asie entretiennent d'étroites relations avec l'Union européenne ou en sont déjà membres. Le cas échéant, il sera tenu compte, dans le cadre de la coopération avec ces pays, de leur qualité de membres de l'Union européenne ainsi que des besoins particuliers des pays adhérents, des pays candidats et des pays bénéficiant de la nouvelle politique européenne de voisinage et de la politique de partenariat oriental. Des synergies seront créées avec les programmes de propriété intellectuelle éventuellement mis en œuvre dans ces pays dans le cadre de l'Union européenne ou de l'Organisation européenne des brevets (OEB). Par ailleurs, des activités de coopération seront envisagées dans les États membres de la Communauté des États indépendants (CEI), en particulier avec le Conseil interétatique pour la protection de la propriété industrielle (CIPPI) et l'Assemblée interparlementaire des États membres de la CEI, en vue de créer des synergies à cet effet. La coopération avec l'Organisation eurasiennne des brevets continuera de bénéficier d'une attention particulière et sera renforcée pour établir des liens avec le système du PCT et promouvoir des mesures visant à favoriser l'utilisation des systèmes et des actifs de propriété intellectuelle au service du développement durable dans la région. En coopération avec la Communauté économique eurasiennne (EURASEC), le Programme conduira également des activités ciblées dans la région.

PRINCIPAUX RISQUES ET STRATÉGIES D'ATTÉNUATION

Risque(s) susceptible(s) d'empêcher le programme d'atteindre ses résultats	Plans d'atténuation en place ou en cours de mise en œuvre
Instabilité économique et politique des pays. Des changements économiques et politiques pourraient compromettre ou ralentir la mise en œuvre des stratégies pertinentes.	Entretenir des relations avec toutes les parties prenantes dans les pays et procéder à une planification prévoyante à tous les niveaux. Prévoir une marge de manœuvre dans les plans de coopération.

TABLEAU DES RÉSULTATS

Résultats escomptés	Indicateurs d'exécution	Niveaux de référence	Objectifs visés
I.2 Cadres législatifs, réglementaires et politiques adaptés et équilibrés en matière de propriété intellectuelle	Nombre de pays dont la législation et/ou la réglementation a été actualisée	18 avant la fin de 2013	Quatre pays supplémentaires
II.1 Utilisation accrue de la voie PCT pour le dépôt des demandes internationales de brevet	Nombre de déposants du PCT originaires de pays à économie en transition et de pays développés	à déterminer	augmentation de 2%
II.4 Utilisation élargie et améliorée du système de La Haye, notamment par les pays en développement et les PMA	Nombre de déposants du système de La Haye originaires de pays à économie en transition et de pays développés	à déterminer	augmentation de 2%
II.6 Utilisation élargie et améliorée des systèmes de Madrid et de Lisbonne, notamment par les pays en développement et les PMA	Nombre de déposants des systèmes de Madrid et de Lisbonne originaires de pays à économie en transition et de pays développés	à déterminer	augmentation de 2%
II.8 De plus en plus de litiges internationaux ou nationaux de propriété intellectuelle sont évités ou réglés par la médiation, l'arbitrage et d'autres modes extrajudiciaires de règlement des litiges de l'OMPI	Nombre d'utilisateurs, dans des pays à économie en transition et des pays développés, qui ont recours aux services du Centre d'arbitrage et de médiation	à déterminer	Augmentation de 2%
III.1 Stratégies et plans nationaux en matière d'innovation et de propriété intellectuelle conformes aux objectifs de développement national	Nombre d'universités ayant élaboré des politiques en matière de propriété intellectuelle	à déterminer	30 universités supplémentaires
	Nombre de pays ayant mis en place des stratégies ou plans nationaux en matière de propriété intellectuelle	14 (total à la fin de 2013)	Six pays supplémentaires

Résultats escomptés	Indicateurs d'exécution	Niveaux de référence	Objectifs visés
III.2 Renforcement des capacités en matière de ressources humaines pour pouvoir répondre aux nombreuses exigences concernant l'utilisation efficace de la propriété intellectuelle au service du développement dans les pays en développement, les PMA et les pays en transition	Nombre de pays à économie en transition ayant mis en place des programmes et/ou cours de formation annuels en matière de propriété intellectuelle à l'intention de spécialistes de la propriété intellectuelle et/ou de PME	à déterminer	10
	Pourcentage de spécialistes de la propriété intellectuelle formés et de fonctionnaires des offices de propriété intellectuelle qui mettent en pratique, dans leur travail, leurs compétences améliorées	40%	50%
III.4 Mécanismes et programmes de coopération renforcés, adaptés aux besoins des pays en développement et des PMA	Nombre de partenariats établis où la partie dispensant l'assistance est originaire d'un pays développé	à déterminer	4 protocoles d'accord supplémentaires; 10 concordances supplémentaires dans la base de données pour la mise en parallèle
IV.4 Amélioration de l'infrastructure technique et du savoir pour les offices de propriété intellectuelle et d'autres institutions de propriété intellectuelle, leur permettant de fournir à leurs parties prenantes des services améliorés (moins chers, plus rapides, de meilleure qualité)	Niveau de service moyen des offices de propriété intellectuelle bénéficiant d'une assistance (de 1 à 5)	à déterminer	à déterminer
	Nombre de bureaux de transfert de technologie et/ou de centres d'information sur la propriété intellectuelle établis	à confirmer	Six bureaux de transfert de technologie et/ou centres d'information sur la propriété intellectuelle supplémentaires

RESSOURCES ALLOUÉES AU PROGRAMME 10

10.15. Les variations enregistrées dans les ressources allouées en vue des résultats de ce programme s'expliquent essentiellement par : i) la poursuite de la mise en œuvre du modèle de conduite d'activités axées sur le développement [résultats I.2 (conseils législatifs) et III.1 (stratégies nationales de propriété intellectuelle)], et ii) le redéploiement interne des ressources, visant à aligner le traitement des spécificités régionales des PME sur les stratégies et plans nationaux en matière de propriété intellectuelle et à tenir compte des activités menées en faveur des pays développés.

Ressources par résultat
(en milliers de francs suisses)

Numéro et description du résultat escompté		Budget 2012-2013 approuvé	Budget 2012-2013 après virements	Budget 2014-2015 proposé
I.2	Cadres législatifs, réglementaires et politiques adaptés et équilibrés en matière de propriété intellectuelle	1 249	1 325	755
II.1	Utilisation accrue de la voie PCT pour le dépôt des demandes internationales de brevet	-	-	1 157
II.4	Utilisation élargie et améliorée du système de La Haye, notamment par les pays en développement et les PMA	-	-	231
II.6	Utilisation élargie et améliorée des systèmes de Madrid et de Lisbonne, notamment par les pays en développement et les PMA	-	-	231
II.8	De plus en plus de litiges internationaux ou nationaux de propriété intellectuelle sont évités ou réglés par la médiation, l'arbitrage et d'autres modes extrajudiciaires de règlement des litiges de l'OMPI	-	-	149
III.1	Stratégies et plans nationaux en matière d'innovation et de propriété intellectuelle conformes aux objectifs de développement nationaux	2 207	1 843	2 584
III.2	Renforcement des capacités en matière de ressources humaines pour pouvoir répondre aux nombreuses exigences en ce qui concerne l'utilisation efficace de la propriété intellectuelle au service du développement dans les pays en développement, les PMA et les pays en transition	1 461	2 130	2 033
III.4	Mécanismes et programmes de coopération renforcés, adaptés aux besoins des pays en développement et des PMA			256
IV.4	Amélioration de l'infrastructure technique et du savoir pour les offices de propriété intellectuelle et d'autres institutions de propriété intellectuelle, leur permettant de fournir à leurs parties prenantes des services améliorés (moins chers, plus rapides, de meilleure qualité)	1 522	1 050	1 047
Total		6 439	6 348	8 443

Note : le budget 2012-2013 approuvé et le budget 2012-2013 après virements, par résultat escompté, ont été restructurés de manière à tenir compte du cadre de résultats proposé pour 2014-2015.

Ressources par objet de dépense
(en milliers de francs suisses)

	Budget 2012-2013 approuvé	Budget 2012-2013 après virements	Budget 2014-2015 proposé	Différence par rapport au budget 2012-2013 après virements	
				Montant	%
A. Ressources en personnel					
Postes	4 083	4 095	6 137	2 042	49,9%
Fonctionnaires temporaires	200	314	268	(46)	-14,7%
Autres dépenses de personnel	--	--	--	--	n.d.
Total, A	4 283	4 409	6 405	1 996	45,3%
B. Autres ressources					
Stagiaires et bourses de l'OMPI					
Stagiaires	--	--	--	--	n.d.
Bourses	--	--	10	10	n.d.
<i>Sous-total</i>	--	--	10	10	n.d.
Voyages et bourses					
Missions de fonctionnaires	280	451	448	(3)	-0,7%
Voyages de tiers	974	822	1 016	194	23,6%
Bourses	180	28	20	(8)	-28,6%
<i>Sous-total</i>	<i>1 434</i>	<i>1 301</i>	<i>1 484</i>	<i>183</i>	<i>14,1%</i>
Services contractuels					
Conférences	220	297	364	66	22,3%
Publications	32	32	30	(2)	-6,3%
Services contractuels de personnes	430	274	151	(123)	-44,9%
Autres services contractuels	--	--	--	--	n.d.
<i>Sous-total</i>	<i>682</i>	<i>604</i>	<i>545</i>	<i>(59)</i>	<i>-9,8%</i>
Dépenses de fonctionnement					
Locaux et entretiens	--	--	--	--	n.d.
Communication	--	--	--	--	n.d.
Représentation	20	15	--	(15)	-100,0%
Frais administratifs et bancaires	--	--	--	--	n.d.
Services conjoints Nations Unies	--	--	--	--	n.d.
<i>Sous-total</i>	<i>20</i>	<i>15</i>	<i>--</i>	<i>(15)</i>	<i>-100,0%</i>
Matériel et fournitures					
Mobilier et matériel	20	19	--	(19)	-100,0%
Fournitures	--	--	--	--	n.d.
<i>Sous-total</i>	<i>20</i>	<i>19</i>	<i>--</i>	<i>(19)</i>	<i>-100,0%</i>
Total, B	2 156	1 939	2 039	100	5,2%
TOTAL	6 439	6 348	8 443	2 096	33,0%
POSTES	11	13	16	3	23,1%

Notes :

- 1) Le budget 2012-2013 approuvé et le budget 2012-2013 après virements sont restructurés en fonction des catégories de coûts proposées pour 2014-2015.
- 2) Le budget après virements tient compte du budget ajusté des programmes, suite aux virements opérés en 2012-2013 conformément à l'article 5.5 du Règlement financier. On trouvera plus d'informations sur le budget 2012-2013 après virements dans le tableau de l'annexe I (Budget après virements, par programme) du présent document et du document WO/PBC/20/2 (Rapport sur l'exécution du programme en 2012). Les dépenses de personnel figurant dans le budget 2012-2013 après virements représentent les dépenses effectives engagées jusqu'au 31 mars 2013 et les montants inscrits au budget, sur la base de dépenses standard, pour les neuf mois restants de 2013.
- 3) On trouvera plus d'informations sur les postes afférents à ce programme dans le tableau de l'annexe II.

PROGRAMME 11 LE CENTRE DE FORMATION DE L'OMPI

CONTEXTE DE PLANIFICATION

11.1. À l'époque de sa création, en 1998, l'Académie de l'OMPI était le principal prestataire de services de formation et d'enseignement en faveur du développement. À l'heure actuelle, plusieurs programmes de l'OMPI comportent un volet consacré à la formation, et les ressources de l'Académie ne représentent qu'une fraction des ressources totales que l'Organisation consacre au renforcement des capacités.

11.2. Un audit indépendant de l'Académie de l'OMPI, réalisé en 2012 à l'intention de la Direction, a conclu qu'il existait manifestement un créneau pour des activités de formation axée sur le développement menées par l'OMPI, et que l'Organisation détenait un avantage comparatif par rapport à d'autres prestataires de formation dans le domaine de la propriété intellectuelle. Pour mieux intégrer la planification des activités de formation et de renforcement des capacités menées par l'OMPI et exploiter au maximum les ressources disponibles, l'audit préconisait de regrouper, à moyen terme, l'ensemble de ces activités au sein d'une seule unité opérationnelle, le "Centre de formation de l'OMPI". Le Centre deviendrait le vecteur central de l'Organisation en matière de formation et de renforcement des capacités et assumerait les cinq grands rôles suivants : organe d'exécution chargé de dispenser directement une formation professionnelle; catalyseur de réseaux et de partenariats, permettant d'élargir l'éventail de l'offre de formation dans les pays et de renforcer leur impact; centre interne d'excellence pour la formation; centre d'information en ligne, en libre accès, sur les activités, les services et outils de formation de l'OMPI; et centre d'un réseau virtuel de partenaires, d'experts et d'enseignants en matière de formation à la propriété intellectuelle axée sur le développement.

11.3. Tout en reconnaissant les efforts déployés actuellement par l'Académie et le succès de son programme d'enseignement à distance, l'audit reproche à l'Académie l'absence de politiques explicites de partenariat et de mécanisme transparent d'examen du contenu, d'actualisation et d'orientation vers le développement, son éventail actuel de compétences et l'insuffisance de ses synergies avec d'autres domaines de l'Organisation. Enfin, l'audit a esquissé un plan quinquennal pour la transition du dispositif actuel à la création d'un Centre de formation de l'OMPI pleinement opérationnel, et il a formulé des recommandations détaillées relatives au mandat, aux politiques, au champ d'activité et aux modes de fonctionnement du Centre.

STRATÉGIES DE MISE EN ŒUVRE

11.4. Compte tenu de ce qui précède, la principale difficulté que le programme aura à résoudre au cours du prochain exercice biennal consistera à commencer de mettre en œuvre cette vision tout en continuant de fournir aux États membres des services de formation et d'enseignement de grande qualité, conformément aux recommandations n^{os} 1, 3, 6 et 12 du Plan d'action pour le développement.

11.5. Au cours du prochain exercice biennal, l'OMPI mettra en place les conditions propices à la conversion de l'Académie en unité centrale de la formation et du renforcement des capacités en faveur des pays en développement, des PMA et des pays en transition. Elle élaborera à cet effet des orientations de politique générale sur les fonctions et attributions respectives du Centre, des bureaux régionaux, de la Division des PMA, le programme 10 (coopération avec certains pays d'Europe et d'Asie), les bureaux extérieurs et les secteurs spécialisés qui comportent une composante consacrée à la formation. Un mécanisme sera également conçu pour mieux adapter la formation aux évaluations des besoins nationaux et aux plans nationaux, élaborer des plans de travail annuels intégrés, définir des processus explicites permettant de tirer des enseignements des évaluations nationales effectuées par la Division de l'audit et de la supervision internes et mettre à profit les réunions régionales et sous-régionales sur la propriété intellectuelle et les groupes régionaux pour recueillir des observations sur les besoins régionaux en matière de formation.

11.6. Dans un second temps, l'OMPI procédera à une révision du portefeuille de formation professionnelle actuellement proposé par l'Académie à l'échelle mondiale, afin de l'harmoniser à une déclaration de politique générale sur son créneau stratégique, les bénéficiaires ciblés et les thèmes prioritaires. Il est proposé de donner la priorité aux fonctionnaires de l'État et aux employés du secteur public des États membres (y compris les décideurs politiques et les administrateurs de tout organisme public ou ministère où se posent des questions de propriété intellectuelle, ainsi qu'aux magistrats et aux diplomates), aux organisations ayant engagé un processus de consultations nationales sur l'élaboration de politiques en matière de propriété intellectuelle et à des associations de parties prenantes ayant des capacités avérées de dispenser une formation à leurs bénéficiaires. S'agissant des thèmes abordés, il est suggéré de développer le portefeuille révisé autour de quatre axes : la politique et le droit international et national en matière de propriété intellectuelle, l'utilisation de la propriété intellectuelle à des fins de développement, la créativité et l'innovation.

11.7. Les activités de formation continueront d'être conduites en associant des cours de base réguliers à des modules de formation pratique, le cas échéant, une série de modules de brève durée "à la carte", un nombre limité de visites annuelles d'étude, définies par avance (dans le cadre du programme d'enseignement à distance), des bourses de deuxième cycle d'enseignement universitaire, la mise à disposition d'outils et de réseaux pour le renforcement des capacités à l'échelon local, et un nombre limité de cours d'été, selon un système de roulement.

11.8. Bien que l'OMPI ne puisse entrer en concurrence avec des facultés de droit, on estime qu'elle a un rôle important à jouer dans la mesure où elle facilite l'accès à l'enseignement supérieur en matière de propriété intellectuelle. À court terme, l'OMPI devrait continuer d'apporter son soutien à l'enseignement de deuxième cycle sur la propriété intellectuelle, au travers de programmes de maîtrise communs. À terme, l'OMPI devrait être non plus un pourvoyeur commun de diplômes, mais un courtier, un catalyseur et un conseiller. D'ici à la fin de la période de transition de cinq ans, l'OMPI ne devrait plus délivrer des maîtrises en droit ou d'autres qualifications universitaires, et les programmes universitaires qu'elle a contribué à créer devraient être dispensés sans l'appui opérationnel direct de l'OMPI.

11.9. Au cours du prochain exercice biennal, le Centre commencera à développer son rôle de catalyseur en mettant en place un réseau virtuel de grandes universités dispensant une formation en propriété intellectuelle et questions connexes (technologie, innovation, industries culturelles, stratégie industrielle, développement), en négociant les droits d'inscription des participants de pays en développement poursuivant des études de maîtrise de droit dans des pays développés; en octroyant des bourses pour les meilleurs étudiants de pays en développement participant à leurs programmes, en fournissant des services de conseil sur la création de nouveaux programmes de maîtrise et en prodiguant des conseils sur l'intégration de la formation en propriété intellectuelle dans les cours de droit de premier et deuxième cycles universitaires et d'autres cours pertinents, y compris sur l'utilisation d'apprentissage à distance de l'OMPI en vue de la validation d'unités de valeur.

11.10. À la fin de 2012, plus de 275 000 personnes de 183 pays s'étaient inscrites à la plate-forme d'enseignement à distance de l'OMPI pour utiliser un portefeuille cumulé d'une quinzaine de modules dans 11 langues. Pour consolider les résultats obtenus dans ce domaine au cours du prochain exercice biennal, l'OMPI améliorera encore la diversité multilingue des cours d'enseignement à distance, harmonisera le portefeuille d'enseignement à distance avec sa déclaration de politique générale sur les thèmes prioritaires et les bénéficiaires, et mettra en place un dispositif d'expertise régulière de la qualité et de l'orientation vers le développement du contenu et des instructeurs, avec la contribution d'experts extérieurs. Le programme d'enseignement à distance continuera en outre de s'associer avec des bureaux nationaux de propriété intellectuelle pour dispenser des cours d'enseignement à distance dans les langues et les systèmes nationaux (programmes d'adaptation) ainsi qu'avec des universités, des établissements de recherche et développement et des centres d'appui à la technologie et à l'innovation.

11.11. Enfin, le Centre cultivera ses liens avec le Réseau mondial d'académies de la propriété intellectuelle (GNIPA) et examinera les possibilités d'intégrer le réseau dans un plus vaste réseau virtuel d'éducateurs, formateurs et anciens élèves en propriété intellectuelle.

11.12. Le programme continuera d'aider les États membres à mettre sur pied de nouvelles académies nationales, en s'appuyant sur l'expérience acquise et les enseignements tirés des deux phases du Projet pilote de création de nouvelles académies nationales de la propriété intellectuelle, mis en œuvre au cours des exercices biennaux 2010/11 et 2012-2013.

PRINCIPAUX RISQUES ET STRATÉGIES D'ATTÉNUATION

Risque(s) susceptible(s) d'empêcher le programme d'atteindre ses résultats	Plans d'atténuation en place ou en cours de mise en œuvre
<p>Sous l'effet de l'évolution rapide de la technologie et du contexte de la propriété intellectuelle, les attentes et préférences des utilisateurs, elles aussi, évoluent rapidement. Les interfaces, les graphiques et la plate-forme informatique des cours d'apprentissage à distance peuvent devenir périmés, et les informations en matière de propriété intellectuelle contenues dans les différents programmes de formation de l'Académie pourraient être mal adaptées face aux nouveaux défis et à l'évolution mondiale.</p>	<p>Les commentaires des étudiants et formateurs des cours d'apprentissage à distance continueront d'être sollicités, et, compte tenu des conseils avisés d'experts en propriété intellectuelle, des mises à jour des plates-formes utilisées et/ou des informations en matière de propriété intellectuelle seront effectuées.</p>

TABLEAU DES RÉSULTATS

Résultats escomptés	Indicateurs d'exécution	Niveaux de référence	Objectifs visés
<p>III.2 Renforcement des capacités en matière de ressources humaines pour pouvoir répondre aux nombreuses exigences en ce qui concerne l'utilisation efficace de la propriété intellectuelle au service du développement dans les pays en développement, les PMA et les pays en transition</p>	<p>Portefeuille révisé de cours de formation en matière de propriété intellectuelle à l'intention de pays en développement, de PMA et de pays à économie en transition/pertinence du contenu des cours de formation au regard des besoins de renforcement de capacités des pays en développement, des PMA et des pays à économie en transition</p>	<p>Portefeuille non révisé à l'échelle mondiale depuis la création de l'Académie</p>	<p>Portefeuille révisé disponible avant la fin de l'exercice biennal</p>
	<p>Accès amélioré et multilingue à l'apprentissage en ligne relatif à divers aspects de la propriété intellectuelle à l'intention des pays en développement, des PMA et des pays à économie en transition/pertinence du contenu du portefeuille de cours d'apprentissage en ligne au regard des besoins de renforcement de capacités des pays en développement, des PMA et des pays à économie en transition</p>	<p>Tous les cours ne sont pas disponibles dans toutes les langues; seul le personnel de l'Académie est en train de réviser le contenu des cours et de façon ponctuelle</p>	<p>Tous les cours disponibles dans toutes les langues officielles des Nations Unies</p>

Résultats escomptés	Indicateurs d'exécution	Niveaux de référence	Objectifs visés
	Accès amélioré à l'enseignement supérieur en matière de propriété intellectuelle dans les pays en développement, les PMA et les pays à économie en transition/nombre d'universités de pays en développement, de PMA et de pays à économie en transition qui proposent de nouveaux programmes d'enseignement en matière de propriété intellectuelle	Un enseignement sur la propriété intellectuelle est actuellement proposé au niveau universitaire, dans un nombre limité de pays en développement, de PMA et de pays à économie en transition; l'OMPI propose un programme au niveau mastère dispensé conjointement avec sept universités, dont deux en Afrique et une en Amérique latine.	Cinq universités dans des pays en développement, des PMA et des pays à économie en transition proposeront de nouveaux programmes sur la propriété intellectuelle avant la fin de l'exercice biennal.
	Mise en place progressive d'un réseau d'experts en propriété intellectuelle dans les pays en développement, les PMA et les pays à économie en transition	Nombre d'universitaires originaires de pays en développement, de PMA et de pays à économie en transition membres de l'ATRIP (Association internationale pour la promotion de l'enseignement et de la recherche en propriété intellectuelle)	Augmentation de 15% par rapport au chiffre de référence

RESSOURCES ALLOUÉES AU PROGRAMME 11

11.13. La très légère augmentation des ressources allouées au résultat III.2 (Renforcement des capacités en matière de ressources humaines) est due à des augmentations statutaires des dépenses de personnel.

Ressources par résultat (en milliers de francs suisses)

Numéro et description du résultat escompté	Budget 2012-2013 approuvé	Budget 2012-2013 après virements	Budget 2014-2015 proposé
III.2 Renforcement des capacités en matière de ressources humaines pour pouvoir répondre aux nombreuses exigences en ce qui concerne l'utilisation efficace de la propriété intellectuelle au service du développement dans les pays en développement, les PMA et les pays en transition	10 332	11 856	11 883
Total	10 332	11 856	11 883

Note : le budget 2012-2013 approuvé et le budget 2012-2013 après virements, par résultat escompté, ont été restructurés de manière à tenir compte du cadre de résultats proposé pour 2014-2015.

Ressources par objet de dépense
(en milliers de francs suisses)

	Budget 2012-2013 approuvé	Budget 2012-2013 après virements	Budget 2014-2015 proposé	Différence par rapport au budget 2012-2013 après virements	
				Montant	%
A. Ressources en personnel					
Postes	4 342	5 920	6 427	507	8,6%
Fonctionnaires temporaires	414	777	551	(226)	-29,1%
Autres dépenses de personnel	--	--	--	--	n.d.
Total, A	4 755	6 697	6 978	281	4,2%
B. Autres ressources					
Stagiaires et bourses de l'OMPI					
Stagiaires	--	--	--	--	n.d.
Bourses	--	--	--	--	n.d.
<i>Sous-total</i>	--	--	--	--	n.d.
Voyages et bourses					
Missions de fonctionnaires	616	485	394	(91)	-18,8%
Voyages de tiers	659	526	444	(82)	-15,6%
Bourses	2 472	2 429	2 543	114	4,7%
<i>Sous-total</i>	<i>3 747</i>	<i>3 440</i>	<i>3 381</i>	<i>(59)</i>	<i>-1,7%</i>
Services contractuels					
Conférences	40	50	30	(20)	-40,3%
Publications	70	19	15	(4)	-18,9%
Services contractuels de personnes	1 485	1 426	1 326	(100)	-7,0%
Autres services contractuels	155	145	135	(10)	-6,9%
<i>Sous-total</i>	<i>1 750</i>	<i>1 640</i>	<i>1 506</i>	<i>(134)</i>	<i>-8,2%</i>
Dépenses de fonctionnement					
Locaux et entretiens	--	--	--	--	n.d.
Communication	--	35	--	(35)	-100,0%
Représentation	40	21	18	(3)	-12,2%
Frais administratifs et bancaires	--	--	--	--	n.d.
Services conjoints Nations Unies	--	--	--	--	n.d.
<i>Sous-total</i>	<i>40</i>	<i>56</i>	<i>18</i>	<i>(38)</i>	<i>-67,6%</i>
Matériel et fournitures					
Mobilier et matériel	--	--	--	--	n.d.
Fournitures	40	24	--	(24)	-100,0%
<i>Sous-total</i>	<i>40</i>	<i>24</i>	<i>--</i>	<i>(24)</i>	<i>-100,0%</i>
Total, B	5 577	5 159	4 905	(254)	-4,9%
TOTAL	10 332	11 856	11 883	27	0,2%
POSTES	12	16	16	--	0,0%

Notes :

1) Le budget 2012-2013 approuvé et le budget 2012-2013 après virements sont restructurés en fonction des catégories de coûts proposées pour 2014-2015.

2) Le budget après virements tient compte du budget ajusté des programmes, suite aux virements opérés en 2012-2013 conformément à l'article 5.5 du Règlement financier. On trouvera plus d'informations sur le budget 2012-2013 après virements dans le tableau de l'annexe I (Budget après virements, par programme) du présent document et du document WO/PBC/20/2 (Rapport sur l'exécution du programme en 2012). Les dépenses de personnel figurant dans le budget 2012-2013 après virements représentent les dépenses effectives engagées jusqu'au 31 mars 2013 et les montants inscrits au budget, sur la base de dépenses standard, pour les neuf mois restants de 2013.

3) On trouvera plus d'informations sur les postes afférents à ce programme dans le tableau de l'annexe II.

Projet de programme et budget pour 2014-2015

Ressources au titre des fonds fiduciaires potentiellement disponibles
pour les activités de programme en 2014-2015*
(en milliers de francs suisses)**

<i>Programme</i>	<i>Solde prévu fin 2013</i>	<i>Contributions prévues pour 2014-2015***</i>	<i>Montant estimatif disponible pour les activités de programme en 2014- 2015****</i>
Programme 11	150	400	550

* Pour information seulement. Il convient de noter que certains accords de fonds fiduciaire financent des activités non limitées à la région au programme. Pour plus de précisions, on est prié de se reporter à l'annexe VIII.

** Les chiffres ne comprennent pas les ajustements pour taux d'intérêt et taux de change. Il est à noter également que ces fonds financent en général des activités qui portent sur une période excédant un exercice biennal ou qui sont à cheval sur deux exercices, à mesure que les recettes sont perçues et les dépenses encourues.

*** Les contributions annuelles sont variables, des fluctuations ayant été constatées d'une année à l'autre.

**** Ce chiffre purement indicatif découle des modes de financement précédents. Il ne représente pas des engagements de la part des États membres, sauf dans les cas où l'accord de fonds fiduciaire comprend un tel engagement.

OBJECTIF STRATEGIQUE IV

COORDINATION ET DEVELOPPEMENT DE L'INFRASTRUCTURE MONDIALE EN MATIERE DE PROPRIETE INTELLECTUELLE

Les technologies de l'information et de la communication (TIC) ont permis d'utiliser plus efficacement le système international de la propriété intellectuelle, d'accroître l'accès à ses services et d'élargir la participation au système des pays les moins avancés, en développement ou en transition. Cet objectif stratégique vise à renforcer l'infrastructure des États membres, en particulier des pays les moins avancés, en développement ou en transition, à intensifier la coopération internationale en matière d'infrastructure et d'échange de données à travers tout le système, ainsi qu'à élaborer des bases de données mondiales sur la propriété intellectuelle et des plates-formes volontaires pour accroître la coopération technique.

La coordination et le développement de l'infrastructure mondiale en matière de propriété intellectuelle contribuent également à la réalisation des objectifs stratégiques III (Favoriser l'utilisation de la propriété intellectuelle au service du développement), II (Fourniture de services mondiaux de propriété intellectuelle de premier ordre) et V (Source de références mondiale pour l'information et l'analyse en matière de propriété intellectuelle). S'y rattache également la mise en œuvre d'un certain nombre de recommandations du Plan d'action pour le développement.

Résultats escomptés	Indicateurs d'exécution	Programme(s) concerné(s)
IV.1 Système actualisé et mondialement accepté des classifications internationales et des normes de l'OMPI pour faciliter l'accès des parties prenantes dans le monde à l'information en matière de propriété intellectuelle, ainsi que l'utilisation et la diffusion de celle-ci	Nombre de modifications et de dossiers d'information introduits dans la classification de Nice	Programme 12
	Nombre de nouvelles subdivisions introduites sur un an dans la CIB	Programme 12
	Nombre de normes modifiées et nouvelles adoptées	Programme 12
	Nombre d'utilisateurs consultant les publications sur l'Internet des classifications internationales et des normes, notamment dans les pays en développement	Programme 12
IV.2 Amélioration de l'accessibilité et de l'utilisation de l'information en matière de propriété intellectuelle par les institutions compétentes et le public afin de promouvoir l'innovation et la créativité	Nombre d'intermédiaires de confiance et de titulaires de droits qui se sont inscrits au réseau du système TIGAR, y compris dans les pays en développement et les PMA	Programme 3
	Nombre d'œuvres protégées par le droit d'auteur réparties entre les intermédiaires de confiance et rendues accessibles aux déficients visuels par-delà les frontières grâce au réseau du système TIGAR	Programme 3
	Pourcentage d'individus satisfaits du soutien au renforcement des capacités en ce qui concerne l'infrastructure relative au droit d'auteur	Programme 3
	Nombre d'institutions utilisant le système GDA	Programme 3

Résultats escomptés	Indicateurs d'exécution	Programme(s) concerné(s)
	Utilisation de la base de données de référence de l'OMPI en matière de gestion collective	Programme 3
	Nombre d'instruments juridiques, de lignes directrices, de déclarations de principes autres que des traités signés ou approuvés par les parties prenantes concernées dans des domaines comme la propriété intellectuelle et les sports et le droit d'auteur dans l'environnement numérique	Programme 3
	Nombre moyen d'utilisateurs bénéficiant de services de centres d'appui à la technologie et à l'innovation par trimestre et par pays	Programme 9 Programme 14
	Nombre de réseaux nationaux de CATI durables	Programme 9 Programme 14
	Nombre de pays utilisant la Base de données sur l'assistance technique dans le domaine de la propriété intellectuelle (IP-TAD); Liste des consultants en propriété intellectuelle (IP_ROC)	Programme 9
	Nombre d'utilisateurs différents par trimestre tous systèmes confondus (PATENTSCOPE/Base de données mondiale sur les marques)	Programme 13
	Nombre de langues dans lesquelles il est possible de faire des recherches multilingues	Programme 13
	Nombre de combinaisons linguistiques disponibles pour la traduction automatique de titres et d'abrévés	Programme 13
	Nombre d'utilisateurs actifs inscrits aux programmes ARDI et ASPI	Programme 14
	Pourcentage d'utilisateurs satisfaits de la fourniture de services d'information à valeur ajoutée sur les brevets (WPIS, coopération internationale en matière d'examen, familles de brevets ou service d'interrogation sur la situation juridique des brevets)	Programme 14
	Pourcentage d'utilisateurs satisfaits du service de rapports sur la cartographie des brevets	Programme 14
	Nombre de pays ayant vérifié des données et inscrit des médicaments essentiels nationaux dans WIPO Essential	Programme 18
	Nombre d'utilisateurs des bases de données mondiales de l'OMPI : PATENTSCOPE et Base de données mondiale sur les marques	Programme 20
	Augmentation du nombre d'utilisateurs de WIPO Lex	Programme 21
IV.3 Élargissement de la portée géographique du contenu et de l'utilisation des bases de données mondiales de l'OMPI en matière de propriété intellectuelle	Nombre d'entrées figurant dans PATENTSCOPE	Programme 13
	Nombre d'entrées figurant dans les bases de données mondiales sur les marques	Programme 13

Résultats escomptés	Indicateurs d'exécution	Programme(s) concerné(s)
IV.4 Amélioration de l'infrastructure technique et du savoir pour les offices de propriété intellectuelle et d'autres institutions de propriété intellectuelle, leur permettant de fournir à leurs parties prenantes des services améliorés (moins chers, plus rapides, de meilleure qualité)	Nombre de collections nationales dans PATENTSCOPE	Programme 13
	Nombre de collections nationales dans la Base de données mondiale sur les marques	Programme 13
	Nombre de gouvernements et d'organismes de gestion collective concluant un accord avec l'OMPI pour remanier le WIPOCOS	Programme 3
	Pourcentage de gouvernements qui font état de résultats positifs quant à l'amélioration de l'efficacité (et de la gouvernance) des bureaux de droit d'auteur et d'autres institutions de droit d'auteur dans le pays	Programme 3
	Nombre d'organismes de gestion collective dans les pays en développement et les PMA participant à des réseaux régionaux et mondiaux avec le concours de l'OMPI	Programme 3 Programme 15
	Nombre d'offices utilisant les plates-formes d'infrastructure de l'OMPI	Programme 15
	Niveau de service moyen des offices de propriété intellectuelle bénéficiant d'une assistance (de 1 à 5)	Programme 9 Programme 10 Programme 15
	Nombre de bureaux de transfert de technologie et/ou de centres d'information sur la propriété intellectuelle créés	Programme 10
Nombre d'utilisateurs du logiciel d'automatisation des offices de propriété intellectuelle (IPAS) pour les marques à l'INPI-Brésil	Programme 20	

PROGRAMME 12 CLASSIFICATIONS INTERNATIONALES ET NORMES

CONTEXTE DE PLANIFICATION

12.1. L'infrastructure mondiale des systèmes de propriété intellectuelle a de plus en plus besoin de pouvoir s'appuyer sur des plates-formes interconnectées et susceptibles d'interfonctionnement. Les classifications internationales et les normes constituent des outils et des instruments d'une importance cruciale pour établir une passerelle entre plusieurs offices de propriété intellectuelle travaillant dans des systèmes et des langues différents et pour permettre aux données de circuler sur une plate-forme et des bases de données communes. Compte tenu de l'évolution constante des techniques, des solutions opérationnelles et des arrangements de collaboration entre offices de propriété intellectuelle, il convient également que les classifications internationales et les normes soient actualisées et affinées d'une manière dynamique.

12.2. Dans ce contexte, l'OMPI s'attache à fournir aux États membres le système le plus à jour et le plus universellement accepté de classifications internationales et de normes de l'OMPI afin de permettre aux diverses parties prenantes dans le monde entier d'accéder plus facilement aux informations relatives à la propriété intellectuelle, de les utiliser et de les diffuser.

STRATÉGIES DE MISE EN ŒUVRE

12.3. Les stratégies fixées dans le cadre de l'exercice biennal 2014-2015 viseront essentiellement à continuer d'améliorer et d'élaborer les classifications internationales et les normes grâce à un large recours par les comités concernés à des forums électroniques et à des réunions physiques. En outre, une formation répondant à la demande sera fournie en vue de l'utilisation des classifications et des normes, notamment dans les pays en développement et les PMA.

CIB (classification internationale des brevets)

12.4. L'amélioration de la classification internationale des brevets se poursuivra dans le cadre de la Feuille de route pour la révision de la CIB adoptée par le Comité d'experts de la CIB en 2013. Cette feuille de route a pour objet de développer la CIB dans les domaines techniques auxquels se rapportent un très grand nombre de demandes de brevet déposées par les pays émergents à un rythme de plus en plus important. Sous les auspices du Comité d'experts, l'OMPI facilitera et suivra de près la mise en œuvre du plan et assurera la formation de fonctionnaires d'offices de propriété intellectuelle pour permettre une plus large participation au processus de mise en œuvre. En outre, des changements indispensables seront apportés au système des TIC pour accroître l'efficacité de la mise en œuvre de la feuille de route au cours d'une période de transition qui devrait prendre fin en 2016.

La classification de Nice (liste de produits et de services en vue de l'enregistrement des marques)

12.5. S'appuyant sur les résultats positifs de la première opération de modernisation de la classification de Nice obtenus en 2013, qui prévoit plusieurs éléments dont une procédure de révision accélérée, la publication annuelle de la classification mise à jour et une nouvelle plate-forme technologique pour la publication qui incorpore une taxonomie et des définitions de produits et de services, l'OMPI entamera la deuxième phase du processus de modernisation en 2014-2015. La poursuite de l'amélioration de la plate-forme fera l'objet d'une attention particulière, avec la création d'un lien vers la Base de données mondiale sur les marques et l'intégration d'un plus grand nombre de dossiers d'information ainsi que l'automatisation de procédures; une nouvelle méthode de saisie des données sera ainsi mise en place pour intégrer les propositions de révision dans la classification.

La classification de Vienne (éléments figuratifs des marques) et la classification de Locarno (dessins et modèles industriels)

12.6. De nouvelles plates-formes de publication seront introduites pour les classifications de Vienne et de Locarno, sur le modèle de la classification de Nice. L'intégration d'un système d'indexation des aspects visuels dans la classification de Locarno a été repoussée faute de consensus et de soutien de la part des offices. Suite à un regain d'intérêt manifesté par plusieurs États membres, l'OMPI appuiera les nouveaux efforts qui seront déployés pour concevoir un système d'indexation de ce type pendant le prochain exercice biennal.

Normes de l'OMPI

12.7. La poursuite de l'élaboration de nouvelles normes de l'OMPI, ou la révision des normes existantes, devrait servir de fondement à la transmission, l'échange, la diffusion et le partage des informations et de la documentation sur la propriété intellectuelle. La révision des normes existantes comprendra notamment la mise à jour des normes XML (pour assurer un format de données numériques mieux structuré), tandis que l'élaboration de nouvelles normes portera sur la présentation des listages des séquences de nucléotide et d'acides aminés et sur l'échange d'informations sur la situation juridique des brevets et de données concernant de nouveaux types de marques. Cette opération exigera une étroite collaboration avec les programmes 5 (Système du PCT) et 6 (Systèmes de Madrid et de Lisbonne). L'utilisation de WIPOSTAD, la base de données et plate-forme de publication récemment mise au point, contribuera au renforcement des efforts déployés en matière d'élaboration et de révision des normes, des recommandations et des lignes directrices de l'OMPI, ainsi qu'en matière de confrontation des pratiques actuelles des offices de propriété intellectuelle en ce qui concerne l'information relative à la propriété intellectuelle.

Systèmes informatiques pour les classifications internationales et les normes

12.8. Les systèmes informatiques utilisés pour la gestion des classifications internationales et des normes seront améliorés et regroupés. Il convient de moderniser le système de gestion de la CIB et de poursuivre son développement pour pouvoir élargir la participation des offices au processus de révision, ce qui permettra de multiplier le nombre des groupes de la CIB, comme prévu dans la Feuille de route pour la révision de la CIB. Une nouvelle base de données sera élaborée pour la classification de Nice afin de permettre au Bureau international de contrôler l'intégralité de la révision et de la publication de cette classification. La synergie avec l'infrastructure de révision et de publication de la CIB sera optimisée afin de favoriser un développement à la fois économique et rapide. Les forums électroniques seront encore améliorés afin de faciliter la prise de décisions sur des questions courantes et l'introduction dans les bases des données mondiales fournies par les offices, ce qui évitera de nouvelles saisies. Parallèlement, le système WIPOSTAD sera lui aussi amélioré pour faciliter l'intégration des données; ainsi, il n'y aura plus qu'une seule plate-forme de publication pour les normes et les études.

PRINCIPAUX RISQUES ET STRATÉGIES D'ATTÉNUATION

Risque(s) susceptible(s) d'empêcher le programme d'atteindre ses résultats	Plans d'atténuation en place ou en cours de mise en œuvre
Politisation des débats au sein des comités techniques, ce qui accentuera les disparités entre groupes de pays et freinera l'élaboration sur le plan technique de normes et de classifications.	Débattre des problèmes politiques et les résoudre en dehors des comités techniques; renforcer les discussions techniques à l'intérieur des comités; suivre la mise en œuvre de plans à long terme.

TABLEAU DES RÉSULTATS

Résultats escomptés	Indicateurs d'exécution	Niveaux de référence	Objectifs visés
IV.1 Système actualisé et mondialement accepté des classifications internationales et des normes de l'OMPI pour faciliter l'accès des parties prenantes dans le monde à l'information en matière de propriété intellectuelle, ainsi que l'utilisation et la diffusion de celle-ci	Nombre de modifications et de dossiers d'information introduits dans la classification de Nice	Nombre de modifications et de dossiers d'information introduits en 2013.	Hausse par rapport au niveau de référence
	Nombre de nouvelles subdivisions introduites sur un an dans la CIB	500 nouveaux groupes (moyenne sur la période 2009-2013)	800 nouveaux groupes par an
	Nombre de normes modifiées et nouvelles adoptées	Moyenne 2012-2013 à déterminer	Hausse par rapport au niveau de référence
	Nombre d'utilisateurs consultant les publications sur l'Internet des classifications internationales et des normes, notamment dans les pays en développement	À déterminer fin 2013	Hausse de 5% par rapport au niveau de référence

RESSOURCES ALLOUÉES AU PROGRAMME 12

12.9. La très légère augmentation de ressources pour le résultat IV.1 (Classifications internationales et normes de l'OMPI) s'explique par des augmentations statutaires des dépenses de personnel. Les dépenses autres que les dépenses de personnel s'inscriront en légère baisse suite à des économies escomptées en frais de voyage et à une diminution des dépenses en services contractuels.

Ressources par résultat
(en milliers de francs suisses)

Numéro et description du résultat escompté	Budget 2012-2013 approuvé	Budget 2012-2013 après virements	Budget 2014-2015 proposé
IV.1 Système actualisé et mondialement accepté des classifications internationales et des normes de l'OMPI pour faciliter l'accès des parties prenantes dans le monde à l'information en matière de propriété intellectuelle, ainsi que l'utilisation et la diffusion de celle-ci	6 932	6 976	7 317
Total	6 932	6 976	7 317

Note : le budget 2012-2013 approuvé et le budget 2012-2013 après virements, par résultat escompté, ont été restructurés de manière à tenir compte du cadre de résultats proposé pour 2014-2015.

Ressources par objet de dépense
(en milliers de francs suisses)

	Budget 2012-2013 approuvé	Budget 2012-2013 après virements	Budget 2014-2015 proposé	Différence par rapport au budget 2012-2013 après virements	
				Montant	%
A. Ressources en personnel					
Postes	4 891	5 123	5 644	521	10,2%
Fonctionnaires temporaires	412	394	234	(160)	-40,6%
Autres dépenses de personnel	--	--	--	--	n.d.
Total, A	5 302	5 518	5 879	361	6,5%
B. Autres ressources					
Stagiaires et bourses de l'OMPI					
Stagiaires	--	--	--	--	n.d.
Bourses	--	--	--	--	n.d.
<i>Sous-total</i>	--	--	--	--	n.d.
Voyages et bourses					
Missions de fonctionnaires	255	176	153	(23)	-13,2%
Voyages de tiers	--	16	32	16	96,9%
Bourses	--	--	--	--	n.d.
<i>Sous-total</i>	<i>255</i>	<i>192</i>	<i>185</i>	<i>(8)</i>	<i>-4,0%</i>
Services contractuels					
Conférences	200	236	215	(21)	-8,7%
Publications	20	9	--	(9)	-100,0%
Services contractuels de personnes	405	45	--	(45)	-100,0%
Autres services contractuels	700	950	1 000	50	5,3%
<i>Sous-total</i>	<i>1 325</i>	<i>1 240</i>	<i>1 215</i>	<i>(25)</i>	<i>-2,0%</i>
Dépenses de fonctionnement					
Locaux et entretiens	--	--	--	--	n.d.
Communication	--	--	--	--	n.d.
Représentation	--	--	--	--	n.d.
Frais administratifs et bancaires	--	--	--	--	n.d.
Services conjoints Nations Unies	--	--	--	--	n.d.
<i>Sous-total</i>	<i>--</i>	<i>--</i>	<i>--</i>	<i>--</i>	<i>n.d.</i>
Matériel et fournitures					
Mobilier et matériel	--	--	38	38	n.d.
Fournitures	50	27	--	(27)	-100,0%
<i>Sous-total</i>	<i>50</i>	<i>27</i>	<i>38</i>	<i>12</i>	<i>43,8%</i>
Total, B	1 630	1 458	1 438	(21)	-1,4%
TOTAL	6 932	6 976	7 317	340	4,9%
POSTES	14	15	15	--	0,0%

Notes :

1) Le budget 2012-2013 approuvé et le budget 2012-2013 après virements sont restructurés en fonction des catégories de coûts proposées pour 2014-2015.

2) Le budget après virements tient compte du budget ajusté des programmes, suite aux virements opérés en 2012-2013 conformément à l'article 5.5 du Règlement financier. On trouvera plus d'informations sur le budget 2012-2013 après virements dans le tableau de l'annexe I (Budget après virements, par programme) du présent document et du document WO/PBC/20/2 (Rapport sur l'exécution du programme en 2012). Les dépenses de personnel figurant dans le budget 2012-2013 après virements représentent les dépenses effectives engagées jusqu'au 31 mars 2013 et les montants inscrits au budget, sur la base de dépenses standard, pour les neuf mois restants de 2013.

3) On trouvera plus d'informations sur les postes afférents à ce programme dans le tableau de l'annexe II.

PROGRAMME 13 BASES DE DONNEES MONDIALES

CONTEXTE DE PLANIFICATION

13.1. L'OMPI contribue à la création d'une infrastructure mondiale de propriété intellectuelle en fournissant un contenu cognitif en matière de propriété intellectuelle sous forme de produits publics disponibles à partir de bases de données mondiales. Les bases de données mondiales de l'OMPI, à l'image de PATENTSCOPE et de la Base de données mondiale sur les marques, comprennent des données provenant des collections du PCT, de l'Union de Madrid, de l'Union de Lisbonne et d'emblèmes protégés en vertu de l'article 6ter de la Convention de Paris. Ces bases de données comportent également des données relatives aux demandes/enregistrements nationaux et régionaux fournies par les offices de propriété intellectuelle qui ont convenu de coopérer pour élargir la portée des bases de données. Deux grandes difficultés sont rencontrées, à savoir le traitement des sources de données originales en vue de leur téléchargement car elles existent souvent dans des formats différents et sont de qualité variable, et l'élaboration d'outils de recherche intelligents pour des recherches multilingues et des recherches d'images. Le programme fournit un appui pour la mise en œuvre des recommandations n^{os} 24 et 31 du Plan d'action pour le développement avec des possibilités de transfert de connaissances et de réduction de la fracture numérique en offrant un plus large accès multilingue à la documentation et en élargissant l'étendue et la portée des documents consultables. Les bases de données aident à réduire les inégalités en matière d'accès aux savoirs en favorisant l'utilisation des informations sur la propriété intellectuelle, y compris dans les pays en développement et les PMA, et en fournissant des données destinées à promouvoir l'innovation. Le programme assure également la publication des demandes internationales selon le PCT. Les bases de données mondiales de l'OMPI servent de fondement et d'appui à la mise en œuvre des programmes 14 (Services d'accès à l'information et au savoir) et 15 (Solutions opérationnelles pour les offices de propriété intellectuelle).

STRATÉGIES DE MISE EN ŒUVRE

13.2. En application des recommandations du Plan d'action pour le développement qui préconisent de faciliter l'accès aux technologies de l'information, l'OMPI continuera de renforcer les bases de données mondiales en ce qui concerne la couverture géographique des collections de données nationales; elle s'emploiera également à améliorer la qualité des données en collaboration avec les offices de propriété intellectuelle intéressés qui conviendront de formats de données normalisés et de politiques coordonnées en matière d'échange et d'utilisation des données. Les outils de recherche de l'OMPI seront encore perfectionnés pour aider les innovateurs et les autres utilisateurs à trouver plus facilement et à analyser les données relatives à la propriété intellectuelle. L'outil permettant de faire des recherches multilingues sur les brevets (le CLIR) sera notamment développé et le logiciel de traduction automatique TAPTA pour l'analyse des résultats sera enrichi de façon à proposer un plus grand nombre de combinaisons linguistiques et d'améliorer la qualité de la traduction. La mise au point d'un système de recherche d'images par le contenu pour des marques d'aspect similaire est également à l'étude. Une base de données mondiale pour les dessins et modèles sera également conçue au cours de l'exercice biennal en complément de tous les grands types de données de propriété industrielle.

13.3. **PATENTSCOPE** : PATENTSCOPE n'est pas seulement la base de données mondiale sur les brevets couvrant les collections de brevets nationales ou régionales : c'est également le mécanisme juridique servant à s'acquitter de l'obligation prévue par le traité, à savoir la publication internationale des demandes déposées selon le PCT. Les collections nationales de brevets pourront être consultées en texte intégral grâce aux mécanismes de conversion du logiciel de reconnaissance optique des caractères (ROC) de l'OMPI. Le système sera encore développé de manière à couvrir quelque 40 millions de documents de brevet d'ici à la fin de l'exercice biennal. Les principales difficultés rencontrées sont le traitement de l'important volume de données et l'amélioration de la qualité des données reçues, la nécessité de veiller à ce que les données diffusées soient à jour et complètes, de surmonter les obstacles linguistiques et d'obtenir le maximum de collections nationales.

13.4. **BASE DE DONNÉES MONDIALE SUR LES MARQUES DE L'OMPI** : la base de données couvrant les enregistrements internationaux selon les systèmes de Madrid et de Lisbonne, les collections nationales et régionales de données sur les marques et les emblèmes protégés en vertu de l'article 6ter de la Convention de Paris sera encore développée au cours de l'exercice biennal pour couvrir une vingtaine de collections nationales de données. Les principales difficultés rencontrées sont le téléchargement d'un plus grand nombre de données dans des formats différents et la mise en place d'un système efficace de recherche de la similarité des images pour les marques.

13.5. **BASE DE DONNÉES MONDIALE SUR LES DESSINS ET MODÈLES DE L'OMPI** : l'OMPI créera un prototype de Base de données mondiale sur les dessins et modèles à l'aide de plates-formes semblables aux deux bases de données mondiales ci-dessus mentionnées. Cette base de données portera sur les données relatives aux enregistrements internationaux selon l'Arrangement de La Haye et certaines collections de données nationales sur les enregistrements de dessins et modèles industriels. Les principales difficultés rencontrées sont le téléchargement de données d'images dans des formats différents et la mise en place d'un système efficace de recherche de la similarité des images pour les marques.

13.6. **CRÉATION DE NOUVEAUX SERVICES** : les fonctions de recherche dans toutes les bases de données seront améliorées grâce à des outils multilingues tels que le Cross Lingual Information Retrieval (CLIR); des outils de traduction automatique tels que le Translation Assistant for Patent Titles and Abstracts (TAPTA) seront également mis au point au cours de l'exercice biennal afin de proposer un plus grand nombre de combinaisons linguistiques et d'améliorer la qualité de la traduction. D'autres fonctions telles que l'extraction de citations, la recherche d'images par similarité ou le regroupement des familles de brevets seront également étudiées.

13.7. L'étroite coordination avec le programme 15 (Solutions opérationnelles pour les offices de propriété intellectuelle) se poursuivra pendant l'exercice biennal en ce qui concerne les projets de numérisation capables d'accroître le nombre de données figurant dans les bases de données mondiales. La rationalisation du nettoyage et du téléchargement des données se poursuivra elle aussi grâce à des approches systémiques fondées sur des normes en coopération avec le programme 12 ((Classifications internationales et normes). Enfin, la coordination avec le programme 14 (Services d'accès à l'information et aux savoirs) contribuera à accroître les connaissances et à favoriser l'utilisation des bases de données mondiales.

PRINCIPAUX RISQUES ET STRATÉGIES D'ATTÉNUATION

Risque(s) susceptible(s) d'empêcher le programme d'atteindre ses résultats	Plans d'atténuation en place ou en cours de mise en œuvre
Perte d'accès temporaire ou définitive aux bases de données mondiales suite à une perturbation du service d'Internet localisé ou à une panne technique au siège de Genève.	Étudier différents lieux possibles d'hébergement où seraient conservées des copies des données en vue d'une récupération après sinistre et d'une répartition sur le plan géographique. Réfléchir à d'éventuels sites miroirs pour maintenir l'accès aux données en cas d'interruption d'un service localisé.

TABLEAU DES RÉSULTATS

Résultats escomptés	Indicateurs d'exécution	Niveaux de référence	Objectifs visés
IV.2 Amélioration de l'accessibilité et de l'utilisation de l'information en matière de propriété intellectuelle par les institutions compétentes et le public afin de promouvoir l'innovation et la créativité	Nombre d'utilisateurs différents par trimestre tous systèmes confondus (PATENTSCOPE/Base de données mondiale sur les marques)	PATENTSCOPE 566 782 Base de données mondiale sur les marques 13 339 visiteurs uniques (quatrième trimestre 2012)	PATENTSCOPE 650 000 Base de données mondiale sur les marques 20 000 visiteurs uniques par trimestre

Résultats escomptés	Indicateurs d'exécution	Niveaux de référence	Objectifs visés
	Nombre de langues dans lesquelles il est possible de faire des recherches multilingues	12 (février 2013)	13
	Nombre de combinaisons linguistiques disponibles pour la traduction automatique de titres et d'abrévés	2 (février 2013)	5
IV.3 Élargissement de la portée géographique du contenu et de l'utilisation des bases de données mondiales de l'OMPI en matière de propriété intellectuelle	Nombre d'entrées figurant dans PATENTSCOPE	18 733 406 (février 2013)	40 000 000
	Nombre d'entrées figurant dans les bases de données mondiales sur les marques	10 928 326 (février 2013)	20 000 000
	Nombre de collections nationales dans PATENTSCOPE	27 (février 2013)	35
	Nombre de collections nationales dans la Base de données mondiale sur les marques	9 (février 2013)	18

RESSOURCES ALLOUÉES AU PROGRAMME 13

13.8. L'augmentation du montant total des ressources pour les résultats IV.2 (Accès amélioré à l'information et aux savoirs en matière de propriété intellectuelle, et meilleure utilisation de cette information et de ces savoirs) et IV.3 (Élargissement de la portée géographique du contenu et de l'utilisation des bases de données mondiales de l'OMPI en matière de propriété intellectuelle) est essentiellement due à un redéploiement des ressources en interne en appui au développement de la Base de données mondiale sur les marques ainsi qu'à une augmentation des ressources sous le poste "Locaux et entretien" liée au développement du moteur de recherche de la base de données PATENTSCOPE.

Ressources par résultat (en milliers de francs suisses)

Numéro et description du résultat escompté		Budget 2012-2013 approuvé	Budget 2012-2013 après virements	Budget 2014-2015 proposé
IV.2	Amélioration de l'accessibilité et de l'utilisation de l'information en matière de propriété intellectuelle par les institutions compétentes et le public afin de promouvoir l'innovation et la créativité	1 135	2 230	1 882
IV.3	Élargissement de la portée géographique du contenu et de l'utilisation des bases de données mondiales de l'OMPI en matière de propriété intellectuelle	3 369	2 072	2 810
Total		4 503	4 302	4 692

Note : le budget 2012-2013 approuvé et le budget 2012-2013 après virements, par résultat escompté, ont été restructurés de manière à tenir compte du cadre de résultats proposé pour 2014-2015.

Ressources par objet de dépense
(en milliers de francs suisses)

	Budget 2012-2013 approuvé	Budget 2012-2013 après virements	Budget 2014-2015 proposé	Différence par rapport au budget 2012-2013 après virements	
				Montant	%
A. Ressources en personnel					
Postes	2 998	3 047	3 447	399	13,1%
Fonctionnaires temporaires	--	--	--	--	n.d.
Autres dépenses de personnel	--	--	--	--	n.d.
Total, A	2 998	3 047	3 447	399	13,1%
B. Autres ressources					
Stagiaires et bourses de l'OMPI					
Stagiaires	--	--	--	--	n.d.
Bourses	--	--	--	--	n.d.
<i>Sous-total</i>	--	--	--	--	n.d.
Voyages et bourses					
Missions de fonctionnaires	85	112	86	(27)	-23,8%
Voyages de tiers	--	--	--	--	n.d.
Bourses	--	--	--	--	n.d.
<i>Sous-total</i>	85	112	86	(27)	-23,8%
Services contractuels					
Conférences	--	--	--	--	n.d.
Publications	30	29	10	(19)	-64,9%
Services contractuels de personnes	120	222	150	(72)	-32,4%
Autres services contractuels	760	596	660	64	10,7%
<i>Sous-total</i>	910	846	820	(27)	-3,2%
Dépenses de fonctionnement					
Locaux et entretiens	--	--	340	340	n.d.
Communication	--	--	--	--	n.d.
Représentation	--	--	--	--	n.d.
Frais administratifs et bancaires	--	--	--	--	n.d.
Services conjoints Nations Unies	--	--	--	--	n.d.
<i>Sous-total</i>	--	--	340	340	n.d.
Matériel et fournitures					
Mobilier et matériel	275	209	--	(209)	-100,0%
Fournitures	235	87	--	(87)	-100,0%
<i>Sous-total</i>	510	296	--	(296)	-100,0%
Total, B	1 505	1 255	1 245	(10)	-0,8%
TOTAL	4 503	4 302	4 692	390	9,1%
POSTES	8	8	9	1	12,5%

Notes :

- 1) Le budget 2012-2013 approuvé et le budget 2012-2013 après virements sont restructurés en fonction des catégories de coûts proposées pour 2014-2015.
- 2) Le budget après virements tient compte du budget ajusté des programmes, suite aux virements opérés en 2012-2013 conformément à l'article 5.5 du Règlement financier. On trouvera plus d'informations sur le budget 2012-2013 après virements dans le tableau de l'annexe I (Budget après virements, par programme) du présent document et du document WO/PBC/20/2 (Rapport sur l'exécution du programme en 2012). Les dépenses de personnel figurant dans le budget 2012-2013 après virements représentent les dépenses effectives engagées jusqu'au 31 mars 2013 et les montants inscrits au budget, sur la base de dépenses standard, pour les neuf mois restants de 2013.
- 3) On trouvera plus d'informations sur les postes afférents à ce programme dans le tableau de l'annexe II.

PROGRAMME 14 SERVICES D'ACCES A L'INFORMATION ET AUX SAVOIRS

CONTEXTE DE PLANIFICATION

14.1. Conscient de l'importance cruciale de l'accès aux informations relatives aux techniques pour le développement et des besoins des pays en développement et des pays les moins avancés en ce qui concerne le renforcement de la capacité nationale de protection des innovations au moyen d'institutions de propriété intellectuelle efficaces, le programme vise à : i) faciliter l'accès aux outils de recherche et bases de données relatifs aux brevets et autres; ii) accroître les compétences au niveau local en matière de recherche et d'exploitation efficaces des informations techniques, en vue notamment de réduire les inégalités s'agissant de l'accès au savoir et d'aider les pays en développement et les pays les moins avancés à participer plus pleinement à l'économie mondiale du savoir; iii) offrir des services permettant d'accéder à des informations de base ou à valeur ajoutée sur les brevets qui sont difficiles à obtenir ou qui nécessitent des compétences particulières en termes de recherche, d'analyse et d'évaluation et iv) faciliter l'accès aux résultats d'examens effectués dans d'autres institutions de propriété intellectuelle.

14.2. Le développement des programmes Accès à la recherche pour le développement et l'innovation (ARDI) et Accès au programme d'information spécialisée en matière de brevets (ASPI) a fortement contribué à améliorer l'accès aux services relatifs aux bases de données consacrées aux brevets et à la littérature non-brevet dans les pays en développement et dans les pays les moins avancés. Ces programmes permettent aux offices et institutions chargés des brevets au niveau national d'avoir accès à des ouvrages techniques et scientifiques de premier plan et à des outils d'analyse et de recherche perfectionnés en matière de brevets, et ce gratuitement ou pour un coût très faible.

14.3. La création de Centres d'appui à la technologie et à l'innovation (CATI) a par ailleurs servi de pierre angulaire à la mise à disposition des inventeurs individuels, des petites et moyennes entreprises et d'autres parties prenantes de services d'informations techniques au niveau local. Un programme de formation structuré à l'intention du personnel des CATI et la mise à disposition de ressources supplémentaires (à l'image des cours d'enseignement à distance de l'Académie de l'OMPI) ainsi que de documents de sensibilisation ont permis aux CATI d'assurer de manière concrète la prestation de services essentiels.

14.4. Les progrès sensibles réalisés à ce jour sont le reflet d'une forte demande de la part des États membres; ils seront consolidés et recentrés au cours du prochain exercice biennal afin d'asseoir et de garantir la pérennité des services d'appui à l'innovation essentiels et complémentaires fournis par les Centres d'appui à la technologie et à l'innovation.

14.5. Les activités du programme sont liées aux recommandations du Plan d'action pour le développement préconisant un accès amélioré aux informations techniques et une utilisation accrue de ces dernières ainsi qu'un renforcement des institutions de propriété intellectuelle, à savoir les recommandations n^{os} 1, 8, 10, 11, 19, 30 et 31, et seront mises en œuvre en coordination avec les programmes 1 (Droit des brevets), 5 (Système du PCT), 8 (Coordination du Plan d'action pour le développement), 9 (Afrique, pays arabes, Asie et Pacifique, pays d'Amérique latine et des Caraïbes, pays les moins avancés), 10 (Coopération avec certains pays d'Europe et d'Asie), 11 (Académie de l'OMPI), 13 (Bases de données mondiales), 18 (Propriété intellectuelle et enjeux mondiaux) et 20 (Relations extérieures, partenariats et bureaux extérieurs). En outre, le programme sera mené en étroite coordination avec les États membres, les organisations intergouvernementales et les ONG en vue d'élaborer des plates-formes et une infrastructure de propriété intellectuelle compatibles.

STRATÉGIES DE MISE EN ŒUVRE

Assurer la pérennité du réseau de Centres d'appui à la technologie et à l'innovation

14.6. Pour renforcer les programmes ARDI et ASPI, la coopération sera intensifiée avec les partenaires existants, en particulier les éditeurs participants et les fournisseurs de bases de données, et avec les institutions spécialisées des Nations Unies exécutant des programmes apparentés, notamment en ce qui concerne la planification et de la mise en œuvre d'activités conjointes de formation et de sensibilisation.

14.7. Pour tirer parti de l'expérience et des enseignements tirés de la première phase du programme relatif aux CATI, on accordera une plus grande priorité à la pérennisation de ce réseau de centres. Il s'agira notamment d'améliorer la planification des projets, en particulier au niveau national, de veiller à ce que les pays aient la maîtrise des CATI, de faire davantage appel aux programmes de formation de formateurs pour bénéficier de l'effet multiplicateur au niveau local et de continuer de soutenir les centres existants afin de consolider les fondations du réseau national de CATI.

14.8. On accordera également une plus grande attention à dispenser efficacement de nouveaux services d'enseignement et de réseautage en ligne afin de proposer un soutien régulier et accessible aux réseaux nationaux de CATI sur le long terme. Les cours d'enseignement à distance de l'Académie de l'OMPI continueront d'être utilisés en complément des formations sur place et les membres des centres bénéficieront de fonctions et d'un accès améliorés. Le développement et la promotion des nouvelles ressources récemment mises en ligne – à l'image de la plate-forme e-TISC pour l'échange d'informations et de pratiques recommandées, des cours d'enseignement en ligne dans le domaine des services d'informations techniques ou du didacticiel interactif sur l'utilisation et l'exploitation de l'information en matière de brevets au moyen d'exemples théoriques et pratiques – se poursuivront afin d'encourager et de solliciter des commentaires et des réactions de la part des CATI et de leurs réseaux respectifs au niveau national comme international.

14.9. Pour mieux faire connaître les programmes ARDI et ASPI auprès de bénéficiaires potentiels, une campagne active de promotion, à destination essentiellement des pays les moins avancés, sera lancée au cours de l'exercice biennal; dans ce cadre, les institutions remplissant les conditions requises pourront bénéficier d'un libre accès à des outils et services prévus au titre des programmes.

Services d'information à valeur ajoutée en matière de brevets

14.10. La prestation de services à valeur ajoutée en matière de brevets comprendra les éléments suivants :

- i) la fourniture par les experts des offices de propriété intellectuelle donateurs de rapports de recherche sur l'état de la technique à l'intention des pays en développement. Ce service de recherche viendra compléter les services proposés dans le cadre des CATI, par exemple lorsque ces derniers ne sont pas opérationnels ou lorsque des compétences particulières sont nécessaires en matière de recherche;
- ii) la fourniture de rapports sur la cartographie des brevets⁴ donnant un aperçu des caractéristiques et tendances en matière d'innovation dans des domaines plus vastes de la technologie en permettant d'analyser et de situer dans son contexte l'activité en matière de brevets. Ces rapports seront établis en collaboration avec des institutions publiques de pays en développement, des organisations intergouvernementales et des ONG, et répondront à une certaine demande définie par ces partenaires;
- iii) un service d'interrogation sur les familles de brevets et la situation juridique des brevets à l'intention des États membres et des organisations intergouvernementales avec un accent particulier sur les brevets liés à la santé; la mise en place de nouveaux services de ce type est envisagée dans le cadre des recommandations de l'étude de faisabilité de

⁴ http://www.wipo.int/patentscope/en/programs/patent_landscapes/index.html.

l'OMPI⁵ sur la mise à disposition de bases de données nationales relatives à la situation juridique des brevets qui a été réalisée au titre du projet thématique du Plan d'action pour le développement intitulé "La propriété intellectuelle et le domaine public". Ces services nécessiteront la collaboration des États membres afin d'effectuer des recherches de données dans les registres nationaux des brevets à titre gracieux;

- iv) l'établissement de rapports de recherche et d'examen sur les demandes de brevet en instance dans les offices de propriété intellectuelle de pays en développement pour lesquelles l'office en question ne dispose pas des ressources ou des compétences suffisantes pour établir un rapport d'examen quant au fond et pour lesquelles aucun rapport de ce type n'est disponible quant aux membres de la famille de brevets concernée. Ce service viendra donc en complément du système du PCT. Les rapports seront établis à titre bénévole par les examinateurs de certains offices de propriété intellectuelle donateurs;
- v) des services de consultation et de coordination et la participation à des programmes de renforcement des capacités à l'intention d'offices de propriété intellectuelle en ce qui concerne la recherche et l'exploitation des résultats d'examens quant au fond existants pour les membres de la famille de brevets concernée afin d'aider plus particulièrement de petits offices aux ressources limitées à mettre en place et à conserver des procédures d'examen efficaces.

Coordination entre les différentes parties prenantes en ce qui concerne l'infrastructure de propriété intellectuelle

14.11. L'assistance technique prévue pour des projets spéciaux sera fournie pour LATIPAT, ARABPAT, PATENTSCOPE et les ateliers destinés aux utilisateurs de la Base de données mondiale sur les marques. Au cours du prochain exercice biennal, l'OMPI organisera un Séminaire international des administrations chargées de la propriété intellectuelle qui se tiendra juste avant les Assemblées générales de l'OMPI afin d'échanger des points de vue et des données d'expérience sur un certain nombre de questions pratiques concernant l'infrastructure mondiale, les outils, les bases de données et les plates-formes communes.

PRINCIPAUX RISQUES ET STRATÉGIES D'ATTÉNUATION

Risque(s) susceptible(s) d'empêcher le programme d'atteindre ses résultats	Plans d'atténuation en place ou en cours de mise en œuvre
<p>Incapacité à assurer et à préserver le fonctionnement autonome des réseaux de Centres d'appui à la technologie et à l'innovation, ce qui pourrait entraîner la fermeture de certains de ces réseaux et, partant, supprimer l'accès à des services d'informations techniques pour les inventeurs individuels, les petites et moyennes entreprises et d'autres parties prenantes concernées.</p>	<p>Plus grande participation des pays hôtes aux activités de planification et de mise en œuvre du projet de Centres d'appui à la technologie et à l'innovation.</p>
<p>Très faible utilisation des rapports sur la cartographie des brevets publiés de la part du public visé (les inventeurs individuels, les chercheurs, le milieu industriel et universitaire, les responsables chargées de l'élaboration des politiques et les décideurs en recherche-développement).</p>	<p>Choix judicieux, dès le départ, des thèmes les plus adaptés s'agissant des rapports sur la cartographie des brevets, assorti d'une diffusion à plus grande échelle et d'une meilleure coordination avec les parties prenantes visées.</p>
<p>La prestation de services d'information sur les brevets pourrait pâtir d'une inadéquation entre l'offre et la demande, notamment en ce qui concerne la quantité et la qualité des services fournis et escomptés et le caractère opportun de ces services compte tenu des contraintes en termes de ressources disponibles et de la participation bénévole et à titre gracieux des offices donateurs.</p>	<p>L'OMPI s'emploiera à atténuer les risques en surveillant la rapidité et la qualité des services fournis par les donateurs, en collaborant en ce qui concerne les rapports sur la cartographie des brevets avec des institutions partenaires externes ayant fait part de leur intérêt particulier et de leurs besoins, en demandant et en analysant les réactions des utilisateurs des services en question, en établissant un ordre de priorité en cas des demandes trop nombreuses et en faisant la promotion de</p>

⁵ http://www.wipo.int/edocs/mdocs/mdocs/en/cdip_4/cdip_4_3_rev_study_inf_3.pdf.

ces services en cas de demande trop faible.

TABLEAU DES RÉSULTATS

Résultats escomptés	Indicateurs d'exécution	Niveaux de référence	Objectifs visés
IV.2 Amélioration de l'accessibilité et de l'utilisation de l'information en matière de propriété intellectuelle par les institutions compétentes et le public afin de promouvoir l'innovation et la créativité	Nombre de réseaux nationaux de CATI durables	15 réseaux nationaux de CATI : (données cumulées à la fin du 1 ^{er} trimestre 2013) : Pays africains (6); Pays arabes (2); Asie et Pacifique (2); Pays d'Amérique latine et des Caraïbes (4); Certains pays d'Europe et d'Asie (1)	25 réseaux nationaux de CATI (données cumulées) : Pays africains (10, dont 8 PMA); Pays arabes (3); Asie et Pacifique (4, dont 2 PMA); Pays d'Amérique latine et des Caraïbes (6); Certains pays d'Europe et d'Asie (2)
	Nombre moyen d'utilisateurs bénéficiant de services de Centres d'appui à la technologie et à l'innovation par trimestre et par pays	200 (min.) – 630 (max.)	300 (min.) – 750 (max.)
	Nombre d'utilisateurs actifs inscrits aux programmes ARDI et ASPI	ARDI 50 ASPI 20	ARDI 300 ASPI 30
	Pourcentage d'utilisateurs satisfaits de la fourniture de services d'information à valeur ajoutée sur les brevets (WPIS, coopération internationale en matière d'examen, familles de brevets ou service d'interrogation sur la situation juridique des brevets)	Non disponible	75%
	Pourcentage d'utilisateurs satisfaits du service de rapports sur la cartographie des brevets	Non disponible	75%

RESSOURCES ALLOUÉES AU PROGRAMME 14

14.12. Les ressources pour le résultat IV.2 (Amélioration de l'accessibilité et de l'utilisation de l'information en matière de propriété intellectuelle) au titre de ce programme traduisent essentiellement l'intégration des projets relevant du Plan d'action pour le développement intitulés i) "Fournir les moyens d'accéder à l'information en matière de brevets" et ii) "Accès à des bases de données spécialisées et appui".

Ressources par résultat
(en milliers de francs suisses)

Numéro et description du résultat escompté	Budget 2012-2013 approuvé	Budget 2012-2013 après virements	Budget 2014-2015 proposé
IV.2 Amélioration de l'accessibilité et de l'utilisation de l'information en matière de propriété intellectuelle par les institutions compétentes et le public afin de promouvoir l'innovation et la créativité	7 038	7 634	7 639
Total	7 038	7 634	7 639

Note : le budget 2012-2013 approuvé et le budget 2012-2013 après virements, par résultat escompté, ont été restructurés de manière à tenir compte du cadre de résultats proposé pour 2014-2015.

Ressources par objet de dépense
(en milliers de francs suisses)

	Budget 2012-2013 approuvé	Budget 2012-2013 après virements	Budget 2014-2015 proposé	Différence par rapport au budget 2012-2013 après virements	
				Montant	%
A. Ressources en personnel					
Postes	4 430	5 076	5 379	303	6,0%
Fonctionnaires temporaires	1 220	1 212	1 206	(6)	-0,5%
Autres dépenses de personnel	--	--	--	--	n.d.
Total, A	5 650	6 288	6 585	298	4,7%
B. Autres ressources					
Stagiaires et bourses de l'OMPI					
Stagiaires	--	--	--	--	n.d.
Bourses	--	--	--	--	n.d.
<i>Sous-total</i>	--	--	--	--	n.d.
Voyages et bourses					
Missions de fonctionnaires	195	469	371	(98)	-21,0%
Voyages de tiers	200	381	295	(86)	-22,7%
Bourses	--	--	--	--	n.d.
<i>Sous-total</i>	<i>395</i>	<i>850</i>	<i>665</i>	<i>(185)</i>	<i>-21,7%</i>
Services contractuels					
Conférences	411	90	64	(26)	-29,3%
Publications	9	11	--	(11)	-100,0%
Services contractuels de personnes	87	269	206	(63)	-23,3%
Autres services contractuels	445	96	104	8	8,9%
<i>Sous-total</i>	<i>952</i>	<i>466</i>	<i>374</i>	<i>(92)</i>	<i>-19,7%</i>
Dépenses de fonctionnement					
Locaux et entretiens	--	--	--	--	n.d.
Communication	12	6	--	(6)	-100,0%
Représentation	10	8	--	(8)	-100,0%
Frais administratifs et bancaires	--	--	--	--	n.d.
Services conjoints Nations Unies	--	--	--	--	n.d.
<i>Sous-total</i>	<i>22</i>	<i>14</i>	<i>--</i>	<i>(14)</i>	<i>-100,0%</i>
Matériel et fournitures					
Mobilier et matériel	20	17	--	(17)	-100,0%
Fournitures	--	--	15	15	n.d.
<i>Sous-total</i>	<i>20</i>	<i>17</i>	<i>15</i>	<i>(2)</i>	<i>-11,8%</i>
Total, B	1 388	1 347	1 054	(293)	-21,7%
TOTAL	7 038	7 634	7 639	5	0,1%
POSTES	11	13	13	--	0,0%

Notes :

1) Le budget 2012-2013 approuvé et le budget 2012-2013 après virements sont restructurés en fonction des catégories de coûts proposées pour 2014-2015.

2) Le budget après virements tient compte du budget ajusté des programmes, suite aux virements opérés en 2012-2013 conformément à l'article 5.5 du Règlement financier. On trouvera plus d'informations sur le budget 2012-2013 après virements dans le tableau de l'annexe I (Budget après virements, par programme) du présent document et du document WO/PBC/20/2 (Rapport sur l'exécution du programme en 2012). Les dépenses de personnel figurant dans le budget 2012-2013 après virements représentent les dépenses effectives engagées jusqu'au 31 mars 2013 et les montants inscrits au budget, sur la base de dépenses standard, pour les neuf mois restants de 2013.

3) On trouvera plus d'informations sur les postes afférents à ce programme dans le tableau de l'annexe II.

PROGRAMME 15 SOLUTIONS OPERATIONNELLES POUR LES OFFICES DE PROPRIETE INTELLECTUELLE

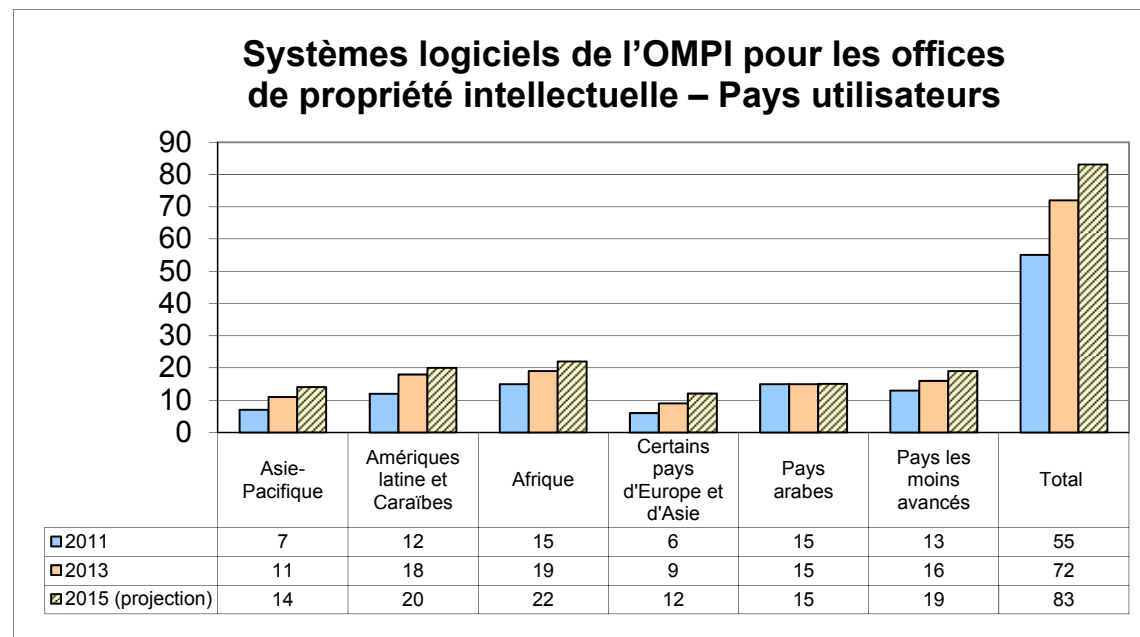
CONTEXTE DE PLANIFICATION

15.1. Ce programme constitue le fondement de l'infrastructure mondiale, l'architecture technique du système de propriété intellectuelle venant compléter son architecture juridique et opérationnelle. Grâce au développement des technologies de l'information et de la communication (TIC) et à la quasi-généralisation de l'accès à l'Internet haut débit dans le monde, les offices de propriété intellectuelle ont désormais la possibilité d'offrir des niveaux services comparables, notamment un système d'administration interne efficace, un traitement dématérialisé des demandes et des services en ligne à destination des déposants et du grand public. Les plates-formes logicielles, qui offrent des solutions opérationnelles pour l'administration des offices de propriété intellectuelle, la création de bases de données, l'échange d'informations et la prestation de services en ligne, constituent un élément essentiel de cette infrastructure.

15.2. Ce programme joue un rôle actif dans le renforcement des procédures de travail des offices de propriété intellectuelle en mettant à leur disposition des outils et des services leur permettant de participer de manière efficace et rationnelle au système mondial de propriété intellectuelle et de répondre aux besoins des offices en ce qui concerne la nécessité de collaborer dans un environnement de plus en plus mondialisé.

15.3. À l'heure actuelle, près de 62 offices utilisent au moins une des plates-formes logicielles fournies par l'OMPI, laquelle apporte l'appui nécessaire, notamment le logiciel d'automatisation des offices de propriété intellectuelle (IPAS), le système de numérisation et de gestion du travail (WIPO Scan), le système de gestion électronique des documents (WIPO EDMS) et le système automatisé de gestion de la propriété industrielle destiné aux pays arabes (AIPMS). Le nombre d'offices de propriété intellectuelle sollicitant une assistance en ce qui concerne leur système opérationnel ne cesse de croître et les domaines d'assistance sont de plus en plus variés, allant de la gestion électronique des documents à la publication en ligne en passant par le dépôt en ligne.

15.4. L'utilisation des solutions opérationnelles de l'OMPI par les offices de propriété intellectuelle est illustrée dans le tableau et le graphique ci-dessous, avec une ventilation selon les régions et les PMA.



15.5. Conçu à l'origine en 2009, le service d'accès numérique de l'OMPI (WIPO DAS) est désormais utilisé par 11 offices participants (voir www.wipo.int/das). Au cours de l'exercice biennal 2012-2013, le système a été amélioré de façon à pouvoir mettre en œuvre une nouvelle pratique simplifiée pour l'échange de documents de priorité entre offices participants et à favoriser l'échange électronique sécurisé de documents sur les marques et les dessins et modèles industriels.

15.6. Le système d'accès centralisé aux résultats des recherches et des examens de l'OMPI (WIPO CASE) a été créé en 2011 et est désormais utilisé par quatre offices participants. Ce système permet aux offices de partager des résultats de recherches et d'examens relatifs à des demandes de brevet afin de faciliter les programmes de partage du travail entre offices.

15.7. À l'avenir, l'enjeu de ce programme consistera à aider activement les offices de propriété intellectuelle à mettre en place leurs services fondés sur le savoir. Le renforcement des capacités sera intensifié en s'appuyant sur les systèmes d'infrastructure technique, à l'image du système WIPO CASE déjà en place, afin d'aider les offices de propriété intellectuelle à échanger des connaissances et des données d'expérience et à améliorer leur niveau de service.

STRATÉGIES DE MISE EN ŒUVRE

15.8. Pour l'exercice biennal 2014-2015, les principales stratégies de mise en œuvre s'emploieront à répondre aux recommandations du Plan d'action pour le développement sur l'assistance technique et le renforcement des capacités ainsi que sur l'accès aux savoirs et porteront essentiellement sur les éléments suivants :

- Révision du modèle d'assistance technique pour s'orienter vers un modèle de fournisseur de services:

Il conviendra de remanier le modèle d'exploitation du programme pour se concentrer sur le développement de logiciels mis en place au sein des offices et sur les services d'appui à leur utilisation. En fournissant des logiciels standard pour soutenir les procédures de travail des offices de propriété intellectuelle, le programme contribue sensiblement à réduire les coûts de mise en œuvre de systèmes de ce type. Parallèlement, l'utilisation de ces logiciels par les offices requiert un support permanent et la prestation de services du niveau escompté. Il conviendra de poursuivre le renforcement des procédures officielles d'assistance technique et des niveaux de service.

Les services d'assistance pendant et après l'installation devront également davantage mettre l'accent sur l'appropriation par les offices de façon à libérer des ressources affectées pour se concentrer sur le transfert de connaissances et une assistance technique constante et efficace. Dans la mesure du possible, le transfert de connaissances sera favorisé au moyen de séances de formation au niveau régional.

- Renforcement de la structure d'appui dans les bureaux extérieurs de l'OMPI:

Les services d'installation et d'appui sont actuellement assurés par des membres du personnel en poste à Genève et par des experts régionaux. Pendant l'exercice biennal 2014-2015, les bureaux extérieurs de l'OMPI seront progressivement transformés en centres névralgiques pour les activités d'appui dans leurs régions respectives.

- Intégration des offices de propriété intellectuelle dans les réseaux mondiaux et les bases de données mondiales:

Le projet WIPO CASE a permis la mise en place d'un système efficace pour l'échange de résultats de recherches et d'examens relatifs à des brevets afin de contribuer au partage du travail entre offices. D'autres systèmes apparentés, à l'image du projet de portail unique baptisé "One Portal Dossier" (OPD) conçu par cinq offices des brevets, visent à atteindre des objectifs analogues. D'autres initiatives ont également vu le jour, à l'instar du système de dossier mondial "Global Dossier" qui vise à fusionner les systèmes de plusieurs offices de propriété intellectuelle pour favoriser un meilleur partage des informations et offrir des services intégrés pour les déposants de brevets partout dans le monde.

Dans le cadre du projet de dossier mondial, les systèmes WIPO CASE et OPD seront regroupés et élargis de façon à englober un plus grand nombre d'offices, notamment des offices de petite taille ou de taille moyenne, au sein d'un plus grand nombre de régions. Cette opération se fera en collaboration avec les offices à la tête des projets OPD et Global Dossier. Des outils et services complémentaires seront élaborés et mis à la disposition des offices de petite taille ou de taille moyenne pour leur permettre de participer de manière efficace au réseau du dossier mondial.

- Création de plates-formes régionales et internationales pour appuyer les organismes de gestion collective.

15.9. En 2014-2015, une nouvelle stratégie consistera à appliquer les compétences et les connaissances accumulées dans le cadre du programme à la gestion des organismes de gestion collective. De fait, ces organismes, notamment dans les PMA et les pays à faible revenu, ont besoin d'assistance pour gérer la collecte et la répartition des redevances en faveur des compositeurs, musiciens, artistes interprètes et autres titulaires de droits au niveau local afin que ces derniers obtiennent une rétribution équitable en échange de l'utilisation de leurs œuvres. À cet effet, une nouvelle plate-forme logicielle sera développée, mise en place et intégrée aux réseaux régionaux et mondiaux. Aux fins de la mise en œuvre de ce projet, le programme travaillera en étroite collaboration avec le programme 3 (Droit d'auteur et droits connexes) en tant que responsable de l'activité.

15.10. En outre, la coopération se poursuivra avec le programme 5 (Système du PCT), le programme 6 (Systèmes de Madrid et de Lisbonne), le programme 8 (Coordination du Plan d'action pour le développement), le programme 9 (Afrique, pays arabes, Asie et Pacifique, pays d'Amérique latine et des Caraïbes, pays les moins avancés), le programme 10 (Coopération avec certains pays d'Europe et d'Asie), le programme 14 (Services d'accès à l'information et aux savoirs), le programme 25 (Technologies de l'information et de la communication) et le programme 31 (Système de La Haye). À l'extérieur, le programme collaborera avec des organisations régionales et nationales compétentes en matière de propriété intellectuelle afin de coordonner et de partager des informations, d'organiser conjointement des activités et, le cas échéant, de conclure des accords de financement. La possibilité de collaborer avec d'autres organisations pertinentes et partenaires potentiels continuera d'être étudiée.

PRINCIPAUX RISQUES ET STRATÉGIES D'ATTÉNUATION

Risque(s) susceptible(s) d'empêcher le programme d'atteindre ses résultats	Plans d'atténuation en place ou en cours de mise en œuvre
<p>La demande des offices de propriété intellectuelle en ce qui concerne la mise en place de progiciels de l'OMPI pourrait ne pas correspondre au plan de travail. On incite à lancer des projets dans des offices de propriété intellectuelle où les conditions préalables (notamment les ressources au niveau local) pourraient faire défaut, ce qui pourrait entraîner un déploiement excessif de ressources en personnel et autres.</p>	<p>Évaluation des projets avant leur lancement. Plans de projets approuvés et précisant avec clarté les rôles, les responsabilités et les ressources engagées par chacune des parties.</p>
<p>Les progiciels de l'OMPI (mis à la disposition des offices de propriété intellectuelle) sont développés par des entreprises extérieures, qui assurent également l'appui après installation, ce qui peut entraîner une perte de savoir à court terme.</p>	<p>Dans toute la mesure du possible, les savoirs essentiels devront être conservés par le personnel au sein de l'Organisation. Tout contrat avec une entreprise extérieure devra prévoir une clause relative au transfert de savoirs en cas de rupture de contrat.</p>
<p>Les offices recourent aux systèmes logiciels de l'OMPI pour mener à bien leurs principales activités. Une défaillance de l'un de ces systèmes peut avoir de graves conséquences sur les opérations courantes, raison pour laquelle on attend de l'OMPI qu'elle offre un soutien adapté et constant.</p>	<p>Affecter suffisamment de moyens au support logiciel. Veiller à ce que le personnel local des offices de propriété intellectuelle soit en mesure d'apporter une aide de premier niveau. Établir des procédures formelles pour le soutien logiciel et la maintenance.</p>

TABLEAU DES RÉSULTATS

Résultats escomptés	Indicateurs d'exécution	Niveaux de référence	Objectifs visés
IV.4 Amélioration de l'infrastructure technique et du savoir pour les offices de propriété intellectuelle et d'autres institutions de propriété intellectuelle, leur permettant de fournir à leurs parties prenantes des services améliorés (moins chers, plus rapides, de meilleure qualité)	Nombre d'offices utilisant les plates-formes d'infrastructure de l'OMPI	Amérique du Nord - 2 Europe de l'Ouest - 7 Asie/Pacifique - 6	25 (ventilation régionale)
	Niveau de service moyen des offices de propriété intellectuelle bénéficiant d'une assistance (de 1 à 5)	À déterminer	À déterminer
	Nombre d'organismes de gestion collective dans les pays en développement et les PMA participant à des réseaux régionaux et mondiaux avec le concours de l'OMPI	0 (zéro)	10

RESSOURCES ALLOUÉES AU PROGRAMME 15

15.11. L'augmentation des ressources pour le résultat IV.4 (Amélioration de l'infrastructure technique et du savoir) traduit les éléments suivants : i) un projet de redéploiement interne des ressources conformément au modèle type relatif à la mise en œuvre de projets d'infrastructure tournés vers l'extérieur et d'activités contribuant à la réalisation de l'objectif stratégique IV en vertu duquel les programmes spécialisés prennent les rênes des opérations tandis que les programmes liés à l'infrastructure mondiale se chargent du développement et de la mise en œuvre des volets techniques et informatiques; et ii) une augmentation de deux millions de francs suisses (Autres services contractuels) liée à la mise au point de plates-formes logicielles et aux activités de soutien y afférentes à l'intention des organismes de gestion collective du droit d'auteur.

Ressources par résultat
(en milliers de francs suisses)

Numéro et description du résultat escompté	Budget 2012-2013 approuvé	Budget 2012-2013 après virements	Budget 2014-2015 proposé
IV.4 Amélioration de l'infrastructure technique et du savoir pour les offices de propriété intellectuelle et d'autres institutions de propriété intellectuelle, leur permettant de fournir à leurs parties prenantes des services améliorés (moins chers, plus rapides, de meilleure qualité)	7 813	8 104	12 386
Total	7 813	8 104	12 386

Note : le budget 2012-2013 approuvé et le budget 2012-2013 après virements, par résultat escompté, ont été restructurés de manière à tenir compte du cadre de résultats proposé pour 2014-2015.

Ressources par objet de dépense
(en milliers de francs suisses)

	Budget 2012-2013 approuvé	Budget 2012-2013 après virements	Budget 2014-2015 proposé	Différence par rapport au budget 2012-2013 après virements	
				Montant	%
A. Ressources en personnel					
Postes	3 893	4 427	6 432	2 005	45,3%
Fonctionnaires temporaires	--	--	--	--	n.d.
Autres dépenses de personnel	--	--	--	--	n.d.
Total, A	3 893	4 427	6 432	2 005	45,3%
B. Autres ressources					
Stagiaires et bourses de l'OMPI					
Stagiaires	--	--	--	--	n.d.
Bourses	--	--	--	--	n.d.
<i>Sous-total</i>	--	--	--	--	n.d.
Voyages et bourses					
Missions de fonctionnaires	844	716	655	(61)	-8,5%
Voyages de tiers	--	--	--	--	n.d.
Bourses	--	--	--	--	n.d.
<i>Sous-total</i>	<i>844</i>	<i>716</i>	<i>655</i>	<i>(61)</i>	<i>-8,5%</i>
Services contractuels					
Conférences	--	--	--	--	n.d.
Publications	--	--	--	--	n.d.
Services contractuels de personnes	1 253	1 141	1 128	(13)	-1,2%
Autres services contractuels	1 700	1 750	4 140	2 390	136,6%
<i>Sous-total</i>	<i>2 953</i>	<i>2 891</i>	<i>5 268</i>	<i>2 377</i>	<i>82,2%</i>
Dépenses de fonctionnement					
Locaux et entretiens	--	--	--	--	n.d.
Communication	--	--	--	--	n.d.
Représentation	2	1	1	0	11,1%
Frais administratifs et bancaires	--	--	--	--	n.d.
Services conjoints Nations Unies	--	--	--	--	n.d.
<i>Sous-total</i>	<i>2</i>	<i>1</i>	<i>1</i>	<i>0</i>	<i>11,1%</i>
Matériel et fournitures					
Mobilier et matériel	--	--	30	30	n.d.
Fournitures	120	69	--	(69)	-100,0%
<i>Sous-total</i>	<i>120</i>	<i>69</i>	<i>30</i>	<i>(39)</i>	<i>-56,5%</i>
Total, B	3 919	3 677	5 954	2 277	61,9%
TOTAL	7 813	8 104	12 386	4 282	52,8%
POSTES	10	11	15	4	36,4%

Notes :

- 1) Le budget 2012-2013 approuvé et le budget 2012-2013 après virements sont restructurés en fonction des catégories de coûts proposées pour 2014-2015.
- 2) Le budget après virements tient compte du budget ajusté des programmes, suite aux virements opérés en 2012-2013 conformément à l'article 5.5 du Règlement financier. On trouvera plus d'informations sur le budget 2012-2013 après virements dans le tableau de l'annexe I (Budget après virements, par programme) du présent document et du document WO/PBC/20/2 (Rapport sur l'exécution du programme en 2012). Les dépenses de personnel figurant dans le budget 2012-2013 après virements représentent les dépenses effectives engagées jusqu'au 31 mars 2013 et les montants inscrits au budget, sur la base de dépenses standard, pour les neuf mois restants de 2013.
- 3) On trouvera plus d'informations sur les postes afférents à ce programme dans le tableau de l'annexe II.

OBJECTIF STRATEGIQUE V

SOURCE DE REFERENCES MONDIALE POUR L'INFORMATION ET L'ANALYSE EN MATIERE DE PROPRIETE INTELLECTUELLE

L'OMPI est productrice et dépositaire de remarquables collections d'informations techniques divulguées, de données relatives aux marques et d'informations techniques et juridiques dans le domaine de la propriété intellectuelle. Ces collections donnent un aperçu de l'évolution de secteurs essentiels de l'économie et du système de la propriété intellectuelle. Elles présentent un intérêt considérable pour les responsables de l'élaboration des politiques, les entreprises, les milieux d'affaires et les autres utilisateurs du système de la propriété intellectuelle, ainsi que pour le public intéressé. Cet intérêt est également reconnu dans le cadre du Plan d'action pour le développement, où l'Organisation est vivement invitée à fournir des analyses et des études économiques empiriques.

Toutefois, ces collections de référence de l'OMPI n'ont de valeur que si elles sont exactes, actualisées et axées sur les besoins des parties prenantes, tout en étant librement et universellement accessibles. L'Organisation est la mieux placée pour rassembler les collections d'informations en matière de propriété intellectuelle les plus complètes et les plus précieuses au monde et mettre en place un portail vers ces collections. Dans le cadre de cet objectif stratégique, elle s'efforcera de concrétiser le potentiel qu'offre cette position privilégiée.

Résultats escomptés	Indicateurs d'exécution	Programme(s) concerné(s)
V.1 Utilisation élargie et améliorée de l'information statistique de l'OMPI relative à la propriété intellectuelle	Nombre de téléchargements des quatre principaux rapports statistiques (Indicateurs mondiaux relatifs à la propriété intellectuelle et revues annuelle du PCT, de La Haye et de Madrid)	Programme 16
	Nombre de visiteurs utilisant le Centre de données statistiques de propriété intellectuelle	Programme 16
V.2 Utilisation élargie et améliorée des analyses économiques de l'OMPI aux fins de l'élaboration des politiques	Utilisation des études économiques de l'OMPI sur le droit d'auteur par des gouvernements et des ONG pour la prise de décisions	Programme 3
	Initiatives nationales visant à créer de nouvelles statistiques sur les industries de la création fondées sur les travaux de l'OMPI dans ce domaine	Programme 3
	Nombre de téléchargements des principales publications dans le domaine économique	Programme 16
	Nombre de téléchargements d'études	Programme 16
	Nombre de téléchargements de séminaires	Programme 16

PROGRAMME 16 ÉCONOMIE ET STATISTIQUES

CONTEXTE DE PLANIFICATION

16.1. Alors que l'économie mondiale se remet encore péniblement de la crise financière qu'elle vient de traverser, l'innovation continue de jouer un rôle essentiel dans le maintien de la croissance économique à long terme et le renforcement du développement humain. En constante évolution, le paysage de l'innovation offre de nouvelles possibilités de mettre à profit les connaissances dans l'intérêt des sociétés. Les pays n'ont d'ailleurs jamais autant investi dans l'économie du savoir, et de nouvelles sources d'innovation font leur apparition, notamment en Asie. Néanmoins, malgré une croissance économique rapide dans certains pays en développement, une partie significative de la population mondiale continue de vivre dans la pauvreté et n'est pas en mesure de mettre ses savoirs au service de la prospérité économique.

16.2. Dans ce contexte, le système mondial de la propriété intellectuelle fait face à des défis de taille. Les responsables de l'élaboration des politiques doivent répondre à une demande croissante de titres de propriété intellectuelle, faire face à de nouvelles techniques et de nouveaux modèles d'affaires et favoriser la création d'un cadre international qui permette une protection de la propriété intellectuelle équilibrée. De même, les responsables de l'élaboration des politiques dans les pays en développement se heurtent à la difficulté qui consiste à adapter les politiques de propriété intellectuelle aux besoins de leurs économies, en tenant compte de différences en matière de dotation en ressources et de structures industrielles.

16.3. Conscient de ces défis, le programme 16 se donne deux objectifs : premièrement, fournir des données statistiques précises, complètes et opportunes sur les résultats du système de la propriété intellectuelle dans le monde entier; deuxièmement, fournir des analyses empiriques de qualité sur les défis économiques que doit relever le système international de la propriété intellectuelle et dresser une évaluation des incidences économiques des choix de politique publique en matière de propriété intellectuelle dans les pays en développement. En matière de statistiques, l'exercice biennal 2014-2015 aura pour grandes priorités d'élargir l'éventail des informations statistiques mises à la disposition des utilisateurs et de perfectionner les outils permettant à différents types d'utilisateurs d'accéder à ces informations. En ce qui concerne l'économie, ces priorités consisteront à accroître l'offre d'analyses économiques au niveau mondial et à poursuivre l'étude économique dans les pays en développement.

STRATÉGIES DE MISE EN ŒUVRE

16.4. S'agissant des statistiques sur la propriété intellectuelle, l'OMPI s'emploie, en collaboration avec les offices nationaux et régionaux, à collecter des données sur les activités de propriété intellectuelle dans le monde dans le cadre de son enquête statistique annuelle. Les statistiques sur les traités en matière de dépôt administrés par l'OMPI sont établies en interne. La publication phare de l'OMPI en matière de statistiques – les Indicateurs mondiaux relatifs à la propriété intellectuelle – continuera de présenter un résumé des principales tendances statistiques dans le domaine des brevets, des modèles d'utilité, des marques et des dessins et modèles industriels. De même, d'autres ouvrages statistiques rendront compte des résultats des systèmes du PCT, de Madrid et de La Haye. Enfin, le tout nouveau Centre de données statistiques de propriété intellectuelle continuera de mettre toutes les données statistiques disponibles à la disposition des utilisateurs du monde entier. En tenant compte des priorités définies ci-dessus, des efforts particuliers seront déployés afin d'augmenter le volume de données, de renforcer l'accessibilité des produits statistiques et de rendre leur consultation plus conviviale tout en prenant en considération les besoins des différentes communautés d'utilisateurs.

16.5. En ce qui concerne l'analyse économique, l'OMPI continuera de coéditer l'Indice mondial de l'innovation, qui s'emploie à mesurer l'innovation et à fournir aux responsables de l'élaboration des politiques un outil de référence pour évaluer les résultats en matière d'innovation. De même, la série des Rapports mondiaux sur la propriété intellectuelle de l'OMPI, qui s'attache à étudier de nouveaux thèmes et à enrichir l'analyse relative à des questions mondiales de propriété intellectuelle, sera

maintenue. Parallèlement, le programme sera prêt à répondre à toutes les demandes d'analyse économique émanant des comités de l'OMPI. Enfin, les travaux d'étude dans les pays en développement se poursuivront au titre de la phase II du projet du CDIP sur la propriété intellectuelle et le développement socioéconomique⁶. Ces études continueront de répondre aux recommandations pertinentes du Plan d'action pour le développement – en particulier les recommandations n^{os} 35 et 37 – et d'apporter une contribution empirique à la réflexion sur les incidences économiques de différents choix de politique publique en matière de propriété intellectuelle. Elles s'appuieront sur les capacités de recherche créées au cours de l'exercice biennal 2012-2013 mais s'emploieront à enrichir l'éventail des sujets traités et à élargir le nombre de pays/régions couverts, en réponse aux besoins des États membres.

16.6. Pour favoriser une analyse économique de qualité et maximiser les synergies, l'OMPI fera appel à son vaste réseau international d'économistes universitaires et continuera d'assurer la coordination du réseau mondial d'économistes rattachés aux offices de propriété intellectuelle.

PRINCIPAUX RISQUES ET STRATÉGIES D'ATTÉNUATION

Risque(s) susceptible(s) d'empêcher le programme d'atteindre ses résultats	Plans d'atténuation en place ou en cours de mise en œuvre
Les États membres ne sont pas en mesure de répondre ou tardent à répondre à l'enquête statistique de l'OMPI.	Les questionnaires statistiques seront envoyés en début d'année (en février); une liste des personnes à contacter au sein des offices de la propriété intellectuelle pour les questions relatives aux statistiques sera tenue à jour pour assurer le suivi des communications; des ressources seront affectées au suivi des communications.
Les publications de l'OMPI contiennent des données statistiques incomplètes ou présentent des lacunes en termes d'analyse.	Des mécanismes de contrôle sont instaurés pour repérer les incohérences dans les données au moment de la collecte des statistiques sur les activités de propriété intellectuelle; toutes les publications statistiques sont examinées avec attention par des experts en statistiques et au sein des secteurs de l'OMPI concernés; toutes les publications analytiques sont soumises à un comité de lecture en externe.

TABLEAU DES RÉSULTATS

Résultats escomptés	Indicateurs d'exécution	Niveaux de référence	Objectifs visés
V.1 Utilisation élargie et améliorée de l'information statistique de l'OMPI relative à la propriété intellectuelle	Nombre de téléchargements des quatre principaux rapports statistiques (Indicateurs mondiaux relatifs à la propriété intellectuelle et revues annuelle du PCT, de La Haye et de Madrid)	À déterminer fin 2013	Hausse de 10% du nombre de téléchargements et d'utilisateurs par rapport à 2012-2013
	Nombre de visiteurs utilisant le Centre de données statistiques de propriété intellectuelle	À déterminer fin 2013	Hausse de 10% du nombre d'utilisateurs par rapport à 2012-2013

⁶ Sous réserve de l'évaluation de la phase I et de l'approbation de la phase II par le CDIP.

Résultats escomptés	Indicateurs d'exécution	Niveaux de référence	Objectifs visés
V.2 Utilisation élargie et améliorée des analyses économiques de l'OMPI aux fins de l'élaboration des politiques	Nombre de téléchargements des principales publications dans le domaine économique	À déterminer fin 2013	Hausse de 20% par rapport à 2012-2013
	Nombre de téléchargements d'études	À déterminer fin 2013	Huit nouveaux documents de travail
	Nombre de téléchargements de séminaires	À déterminer fin 2013	Maintien des résultats obtenus au cours de l'exercice biennuel précédent

RESSOURCES ALLOUÉES AU PROGRAMME 16

16.7. Les ressources affectées au résultat V.1 (Utilisation élargie et améliorée de l'information statistique de l'OMPI relative à la propriété intellectuelle) traduisent une augmentation des ressources en personnel chargé de fournir des informations statistiques sur les résultats du système de la propriété intellectuelle dans le monde entier, tandis que la faible augmentation nette des ressources liées au résultat V.2 (Utilisation élargie et améliorée des analyses économiques de l'OMPI aux fins de l'élaboration des politiques) fait apparaître une diminution des ressources suite à l'achèvement de deux projets liés au Plan d'action pour le développement (La propriété intellectuelle et le développement socioéconomique et La propriété intellectuelle et l'économie informelle), compensée par l'augmentation des ressources en faveur de la proposition de phase II du projet du Plan d'action pour le développement sur La propriété intellectuelle et le développement socioéconomique.

16.8. Aucun budget n'est prévu pour le résultat III.3 (Intégration des recommandations du Plan d'action pour le développement) au cours de l'exercice biennal 2014-2015 en raison de l'achèvement du projet du Plan d'action pour le développement sur La propriété intellectuelle et la fuite des cerveaux; de même, aucun financement n'est affecté au résultat VII.2 (Adoption généralisée de plates-formes permettant de renforcer la coopération entre les pays développés pour relever certains défis mondiaux) suite à l'achèvement du projet du Plan d'action pour le développement sur les Projets de partenariat ouvert.

Ressources par résultat
(en milliers de francs suisses)

Numéro et description du résultat escompté	Budget 2012-2013 approuvé	Budget 2012-2013 après virements	Budget 2014-2015 proposé
III.3 Intégration des recommandations du Plan d'action pour le développement dans les travaux de l'OMPI	276	234	-
V.1 Utilisation élargie et améliorée de l'information statistique de l'OMPI relative à la propriété intellectuelle	1 569	1 875	2 141
V.2 Utilisation élargie et améliorée des analyses économiques de l'OMPI aux fins de l'élaboration des politiques	2 711	3 059	3 195
VII.2 Adoption généralisée de plates-formes permettant de renforcer la coopération entre les pays développés et les pays en développement, notamment les PMA, pour relever certains défis mondiaux du point de vue de la propriété intellectuelle	30	30	-
Total	4 585	5 198	5 336

Note : le budget 2012-2013 approuvé et le budget 2012-2013 après virements, par résultat escompté, ont été restructurés de manière à tenir compte du cadre de résultats proposé pour 2014-2015.

Ressources par objet de dépense
(en milliers de francs suisses)

	Budget 2012-2013 approuvé	Budget 2012-2013 après virements	Budget 2014-2015 proposé	Différence par rapport au budget 2012-2013 après virements	
				Montant	%
A. Ressources en personnel					
Postes	3 078	3 324	4 038	713	21,5%
Fonctionnaires temporaires	377	463	316	(147)	-31,8%
Autres dépenses de personnel	--	--	--	--	n.d.
Total, A	3 455	3 787	4 354	566	15,0%
B. Autres ressources					
Stagiaires et bourses de l'OMPI					
Stagiaires	--	--	--	--	n.d.
Bourses	--	--	--	--	n.d.
<i>Sous-total</i>	--	--	--	--	n.d.
Voyages et bourses					
Missions de fonctionnaires	184	197	229	32	16,3%
Voyages de tiers	281	261	128	(133)	-50,9%
Bourses	--	--	--	--	n.d.
<i>Sous-total</i>	<i>465</i>	<i>458</i>	<i>357</i>	<i>(101)</i>	<i>-22,0%</i>
Services contractuels					
Conférences	78	40	10	(30)	-75,3%
Publications	15	12	--	(12)	-100,0%
Services contractuels de personnes	518	668	615	(53)	-7,9%
Autres services contractuels	53	230	--	(230)	-100,0%
<i>Sous-total</i>	<i>663</i>	<i>951</i>	<i>625</i>	<i>(326)</i>	<i>-34,3%</i>
Dépenses de fonctionnement					
Locaux et entretiens	--	--	--	--	n.d.
Communication	--	--	--	--	n.d.
Représentation	2	2	--	(2)	-100,0%
Frais administratifs et bancaires	--	--	--	--	n.d.
Services conjoints Nations Unies	--	--	--	--	n.d.
<i>Sous-total</i>	<i>2</i>	<i>2</i>	<i>--</i>	<i>(2)</i>	<i>-100,0%</i>
Matériel et fournitures					
Mobilier et matériel	--	--	--	--	n.d.
Fournitures	--	--	--	--	n.d.
<i>Sous-total</i>	<i>--</i>	<i>--</i>	<i>--</i>	<i>--</i>	<i>n.d.</i>
Total, B	1 130	1 411	982	(428)	-30,4%
TOTAL	4 585	5 198	5 336	138	2,7%
POSTES	8	10	10	--	0,0%

dont :

Projet du plan d'action pour le développement	801
--	------------

Notes :

- 1) Le budget 2012-2013 approuvé et le budget 2012-2013 après virements sont restructurés en fonction des catégories de coûts proposées pour 2014-2015.
- 2) Le budget après virements tient compte du budget ajusté des programmes, suite aux virements opérés en 2012-2013 conformément à l'article 5.5 du Règlement financier. On trouvera plus d'informations sur le budget 2012-2013 après virements dans le tableau de l'annexe I (Budget après virements, par programme) du présent document et du document WO/PBC/20/2 (Rapport sur l'exécution du programme en 2012). Les dépenses de personnel figurant dans le budget 2012-2013 après virements représentent les dépenses effectives engagées jusqu'au 31 mars 2013 et les montants inscrits au budget, sur la base de dépenses standard, pour les neuf mois restants de 2013.
- 3) On trouvera plus d'informations sur les postes afférents à ce programme dans le tableau de l'annexe II.
- 4) Y compris le projet du Plan d'action de l'OMPI pour le développement intitulé "Propriété intellectuelle et développement socioéconomique".

OBJECTIF STRATEGIQUE VI

COOPERATION INTERNATIONALE ET PROMOTION DU RESPECT DE LA PROPRIETE INTELLECTUELLE

La promotion du respect de la propriété intellectuelle passe par l'adoption d'une stratégie plus large que celle mise en œuvre pour la seule application des droits de propriété intellectuelle. Elle exige une démarche axée sur la coopération internationale permettant à l'OMPI d'obtenir des résultats tangibles. Il s'agit d'un vaste objectif transversal, auquel contribuent de nombreux domaines d'activité de l'OMPI. Le Comité consultatif de l'OMPI sur l'application des droits (ACE) sert aux États membres de mécanisme de coordination des efforts déployés en vue d'atteindre cet objectif. Les activités au titre de cet objectif stratégique s'inscrivent dans le cadre de la recommandation n° 45 du Plan d'action pour le développement.

Résultats escomptés	Indicateurs d'exécution	Programme(s) concerné(s)
VI.1 Progrès du dialogue international de politique générale entre les États membres de l'OMPI en ce qui concerne la promotion du respect de la propriété intellectuelle, compte tenu de la recommandation n° 45 du Plan d'action pour le développement	Accord permanent des États membres sur les activités de fond du Comité consultatif de l'OMPI sur l'application des droits (ACE), en prenant en considération les préoccupations relatives au développement	Programme 17
VI.2 Coopération et coordination systématiques et efficaces entre les travaux de l'OMPI et ceux d'autres organisations internationales dans le domaine de la promotion du respect de la propriété intellectuelle	Nombre d'activités communes relatives à la promotion du respect de la propriété intellectuelle	Programme 17

PROGRAMME 17 PROMOUVOIR LE RESPECT DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

CONTEXTE DE PLANIFICATION

17.1. Dans le cadre de l'objectif stratégique VI et de la recommandation n° 45 du Plan d'action pour le développement, ce programme vise à encourager la coopération internationale entre les États membres et d'autres parties prenantes afin de promouvoir le respect de la propriété intellectuelle et de renforcer l'application des droits de propriété intellectuelle dans un souci de développement socioéconomique et de protection du consommateur.

17.2. Différentes variables économiques comme la pauvreté, l'indisponibilité de produits originaux, le caractère de plus en plus élaboré des produits de contrefaçon, la facilité d'accès des offres dans le monde virtuel, l'attitude ambivalente du consommateur vis-à-vis des droits de propriété intellectuelle et l'existence d'activités criminelles constituent une partie des éléments qui alimentent le commerce mondial des produits de contrefaçon et qui ont souvent une incidence sur les débats de politique générale qui se déroulent au sein du Comité consultatif de l'OMPI sur l'application des droits (ACE). Il ressort de ces débats qu'il importe de mener des recherches sur les pratiques et sur l'application possible de modes extrajudiciaires de règlement de litiges relatifs à la propriété intellectuelle, et qu'il convient de poursuivre l'examen d'actions préventives, de mesures ou d'expériences réussies en complément des mesures d'application actuelles dans l'objectif de réduire la part du marché occupée par les produits contrefaits ou piratés.

17.3. Face à ces défis et aux initiatives multilatérales, plurilatérales et bilatérales déployées à l'extérieur de l'OMPI, il importe de définir précisément le rôle de ce programme, de sorte que l'OMPI conserve toute sa pertinence à la tête des délibérations visant à trouver un juste équilibre au sein du système de propriété intellectuelle. Parallèlement, les États membres continuent de demander de l'aide pour renforcer leur capacité nationale à faire appliquer les droits de propriété intellectuelle, promouvoir une culture de la propriété intellectuelle et consolider les cadres juridiques et institutionnels pour garantir des systèmes équilibrés et efficaces. Toutes ces considérations poussent l'OMPI à accroître ses activités en matière d'éducation et de sensibilisation à la propriété intellectuelle à destination du grand public, et plus particulièrement des jeunes, en prévoyant des mesures de prévention non punitives qui encouragent le consommateur à participer à la mise en place d'un environnement propice au respect des droits de propriété intellectuelle. Face à la multiplication des demandes émanant des États membres, le programme a ainsi été renforcé dans le but de mettre l'accent sur l'éducation et la sensibilisation et d'encourager au respect de la propriété intellectuelle au moyen d'activités ciblées, et notamment du programme d'attribution de prix de l'OMPI.

17.4. La collaboration et la coopération avec les organisations et parties prenantes compétentes en matière de promotion du respect de la propriété intellectuelle occupent une place de plus en plus importante, l'objectif étant de parvenir à une cohésion des politiques et de créer des synergies dans le cadre des efforts déployés au moyen de ressources limitées. L'OMPI continuera de nouer d'étroites relations avec ces partenaires, de manière transparente et systématique, en jouant un rôle de chef de file dans l'établissement d'une coopération stratégique sur les questions de propriété intellectuelle et en s'employant à renforcer l'intégration de l'objectif stratégique VI dans les projets communs.

STRATÉGIES DE MISE EN ŒUVRE

17.5. Ce programme répond à la recommandation n° 45 du Plan d'action pour le développement et contribue directement à sa mise en œuvre. Dans le cadre du Comité consultatif de l'OMPI sur l'application des droits (ACE), une instance appréciée pour l'échange de données d'expérience nationales, il continuera de faciliter et de soutenir le dialogue entre États membres en vue d'assurer une protection et une application efficaces des droits de propriété intellectuelle qui contribue à l'intérêt général, en particulier dans l'environnement numérique, en tenant compte de différentes variables dans le domaine social, économique et technique. L'objectif escompté est de parvenir à un accord entre États membres sur des programmes de travail thématiques qui contribueront à l'élaboration et à la mise en œuvre de stratégies nationales pour lutter contre les atteintes aux droits de propriété

intellectuelle dans toute leur complexité au moyen de mesures préventives comme curatives. Avec en toile de fond les nombreuses difficultés liées à la situation politique et économique actuelle, des solutions innovantes, dont de nouveaux modèles, continueront d'être étudiés, en étroite coopération avec les programmes 2 (Marques, dessins et modèles industriels et indications géographiques), 3 (Droit d'auteur et droits connexes) et 7 (Centre d'arbitrage et de médiation de l'OMPI).

17.6. Inspirées des discussions du Comité consultatif de l'OMPI sur l'application des droits (ACE) qui visent à trouver un équilibre entre droits privés et intérêt public, les activités d'assistance du programme 17 dictées par la demande continueront d'être structurées et modulées selon des besoins des États tels que définis dans le contexte de leurs stratégies nationales de propriété intellectuelle. Dans un esprit de coopération internationale en faveur de la promotion du respect de la propriété intellectuelle, le programme 17 s'emploiera à renforcer les partenariats existants et à trouver de nouveaux partenaires, y compris d'autres organisations internationales, des organismes du secteur privé, de la société civile ou de défense des droits du consommateur, et ce dans le contexte plus large de l'intérêt général, afin d'éviter les doublons et d'obtenir des résultats optimaux grâce à une mise en commun des ressources.

17.7. Dans le cadre de l'appui fourni aux États membres en matière de promotion du respect de la propriété intellectuelle, le programme 17 veillera à ce que l'assistance technique soit transparente et axée sur le développement, en tenant compte des priorités et des besoins particuliers des pays ayant formulé une demande d'assistance (recommandations n^{os} 1, 6, 12 et 13 du Plan d'action pour le développement). À la demande de tout État membre, l'OMPI appuiera la mise en œuvre au niveau national d'accords internationaux relatifs à la propriété intellectuelle, en prenant pleinement en considération les différentes possibilités et facilités prévues en la matière (recommandations n^{os} 14 et 17 du Plan d'action pour le développement). L'Organisation continuera également de promouvoir une culture de la propriété intellectuelle axée sur le développement, en aidant à l'élaboration de stratégies nationales de sensibilisation à la propriété intellectuelle qui prévoient une introduction aux questions liées à la propriété intellectuelle à l'intention de classes d'âges plus jeunes et l'organisation de campagnes de sensibilisation du public efficaces (recommandation n^o 3 du Plan d'action pour le développement). Ces activités seront menées en étroite coopération avec les programmes 9 (Afrique, pays arabes, Asie et Pacifique, pays d'Amérique latine et des Caraïbes, pays les moins avancés), 10 (Coopération avec certains pays d'Europe et d'Asie), 11 (Académie de l'OMPI) et 19 (Communications), et en coordination avec des organisations partenaires, notamment du secteur privé. Une étroite coopération est envisagée avec les pays en développement et les PMA ayant soumis une demande d'assistance à l'OMPI; elle comprendra des partenariats avec les autorités nationales et les parties prenantes concernées dans l'objectif de renforcer les capacités des responsables de l'application des lois, de favoriser la créativité et l'innovation et de faire de la propriété intellectuelle un élément du langage courant par le biais de concours, du programme d'attribution de prix de l'OMPI et des célébrations à l'occasion de la Journée mondiale de la propriété intellectuelle.

PRINCIPAUX RISQUES ET STRATÉGIES D'ATTÉNUATION

Risque(s) susceptible(s) d'empêcher le programme d'atteindre ses résultats	Plans d'atténuation en place ou en cours de mise en œuvre
Absence de consensus entre les États membres, et de soutien politique de leur part, s'agissant des activités de l'OMPI en matière de promotion du respect de la propriété intellectuelle. Le rôle de l'OMPI dans ce domaine pourrait alors être remis en question.	Ce programme prévoit des consultations régulières avec les États membres pour faciliter une convergence de vues quant à la pertinence du Comité consultatif de l'OMPI sur l'application des droits (ACE), à sa fonction en matière d'élaboration de politiques et aux activités de renforcement des capacités y afférentes. Toutes les activités répondent à des normes rigoureuses, gage de qualité, de transparence, de neutralité et d'une approche équilibrée.

TABLEAU DE RÉSULTATS

Résultats escomptés	Indicateurs d'exécution	Niveaux de référence	Objectifs visés
I.2 Cadres législatif, réglementaire et politique adaptés et équilibrés en matière de propriété intellectuelle	Nombre de pays ayant adopté ou modifié les cadres concernés (ou qui sont en train de le faire) après avoir reçu une assistance de la part de l'OMPI	À déterminer	6
III.2 Renforcement des capacités en matière de ressources humaines pour pouvoir répondre aux nombreuses exigences concernant l'utilisation efficace de la propriété intellectuelle au service du développement dans les pays en développement, les PMA et les pays en transition	% de participants ayant reçu une formation qui se disent satisfaits en ce qui concerne l'utilité et la pertinence de la formation dispensée dans leur vie professionnelle	75%	75%
	% du public visé ayant témoigné de connaissances de base en matière de droits de propriété intellectuelle après avoir suivi des activités proposées par l'OMPI	Non disponible	75%
	Nombre de pays participant au programme d'attribution de prix de l'OMPI	40 par an	40 par an
VI.1 Progrès du dialogue international de politique générale entre les États membres de l'OMPI en ce qui concerne la promotion du respect de la propriété intellectuelle, compte tenu de la recommandation n° 45 du Plan d'action pour le développement	Accord permanent des États membres sur les activités de fond du Comité consultatif de l'OMPI sur l'application des droits (ACE), en prenant en considération les préoccupations relatives au développement	Accord sur le programme de travail de la huitième session de l'ACE	Accord sur le programme de travail de la session suivante de l'ACE
VI.2 Coopération et coordination systématiques et efficaces entre les travaux de l'OMPI et ceux d'autres organisations internationales dans le domaine de la promotion du respect de la propriété intellectuelle	Nombre d'activités communes relatives à la promotion du respect de la propriété intellectuelle	30	30

RESSOURCES ALLOUÉES AU PROGRAMME 17

17.8. Les ressources hors dépenses de personnel consacrées à la réalisation des résultats escomptés au titre du programme sont maintenues pratiquement au même niveau que celui du budget 201-2013 après transferts, des mesures d'optimisation des coûts ayant permis de réaliser des économies, notamment en ce qui concerne les frais de voyage. Des fonds supplémentaires ont été affectés aux ressources humaines dans le cadre des résultats III.2 (Renforcement des capacités en matière de ressources humaines) et VI.2 (Coopération dans le domaine de la promotion du respect de la propriété intellectuelle) afin de i) continuer à renforcer et à encourager les activités de sensibilisation et d'éducation et de promouvoir le respect de la propriété intellectuelle au moyen d'activités ciblées, par exemple grâce au programme d'attribution de prix de l'OMPI, et de ii) tenir compte de l'importance de la collaboration et de la coopération avec les organisations et parties prenantes compétentes en matière de promotion du respect de la propriété intellectuelle.

Ressources par résultat
(en milliers de francs suisses)

<i>Numéro et description du résultat escompté</i>		<i>Budget 2012-2013 approuvé</i>	<i>Budget 2012-2013 après virements</i>	<i>Budget 2014-2015 proposé</i>
I.2	Cadres législatifs, réglementaires et politiques adaptés et équilibrés en matière de propriété intellectuelle	311	288	130
III.2	Renforcement des capacités en matière de ressources humaines pour pouvoir répondre aux nombreuses exigences en ce qui concerne l'utilisation efficace de la propriété intellectuelle au service du développement dans les pays en développement, les PMA et les pays en transition	1 261	1 330	2 307
VI.1	Progrès du dialogue international de politique générale entre les États membres de l'OMPI en ce qui concerne la promotion du respect de la propriété intellectuelle, compte tenu de la recommandation n° 45 du Plan d'action pour le développement	635	468	429
VI.2	Coopération et coordination systématiques et efficaces entre les travaux de l'OMPI et ceux d'autres organisations internationales dans le domaine de la promotion du respect de la propriété intellectuelle	785	798	1 124
Total		2 992	2 884	3 989

Note : le budget 2012-2013 approuvé et le budget 2012-2013 après virements, par résultat escompté, ont été restructurés de manière à tenir compte du cadre de résultats proposé pour 2014-2015.

Ressources par objet de dépense
(en milliers de francs suisses)

	Budget 2012-2013 approuvé	Budget 2012-2013 après virements	Budget 2014-2015 proposé	Différence par rapport au budget 2012-2013 après virements	
				Montant	%
A. Ressources en personnel					
Postes	1 941	1 938	3 277	1 339	69,1%
Fonctionnaires temporaires	252	167	--	(167)	-100,0%
Autres dépenses de personnel	--	--	--	--	n.d.
Total, A	2 192	2 104	3 277	1 172	55,7%
B. Autres ressources					
Stagiaires et bourses de l'OMPI					
Stagiaires	--	--	--	--	n.d.
Bourses	--	--	--	--	n.d.
<i>Sous-total</i>	--	--	--	--	n.d.
Voyages et bourses					
Missions de fonctionnaires	238	240	241	1	0,4%
Voyages de tiers	414	331	308	(24)	-7,1%
Bourses	--	--	--	--	n.d.
<i>Sous-total</i>	<i>652</i>	<i>572</i>	<i>549</i>	<i>(23)</i>	<i>-4,0%</i>
Services contractuels					
Conférences	60	38	38	(0)	-0,3%
Publications	--	--	25	25	n.d.
Services contractuels de personnes	76	140	67	(73)	-52,1%
Autres services contractuels	--	--	--	--	n.d.
<i>Sous-total</i>	<i>136</i>	<i>178</i>	<i>130</i>	<i>(48)</i>	<i>-27,0%</i>
Dépenses de fonctionnement					
Locaux et entretiens	--	--	--	--	n.d.
Communication	--	1	--	(1)	-100,0%
Représentation	6	7	3	(4)	-55,9%
Frais administratifs et bancaires	--	--	--	--	n.d.
Services conjoints Nations Unies	--	--	--	--	n.d.
<i>Sous-total</i>	<i>6</i>	<i>8</i>	<i>3</i>	<i>(5)</i>	<i>-61,5%</i>
Matériel et fournitures					
Mobilier et matériel	6	6	--	(6)	-100,0%
Fournitures	--	16	30	14	87,9%
<i>Sous-total</i>	<i>6</i>	<i>23</i>	<i>30</i>	<i>8</i>	<i>34,5%</i>
Total, B	800	780	712	(68)	-8,7%
TOTAL	2 992	2 884	3 989	1 105	38,3%
POSTES	6	6	8	2	33,3%

Notes :

1) Le budget 2012-2013 approuvé et le budget 2012-2013 après virements sont restructurés en fonction des catégories de coûts proposées pour 2014-2015.

2) Le budget après virements tient compte du budget ajusté des programmes, suite aux virements opérés en 2012-2013 conformément à l'article 5.5 du Règlement financier. On trouvera plus d'informations sur le budget 2012-2013 après virements dans le tableau de l'annexe I (Budget après virements, par programme) du présent document et du document WO/PBC/20/2 (Rapport sur l'exécution du programme en 2012). Les dépenses de personnel figurant dans le budget 2012-2013 après virements représentent les dépenses effectives engagées jusqu'au 31 mars 2013 et les montants inscrits au budget, sur la base de dépenses standard, pour les neuf mois restants de 2013.

3) On trouvera plus d'informations sur les postes afférents à ce programme dans le tableau de l'annexe II.

OBJECTIF STRATEGIQUE VII

PROPRIETE INTELLECTUELLE ET ENJEUX MONDIAUX

Cet objectif stratégique traduit le potentiel qu'a l'OMPI de devenir la première instance intergouvernementale qualifiée pour traiter des questions situées au carrefour de la propriété intellectuelle, de l'innovation et des enjeux relatifs aux politiques publiques à l'échelle mondiale. Cela implique un engagement à la fois profond et prospectif avec les autres organisations des Nations Unies et des organisations intergouvernementales et non gouvernementales, afin d'œuvrer à la recherche de solutions communes à apporter aux défis majeurs auxquels l'humanité est confrontée, notamment le changement climatique, la sécurité alimentaire, la santé publique, la protection de la biodiversité et la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement. Les pays en développement et les pays les moins avancés (PMA) étant le plus immédiatement touchés par bon nombre de ces problèmes de dimension mondiale, les programmes qui relèvent de cet objectif stratégique joueront un rôle important dans la réalisation de plusieurs objectifs de développement et recommandations du Plan d'action pour le développement.

Résultats escomptés	Indicateurs d'exécution	Programme(s) concerné(s)
VII.2 Adoption généralisée de plates-formes permettant de renforcer la coopération entre les pays développés et les pays en développement, notamment les PMA, pour relever certains défis mondiaux du point de vue de la propriété intellectuelle	Augmentation du nombre de participants à WIPO Re:Search, y compris dans les pays en développement et les PMA	Programme 18
	Augmentation du nombre de contributions en faveur de la base de données WIPO Re:Search	Programme 18
	Augmentation du nombre d'accords au titre de WIPO Re:Search	Programme 18
	Nombre de membres de WIPO GREEN	Programme 18
	Nombre de liens établis entre WIPO GREEN et d'autres mécanismes pertinents tels que les centres et réseaux des technologies climatiques (CCNUCC) et les centres d'innovation en matière climatique (infoDev)	Programme 18
	Nombre d'accords favorisés par WIPO GREEN	Programme 18
	Nombre de visites sur le site Web consacré aux enjeux mondiaux	Programme 18
VII.3 Crédibilité croissante de l'OMPI en tant qu'instance d'analyse des questions relatives à la propriété intellectuelle et à la politique en matière de concurrence	Nombre de pays demandant à l'OMPI une contribution dans le domaine de la propriété intellectuelle en rapport avec des questions relatives aux PC	Programme 18
	Nombre et éventail de parties prenantes (offices de propriété intellectuelle, services chargés de l'application du droit de la concurrence, organisations intergouvernementales et ONG compétentes) ayant engagé un dialogue avec l'OMPI	Programme 18
	Participation de parties prenantes aux différentes plates-formes de l'OMPI, à l'image de WIPO GREEN ou de WIPO Re:Search	Programme 20

PROGRAMME 18 PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE ET ENJEUX MONDIAUX

CONTEXTE DE PLANIFICATION

18.1. Ce programme traite du lien étroit entre l'innovation et la propriété intellectuelle et des questions interdépendantes qui se posent à l'échelle mondiale, notamment en termes de santé publique, de changement climatique et de sécurité alimentaire. L'accent mis sur cette interface découle largement des orientations données par les États membres, comme il ressort, entre autres, du Plan d'action pour le développement. Le fait que les pays en développement se heurtent à des défis particulièrement importants dans ces domaines et qu'il existe des solutions viables fondées sur l'innovation explique pourquoi ces trois thèmes ont été choisis.

18.2. En sa qualité d'institution des Nations Unies spécialisée dans les questions de propriété intellectuelle, l'OMPI s'attache à faciliter le débat international sur le rapport entre innovation et propriété intellectuelle et les politiques à mener en la matière, consciente que la propriété intellectuelle n'est pas une fin en soi mais un instrument permettant d'atteindre des objectifs de développement social et économique. C'est la raison pour laquelle l'Organisation coopère avec divers partenaires internationaux, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du système des Nations Unies. Libérer le potentiel de l'innovation de sorte que tous les pays, quel que soit leur niveau de développement, en bénéficient peut constituer une amorce de solution aux problèmes mondiaux. De nouvelles formes de collaboration reposant sur un large éventail de parties prenantes servent ainsi de plus en plus souvent de canal pour le renforcement des capacités, le transfert de technologie et la diffusion d'outils pratiques.

18.3. Au cours de l'exercice biennal, la mise en œuvre du programme continuera de s'inscrire dans le cadre d'un dialogue de politique générale sur la propriété intellectuelle et les enjeux mondiaux, dans l'objectif d'asseoir le rôle de l'OMPI en tant que source fiable d'informations et d'analyses objectives et en tant que lieu de débat international. Une importance accrue sera néanmoins accordée à l'élaboration et à la mise en œuvre réussie de projets concrets et axés sur les résultats mettant l'innovation et la propriété intellectuelle au service du développement. Ces projets nécessiteront la participation active et directe ainsi que le soutien d'organismes de tous les secteurs, y compris les gouvernements, les entreprises, la société civile et les organisations multilatérales. Les activités seront menées au regard des objectifs énoncés dans le Plan d'action pour le développement et les Objectifs du Millénaire pour le développement.

STRATÉGIES DE MISE EN ŒUVRE

18.4. La contribution effective et constructive au débat mondial sur la politique à mener et à la recherche de solutions axées sur l'innovation se poursuivra dans le cadre d'une stratégie de mise en œuvre comportant trois volets :

Élaborer et assurer le maintien en vigueur de mécanismes et d'instruments fondés sur la propriété intellectuelle en vue de répondre aux défis mondiaux

18.5. Le principal élément stratégique de ce programme reposera sur la conception, la mise en œuvre et la pérennisation de plates-formes faisant appel à plusieurs parties prenantes et permettant de faciliter la création de réseaux de collaboration efficaces et de favoriser le transfert de technologie en rapport avec la santé et le changement climatique. Les initiatives seront fondées sur des partenariats et des collaborations utilisant des structures d'innovation ouverte, l'innovation en réseau et d'autres types de partenariats en vue d'accélérer leur incidence. Le renforcement de la coopération Sud-Sud et des partenariats favorisant la connectivité des innovateurs des pays en développement fera également l'objet d'une attention particulière.

18.6. En collaboration avec des partenaires extérieurs, des outils de partage des connaissances techniques visant à favoriser la diffusion et le transfert de technologies dans le domaine de la santé et de l'écologie seront étudiés, conformément aux objectifs du Plan d'action pour le développement, en particulier les recommandations n^{os} 19 (Accès aux savoirs et à la technologie), 25 (Transfert de technologie), 30, 40 et 42 (Coopération avec les autres organisations intergouvernementales et ONG).

18.7. La mise en œuvre de ce volet de la stratégie pourra également compter sur le soutien et la coopération de plusieurs autres programmes, notamment le programme 1 (Droit des brevets), le programme 9 (Afrique, pays arabes, Asie et Pacifique, pays d'Amérique latine et des Caraïbes, pays les moins avancés), le programme 10 (Coopération avec certains pays d'Europe et d'Asie), le programme 13 (Bases de données mondiales), le programme 14 (Services d'accès à l'information et aux savoirs), le programme 19 (Communications) et le programme 20 (Relations extérieures).

Fournir un appui aux États membres, aux organisations intergouvernementales, à la société civile et aux autres parties prenantes et les aider à déterminer les options applicables

18.8. Les activités susmentionnées déboucheront sur une assistance ciblée en réponse aux demandes formulées par des États membres, des organisations intergouvernementales, des membres de la société civile et d'autres parties prenantes. À cette fin, des outils d'information sur des questions essentielles dans le domaine de la propriété intellectuelle, de la santé, de l'environnement et de la sécurité alimentaire seront élaborés afin d'établir des analyses neutres et objectives à l'intention des États membres et des autres parties prenantes intéressées. En outre, en réponse aux demandes émanant des États membres, des organisations intergouvernementales, de la société civile et des autres parties prenantes, le programme apportera des contributions, selon que de besoin, au sein des instances traitant des questions liées à l'innovation et à la propriété intellectuelle eu égard à la santé et au changement climatique. Assurer la participation constructive de l'OMPI aux débats pertinents relatifs aux questions d'intérêt général permet d'apporter un appui aux autres acteurs et de contribuer à faire de l'Organisation l'instance qualifiée et la référence en matière de propriété intellectuelle s'agissant des questions d'intérêt général au niveau mondial.

18.9. L'un des éléments clés de ces activités consistera à étudier les synergies possibles avec d'autres domaines d'activité de l'OMPI. À titre d'exemple, au fur et à mesure de leur mise au point, les plates-formes techniques pourront servir de points d'entrée aux organismes des pays en développement et leur permettre d'accéder à toute une palette de services et de programmes de formation proposés par l'OMPI pour faciliter l'accès aux informations techniques relatives à la propriété intellectuelle (p. ex. les bases de données sur les brevets).

18.10. Ces activités seront mises en œuvre en étroite collaboration avec le programme 20 (Relations extérieures, partenariats et bureaux extérieurs) afin d'assurer une participation systématique à l'éventail complet de questions de propriété intellectuelle actuellement examinées dans le cadre d'instances internationales et nationales et, plus particulièrement, une coopération renforcée avec les autres institutions du système des Nations Unies, conformément à la recommandation n^o 40 du Plan d'action pour le développement. La coopération avec les programmes 9 (Afrique, pays arabes, Asie et Pacifique, pays d'Amérique latine et des Caraïbes, pays les moins avancés) et 10 (Coopération avec certains pays d'Europe et d'Asie) veillera à ce que les activités soient adaptées aux besoins des pays en développement, des PMA et des pays en transition.

Assurer une information objective et équilibrée sur le rapport entre enjeux mondiaux, innovation et transfert de technologie

18.11. Au titre de ce volet stratégique, des études sur la politique générale à mener pourront être réalisées sur des thèmes tels que le rôle de la propriété intellectuelle et de la gestion de la propriété intellectuelle dans le cadre du transfert de technologie pour relever les défis mondiaux. Des analyses approfondies, sous forme de rapports et de notes d'information, devraient également favoriser une meilleure compréhension de la politique et des moteurs stratégiques de l'innovation, démontrer de manière proactive l'utilité des instruments de propriété intellectuelle et aider les États membres à mieux comprendre le transfert de technologie.

18.12. Pour que l'OMPI puisse concrétiser pleinement le potentiel de la prise en considération de l'interface entre propriété intellectuelle et questions d'intérêt général à l'échelle mondiale, elle doit emporter la conviction de ses partenaires potentiels en apportant des contributions significatives qui, non seulement font progresser le débat en favorisant une meilleure compréhension des questions, mais suscitent aussi la confiance quant à leur caractère impartial. En outre, pour apporter une valeur ajoutée dans ce domaine aux États membres, l'OMPI travaillera en étroite collaboration avec d'autres organisations intergouvernementales, selon que de besoin. Enfin, la coopération trilatérale fructueuse entre le programme, l'Organisation mondiale de la santé et l'Organisation mondiale du commerce sera maintenue.

18.13. Ce volet de la stratégie sera mis en œuvre en étroite collaboration avec, entre autres, le programme 1 (Droit des brevets), le programme 14 (Services d'accès à l'information et aux savoirs), le programme 19 (Communications) et le programme 20 (Relations extérieures, partenariats et bureaux extérieurs).

PRINCIPAUX RISQUES ET STRATÉGIES D'ATTÉNUATION

Risque(s) susceptible(s) d'empêcher le programme d'atteindre ses résultats	Plans d'atténuation en place ou en cours de mise en œuvre
L'absence de ralliement de la part des partenaires participant aux plates-formes ou sa diminution, le départ de certains membres ou un nombre insuffisant de téléchargements par des membres aurait une incidence directe sur le fonctionnement des plates-formes et le rôle qu'elles sont censées jouer, ainsi que sur la crédibilité des projets, ce qui leur ferait perdre toute utilité comparé à d'autres projets similaires de plates-formes extérieures à l'OMPI.	Examen constant de la stratégie, de l'environnement et de la planification afin de déceler de manière précoce les tendances et de prendre les mesures appropriées dans les plus brefs délais.
L'accessibilité des bases de données de l'OMPI sur le plan technique ainsi que le bon fonctionnement et la fiabilité de l'infrastructure des bases de données à long terme. Des difficultés d'accès récurrentes pourraient avoir un effet négatif sur la réputation et la crédibilité de l'OMPI.	Veiller à offrir les services recherchés, assurer efficacement leur promotion et rester en contact étroit avec les principales parties prenantes.

PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE ET POLITIQUE EN MATIÈRE DE CONCURRENCE

CONTEXTE DE PLANIFICATION

18.14. Les autres domaines d'activité qui entrent dans le cadre du programme 18 concernent l'interface entre la propriété intellectuelle d'une part, et la politique en matière de concurrence ainsi que la législation antitrust/sur la concurrence déloyale de l'autre. De fait, le droit de la concurrence est de plus en plus perçu comme un élément fondamental d'un système de propriété intellectuelle équilibré.

18.15. Les activités de l'OMPI dans le domaine de la propriété intellectuelle et de la politique en matière de concurrence sont guidées par les recommandations n^{os} 7, 23 et 32 du Plan d'action pour le développement. Un certain nombre d'activités entreprises ces dernières années seront poursuivies et approfondies. L'OMPI s'attachera notamment à poursuivre la sensibilisation et à favoriser l'échange d'informations à l'intention des pays ayant moins d'expérience dans le domaine de la propriété intellectuelle et de la concurrence, en diffusant les résultats d'études établies à ce jour et au cours du prochain exercice biennal.

18.16. Dans le cadre de l'objectif stratégique VII, l'OMPI vise à asseoir sa position d'instance qualifiée où échanger des données d'expérience et débattre des questions relatives à la propriété intellectuelle et à la politique en matière de concurrence. En outre, comme elles s'inscrivent expressément dans le cadre des recommandations n^{os} 7, 23 et 32 du Plan d'action pour le développement, ces activités sont également liées à l'objectif stratégique III. Garantir la liberté des marchés constitue un puissant catalyseur de développement, la propriété intellectuelle étant une composante essentielle de cet objectif.

STRATÉGIES DE MISE EN ŒUVRE

18.17. Un certain nombre d'activités, à savoir celles concernant l'échange de données d'expérience et l'aide apportée aux États membres dans la prise en considération de l'articulation entre propriété intellectuelle et politique en matière de concurrence (au moyen d'études et d'enquêtes) seront poursuivies au cours de l'exercice 2014-2015. Elles ont pour principal objectif de recueillir et de diffuser des informations sur des affaires relatives à la propriété intellectuelle et à la concurrence et de sensibiliser à l'articulation entre propriété intellectuelle et politique en matière de concurrence au sein des États membres, en accordant une attention particulière aux pays en développement et aux pays émergents, conformément aux recommandations n^{os} 7, 23 et 32 du Plan d'action pour le développement. L'accent sera également mis sur l'interface entre propriété intellectuelle et concurrence dans le domaine du transfert de technologie dans des secteurs et des pays particuliers.

PRINCIPAUX RISQUES ET STRATÉGIES D'ATTÉNUATION

Risque(s) susceptible(s) d'empêcher le programme d'atteindre ses résultats	Plans d'atténuation en place ou en cours de mise en œuvre
Un niveau de participation des organismes nationaux aux activités de l'OMPI dans le domaine de la propriété intellectuelle et de la politique en matière de concurrence moins important que prévu.	Renforcer les actions d'information systématiques auprès des États membres; présenter des exemples réussis de coopération entre autorités en charge de la propriété intellectuelle ainsi qu'entre organisations intergouvernementales et ONG concernées.

TABLEAU DE RÉSULTATS

Résultats escomptés	Indicateurs d'exécution	Niveaux de référence	Objectifs visés
III.2 Renforcement des capacités en matière de ressources humaines pour pouvoir répondre aux nombreuses exigences concernant l'utilisation efficace de la propriété intellectuelle au service du développement dans les pays en développement, les PMA et les pays en transition	Nombre d'accords d'accueil de scientifiques provenant de pays en développement	5	4
IV.2 Amélioration de l'accessibilité et de l'utilisation de l'information en matière de propriété intellectuelle par les institutions compétentes et le public afin de promouvoir l'innovation et la créativité	Nombre de pays ayant vérifié des données et inscrit des médicaments essentiels nationaux dans WIPO Essential	0 (zéro)	1 pays par région (Afrique, Asie, pays d'Amérique latine et des Caraïbes)
VII.2 Adoption généralisée de plates-formes permettant de renforcer la coopération entre les pays développés et les pays en développement, notamment les PMA, pour relever certains défis mondiaux du point de vue de la propriété intellectuelle	Augmentation du nombre de participants à WIPO Re:Search, y compris dans les pays en développement et les PMA	67 membres dont 16 dans des pays en développement	15 (dont au moins 5 dans des pays en développement/PMA)

Résultats escomptés	Indicateurs d'exécution	Niveaux de référence	Objectifs visés
	Augmentation du nombre de contributions en faveur de la base de données WIPO Re:Search	200	50%
	Augmentation du nombre d'accords au titre de WIPO Re:Search	16	20
	Nombre de membres de WIPO GREEN	1 partenaire; 48 téléchargements	10 nouveaux partenaires; 400 téléchargements
	Nombre de liens établis entre WIPO GREEN et d'autres mécanismes pertinents tels que les centres et réseaux des technologies climatiques (CCNUCC) et les Centres d'innovation en matière climatique (infoDev)	0 (zéro)	3
	Nombre d'accords favorisés par WIPO GREEN	0 (zéro)	250
	Nombre de visites sur le site Web consacré aux enjeux mondiaux	Non disponible	Augmentation de 50%
VII.3 Crédibilité croissante de l'OMPI en tant qu'instance d'analyse des questions relatives à la propriété intellectuelle et à la politique en matière de concurrence	Nombre de pays demandant à l'OMPI une contribution dans le domaine de la propriété intellectuelle en rapport avec des questions relatives aux PC	12	15
	Nombre et éventail de parties prenantes (offices de propriété intellectuelle, services chargés de l'application du droit de la concurrence, organisations intergouvernementales et ONG compétentes) ayant engagé un dialogue avec l'OMPI	25 autorités nationales chargées du droit de la concurrence et 3 organisations intergouvernementales participant aux activités de l'OMPI	Augmentation du nombre de parties prenantes participant aux activités de l'OMPI : 35 autorités nationales et cinq ONG/organisations intergouvernementales

RESSOURCES ALLOUÉES AU PROGRAMME 18

18.18. Les ressources globales imputées au programme restent stables, avec une légère diminution nette des ressources affectées au résultat VII.2 (Adoption généralisée de plates-formes permettant de renforcer la coopération pour relever certains défis mondiaux) et une augmentation des ressources en faveur du résultat VII.3 (Crédibilité croissante de l'OMPI en tant qu'instance d'analyse des questions relatives à la propriété intellectuelle et à la politique en matière de concurrence). Du fait des économies réalisées en frais de voyage et sous d'autres postes liés à l'organisation et à la gestion de manifestations, l'augmentation globale a été limitée à 206 000 francs suisses.

Ressources par résultat
(en milliers de francs suisses)

<i>Numéro et description du résultat escompté</i>		<i>Budget 2012-2013 approuvé</i>	<i>Budget 2012-2013 après virements</i>	<i>Budget 2014-2015 proposé</i>
VII.2	Adoption généralisée de plates-formes permettant de renforcer la coopération entre les pays développés et les pays en développement, notamment les PMA, pour relever certains défis mondiaux du point de vue de la propriété intellectuelle	5 387	5653	5 223
VII.3	Crédibilité croissante de l'OMPI en tant qu'instance d'analyse des questions relatives à la propriété intellectuelle et à la politique en matière de concurrence	1 381	1395	2 032
Total		6 768	7 048	7 254

Note : le budget 2012-2013 approuvé et le budget 2012-2013 après virements, par résultat escompté, ont été restructurés de manière à tenir compte du cadre de résultats proposé pour 2014-2015.

Ressources par objet de dépense
(en milliers de francs suisses)

	Budget 2012-2013 approuvé	Budget 2012-2013 après virements	Budget 2014-2015 proposé	Différence par rapport au budget 2012-2013 après virements	
				Montant	%
A. Ressources en personnel					
Postes	4 316	4 348	4 461	113	2,6%
Fonctionnaires temporaires	1 197	1 575	1 863	288	18,3%
Autres dépenses de personnel	--	--	--	--	n.d.
Total, A	5 513	5 923	6 324	401	6,8%
B. Autres ressources					
Stagiaires et bourses de l'OMPI					
Stagiaires	--	--	--	--	n.d.
Bourses	--	--	--	--	n.d.
<i>Sous-total</i>	--	--	--	--	n.d.
Voyages et bourses					
Missions de fonctionnaires	348	368	249	(119)	-32,2%
Voyages de tiers	124	197	136	(61)	-31,1%
Bourses	--	--	--	--	n.d.
<i>Sous-total</i>	<i>472</i>	<i>565</i>	<i>385</i>	<i>(180)</i>	<i>-31,8%</i>
Services contractuels					
Conférences	129	15	7	(8)	-52,7%
Publications	95	28	36	8	27,7%
Services contractuels de personnes	305	276	221	(55)	-20,0%
Autres services contractuels	140	167	241	74	44,5%
<i>Sous-total</i>	<i>669</i>	<i>486</i>	<i>505</i>	<i>19</i>	<i>3,9%</i>
Dépenses de fonctionnement					
Locaux et entretiens	--	--	--	--	n.d.
Communication	45	17	--	(17)	-100,0%
Représentation	35	34	36	2	5,2%
Frais administratifs et bancaires	--	--	--	--	n.d.
Services conjoints Nations Unies	--	--	--	--	n.d.
<i>Sous-total</i>	<i>80</i>	<i>51</i>	<i>36</i>	<i>(15)</i>	<i>-30,0%</i>
Matériel et fournitures					
Mobilier et matériel	9	7	--	(7)	-100,0%
Fournitures	25	17	5	(13)	-73,5%
<i>Sous-total</i>	<i>34</i>	<i>24</i>	<i>5</i>	<i>(19)</i>	<i>-81,1%</i>
Total, B	1 255	1 125	930	(195)	-17,4%
TOTAL	6 768	7 048	7 254	206	2,9%
POSTES	11	10	10	--	0,0%

Notes :

- 1) Le budget 2012-2013 approuvé et le budget 2012-2013 après virements sont restructurés en fonction des catégories de coûts proposées pour 2014-2015.
- 2) Le budget après virements tient compte du budget ajusté des programmes, suite aux virements opérés en 2012-2013 conformément à l'article 5.5 du Règlement financier. On trouvera plus d'informations sur le budget 2012-2013 après virements dans le tableau de l'annexe I (Budget après virements, par programme) du présent document et du document WO/PBC/20/2 (Rapport sur l'exécution du programme en 2012). Les dépenses de personnel figurant dans le budget 2012-2013 après virements représentent les dépenses effectives engagées jusqu'au 31 mars 2013 et les montants inscrits au budget, sur la base de dépenses standard, pour les neuf mois restants de 2013.
- 3) On trouvera plus d'informations sur les postes afférents à ce programme dans le tableau de l'annexe II.

OBJECTIF STRATEGIQUE VIII

INTERFACE DE COMMUNICATION DYNAMIQUE ENTRE L'OMPI, SES ÉTATS MEMBRES ET L'ENSEMBLE DES PARTIES PRENANTES

Cet objectif stratégique témoigne de la place hautement prioritaire que le Secrétariat de l'OMPI accorde à une communication efficace en tant que critère essentiel de succès pour chaque aspect de ses travaux et à la prestation de services en tant que valeur institutionnelle fondamentale. L'OMPI offre divers services à un large éventail de parties prenantes et, en premier lieu, en sa qualité d'institution spécialisée des Nations Unies, à ses États membres. Ces services comprennent un appui aux comités chargés des activités normatives, des services de renforcement des capacités aux pays en développement, des services d'information, des services techniques ainsi que des services généraux liés à l'enregistrement et au dépôt de titres de propriété intellectuelle et au règlement extrajudiciaire des litiges en matière de propriété intellectuelle.

Résultats escomptés	Indicateurs d'exécution	Programme(s) concerné(s)
VIII.1 Communication plus efficace avec le grand public concernant la propriété intellectuelle et le rôle de l'OMPI	Intérêt du public pour les principales manifestations et réalisations de l'OMPI	Programme 19
	Pourcentage de parties prenantes accueillant favorablement la mission, les activités et l'image de marque de l'OMPI	Programme 19 Programme 20
	Pourcentage d'augmentation des consultations des contenus presse, vidéo et photo de l'OMPI	Programme 19
	Pourcentage d'augmentation de la participation à la Journée mondiale de la propriété intellectuelle au moyen de la page Facebook (portée totale de la campagne)	Programme 19
	Pourcentage d'augmentation des consultations des publications en ligne	Programme 19
	Pourcentage d'utilisateurs satisfaits du site Web de l'OMPI	Programme 19
	Renforcement de l'influence et de l'engagement de l'OMPI dans les médias sociaux	Programme 19
	Augmentation de la fréquentation du site Web des bureaux extérieurs de l'OMPI	Programme 20
VIII.2 Amélioration de l'orientation vers les services et de la réactivité à la demande	Pourcentage d'utilisateurs satisfaits des services de bibliothèque	Programme 19
	Taux de satisfaction des clients et des parties prenantes	Programme 19 Programme 20
	Objectifs en matière de normes de service définis sur le site Web de l'OMPI	Programme 19
	Durée de traitement des demandes de renseignements	Programme 20

Résultats escomptés	Indicateurs d'exécution	Programme(s) concerné(s)
VIII.3 Engagement réel auprès des États membres	Pourcentage de réunions de comité pour lesquelles des réunions d'information préalables sont tenues pour les États membres	Programme 21
	Pourcentage de lettres adressées par les États membres au Directeur général qui obtiennent une réponse dans un délai de deux semaines	Programme 21
	Pourcentage d'actes d'adhésion et autres actes accomplis à l'égard de traités faisant l'objet d'un traitement dans les délais requis	Programme 21
	Niveaux de satisfaction des États membres quant à la préparation et au fonctionnement des assemblées	Programme 21
	Respect des délais pour la publication des documents des assemblées	Programme 21
VIII.4 Échanges ouverts, transparents et dynamiques avec les parties prenantes non gouvernementales	Renforcement de l'engagement réel des parties prenantes non gouvernementales lors des manifestations de l'OMPI et vice-versa	Programme 20
VIII.5 L'OMPI collabore efficacement avec d'autres processus et instances de négociation de l'ONU et d'autres organisations intergouvernementales	Utilisation des contributions de l'OMPI dans les rapports, les résolutions et les documents des processus ciblés	Programme 20
	Pourcentage de réponses aux demandes externes de contributions émanant des Nations Unies, des organisations intergouvernementales, etc., soumises à temps	Programme 20
	Nombre de programmes de propriété intellectuelle mis en œuvre conjointement avec d'autres organismes des Nations Unies et d'autres organisations intergouvernementales	Programme 20
	Nouvelles initiatives communes avec d'autres organismes des Nations Unies	Programme 21
	Pourcentage de demandes d'avis juridique qui reçoivent des réponses rapides, indépendantes et fiables du Bureau du conseiller juridique	Programme 21
	Recommandations du Comité de haut niveau sur la gestion et des réseaux subsidiaires	Programme 24
	Pourcentage des biens et services d'origine locale par rapport au total des biens et services acquis pour les activités de développement	Programme 24
	Pourcentage de dépenses soumises à effet de levier de l'ONU (appels d'offre communs ou portage)	Programme 24

PROGRAMME 19 COMMUNICATIONS

CONTEXTE DE PLANIFICATION

19.1. La valeur du savoir dans l'économie mondiale a mis la propriété intellectuelle en exergue, en centrant davantage l'attention sur le fonctionnement du système de la propriété intellectuelle et le rôle qu'il joue à l'égard de l'innovation, de la culture, du développement et de l'accès au savoir. Un intérêt stratégique élevé, un débat public dans lequel les avis sont souvent polarisés ainsi que la forte demande d'informations fiables et objectives sur la propriété intellectuelle, forment la toile de fond des travaux de l'OMPI dans le domaine des communications. Récemment, le monde des communications a été marqué à plusieurs reprises par une mobilisation massive du public au moyen de campagnes menées dans les médias sociaux, témoignant de la lutte d'influence entre des groupes d'intérêt concurrents.

19.2. Dans ce contexte, la connaissance du rôle, des activités et de l'image de l'OMPI s'améliore, mais demeure relativement faible. Afin de renforcer la compréhension, l'engagement et la confiance nécessaires pour exécuter son mandat, l'OMPI doit faire connaître sa mission, ses valeurs, son rôle et les services qu'elle propose de façon plus efficace. L'Organisation doit faire mieux comprendre et reconnaître sa place d'enceinte mondiale ouverte à tous et de premier prestataire international de services, d'expertises, d'informations et d'assistance, dans le domaine de la propriété intellectuelle. Elle doit articuler de manière plus efficace ses activités destinées à mettre la propriété intellectuelle au service de l'innovation et de la créativité. Pour ce faire, le programme 19 doit continuer d'améliorer la clarté et la cohérence des principaux messages qu'il véhicule, la valeur du contenu qu'il produit pour un public divers et l'efficacité de sa diffusion.

19.3. La réactivité requise pour suivre le rythme de la croissance exponentielle des nouveaux médias constitue un défi majeur. Pour assurer une réponse efficace dans l'environnement actuel des médias, décentralisé et en perpétuel mouvement, et tirer parti des opportunités qui y sont offertes, le Secrétariat doit continuer de développer ses ressources et sa base de compétences en matière de communication, notamment les compétences multilingues en matière de création de contenus souples, de gestion des médias en ligne et des médias sociaux et des documents à l'intention des médias.

19.4. Le programme 19 s'inscrit par ailleurs dans le contexte d'une demande croissante pour élaborer et mettre en œuvre des stratégies pour améliorer la commercialisation à l'échelle mondiale des principaux services et produits auprès des utilisateurs potentiels. Cela nécessitera une expertise supplémentaire dans les domaines de la commercialisation et de la promotion pour compléter les compétences et les ressources existantes.

19.5. Le programme 19 contribue aux objectifs du Plan d'action pour le développement en fournissant une assistance technique "pour promouvoir notamment une culture de la propriété intellectuelle axée sur le développement, en mettant l'accent sur l'initiation à la propriété intellectuelle dans les programmes d'enseignement de différents niveaux et la sensibilisation accrue de l'opinion publique à la propriété intellectuelle" (recommandation n° 3 du Plan d'action pour le développement). Pour ce faire, il faut répondre à la forte demande des pays en développement et des pays les moins avancés en ce qui concerne les informations publiées.

19.6. La communication est un élément essentiel de la prestation de services internes et externes. L'OMPI doit mieux connaître les besoins et les attentes des très nombreuses parties prenantes et continuer de bâtir sur les fondations posées au cours de l'exercice biennal précédent afin de favoriser une culture orientée vers les services reposant sur une meilleure infrastructure technique.

STRATÉGIES DE MISE EN ŒUVRE

19.7. Les travaux du programme 19 en 2014-2015 devraient permettre de renforcer l'efficacité de la communication sur la propriété intellectuelle et sur le rôle de l'OMPI. Le succès de l'apport du programme se mesurera par l'accroissement de l'utilisation des contenus d'information publics de

l'OMPI, notamment des publications, des vidéos, des images, des documents de presse et des ressources en ligne, et par l'engagement des parties prenantes dans nos médias sociaux et leur participation à la Journée mondiale de la propriété intellectuelle. Une communication efficace permettra également à l'Organisation d'accroître sa visibilité dans les médias internationaux et de créer une image de marque appréciée par les parties prenantes. Une réactivité accrue du Secrétariat de l'OMPI s'agissant de répondre aux demandes de renseignements externes entraînera une hausse du taux de satisfaction des parties prenantes.

19.8. Parallèlement à la direction prise dans le cadre du Plan stratégique à moyen terme (Objectif stratégique VIII), les stratégies appliquées dans le cadre du programme 19 pour atteindre ces résultats seront les suivantes :

i) *Coordination interne.* Une approche stratégique de la communication continuera d'être favorisée au sein de l'Organisation au moyen d'une coordination intersectorielle plus systématique. Le programme 19 permettra de conduire des activités visant à pratiquer une communication uniforme et d'appuyer les efforts menés pour encourager une communication plus horizontale et le partage d'informations au sein de l'Organisation. Ce type d'actions est nécessaire pour assurer l'adhésion du personnel à des projets destinés à instaurer un changement de culture.

ii) *Priorité et différenciation.* Un nombre limité de manifestations, de produits et de réalisations majeurs de l'OMPI seront identifiés chaque année comme priorités principales en termes de communication et de commercialisation, afin de mobiliser et d'intégrer les ressources disponibles et de produire un impact plus fort auprès des publics cible.

iii) *Contenu de qualité.* Les contenus à forte valeur ajoutée, comme les analyses statistiques et économiques de qualité de l'OMPI, seront traités en priorité et mis en avant de manière forte, afin de renforcer leur impact, notamment en ayant davantage recours à une infographie de qualité pour communiquer des données complexes de manière visuelle. Le Comité des publications, au moyen de la nouvelle procédure relative aux publications, privilégiera la qualité à la quantité et s'attachera à répondre aux besoins identifiés. Les données chiffrées seront complétées par des études de cas et des exemples de réussites consultables notamment dans le magazine de l'OMPI et la base de données IP Advantage. Des photographies originales et des représentations graphiques seront plus souvent utilisées pour renforcer l'impact visuel et l'instantanéité des communications de l'OMPI. L'intérêt pour les contenus vidéo sera également exploité à travers la production d'entretiens, de contenus d'actualité, de documentaires et d'autres vidéos décrivant les travaux et les produits de l'OMPI. Les documents et outils d'information destinés au public mis à la disposition des États Membres dans le cadre des actions de sensibilisation continueront d'être fournis en coordination avec le programme 17 (promotion du respect de la propriété intellectuelle), qu'il s'agisse de la base de données des campagnes de sensibilisation ou du programme de bibliothèques depositaires de l'OMPI.

iv) *Amélioration de la distribution et de l'accès.* Les contenus seront distribués par de multiples et différentes voies de communication afin de toucher un public plus large mais aussi plus spécifique. Le potentiel offert par les médias sociaux qui permettent à l'OMPI de dialoguer directement avec les parties prenantes sera renforcé au moyen de Twitter, Facebook, Flickr, YouTube, Scribd et des autres plates-formes appropriées. Le développement de la version en ligne interactive du magazine de l'OMPI se poursuivra. L'application de stratégies visant à améliorer la satisfaction des utilisateurs et la présentation de contenus en ligne se poursuivra, à la suite de la restructuration et de la refonte générales du site Web de l'OMPI en 2012-2013. L'adoption d'une politique de libre accès, en vertu de laquelle toutes les publications de l'OMPI sont consultables gratuitement en ligne, sera appuyée par la poursuite du développement d'une plate-forme électronique conviviale, exhaustive et permettant d'effectuer des recherches plein texte destinée aux publications et aux études (collection électronique de l'OMPI).

v) *Visibilité accrue.* Outre la campagne annuelle sur la Journée mondiale de la propriété intellectuelle, une ou deux manifestations à forte visibilité serviront de moyen de communication auprès du grand public sur le rôle de l'OMPI et ses travaux dans le domaine de la propriété intellectuelle en faveur de l'innovation. Les liens permanents avec la presse, les blogs et les médias en ligne influents seront essentiels pour aider à positionner l'OMPI dans les médias

comme la référence mondiale en matière de propriété intellectuelle. Des efforts plus importants seront accomplis pour diffuser les contenus vidéo de l'OMPI par les réseaux de télévision internationaux et nationaux. À l'échelle locale, l'Organisation invitera également la communauté à participer à la journée portes ouvertes ainsi qu'à d'autres manifestations institutionnelles.

vi) *Renforcement de l'image de marque.* Sur la base du travail accompli en 2012-2013, la mission, les valeurs, le rôle et les activités de l'OMPI seront présentés de manière plus cohérente et efficace dans l'ensemble des communications internes et externes, et une identité visuelle uniforme sera diffusée afin d'établir une reconnaissance positive de l'Organisation. Le personnel participera de façon active aux activités destinées à renforcer la compréhension interne commune des valeurs de "marque" de l'OMPI.

vii) *Culture axée sur le service.* Le programme 19 permettra de poursuivre la conduite du projet visant à renforcer le style propre à l'Organisation des services offerts aux parties prenantes. L'orientation du personnel sur les services sera encore renforcée par des activités de formation et de sensibilisation davantage centrées sur les attentes extérieures. La mise en œuvre des nouvelles procédures opérationnelles et normes de qualité applicables aux temps de réponse et aux services individuels fera l'objet d'un suivi. La charte de services à la clientèle sera instaurée et un cadre de gouvernance sera mis en place. Des outils seront fournis afin de rationaliser le traitement des demandes de renseignements (base de données centrale de contacts, systèmes de tickets, mesure du volume de demandes de renseignements, etc.). La satisfaction des parties prenantes fera l'objet d'un suivi systématique par le biais d'enquêtes.

PRINCIPAUX RISQUES ET STRATÉGIES D'ATTÉNUATION

Risque(s) susceptible(s) d'empêcher le programme d'atteindre ses résultats	Plans d'atténuation en place ou en cours de mise en œuvre
La prolifération de nouvelles demandes empêche le programme d'atteindre le ciblage et l'impact nécessaires pour produire des communications efficaces.	Un nombre limité de manifestations, produits et réalisations de l'OMPI seront identifiés chaque année comme priorités principales en termes de promotion et de commercialisation.
L'OMPI n'est pas en mesure de suivre les nouvelles tendances et l'évolution des technologies, et perd ainsi en visibilité et en influence dans le monde des communications numériques.	Le personnel chargé de l'application du programme est encouragé en permanence à acquérir de nouvelles compétences et à mettre à jour ses connaissances par la formation et l'autoformation. Des structures souples permettent le partage des nouvelles connaissances et compétences. Il est fait appel à des ressources et à des partenariats extérieurs pour renforcer les capacités internes.

TABLEAU DES RÉSULTATS

Résultats escomptés	Indicateurs d'exécution	Niveaux de référence	Objectifs visés
VIII.1 Communication plus efficace avec le grand public concernant la propriété intellectuelle et le rôle de l'OMPI	Intérêt du public pour les principales manifestations et réalisations de l'OMPI. Pourcentage de parties prenantes accueillant favorablement la mission, les activités et l'image de marque de l'OMPI.	(exemple de manifestation) 12 111 consultations du communiqué de presse sur l'Indice mondial de l'innovation en l'espace d'un mois. 65% des destinataires de l'enquête percevaient l'OMPI comme le chef de file dans le monde de la protection et de la promotion de la propriété intellectuelle (Enquête de l'OMPI sur les perceptions des parties prenantes, janvier 2012)	Augmentation de 10% des consultations des pages Web concernées 75%

Résultats escomptés	Indicateurs d'exécution	Niveaux de référence	Objectifs visés
	Pourcentage d'augmentation des consultations des contenus presse, vidéo et photo de l'OMPI	<p>i) En 2012, le nombre moyen de consultations uniques par communiqué de presse était de 3575 (92 958 consultations pour 26 articles publiés en 2012)</p> <p>ii) En 2012, le nombre moyen de visionnages par vidéo était de 3280 (478 888 consultations pour un total de 146 vidéos)</p> <p>iii) 155 000 consultations de photos au total sur Flickr fin 2012</p>	<p>i) augmentation de 10% en moyenne du nombre de consultations par communiqué de presse</p> <p>ii) augmentation de 10% en moyenne des visionnages par vidéo sur la chaîne YouTube de l'OMPI</p> <p>iii) Objectif : 300 000 consultations supplémentaires de photos sur Flickr</p>
	Pourcentage d'augmentation de la participation à la Journée mondiale de la propriété intellectuelle au moyen de la page Facebook (portée totale de la campagne)	379 600 personnes ont consulté du contenu ayant trait à la Journée mondiale de la propriété intellectuelle grâce à notre campagne sur Facebook en 2012	Augmentation de 30% du nombre de personnes ayant consulté un contenu relatif à la Journée mondiale sur notre page Facebook (portée totale)
	Pourcentage d'augmentation des consultations des publications en ligne	<p>i) à déterminer (statistiques comparables non disponibles pour 2012)</p> <p>ii) 409 265 consultations uniques du site Web du magazine de l'OMPI en 2012</p>	<p>i) augmentation de 10% des consultations des publications en ligne</p> <p>ii) augmentation de 10% des consultations du site Web du Magazine de l'OMPI</p>
	Pourcentage d'utilisateurs satisfaits du site Web de l'OMPI	À déterminer	≥ 60% des utilisateurs sont satisfaits
	Renforcement de l'influence et de l'engagement de l'OMPI dans les médias sociaux	<p>i) Le "Klout score" était de 62 au 1^{er} janvier 2013</p> <p>ii) 3112 de retweets au total en 2012</p>	<p>i) "Klout score" égal à 73</p> <p>ii) augmentation de 30% du nombre total annuel de retweets</p>
VIII.2 Amélioration de l'orientation vers les services et de la réactivité à la demande	Pourcentage d'utilisateurs satisfaits des services de bibliothèque	À déterminer	≥ 70% de visiteurs et de clients en ligne satisfaits
	Taux de satisfaction des clients et des parties prenantes	Résultats de l'enquête de 2012 : 86% des clients de Madrid et de La Haye satisfaits ou très satisfaits	≥ 86% de satisfaits ou très satisfaits
	Objectifs en matière de normes de services définis sur le site Web de l'OMPI	à définir dans des domaines spécifiques	à définir dans des domaines spécifiques

RESSOURCES ALLOUÉES AU PROGRAMME 19

19.9. La réduction des ressources allouées au résultat VIII.1 (Communication efficace avec le public concernant la propriété intellectuelle et le rôle de l'OMPI) implique le renforcement de l'efficacité de la fourniture des services concernés, comme c'est le cas en ce qui concerne la réduction opérée dans la

plupart des catégories de dépenses, hormis celles liées au personnel. Cette réduction compense l'augmentation des ressources humaines consacrées à ce résultat, en raison de la mise en œuvre de la stratégie visant à renforcer les capacités en termes de TIC dans des domaines commerciaux spécifiques.

19.10. L'augmentation des ressources consacrées au résultat VIII.2 (Amélioration de l'orientation vers les services et de la réactivité à la demande) témoigne du renforcement de l'orientation client et de l'amélioration des services, tout comme la proposition de renforcer les services contractuels de personnes et d'augmenter les dépenses de personnel.

Ressources par résultat
(en milliers de francs suisses)

Numéro et description du résultat escompté		Budget 2012-2013 approuvé	Budget 2012-2013 après virements	Budget 2014-2015 proposé
VIII.1	Communication plus efficace avec le grand public concernant la propriété intellectuelle et le rôle de l'OMPI	13 664	13 571	12 302
VIII.2	Amélioration de l'orientation vers les services et de la réactivité à la demande	2 935	2 698	5 223
Total		16 599	16 269	17 525

Note : le budget 2012-2013 approuvé et le budget 2012-2013 après virements, par résultat escompté, ont été restructurés de manière à tenir compte du cadre de résultats proposé pour 2014-2015.

Ressources par objet de dépense
(en milliers de francs suisses)

	Budget 2012-2013 approuvé	Budget 2012-2013 après virements	Budget 2014-2015 proposé	Différence par rapport au budget 2012-2013 après virements	
				Montant	%
A. Ressources en personnel					
Postes	11 209	11 461	12 652	1 191	10,4%
Fonctionnaires temporaires	2 090	1 918	2 328	410	21,4%
Autres dépenses de personnel	--	--	--	--	n.d.
Total, A	13 299	13 379	14 980	1 601	12,0%
B. Autres ressources					
Stagiaires et bourses de l'OMPI					
Stagiaires	--	--	--	--	n.d.
Bourses	--	--	24	24	n.d.
<i>Sous-total</i>	--	--	24	24	n.d.
Voyages et bourses					
Missions de fonctionnaires	255	200	240	40	20,1%
Voyages de tiers	141	61	13	(48)	-78,8%
Bourses	--	--	--	--	n.d.
<i>Sous-total</i>	<i>396</i>	<i>261</i>	<i>253</i>	<i>(8)</i>	<i>-3,2%</i>
Services contractuels					
Conférences	25	8	10	2	23,0%
Publications	264	131	100	(31)	-23,9%
Services contractuels de personnes	1 102	742	1 094	352	47,5%
Autres services contractuels	713	1 079	497	(582)	-53,9%
<i>Sous-total</i>	<i>2 104</i>	<i>1 960</i>	<i>1 700</i>	<i>(259)</i>	<i>-13,2%</i>
Dépenses de fonctionnement					
Locaux et entretiens	--	--	12	12	n.d.
Communication	54	25	2	(23)	-92,0%
Représentation	15	24	14	(11)	-44,8%
Frais administratifs et bancaires	--	--	--	--	n.d.
Services conjoints Nations Unies	--	--	--	--	n.d.
<i>Sous-total</i>	<i>69</i>	<i>50</i>	<i>28</i>	<i>(22)</i>	<i>-44,5%</i>
Matériel et fournitures					
Mobilier et matériel	50	106	160	54	51,4%
Fournitures	681	514	380	(134)	-26,1%
<i>Sous-total</i>	<i>731</i>	<i>619</i>	<i>540</i>	<i>(80)</i>	<i>-12,9%</i>
Total, B	3 300	2 890	2 545	(345)	-11,9%
TOTAL	16 599	16 269	17 525	1 256	7,7%
POSTES	33	34	35	1	2,9%

Notes :

1) Le budget 2012-2013 approuvé et le budget 2012-2013 après virements sont restructurés en fonction des catégories de coûts proposées pour 2014-2015.

2) Le budget après virements tient compte du budget ajusté des programmes, suite aux virements opérés en 2012-2013 conformément à l'article 5.5 du Règlement financier. On trouvera plus d'informations sur le budget 2012-2013 après virements dans le tableau de l'annexe I (Budget après virements, par programme) du présent document et du document WO/PBC/20/2 (Rapport sur l'exécution du programme en 2012). Les dépenses de personnel figurant dans le budget 2012-2013 après virements représentent les dépenses effectives engagées jusqu'au 31 mars 2013 et les montants inscrits au budget, sur la base de dépenses standard, pour les neuf mois restants de 2013.

3) On trouvera plus d'informations sur les postes afférents à ce programme dans le tableau de l'annexe II.

PROGRAMME 20 RELATIONS EXTERIEURES, PARTENARIATS ET BUREAUX EXTERIEURS

CONTEXTE DE PLANIFICATION

20.1. À une époque où les enjeux sont de plus en plus interconnectés et mondiaux, le monde est témoin de la montée en puissance de multiples acteurs sur la scène internationale en matière de processus décisionnels. Dans ce contexte, l'OMPI cherche à exploiter les capacités et l'expertise d'un large éventail de parties prenantes, dont les agences des Nations Unies, les organisations intergouvernementales et les parties prenantes non gouvernementales, qui comprennent des organisations non gouvernementales (ONG), des entreprises privées et la société civile dans son ensemble, pour faire progresser sa mission de promotion de l'innovation et de la créativité grâce à un système de propriété intellectuelle international à la fois efficace et équilibré, aux fins de développement économique, social et culturel de tous les pays. Le Programme 20 vise à créer des partenariats et à renforcer l'engagement et la réactivité vis-à-vis de ces acteurs pour contribuer à favoriser les synergies, la collaboration et la coopération nécessaires pour mieux répondre aux problématiques à mi-chemin entre les enjeux en matière de propriété intellectuelle et les enjeux mondiaux.

20.2. Pour l'exercice biennal 2014-2015, la communauté internationale se penchera sur une série d'enjeux mondiaux importants aux yeux de l'OMPI, notamment : les efforts de l'ONU visant à accélérer la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD); les travaux visant à élaborer le Cadre de développement d'après 2015 et à mettre en œuvre les résultats de la Conférence Rio+20; les négociations visant à trouver une nouvelle solution juridique en ce qui concerne la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC), dont la signature est prévue à Paris en 2015; la mise en œuvre du mécanisme technologique de la CCNUCC; et l'examen du Sommet mondial sur la société de l'information (SMSI). Chacun de ces processus et enjeux a une dimension qui se rapporte au rôle du système de propriété intellectuelle. L'OMPI peut apporter une contribution importante, en communiquant des informations justes et factuelles, chose qu'elle est de plus en plus appelée à faire. À cet égard, le développement de partenariats avec des organismes des Nations Unies, des organisations intergouvernementales et d'autres parties prenantes est d'une importance capitale; en effet, cette démarche renforce l'impact de la contribution de l'OMPI et permet de souligner l'importance de la propriété intellectuelle comme outil de développement. En 2014-2015, l'OMPI devra renforcer les accords et la collaboration qu'elle entretient déjà avec les Nations Unies ainsi que d'autres organisations intergouvernementales, et créer de nouveaux partenariats en vue de l'élargissement de l'engagement multipartite. À cet égard, il sera nécessaire de travailler de concert avec les partenaires du développement pour aider les États membres de l'OMPI à accéder aux ressources et à l'expertise en matière de propriété intellectuelle en faveur de projets de développement.

20.3. L'OMPI bénéficie également de l'accréditation d'un large éventail d'organisations non gouvernementales internationales et nationales et de leur participation à ses travaux, représentatifs d'intérêts et d'opinions multiples. Les parties prenantes non gouvernementales peuvent contribuer à l'élaboration d'un système international de propriété intellectuelle efficace en apportant non seulement leur expertise technique mais aussi leur vision et celle de leurs partenaires respectifs. Dans ce contexte, les représentants du secteur privé directement engagés dans la création et l'utilisation des œuvres innovantes et créatives peuvent aussi apporter une contribution unique et précieuse aux travaux de l'OMPI grâce à leur expérience directe de l'utilisation de la propriété intellectuelle aux fins de développement économique, social et culturel. L'assurance d'un engagement plus stratégique et efficace auprès de tous ces acteurs non gouvernementaux sera l'une des pierres angulaires d'un dialogue politique réellement à même de contribuer à l'utilisation de la propriété intellectuelle comme outil de développement par le biais d'une coopération multipartite et internationale.

STRATÉGIES DE MISE EN ŒUVRE

20.4. En sa qualité de principal forum mondial en matière de propriété intellectuelle – et de source crédible de soutien, d'assistance et de référence en matière d'information sur l'innovation, la créativité et la propriété intellectuelle dans les processus d'élaboration des politiques publiques concernées – l'OMPI doit apporter une contribution opportune, pertinente, factuelle et juste aux débats qui ont lieu à l'extérieur de l'OMPI, sur des sujets à mi-chemin des questions qui relèvent de la propriété intellectuelle et de celles qui représentent des enjeux mondiaux. Ces débats ont lieu dans le cadre d'un large éventail de forums impliquant une multitude d'acteurs de l'ONU, des organisations intergouvernementales ainsi que des parties prenantes non gouvernementales. L'OMPI doit communiquer des informations compatibles avec son mandat, c'est-à-dire justes et factuelles. L'OMPI doit également être un espace ouvert et transparent, permettant d'entendre la voix de toutes les parties prenantes, d'y répondre et de l'intégrer, que ce soit par la mise en œuvre de partenariats permettant d'atteindre des objectifs concrets ou par le développement de forums permettant un dialogue efficace sur l'utilisation de la propriété intellectuelle pour l'innovation et le développement, conformément aux recommandations n^{os} 30, 40 et 42.

20.5. À cet effet, les stratégies de l'exercice biennal 2014-2015 seront axées à la fois sur le renforcement des partenariats existants en vue de résultats pérennes et sur la mise en place de démarches de dialogue novatrices avec un vaste éventail de parties prenantes de l'OMPI et de nouveaux partenaires potentiels. Partant, les approches stratégiques de l'exercice biennal seront les suivantes :

- apporter aide et contributions aux processus des Nations Unies tels que : s'efforcer d'accélérer la réalisation des OMD (recommandation n° 22); mettre en place une coopération interinstitutionnelle sur le cadre de développement d'après 2015; mettre en œuvre les résultats de Rio+20; entamer les négociations sur une nouvelle solution juridique à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques; mettre en œuvre le mécanisme technologique de la CCNUCC, examen du SMSI en 2015;
- suivre les négociations, les processus et les discussions qui ont lieu dans les forums de l'ONU et d'autres forums intergouvernementaux de la plus haute importance pour l'OMPI et établir des rapports sur ces négociations, processus et discussions; cerner en quoi l'OMPI peut apporter une contribution notable et améliorer la compréhension du système de propriété intellectuelle lors de ces discussions;
- renforcer les relations avec l'ONU et d'autres partenaires essentiels tels que l'Organisation mondiale du commerce (OMC), l'Organisation mondiale de la Santé (OMS), la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED), le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC), l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI), l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), l'Union internationale des télécommunications (UIT), l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) et le Département des affaires économiques et sociales (DAES) de l'ONU, et mettre en œuvre les projets et les activités communs convenus avec ces organisations ainsi que d'autres organisations intergouvernementales telles que l'Organisation européenne pour la recherche nucléaire (CERN) (recommandations n^{os} 30 et 40);
- apporter sans tarder des réponses de qualité aux demandes des organisations des Nations Unies ainsi que d'autres organisations intergouvernementales et des ONG;
- mettre au point des accords institutionnels et des partenariats concrets axés sur des activités communes avec des ONG et la création de mécanismes qui améliorent la façon dont l'OMPI s'engage et interagit avec les positions et les opinions des parties prenantes non gouvernementales;

- développer des forums visant à instaurer avec un large éventail de parties prenantes un dialogue fructueux sur la propriété intellectuelle en tant qu'outil pour l'innovation, la croissance économique et le développement. On pourrait également envisager une discussion impliquant la participation la plus large possible des créateurs de propriété intellectuelle et des utilisateurs des pays les moins développés, des pays en développement et des pays développés pour expliquer comment ils créent, protègent et utilisent la propriété intellectuelle à cet égard;
- sensibiliser les bailleurs de fonds et soutenir les pays membres de l'OMPI et les autres programmes de l'OMPI pour renforcer la mobilisation de ressources;
- Développer la propriété intellectuelle en faveur de projets de développement à présenter à des partenaires potentiels afin de mobiliser des ressources extrabudgétaires en faveur des pays en développement et des pays les moins avancés, en collaboration étroite avec le programme 9, en vue de l'exploitation de la Base de données de mise en parallèle des besoins de développement liés à la propriété intellectuelle de l'OMPI (recommandations n^{os} 2 et 9).

PRINCIPAUX RISQUES ET STRATÉGIES D'ATTÉNUATION

Risque(s) susceptible(s) d'empêcher le programme d'atteindre ses résultats	Plans d'atténuation en place ou en cours de mise en œuvre
L'interaction efficace de l'OMPI avec les processus de l'ONU, d'autres organisations intergouvernementales et des ONG et sa pertinence par rapport à ces processus dépendent de l'acceptation du fait que l'OMPI est une source crédible et fiable de soutien, d'assistance et d'information.	Veiller à ce que les contributions de l'OMPI soient factuelles, empiriques, justes, qu'elles reflètent les opinions de toutes les parties prenantes et qu'elles soient appropriées et bien ciblées. Développement de partenariats visant à accroître l'impact des contributions de l'OMPI
Les objectifs de mobilisation de ressources ne sont pas atteints, ce qui entraîne une incapacité à initier une politique de propriété intellectuelle spécifique en faveur des projets de développement.	Garantir des projets de grande qualité pour la mobilisation de ressources, qui soient bien ciblés en fonction du financement des bailleurs de fonds. Renforcer la capacité de l'Organisation à mobiliser et à gérer des ressources extrabudgétaires. Mieux appréhender les priorités des bailleurs de fonds et développer les contacts avec lesdits bailleurs.

BUREAUX EXTÉRIEURS

CONTEXTE DE PLANIFICATION

20.6. Les bureaux extérieurs jouent un rôle de plus en plus décisif, à savoir fournir efficacement les produits et services de l'OMPI, y compris les services à l'appui du développement, aux États membres et aux autres parties prenantes. Ils constituent une plate-forme dédiée à l'évolution de l'OMPI en tant qu'organisation véritablement mondiale qui offre des services cohérents de manière plus efficace et réactive grâce à une coopération plus étroite avec les parties prenantes et les bénéficiaires. Ainsi, le bureau de l'OMPI à New York, par exemple, créé il y a plus de trente ans, joue un rôle central, qui consiste à s'assurer que l'OMPI est le point de référence au sein du système des Nations Unies en ce qui concerne les questions de propriété intellectuelle. Les trois autres bureaux extérieurs de l'OMPI actuellement opérationnels sont le bureau de l'OMPI à Singapour (créé en 2005), le Bureau de l'OMPI au Japon (créé en 2006) et le Bureau de l'OMPI au Brésil (créé en 2010).

20.7. En septembre 2010, l'Assemblée générale de l'OMPI a décidé qu'un processus de consultations informelles entre États membres devait être lancé en vue de l'élaboration d'une politique sur la création de bureaux extérieurs (documents A/48/12 Rev. et A/48/26, paragraphe 262).

20.8. Les consultations informelles tenues avec les États membres en 2011 et 2012 ont permis de dégager les principes suivants : 1) Les bureaux extérieurs doivent apporter une valeur ajoutée et entreprendre des activités qui puissent être exécutées de façon plus efficiente ou plus efficace qu'au

siège; 2) Les bureaux extérieurs pourraient avoir différentes combinaisons de fonctions selon les priorités et les particularités régionales; 3) un nouveau bureau extérieur ne doit être établi que si cela est financièrement viable pour l'Organisation; 4) La création de fonctions au sein des bureaux extérieurs et l'allocation des ressources correspondantes doivent se faire de façon progressive et avec prudence.

20.9. Conformément à l'une des valeurs fondamentales de l'OMPI, à savoir l'orientation sur les services, l'une des missions importantes de chaque bureau consiste à jouer un rôle dans le service 24 heures sur 24 que propose l'OMPI pour assurer la disponibilité de l'OMPI en dehors des heures d'ouverture de Genève.

STRATÉGIES DE MISE EN ŒUVRE

20.10. Chaque bureau extérieur de l'OMPI contribuera, dans son pays hôte et dans la région environnante, à la mise en œuvre de tous les objectifs stratégiques, en se coordonnant avec le siège de l'OMPI.

20.11. Compte tenu du principe directeur de valeur ajoutée et du fait qu'ils permettent d'atteindre les résultats de manière plus efficace et efficiente compte tenu de l'avantage que constitue leur proximité géographique avec les acteurs cibles, les bureaux se concentreront notamment sur les services à l'appui des services mondiaux de propriété intellectuelle de l'OMPI (objectif stratégique II), ce qui permettra de faciliter le recours à la propriété intellectuelle en faveur du développement (objectif stratégique III), d'améliorer l'infrastructure de la propriété intellectuelle à l'échelle mondiale (objectif stratégique IV) et de communiquer plus efficacement en direction d'un large public et des parties prenantes dans leur pays hôte et dans la région environnante (objectif stratégique VIII).

20.12. De plus, les stratégies spécifiques ci-après seront mises en œuvre pour les bureaux extérieurs existants :

Le Bureau de coordination de l'OMPI à New York

20.13. Ce bureau coordonne, en particulier, la participation de l'OMPI aux programmes de l'ONU.

Le Bureau de l'OMPI au Brésil (Rio de Janeiro)

20.14. Le Bureau de l'OMPI au Brésil coordonne la mise en œuvre des activités contribuant en particulier au renforcement de l'utilisation du système de propriété intellectuelle et des services de l'OMPI, notamment au Brésil et dans d'autres pays en développement ayant des programmes de coopération avec le Brésil.

20.15. Le Bureau de l'OMPI au Brésil gère l'accord relatif à des fonds fiduciaires conclu entre le gouvernement brésilien et l'OMPI, qui vise notamment à promouvoir une culture de la propriété intellectuelle au sein des institutions et des utilisateurs nationaux et internationaux grâce à une coopération Sud-Sud entre les pays en développement à l'intérieur et à l'extérieur de la région Amérique latine, en faisant appel aux compétences brésiliennes en matière de propriété intellectuelle.

Le Bureau de l'OMPI à Singapour

20.16. Le Bureau de l'OMPI à Singapour sera un centre de prestation de services pour la région; il facilitera notamment le recours à la propriété intellectuelle aux fins de développement et coordonnera les services mondiaux de propriété intellectuelle de l'OMPI ainsi que le Centre d'arbitrage et de médiation de l'OMPI.

20.17. La sous-région de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE) devra faire l'objet d'une attention particulière passant par une assistance à la mise en œuvre du Plan d'action de l'ANASE sur la propriété intellectuelle (2011-2015) et de ses différentes initiatives, notamment de certains des domaines de coopération avec l'OMPI demandés par le Groupe de travail de l'ANASE sur la coopération en matière de propriété intellectuelle (AWGIPC).

20.18. Le Bureau de l'OMPI à Singapour fera également la promotion des produits phares de l'OMPI ainsi que des services d'information et de références de l'OMPI sur la propriété intellectuelle tels que les bases de données mondiales, l'Indice mondial de l'innovation et les Indicateurs mondiaux de propriété intellectuelle à l'attention des parties prenantes et des utilisateurs potentiels dans la région.

Le Bureau de l'OMPI au Japon (Tokyo)

20.19. Le Bureau de l'OMPI au Japon renforcera son rôle de centre de prestations de services adaptés et efficaces aux utilisateurs existants et futurs des services mondiaux de propriété intellectuelle et des services d'information et de références sur la propriété intellectuelle (bases de données mondiales, Indice mondial de l'innovation et Indicateurs mondiaux de propriété intellectuelle). Il renforcera sa collaboration avec le gouvernement japonais, y compris l'Office des brevets du Japon, afin d'améliorer la prestation de services mondiaux de propriété intellectuelle au Japon, en exploitant au mieux les réseaux numériques. Le Bureau de l'OMPI au Japon renforcera également les partenariats avec l'industrie au Japon afin de soutenir les plates-formes mondiales telles que WIPO Green.

20.20. Le Bureau de l'OMPI au Japon maintiendra sa coopération étroite avec le Japon dans le cadre de l'accord relatif à des fonds fiduciaires conclu avec le Japon en vue de la mise en œuvre des activités visant au renforcement des capacités et de l'infrastructure technique et à l'amélioration de l'utilisation de la propriété intellectuelle dans les pays voisins, y compris par le biais de projets spécifiques tels que le développement de la base de données IP Advantage.

Les nouveaux bureaux extérieurs

20.21. Au cours du prochain exercice biennal, de nouveaux bureaux extérieurs devraient être créés dans les régions suivantes : Chine, Fédération de Russie, États-Unis d'Amérique et deux en Afrique. Il est admis que la mise en place de bureaux extérieurs est un processus qui s'étendra au-delà de l'exercice biennal 2014-2015. Les bureaux existants et les nouveaux bureaux doivent être surveillés, et les résultats qu'ils permettent d'obtenir doivent être évalués. Les demandes de création de nouveaux bureaux demeurent insatisfaites. À terme, les bureaux extérieurs doivent être pérennes et constituer idéalement un réseau mondial limité de bureaux stratégiquement placés.

PRINCIPAUX RISQUES ET STRATÉGIES D'ATTÉNUATION

Risque(s) susceptible(s) d'empêcher le programme d'atteindre ses résultats	Plans d'atténuation en place ou en cours de mise en œuvre
Les problèmes de sécurité et/ou de catastrophe naturelle mettent en péril la capacité des bureaux extérieurs à atteindre les résultats escomptés.	Coopération étroite avec le gouvernement hôte et extension du plan de continuité des activités de l'OMPI, qui prévoit d'inclure les bureaux extérieurs.

TABLEAU DES RÉSULTATS

Résultats escomptés	Indicateurs d'exécution	Niveaux de référence	Objectifs visés	
II.1 Utilisation accrue de la voie PCT pour le dépôt des demandes internationales de brevet	% de demandes PCT	519 en 2011 (Bureau de l'OMPI au Brésil)	Augmentation de 15% (Bureau de l'OMPI au Brésil)	
		à déterminer (Bureau de l'OMPI au Japon)	Augmentation de 1% (Bureau de l'OMPI au Japon)	
		à déterminer (Bureau de l'OMPI à Singapour)	Augmentation de 5% (Bureau de l'OMPI à Singapour)	
	% de décideurs politiques, d'agents de l'État ainsi que de professionnels de la propriété intellectuelle et de participants à des ateliers ciblés ayant une meilleure compréhension du PCT et des sujets connexes	Données non disponibles (Bureau de l'OMPI au Brésil)	75% (Bureau de l'OMPI au Brésil)	
		Données non disponibles (Bureau de l'OMPI au Japon)	75% (Bureau de l'OMPI au Japon)	
		Données non disponibles (Bureau de l'OMPI à Singapour)	75% (Bureau de l'OMPI à Singapour)	
II.4 Utilisation élargie et améliorée du système de La Haye, notamment par les pays en développement et les PMA	Nombre de pays ayant formulé des politiques indiquant leur adhésion à l'Arrangement de La Haye et/ou qui sont engagés dans ce type de politiques	Données non disponibles (Bureau de l'OMPI à Singapour)	7 États membres de l'ANASE (Bureau de l'OMPI à Singapour)	
		Données non disponibles (Bureau de l'OMPI au Brésil)	75% (Bureau de l'OMPI au Brésil)	
		Données non disponibles (Bureau de l'OMPI au Japon)	75% (Bureau de l'OMPI au Japon)	
	% de décideurs politiques, d'agents de l'État ainsi que de professionnels de la propriété intellectuelle et de participants à des ateliers ciblés ayant une meilleure compréhension du système de La Haye.	Données non disponibles (Bureau de l'OMPI à Singapour)	75% (Bureau de l'OMPI à Singapour)	
		Nombre de parties contractantes à La Haye dans la région Asie-Pacifique	1 dans la région de l'ANASE (Bureau de l'OMPI à Singapour)	7 dans la région de l'ANASE (Bureau de l'OMPI à Singapour)
			Le Japon ne figure pas parmi les parties contractantes (Bureau de l'OMPI au Japon).	Adhésion du Japon (Bureau de l'OMPI au Japon)
II.6 Utilisation élargie et améliorée des systèmes de Madrid et de Lisbonne, notamment par les pays en développement et les PMA	Nombre de pays ayant formulé des politiques indiqué leur adhésion au protocole de Madrid et/ou qui sont engagés dans ce type de politiques	Données non disponibles (Bureau de l'OMPI à Singapour)	6 États membres de l'ANASE (Bureau de l'OMPI à Singapour)	
		% de participants satisfaits des ateliers/séminaires ciblés organisés sur des sujets connexes au système de Madrid	65% (Bureau de l'OMPI au Brésil) 65% (Bureau de l'OMPI à Singapour)	> 75% (Bureau de l'OMPI au Brésil) > 75% (Bureau de l'OMPI à Singapour)
	Nombre de parties contractantes au Protocole de Madrid	3 (Bureau de l'OMPI à Singapour)	10 (Bureau de l'OMPI à Singapour)	

Résultats escomptés	Indicateurs d'exécution	Niveaux de référence	Objectifs visés
	Nombre de nouveaux enregistrements (système de Madrid)	Statistiques pour l'ANASE en vertu du système de Madrid (Bureau de l'OMPI à Singapour) 2012-2013	Augmentation de 5% des dépôts de demande (Bureau de l'OMPI à Singapour)
		Statistiques pour l'ANASE en vertu du système de Madrid, Japon (Bureau de l'OMPI au Japon) 2012-2013	Augmentation des dépôts de demande (Bureau de l'OMPI au Japon)
	Nombre de renouvellements (système de Madrid)	Statistiques pour l'ANASE en vertu du système de Madrid (Bureau de l'OMPI à Singapour)	à déterminer (Bureau de l'OMPI à Singapour)
		Statistiques pour l'ANASE en vertu du système de Madrid, Japon (Bureau de l'OMPI au Japon)	à déterminer (Bureau de l'OMPI au Japon)
II.8 De plus en plus de litiges internationaux ou nationaux de propriété intellectuelle sont évités ou réglés par la médiation, l'arbitrage et d'autres modes extrajudiciaires de règlement des litiges de l'OMPI	Souci accru de recourir à d'autres modes extrajudiciaires de règlement des litiges, y compris aux procédures de l'OMPI, dans le cadre des transactions de propriété intellectuelle	Données non disponibles (Bureau de l'OMPI au Brésil)	30 litiges portés devant l'INPI par des utilisateurs brésiliens et 4 litiges portés devant le Bureau de l'OMPI au Brésil par des non-résidents seront traités par WIPO MAC (Bureau de l'OMPI au Brésil).
III.2 Renforcement des capacités en matière de ressources humaines pour pouvoir répondre aux nombreuses exigences en ce qui concerne l'utilisation efficace de la propriété intellectuelle au service du développement dans les pays en développement, les PMA et les pays en transition	% de décideurs politiques, d'agents de l'État ainsi que de professionnels de la propriété intellectuelle et de participants à des ateliers ciblés ayant une meilleure compréhension des organisations de gestion collective et de la façon de mettre la propriété intellectuelle au service du développement.	Données non disponibles (Bureau de l'OMPI au Brésil)	75% (Bureau de l'OMPI au Brésil)
		Données non disponibles (Bureau de l'OMPI au Japon)	75% (Bureau de l'OMPI au Japon)
		60% (Bureau de l'OMPI à Singapour)	> 70% (Bureau de l'OMPI à Singapour)
IV.2 Amélioration de l'accessibilité et de l'utilisation de l'information en matière de propriété intellectuelle par les institutions compétentes et le public afin de promouvoir l'innovation et la créativité	Nombre d'utilisateurs des bases de données mondiales de l'OMPI : PATENTSCOPE et GLOBAL BRAND DATABASE	Statistiques fin 2013 (Bureau de l'OMPI au Brésil)	5% (Bureau de l'OMPI au Brésil)
		Statistiques fin 2013 (Bureau de l'OMPI au Japon)	Augmentation de 5% (Bureau de l'OMPI au Japon)
		à déterminer (Bureau de l'OMPI à Singapour)	Augmentation de 5% chez les utilisateurs de l'ANASE (Bureau de l'OMPI à Singapour)
IV.4 Amélioration de l'infrastructure technique et du savoir pour les offices de propriété intellectuelle et d'autres institutions de propriété intellectuelle, leur permettant de fournir à leurs parties prenantes des services améliorés (moins chers, plus rapides, de meilleure qualité)	Nombre d'utilisateurs du système IPAS pour une marque à l'INPI-Brésil	26 (2012)	200 (2014-15)

Résultats escomptés	Indicateurs d'exécution	Niveaux de référence	Objectifs visés
VII.2 Adoption généralisée de plates-formes permettant de renforcer la coopération entre les pays développés et les pays en développement, notamment les PMA, pour relever certains défis mondiaux du point de vue de la propriété intellectuelle	Participation des parties prenantes à une plate-forme de l'OMPI (WIPO GREEN, WIPO Re:Search, par exemple)	Données non disponibles (Bureau de l'OMPI au Brésil)	30 technologies développées par des institutions et des entreprises brésiliennes dans WIPO GREEN (Bureau de l'OMPI au Brésil)
		Données non disponibles (Bureau de l'OMPI au Japon)	Nouveaux cas ajoutés à WIPO GREEN ou nouvelle participation à WIPO Re:Search (Bureau de l'OMPI au Japon)
		à déterminer (Bureau de l'OMPI à Singapour)	Augmentation de 5% chez les utilisateurs de l'ANASE (Bureau de l'OMPI à Singapour)
VIII.1 Communication plus efficace avec le grand public concernant la propriété intellectuelle et le rôle de l'OMPI	Augmentation du trafic sur le site Internet des Bureaux extérieurs de l'OMPI	à déterminer (Bureau de l'OMPI au Brésil)	Augmentation de 5% du trafic au Brésil (Bureau de l'OMPI au Brésil)
		à déterminer (Bureau de l'OMPI au Japon)	5% (Bureau de l'OMPI au Japon)
		à déterminer (Bureau de l'OMPI à Singapour)	Augmentation de 5% du trafic dans la région de l'ANASE (Bureau de l'OMPI à Singapour)
	% de parties prenantes conscientes de la mission, des activités et de l'image de marque de l'OMPI	Données non disponibles (Bureau de l'OMPI au Brésil)	75% (Bureau de l'OMPI au Brésil)
		Données non disponibles (Bureau de l'OMPI au Japon)	75% (Bureau de l'OMPI au Japon)
		Données non disponibles (Bureau de l'OMPI à Singapour)	> 70% de participants aux grandes manifestations de l'OMPI (Bureau de l'OMPI à Singapour)
VIII.2 Amélioration de l'orientation vers les services et de la réactivité à la demande	Taux de satisfaction clients/parties prenantes	Données non disponibles (Bureau de l'OMPI au Brésil)	à déterminer (Bureau de l'OMPI au Brésil)
		Données non disponibles (Bureau de l'OMPI au Japon)	à déterminer (Bureau de l'OMPI au Japon)
		Données non disponibles (Bureau de l'OMPI à Singapour)	> 90% des appelants sont satisfaits des prestations de services du Bureau de l'OMPI à Singapour (Bureau de l'OMPI à Singapour)
	Délai de traitement des demandes d'information	Données non disponibles (Bureau de l'OMPI au Brésil)	à déterminer (Bureau de l'OMPI au Brésil)
		Données non disponibles (Bureau de l'OMPI au Japon)	à déterminer (Bureau de l'OMPI au Japon)
		Données non disponibles (Bureau de l'OMPI à Singapour)	Réponse préparée dans un délai de 3 jours ouvrables dans 95% des cas (Bureau de l'OMPI à Singapour)
VIII.4 Échanges ouverts, transparents et dynamiques avec les parties prenantes non gouvernementales	Engagement important et efficace des parties prenantes non gouvernementales lors des manifestations de l'OMPI et vice-versa	à déterminer	Augmentation de 10% de l'engagement des différentes parties prenantes

Résultats escomptés	Indicateurs d'exécution	Niveaux de référence	Objectifs visés
VIII.5 L'OMPI collabore efficacement avec d'autres processus et instances de négociation de l'ONU et d'autres organisations intergouvernementales	Utilisation des contributions de l'OMPI dans les rapports, les résolutions et les documents des processus ciblés	20 sur 24 (fin 2011)	100% d'utilisation
	% de réponses aux demandes externes de contributions émanant des Nations Unies, des organisations intergouvernementales, etc., soumises à temps	à déterminer (données 2012)	100%
	Nombre de programmes de propriété intellectuelle mis en œuvre conjointement avec d'autres organismes des Nations Unies et d'autres organisations intergouvernementales	0 (zéro) (Bureau de l'OMPI à Singapour)	2 (Bureau de l'OMPI à Singapour)

RESSOURCES ALLOUÉES AU PROGRAMME 20

20.22. L'augmentation globale des ressources allouées aux résultats escomptés au titre du programme 20 est due à l'allocation supplémentaire de ressources en personnel et d'autres ressources aux nouveaux bureaux extérieurs de l'OMPI. Les augmentations de ressources autres que les ressources en personnel concernent principalement les catégories "Locaux et entretien", "Communication", "Mobilier et matériel" et "Fournitures".

20.23. Les ressources allouées aux différents résultats illustrent l'attention particulière que les bureaux extérieurs portent aux services à l'appui des services mondiaux de propriété intellectuelle de l'OMPI (résultat II.1 (Utilisation accrue de la voie PCT pour le dépôt des demandes internationales de brevet), résultat II.4 (Utilisation élargie et améliorée du système de La Haye), résultat II.6 (Utilisation élargie et améliorée des systèmes de Madrid et de Lisbonne) et résultat II.8 (De plus en plus de litiges internationaux ou nationaux de propriété intellectuelle sont évités ou réglés par la médiation, l'arbitrage et d'autres modes extrajudiciaires de règlement des litiges de l'OMPI)), ce qui facilite l'utilisation de la propriété intellectuelle au service du développement (résultat III.2 (Renforcement des capacités en matière de ressources humaines)), améliore l'infrastructure mondiale de propriété intellectuelle (résultat IV.2 (Amélioration de l'accessibilité et de l'utilisation de l'information en matière de propriété intellectuelle) et résultat IV.4 (Amélioration de l'infrastructure technique et du savoir)) et permet de communiquer plus efficacement avec le grand public et les parties prenantes et d'améliorer la réactivité face aux demandes émanant du pays hôte et des régions avoisinantes (résultat VIII.1 (Communication plus efficace avec le grand public concernant la propriété intellectuelle et le rôle de l'OMPI) et résultat VIII.2 (Amélioration de l'orientation vers les services et de la réactivité à la demande)).

Ressources par résultat
(en milliers de francs suisses)

Numéro et description du résultat escompté		Budget 2012-2013 approuvé	Budget 2012-2013 après virements	Budget 2014-2015 proposé
II.1	Utilisation accrue de la voie PCT pour le dépôt des demandes internationales de brevet	661	1 151	1 159
II.4	Utilisation élargie et améliorée du système de La Haye, notamment par les pays en développement et les PMA	-	-	486
II.6	Utilisation élargie et améliorée des systèmes de Madrid et de Lisbonne, notamment par les pays en développement et les PMA	738	618	1 334
II.8	De plus en plus de litiges internationaux ou nationaux de propriété intellectuelle sont évités ou réglés par la médiation, l'arbitrage et d'autres modes extrajudiciaires de règlement des litiges de l'OMPI	-	-	122
III.2	Renforcement des capacités en matière de ressources humaines pour pouvoir répondre aux nombreuses exigences en ce qui concerne l'utilisation efficace de la propriété intellectuelle au service du développement dans les pays en développement, les PMA et les pays en transition	3 053	2 660	1 647
IV.2	Amélioration de l'accessibilité et de l'utilisation de l'information en matière de propriété intellectuelle par les institutions compétentes et le public afin de promouvoir l'innovation et la créativité	-	-	222
IV.4	Amélioration de l'infrastructure technique et du savoir pour les offices de propriété intellectuelle et d'autres institutions de propriété intellectuelle, leur permettant de fournir à leurs parties prenantes des services améliorés (moins chers, plus rapides, de meilleure qualité)	135	112	552
VII.2	Adoption généralisée de plates-formes permettant de renforcer la coopération entre les pays développés et les pays en développement, notamment les PMA, pour relever certains défis mondiaux du point de vue de la propriété intellectuelle	-	-	304
VIII.1	Communication plus efficace avec le grand public concernant la propriété intellectuelle et le rôle de l'OMPI	-	-	848
VIII.2	Amélioration de l'orientation vers les services et de la réactivité à la demande	-	-	313
VIII.4	Échanges ouverts, transparents et dynamiques avec les parties prenantes non gouvernementales	1 194	1 177	1 771
VIII.5	L'OMPI collabore efficacement avec d'autres processus et instances de négociation de l'ONU et d'autres organisations intergouvernementales	5 132	4 631	4 578
Total		10 912	10 349	13 335

Note : Le budget 2012-2013 approuvé et le budget 2012-2013 après virements, par résultat escompté, ont été restructurés de manière à tenir compte du cadre de résultats proposé pour 2014-2015.

Ressources par objet de dépense
(en milliers de francs suisses)

	Budget 2012-2013 approuvé	Budget 2012-2013 après virements	Budget 2014-2015 proposé	Différence par rapport au budget 2012-2013 après virements	
				Montant	%
A. Ressources en personnel					
Postes	6 735	6 494	8 180	1 686	26,0%
Fonctionnaires temporaires	819	656	1 029	372	56,7%
Autres dépenses de personnel	--	--	--	--	n.d.
Total, A	7 554	7 150	9 209	2 059	28,8%
B. Autres ressources					
Stagiaires et bourses de l'OMPI					
Stagiaires	--	--	--	--	n.d.
Bourses	--	--	--	--	n.d.
<i>Sous-total</i>	--	--	--	--	n.d.
Voyages et bourses					
Missions de fonctionnaires	1 091	971	966	(5)	-0,5%
Voyages de tiers	251	315	428	113	36,0%
Bourses	--	7	--	(7)	-100,0%
<i>Sous-total</i>	<i>1 342</i>	<i>1 293</i>	<i>1 394</i>	<i>101</i>	<i>7,8%</i>
Services contractuels					
Conférences	580	456	327	(129)	-28,2%
Publications	30	31	11	(20)	-64,5%
Services contractuels de personnes	14	103	529	426	412,8%
Autres services contractuels	--	62	100	38	61,3%
<i>Sous-total</i>	<i>624</i>	<i>652</i>	<i>967</i>	<i>315</i>	<i>48,4%</i>
Dépenses de fonctionnement					
Locaux et entretiens	1 067	941	1 276	335	35,6%
Communication	136	138	244	106	76,8%
Représentation	48	47	20	(27)	-57,6%
Frais administratifs et bancaires	--	--	52	52	n.d.
Services conjoints Nations Unies	--	--	--	--	n.d.
<i>Sous-total</i>	<i>1 250</i>	<i>1 126</i>	<i>1 592</i>	<i>466</i>	<i>41,4%</i>
Matériel et fournitures					
Mobilier et matériel	53	49	64	15	30,8%
Fournitures	89	79	110	31	39,2%
<i>Sous-total</i>	<i>142</i>	<i>128</i>	<i>174</i>	<i>46</i>	<i>36,0%</i>
Total, B	3 358	3 198	4 126	928	29,0%
TOTAL	10 912	10 349	13 335	2 987	28,9%
POSTES	15	16	18	2	12,5%

Notes :

1) Le budget 2012-2013 approuvé et le budget 2012-2013 après virements sont restructurés en fonction des catégories de coûts proposées pour 2014-2015.

2) Le budget après virements tient compte du budget ajusté des programmes, suite aux virements opérés en 2012-2013 conformément à l'article 5.5 du Règlement financier. On trouvera plus d'informations sur le budget 2012-2013 après virements dans le tableau de l'annexe I (Budget après virements, par programme) du présent document et du document WO/PBC/20/2 (Rapport sur l'exécution du programme en 2012). Les dépenses de personnel figurant dans le budget 2012-2013 après virements représentent les dépenses effectives engagées jusqu'au 31 mars 2013 et les montants inscrits au budget, sur la base de dépenses standard, pour les neuf mois restants de 2013.

3) On trouvera plus d'informations sur les postes afférents à ce programme dans le tableau de l'annexe II.

Ressources au titre des fonds fiduciaires potentiellement disponibles
pour les activités de programme en 2014-2015*
(en milliers de francs suisses)**

<i>Programme</i>	<i>Solde prévu fin 2013</i>	<i>Contributions prévues pour 2014-2015***</i>	<i>Montant estimatif disponible pour les activités de programme en 2014- 2015****</i>
Programme 20	380	1 350	1 730

* Pour information seulement. Pour plus de précisions, on est prié de se reporter à l'annexe VIII.

** Les chiffres ne comprennent pas les ajustements pour taux d'intérêt et taux de change.

Il est à noter également que ces fonds financent en général des activités qui portent sur une période excédant un exercice biennal ou qui sont à cheval sur deux exercices, à mesure que les recettes sont perçues et les dépenses encourues.

*** Les contributions annuelles sont variables, des fluctuations ayant été constatées d'une année à l'autre.

**** Ce chiffre purement indicatif découle des modes de financement précédents. Il ne représente pas des engagements de la part des États membres, sauf dans les cas où l'accord de fonds fiduciaire comprend un tel engagement.

OBJECTIF STRATEGIQUE IX

UNE STRUCTURE D'APPUI ADMINISTRATIF ET FINANCIER EFFICACE

L'objectif stratégique IX est le deuxième objectif de base. Il traduit les besoins de l'Organisation dans son ensemble et y répond par une infrastructure d'appui administratif, financier et de gestion favorisant l'exécution des programmes et axée sur l'efficacité et la transparence. Cet objectif stratégique couvre également la vaste réforme institutionnelle (le Programme de réorientation stratégique) qui permettra à l'OMPI de fournir un meilleur appui, plus efficace et plus économique tout en étant plus performante.

Résultats escomptés	Indicateurs d'exécution	Programme(s) concerné(s)
IX.1 Services d'appui efficaces, efficients, de qualité et tournés vers la clientèle, à l'intention à la fois des clients internes et des parties prenantes externes	Fourniture des rapports et analyses financiers et de gestion demandés par la direction, les gestionnaires de programme et les États membres conformément aux échéances convenues	Programme 22
	Résolution des demandes internes/externes reçues dans les délais impartis	Programme 22
	% du personnel satisfait des services des ressources humaines	Programme 23
	Services des ressources humaines répondant dans les délais, de manière précise et efficace	Programme 23
	Achèvement de la construction d'une nouvelle salle de conférence conformément aux critères de qualité, au budget et aux délais approuvés	Programme 29
	Utilisation de la salle de conférence comme lieu privilégié de réunions et de manifestations par les États membres	Programme 29
	Économies sur les achats de biens et de services effectués par l'OMPI (par suite d'invitations à soumissionner ou de négociations directes)	Programme 24
	% de clients internes satisfaits des services d'achat	Programme 24
	Temps de traitement des autorisations de voyage électroniques, des demandes électroniques de manifestation et des visas	Programme 24
	coût moyen du billet (billets TMC et PNUD)	Programme 24
	Tous les types d'espace sur le campus de l'OMPI (lieux de travail, stockage et archivage) sont gérés efficacement.	Programme 24
	Les bâtiments situés sur le campus de l'OMPI ont été rénovés / modernisés / transformés pour rester adaptés à l'usage prévu.	Programme 24
Tous les types d'installations techniques principales sont conformes aux normes techniques en vigueur.	Programme 24	

Résultats escomptés	Indicateurs d'exécution	Programme(s) concerné(s)
IX.2 Un Secrétariat réactif, fonctionnant harmonieusement et doté de ressources humaines bien gérées et compétentes, à même d'obtenir des résultats concrets.	Les TIC sont hébergées et gérées de manière rentable, conformément aux demandes liées à l'activité.	Programme 25
	Nombre d'indicateurs de niveau de service des systèmes et des services hébergés qui sont conformes au cadre d'indicateurs défini pour les TIC	Programme 25
	Continuité de service dans le domaine des TIC pour les systèmes vitaux	Programme 25
	% d'utilisateurs finaux et de secteurs d'activité qui sont satisfaits des services dans le domaine des TIC.	Programme 25
	Les technologies de la communication globales et intégrées sont facilement accessibles aux membres du personnel.	Programme 25
	% de participants internes et externes satisfaits des services de conférence de l'OMPI.	Programme 27
	Mise en œuvre efficace de la politique linguistique de l'OMPI	Programme 27
	Coût par mot traduit	Programme 27
	Qualité de la traduction	Programme 27
	Réduction des coûts d'impression (par page)	Programme 27
	% de demandes d'assistance et de services juridiques qui reçoivent une réponse rapide, fiable et indépendante du Bureau du Conseiller juridique	Programme 21
	Les commissaires aux comptes externes ont produit un rapport financier satisfaisant, qui confirme que les opérations financières sont conformes aux dispositions des conventions et des traités de l'OMPI applicables, au Règlement financier de l'OMPI et aux Normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS).	Programme 22
	Retour sur investissements conforme aux critères définis par le Comité consultatif pour l'investissement	Programme 22
	Paiements (y compris taxes perçues au titre des services fournis dans le cadre des systèmes de Madrid et de La Haye) effectués à temps	Programme 22
	% du personnel formé se déclarant satisfait de la formation (cours d'initiation, formation sur l'ERP, formation sur la gestion axée sur les résultats)	Programme 22
% de répondants (OMPI) qui estiment que l'OMPI doit rendre des comptes sur ses résultats	Programme 22	

Résultats escomptés	Indicateurs d'exécution	Programme(s) concerné(s)
	% de programmes de l'OMPI utilisant les données relatives à l'exécution du programme pour gérer cette exécution	Programme 22
	délais de recrutement	Programme 23
	% de pôles de l'Organisation dont les plans d'effectifs existants sont liés aux plans de travail annuels.	Programme 23
	% de nouveaux embauchés qui répondent aux besoins de l'Organisation	Programme 23
	% du personnel dont le travail est évalué en fonction de leurs objectifs et de leurs compétences individuels	Programme 23
	% de besoins essentiels de formation individuelle et collective qui ont été satisfaits	Programme 23
IX.3 Un environnement de travail stimulant étayé par un cadre réglementaire efficace et des voies appropriées pour répondre aux préoccupations du personnel	% du personnel de l'OMPI ayant connaissance des services qu'ils peuvent obtenir du Bureau du médiateur et de l'existence d'un mécanisme informel de résolution des conflits	Programme 21
	% de répondants ayant connaissance des principes et des politiques de l'OMPI dans le domaine éthique	Programme 21
	Règlement financier et ses règlements d'exécution et ordres de service correspondants à jour	Programme 22
IX.4 Une Organisation écologiquement et socialement responsable assurant la sûreté et la sécurité du personnel, des délégués, des visiteurs, de l'information et des biens	Amélioration de l'accès physique au campus de l'OMPI	Programme 24
	Réduction de l'impact environnemental des bâtiments de l'OMPI	Programme 24
	Les locaux de l'OMPI sont conformes aux recommandations de l'audit de 2009 mené par l'Institut de Sûreté et de sécurité (Neuchâtel) et aux Normes minimales de sécurité opérationnelle recommandées par le siège des Nations Unies.	Programme 24
	Renforcement de la sécurité de l'information aux fins de protection contre le nombre croissant de cyberattaques	Programme 25
	Statut de la norme ISO 27001 relative aux processus de certification et de gestion de la sécurité des systèmes d'information	Programme 25
	Efficacité des contrôles de sécurité de l'information (AUDITS internes et externes)	Programme 25
	% du personnel de l'OMPI, des délégués et des visiteurs signalant une blessure ou un incident liés au travail	Programme 28

Résultats escomptés	Indicateurs d'exécution	Programme(s) concerné(s)
IX.8 Renforcement de l'obligation redditionnelle, de l'apprentissage institutionnel, de l'optimisation des ressources financières, de l'administration, du contrôle interne et de la gestion institutionnelle avec le concours d'une supervision indépendante efficace	% de demandes d'assistance en matière de sûreté et de sécurité reçues dans les délais pour des conférences ou des manifestations organisées à Genève ou hors de Genève	Programme 28
	Contrôle des mesures d'accessibilité physique garantissant que la nouvelle salle de conférence et les installations connexes sont conformes aux normes en vigueur lors de la construction	Programme 29
	Contrôle des mesures respectueuses de l'environnement et des mesures de réduction de la consommation d'énergie mises en œuvre lors de la construction	Programme 29
	Respect des normes minimales de sécurité opérationnelle recommandées par le siège des Nations Unies pour la nouvelle salle de conférence	Programme 29
	Non-ingérence et indépendance perçue par les principales parties prenantes	Programme 26
	EFFICACITÉ : % des travaux de la Division de l'audit et de la supervision internes qui couvrent des domaines à haut risque / de la plus haute importance	Programme 26
	EFFICIENCE : a) achèvement des rapports de supervision dans les délais impartis et conformément aux normes de qualité; b) nombre d'audits et d'évaluations terminés conformément au plan de supervision; c) nombre de plaintes/rapports pour mauvaise conduite possible traités	Programme 26
	PERTINENCE, VALEUR AJOUTÉE ET ADMINISTRATION – Économies ou améliorations tangibles en ce qui concerne les processus et systèmes opérationnels	Programme 26
APPRENTISSAGE INSTITUTIONNEL – Assimilation des enseignements et des recommandations tirés des processus de supervision.	Programme 26	

PROGRAMME 21 DIRECTION GENERALE

CONTEXTE DE PLANIFICATION

21.1. Le Programme Direction générale de l'OMPI donne l'orientation stratégique permettant à l'Organisation de tendre vers la réalisation de ses objectifs stratégiques. Le Programme a également pour vocation d'impulser le changement requis pour permettre à l'OMPI de s'acquitter efficacement de son mandat, dans un environnement extérieur en perpétuelle évolution.

21.2. Le Programme de réorientation stratégique (PRS) arrivera à échéance en 2013. Lors du prochain exercice biennal, le Programme devra prendre l'engagement auprès des différents pôles de l'Organisation de tout mettre en œuvre pour que les avantages et les améliorations tirés de la mise en œuvre du PRS soient mis à profit de façon pérenne par une amélioration continue et un haut degré d'engagement de la part des membres du personnel. Les valeurs fondamentales de l'Organisation continueront à guider les membres de la direction générale et du personnel dans leur travail. La mise en œuvre du portefeuille de projets ERP, qui constitue l'une des initiatives phares du PRS, restera une priorité de l'exercice biennal.

21.3. L'environnement extérieur dans lequel opère l'OMPI reste exigeant et ne facilite pas l'atteinte des objectifs institutionnels. L'économie mondiale demeure fragile. Dans le même temps, la forte concurrence économique souligne l'importance de la propriété intellectuelle et de l'innovation pour la réussite économique et le développement national. Plusieurs questions inscrites à l'ordre du jour normatif de l'OMPI devraient arriver à échéance au cours du prochain exercice biennal, ce qui souligne l'accent permanent mis sur la propriété intellectuelle et sur la forte demande de soutien et d'assistance de l'OMPI de la part des États membres. Il faut prévoir une réponse juste et efficace à ces demandes tout en s'assurant que les services générateurs de revenus de l'Organisation disposent des ressources nécessaires, qu'ils sont réformés et demeurent compétitifs.

STRATÉGIES DE MISE EN ŒUVRE

21.4. Pour que l'accent soit mis en permanence sur la propriété intellectuelle et que les intérêts de chacun soient respectés dans le contexte actuel, le programme devra continuer à s'efforcer de renforcer, sur une base de confiance et de transparence, la communication avec les États membres et les parties prenantes, afin de faciliter l'obtention d'un consensus sur la progression des objectifs stratégiques.

21.5. Le programme défendra et soutiendra la mise en œuvre des stratégies et des initiatives qui visent à mettre en place une administration intégrée tournée vers les résultats, à rendre plus transparente la gestion, à améliorer les performances en application du cadre de gestion orienté vers les résultats de l'OMPI, du Plan stratégique à moyen terme et en prenant systématiquement en compte le Plan d'action pour le développement. Les tâches prévues dans le programme viseront à mettre en place un environnement de travail productif qui tienne compte des valeurs de l'Organisation et s'appuie sur un ensemble de règles justes et équitables, des politiques relatives au lieu de travail respectueuses et des voies de communication efficaces pour répondre aux préoccupations du personnel.

21.6. Les stratégies suivantes seront menées en 2014-2015 :

i) *Renforcement de la communication avec les États membres* : Une communication, une consultation et un dialogue de qualité sur une base régulière avec les États membres renforceront l'échange d'informations à tous les niveaux et la transparence pour ce qui est des activités du programme.

ii) *Amélioration de la cohésion et de l'efficacité interne* : Des efforts continueront dans ce sens dans le cadre de mécanismes de coordination au niveau de l'Équipe de haute direction, de mécanismes de rapport de gestion et grâce au suivi des initiatives du PRS mises en œuvre.

iii) *Fourniture de services juridiques rapides, indépendants et fiables*, en harmonie avec les obligations réglementaires et le droit applicable afin de faciliter la bonne conduite des affaires par le Secrétariat et les organes statutaires de l'Organisation. Poursuite de l'élaboration et de la maintenance de la base de données WIPO LEX, qui rassemble les lois et les traités touchant la propriété intellectuelle, après avoir déterminé en connaissance de cause quel est le besoin et quelle sera l'utilisation.

iv) *Renforcement de la contribution de l'OMPI au Conseil des chefs de secrétariat (CCS)* : l'OMPI continuera d'avoir une participation active au sein du système des Nations Unies, y compris au CCS et à son haut comité de gestion et son haut comité sur les programmes. Grâce à sa participation active et à son rôle de chef de file au sein de ces organismes, l'OMPI continuera de renforcer les initiatives des Nations Unies visant à promouvoir l'innovation et la créativité et à mettre en évidence ses bonnes pratiques de gestion.

v) *Mise en place d'un système complet de déontologie et d'intégrité* : Dans le cadre de l'engagement pris par l'Organisation de mettre en place un système complet de déontologie et d'intégrité à l'OMPI, le Bureau de déontologie consolidera les fondements érigés lors de l'exercice précédent (y compris le code de déontologie, la politique de lutte contre les représailles et la formation du personnel) pour intégrer le système à l'OMPI grâce à l'établissement de normes, la transmission d'avis clairs et convaincants aux membres de la direction et du personnel de tous niveaux et des actions des sensibilisation et de promotion.

vi) *Assurer un meilleur fonctionnement des assemblées de l'OMPI* : Une coordination et une planification internes rationalisées contribueront à une préparation poussée des assemblées dans le respect des délais et faciliteront ainsi le travail des États membres au sein de l'organe directeur le plus important de l'OMPI.

vii) *Améliorer le traitement des plaintes et des conflits* : L'organisation continuera de promouvoir le recours à des mécanismes informels, chaque fois que possible, pour résoudre les conflits. Pour ce faire, l'organisation continuera de développer et de renforcer ses politiques, mécanismes et procédures, mettant ainsi à la disposition du personnel une série de points d'accès à la résolution formelle et informelle des conflits en milieu de travail.

PRINCIPAUX RISQUES ET STRATÉGIES D'ATTÉNUATION

Risque(s) susceptible(s) d'empêcher le programme d'atteindre ses résultats	Plans d'atténuation en place ou en cours de mise en œuvre
<p>Après s'être beaucoup investie, l'OMPI a rapidement progressé et obtenu des résultats grâce au Programme de réorientation stratégique (PRS), qui a pris fin début 2013. Si la haute direction, le personnel et les États membres ne concentrent pas durablement leurs efforts sur l'amélioration, l'Organisation risque d'assister à une baisse des résultats atteints dans le cadre du PRS. Les initiatives qui comprennent de nouveaux processus (la gestion de la continuité des opérations et la gestion des risques, par exemple) sont particulièrement menacées.</p> <p>L'engagement effectif de l'OMPI auprès des États membres est capital pour l'obtention de résultats dans les délais impartis. Le ralentissement des processus intergouvernementaux de l'OMPI, y compris dans le cadre des discussions normatives, et une augmentation des coûts ou un allongement des calendriers d'exécution des programmes approuvés sont à craindre. Cette situation nuirait à la crédibilité de l'OMPI en tant qu'organe normatif en matière de propriété intellectuelle.</p>	<p>La structure de gouvernance du PRS prévoyait d'emblée la surveillance de l'Équipe de haute direction et des rapports réguliers de l'OCIS, des initiatives qui ont contribué à ancrer la responsabilité pour l'intégration du PRS.</p> <p>Tandis que l'Organisation amorce la période post-PRS, le fait que la haute direction reste vigilante permettra de préserver et de renforcer les valeurs fondamentales et les résultats de chaque initiative dans l'intérêt de l'OMPI et de ses parties prenantes.</p> <p>Maintien d'une coordination étroite, fiable et transparente entre le Secrétariat et les États membres.</p>

TABLEAU DES RÉSULTATS

Résultats escomptés	Indicateurs d'exécution	Niveaux de référence	Objectifs visés
IV.2 Amélioration de l'accessibilité et de l'utilisation de l'information en matière de propriété intellectuelle par les institutions compétentes et le public afin de promouvoir l'innovation et la créativité	Augmentation du nombre d'utilisateurs de WIPO LEX	1 123 930	20%
VIII.3 Engagement réel auprès des États membres	% de réunions de comité pour lesquelles des réunions d'information préalables sont tenues pour les États membres	80%	90%
	% des courriers adressés au Directeur général par les États membres qui reçoivent une réponse dans un délai de deux semaines	80%	80%
	% d'actions d'adhésion et d'autres actions portant sur le traité de l'OMPI entreprises par les États membres et traitées dans les délais	95% traitées dans les trois jours (fin 2012)	90% traitées dans les trois jours
	Niveaux de satisfaction des États membres quant à la préparation et au fonctionnement des assemblées	88% satisfaits des dispositions prises	85% satisfaits des dispositions prises
	Respect des délais pour la publication des documents des assemblées	100% des documents publiés deux mois avant les assemblées	100% des documents publiés deux mois avant les assemblées
VIII.5 L'OMPI collabore efficacement avec d'autres processus et instances de négociation de l'ONU et d'autres organisations intergouvernementales	Nouvelles initiatives conjointes avec d'autres institutions des Nations Unies	Deux	Deux
	% de demandes d'avis et de services juridiques qui reçoivent une réponse rapide, fiable et indépendante du Bureau du Conseiller juridique	100%	95%
IX.2 Un Secrétariat réactif, fonctionnant harmonieusement et doté de ressources humaines bien gérées et compétentes, à même d'obtenir des résultats concrets.	% de demandes d'avis et de services juridiques qui reçoivent une réponse rapide, indépendante et fiable du Bureau du Conseiller juridique	100%	90%
IX.3 Un environnement de travail stimulant étayé par un cadre réglementaire efficace et des voies appropriées pour répondre aux préoccupations du personnel	% du personnel de l'OMPI ayant connaissance des services qu'ils peuvent obtenir du Bureau du médiateur et de l'existence d'un mécanisme informel de résolution des conflits	Enquête auprès du personnel (2011) : 44% des membres du personnel ont une bonne connaissance de la fonction de médiateur, 49% en ont une assez bonne connaissance.	Augmentation de la sensibilisation du personnel, qui atteint 60%

Résultats escomptés	Indicateurs d'exécution	Niveaux de référence	Objectifs visés
	Pourcentage des répondants ayant connaissance des principes et des politiques éthiques de l'OMPI	70%	75%

RESSOURCES ALLOUÉES AU PROGRAMME 21

21.7. Les ressources allouées aux résultats IV.2 (Amélioration de l'accessibilité et de l'utilisation de l'information en matière de propriété intellectuelle) et V.2 (Utilisation élargie et améliorée des analyses économiques de l'OMPI) sont liées à la poursuite du développement et de la maintenance de la base de données WIPO LEX; lors de l'exercice 2014-2015, elles seront maintenues à peu près au même niveau que pour le budget 2012-2013 après virements.

21.8. L'augmentation des ressources allouées au résultat VIII.3 (Engagement réel auprès des États membres) et au résultat VIII.5 (Collaboration efficace avec l'ONU et d'autres organisations intergouvernementales) traduit principalement l'accent mis sur ces résultats par l'augmentation de l'allocation de ressources en personnel.

21.9. La diminution des ressources allouées au résultat IX.2 (Un Secrétariat réactif, fonctionnant harmonieusement) résulte principalement de l'achèvement prévu du Programme de réorientation stratégique lors de l'exercice biennal en cours, et se traduit par la réduction des autres services contractuels à hauteur de 1,2 million de francs suisses.

Ressources par résultat (en milliers de francs suisses)

Numéro et description du résultat escompté		Budget 2012-2013 approuvé	Budget 2012-2013 après virements	Budget 2014-2015 proposé
IV.2	Amélioration de l'accessibilité et de l'utilisation de l'information en matière de propriété intellectuelle par les institutions compétentes et le public afin de promouvoir l'innovation et la créativité	-	-	1 939
V.2	Utilisation élargie et améliorée des analyses économiques de l'OMPI aux fins de l'élaboration des politiques	2 244	2 083	-
VIII.3	Engagement réel auprès des États membres	5 311	4 400	6 883
VIII.5	L'OMPI collabore efficacement avec d'autres processus et instances de négociation de l'ONU et d'autres organisations intergouvernementales	100	90	273
IX.2	Un Secrétariat réactif, fonctionnant harmonieusement et doté de ressources humaines bien gérées et compétentes, à même d'obtenir des résultats concrets	10 255	10 777	9 152
IX.3	Un environnement de travail stimulant étayé par un cadre réglementaire efficace et des voies appropriées pour répondre aux préoccupations du personnel	1 038	988	1 048
Total		18 948	18 338	19 294

Note : Le budget 2012-2013 approuvé et le budget 2012-2013 après virements, par résultat escompté, ont été restructurés de manière à tenir compte du cadre de résultats proposé pour 2014-2015.

Ressources par objet de dépense
(en milliers de francs suisses)

	Budget 2012-2013 approuvé	Budget 2012-2013 après virements	Budget 2014-2015 proposé	Différence par rapport au budget 2012-2013 après virements	
				Montant	%
A. Ressources en personnel					
Postes	14 218	12 636	14 577	1 941	15,4%
Fonctionnaires temporaires	2 103	2 107	2 571	464	22,0%
Autres dépenses de personnel	--	--	--	--	n.d.
Total, A	16 320	14 743	17 148	2 405	16,3%
B. Autres ressources					
Stagiaires et bourses de l'OMPI					
Stagiaires	100	100	144	44	44,0%
Bourses	120	--	--	--	n.d.
<i>Sous-total</i>	220	100	144	44	44,0%
Voyages et bourses					
Missions de fonctionnaires	705	760	674	(86)	-11,3%
Voyages de tiers	--	12	--	(12)	-100,0%
Bourses	--	--	--	--	n.d.
<i>Sous-total</i>	705	772	674	(98)	-12,7%
Services contractuels					
Conférences	132	110	178	67	60,8%
Publications	10	7	--	(7)	-100,0%
Services contractuels de personnes	670	610	510	(100)	-16,4%
Autres services contractuels	58	1 280	41	(1 239)	-96,8%
<i>Sous-total</i>	870	2 007	728	(1 279)	-63,7%
Dépenses de fonctionnement					
Locaux et entretiens	--	2	4	2	90,5%
Communication	28	25	--	(25)	-100,0%
Représentation	658	545	459	(86)	-15,8%
Frais administratifs et bancaires	--	--	--	--	n.d.
Services conjoints Nations Unies	100	90	90	--	0,0%
<i>Sous-total</i>	786	662	553	(109)	-16,5%
Matériel et fournitures					
Mobilier et matériel	24	15	--	(15)	-100,0%
Fournitures	23	39	47	8	21,4%
<i>Sous-total</i>	47	54	47	(7)	-12,4%
Total, B	2 628	3 595	2 146	(1 449)	-40,3%
TOTAL	18 948	18 338	19 294	956	5,2%
POSTES	35	34	34	--	0,0%

Notes :

1) Le budget 2012-2013 approuvé et le budget 2012-2013 après virements sont restructurés en fonction des catégories de coûts proposées pour 2014-2015.

2) Le budget après virements tient compte du budget ajusté des programmes, suite aux virements opérés en 2012-2013 conformément à l'article 5.5 du Règlement financier. On trouvera plus d'informations sur le budget 2012-2013 après virements dans le tableau de l'annexe I (Budget après virements, par programme) du présent document et du document WO/PBC/20/2 (Rapport sur l'exécution du programme en 2012). Les dépenses de personnel figurant dans le budget 2012-2013 après virements représentent les dépenses effectives engagées jusqu'au 31 mars 2013 et les montants inscrits au budget, sur la base de dépenses standard, pour les neuf mois restants de 2013.

3) On trouvera plus d'informations sur les postes afférents à ce programme dans le tableau de l'annexe II.

Ressources au titre des fonds fiduciaires potentiellement disponibles
pour les activités de programme en 2014-2015*
(en milliers de francs suisses)**

<i>Programme</i>	<i>Solde prévu fin 2013</i>	<i>Contributions prévues pour 2014-2015***</i>	<i>Montant estimatif disponible pour les activités de programme en 2014- 2015****</i>
Programme 21	1 141	–	1 141

* Pour information seulement. Pour plus de précisions, on est prié de se reporter à l'annexe VIII.

** Les chiffres ne comprennent pas les ajustements pour taux d'intérêt et taux de change.

Il est à noter également que ces fonds financent en général des activités qui portent sur une période excédant un exercice biennal ou qui sont à cheval sur deux exercices, à mesure que les recettes sont perçues et les dépenses encourues.

*** Les contributions annuelles sont variables, des fluctuations ayant été constatées d'une année à l'autre.

**** Ce chiffre purement indicatif découle des modes de financement précédents. Il ne représente pas des engagements de la part des États membres, sauf dans les cas où l'accord de fonds fiduciaire comprend un tel engagement.

PROGRAMME 22 GESTION DU PROGRAMME ET DES RESSOURCES

CONTEXTE DE PLANIFICATION

22.1. L'optimisme tempéré de l'économie mondiale, la timide hausse de la croissance des revenus, l'augmentation des frais de personnel et la demande croissante de services de l'OMPI restent le contexte dans lequel s'inscrit ce programme pour l'exercice biennal 2014-2015. L'exercice en cours a permis de constater l'impact positif de la mise en œuvre du programme de réorientation stratégique (PRS) visant à renforcer : a) l'approche orientée vers les résultats de la gestion des activités de l'Organisation; b) la gestion des ressources financières; et c) les contrôles internes.

22.2. Le renforcement de la gestion axée sur les résultats (GAR) a amélioré les programmes de travail annuels au cours de l'exercice 2012-2013. La démarche de planification axée sur les résultats adoptée pour le programme et budget 2014-2015 ainsi que la gestion des risques au niveau de l'Organisation ont abouti à un plan biennal très axé sur les résultats et sur l'amélioration des résultats et de l'exécution du programme par le biais d'un tableau des résultats amélioré et consolidé et d'indicateurs de performance qui démontrent sans équivoque la contribution des programmes aux résultats de l'Organisation. En conséquence des progrès réalisés en matière de gestion axée sur les résultats au sein de l'Organisation, ce programme est désormais plus à même d'adopter une démarche plus globale en ce qui concerne la gestion des performances obtenues par l'Organisation, une démarche qui englobe les principes applicables aux activités, les principes opérationnels et les principes de gestion financière.

STRATÉGIES DE MISE EN ŒUVRE

22.3. L'exercice biennal 2014-2015 sera axé sur le renforcement des processus de suivi et d'évaluation de l'exécution afin de mieux cerner son stade d'évolution. Cela permettra au Programme de s'engager auprès des chefs de programme afin d'améliorer les résultats du Programme. Le déploiement des principales fonctionnalités du système ERP et la pleine intégration des ressources humaines et financières de l'OMPI et de ses systèmes de gestion axée sur les résultats permettront de mettre en place des systèmes cohérents et solidaires, afin d'intégrer la planification, le suivi et l'établissement de rapports au niveau des programmes et des finances.

22.4. D'autres priorités devraient être définies : amélioration des mécanismes de prévision et de gestion des recettes de l'OMPI, amélioration des mécanismes de suivi des dépenses afin de consolider les progrès accomplis au cours de l'exercice biennal 2012-2013. Cela devrait renforcer l'institutionnalisation d'une attitude responsable en matière de dépenses et les contrôles dans les domaines où des faiblesses ont été détectées. La mise en œuvre du système ERP et de meilleures capacités de reporting permettent de recourir à l'analyse et à la collecte de données décisionnelles (BI) pour aider à la prise de décisions en ce qui concerne la gestion du programme et des ressources. L'amélioration du reporting permettra également au programme d'évaluer et de renforcer les contrôles si nécessaire.

22.5. Au cours du prochain exercice biennal, le programme aidera activement les chefs de programmes à analyser leurs activités et leurs modèles d'exécution et à cerner quelles sont les perspectives d'amélioration continue des performances et de la rentabilité.

22.6. On poursuivra les efforts visant à améliorer la gestion et les contrôles financiers en s'appuyant sur les résultats des initiatives de renforcement de la gestion des ressources financières, de renforcement du système de contrôle interne et de gestion des risques mises en place dans le cadre du programme de réorientation stratégique en 2012-2013. À cet égard, le dialogue continu avec les organes d'audit et de supervision et un suivi systématique des recommandations en suspens resteront des stratégies essentielles.

22.7. La prudence restera de mise au cours de l'exercice 2014-2015 en ce qui concerne la démarche de gestion financière. Il reste donc fondamental pour l'OMPI de suivre de près les recettes et les dépenses par l'intermédiaire du groupe de gestion de la crise créé en son sein et du mécanisme d'information des États membres relevant de l'observatoire financier.

PRINCIPAUX RISQUES ET STRATÉGIES D'ATTÉNUATION

Risque(s) susceptible(s) d'empêcher le programme d'atteindre ses résultats	Plans d'atténuation en place ou en cours de mise en œuvre
Si la crise économique et financière mondiale perdure, les niveaux de recettes pourraient être bien plus bas que prévu. Une incapacité concomitante à faire preuve de réactivité pour ramener les dépenses à un niveau approprié pourrait engendrer un déficit et avoir un impact négatif sur l'exécution du programme.	<p>L'Organisation maintient le montant des réserves au niveau approprié (18% environ du budget biennal) pour être en mesure de pallier une éventuelle diminution des recettes.</p> <p>Le Secrétariat surveille étroitement les dépenses grâce à un processus de suivi renforcé des recettes et des dépenses et par l'intermédiaire du Groupe de gestion de la crise.</p>

TABLEAU DES RÉSULTATS

Résultats escomptés	Indicateurs d'exécution	Niveaux de référence	Objectifs visés
IX.1 Services d'appui efficaces, efficients, de qualité et tournés vers la clientèle, à l'intention à la fois des clients internes et des parties prenantes externes	Mise à disposition des rapports et analyses de nature financière et de gestion demandés par la haute direction, les chefs de programmes et les États membres conformément aux échéances convenues	Clôture mensuelle à effectuer dans les 10 jours ouvrables à compter de la fin du mois (hormis le mois de janvier, où la clôture mensuelle est déterminée en fonction de la progression de la clôture annuelle)	Identiques aux niveaux de référence
		Rapports statiques en ligne disponibles dès le lendemain; Rapports trimestriels de l'Observatoire dans les 2 semaines de clôture; Rapports standards mensuels dans la semaine de clôture	Rapports interactifs en ligne paramétrables disponibles suite aux travaux ERP/BI au cours de l'exercice biennal 2014-2015; Rapports trimestriels de l'Observatoire dans les deux semaines de clôture; Rapports standards mensuels dans la semaine de clôture
	Résolution des requêtes internes/externes reçues dans les délais impartis	75% des tickets doivent être clôturés (résolus) dans les trois jours suivant leur réception	Identiques aux niveaux de référence
		Soumettre des avis et/ou répondre à des fichiers et requêtes budgétaires dans les 72 heures	Soumettre des avis et/ou répondre à des fichiers et requêtes budgétaires dans les 48 heures

Résultats escomptés	Indicateurs d'exécution	Niveaux de référence	Objectifs visés
IX.2 Un Secrétariat réactif, fonctionnant harmonieusement et doté de ressources humaines bien gérées et compétentes, à même d'obtenir des résultats concrets.	Les commissaires aux comptes externes ont produit un rapport financier satisfaisant, qui confirme que les opérations financières sont conformes aux dispositions des conventions et des traités de l'OMPI, au Règlement financier de l'OMPI et aux Normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS).	Réception d'un rapport d'audit favorable pour 2012-2013 et réponses apportées à toutes les recommandations de l'audit	Rapport d'audit favorable pour les deux années de l'exercice
	Retour sur investissements conforme aux critères établis par le Comité consultatif pour l'investissement (CCI)	Retour sur investissements conforme aux critères établis par le CCI pour 2012-2013	Retour sur investissements conforme aux critères établis par le CCI pour 2014-2015
	Paiements (y compris taxes perçues au titre des services fournis dans le cadre des systèmes de Madrid et de La Haye) effectués à temps	90% des paiements effectués avant l'expiration du délai de sept jours ou à la date de réception de la facture (en cas de réception tardive) en cas d'absence d'autres problèmes de flux de travail (non expédition du bon de commande, etc.)	90% des paiements à effectuer dans les deux-trois jours à compter de la date de réception de la facture
	% du personnel formé se déclarant satisfait de la formation (cours d'initiation, formation sur l'ERP, formation sur la gestion axée sur les résultats)	à déterminer	85%
	% de personnes (OMPI) ayant répondu qui estiment que l'OMPI doit rendre des comptes sur ses résultats	75%	80%
	% de programmes de l'OMPI utilisant les données relatives à l'exécution du programme pour gérer cette exécution	50	70
IX.3 Un environnement de travail stimulant étayé par un cadre réglementaire efficace et des voies appropriées pour répondre aux préoccupations du personnel	Règlement financier et ses règlements d'exécution et ordres de service correspondants à jour	Ordres de service émis en 2012 et 2013. Règlement financier et ses règlements d'exécution modifiés en 2012 si nécessaire	Examen et révision du cadre réglementaire le cas échéant

RESSOURCES ALLOUÉES AU PROGRAMME 22

22.8. Les ressources allouées au résultat IX.1 (Services d'appui efficaces, efficients, de qualité et tournés vers la clientèle) traduisent principalement l'allocation de ressources en personnel et d'autres ressources au Programme, au titre des catégories "Autres services contractuels" et "Fournitures". Cela est conforme à la stratégie de renforcement des capacités organisationnelles pour mettre en place le portefeuille de projets ERP.

22.9. Les ressources allouées au résultat IX.2 (Un Secrétariat réactif, fonctionnant harmonieusement) montrent une réduction des coûts due à i) l'achèvement prévu du projet relevant du Plan d'action pour le développement intitulé "Amélioration du Cadre de gestion axée sur les

résultats (GAR) de l'OMPI aux fins de suivi et d'évaluation des activités de développement" en 2013; ii) la diminution du coût des services contractuels de personnes en raison de l'intégration de la gestion axée sur les résultats. Cette réduction nette illustre également la réaffectation des coûts aux trois nouveaux résultats escomptés du Programme, et tient compte d'une augmentation significative des frais administratifs et bancaires, à hauteur de 240 000 francs suisses, une situation due à une nouvelle pratique qui impose à l'Organisation de payer pour des services auparavant gratuits.

22.10. Les ressources allouées au résultat IX.3 (Activation de l'environnement de travail et un cadre réglementaire efficace) illustrent principalement le montant des ressources en personnel allouées à l'examen et à l'entretien du cadre financier réglementaire de l'Organisation, avec une petite part d'autres ressources allouées à la contribution de l'OMPI aux activités de l'ONU financées conjointement.

22.11. Les ressources allouées au résultat IX.8 (Renforcement de l'obligation redditionnelle, du contrôle interne et de la gestion institutionnelle) représentent l'allocation budgétaire de 391 000 francs suisses proposée à l'Organe consultatif indépendant de surveillance de l'OMPI (OCIS) pour l'exercice biennal et le montant estimatif de l'audit externe (les honoraires du commissaire aux comptes et le montant des ressources en personnel allouées). La réduction du budget alloué à la rubrique "Voyages de tiers" illustre les économies réalisées sur les frais de déplacements, qui ont contribué à une réduction du montant des ressources allouées à l'OCIS pour le prochain exercice biennal.

Ressources par résultat
(en milliers de francs suisses)

Numéro et description du résultat escompté		Budget 2012-2013 approuvé	Budget 2012-2013 après virements	Budget 2014-2015 proposé
IX.1	Services d'appui efficaces, efficients, de qualité et tournés vers la clientèle, à l'intention à la fois des clients internes et des parties prenantes externes	-	-	8 312
IX.2	Un Secrétariat réactif, fonctionnant harmonieusement et doté de ressources humaines bien gérées et compétentes, à même d'obtenir des résultats concrets	18 901	19 074	16 372
IX.3	Un environnement de travail stimulant étayé par un cadre réglementaire efficace et des voies appropriées pour répondre aux préoccupations du personnel	-	-	1 923
IX.8	Renforcement de l'obligation redditionnelle, de l'apprentissage institutionnel, de l'optimisation des ressources financières, de l'administration, du contrôle interne et de la gestion institutionnelle avec le concours d'une supervision indépendante efficace	-	-	1 524
Total		18 901	19 074	28 132

Note : Le budget 2012-2013 approuvé et le budget 2012-2013 après virements, par résultat escompté, ont été restructurés de manière à tenir compte du cadre de résultats proposé pour 2014-2015.

Ressources par objet de dépense
(en milliers de francs suisses)

	Budget 2012-2013 approuvé	Budget 2012-2013 après virements	Budget 2014-2015 proposé	Différence par rapport au budget 2012-2013 après virements	
				Montant	%
A. Ressources en personnel					
Postes	14 393	14 570	19 494	4 923	33,8%
Fonctionnaires temporaires	2 367	2 208	3 078	870	39,4%
Autres dépenses de personnel	--	--	--	--	n.d.
Total, A	16 760	16 778	22 572	5 794	34,5%
B. Autres ressources					
Stagiaires et bourses de l'OMPI					
Stagiaires	--	--	--	--	n.d.
Bourses	--	--	--	--	n.d.
<i>Sous-total</i>	--	--	--	--	n.d.
Voyages et bourses					
Missions de fonctionnaires	96	116	86	(30)	-26,2%
Voyages de tiers	474	596	351	(245)	-41,1%
Bourses	--	--	--	--	n.d.
<i>Sous-total</i>	<i>570</i>	<i>712</i>	<i>437</i>	<i>(275)</i>	<i>-38,7%</i>
Services contractuels					
Conférences	26	366	356	(10)	-2,7%
Publications	4	2	--	(2)	-100,0%
Services contractuels de personnes	876	494	267	(226)	-45,8%
Autres services contractuels	--	98	2 162	2 064	2106,1%
<i>Sous-total</i>	<i>906</i>	<i>959</i>	<i>2 785</i>	<i>1 826</i>	<i>190,4%</i>
Dépenses de fonctionnement					
Locaux et entretiens	12	9	13	4	46,1%
Communication	42	19	--	(19)	-100,0%
Représentation	10	9	9	--	0,0%
Frais administratifs et bancaires	508	520	760	240	46,2%
Services conjoints Nations Unies	40	39	34	(5)	-11,7%
<i>Sous-total</i>	<i>612</i>	<i>595</i>	<i>816</i>	<i>221</i>	<i>37,1%</i>
Matériel et fournitures					
Mobilier et matériel	35	21	20	(1)	-3,6%
Fournitures	18	9	1 502	1 493	16474,0%
<i>Sous-total</i>	<i>53</i>	<i>30</i>	<i>1 522</i>	<i>1 492</i>	<i>5005,3%</i>
Total, B	2 141	2 296	5 560	3 264	142,2%
TOTAL	18 901	19 074	28 132	9 058	47,5%
POSTES	44	45	53	8	17,8%

Notes :

1) Le budget 2012-2013 approuvé et le budget 2012-2013 après virements sont restructurés en fonction des catégories de coûts proposées pour 2014-2015.

2) Le budget après virements tient compte du budget ajusté des programmes, suite aux virements opérés en 2012-2013 conformément à l'article 5.5 du Règlement financier. On trouvera plus d'informations sur le budget 2012-2013 après virements dans le tableau de l'annexe I (Budget après virements, par programme) du présent document et du document WO/PBC/20/2 (Rapport sur l'exécution du programme en 2012). Les dépenses de personnel figurant dans le budget 2012-2013 après virements représentent les dépenses effectives engagées jusqu'au 31 mars 2013 et les montants inscrits au budget, sur la base de dépenses standard, pour les neuf mois restants de 2013.

3) On trouvera plus d'informations sur les postes afférents à ce programme dans le tableau de l'annexe II.

PROGRAMME 23 GESTION ET MISE EN VALEUR DES RESSOURCES HUMAINES

CONTEXTE DE PLANIFICATION

23.1. Afin d'atteindre ses objectifs fondamentaux, l'OMPI doit disposer d'un Secrétariat efficace, avec un personnel bien géré et convenablement formé pour fournir des résultats pérennes. Dans ce contexte, de nombreuses difficultés devront être surmontées, notamment afin de réduire l'écart entre les compétences actuelles du personnel et celles requises pour les besoins à venir de l'Organisation. La stratégie des ressources humaines en cours d'élaboration vise à surmonter ces difficultés (harmonisation des compétences; parité à tous les niveaux; diversité géographique; délais de recrutement; procédures transparentes, en adéquation avec les besoins et conformes aux meilleures pratiques suivies par le régime commun des Nations Unies; et surtout adaptation des services de ressources humaines à la clientèle). Un autre domaine d'intervention important sera la communication, y compris la consultation efficace et en temps opportun des membres du personnel, des représentants du personnel, du personnel d'encadrement de l'OMPI et des États membres.

23.2. L'intégration de l'initiative Conception organisationnelle lancée dans le cadre du PRS, conformément au cadre et aux approches de gestion orientée vers les performances de l'OMPI, permettra de renforcer l'obligation redditionnelle en ce qui concerne le capital humain de l'Organisation, de contribuer à l'obtention de meilleurs résultats grâce à une planification plus précise des besoins en ressources humaines pour faciliter les synergies transversales et réduire les doublons.

23.3. La mise en œuvre du flux de ressources humaines ERP sera une priorité en 2014-2015, afin d'aller dans le sens de processus et de services de ressources humaines efficaces et efficients et d'améliorer les capacités de reporting en matière de ressources humaines à la fois en interne, en direction de l'encadrement, et à l'extérieur, en direction des organes directeurs et des parties prenantes.

STRATÉGIES DE MISE EN ŒUVRE

23.4. L'une des priorités du prochain exercice consistera à élaborer des plans d'effectifs pour tous les pôles de l'Organisation, et à suivre leur mise en œuvre en collaborant plus étroitement avec le personnel d'encadrement.

23.5. À mesure que l'Organisation gagnera en efficacité en ce qui concerne l'identification et la planification des structures organisationnelles et des ressources humaines qui lui permettront de répondre à ses besoins, la capacité de hiérarchisation des priorités en matière de services de recrutement afin de mieux définir les objectifs de perfectionnement du personnel devrait avoir un impact non négligeable. Le recrutement sera donc désormais plus axé sur la réduction des écarts de compétences au sein de l'Organisation.

23.6. Le projet ERP comprendra le déploiement et l'intégration d'un nouveau système intégré de recrutement et d'une fonctionnalité de libre-service à l'intention des membres du personnel et du personnel d'encadrement, ce qui aura pour effet d'accroître l'efficacité et les niveaux de service.

23.7. Les opérations de ressources humaines seront également simplifiées grâce au système ERP. Les modules Paie et Ressources humaines seront déployés en octobre 2013. Le personnel continuera d'être formé au nouveau système et aux nouveaux outils au cours du prochain exercice biennal au fur et à mesure du déploiement de nouvelles fonctions et capacités dans le cadre des phases successives du projet ERP. Cela devrait se traduire par des services orientés vers la clientèle plus efficaces, plus efficaces et de meilleure qualité.

23.8. Suite à un examen interne mené en 2013, la prestation de services médicaux sera réorientée afin d'être plus axée sur la santé au travail, et un comité de pairs traitant des questions de santé et de sécurité du personnel sera créé en collaboration avec les parties prenantes. La question de l'absentéisme sera également prioritaire lors du prochain exercice biennal.

23.9. Les polices d'assurance du personnel (assurance-maladie, assurance-accident et assurance-vie) sont susceptibles d'être renouvelées en 2014. Un appel d'offres sera lancé aux fins de sélection d'un ou de plusieurs prestataire(s) de services; les nouvelles polices ou les renouvellements de polices prendront effet en janvier 2015.

23.10. Le perfectionnement du personnel sera axé sur les principaux besoins de formation individuelle et collective, le but étant de s'assurer que les objectifs individuels et les résultats escomptés à l'échelle de l'Organisation puissent être atteints. L'accent sera mis sur la formation de l'encadrement afin de renforcer la capacité d'encadrement de l'Organisation. Les modules de formation porteront sur les techniques élémentaires d'encadrement ("Encadrement des personnes", "Gestion de projets", etc.) et sur la communication, y compris la gestion des conflits et la gestion du temps.

23.11. Le Système électronique de gestion des performances et de perfectionnement du personnel (PMSDS) a été perfectionné en 2013. Au cours du prochain exercice biennal, il s'agira en priorité de procéder à une intégration plus poussée du PMSDS dans les processus et systèmes de ressources humaines de l'OMPI. D'autres consignes seront également transmises aux membres du personnel et au personnel d'encadrement, l'objectif étant de veiller à ce que les performances de chaque membre du personnel soient gérées de manière rigoureuse au sein de l'Organisation.

23.12. À l'issue de la première révision complète du Statut et Règlement du personnel menée en plus de 20 ans en 2012, d'autres ajustements continueront d'être apportés au Statut et Règlement du personnel, si nécessaire, pour garantir un cadre réglementaire transparent, moderne et actualisé, conforme aux meilleures pratiques suivies par le régime commun des Nations Unies.

23.13. Suite à l'approbation prévue en octobre 2013 par le Comité de coordination des révisions du Statut et Règlement du personnel en ce qui concerne le système de justice interne, un nouveau cadre sera conçu et mis en place, des aménagements structurels seront entrepris et des systèmes électroniques seront développés à l'appui de la mise en œuvre. Les révisions proposées portent essentiellement sur la simplification des procédures de justice interne et sur le renforcement des mécanismes informels de résolution des conflits (médiation, par exemple).

23.14. Le cadre contractuel révisé a été mis en place pour les membres du personnel au cours de l'exercice 2012-2013. Lors du prochain exercice biennal, il s'agira d'abord d'élaborer et de mettre en œuvre des politiques de contrats externes en tenant compte expressément de la recommandation n° 6 du Plan d'action pour le développement.

23.15. La révision du cadre réglementaire sous forme d'ordres de service menée en 2012 a donné lieu à des informations et à des consignes en matière de ressources humaines plus accessibles et plus homogènes en direction des membres du personnel et du personnel d'encadrement. Cette initiative sera maintenue au cours du prochain exercice biennal afin d'améliorer l'homogénéité et l'accessibilité de tous les types d'informations relatives aux ressources humaines.

PRINCIPAUX RISQUES ET STRATÉGIES D'ATTÉNUATION

Risque(s) susceptible(s) d'empêcher le programme d'atteindre ses résultats	Plans d'atténuation en place ou en cours de mise en œuvre
L'évolution rapide des activités extérieures nécessitant de nouveaux processus, de nouvelles compétences et de nouvelles solutions informatiques peut entraîner une inadéquation de la main-d'œuvre dans les secteurs clés de l'OMPI. Cette situation pourrait engendrer des coûts élevés liés au recrutement à court terme de personnel supplémentaire, des processus inefficaces, des retards dans les secteurs vitaux et nuire à la réputation de l'OMPI.	Développement progressif d'une main-d'œuvre plus réactive et plus adaptable, avec une structure qui soit à même de réagir en fonction des fluctuations de la demande; Analyse détaillée et évaluation des besoins de compétences et d'effectifs, suivies par des plans d'exécution prévoyant la réaffectation de membres du personnel, la formation adéquate du personnel, le recrutement des compétences essentielles et l'externalisation.

Risque(s) susceptible(s) d'empêcher le programme d'atteindre ses résultats	Plans d'atténuation en place ou en cours de mise en œuvre
Les nouvelles fonctionnalités issues de la mise en œuvre de l'ERP pourraient conduire à une perturbation des services à mesure que le personnel fait l'apprentissage de nouvelles procédures. Il se pourrait que la mise en œuvre n'intègre pas suffisamment l'analyse et la restructuration des procédures de travail, et qu'il s'agisse surtout d'un projet de remplacement de l'application système.	Formation approfondie du personnel des ressources humaines et des utilisateurs finaux, plans de communication réguliers, surveillance étroite des progrès réalisés par l'équipe chargée du projet ERP, et alerte rapide sur les problèmes à gérer. Amélioration continue des procédures de travail dans le cadre de la configuration et du développement de la solution technique.

TABLEAU DES RÉSULTATS

Résultats escomptés	Indicateurs d'exécution	Niveaux de référence	Objectifs visés
IX.1 Services d'appui efficaces, efficients, de qualité et tournés vers la clientèle, à l'intention à la fois des clients internes et des parties prenantes externes	% des membres du personnel satisfaits des services en matière de ressources humaines	Très satisfaits : 31,2% Satisfaits : 48,8% Mécontents : 17,1% Très mécontents : 2,9%	Très satisfaits ou satisfaits : 85%
	Services en matière de ressources humaines opérant dans les délais impartis, avec précision et efficacité	Sept jours ouvrables	Cinq jours ouvrables
IX.2 Un Secrétariat réactif, fonctionnant harmonieusement et doté de ressources humaines bien gérées et compétentes, à même d'obtenir des résultats concrets.	délais de recrutement	21 semaines	19 semaines
	% de pôles de l'Organisation dont les plans d'effectifs existants sont liés aux plans de travail annuels.	à déterminer	70%
	% de nouveaux embauchés qui répondent aux besoins de l'Organisation	à déterminer	80% des performances satisfaisantes à l'issue de la période d'essai
	% du personnel dont le travail est évalué en fonction des objectifs et des compétences individuels	81% (2012)	90%
	% de besoins essentiels de formation individuelle et collective qui ont été satisfaits	Aucune évaluation disponible (sera disponible fin 2013)	Besoins essentiels de formation individuelle satisfaits : 80% Besoins essentiels de formation collective satisfaits : 80% grâce à un programme de formation

RESSOURCES ALLOUÉES AU PROGRAMME 23

23.16. L'augmentation de 2,2 millions de francs suisses est en partie due à i) l'allocation supplémentaire de ressources en personnel pour pallier l'augmentation des coûts liée à l'accord de l'OMPI avec l'ONUG pour la fourniture de services médicaux; ii) la promotion de la parité et de la diversité géographique au sein de l'Organisation; iii) la réaffectation des ressources en personnel dédiées à la mise en œuvre des activités liées à l'ERP, du résultat IX.2 (Ressources humaines bien gérées et compétentes, à même d'obtenir des résultats concrets) en 2012-2013 au résultat IX.1 (Services d'appui efficaces, efficients, de qualité et tournés vers la clientèle) en 2014-2015.

23.17. Les ressources allouées au résultat IX.2 (Un Secrétariat réactif, fonctionnant harmonieusement) baissent de 0,5 million de francs suisses. Cette baisse est due à la fois à i) une diminution des résultats par rapport au budget après transferts, en raison de la réaffectation des ressources en personnel, tel que mentionné ci-dessus, ii) une augmentation de 0,5 million de francs suisses des ressources allouées aux activités de formation, illustrée par l'augmentation au titre de la rubrique "Autres services contractuels".

Ressources par résultat (en milliers de francs suisses)

Numéro et description du résultat escompté		Budget 2012-2013 approuvé	Budget 2012-2013 après virements	Budget 2014-2015 proposé
IX.1	Services d'appui efficaces, efficients, de qualité et tournés vers la clientèle, à l'intention à la fois des clients internes et des parties prenantes externes	8 790	10 109	12 276
IX.2	Un Secrétariat réactif, fonctionnant harmonieusement et doté de ressources humaines bien gérées et compétentes, à même d'obtenir des résultats concrets	12 703	11 798	11 285
Total		21 493	21 907	23 561

Note : Le budget 2012-2013 approuvé et le budget 2012-2013 après virements, par résultat escompté, ont été restructurés de manière à tenir compte du cadre de résultats proposé pour 2014-2015.

Ressources par objet de dépense
(en milliers de francs suisses)

	Budget 2012-2013 approuvé	Budget 2012-2013 après virements	Budget 2014-2015 proposé	Différence par rapport au budget 2012-2013 après virements	
				Montant	%
A. Ressources en personnel					
Postes	11 975	12 675	13 833	1 158	9,1%
Fonctionnaires temporaires	1 506	1 911	2 065	154	8,1%
Autres dépenses de personnel	2 350	2 350	2 350	--	0,0%
Total, A	15 832	16 937	18 248	1 312	7,7%
B. Autres ressources					
Stagiaires et bourses de l'OMPI					
Stagiaires	1 000	547	500	(47)	-8,6%
Bourses	--	--	--	--	n.d.
<i>Sous-total</i>	<i>1 000</i>	<i>547</i>	<i>500</i>	<i>(47)</i>	<i>-8,6%</i>
Voyages et bourses					
Missions de fonctionnaires	213	170	187	17	10,0%
Voyages de tiers	305	146	71	(75)	-51,5%
Bourses	--	--	--	--	n.d.
<i>Sous-total</i>	<i>518</i>	<i>316</i>	<i>258</i>	<i>(58)</i>	<i>-18,4%</i>
Services contractuels					
Conférences	29	13	9	(4)	-29,5%
Publications	15	14	--	(14)	-100,0%
Services contractuels de personnes	600	409	387	(22)	-5,4%
Autres services contractuels	2 222	2 334	2 802	468	20,1%
<i>Sous-total</i>	<i>2 866</i>	<i>2 769</i>	<i>3 198</i>	<i>429</i>	<i>15,5%</i>
Dépenses de fonctionnement					
Locaux et entretiens	50	37	--	(37)	-100,0%
Communication	50	37	--	(37)	-100,0%
Représentation	5	5	--	(5)	-100,0%
Frais administratifs et bancaires	--	--	32	32	n.d.
Services conjoints Nations Unies	1 057	1 173	1 317	144	12,3%
<i>Sous-total</i>	<i>1 162</i>	<i>1 251</i>	<i>1 349</i>	<i>98</i>	<i>7,8%</i>
Matériel et fournitures					
Mobilier et matériel	40	28	--	(28)	-100,0%
Fournitures	75	60	8	(52)	-86,6%
<i>Sous-total</i>	<i>115</i>	<i>88</i>	<i>8</i>	<i>(80)</i>	<i>-90,9%</i>
Total, B	5 661	4 971	5 313	342	6,9%
TOTAL	21 493	21 907	23 561	1 654	7,5%
POSTES	36	38	38	--	0,0%

Notes :

- 1) Le budget 2012-2013 approuvé et le budget 2012-2013 après virements sont restructurés en fonction des catégories de coûts proposées pour 2014-2015.
- 2) Le budget après virements tient compte du budget ajusté des programmes, suite aux virements opérés en 2012-2013 conformément à l'article 5.5 du Règlement financier. On trouvera plus d'informations sur le budget 2012-2013 après virements dans le tableau de l'annexe I (Budget après virements, par programme) du présent document et du document WO/PBC/20/2 (Rapport sur l'exécution du programme en 2012). Les dépenses de personnel figurant dans le budget 2012-2013 après virements représentent les dépenses effectives engagées jusqu'au 31 mars 2013 et les montants inscrits au budget, sur la base de dépenses standard, pour les neuf mois restants de 2013.
- 3) On trouvera plus d'informations sur les postes afférents à ce programme dans le tableau de l'annexe II.

PROGRAMME 24 SERVICES D'APPUI GENERAUX

CONTEXTE DE PLANIFICATION

24.1. Les biens et services achetés ainsi que les voyages constituent encore l'un des coûts autres que de personnel les plus importants et représentent donc un domaine où des gains potentiels importants peuvent être réalisés au plan de la rentabilité des coûts pour l'ensemble de l'Organisation. Les services d'achat et de voyage s'efforceront donc de faire des économies grâce à une recherche stratégique de fournisseurs et à un renforcement de l'efficacité de ses activités tout en apportant de manière continue aux utilisateurs de toute l'Organisation un appui de haute qualité orienté vers les clients.

24.2. La principale difficulté en ce qui concerne la gestion des locaux est, tout d'abord, la garantie d'une exploitation optimale des lieux de travail et autres espaces des locaux existants afin de répondre au besoin d'espaces de bureaux supplémentaires sans avoir recours à la location ni prévoir de locaux supplémentaires et, ensuite, l'analyse systématique de l'usage des locaux existants (pas seulement les espaces de bureaux), l'objectif étant de transformer certains d'entre eux en espaces mieux adaptés aux besoins de l'Organisation.

24.3. Les travaux entrepris en 2012-2013 pour assurer la conformité de toutes les installations techniques aux normes en vigueur se poursuivront au cours du prochain exercice biennal. Il s'agira de procéder à la vérification et à la mise à niveau/au remplacement éventuels des installations vitales.

24.4. Plusieurs bâtiments de l'OMPI doivent être rénovés, transformés et/ou modernisés. Les travaux à entreprendre sont de taille. Les principaux travaux permettront également une réduction de la consommation énergétique et de l'empreinte carbone des locaux tandis que les autres auront l'avantage supplémentaire d'améliorer l'accessibilité physique des locaux. Ils se feront donc progressivement, et dans certains cas en fonction des priorités établies, tel que défini dans le plan-cadre d'équipement de l'OMPI.

24.5. Initiées en 2009 au titre d'une démarche par projet qui a ensuite été intégrée dans le PRS, la responsabilité environnementale et la responsabilité sociale (accessibilité physique des locaux) continueront de figurer parmi les valeurs fondamentales de l'OMPI à intégrer, en particulier dans ce programme.

STRATÉGIES DE MISE EN ŒUVRE

24.6. Afin de continuer à optimiser le coût des biens et services achetés par l'OMPI, il s'agira en priorité, lors du prochain exercice biennal, de développer les appels d'offres et d'envisager de nouvelles stratégies de réduction des coûts, notamment en tirant le meilleur parti possible des dépenses réalisées au sein de l'Organisation et en collaborant plus étroitement avec d'autres organisations du système des Nations Unies. Dans le droit fil des travaux entrepris au cours de l'exercice 2012-2013, on continuera d'examiner la possibilité de mettre en place des outils pratiques tels qu'une base de données des contrats de fournisseurs, et l'on œuvrera dans le sens d'une meilleure planification des achats. En parallèle, des mesures visant à améliorer l'efficacité des processus afférents aux achats et aux déplacements seront mise en place. Il s'agira notamment de rationaliser les processus afférents aux déplacements en raccourcissant les délais de réservation, afin que l'OMPI puisse bénéficier de tarifs préférentiels, et de réduire les dépenses de l'agence de voyages de l'OMPI. On peut tabler sur de nouvelles économies sur les billets d'avion et les frais de transaction de l'agence de voyage suite à l'introduction d'un outil de réservation de billets d'avion en ligne. En outre, le processus d'approvisionnement sera également adapté afin de réduire les coûts en éliminant l'administration inutile des achats de faible valeur.

24.7. S'agissant de la gestion des locaux, la répartition optimale des espaces de travail en vue d'accueillir tout le personnel de l'OMPI et l'examen de l'utilisation optimale, de la conversion ou de la mise à niveau de certains espaces autres que les espaces de travail seront plus faciles et plus simples grâce à la création et à l'administration d'un système formel de gestion des espaces. Pour

assurer une amélioration permanente et uniforme des installations techniques situées dans les locaux de l'OMPI, un plan général de rénovation et d'amélioration des installations techniques sur l'ensemble du campus de l'OMPI sera mis au point à partir d'une série de normes techniques. Ce processus traitera en priorité les installations essentielles. Les options de rénovation et/ou d'amélioration des installations techniques seront choisies notamment en fonction de leur capacité à réduire l'impact environnemental et à améliorer l'accessibilité physique des locaux par les personnes handicapées. Par exemple, l'adoption d'une série de mesures respectueuses de l'environnement devrait permettre une réduction de la consommation d'électricité de 4% et une réduction de la consommation d'eau de 10% d'ici à la fin de l'exercice biennal. D'importants travaux de rénovation, de transformation et/ou de modernisation des locaux seront menés et gérés conformément aux priorités figurant dans le plan-cadre d'équipement. Lors de l'exercice biennal, ces priorités comprendront : des réparations importantes du bâtiment PCT et du bâtiment AB. S'agissant de la mise en place de mesures d'amélioration de l'accessibilité physique des bâtiments de l'OMPI sélectionnés, des progrès seront réalisés au cours de l'exercice conformément au plan quinquennal établi en 2013 suite à l'audit sur l'accessibilité physique de 2012, sachant que certaines de ces mesures seront intégrées dans le plan-cadre d'équipement.

PRINCIPAUX RISQUES ET STRATÉGIES D'ATTÉNUATION

Risque(s) susceptible(s) d'empêcher le programme d'atteindre ses résultats	Plans d'atténuation en place ou en cours de mise en œuvre
La défaillance de certains fournisseurs essentiels perturbe la prestation de services en direction de nos clients externes.	Les programmes du PTD et de l'OMPI devraient permettre de concevoir un plan d'urgence garantissant un fonctionnement continu pour les contrats considérés comme à haut risque et vitaux.
Une manifestation ou un incident extérieurs empêchent un ou plusieurs bâtiment(s) d'être occupé(s) sur une durée prolongée, ce qui peut perturber les services externes et entraîner un gaspillage des ressources et donc avoir des conséquences négatives sur les résultats du Programme.	Développer un plan de rénovation et d'entretien majeur de tous les locaux et continuer de procéder à l'entretien régulier – voire renforcer l'entretien régulier – de toutes les installations techniques essentielles. Examiner et actualiser régulièrement le plan de continuité des opérations et le déclencher si nécessaire. Identifier les options en matière de bureaux de soutien

TABLEAU DES RÉSULTATS

Résultats escomptés	Indicateurs d'exécution	Niveaux de référence	Objectifs visés
VIII.5 L'OMPI collabore efficacement avec d'autres processus et instances de négociation de l'ONU et d'autres organisations intergouvernementales	Comité de haut niveau sur la gestion et recommandations des filiales de réseaux clôturées	Pourcentage de recommandations clôturées au 1 ^{er} janvier 2013	Pourcentage de recommandations clôturées au 31 décembre 2013
	% de biens et services provenant de sources locales par rapport au montant total acquis aux fins d'activités de développement	Résultats 2013	2013 + 5%
	% de dépenses soumises à effet de levier de l'ONU (appel d'offres commun ou portage)	Résultats 2013	à déterminer

Résultats escomptés	Indicateurs d'exécution	Niveaux de référence	Objectifs visés
IX.1 Services d'appui efficaces, efficients, de qualité et tournés vers la clientèle, à l'intention à la fois des clients internes et des parties prenantes externes	Économies sur les achats de biens et de services effectués par l'OMPI (par suite d'invitations à soumissionner ou de négociations directes)	Résultats 2013	2013 + 5%
	% de clients internes satisfaits des services d'achat	Résultats 2012	2012 + 5%
	Temps de traitement des autorisations de voyage électroniques, des demandes électroniques de manifestation et des visas	Temps de traitement des demandes de voyage : Autorisations de voyage électroniques = 1 jour Demandes électroniques de manifestation = 2 heures Visas de tiers = 2 jours (année de référence : 2013)	Autorisations de voyage électroniques = ½ journée Demandes électroniques de manifestation = 1 heure Visas = 2 jours
	Coût moyen du billet (billets TMC et PNUD)	coût (année de référence : 2013)	Réduction du coût moyen du billet
	Tous les types d'espaces sur le campus de l'OMPI (lieux de travail, de stockage et d'archivage) sont gérés efficacement.	Maintenir le nombre d'espaces de travail à l'intérieur des bâtiments afin de permettre l'expansion des services et les changements en ce qui concerne les activités de l'OMPI (nombre de salariés fin 2013); maximum de 80 espaces de travail loués (fin 2013); six zones de stockage/d'archivage hors site (fin 2013)	Maximum de 80 espaces de travail loués (sur un total de 1582 espaces de travail); six zones de stockage/d'archivage
	Les bâtiments situés sur le campus de l'OMPI ont été rénovés / modernisés / transformés pour rester adaptés à l'usage prévu.	Plan sur six ans pour la première phase de mise en œuvre des importants projets de rénovation, de transformation et/ou de modernisation des locaux situés sur le campus de l'OMPI	Mise en œuvre des importants projets de rénovation, de transformation et/ou de modernisation conformément au plan sur six ans
IX.4 Une Organisation écologiquement et socialement responsable assurant la sûreté et la sécurité du personnel, des délégués, des visiteurs, de l'information et des biens	Toutes les installations techniques critiques sont conformes aux normes techniques en vigueur.	Conformité des installations techniques aux normes en vigueur et à la définition des installations critiques	Vérification et/ou amélioration/remplacement (si nécessaire) des installations techniques critiques si nécessaire
	Amélioration de l'accès physique au campus de l'OMPI	Plan quinquennal de mise en œuvre des recommandations de l'audit de 2012 sur l'accessibilité physique (plan établi fin 2013)	Mise en œuvre des recommandations de l'audit selon le plan quinquennal
	Réduction de l'impact environnemental des bâtiments de l'OMPI	Consommation annuelle d'électricité et d'eau (fin 2013)	Réduction de 4% de la consommation d'électricité et réduction de 10% de la consommation d'eau d'ici à fin 2015

Résultats escomptés	Indicateurs d'exécution	Niveaux de référence	Objectifs visés
	Les locaux de l'OMPI sont conformes aux recommandations de l'audit de 2009 effectué par l'Institut de Sûreté et de sécurité (Neuchâtel) et aux Normes minimales de sécurité opérationnelle recommandées par le siège des Nations Unies.	Plan sur six ans pour la mise en œuvre des recommandations de l'audit effectué en 2009 par l'Institut de Sûreté et de sécurité (Neuchâtel)	Mise en œuvre des recommandations de l'audit conformément au plan sur six ans et aux Normes minimales de sécurité opérationnelle d'ici à fin 2015

RESSOURCES ALLOUÉES AU PROGRAMME 24

24.8. Les ressources allouées au résultat VIII.5 (Collaboration efficace avec l'ONU et d'autres organisations intergouvernementales) montrent que l'accent est mis davantage sur la collaboration avec d'autres organisations du système des Nations Unies et sur le soutien au Plan d'action pour le développement de l'OMPI dans différents pays du monde, par l'acquisition des biens et services nécessaires, si possible par le biais de sources d'approvisionnement locales ou régionales. Cette augmentation résulte principalement de l'augmentation des ressources en personnel allouées en vue de l'atteinte de ce résultat.

24.9. Les ressources allouées au résultat IX.1 (Services d'appui efficaces, efficaces, de qualité et tournés vers la clientèle) ont augmenté notamment en raison du transfert des provisions destinées au paiement des intérêts sur l'emprunt contracté pour le financement de la construction du nouveau bâtiment. Ces coûts étaient précédemment budgétés au titre du programme 29, et se traduisent par une augmentation des ressources allouées à la rubrique "Locaux et entretien".

24.10. Une augmentation des ressources allouées au résultat IX.4 (Une Organisation écologiquement et socialement responsable assurant la sûreté et la sécurité du personnel, des délégués, des visiteurs, de l'information et des biens) est proposée aux fins de mise en œuvre de mesures d'amélioration de l'accessibilité physique des bâtiments de l'OMPI sélectionnés suite à l'audit de 2012 sur la l'accessibilité physique. Cette augmentation résulte notamment de l'augmentation des ressources en personnel allouées en vue de l'atteinte de ce résultat.

Ressources par résultat (en milliers de francs suisses)

Numéro et description du résultat escompté		Budget 2012-2013 approuvé	Budget 2012-2013 après virements	Budget 2014-2015 proposé
VIII.5	L'OMPI collabore efficacement avec d'autres processus et instances de négociation de l'ONU et d'autres organisations intergouvernementales	190	179	1 105
IX.1	Services d'appui efficaces, efficaces, de qualité et tournés vers la clientèle, à l'intention à la fois des clients internes et des parties prenantes externes	44 949	38 640	44 878
IX.4	Une Organisation écologiquement et socialement responsable assurant la sûreté et la sécurité du personnel, des délégués, des visiteurs, de l'information et des biens	1 132	1 181	1 417
Total		46 271	40 000	47 400

Note : Le budget 2012-2013 approuvé et le budget 2012-2013 après virements, par résultat escompté, ont été restructurés de manière à tenir compte du cadre de résultats proposé pour 2014-2015.

Ressources par objet de dépense
(en milliers de francs suisses)

	Budget 2012-2013 approuvé	Budget 2012-2013 après virements	Budget 2014-2015 proposé	Différence par rapport au budget 2012-2013 après virements	
				Montant	%
A. Ressources en personnel					
Postes	15 724	16 396	17 998	1 601	9,8%
Fonctionnaires temporaires	1 627	1 620	1 432	(189)	-11,7%
Autres dépenses de personnel	--	--	--	--	n.d.
Total, A	17 351	18 017	19 429	1 413	7,8%
B. Autres ressources					
Stagiaires et bourses de l'OMPI					
Stagiaires	--	--	--	--	n.d.
Bourses	--	--	--	--	n.d.
<i>Sous-total</i>	--	--	--	--	n.d.
Voyages et bourses					
Missions de fonctionnaires	397	333	244	(89)	-26,7%
Voyages de tiers	--	--	--	--	n.d.
Bourses	--	--	--	--	n.d.
<i>Sous-total</i>	<i>397</i>	<i>333</i>	<i>244</i>	<i>(89)</i>	<i>-26,7%</i>
Services contractuels					
Conférences	6	5	--	(5)	-100,0%
Publications	20	18	20	2	11,1%
Services contractuels de personnes	100	129	44	(85)	-65,8%
Autres services contractuels	675	841	644	(197)	-23,5%
<i>Sous-total</i>	<i>801</i>	<i>993</i>	<i>708</i>	<i>(285)</i>	<i>-28,7%</i>
Dépenses de fonctionnement					
Locaux et entretiens	24 611	17 983	24 679	6 697	37,2%
Communication	14	9	8	(1)	-13,0%
Représentation	5	5	9	5	106,7%
Frais administratifs et bancaires	--	--	--	--	n.d.
Services conjoints Nations Unies	53	140	200	60	42,7%
<i>Sous-total</i>	<i>24 683</i>	<i>18 137</i>	<i>24 897</i>	<i>6 760</i>	<i>37,3%</i>
Matériel et fournitures					
Mobilier et matériel	2 607	2 110	1 113	(997)	-47,2%
Fournitures	432	411	1 009	598	145,4%
<i>Sous-total</i>	<i>3 039</i>	<i>2 521</i>	<i>2 122</i>	<i>(399)</i>	<i>-15,8%</i>
Total, B	28 920	21 983	27 970	5 987	27,2%
TOTAL	46 271	40 000	47 400	7 400	18,5%
POSTES	51	53	53	--	0,0%

Notes :

1) Le budget 2012-2013 approuvé et le budget 2012-2013 après virements sont restructurés en fonction des catégories de coûts proposées pour 2014-2015.

2) Le budget après virements tient compte du budget ajusté des programmes, suite aux virements opérés en 2012-2013 conformément à l'article 5.5 du Règlement financier. On trouvera plus d'informations sur le budget 2012-2013 après virements dans le tableau de l'annexe I (Budget après virements, par programme) du présent document et du document WO/PBC/20/2 (Rapport sur l'exécution du programme en 2012). Les dépenses de personnel figurant dans le budget 2012-2013 après virements représentent les dépenses effectives engagées jusqu'au 31 mars 2013 et les montants inscrits au budget, sur la base de dépenses standard, pour les neuf mois restants de 2013.

3) On trouvera plus d'informations sur les postes afférents à ce programme dans le tableau de l'annexe II.

PROGRAMME 25 TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION

CONTEXTE DE PLANIFICATION

25.1. Les technologies de l'information et de la communication (TIC) continuent de jouer deux rôles essentiels à l'OMPI. À l'extérieur, elles sont devenues le principal canal pour la fourniture des services de l'OMPI à ses clients partout dans le monde. Il s'agit notamment des services d'enregistrement, des services d'infrastructures mondiales en matière de propriété intellectuelle, de l'accès à l'information et à l'analyse en matière de propriété intellectuelle, de l'accès aux plates-formes consacrées à la propriété intellectuelle face aux enjeux mondiaux, de la communication en direction des États membres et des parties prenantes grâce à la diffusion sur le Web des réunions de l'OMPI, etc. En interne, les TIC permettent à l'OMPI de mener ses tâches quotidiennes grâce à la fourniture de services tels que les télécommunications, le courrier électronique et le traitement d'un large éventail de tâches administratives. Ainsi, les neuf objectifs stratégiques de l'OMPI sont fortement tributaires de la fiabilité et de l'efficacité des infrastructures et des services dans le domaine des TIC pour l'atteinte des résultats du Programme.

25.2. Cette importance croissante va de pair avec des attentes et des responsabilités croissantes. Les clients mondiaux s'attendent à ce que les services dans le domaine des TIC fournis par l'OMPI répondent mieux à leurs besoins, soient de plus en plus fiables et sécurisés contre les catastrophes naturelles et d'origine humaine, y compris les cyber-attaques.

25.3. Pour répondre à ces attentes, des efforts supplémentaires s'imposent pour renforcer la sécurité de l'information, réduire les risques, améliorer les capacités de l'Organisation en matière de continuité des opérations et de reprise des opérations après un sinistre. Le nombre croissant de produits et de services en ligne proposés par l'OMPI continuera d'exiger plus de réactivité, de performances et de disponibilité.

25.4. L'amélioration de la continuité des opérations, de la reprise des opérations après un sinistre et de la réactivité en ligne exigent de revoir l'architecture de certains systèmes opérationnels essentiels, ainsi que l'infrastructure en arrière-plan des TIC. Des mesures supplémentaires sont également nécessaires pour améliorer les capacités de l'Organisation en réponse à un risque croissant de cyber-attaques.

25.5. Au fur et à mesure de la mise en place des solutions proposées dans le cadre du projet de progiciel de gestion intégrée (ERP), ce système va occuper une place de plus en plus prépondérante dans les tâches quotidiennes de l'Organisation. Étant donné que les utilisateurs finaux disposent de plusieurs applications pour accomplir leurs tâches quotidiennes, les méthodes d'accès faciles, homogènes et sécurisées deviendront essentielles.

25.6. Le développement d'un écosystème de technologies réactif et durable à l'OMPI exige le recours permanent à des prestataires de services et une externalisation massive. Le programme 25 est confronté à une difficulté majeure, qui consiste à conjuguer maîtrise des coûts et réactivité face à des demandes en augmentation rapide. L'externalisation, à brève échéance, ne permet pas de réduire les coûts de manière significative. Des efforts supplémentaires seront nécessaires pour répondre aux besoins d'investissement de l'Organisation dans le domaine des TIC et pour identifier des moyens novateurs de faire appel aux services de fournisseurs extérieurs rentables et de tirer parti de leurs compétences.

STRATÉGIES DE MISE EN ŒUVRE

25.7. L'organisation interne du département Technologies de l'information et de la communication répond aux nouvelles exigences. Un pôle Architecture et gestion du programme sera mis en place; il sera chargé de coordonner les efforts de redéfinition de l'architecture et de veiller à ce que toutes les décisions afférentes à la solution, à la technologie et au produit soient prises en conformité avec l'architecture cible et ses normes associées et qu'elles répondent aux besoins de l'Organisation. Des

ressources supplémentaires sont consacrées à l'élargissement du champ de la sécurité des informations et au renforcement de sa capacité à fournir une sûreté raisonnable et un contrôle interne. Les activités du service Système d'information sont axées sur la coopération avec les partenaires stratégiques. Le développement des partenariats devrait accroître la rentabilité et la réactivité géographique. L'ampleur de la sous-traitance nécessite un renforcement de la sécurité des informations. Les contrôles seront renforcés et de nouveaux outils seront mis en place. L'Organisation cherchera de manière sélective une certification industrielle normalisée telle que la certification ISO pour obtenir une validation indépendante de ses cadres, procédures et outils.

PRINCIPAUX RISQUES ET STRATÉGIES D'ATTÉNUATION

Risque(s) susceptible(s) d'empêcher le programme d'atteindre ses résultats	Plans d'atténuation en place ou en cours de mise en œuvre
Le PCT et les systèmes d'information s'y rapportant atteignent un niveau inacceptable d'interruptions, ce qui rend impossible l'acceptation des demandes PCT et a des répercussions sur le traitement et la publication de ces demandes. Cela pourrait nuire à la réputation de l'OMPI.	Mettre en place des infrastructures redondantes à des endroits différents, et poursuivre le développement et le perfectionnement du plan de continuité des opérations
Les cyber-attaques qui visent les systèmes d'information de l'OMPI compromettent la sécurité des systèmes d'information et induisent le risque de divulgation intentionnelle ou accidentelle d'informations confidentielles. Cela pourrait nuire gravement à la réputation et aux opérations de l'OMPI.	Séparation des applications et des contenus Web de l'OMPI en fonction des exigences en matière de confidentialité et des usages prévus, qui sont différents; mettre en place une infrastructure informatique et des mesures de sécurité informatique séparées en conséquence. Haut niveau d'activité de la sécurité informatique

TABLEAU DES RÉSULTATS

Résultats escomptés	Indicateurs d'exécution	Niveaux de référence	Objectifs visés
IX.1 Services d'appui efficaces, efficients, de qualité et tournés vers la clientèle, à l'intention à la fois des clients internes et des parties prenantes externes	Les TIC sont hébergées et gérées de manière rentable, conformément aux demandes liées à l'activité.	Coûts unitaires des serveurs physiques, virtuels, dédiés au stockage et à la sauvegarde	Les coûts unitaires d'hébergement des infrastructures sont inférieurs ou égaux au niveau de référence.
	Nombre d'indicateurs de niveau de service des systèmes et des services hébergés qui sont conformes au cadre d'indicateurs défini pour les TIC	Standard d'indicateurs en place pour les TIC	% d'indicateurs de niveau de service qui sont conformes au cadre d'indicateurs défini pour les TIC
	Continuité de service dans le domaine des TIC pour les systèmes vitaux	Les données sont sauvegardées hors ligne, la restauration des données peut prendre plusieurs jours.	Les systèmes critiques peuvent être restaurés rapidement et sans perte de données en cas de graves perturbations localisées.
	% d'utilisateurs finaux et de secteurs d'activité qui sont satisfaits des services dans le domaine des TIC.	Satisfaction du personnel d'encadrement au début de l'exercice biennal	Maintien ou amélioration par rapport au niveau de référence
Les technologies de la communication globales et intégrées sont aisément accessibles aux membres du personnel.	Disponibles sur les ordinateurs de bureau (et les ordinateurs portables)	Disponibles sur d'autres appareils mobiles	

Résultats escomptés	Indicateurs d'exécution	Niveaux de référence	Objectifs visés
IX.4 Une Organisation écologiquement et socialement responsable assurant la sûreté et la sécurité du personnel, des délégués, des visiteurs, de l'information et des biens	Renforcement de la sécurité de l'information aux fins de protection contre le nombre croissant de cyberattaques	Absence de faille critique dans les systèmes d'information de l'OMPI	Absence de faille critique dans les systèmes d'information de l'OMPI
	Statut de la norme ISO 27001 relative aux processus de certification et de gestion de la sécurité des systèmes d'information	Nombre d'activités d'atténuation des risques en cours au début de l'exercice biennal; section PCT certifiée ISO 27001	Niveau de référence résolu à 90% au cours de l'exercice biennal; 60% des nouveaux risques atténués dans les trois mois qui suivent leur identification; pôles de l'Organisation certifiés, selon les besoins; Certification PCT maintenue
	Efficacité des contrôles de sécurité de l'information (audits internes et externes)	Cinq incidents maximum par an	Deux incidents maximum par an

RESSOURCES ALLOUÉES AU PROGRAMME 25

25.8. Le niveau global des ressources allouées au résultat IX.1 (Services d'appui efficaces, efficaces, de qualité et tournés vers la clientèle) restera stable par rapport au budget 2012-2013 après transferts. Cette situation résulte à la fois i) d'une augmentation des dépenses hors personnel, telles que celles afférentes aux catégories "Autres services contractuels" et "Locaux et entretien", en raison d'un montant plus élevé de ressources allouées aux initiatives essentielles, dont l'amélioration de la continuité des opérations, la reprise des opérations après sinistre et la réactivité en ligne, et ii) d'une diminution des ressources en personnel allouées à ce résultat.

25.9. La diminution des ressources allouées au résultat IX.2 (Un Secrétariat réactif, fonctionnant harmonieusement) illustre la réaffectation des ressources en personnel aux activités correspondantes lors de l'exercice 2014-2015.

25.10. Il est proposé d'allouer des ressources supplémentaires à la sécurité de l'information et au renforcement de la capacité de l'Organisation à fournir une assurance raisonnable et des contrôles internes et à lutter contre les cyber-attaques. Les ressources dédiées à ces activités sont allouées en partie au titre du résultat IX.1 (Services d'appui efficaces, efficaces, de qualité et tournés vers la clientèle) (tels que le coût des licences et de la maintenance)) et en partie au titre du résultat IX.4 (Une Organisation écologiquement et socialement responsable assurant la sûreté et la sécurité du personnel, des délégués, des visiteurs, de l'information et des biens).

Ressources par résultat
(en milliers de francs suisses)

<i>Numéro et description du résultat escompté</i>		<i>Budget 2012-2013 approuvé</i>	<i>Budget 2012-2013 après virements</i>	<i>Budget 2014-2015 proposé</i>
IX.1	Services d'appui efficaces, efficaces, de qualité et tournés vers la clientèle, à l'intention à la fois des clients internes et des parties prenantes externes	45 827	43 533	43 549
IX.2	Un Secrétariat réactif, fonctionnant harmonieusement et doté de ressources humaines bien gérées et compétentes, à même d'obtenir des résultats concrets	2 147	2 244	-
IX.4	Une Organisation écologiquement et socialement responsable assurant la sûreté et la sécurité du personnel, des délégués, des visiteurs, de l'information et des biens	2 433	2 200	1 720
Total		50 408	47 977	45 269

Note : Le budget 2012-2013 approuvé et le budget 2012-2013 après virements, par résultat escompté, ont été restructurés de manière à tenir compte du cadre de résultats proposé pour 2014-2015.

Ressources par objet de dépense
(en milliers de francs suisses)

	Budget 2012-2013 approuvé	Budget 2012-2013 après virements	Budget 2014-2015 proposé	Différence par rapport au budget 2012-2013 après virements	
				Montant	%
A. Ressources en personnel					
Postes	16 388	17 507	13 220	(4 287)	-24,5%
Fonctionnaires temporaires	2 741	2 323	1 723	(600)	-25,8%
Autres dépenses de personnel	--	--	--	--	n.d.
Total, A	19 128	19 830	14 944	(4 886)	-24,6%
B. Autres ressources					
Stagiaires et bourses de l'OMPI					
Stagiaires	--	--	--	--	n.d.
Bourses	--	--	--	--	n.d.
<i>Sous-total</i>	--	--	--	--	n.d.
Voyages et bourses					
Missions de fonctionnaires	200	180	180	--	0,0%
Voyages de tiers	--	--	--	--	n.d.
Bourses	--	--	--	--	n.d.
<i>Sous-total</i>	<i>200</i>	<i>180</i>	<i>180</i>	<i>--</i>	<i>0,0%</i>
Services contractuels					
Conférences	--	--	--	--	n.d.
Publications	--	--	--	--	n.d.
Services contractuels de personnes	350	219	40	(179)	-81,7%
Autres services contractuels	26 955	24 800	25 330	531	2,1%
<i>Sous-total</i>	<i>27 305</i>	<i>25 019</i>	<i>25 370</i>	<i>352</i>	<i>1,4%</i>
Dépenses de fonctionnement					
Locaux et entretiens	2 174	1 478	2 375	897	60,6%
Communication	1 600	1 470	1 800	330	22,4%
Représentation	--	--	--	--	n.d.
Frais administratifs et bancaires	--	--	--	--	n.d.
Services conjoints Nations Unies	--	--	--	--	n.d.
<i>Sous-total</i>	<i>3 774</i>	<i>2 948</i>	<i>4 175</i>	<i>1 227</i>	<i>41,6%</i>
Matériel et fournitures					
Mobilier et matériel	--	--	--	--	n.d.
Fournitures	--	--	600	600	n.d.
<i>Sous-total</i>	<i>--</i>	<i>--</i>	<i>600</i>	<i>600</i>	<i>n.d.</i>
Total, B	31 279	28 147	30 325	2 178	7,7%
TOTAL	50 408	47 977	45 269	(2 708)	-5,6%
POSTES	47	49	36	(13)	-26,5%

Notes :

- 1) Le budget 2012-2013 approuvé et le budget 2012-2013 après virements sont restructurés en fonction des catégories de coûts proposées pour 2014-2015.
- 2) Le budget après virements tient compte du budget ajusté des programmes, suite aux virements opérés en 2012-2013 conformément à l'article 5.5 du Règlement financier. On trouvera plus d'informations sur le budget 2012-2013 après virements dans le tableau de l'annexe I (Budget après virements, par programme) du présent document et du document WO/PBC/20/2 (Rapport sur l'exécution du programme en 2012). Les dépenses de personnel figurant dans le budget 2012-2013 après virements représentent les dépenses effectives engagées jusqu'au 31 mars 2013 et les montants inscrits au budget, sur la base de dépenses standard, pour les neuf mois restants de 2013.
- 3) On trouvera plus d'informations sur les postes afférents à ce programme dans le tableau de l'annexe II.

PROGRAMME 26 SUPERVISION INTERNE

CONTEXTE DE PLANIFICATION

26.1. La Division de l'audit et de la supervision internes joue le rôle d'examineur indépendant et objectif des opérations et des activités de l'OMPI. Elle examine les opérations et les activités sélectionnées en fonction du risque qu'elles représentent et de leur pertinence aux yeux de l'encadrement et des partenaires de l'OMPI en vue de promouvoir l'économie, l'efficacité, l'efficacé et l'impact des travaux du Secrétariat. La Division de l'audit et de la supervision internes vérifie également les allégations de fraude, de gaspillage et de mauvaise gestion, et cherche à avoir un effet dissuasif. Elle relève administrativement du Directeur général et garantit de manière objective et raisonnable aux États membres l'efficacité, l'efficacité, l'économie et la pertinence des opérations, des activités et des systèmes opérationnels de l'OMPI. La Division de l'audit et de la supervision internes évalue également la préservation des actifs et détermine si les fonds confiés à l'Organisation sont pleinement pris en compte; elle vérifie également que les pratiques de gestion et les contrôles internes sont adéquates et fonctionnent bien. Les activités de la Division de l'audit et de la supervision internes ont été conçues pour ajouter de la valeur à l'Organisation conformément à la Charte de la supervision interne de l'OMPI.

STRATÉGIES DE MISE EN ŒUVRE

26.2. La Division de l'audit et de la supervision internes procédera à une évaluation objective des processus de gestion et garantira l'existence d'une bonne administration des ressources à la fois financières et matérielles de l'Organisation. Elle évaluera la pertinence et l'efficacité des contrôles internes, de la gestion des risques et des processus de gouvernance et fournira une assurance raisonnable quant à savoir si les activités de l'OMPI sont conformes à ses règlements en vigueur. L'apprentissage institutionnel et la responsabilisation par le biais de processus de supervision transparents et participatifs seront encouragés.

26.3. La fonction d'audit interne demeurera axée principalement sur les secteurs à haut risque et sur la formulation de recommandations et d'avis aux fins d'amélioration des contrôles internes, de la sécurité de l'information et de la gestion des risques. Les lacunes en matière de contrôles internes seront identifiées et communiquées au personnel d'encadrement afin que ce dernier prenne sans tarder les mesures qui s'imposent.

26.4. La production en temps utile de rapports d'évaluation de qualité se poursuivra, sur la base de l'expérience acquise lors des exercices précédents. Des évaluations indépendantes (concernant les programmes, la thématique ou encore les objectifs stratégiques) seront menées conformément aux priorités établies en concertation avec les principales parties prenantes. Des évaluations indépendantes viendront compléter et alimenter les mécanismes d'évaluation de la performance institutionnelle (rapports sur l'exécution du programme, par exemple). Le Plan d'action pour le développement restera un objectif important des travaux d'évaluation.

26.5. La Division de l'audit et de la supervision internes continuera d'appuyer la direction dans l'élaboration et la mise en place d'un cadre efficace et efficient pour l'intégrité et l'éthique dans lequel s'inscrivent les droits, les devoirs, les responsabilités et les rôles des membres du personnel de l'OMPI. Pour ce faire, elle fournira en temps voulu et de manière professionnelle des rapports d'enquête établis conformément aux normes et aux bonnes pratiques généralement admises en matière d'enquête dans les organisations du système des Nations Unies. La Division de l'audit et de la supervision internes continuera de tenir à disposition une ligne téléphonique spéciale visant à signaler les actes répréhensibles et les actes de mauvaise conduite à l'OMPI. Un cadre sera également élaboré pour l'analyse des risques, afin de limiter les conséquences des cas d'actes répréhensibles, de mauvaise conduite et de fraude.

26.6. La coopération et la coordination avec le vérificateur externe des comptes, le médiateur et le Bureau de la déontologie resteront essentielles. En outre, des instruments de supervision appropriés, tels que des manuels, des politiques et des principes directeurs, continueront d'être élaborés à partir des avis de professionnels et des pratiques mondialement reconnues recommandées par l'ONU et d'autres organisations internationales.

26.7. La coopération avec les milieux de la supervision interne des Nations Unies et les associations internationales et professionnelles se poursuivra au cours de l'exercice biennal 2014-2015, l'objectif étant de veiller à ce que la supervision interne à l'OMPI suive l'évolution des tendances et tire avantage des pratiques recommandées par l'ONU et d'autres organisations internationales.

26.8. Les progrès accomplis dans la mise en œuvre des recommandations relatives à la supervision feront l'objet d'un suivi régulier et seront présentés au Directeur général, à l'Organe consultatif indépendant de surveillance de l'OMPI (OCIS) et aux assemblées de l'OMPI. Plusieurs applications logicielles qui seront pleinement exploitées d'ici à 2013 amélioreront l'efficacité du processus de supervision au cours du prochain exercice biennal.

26.9. Pour partager les enseignements et analyses tirés des activités de surveillance avec les principales parties prenantes au sein et en dehors de l'OMPI, les principaux résultats des travaux de surveillance seront communiqués régulièrement par le biais de présentations lors de séances d'information et de formation.

PRINCIPAUX RISQUES ET STRATÉGIES D'ATTÉNUATION

Risque(s) susceptible(s) d'empêcher le programme d'atteindre ses résultats	Plans d'atténuation en place ou en cours de mise en œuvre
L'activité de supervision interne n'est pas indépendante, et les membres de la Division de l'audit et de la supervision internes n'effectuent pas les tâches qui leur incombent en toute objectivité. L'impartialité et la crédibilité des travaux entrepris seraient en cause. La confiance en la fonction de supervision aurait décliné.	La Division de l'audit et de la supervision internes et ses membres s'engagent à respecter la Charte de la supervision interne; faire rapport régulièrement à l'OCIS; et fournir des rapports annuels à l'Assemblée générale de l'OMPI sur son indépendance.
Les travaux de la Division de l'audit et de la supervision internes ne sont pas pertinents et n'aident pas l'Organisation à atteindre ses objectifs. Le plan de supervision ne vise pas les domaines qui présentent un intérêt pour que l'Organisation atteigne ses objectifs. Les enquêtes n'aboutissent pas à temps.	Planification professionnelle de l'audit, de l'évaluation et des enquêtes; contribution au plan de supervision du Directeur général, de la Direction Générale et des États membres; et coordination avec les autres secteurs.

TABLEAU DES RÉSULTATS

Résultats escomptés	Indicateurs d'exécution	Niveaux de référence	Objectifs visés
IX.8 Renforcement de l'obligation redditionnelle, de l'apprentissage institutionnel, de l'optimisation des ressources financières, de l'administration, du contrôle interne et de la gestion institutionnelle avec le concours d'une supervision indépendante efficace	Aucune interférence et indépendance perçue par les principales parties prenantes EFFICACITÉ : % des travaux de la Division de l'audit et de la supervision internes qui couvrent des domaines à haut risque / de la plus haute importance	Aucune interférence avec les travaux de la Division de l'audit et de la supervision internes Tous les travaux (100%) couvrent des secteurs à haut risque / de la plus haute importance	Indépendance totale et indépendance perçue par les principales parties prenantes (clients / OCIS / États membres) Tous les travaux (100%) couvrent des secteurs à haut risque / de la plus haute importance

Résultats escomptés	Indicateurs d'exécution	Niveaux de référence	Objectifs visés
	EFFICIENCE : a) Rapports de supervision de qualité, terminés dans les délais impartis, b) Nombre d'audits et d'évaluations terminés d'après le programme de supervision; c) Nombre de plaintes / rapports pour mauvaise conduite possible traités	a) Enquêtes, audits/évaluations réalisés en moyenne en 10 mois et en cinq mois en 2012; b) trois audits et cinq évaluations réalisés en 2012; c) 15 enquêtes clôturées en 2011 et 23 en 2012; d) Tous les travaux de supervision ont été menés conformément aux normes.	a) Enquêtes réalisées en six mois en moyenne, audits et évaluations en cinq mois; b) 12 audits et six évaluations réalisés; c) Au moins 15 enquêtes clôturées; d) Respect des normes.
	PERTINENCE, VALEUR AJOUTÉE & ADMINISTRATION-Économies tangibles ou améliorations concrètes apportées aux processus et systèmes opérationnels	Données non disponibles	À déterminer
	APPRENTISSAGE INSTITUTIONNEL-ASSIMILATION des enseignements et recommandations des processus de supervision.	90% des recommandations acceptées mises en œuvre dans les deux ans	90% des recommandations acceptées mises en œuvre dans les deux ans

RESSOURCES ALLOUÉES AU PROGRAMME 26

Ressources par résultat
(en milliers de francs suisses)

Numéro et description du résultat escompté	Budget 2012-2013 approuvé	Budget 2012-2013 après virements	Budget 2014-2015 proposé
IX.8 Renforcement de l'obligation redditionnelle, de l'apprentissage institutionnel, de l'optimisation des ressources financières, de l'administration, du contrôle interne et de la gestion institutionnelle avec le concours d'une supervision indépendante efficace	5 050	4 837	5 116
Total	5 050	4 837	5 116

Note : Le budget 2012-2013 approuvé et le budget 2012-2013 après virements, par résultat escompté, ont été restructurés de manière à tenir compte du cadre de résultats proposé pour 2014-2015.

Ressources par objet de dépense
(en milliers de francs suisses)

	Budget 2012-2013 approuvé	Budget 2012-2013 après virements	Budget 2014-2015 proposé	Différence par rapport au budget 2012-2013 après virements	
				Montant	%
A. Ressources en personnel					
Postes	3 213	3 170	3 271	101	3,2%
Fonctionnaires temporaires	1 036	862	1 125	263	30,5%
Autres dépenses de personnel	--	--	--	--	n.d.
Total, A	4 250	4 032	4 396	364	9,0%
B. Autres ressources					
Stagiaires et bourses de l'OMPI					
Stagiaires	--	--	--	--	n.d.
Bourses	--	--	--	--	n.d.
<i>Sous-total</i>	--	--	--	--	n.d.
Voyages et bourses					
Missions de fonctionnaires	95	86	100	15	17,0%
Voyages de tiers	--	--	--	--	n.d.
Bourses	--	--	--	--	n.d.
<i>Sous-total</i>	95	86	100	15	17,0%
Services contractuels					
Conférences	--	--	--	--	n.d.
Publications	5	5	--	(5)	-100,0%
Services contractuels de personnes	480	661	595	(66)	-10,0%
Autres services contractuels	160	--	--	--	n.d.
<i>Sous-total</i>	645	666	595	(71)	-10,6%
Dépenses de fonctionnement					
Locaux et entretiens	--	--	--	--	n.d.
Communication	20	18	--	(18)	-100,0%
Représentation	--	--	5	5	n.d.
Frais administratifs et bancaires	--	--	--	--	n.d.
Services conjoints Nations Unies	--	--	--	--	n.d.
<i>Sous-total</i>	20	18	5	(13)	-72,2%
Matériel et fournitures					
Mobilier et matériel	20	18	20	2	11,1%
Fournitures	20	18	--	(18)	-100,0%
<i>Sous-total</i>	40	36	20	(16)	-44,4%
Total, B	800	805	720	(85)	-10,6%
TOTAL	5 050	4 837	5 116	279	5,8%
POSTES	7	7	7	--	0,0%

Notes :

- 1) Le budget 2012-2013 approuvé et le budget 2012-2013 après virements sont restructurés en fonction des catégories de coûts proposées pour 2014-2015.
- 2) Le budget après virements tient compte du budget ajusté des programmes, suite aux virements opérés en 2012-2013 conformément à l'article 5.5 du Règlement financier. On trouvera plus d'informations sur le budget 2012-2013 après virements dans le tableau de l'annexe I (Budget après virements, par programme) du présent document et du document WO/PBC/20/2 (Rapport sur l'exécution du programme en 2012). Les dépenses de personnel figurant dans le budget 2012-2013 après virements représentent les dépenses effectives engagées jusqu'au 31 mars 2013 et les montants inscrits au budget, sur la base de dépenses standard, pour les neuf mois restants de 2013.
- 3) On trouvera plus d'informations sur les postes afférents à ce programme dans le tableau de l'annexe II.

PROGRAMME 27 SERVICES DE CONFERENCE ET SERVICES LINGUISTIQUES

CONTEXTE DE PLANIFICATION

27.1. Le programme 27 facilite les activités de l'Organisation en fournissant des services efficaces et efficaces de conférence, de traduction, d'interprétation, de gestion informatisée du courrier et d'archivage, d'impression et d'expédition du courrier. Il traite également de la formulation, de l'adoption et de la mise en œuvre des questions qui concernent ces services et gère les projets dans le domaine des technologies de l'information visant à rationaliser et à améliorer leur fonctionnement.

27.2. Les États membres ont adopté la politique linguistique de l'OMPI en 2011, afin de promouvoir le multilinguisme dans les activités de l'Organisation. En conséquence, la communication dans les six langues officielles a été étendue à toute la documentation destinée aux comités et aux principaux organes de l'OMPI. Une difficulté découle de la politique linguistique, à savoir la gestion de la charge de travail accrue et la garantie d'une documentation de qualité acceptable, dans la limite des ressources disponibles. Suite à l'introduction de la nouvelle politique linguistique, le volume des traductions a augmenté de 53% entre 2011 et 2012, le service de traduction traduisant 1,52 million de mots par mois en 2012 contre 0,99 million de mots par mois en 2011.

27.3. La politique de gestion informatisée du courrier et d'archivage a été adoptée en interne pour développer et promouvoir une culture d'archivage numérique, qui permet de s'adapter en fonction des évolutions de l'environnement. Cette politique vise également à assurer la protection des documents verbaux qui sont nécessaires pour la reprise ou la poursuite d'activités de l'OMPI en cas d'urgence ou de catastrophe.

27.4. Les services de conférence et d'interprétation fournissent des services efficaces et de qualité aux États membres et aux autres parties prenantes pour les réunions à Genève ainsi que pour les conférences diplomatiques qui se tiennent en dehors de Genève. Les principales difficultés auxquelles sont confrontés ces services sont le nombre croissant de réunions organisées à l'OMPI et l'allongement de la durée de ces réunions ainsi que l'établissement de la nouvelle salle de conférence, qui devrait être inaugurée en 2014.

27.5. Le programme 27 gère les opérations d'impression afin de garantir leur efficacité et de permettre aux États membres et aux autres parties prenantes de disposer à temps des documents et publications nécessaires pour faciliter le travail des comités et autres organes, et afin de diffuser les informations sur la propriété intellectuelle. Les services de courrier fournissent des services efficaces et rentables à tous les pôles de l'Organisation.

STRATÉGIES DE MISE EN ŒUVRE

27.6. Pour pallier la surcharge de travail, le service linguistique devra recourir davantage à la sous-traitance, et des mesures devront être prises pour maîtriser le volume de travail. Il s'agira de conjuguer la nécessité de répondre aux besoins escomptés des États membres et celle d'optimiser l'utilisation des ressources disponibles. On s'emploiera à faire appliquer rigoureusement les mesures de rationalisation et de contrôle de la mise en œuvre de la politique linguistique interne en ce qui concerne la longueur des documents et des rapports des comités. Une équipe d'experts traducteurs et réviseurs sera maintenue en interne, mais le surcroît de charge de travail continuera d'être sous-traité à des traducteurs indépendants et à des agences de traduction. Le pourcentage de sous-traitance ayant atteint 56% en 2012, la démarche globale consistera à appliquer les principes de gestion de la qualité, avec la garantie de normes de qualité élevées grâce à l'application du concept de "qualité à la source". En outre, on s'efforcera de développer la traduction assistée par ordinateur et les outils terminologiques, utilisés par le service linguistique, en vue d'améliorer la qualité et la productivité des traductions. La politique de gestion informatisée du courrier et d'archivage sera mise en œuvre grâce au développement de procédures d'enregistrement et d'archivage électroniques pour tous les secteurs de l'OMPI.

27.7. Les services de conférence s'efforceront d'avoir recours davantage aux technologies de l'information pour améliorer les outils d'enregistrement et de diffusion de documents en ligne à l'intention des délégués et autres participants aux réunions de l'OMPI. Les technologies de l'information employées dans la salle de conférence, telles que l'enregistrement électronique et la diffusion en ligne des délibérations, seront développées, notamment après l'achèvement de la nouvelle salle de conférence. Les activités d'impression seront rationalisées aux fins de réorganisation des opérations et d'optimisation des ressources. Les services d'expédition du courrier continueront de renégocier les contrats avec les principaux transporteurs, afin d'obtenir des tarifs compétitifs et de faire des économies.

PRINCIPAUX RISQUES ET STRATÉGIES D'ATTÉNUATION

Risque(s) susceptible(s) d'empêcher le programme d'atteindre ses résultats	Plans d'atténuation en place ou en cours de mise en œuvre
Mise en œuvre insuffisante de la politique linguistique En raison de l'augmentation des demandes de traduction et du non-respect des limites prescrites, la charge de travail de traduction augmente considérablement, ce qui engendre des déséquilibres budgétaires.	Contrôle du nombre et du volume de documents; Application stricte des mesures de rationalisation et de contrôle; Encouragement des secteurs concernés à éviter les répétitions dans les documents

TABLEAU DES RÉSULTATS

Résultats escomptés	Indicateurs d'exécution	Niveaux de référence	Objectifs visés
IX.1 Services d'appui efficaces, efficients, de qualité et tournés vers la clientèle, à l'intention à la fois des clients internes et des parties prenantes externes	% de participants internes et externes satisfaits des services de conférence de l'OMPI.	Taux à la fin de 2013	Augmentation de 10% en 2015
	Mise en œuvre efficace de la politique linguistique de l'OMPI	Offre linguistique limitée à certains comités / organes principaux; Documents de longueur variable	Traductions de qualité à mettre à la disposition de tous les comités / organes principaux; Longueur des documents destinés aux comités / organes principaux ramenée à 3300 mots
	Coût par mot traduit	à déterminer	à déterminer
	Qualité de la traduction	% de documents qui respectent les critères de qualité	% de documents qui respectent les critères de qualité
	Réduction des coûts d'impression (par page)	à déterminer	à déterminer

RESSOURCES ALLOUÉES AU PROGRAMME 27

27.8. L'augmentation proposée au titre des ressources globales allouées au résultat IX.1 (Services d'appui efficaces, efficients, de qualité et tournés vers la clientèle) dans le cadre du programme 27 s'explique par le coût de la mise en œuvre complète de la politique linguistique. Comme indiqué ci-dessus, on s'efforcera de faire appliquer rigoureusement les mesures de rationalisation et de contrôle dans ce domaine, avec un approfondissement de la stratégie d'externalisation mise en œuvre pour l'approvisionnement de services de traduction. Suite à la mise en place de la réforme

contractuelle, les services proposés par les professionnels embauchés par le biais de l'Association internationale des traducteurs de conférence (AITC) figurent dans la rubrique "Conférences", et ont bénéficié de ressources supplémentaires de 435 000 francs suisses, tandis que les ressources allouées aux services contractuels de personnes (précédemment dénommés "contrats de louage de services") ont été réduites de 319 000 francs suisses. Grâce à cette stratégie, l'augmentation nette globale de services de traduction n'a pas dépassé 117 000 francs suisses.

27.9. L'examen constant et la renégociation permanente des contrats avec les principaux transporteurs en vue de l'obtention de tarifs compétitifs devraient permettre de réduire le coût des services d'expédition de courrier. Cela apparaît dans la diminution nette de 459 000 francs suisses, qui résulte de la réduction de 1,4 million de francs suisses au titre de la rubrique "Autres services contractuels" et de l'augmentation de 900 000 francs suisses, qui a été correctement imputée dans les coûts afférents à la rubrique "Communication".

Ressources par résultat
(en milliers de francs suisses)

<i>Numéro et description du résultat escompté</i>	<i>Budget 2012-2013 approuvé</i>	<i>Budget 2012-2013 après virements</i>	<i>Budget 2014-2015 proposé</i>
IX.1 Services d'appui efficaces, efficients, de qualité et tournés vers la clientèle, à l'intention à la fois des clients internes et des parties prenantes externes	37 240	37 691	40 324
Total	37 240	37 691	40 324

Note : Le budget 2012-2013 approuvé et le budget 2012-2013 après virements, par résultat escompté, ont été restructurés de manière à tenir compte du cadre de résultats proposé pour 2014-2015.

Ressources par objet de dépense
(en milliers de francs suisses)

	Budget 2012-2013 approuvé	Budget 2012-2013 après virements	Budget 2014-2015 proposé	Différence par rapport au budget 2012-2013 après virements	
				Montant	%
A. Ressources en personnel					
Postes	24 712	24 360	27 400	3 040	12,5%
Fonctionnaires temporaires	2 578	2 861	2 839	(22)	-0,8%
Autres dépenses de personnel	--	--	--	--	n.d.
Total, A	27 290	27 221	30 238	3 017	11,1%
B. Autres ressources					
Stagiaires et bourses de l'OMPI					
Stagiaires	--	--	--	--	n.d.
Bourses	--	--	--	--	n.d.
<i>Sous-total</i>	--	--	--	--	n.d.
Voyages et bourses					
Missions de fonctionnaires	40	39	88	49	128,5%
Voyages de tiers	--	--	--	--	n.d.
Bourses	--	--	--	--	n.d.
<i>Sous-total</i>	40	39	88	49	128,5%
Services contractuels					
Conférences	1 670	1 621	2 056	435	26,8%
Publications	--	--	--	--	n.d.
Services contractuels de personnes	3 850	4 858	4 539	(319)	-6,6%
Autres services contractuels	1 550	1 384	25	(1 359)	-98,2%
<i>Sous-total</i>	7 070	7 862	6 620	(1 243)	-15,8%
Dépenses de fonctionnement					
Locaux et entretiens	1 700	1 677	1 600	(77)	-4,6%
Communication	--	--	900	900	n.d.
Représentation	--	--	--	--	n.d.
Frais administratifs et bancaires	--	--	--	--	n.d.
Services conjoints Nations Unies	--	--	--	--	n.d.
<i>Sous-total</i>	1 700	1 677	2 500	824	49,1%
Matériel et fournitures					
Mobilier et matériel	105	104	73	(31)	-29,8%
Fournitures	1 035	788	805	17	2,1%
<i>Sous-total</i>	1 140	892	878	(14)	-1,6%
Total, B	9 950	10 470	10 086	(384)	-3,7%
TOTAL	37 240	37 691	40 324	2 633	7,0%
POSTES	79	80	80	--	0,0%

Notes :

- 1) Le budget 2012-2013 approuvé et le budget 2012-2013 après virements sont restructurés en fonction des catégories de coûts proposées pour 2014-2015.
- 2) Le budget après virements tient compte du budget ajusté des programmes, suite aux virements opérés en 2012-2013 conformément à l'article 5.5 du Règlement financier. On trouvera plus d'informations sur le budget 2012-2013 après virements dans le tableau de l'annexe I (Budget après virements, par programme) du présent document et du document WO/PBC/20/2 (Rapport sur l'exécution du programme en 2012). Les dépenses de personnel figurant dans le budget 2012-2013 après virements représentent les dépenses effectives engagées jusqu'au 31 mars 2013 et les montants inscrits au budget, sur la base de dépenses standard, pour les neuf mois restants de 2013.
- 3) On trouvera plus d'informations sur les postes afférents à ce programme dans le tableau de l'annexe II.

PROGRAMME 28 SURETE ET SECURITE

CONTEXTE DE PLANIFICATION

28.1. L'augmentation du niveau de menace réelle ou perçue pour les organisations du système des Nations Unies au niveau mondial constitue un enjeu permanent pour ce programme. L'objectif du programme est de garantir la sûreté et la sécurité de l'ensemble des parties prenantes/clients (personnel, visiteurs et délégués) dans les bâtiments de l'OMPI et lors d'événements organisés à l'extérieur, ainsi que la protection globale des actifs de l'Organisation d'une manière qui soit proportionnée à la menace pesant sur l'OMPI et en utilisant ses ressources d'une façon rationnelle et efficace.

28.2. S'appuyant sur les progrès faits au cours de l'exercice biennal 2012-2013, tels que le nouveau Centre de contrôle, le programme poursuivra la mise en œuvre du projet de mise à niveau de la sûreté et de la sécurité des bâtiments existants. Ces améliorations seront en outre progressivement intégrées aux projets de nouvelles constructions.

28.3. Un système et une stratégie globaux de sûreté et de sécurité pour l'Organisation, qui soient indépendants de ceux de l'ONU mais conformes aux normes et aux principes directeurs du Système de gestion de la sécurité des organismes des Nations Unies resteront à la base des services de sûreté et de sécurité à l'OMPI.

STRATÉGIES DE MISE EN ŒUVRE

28.4. En vue de l'atteinte des résultats escomptés, les risques et menaces de nature directe ou indirecte continueront de faire l'objet d'une démarche de gestion des risques en matière de sécurité sur la base de procédures de suivi permanent, le but étant de réduire les risques à l'encontre du personnel ou des actifs de l'Organisation. Il s'agira notamment d'assurer la mise en œuvre et/ou le suivi de procédures et de politiques ainsi que de dispenser des formations visant à sensibiliser les parties prenantes / les clients aux questions de sûreté et de sécurité. En outre, les systèmes, l'équipement et les services dans les bâtiments de l'OMPI, qu'ils soient nouveaux ou améliorés, contribueront grandement à renforcer la sûreté et la sécurité à long terme.

PRINCIPAUX RISQUES ET STRATÉGIES D'ATTÉNUATION

Risque(s) susceptible(s) d'empêcher le programme d'atteindre ses résultats	Plans d'atténuation en place ou en cours de mise en œuvre
La vétusté/l'obsolescence des systèmes et équipements de sécurité physique en place dans les locaux existants pourraient provoquer des incidents mettant en jeu la sûreté et la sécurité en cas de non-remplacement.	Le projet de mise à niveau des locaux existants (2012-2013) permettra de supprimer progressivement les systèmes et équipements actuels. Les mises à niveau devraient débiter en 2014-2015.

TABLEAU DES RÉSULTATS

Résultats escomptés	Indicateurs d'exécution	Niveaux de référence	Objectifs visés
IX.4 Une Organisation écologiquement et socialement responsable assurant la sûreté et la sécurité du personnel, des délégués, des visiteurs, de l'information et des biens	% du personnel de l'OMPI, des délégués et des visiteurs signalant une blessure ou un incident liés au travail	2% ou moins du nombre total de parties prenantes/clients signalant une blessure ou un incident liés au travail	2% ou moins
	% de demandes d'assistance en matière de sûreté et de sécurité reçues dans les délais pour des conférences ou des manifestations organisées à Genève ou hors de Genève	65% ou plus de demandes d'assistance en matière de sûreté et de sécurité émanant de parties prenantes/clients reçues dans les délais pour des conférences ou des manifestations organisées à Genève ou hors de Genève	80% ou plus

RESSOURCES ALLOUÉES AU PROGRAMME 28

28.5. Les ressources allouées au résultat IX.4 (Une Organisation écologiquement et socialement responsable assurant la sûreté et la sécurité du personnel, des délégués, des visiteurs, de l'information et des biens) restent quasiment identiques au titre de la proposition budgétaire pour 2014-2015. Conformément aux mesures de maîtrise des coûts, des efforts raisonnés ont été consentis pour maîtriser la hausse des coûts des contrats de sécurité, ce qui a abouti à une meilleure rentabilité de la prestation de services de sûreté et de sécurité pour l'Organisation.

Ressources par résultat
(en milliers de francs suisses)

Numéro et description du résultat escompté	Budget 2012-2013 approuvé	Budget 2012-2013 après virements	Budget 2014-2015 proposé
IX.4 Une Organisation écologiquement et socialement responsable assurant la sûreté et la sécurité du personnel, des délégués, des visiteurs, de l'information et des biens	12 159	10 814	10 786
Total	12 159	10 814	10 786

Note : Le budget 2012-2013 approuvé et le budget 2012-2013 après virements, par résultat escompté, ont été restructurés de manière à tenir compte du cadre de résultats proposé pour 2014-2015.

Ressources par objet de dépense
(en milliers de francs suisses)

	Budget 2012-2013 approuvé	Budget 2012-2013 après virements	Budget 2014-2015 proposé	Différence par rapport au budget 2012-2013 après virements	
				Montant	%
A. Ressources en personnel					
Postes	2 398	1 819	2 035	216	11,9%
Fonctionnaires temporaires	295	380	316	(64)	-16,8%
Autres dépenses de personnel	--	--	--	--	n.d.
Total, A	2 693	2 199	2 351	153	6,9%
B. Autres ressources					
Stagiaires et bourses de l'OMPI					
Stagiaires	--	--	--	--	n.d.
Bourses	--	--	--	--	n.d.
<i>Sous-total</i>	--	--	--	--	n.d.
Voyages et bourses					
Missions de fonctionnaires	90	81	81	--	0,0%
Voyages de tiers	--	--	--	--	n.d.
Bourses	--	--	--	--	n.d.
<i>Sous-total</i>	<i>90</i>	<i>81</i>	<i>81</i>	<i>--</i>	<i>0,0%</i>
Services contractuels					
Conférences	--	--	--	--	n.d.
Publications	--	--	--	--	n.d.
Services contractuels de personnes	--	--	--	--	n.d.
Autres services contractuels	--	--	--	--	n.d.
<i>Sous-total</i>	<i>--</i>	<i>--</i>	<i>--</i>	<i>--</i>	<i>n.d.</i>
Dépenses de fonctionnement					
Locaux et entretiens	9 255	8 426	8 247	(178)	-2,1%
Communication	2	2	--	(2)	-100,0%
Représentation	--	--	--	--	n.d.
Frais administratifs et bancaires	--	--	--	--	n.d.
Services conjoints Nations Unies	90	81	81	--	0,0%
<i>Sous-total</i>	<i>9 347</i>	<i>8 508</i>	<i>8 328</i>	<i>(180)</i>	<i>-2,1%</i>
Matériel et fournitures					
Mobilier et matériel	--	--	--	--	n.d.
Fournitures	29	26	26	(0)	-0,4%
<i>Sous-total</i>	<i>29</i>	<i>26</i>	<i>26</i>	<i>(0)</i>	<i>-0,4%</i>
Total, B	9 466	8 615	8 435	(180)	-2,1%
TOTAL	12 159	10 814	10 786	(28)	-0,3%
POSTES	8	6	6	--	0,0%

Notes :

1) Le budget 2012-2013 approuvé et le budget 2012-2013 après virements sont restructurés en fonction des catégories de coûts proposées pour 2014-2015.

2) Le budget après virements tient compte du budget ajusté des programmes, suite aux virements opérés en 2012-2013 conformément à l'article 5.5 du Règlement financier. On trouvera plus d'informations sur le budget 2012-2013 après virements dans le tableau de l'annexe I (Budget après virements, par programme) du présent document et du document WO/PBC/20/2 (Rapport sur l'exécution du programme en 2012). Les dépenses de personnel figurant dans le budget 2012-2013 après virements représentent les dépenses effectives engagées jusqu'au 31 mars 2013 et les montants inscrits au budget, sur la base de dépenses standard, pour les neuf mois restants de 2013.

3) On trouvera plus d'informations sur les postes afférents à ce programme dans le tableau de l'annexe II.

PROGRAMME 29 NOUVELLE SALLE DE CONFERENCE

CONTEXTE DE PLANIFICATION

29.1. L'exercice 2014-2015 sera axé sur l'achèvement de la nouvelle salle de conférence, le centre d'accès et les rénovations importantes de plusieurs étages inférieurs du bâtiment AB, conformément aux exigences de qualité et dans les limites budgétaires, dans le cadre du calendrier révisé suite à la reprise du projet par l'OMPI après la résiliation à l'amiable du contrat conclu avec l'entreprise générale précédemment choisie.

29.2. Outre les réunions et manifestations organisées par l'OMPI, la nouvelle salle de conférence devrait pouvoir accueillir d'autres événements organisés par les États membres, les organisations intergouvernementales et d'autres entités à partir de 2015.

STRATÉGIES DE MISE EN ŒUVRE

29.3. Le projet continuera à être mis en œuvre via la gestion de projets et la structure de gouvernance d'ores et déjà établies (Comité Bâtiments, équipe interne de suivi du projet, pilote) ainsi que la nouvelle structure de gestion relevant du Comité Bâtiments, qui a été créé suite à la résiliation du contrat conclu avec l'entreprise générale précédemment choisie (comité de gestion et de coordination des bâtiments et direction des travaux, laquelle comprend l'architecte et les agents mandatés par l'OMPI). La structure de gouvernance susmentionnée permettra un suivi permanent des risques relatifs à la qualité des bâtiments, au budget et à l'échéancier du projet révisé.

29.4. Le programme 29 mettra l'accent sur la coordination avec les services compétents de l'OMPI afin d'optimiser l'utilisation des nouvelles installations de conférence destinées aux réunions et aux manifestations, y compris à celles organisées par d'autres entités des Nations Unies.

PRINCIPAUX RISQUES ET STRATÉGIES D'ATTÉNUATION

Risque(s) susceptible(s) d'empêcher le programme d'atteindre ses résultats	Plans d'atténuation en place ou en cours de mise en œuvre
Défaut majeur d'architecture ou de construction découvert au cours de la période de construction restante ou après, entravant ou retardant l'utilisation de la nouvelle salle de conférence	Sélection d'un architecte et d'entrepreneurs hautement qualifiés. Le consortium du bois, avec ses propres ingénieurs du bois, est composé d'entreprises locales hautement qualifiées et expérimentées. Le maître d'œuvre suit chaque étape de la réalisation du projet.

TABLEAU DES RÉSULTATS

Résultats escomptés	Indicateurs d'exécution	Niveaux de référence	Objectifs visés
IX.1 Services d'appui efficaces, efficients, de qualité et tournés vers la clientèle, à l'intention à la fois des clients internes et des parties prenantes externes	Achèvement de la construction d'une nouvelle salle de conférence conformément aux critères de qualité, au budget et aux délais approuvés	Faire en sorte que la salle soit livrée dans la limite du budget alloué et conformément à la date d'achèvement révisée (en raison de la résiliation du contrat conclu avec l'entreprise générale) pour les assemblées des États membres de 2014	Assemblées des États membres de 2014 qui se tiendront dans la nouvelle salle de conférence

Résultats escomptés	Indicateurs d'exécution	Niveaux de référence	Objectifs visés
	Utilisation de la salle de conférence comme lieu privilégié pour les réunions et les manifestations organisées par les États membres	À partir de 2015, demandes d'utilisation des installations par les États membres (pour des réunions et des manifestations autres que celles organisées par l'OMPI)	Au moins deux demandes par an émanant des États membres ou d'autres organisations internationales ou entités en vue de l'organisation de réunions et/ou de manifestations (autres que celles organisées par l'OMPI)
IX.4 Une Organisation écologiquement et socialement responsable assurant la sûreté et la sécurité du personnel, des délégués, des visiteurs, de l'information et des biens	Contrôle des mesures d'accessibilité physique garantissant que la nouvelle salle de conférence et les installations connexes sont conformes aux normes en vigueur lors de la construction	Mise en œuvre prévue début 2014, au moment de la livraison de la nouvelle salle de conférence et sur la base de l'évaluation technique et architecturale réalisée en 2013	Mise en œuvre prévue début 2014, au moment de la livraison de la nouvelle salle de conférence et sur la base de l'évaluation technique et architecturale réalisée en 2013
	Suivi des mesures respectueuses de l'environnement et des mesures de réduction de la consommation d'énergie mises en œuvre lors de la construction	Mise en œuvre prévue début 2014, au moment de la livraison de la nouvelle salle de conférence	Mise en œuvre prévue début 2014, au moment de la livraison de la nouvelle salle de conférence
	Respect des normes minimales de sécurité opérationnelle recommandées par le siège des Nations Unies pour la nouvelle salle de conférence	Données non disponibles	Respect des normes minimales de sécurité opérationnelle recommandées par le siège des Nations Unies fin 2015

RESSOURCES ALLOUÉES AU PROGRAMME 29

29.5. La réduction au titre du résultat IX.1 (Services d'appui efficaces, efficaces, de qualité et tournés vers la clientèle) est liée au transfert du paiement des intérêts sur le prêt contracté pour le financement de la construction des nouveaux bâtiments au Programme 24, tel qu'illustré dans la rubrique "Locaux et entretien".

29.6. Des ressources en personnel légèrement supérieures au titre du résultat IX.4 (Une Organisation écologiquement et socialement responsable assurant la sûreté et la sécurité du personnel, des délégués, des visiteurs, de l'information et des biens) ont été allouées en vue de continuer à garantir la conformité en matière d'accessibilité physique, une consommation d'énergie respectueuse de l'environnement ainsi que le respect des exigences de sûreté et de sécurité en ce qui concerne le bâtiment dédié à la nouvelle salle de conférence.

Ressources par résultat
(en milliers de francs suisses)

<i>Numéro et description du résultat escompté</i>		<i>Budget 2012-2013 approuvé</i>	<i>Budget 2012-2013 après virements</i>	<i>Budget 2014-2015 proposé</i>
IX.1	Services d'appui efficaces, efficients, de qualité et tournés vers la clientèle, à l'intention à la fois des clients internes et des parties prenantes externes	7 629	7 098	765
IX.4	Une Organisation écologiquement et socialement responsable assurant la sûreté et la sécurité du personnel, des délégués, des visiteurs, de l'information et des biens	46	46	69
Total		7 675	7 144	834

Note : Le budget 2012-2013 approuvé et le budget 2012-2013 après virements, par résultat escompté, ont été restructurés de manière à tenir compte du cadre de résultats proposé pour 2014-2015.

Ressources par objet de dépense
(en milliers de francs suisses)

	Budget 2012-2013 approuvé	Budget 2012-2013 après virements	Budget 2014-2015 proposé	Différence par rapport au budget 2012-2013 après virements	
				Montant	%
A. Ressources en personnel					
Postes	--	--	--	--	n.d.
Fonctionnaires temporaires	345	349	462	113	32,3%
Autres dépenses de personnel	--	--	--	--	n.d.
Total, A	345	349	462	113	32,3%
B. Autres ressources					
Stagiaires et bourses de l'OMPI					
Stagiaires	--	--	--	--	n.d.
Bourses	--	--	--	--	n.d.
<i>Sous-total</i>	--	--	--	--	n.d.
Voyages et bourses					
Missions de fonctionnaires	20	18	30	12	66,7%
Voyages de tiers	--	--	--	--	n.d.
Bourses	--	--	--	--	n.d.
<i>Sous-total</i>	20	18	30	12	66,7%
Services contractuels					
Conférences	--	50	50	--	0,0%
Publications	--	--	--	--	n.d.
Services contractuels de personnes	--	--	100	100	n.d.
Autres services contractuels	280	194	--	(194)	-100,0%
<i>Sous-total</i>	280	244	150	(94)	-38,5%
Dépenses de fonctionnement					
Locaux et entretiens	7 010	6 516	42	(6 474)	-99,4%
Communication	--	--	--	--	n.d.
Représentation	--	--	10	10	n.d.
Frais administratifs et bancaires	--	--	120	120	n.d.
Services conjoints Nations Unies	--	--	--	--	n.d.
<i>Sous-total</i>	7 010	6 516	172	(6 344)	-97,4%
Matériel et fournitures					
Mobilier et matériel	10	9	10	2	17,6%
Fournitures	10	9	10	2	17,6%
<i>Sous-total</i>	20	17	20	3	17,6%
Total, B	7 330	6 795	372	(6 423)	-94,5%
TOTAL	7 675	7 144	834	(6 310)	-88,3%
POSTES	--	--	--	--	n.d.

Notes :

- 1) Le budget 2012-2013 approuvé et le budget 2012-2013 après virements sont restructurés en fonction des catégories de coûts proposées pour 2014-2015.
- 2) Le budget après virements tient compte du budget ajusté des programmes, suite aux virements opérés en 2012-2013 conformément à l'article 5.5 du Règlement financier. On trouvera plus d'informations sur le budget 2012-2013 après virements dans le tableau de l'annexe I (Budget après virements, par programme) du présent document et du document WO/PBC/20/2 (Rapport sur l'exécution du programme en 2012). Les dépenses de personnel figurant dans le budget 2012-2013 après virements représentent les dépenses effectives engagées jusqu'au 31 mars 2013 et les montants inscrits au budget, sur la base de dépenses standard, pour les neuf mois restants de 2013.
- 3) On trouvera plus d'informations sur les postes afférents à ce programme dans le tableau de l'annexe II.

IV. ANNEXES

Annexe I	Budget 2012-2013 après virements par programme
Annexe II	Ressources proposées pour 2014-2015 par programme
Annexe III	Répartition des recettes et des dépenses budgétaires prévues par Union
Annexe IV	Évolution à moyen terme de la demande de services au titre des systèmes du PCT, de Madrid et de La Haye
Annexe V	Indicateurs relatifs aux opérations du PCT
Annexe VI	Indicateurs relatifs aux opérations des systèmes de Madrid et de Lisbonne
Annexe VII	Indicateurs relatifs aux opérations du système de La Haye
Annexe VIII	Ressources au titre des fonds fiduciaires potentiellement disponibles pour les activités de programme
Annexe IX	Incidences de l'adoption des normes IPSAS sur les pratiques budgétaires
Annexe X	Budget pour 2014-2015 par résultat escompté et par programme
Annexe XI	Budget pour 2014-2015 par résultat escompté
Annexe XII	Organigramme de l'OMPI

ANNEXE I BUDGET 2012-2013 APRES VIREMENTS PAR PROGRAMME

Tableau 8. Budget 2012-2013 après virements par programme
(en milliers de francs suisses)

Programmes (structure 2012-2013)	Budget 2012-2013 approuvé	Virements	Virements en % du budget approuvé d'un programme	Virements en % du budget total approuvé	Budget 2012-2013 approuvé après virements*
1 Droit des brevets	4 843	319	6,6%	0,0%	5 163
2 Marques, dessins et modèles industriels et indications géographiques	6 053	-400	-6,6%	-0,1%	5 654
3 Droit d'auteur et droits connexes	18 593	832	4,5%	0,1%	19 425
4 Savoirs traditionnels, expressions culturelles traditionnelles et ressources génétiques	7 980	-1 350	-16,9%	-0,2%	6 630
5 Système du PCT	178 600	-2 707	-1,5%	-0,4%	175 893
6 Systèmes de Madrid et de Lisbonne	52 094	-1 471	-2,8%	-0,2%	50 622
7 Arbitrage, médiation et noms de domaine	10 585	-610	-5,8%	-0,1%	9 975
8 Coordination du Plan d'action pour le développement	4 788	-656	-13,7%	-0,1%	4 132
9 Afrique, pays arabes, Asie et Pacifique, pays d'Amérique latine et des Caraïbes, pays les moins avancés	35 102	-1 976	-5,6%	-0,3%	33 126
10 Coopération avec certains pays d'Europe et d'Asie	6 439	-91	-1,4%	0,0%	6 348
11 Académie de l'OMPI	10 332	1 524	14,7%	0,2%	11 856
12 Classifications internationales et normes	6 932	44	0,6%	0,0%	6 976
13 Bases de données mondiales	4 503	-202	-4,5%	0,0%	4 302
14 Services d'accès à l'information et aux savoirs	7 038	596	8,5%	0,1%	7 634
15 Solutions opérationnelles pour les offices de propriété intellectuelle	7 813	292	3,7%	0,0%	8 104
16 Économie et statistiques	4 585	612	13,4%	0,1%	5 198
17 Promotion du respect de la propriété intellectuelle	2 992	-108	-3,6%	0,0%	2 884
18 Propriété intellectuelle et défis mondiaux	6 768	280	4,1%	0,0%	7 048
19 Communications	16 599	-330	-2,0%	-0,1%	16 269
20 Relations extérieures, partenariats et bureaux extérieurs	10 912	-563	-5,2%	-0,1%	10 349
21 Direction générale	18 948	-611	-3,2%	-0,1%	18 338
22 Gestion du programme et des ressources	18 901	173	0,9%	0,0%	19 074
23 Gestion et mise en valeur des ressources humaines	21 493	414	1,9%	0,1%	21 907
24 Services d'appui généraux	46 271	-6 271	-13,6%	-1,0%	40 000
25 Technologies de l'information et de la communication	50 408	-2 431	-4,8%	-0,4%	47 977
26 Supervision interne	5 050	-212	-4,2%	0,0%	4 837
27 Services de conférence et services linguistiques	37 240	451	1,2%	0,1%	37 691
28 Sécurité et sécurité	12 159	-1 345	-11,1%	-0,2%	10 814
29 Projets de construction	7 675	-531	-6,9%	-0,1%	7 144
30 Petites et moyennes entreprises et innovation	11 261	-1 444	-12,8%	-0,2%	9 816
31 Système de La Haye	6 970	-65	-0,9%	0,0%	6 906
Non affecté	7 503	18 817	250,8%	2,9%	26 319
TOTAL	647 430	982	0,2%	0,2%	648 411

* Le budget après virements reflète le budget corrigé des programmes, après les virements effectués en 2012-2013 conformément à l'article 5.5 du règlement financier ainsi qu'après les ajustements de flexibilité effectués conformément à l'article 5.6 de ce règlement. Au titre de ces ajustements, cinq postes ont été créés pour le programme 5 (Système du PCT) compte tenu du nombre plus élevé que prévu dans le budget des enregistrements pour 2012-2013, ce qui a eu pour résultat une affectation additionnelle de dépenses de personnel à hauteur de 982 000 francs suisses. Pour les détails sur les formules de flexibilité, prière de se reporter à l'appendice D du présent document.

ANNEXE II RESSOURCES PROPOSEES POUR 2014-2015 PAR PROGRAMME

Tableau 9. Budget 2014-2015 par programme
(en milliers de francs suisses)

Programmes (structure 2014-2015)	Budget 2012-2013 après virements*			Budget 2014-2015			Différence			
	Ressources en personnel	Autres ressources	Total	Ressources en personnel	Autres ressources	Total	Ressources en personnel	Autres ressources	Total	
	%	%	%	%	%	%	%	%	%	
1 Droit des brevets	3 672	1 491	5 163	3 746	1 204	4 950	74	(286)	(213)	-4,1%
2 Marques, dessins et modèles industriels et indications géographiques	4 255	1 399	5 654	4 122	2 040	6 162	(133)	641	508	9,0%
3 Droit d'auteur et droits connexes	10 533	8 892	19 425	10 315	6 114	16 430	(218)	(2 778)	(2 996)	-15,4%
4 Savoirs traditionnels, expressions culturelles traditionnelles et ressources génétiques	3 939	2 691	6 630	4 434	3 430	7 864	495	739	1 234	18,6%
5 Système du PCT	117 527	58 365	175 893	131 419	68 648	200 067	13 891	10 283	24 174	13,7%
6 Systèmes de Madrid et de Lisbonne	38 628	11 994	50 622	43 365	11 880	55 245	4 737	(114)	4 623	9,1%
7 Centre d'arbitrage et de médiation de l'OMPI	7 142	2 833	9 975	8 065	3 109	11 175	924	276	1 200	12,0%
8 Coordination du Plan d'action pour le développement	2 469	1 663	4 132	3 093	1 248	4 341	624	(415)	210	5,1%
9 Afrique, pays arabes, Asie et Pacifique, pays d'Amérique latine et des Caraïbes, pays les moins avancés	22 263	10 863	33 126	25 214	9 322	34 536	2 951	(1 541)	1 410	4,3%
10 Coopération avec certains pays d'Europe et d'Asie	4 409	1 939	6 348	6 405	4 039	10 444	1 996	100	2 096	33,0%
11 Centre de formation de l'OMPI	6 697	5 159	11 856	6 978	4 905	11 883	281	(254)	27	0,2%
12 Classifications internationales et normes	5 518	1 458	6 976	5 879	1 438	7 317	361	(21)	340	4,9%
13 Bases de données mondiales	3 047	1 255	4 302	3 447	1 245	4 692	399	(10)	390	9,1%
14 Services d'accès à l'information et aux savoirs	6 288	1 347	7 634	6 585	1 054	7 639	298	(293)	5	0,1%
15 Solutions opérationnelles pour les offices de propriété intellectuelle	4 427	3 677	8 104	6 432	5 954	12 386	2 005	2 277	4 282	52,8%
16 Économie et statistiques	3 787	1 411	5 198	4 354	982	5 336	566	(428)	138	2,7%
17 Promotion du respect de la propriété intellectuelle	2 104	780	2 884	3 277	712	3 989	1 172	(68)	1 105	38,3%
18 Propriété intellectuelle et défis mondiaux	5 923	1 125	7 048	6 324	930	7 254	401	(195)	206	2,9%
19 Communications	13 379	2 890	16 269	14 980	2 545	17 525	1 601	(345)	1 256	7,7%
20 Relations extérieures, partenariats et bureaux extérieurs	7 150	3 198	10 348	9 209	4 126	13 335	2 059	928	2 987	28,9%
21 Direction générale	14 743	3 595	18 338	17 148	2 146	19 294	2 405	(1 449)	956	5,2%
22 Gestion du programme et des ressources	16 778	2 296	19 074	22 572	5 560	28 132	5 794	3 264	9 058	47,5%
23 Gestion et mise en valeur des ressources humaines	16 937	4 971	21 907	18 248	5 313	23 561	1 312	342	1 654	7,5%
24 Services d'appui généraux	18 017	21 983	40 000	19 429	27 970	47 400	1 413	5 987	7 400	18,5%
25 Technologies de l'information et de la communication	19 830	28 147	47 977	14 944	30 325	45 269	(4 886)	2 178	(2 708)	-5,6%
26 Supervision interne	4 032	805	4 837	4 396	720	5 116	364	(85)	279	5,8%
27 Services de conférence et services linguistiques	27 221	10 470	37 691	30 238	10 086	40 324	3 017	(384)	2 633	7,0%
28 Sécurité et sécurité	2 199	8 615	10 814	2 351	8 435	10 786	153	(180)	(28)	-0,3%
29 Nouvelle salle de conférence	349	6 795	7 144	462	372	834	113	(6 423)	(6 310)	-88,3%
30 Petites et moyennes entreprises et innovation	6 007	3 810	9 816	-	-	-	(6 007)	(3 810)	(9 816)	-100,0%
31 Système de La Haye	5 468	1 437	6 906	6 242	1 346	7 587	773	(92)	682	9,9%
Non affecté	5 964	20 355	26 319	3 327	1 000	4 327	(2 637)	(19 355)	(21 993)	-83,6%
TOTAL	410 703	237 708	648 411	447 000	226 200	673 200	36 297	(11 509)	24 788	3,8%

* Le budget 2012-2013 après virements comprend les ajustements de flexibilité approuvés par le Directeur général conformément à l'article 5.6 du règlement financier, en vertu desquels cinq postes ont été créés pour le programme 5 (Système du PCT) compte tenu du nombre plus élevé que prévu dans le budget des enregistrements pour 2012-2013, ce qui a eu pour résultat une affectation additionnelle de dépenses de personnel à hauteur de 982 000 francs suisses. Pour les détails sur les formules de flexibilité, prière de se reporter à l'appendice D du présent document.

Projet de programme et budget pour 2014-2015

Tableau 10. Budget 2014-2015 – Postes par programme

Programmes (structure 2014-2015)	Budget 2012-2013 après virements*						Budget 2014-2015						Différence**			
	DG/VDG /SDG	D	P	G	Total	DG/VDG /SDG	D	P	G	Total	DG/VDG /SDG	D	P	G	Total	
1 Droit des brevets	-	1	5	3	9	-	1	5	3	9	-	-	-	-	-	-
2 Marques, dessins et modèles industriels et indications géographiques	-	1	7	1	9	-	1	7	1	9	-	-	-	-	-	-
3 Droit d'auteur et droits connexes	1	3	12	5	21	1	3	11	5	20	-	-	-1	-	-	-1
4 Savoirs traditionnels, expressions culturelles traditionnelles et ressources génétiques	-	2	3	2	7	-	2	3	2	7	-	-	-	-	-	-
5 Système du PCT	1	5	129	230	365	1	6	130	231	368	-	1	1	1	1	3
6 Systèmes de Madrid et de Lisbonne	1	5	45	60	111	1	5	46	61	113	-	-	-	-	-	2
7 Centre d'arbitrage et de médiation de l'OMPI	-	1	10	6	17	-	1	10	6	17	-	-	-	-	-	-
8 Coordination du Plan d'action pour le développement	-	1	3	3	7	-	1	3	3	7	-	-	-	-	-	-
9 Afrique, pays arabes, Asie et Pacifique, pays d'Amérique latine et des Caraïbes, pays les moins avancés	1	8	25	15	49	1	8	29	15	53	-	-	-	-	-	4
10 Coopération avec certains pays d'Europe et d'Asie	-	1	7	5	13	-	1	10	5	16	-	-	-	-	-	3
11 Centre de formation de l'OMPI	-	2	9	5	16	-	2	9	5	16	-	-	-	-	-	-
12 Classifications internationales et normes	-	1	8	6	15	-	1	8	6	15	-	-	-	-	-	-
13 Bases de données mondiales	-	-	7	1	8	-	-	8	1	9	-	-	-	-	-	1
14 Services d'accès à l'information et aux savoirs	1	1	7	4	13	1	1	7	4	13	-	-	-	-	-	-
15 Solutions opérationnelles pour les offices de propriété intellectuelle	-	1	8	2	11	-	1	12	2	15	-	-	-	-	-	4
16 Économie et statistiques	-	1	7	2	10	-	1	7	2	10	-	-	-	-	-	-
17 Promotion du respect de la propriété intellectuelle	-	1	3	2	6	-	1	5	2	8	-	-	-	-	-	2
18 Propriété intellectuelle et défis mondiaux	1	2	4	3	10	1	2	4	3	10	-	-	-	-	-	-
19 Communications	-	1	18	15	34	-	1	18	16	35	-	-	-	-	-	1
20 Relations extérieures, partenariats et bureaux extérieurs	-	3	11	2	16	-	3	13	2	18	-	-	-	-	-	2
21 Direction générale	1	4	16	13	34	1	4	16	13	34	-	-	-	-	-	-
22 Gestion du programme et des ressources	-	4	17	24	45	-	4	25	24	53	-	-	-	-	-	8
23 Gestion et mise en valeur des ressources humaines	-	2	16	20	38	-	2	16	20	38	-	-	-	-	-	-
24 Services d'appui généraux	1	2	15	35	53	1	2	15	35	53	-	-	-	-	-	-
25 Technologies de l'information et de la communication	-	2	31	16	49	-	2	19	15	36	-	-	-	-	-	-13
26 Supervision interne	-	1	6	-	7	-	1	6	-	7	-	-	-	-	-	-
27 Services de conférence et services linguistiques	-	2	32	46	80	-	2	32	46	80	-	-	-	-	-	-
28 Sûreté et sécurité	-	-	2	4	6	-	-	2	4	6	-	-	-	-	-	-
29 Nouvelle salle de conférence	-	-	-	-	6	-	-	-	-	6	-	-	-	-	-	-
30 Petites et moyennes entreprises et innovation	-	1	9	2	12	-	1	9	2	12	-	-	-	-	-	-
31 Système de La Haye	-	1	6	7	14	-	1	6	7	14	-	-	-1	-	-	-12
Non affecté	-	-	-	24	24	-	-	-	24	24	-	-	-	-	-	-
Nombre total de postes	8	60	478	563	1 109	8	60	482	653	1 205	-	-	-	4	92	96

* Le budget 2012-2013 après virements comprend les ajustements de flexibilité approuvés par le Directeur général conformément à l'article 5.6 du règlement financier, en vertu desquels cinq postes ont été créés pour le programme 5 (Système du PCT) compte tenu du nombre plus élevé que prévu dans le budget des enregistrements pour 2012-2013, ce qui a eu pour résultat une affectation additionnelle de dépenses de personnel à hauteur de 982 000 francs suisses. Pour les détails sur les formules de flexibilité, prière de se reporter à l'appendice D du présent document.

** La différence entre le nombre proposé de postes en 2014-2015 par rapport au budget 2012-2013 après virements est de 96 postes de titularisation à des fins d'utilisation en vertu du paragraphe 40.

ANNEXE III RÉPARTITION DES RECETTES ET DES DÉPENSES BUDGÉTAIRES PRÉVUES PAR UNION

INTRODUCTION

1. Conformément au règlement financier de l'OMPI et à son règlement d'exécution (règle 102.2) le programme et budget proposé doit présenter le budget pour l'exercice biennal pour l'Organisation et séparément pour chaque Union.

RÉPARTITION DES DÉPENSES BUDGÉTAIRES PAR UNION

2. Il est rappelé que la méthodologie approuvée en ce qui concerne la répartition des dépenses par Union repose sur l'identification des dépenses directes et des dépenses indirectes des Unions. Les programmes sont classés en fonction des activités directes et des activités indirectes de chaque Union, comme indiqué ci-après.

3. *DÉPENSES DIRECTES DE L'UNION* : il s'agit des dépenses supportées au titre des activités propres à chaque Union et de la part imputable des dépenses administratives et autres dépenses budgétaires connexes.

3.1 *Activités propres à chaque Union* : Les activités de programme et dépenses budgétaires ci-après sont prises en considération sous cette rubrique. Lorsque les dépenses au titre d'un programme sont attribuées uniquement en partie à une Union, la base de l'attribution est la part respective de l'Union dans ces dépenses selon l'évaluation faite par le chef de programme. Lorsqu'un programme est attribué à une seule Union, le coût total de ce programme est attribué à l'Union en question.

3.1.1 *Unions financées par des contributions* : programmes 1 (droit des brevets) (en partie), 2 (marques, dessins et modèles industriels et indications géographiques) (en partie), 3 (droit d'auteur et droits connexes) (en partie), 4 (savoirs traditionnels, expressions culturelles traditionnelles et ressources génétiques), 7 (centre d'arbitrage et de médiation de l'OMPI) (en partie), 12 (classifications internationales et normes) (en partie) et 14 (services d'accès à l'information et aux savoirs) (en partie).

3.1.2 *Union du PCT* : programmes 1 (droit des brevets) (en partie), 5 (système du PCT), 7 (centre d'arbitrage et de médiation de l'OMPI) (en partie), 12 (classifications internationales et normes) (en partie), 13 (bases de données mondiales) (en partie) et 14 (services d'accès à l'information et aux savoirs) (en partie).

3.1.3 *Union de Madrid* : programmes 2 (marques, dessins et modèles industriels et indications géographiques) (en partie), 6 (systèmes de Madrid et de Lisbonne) (en partie), 7 (centre d'arbitrage et de médiation de l'OMPI) (en partie), 12 (classifications internationales et normes) (en partie), 13 (bases de données mondiales) (en partie), 14 (services d'accès à l'information et aux savoirs) (en partie) et 25 (technologies de l'information et de la communication).

3.1.4 *Union de La Haye* : programmes 2 (marques, dessins et modèles industriels et indications géographiques) (en partie), 6 (systèmes de Madrid et de Lisbonne), 7 ((centre d'arbitrage et de médiation de l'OMPI) (en partie), 12 (classifications internationales et normes) (en partie), et 14 (services d'accès à l'information et aux savoirs) (en partie) et 31 (système de La Haye).

3.1.5 *Union de Lisbonne* : programmes 2 (marques, dessins et modèles industriels et indications géographiques) (en partie), 6 (systèmes de Madrid et de Lisbonne) (en partie), 7 (centre d'arbitrage et de médiation de l'OMPI) (en partie) et 14 (services d'accès à l'information et aux savoirs) (en partie).

3.2 *Dépenses administratives directes de l'Union* : une partie de tous les programmes relevant de l'objectif stratégique IX (programmes 21 à 29) et "non affecté" est considérée comme appartenant à cette rubrique. La répartition des dépenses budgétaires se fait en deux étapes. Lors de la première étape, la totalité de la part des coûts administratifs directs de toutes les Unions est déterminée sur la base de la totalité des effectifs des programmes en rapport direct avec l'Union par rapport à la totalité des effectifs des programmes autres que ceux relevant de l'objectif stratégique IX. Au cours de la seconde étape, les dépenses administratives directes des Unions sont réparties entre les différentes Unions sur la base de la part relative des effectifs de chaque Union par rapport à la totalité des effectifs des programmes en rapport direct avec l'Union. La procédure en deux étapes s'applique à la partie des dépenses administratives qu'il n'est pas facile d'identifier comme étant liée à une Union spécifique.

4. *DÉPENSES INDIRECTES DE L'UNION* : il s'agit de la part des dépenses budgétaires attribuées à chaque Union pour les programmes n'ayant pas de lien direct avec les activités de l'Union en question, à laquelle s'ajoute la part des dépenses administratives et autres dépenses budgétaires connexes.

4.1 *Dépenses indirectes de l'Union* : Les activités de programme et dépenses budgétaires ci-après sont prises en considération sous cette rubrique : programmes 1 (droit des brevets) (en partie), 3 (droit d'auteur et droits connexes) (en partie), 8 (coordination du Plan d'action pour le développement), 9 (Afrique, pays arabes, Asie et Pacifique, pays d'Amérique latine et des Caraïbes, pays les moins avancés), 10 (coopération avec certains pays d'Europe et d'Asie et certains États méditerranéens), 11 (Centre de formation de l'OMPI), 15 (solutions opérationnelles pour les offices de propriété intellectuelle), 16 (Économie et statistiques), 17 (promouvoir le respect de la propriété intellectuelle), 18 (propriété intellectuelle et défis mondiaux), 19 (communications) et 20 (relations extérieures, partenariats et bureaux extérieurs). La part des dépenses budgétaires pour chacun de ces programmes est attribuée aux Unions sur la base de la *capacité de paiement biennale* respective. Il s'agit de la différence entre le montant projeté des ressources de l'Union pour l'exercice biennal et les autres dépenses imputées à l'Union et les réserves minimales recommandées ("seuil recommandé pour les réserves"). Le seuil recommandé pour les réserves est calculé sur la base des réserves recommandées correspondant aux dépenses de l'exercice biennal précédent. La méthodologie utilisée permet une répartition proportionnelle des dépenses indirectes entre les Unions sur la base des ressources (excédent) obtenues durant l'exercice en cours, et ce n'est que lorsque l'excédent de recettes biennales n'est pas suffisant que les réserves excédentaires sont utilisées pour couvrir la part restante des dépenses indirectes, sur la base de la part relative par Union.

Dépenses administratives indirectes : Il s'agit des dépenses budgétaires des programmes 21 à 29 qui n'ont pas été réparties en tant que dépenses directes de l'Union ainsi que du montant inscrit au budget proposé sous "non affecté". Cette répartition des dépenses budgétaires est effectuée sur la base de la capacité de paiement respective (c'est-à-dire selon les mêmes principes que pour les dépenses indirectes de l'Union).

RÉPARTITION DES AJUSTEMENTS IPSAS PAR UNION

5. Les ajustements IPSAS aux recettes sont attribuables à des Unions spécifiques car ils sont directement liés aux taxes en provenance des systèmes du PCT, de Madrid et de La Haye. Les ajustements IPSAS aux dépenses budgétaires sont attribués au prorata entre les Unions sur la base de la répartition des dépenses budgétaires.

6. Conformément à la méthodologie qui vient d'être décrite, les tableaux ci-après sont présentés :

- Tableau 11. Synthèse financière pour 2014-2015 par union
- Tableau 12. Recettes estimatives pour 2014-2015 par union
- Tableau 13. Budget 2014-2015 par programme et par union
- Tableau 14. Scénario global pour 2014-2015 par union

Tableau 11. Synthèse financière pour 2014-2015 par union
(en milliers de francs suisses)

	Unions financées par des contributions		Union du PCT		Union de Madrid		Union de La Haye		Union de Lisbonne		Total	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
Recettes pour 2014-2015	36 199		549 834		117 282		9 289		694		713 296	
Ajustement IPSAS estimé aux recettes	-		(19 800)		(400)		(100)		-		(20 300)	
Total des recettes après ajustement IPSAS	36 199		530 034		116 882		9 189		694		692 996	
Dépenses pour 2014-2015	35 484		507 101		114 441		14 610		1 564		673 200	
Ajustement IPSAS estimé aux dépenses	896		12 806		2 890		369		39		17 000	
Total des dépenses après ajustement IPSAS	36 380		519 906		117 331		14 979		1 604		690 200	
Résultat opérationnel	(181)		10 127		(450)		(5 790)		(910)		2 796	
Objectif fixé pour les FRR	17 742	50,0	76 065	15,0	28 610	25,0	2 191	15,0	-	n.d.	124 609	18,5

* Les objectifs fixés pour les FPR sont calculés en pourcentage des dépenses sur l'exercice biennal pour chaque union

Tableau 12. Recettes estimatives pour 2014-2015 par union
(en milliers de francs suisses)

	Unions financées par des contributions		Union du PCT		Union de Madrid		Union de La Haye		Union de Lisbonne		Total	
	Montant	% de l'union	Montant	% du total	Montant	% du total	Montant	% du total	Montant	% du total	Montant	% du total
Contributions	35 167	97,2	-	-	-	-	-	-	-	-	35 167	4,9
Taxes	-	-	545 603	99,2	114 615	97,7	8 573	92,3	8	1,2	668 799	93,8
Arbitrage	146	0,4	1 775	0,3	840	0,7	34	0,4	6	0,8	2 800	0,4
Publications	101	0,3	925	0,2	172	0,1	2	0,0	-	-	1 200	0,2
Intérêts	105	0,3	851	0,2	575	0,5	-	-	-	-	1 530	0,2
Divers	680	1,9	680	0,1	1 080	0,9	680	7,3	680	98,0	3 800	0,5
TOTAL	36 199	100,0	549 834	100,0	117 282	100,0	9 289	100,0	694	100,0	713 296	100,0

Projet de programme et budget pour 2014-2015

Tableau 13. Budget 2014-2015 par programme et par union
(en milliers de francs suisses)

	Unions financées par des contributions			Union du PCT			Union de Madrid			Union de La Haye			Union de Lisbonne			Total		
	Montant	% du prog	% de l'union	Montant	% du prog	% de l'union	Montant	% du prog	% de l'union	Montant	% du prog	% de l'union	Montant	% du prog	% de l'union	Montant	% du prog	% de l'union
1 Droit des brevets	352	7,1	1,0	4 495	90,8	0,9	104	2,1	0,1	-	-	-	-	-	-	4 950	100,0	0,7
2 Marques, dessins et modèles industriels et indications géographiques	1 232	20,0	3,5	-	-	-	4 005	65,0	3,5	924	15,0	6,3	-	-	-	6 162	100,0	0,9
3 Droit d'auteur et droits connexes	12 873	78,4	36,3	3 335	20,3	0,7	222	1,3	0,2	-	-	-	-	-	16 430	100,0	2,4	
4 Savoirs traditionnels, expressions culturelles traditionnelles et ressources génétiques	7 864	100,0	22,2	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	7 864	100,0	1,2	
5 Système du PCT	-	-	-	200 067	100,0	39,5	-	-	-	-	-	-	-	-	200 067	100,0	29,7	
6 Systèmes de Madrid et de Lisbonne	581	5,2	1,6	7 085	63,4	1,4	54 134	98,0	47,3	223	0,4	1,5	888	1,6	56,8	55 245	100,0	8,2
7 Centre d'arbitrage et de médiation de l'OMPI	67	1,5	0,2	4 008	92,3	0,8	3 352	30,0	2,9	134	1,2	0,9	22	0,2	1,4	11 175	100,0	1,7
8 Coopération du Plan d'action pour le développement	533	1,5	1,5	31 883	92,3	6,3	2 119	6,1	1,9	-	-	-	-	-	4 341	100,0	0,6	
9 Afrique, pays arabes, Asie et Pacifique, pays d'Amérique latine et des Caraïbes, pays les moins avancés	130	1,5	0,4	7 795	92,3	1,5	518	6,1	0,5	-	-	-	-	-	34 536	100,0	5,1	
10 Coopération avec certains pays d'Europe et d'Asie	184	1,5	0,5	10 970	92,3	2,2	729	6,1	0,6	-	-	-	-	-	8 443	100,0	1,3	
11 Centre de formation de l'OMPI	512	7,0	1,4	6 439	88,0	1,3	293	4,0	0,3	73	1,0	0,5	-	-	11 883	100,0	1,8	
12 Classifications internationales et normes	-	-	-	4 222	90,0	0,8	469	10,0	0,4	-	-	-	-	-	7 317	100,0	1,1	
13 Bases de données mondiales	105	1,4	0,3	6 123	80,1	1,2	1 306	17,1	1,1	103	1,4	0,7	2	0,0	4 692	100,0	0,7	
14 Services d'accès à l'information et aux savoirs	191	1,5	0,5	11 435	92,3	2,3	760	6,1	0,7	-	-	-	-	-	7 639	100,0	1,1	
15 Solutions opérationnelles pour les offices de propriété intellectuelle	82	1,5	0,2	4 926	92,3	1,0	327	6,1	0,3	-	-	-	-	-	12 386	100,0	1,8	
16 Économie et statistiques	62	1,5	0,2	3 683	92,3	0,7	245	6,1	0,2	-	-	-	-	-	5 336	100,0	0,8	
17 Promotion du respect de la propriété intellectuelle	112	1,5	0,3	6 697	92,3	1,3	445	6,1	0,4	-	-	-	-	-	3 989	100,0	0,6	
18 Propriété intellectuelle et défis mondiaux	271	1,5	0,8	16 179	92,3	3,2	1 075	6,1	0,9	-	-	-	-	-	7 254	100,0	1,1	
19 Communications	206	1,5	0,6	12 311	92,3	2,4	818	6,1	0,7	-	-	-	-	-	17 525	100,0	2,6	
20 Relations extérieures, partenariats et bureaux extérieurs	892	4,6	2,5	14 516	75,2	2,9	3 399	17,6	3,0	432	2,2	3,0	54	0,3	13 335	100,0	2,0	
21 Direction générale	1 142	4,1	3,2	19 273	68,5	3,8	6 753	24,0	5,9	894	3,2	6,1	69	0,2	19 294	100,0	2,9	
22 Gestion du programme et des ressources	1 087	4,6	3,1	17 689	75,2	3,5	4 142	17,6	3,6	527	2,2	3,6	66	0,3	23 511	100,0	3,5	
23 Gestion et mise en valeur des ressources humaines	2 192	4,6	6,2	35 662	75,2	7,0	8 351	17,6	7,3	1 062	2,2	7,3	132	0,3	47 400	100,0	7,0	
24 Services d'appui généraux	1 972	4,4	5,6	32 083	70,9	6,3	9 782	21,6	8,5	1 272	2,8	8,7	159	0,4	45 269	100,0	6,7	
25 Technologies de l'information et de la communication	237	4,6	0,7	3 849	75,2	0,8	901	17,6	0,8	115	2,2	0,8	14	0,3	5 116	100,0	0,8	
26 Supervision interne	1 865	4,6	5,3	30 339	75,2	6,0	7 105	17,6	6,2	903	2,2	6,2	113	0,3	40 324	100,0	6,0	
27 Services de conférence et services linguistiques	499	4,6	1,4	8 115	75,2	1,6	1 900	17,6	1,7	242	2,2	1,7	30	0,3	10 786	100,0	1,6	
28 Sécurité et sûreté	39	4,6	0,1	628	75,2	0,1	147	17,6	0,1	19	2,2	0,1	2	0,3	834	100,0	0,1	
29 Nouvelle salle de conférence	-	-	-	-	-	-	-	-	-	7 587	100,0	51,9	-	-	7 587	100,0	1,1	
31 Système de La Haye	202	4,6	0,6	3 293	75,2	0,6	771	17,6	0,7	98	2,2	0,7	12	0,3	4 377	100,0	0,7	
TOTAL	35 484	5,3	100,0	507 101	75,3	100,0	114 441	17,0	100,0	14 610	2,2	100,0	1 564	0,2	673 200	100,0	100,0	100,0

Tableau 14. Scénario global pour 2014-2015 par union
(en milliers de francs suisses)

	Unions financées par des contributions		Union du PCT		Union de Madrid		Union de La Haye		Union de Lisbonne		Total	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
Recettes pour 2014-2015												
Ajustement IPSAS estimé aux recettes	36 199		549 834		117 282		9 289		694		713 296	
	0		(19 800)		(400)		(100)		0		(20 300)	
Total des recettes après ajustement IPSAS	36 199		530 034		116 882		9 189		694		692 996	
Dépenses pour 2014-2015												
Dépenses directes des unions	23 437		226 867		63 559		9 046		912		323 822	
Dépenses administratives directes	9 255		113 371		39 792		5 564		652		168 633	
Sous-total, dépenses directes	32 692		340 237		103 351		14 610		1 564		492 455	
Dépenses indirectes des unions	1 920		114 786		7 629		0		0		124 335	
Dépenses administratives indirectes	871		52 078		3 461		0		0		56 410	
Sous-total, dépenses indirectes	2 791		166 863		11 090		0		0		180 745	
Total des dépenses pour 2014-2015	35 484		507 101		114 441		14 610		1 564		673 200	
Ajustement IPSAS estimé aux dépenses	896		12 806		2 890		369		39		17 000	
Total des dépenses après ajustement IPSAS	36 380		519 906		117 331		14 979		1 604		690 200	
Résultat opérationnel	(181)		10 127		(450)		(5 790)		(910)		2 796	
Objectif fixé pour les FRR*	17 742	50,0	76 065	15,0	28 610	25,0	2 191	15,0	0	n.d.	124 609	18,5

* Les objectifs fixés pour les FRR sont calculés en pourcentage des dépenses sur l'exercice biennal pour chaque union

ANNEXE IV ÉVOLUTION A MOYEN TERME DE LA DEMANDE DE SERVICES AU TITRE DES SYSTEMES DU PCT, DE MADRID ET DE LA HAYE

PCT

1. Le montant des recettes au titre du PCT est influencé par différents facteurs, dont la demande en faveur des services du PCT et la stratégie des déposants. La demande en faveur des services du PCT est quant à elle influencée par un certain nombre de facteurs internes ou externes au système des brevets. Les facteurs externes comprennent la situation de l'économie au niveau mondial et dans les pays où la demande est la plus forte et s'accroît le plus rapidement, le montant des investissements dans la recherche-développement, la confiance dans la technologie et les fluctuations des taux de change. Les facteurs internes comprennent le montant des taxes du PCT par rapport aux autres systèmes de dépôt, l'attractivité et la valeur des services du PCT par rapport aux autres systèmes de dépôt, la confiance globale dans l'efficacité du système des brevets et les stratégies en matière de brevets appliquées par les entreprises.

2. Comment la stratégie des déposants influe sur les recettes au titre du PCT :

i) Taxe par feuille : Le Bureau international reçoit 15 francs suisses par feuille à compter de la trente et unième figurant dans la demande;

ii) Examen préliminaire international : Les déposants qui demandent l'examen préliminaire international prévu au chapitre II du PCT doivent payer une taxe additionnelle (dénommée "taxe de traitement");

iii) Dépôt électronique : Les déposants qui ont recours au dépôt électronique (en lieu et place du dépôt sur papier) bénéficient de réductions;

iv) Bureau international agissant en tant qu'office récepteur : Les déposants qui choisissent de déposer leur demande auprès du Bureau international agissant en tant qu'office récepteur doivent payer une taxe spéciale (dénommée "taxe de transmission").

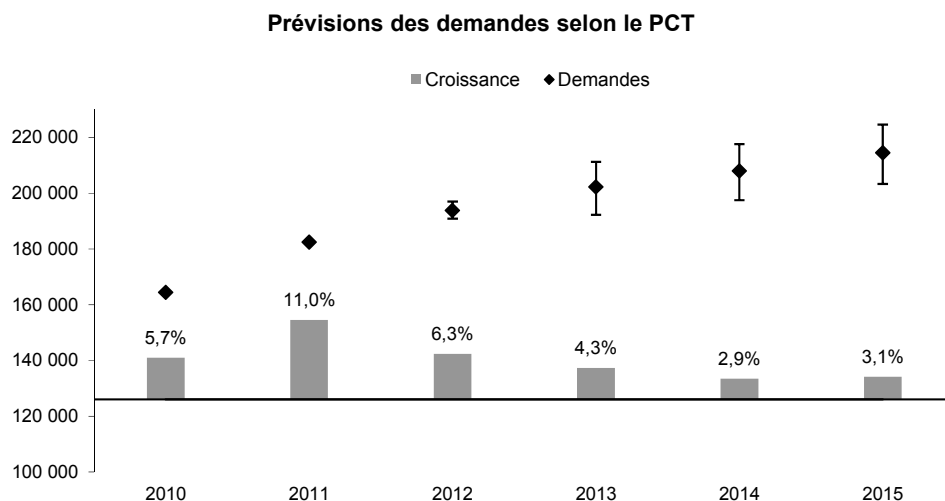
3. Les paragraphes ci-après détaillent les prévisions actuelles concernant le niveau de la demande, le nombre de demandes d'examen préliminaire international selon le chapitre II, la proportion des dépôts électroniques et l'activité du Bureau international agissant en tant qu'office récepteur⁷.

Prévisions relatives aux dépôts selon le PCT (demande)

4. Après être tombée en 2009 à près de 5% d'une année sur l'autre, le nombre des dépôts selon le PCT a augmenté de 5,7% en 2010, puis de 11% en 2011 et de 6,3% en 2012. Le graphique 1 montre le nombre prévu des demandes selon le PCT pour les années 2011 à 2015 (sur la base des données disponibles à la fin de janvier 2013).

⁷ Toutes les statistiques reposent sur la date de dépôt des demandes selon le PCT ou les demandes d'examen préliminaire international selon le chapitre II.

Diagramme 1. Demandes selon le PCT de 2010 à 2015



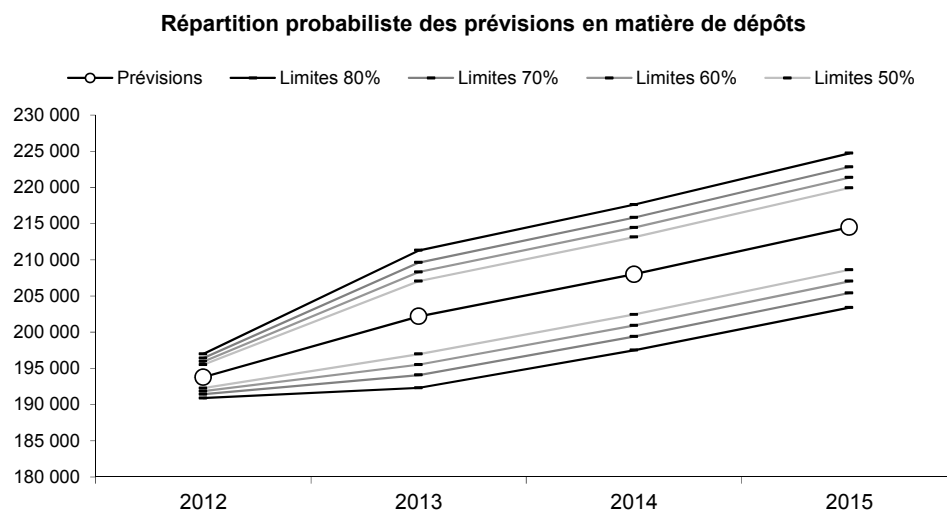
	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Dépôts selon le PCT	164 338	182 369	193 800	202 200	208 000	214 500
Croissance	5,7%	11,0%	6,3%	4,3%	2,9%	3,1%
Limite supérieure			+3 200	+9 100	+9 600	+10 200
Limite inférieure			-2 900	-9 900	-10 500	-11 100

5. Le diagramme 2 ci-dessous montre les prévisions relatives aux dépôts par pays d'origine.

Diagramme 2. Dépôts selon le PCT pour quelques pays, 2010-2015

Pays	2010	2011	2012	2013	2014	2015
AT	1 141	1 346	1 323	1 381	1 412	1 448
AU	1 772	1 739	1 673	1 725	1 777	1 796
BE	1 056	1 191	1 231	1 249	1 265	1 284
BR	488	564	532	578	594	611
CA	2 698	2 945	2 748	2 905	2 978	3 041
CH	3 728	4 009	4 194	4 323	4 439	4 536
CN	12 296	16 402	18 677	20 463	21 263	22 265
DE	17 568	18 851	18 855	19 522	19 878	20 372
DK	1 174	1 314	1 364	1 364	1 389	1 408
ES	1 772	1 729	1 687	1 729	1 828	1 909
FI	2 138	2 079	2 353	2 312	2 329	2 354
FR	7 246	7 438	7 739	7 669	7 818	7 914
GB	4 891	4 848	4 895	4 963	5 266	5 479
IL	1 475	1 452	1 367	1 410	1 490	1 530
IN	1 286	1 330	1 208	1 390	1 465	1 536
IT	2 658	2 695	2 836	2 985	3 089	3 115
JP	32 150	38 874	43 520	44 137	45 946	47 645
KR	9 669	10 447	11 848	12 938	14 061	15 393
NL	4 063	3 503	3 942	4 056	4 120	4 139
NO	708	698	683	686	700	711
RU	798	996	956	985	1 017	1 048
SE	3 314	3 462	3 550	3 620	3 669	3 715
SG	641	662	690	728	759	786
US	45 029	49 051	51 107	54 044	54 232	55 133

6. Le nombre de demandes internationales s'inscrira vraisemblablement dans une fourchette avec certaines probabilités. Le diagramme et le tableau ci-après indiquent la répartition probabiliste du nombre de dépôts.

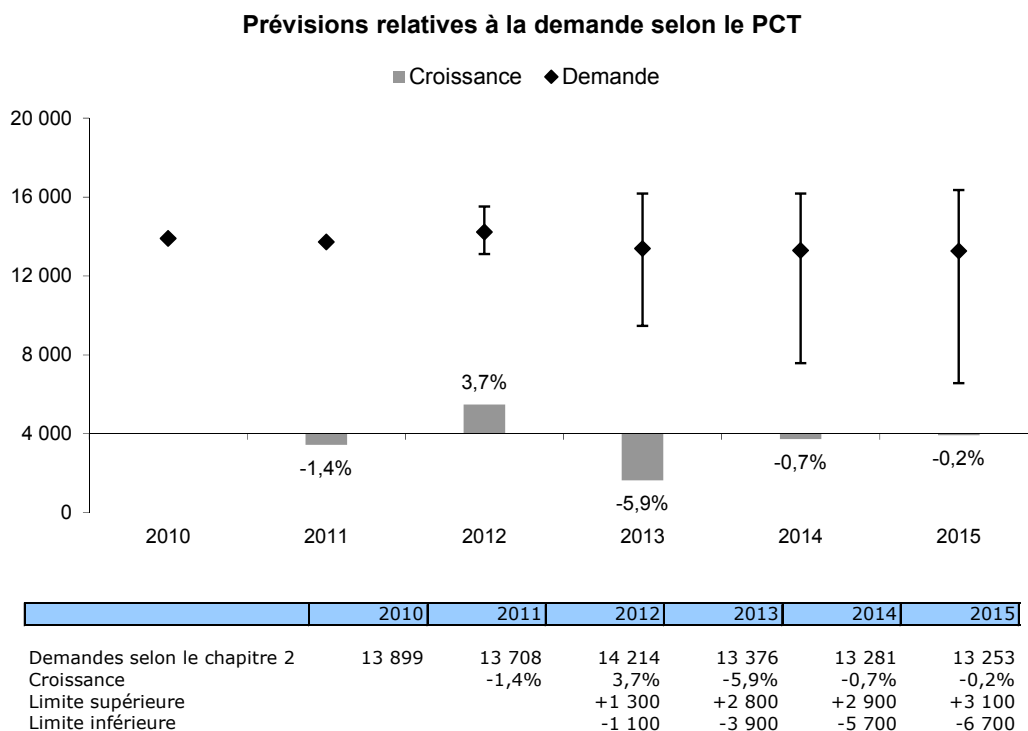


Scénarios de demandes selon le PCT

	Probabilité	Faible	Normale	Forte
2012	80%	190 900	193 800	197 000
2013		192 300	202 200	211 300
2014		197 500	208 000	217 600
2015		203 400	214 500	224 700
2012	70%	191 420	193 800	196 412
2013		194 071	202 200	209 619
2014		199 389	208 000	215 826
2015		205 404	214 500	222 814
2012	60%	191 841	193 800	195 950
2013		195 506	202 200	208 311
2014		200 916	208 000	214 444
2015		207 022	214 500	221 346
2012	50%	192 272	193 800	195 509
2013		196 970	202 200	207 056
2014		202 440	208 000	213 115
2015		208 609	214 500	219 929

7. Le diagramme 3 indique l'évolution des demandes d'examen préliminaire international selon le chapitre II du PCT et les prévisions correspondantes jusqu'en 2015. Ainsi qu'il ressort de ce diagramme, les demandes d'examen préliminaire international devraient demeurer relativement stables aux alentours de quelque 13 000 par an pendant la période 2013-2015. Il importe de rappeler que la tendance à long terme au déclin du nombre de recours à la procédure prévue au chapitre II était due aux modifications du règlement d'exécution du PCT qui sont entrées en vigueur en 2002 et 2004. Les déposants étant de moins en moins intéressés par l'examen préliminaire international, les résultats finaux devraient plutôt tendre vers la limite inférieure.

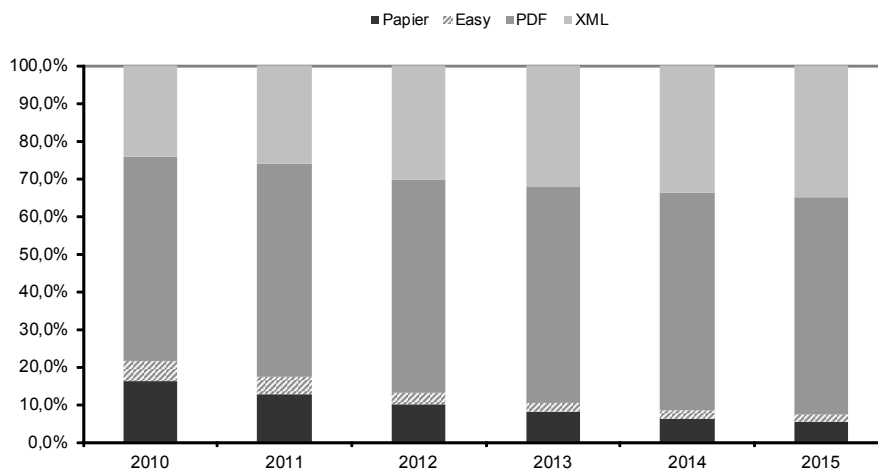
Diagramme 3. Demandes d'examen préliminaire international selon le chapitre II du PCT, 2007-2015



Utilisation des moyens de dépôt électronique

8. Les estimations relatives à l'utilisation des moyens de dépôt électronique (EASY, PDF ou XML), exprimées en pourcentage du nombre total de dépôts, sont illustrées dans le diagramme 4 ci-dessous. Comme le montre ce diagramme, l'utilisation des moyens de dépôt électronique ne cesse d'augmenter régulièrement. En 2012, la proportion de dépôts électroniques avoisinait les 90% du total des dépôts.

Diagramme 4. Utilisation des moyens de dépôt électronique (EASY, PDF ou XML) en pourcentage du nombre total de dépôts, 2010-2015



Projet de programme et budget pour 2014-2015

	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Papier	16,1%	12,8%	10,1%	7,9%	6,2%	5,3%
Easy	5,5%	4,5%	3,1%	2,5%	2,3%	2,0%
PDF	54,0%	56,7%	56,5%	57,3%	57,7%	57,7%
XML	24,3%	26,1%	30,3%	32,3%	33,8%	35,0%

9. Le nombre estimatif des demandes internationales selon le PCT déposées auprès du Bureau international agissant en tant qu'office récepteur est indiqué dans le diagramme 5 ci-dessous. Ainsi qu'il ressort de ce diagramme, ce nombre devrait augmenter progressivement au cours des prochaines années.

Diagramme 5. Demandes internationales selon le PCT déposées auprès du Bureau international agissant en tant qu'office récepteur, 2000-2015

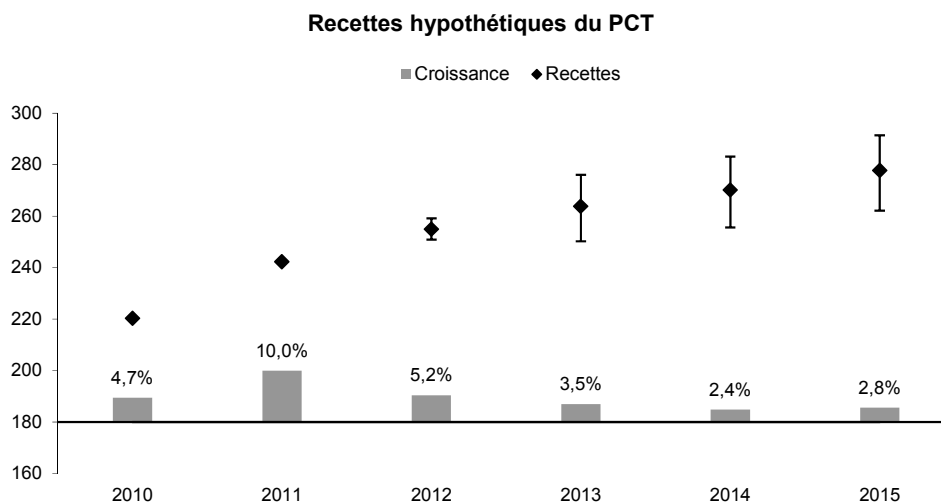
	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Dépôts du Bureau international en tant qu'office récepteur	8 681	8 416	9 067	9 452	9 833	10 194
Croissance		-3,1%	7,7%	4,2%	4,0%	3,7%

Estimations relatives aux recettes du PCT

10. Les diagrammes 6 et 7 indiquent le montant des recettes au titre du PCT qui a été calculé pour la période 2010-2012 et un montant des recettes estimatif pour la période 2013-2015, par type de recette. Ces diagrammes sont fondés sur les prévisions relatives au nombre de dépôts (diagramme 1), sur les estimations relatives au montant des taxes par feuille, au nombre de demandes d'examen préliminaire international selon le chapitre II (diagramme 3), à la proportion des dépôts électroniques (diagramme 4) et au volume projeté des dépôts effectués auprès du Bureau international agissant en tant qu'office récepteur (diagramme 5). Le barème des taxes du PCT en vigueur est reproduit dans le diagramme 9.

11. Le diagramme 6 indique un montant des recettes estimatif fondé sur les hypothèses suivantes : 1) toutes les taxes sont payées au cours de l'année de dépôt et 2) toutes les taxes sont converties en francs suisses au taux de change officiel de l'OMPI. Ces chiffres indiquent les recettes pouvant être générées par les dépôts, sans tenir compte du moment où les taxes sont payées ni des variations de taux de change. Étant donné que, dans l'ensemble, les déposants s'acquittent du paiement des taxes à terme, ces chiffres indiquent les prévisions à long terme. Le calcul tient compte des principaux éléments de la structure des taxes du PCT : retraits, réductions au titre du dépôt électronique et réduction de taxes pour les pays à faible revenu.

Diagramme 6. Estimations relatives aux recettes du PCT jusqu'en 2015



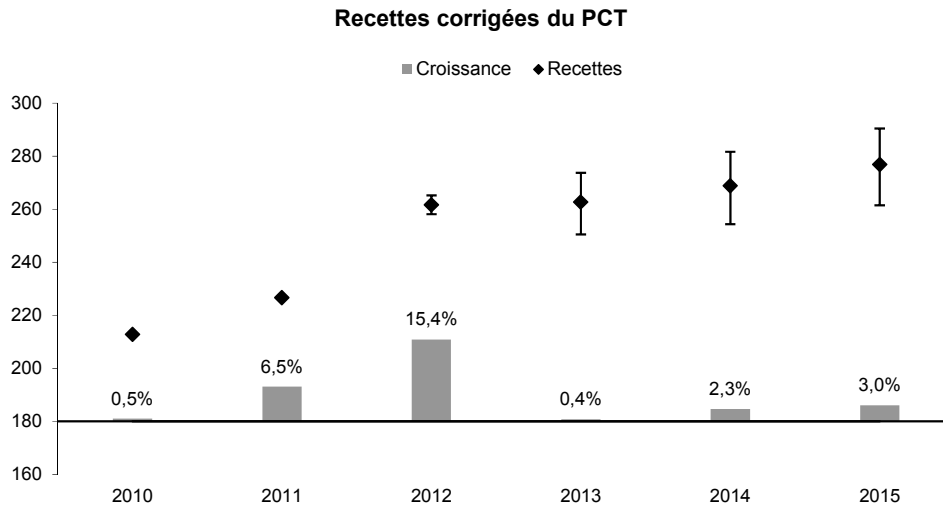
Projet de programme et budget pour 2014-2015

	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Taxe de base	214,8	238,5	253,4	264,2	271,6	280,0
Taxe par feuille	37,0	40,6	42,8	45,0	46,4	48,1
Réduction au titre du dépôt électronique	-30,1	-35,1	-39,6	-42,9	-45,2	-47,5
Réduction pour pays en développement	-5,1	-5,3	-5,5	-6,1	-6,3	-6,6
Taxe de traitement	2,8	2,7	2,8	2,7	2,7	2,7
Taxes du Bureau international en tant qu'office récepteur	0,8	0,8	0,9	0,9	0,9	1,0
Recettes	220,3	242,2	254,9	263,8	270,1	277,7
Croissance	4,7%	10,0%	5,2%	3,5%	2,4%	2,8%
Limite supérieure			+4,2	+12,2	+12,9	+13,7
Limite inférieure			-4,0	-13,5	-14,6	-15,6

Incidence des retards de paiement sur les recettes du PCT

12. Les estimations relatives aux recettes du PCT sont calculées sur la base du principe que les taxes sont payées au cours de l'année de dépôt. Cependant, l'OMPI reçoit les paiements dans un délai de un à six mois. Certains déposants, notamment ceux qui déposent leurs demandes au début de l'année, s'acquittent du paiement des taxes durant l'année (environ 85% en général), alors que d'autres paient ces taxes l'année suivante (environ 15% en général). C'est pourquoi, quelle que soit l'année, les recettes effectives du PCT se composent d'une partie des paiements relatifs aux demandes déposées l'année précédente, à laquelle s'ajoute une partie des paiements relatifs aux demandes déposées durant l'année. Il en résulte que le montant perçu sur une année n'équivaut pas au montant généré par les dépôts durant la même année. Les écarts annuels entre les recettes estimées et les recettes effectives n'ont pas d'incidence sur les recettes globales à long terme. Tout déficit de recettes en raison de retards de paiement sera vraisemblablement compensé l'année suivante. Si une grande partie des paiements est renvoyée à l'année suivante, les recettes effectives de l'année en cours diminueront mais elles seront plus élevées l'année suivante. Par ailleurs, si une plus petite partie des paiements est reportée à l'année suivante, les recettes effectives de l'année en cours vont augmenter alors qu'elles vont diminuer l'année suivante. Les prévisions corrigées relatives aux recettes du PCT jusqu'en 2015, compte tenu de l'incidence des retards de paiement, sont indiquées ci-dessous dans le diagramme 7.

Diagramme 7. Prévisions corrigées relatives aux recettes du PCT jusqu'en 2015

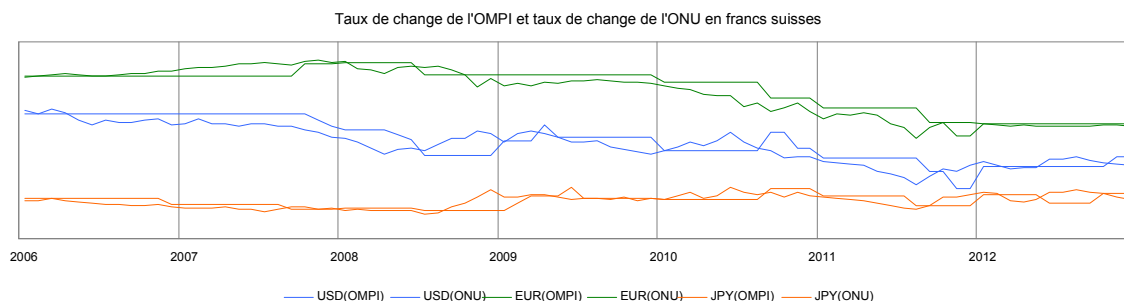


	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Recettes hypothétiques du PCT	220,3	242,2	254,9	263,8	270,1	277,7
Gain/perte pour retard de paiement	-3,9	-2,5	-1,4	-1,2	-1,4	-0,9
Gain de change			8,1	5,3	5,4	5,6
Perte de change	-3,6	-13,1		-5,3	-5,4	-5,6
Recettes	212,7	226,6	261,5	262,6	268,8	276,8
Croissance	0,5%	6,5%	15,4%	0,4%	2,3%	3,0%
Limite supérieure			+3,6	+16,3	+18,2	+19,1
Limite inférieure			-3,4	-17,4	-19,8	-21,0

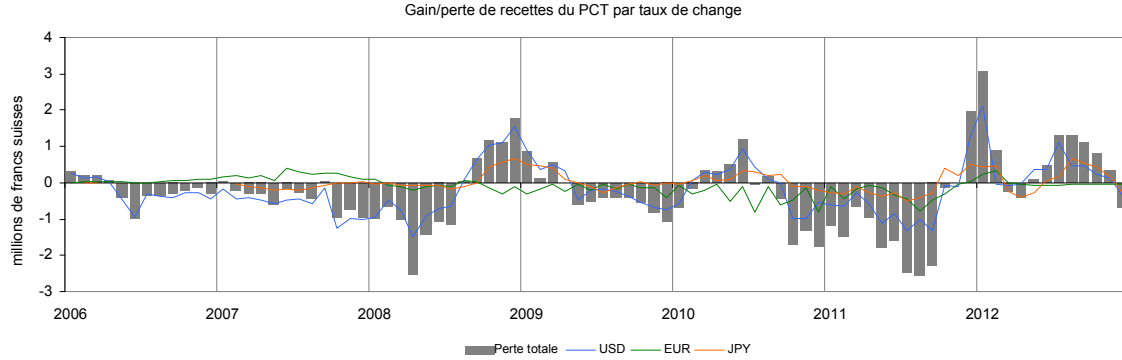
Ajustement en fonction des taux de change

13. Les taxes du PCT sont payées en différentes monnaies. Dans le cas de celles qui sont payées en monnaies “librement convertibles”, le montant est égal au “montant équivalent” fixé par le Bureau international alors que, dans le cas de celles payées en monnaies qui “ne sont pas librement convertibles”, les offices récepteurs les convertissent en un montant équivalent en francs suisses, en euros ou en dollars des États-Unis d’Amérique (règle 15 du règlement d’exécution du PCT). L’OMPI fixe les montants équivalents selon les règles prescrites dans les directives de l’Assemblée du PCT : 1) les taux de change le premier lundi d’octobre sont considérés comme les nouveaux taux de change de l’OMPI pour fixer les montants équivalents pour l’année suivante; et 2) si, pendant plus de quatre vendredis consécutifs, les taux de change varient de 5%, le Directeur général de l’OMPI doit se livrer à des consultations avec les offices afin de fixer de nouveaux montants équivalents qui entreront en vigueur deux mois après leur publication.

14. Les déposants paient la taxe de dépôt international selon le montant équivalent en vigueur à la date de dépôt. Toutefois, en raison de l’application tardive de ce montant, il est probable que les taux de change du marché seront différents des taux de l’OMPI au moment du paiement, de qui aura pour résultat un gain ou une perte de recettes du PCT. Le diagramme ci-après montre la différence entre les taux de change qu’utilise l’OMPI pour fixer le “montant équivalent” et les taux de change opérationnels qu’utilise l’ONU pour les trois monnaies, à savoir le dollar des États-Unis d’Amérique, l’euro et le yen japonais.



15. La différence entre le montant équivalent à la date de dépôt et le montant converti en francs suisses à la date de paiement en vertu des taux de change de l’ONU constitue un gain ou une perte de recettes du PCT. Le diagramme ci-après montre le gain ou la perte tous les mois de ces recettes.



16. En raison de la hausse continue depuis la fin de 2010 de la valeur du franc suisse par rapport à toutes les principales monnaies, les recettes du PCT ont accusé en 2011 une perte plus grande que prévu. Cette perte a atteint 13 millions de francs suisses en 2011, soit près de 6% des recettes projetées. La situation s'est toutefois inversée vers la fin de 2011 pour se solder par un gain de change de 8,1 millions de francs suisses en 2012.

17. Le barème actuel des taxes du PCT est reproduit au tableau 16 ci-dessous.

Tableau 15. Barème des taxes du PCT
(à compter du 1^{er} janvier 2004)
(en francs suisses)

Taxe de base	1 400
Taxe par feuille à compter de la trentième	15
Réduction au titre du dépôt électronique	-100 (Easy) -200 (PDF) -300 (XML)
Taxe de transmission du Bureau international agissant en tant qu'office récepteur	100
Taxe de traitement	200

Tableau 16. Barème révisé des taxes du PCT
(à compter du 1^{er} juillet 2008)
(en francs suisses)

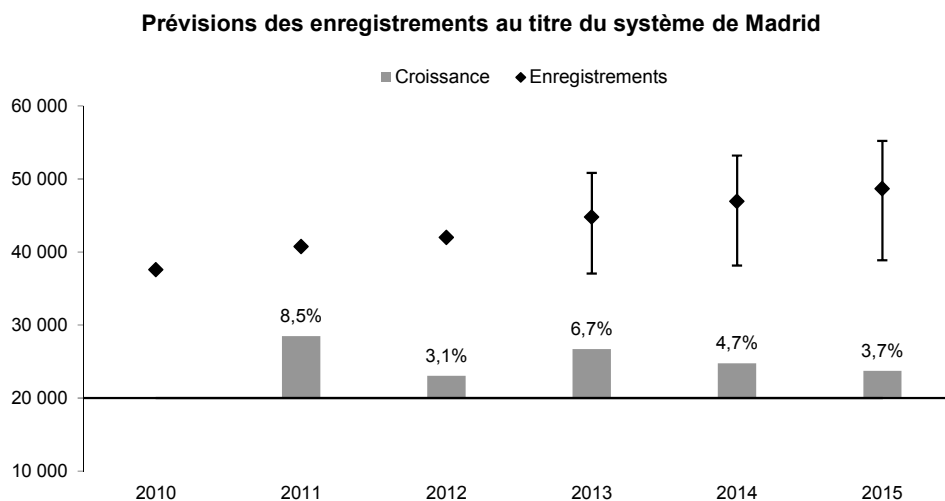
Taxe de base	1 330
Taxe par feuille à compter de la trentième	15
Réduction au titre du dépôt électronique	-100 (Easy) -200 (PDF) -300 (XML)
Taxe de transmission du Bureau international agissant en tant qu'office récepteur	100
Taxe de traitement	200

Madrid

Madrid – Prévisions relatives à la demande d'enregistrements internationaux

18. Le diagramme 8 indique le nombre effectif de demandes déposées dans le cadre du système de Madrid au cours de la période 2010-2012 et les prévisions annuelles correspondantes pour la période 2012-2015. Le nombre des enregistrements devrait augmenter de près de 7% en 2013. L'adhésion du Mexique, de la Nouvelle-Zélande, de la Colombie et des Philippines au système de Madrid aurait un impact modéré en 2013 mais elle pourrait avoir un impact plus marqué au cours des années à venir. Les prévisions des enregistrements de Madrid reposent sur de multiples modèles, y compris des modèles autorégressifs, des modèles économétriques et des modèles de transfert. Les modèles autorégressifs sont appliqués aux enregistrements comme aux demandes. Les résultats des demandes sont ensuite transformés en prévisions relatives à la demande d'enregistrements internationaux, utilisant pour ce faire le délai de traitement moyen. Les modèles économétriques sont fondés sur les données réelles et les prévisions du PIB publiées par le Fonds monétaire international (FMI). Les résultats de différents modèles sont ensuite combinés pour pallier les incertitudes découlant de la spécification correcte des modèles.

Diagramme 8. Demandes d'enregistrement international au titre du système de Madrid



	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Enregistrements au titre du système de Madrid	37 533	40 711	41 954	44 766	46 889	48 635
Croissance		8,5%	3,1%	6,7%	4,7%	3,7%
Limite supérieure				+6 046	+6 309	+6 554
Limite inférieure				-7 741	-8 756	-9 772

19. Compte tenu de l'adhésion de plusieurs nouveaux États membres, nous avons utilisé un modèle de transfert pour en évaluer l'impact sur les enregistrements. Ce modèle utilise des données sur les "dépôts croisés" de la voie de Paris entre les membres existants du système de Madrid et les nouveaux États membres. À cet égard, les taux de transfert sont estimés pour calculer les dépôts additionnels des membres existants attribuables à l'adhésion. De plus, les "taux de transfert" moyens des membres existants du système de Madrid sont utilisés pour prédire le nombre possible de dépôts des nouveaux membres. Il convient de noter que les véritables "taux de transfert" sont propres à chaque pays. L'utilisation des taux de transfert moyens pour les nouveaux membres est sans aucun doute la meilleure approximation possible mais elle fait planer des incertitudes additionnelles sur les valeurs projetées.

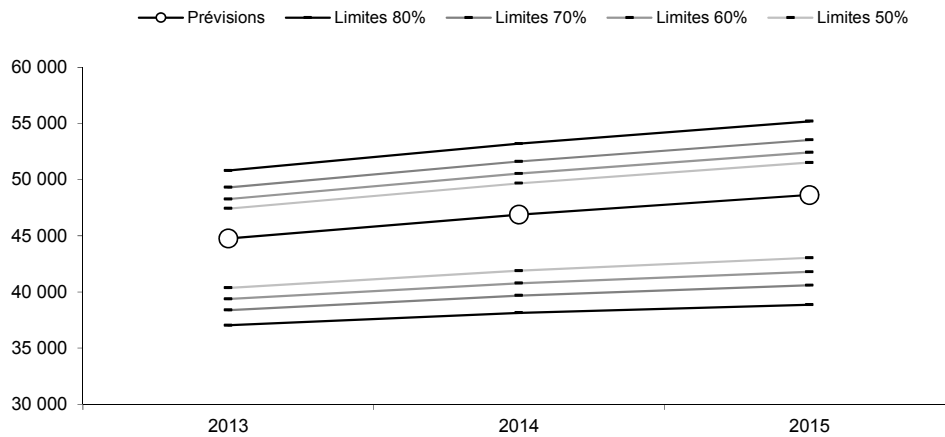
Nouveaux États membres de l'Union de Madrid	
Colombie	août 2012
Mexique	février 2013
Nouvelle-Zélande	décembre 2012
Philippines	juillet 2012

Enregistrements attribuables aux nouveaux membres

Année	AT	AU	CH	CN	DE	FR	GB	IT	JP	OT	TR	US	CO	MX	NZ
2013	5	70	39	11	40	32	14	14	12	64	1	152	12	38	35
2014	10	142	80	23	80	65	28	27	24	132	2	309	26	77	71
2015	14	183	103	31	103	83	36	35	32	171	3	394	34	100	93
2016	17	224	128	39	126	102	44	43	39	213	4	484	43	125	116
2017	20	266	154	47	151	122	52	51	47	257	5	576		150	139
2018	24	312	182	57	176	142	60	60	54	304	6	672		178	164

20. Les chiffres ci-dessus ont été ajoutés aux résultats des modèles d'autorégression. Les enregistrements s'inscriront vraisemblablement dans une fourchette avec certaines probabilités. Le diagramme et le tableau ci-après indiquent la répartition probabiliste des enregistrements.

Répartition probabiliste des enregistrements



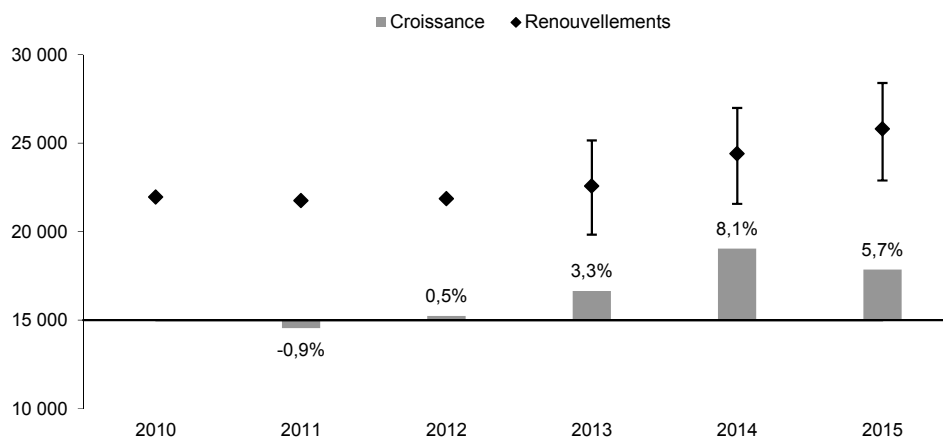
Scénarios de la demande d'enregistrements au titre du système de Madrid

	Probabilité	Faible	Normale	Forte
2013	80%	37 025	44 766	50 812
2014		38 133	46 889	53 198
2015		38 863	48 635	55 189
2013	70%	38 389	44 766	49 306
2014		39 681	46 889	51 615
2015		40 595	48 635	53 536
2013	60%	39 375	44 766	48 262
2014		40 776	46 889	50 534
2015		41 791	48 635	52 420
2013	50%	40 361	44 766	47 422
2014		41 889	46 889	49 666
2015		43 033	48 635	51 521

Madrid – Prévisions relatives à la demande de renouvellements

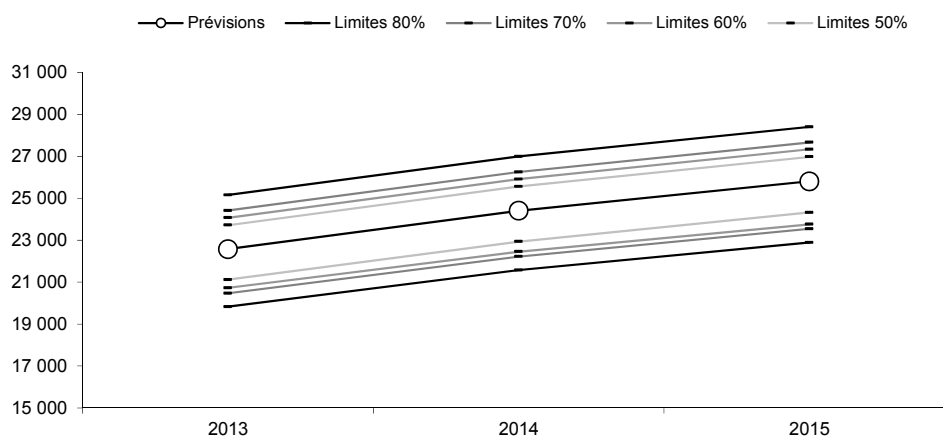
21. Le diagramme 9 indique le nombre effectif de renouvellements inscrits au cours de la période 2010-2012 et les prévisions annuelles correspondantes pour la période 2013-2015. Les renouvellements sont eux aussi fondés sur des modèles de régression et le modèle de transfert. Outre les modèles d'autorégression pour les séries chronologiques des renouvellements, nous utilisons également un modèle de régression pour les renouvellements comme pour les enregistrements. Ce modèle de régression suppose que les premiers renouvellements dépendent des enregistrements avec un décalage de 10 ans alors que les renouvellements ultérieurs dépendent des renouvellements antérieurs avec un décalage de 10 ans. Le modèle de transfert tient compte du nombre potentiel des enregistrements à renouveler et applique un pourcentage qui est calculé à partir d'années antérieures. Les résultats de différents modèles sont ensuite combinés.

Diagramme 9. Prévisions relatives à la demande de renouvellements au titre du système de Madrid



	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Renouvellements au titre du système de Madrid	21 949	21 754	21 858	22 582	24 409	25 808
Croissance		-0,9%	0,5%	3,3%	8,1%	5,7%
Limite supérieure				+2 576	+2 586	+2 596
Limite inférieure				-2 753	-2 836	-2 919

Répartition probabiliste de la demande de renouvellements



Scénarios de la demande de renouvellements

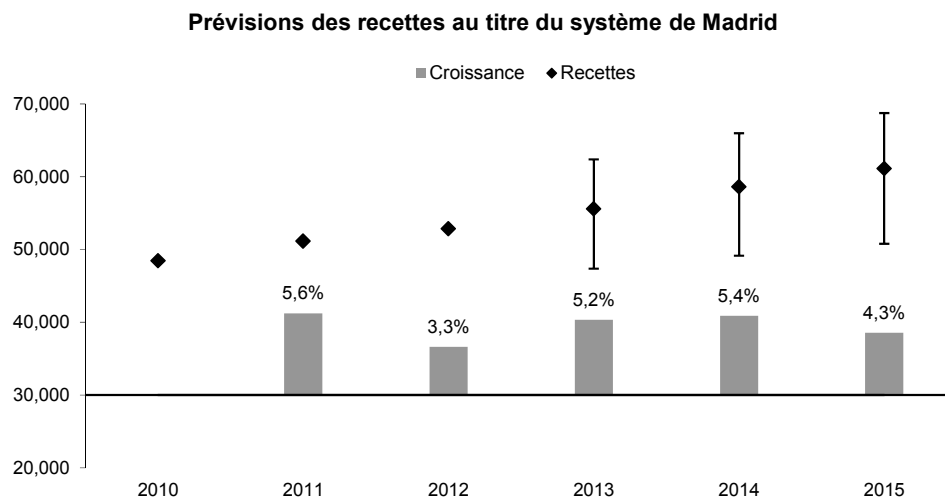
	Probabilité	Faible	Normale	Forte
2013	80%	19 829	22 582	25 158
2014		21 573	24 409	26 995
2015		22 889	25 808	28 404
2013	70%	20 468	22 582	24 415
2014		22 221	24 409	26 256
2015		23 545	25 808	27 669
2013	60%	20 726	22 582	24 069
2014		22 458	24 409	25 917
2015		23 756	25 808	27 337
2013	50%	21 118	22 582	23 718
2014		22 935	24 409	25 563
2015		24 323	25 808	26 980

Estimations relatives aux recettes au titre du système de Madrid

22. Les recettes provenant des taxes au titre du système de Madrid sont générées par les trois catégories de services offerts par l'OMPI dans le cadre du système de Madrid, à savoir : a) l'inscription des enregistrements internationaux; b) l'inscription des renouvellements; c) l'inscription des désignations postérieures; et d) d'autres services, y compris différentes modifications et la délivrance d'extraits.

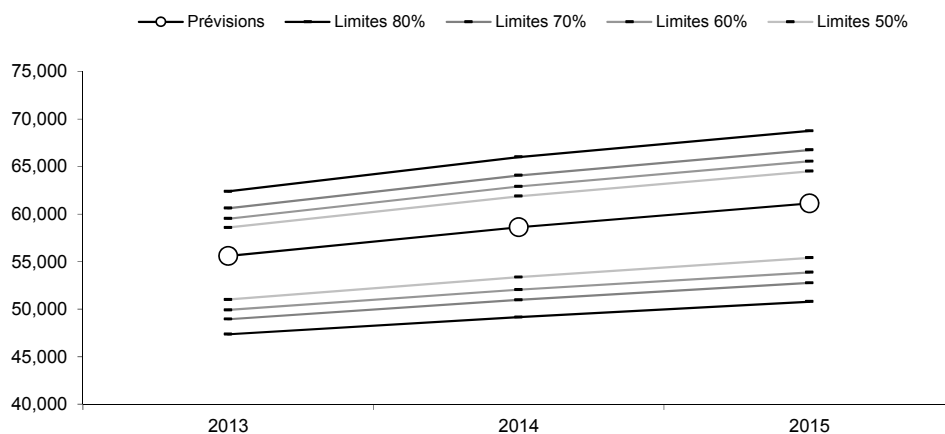
23. Le diagramme 10 ci-dessous indique les chiffres effectifs des recettes provenant des taxes au titre du système de Madrid pour la période 2010-2012 et les estimations correspondantes pour la période 2013-2015, pour chacune des catégories de services précitées. Les recettes estimatives sont fondées sur le nombre des enregistrements internationaux et des renouvellements qui devraient être inscrits de 2013 à 2015.

Diagramme 10. Estimations relatives aux recettes provenant des taxes au titre du système de Madrid, par provenance



	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Taxe de base	26,1	28,3	29,2	31,2	32,7	33,9
Taxe de renouvellement	14,3	14,2	14,3	14,7	15,9	16,9
Désignation postérieure	3,2	3,7	4,1	4,1	4,2	4,3
Autres	4,8	5,1	5,2	5,5	5,8	6,1
Recettes	48,4	51,2	52,9	55,6	58,6	61,1
Croissance		5,6%	3,3%	5,2%	5,4%	4,3%
Limite supérieure				+6,8	+7,4	+7,6
Limite inférieure				-8,2	-9,5	-10,3

Répartition probabiliste des recettes



Scénarios des recettes au titre du système de Madrid

	Probabilité	Faible	Normale	Forte
2013	80%	47,361	55,594	62,384
2014		49,159	58,615	65,994
2015		50,786	61,121	68,739
2013	70%	48,949	55,594	60,613
2014		50,977	58,615	64,065
2015		52,765	61,121	66,747
2013	60%	49,915	55,594	59,519
2014		52,042	58,615	62,890
2015		53,875	61,121	65,547
2013	50%	51,000	55,594	58,581
2014		53,361	58,615	61,876
2015		55,396	61,121	64,501

24. Le tableau ci-dessous donne des informations sur les nombres effectifs et attendus des enregistrements et des renouvellements pour la période 2010-2015 et sur l'évolution effective et attendue de la taxe moyenne pendant cette période. La taxe moyenne correspond aux recettes totales provenant des taxes au titre du système de Madrid divisées par le nombre total d'enregistrements et de renouvellements par année.

Tableau 17. Recettes totales et taxe moyenne au titre du système de Madrid

	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Enregistrements au titre du système de Madrid	37 533	40 711	41 954	44 766	46 889	48 635
Renouvellements au titre du système de Madrid	21 949	21 754	21 858	22 582	24 409	25 808
Enregistrements + renouvellements	59 482	62 465	63 812	67 348	71 298	74 443
Recettes du système de Madrid (millions de francs suisses)	48,4	51,2	52,9	55,6	58,6	61,1
Taxe moyenne (francs suisses)	814	819	828	825	822	821

25. Pour la première fois, les activités prévues au titre du système de Madrid dans le projet de programme et budget pour 2014-2015 ont été fondées sur un modèle de prévisions sophistiqué établi par l'économiste en chef plutôt que sur un modèle simple fondé sur une extrapolation linéaire d'activités antérieures et effectives du système de Madrid. Le nouveau modèle est similaire à celui utilisé pour prédire les activités du PCT et tient compte non seulement d'activités antérieures de ce système mais aussi des activités liées à la demande et à l'enregistrement de marques ainsi que des données de prévisions économiques du FMI notamment. Compte tenu des incertitudes qui planent actuellement sur l'économie mondiale et en attendant que le nouveau modèle des prévisions gagne en expérience, le Secteur des marques et des dessins et modèles a jugé plus prudent de retenir des prévisions un peu moins grandes que celles résultant du nouveau modèle. Le tableau ci-dessous rend compte de ces chiffres qui constituent la base des recettes provenant des taxes du registre de Madrid et du nombre d'enregistrements et de renouvellements estimés pour l'exercice 2014-2015.

Tableau 18. Recettes totales et taxe moyenne au titre du système de Madrid (base pour le programme et budget pour 2014-2015)

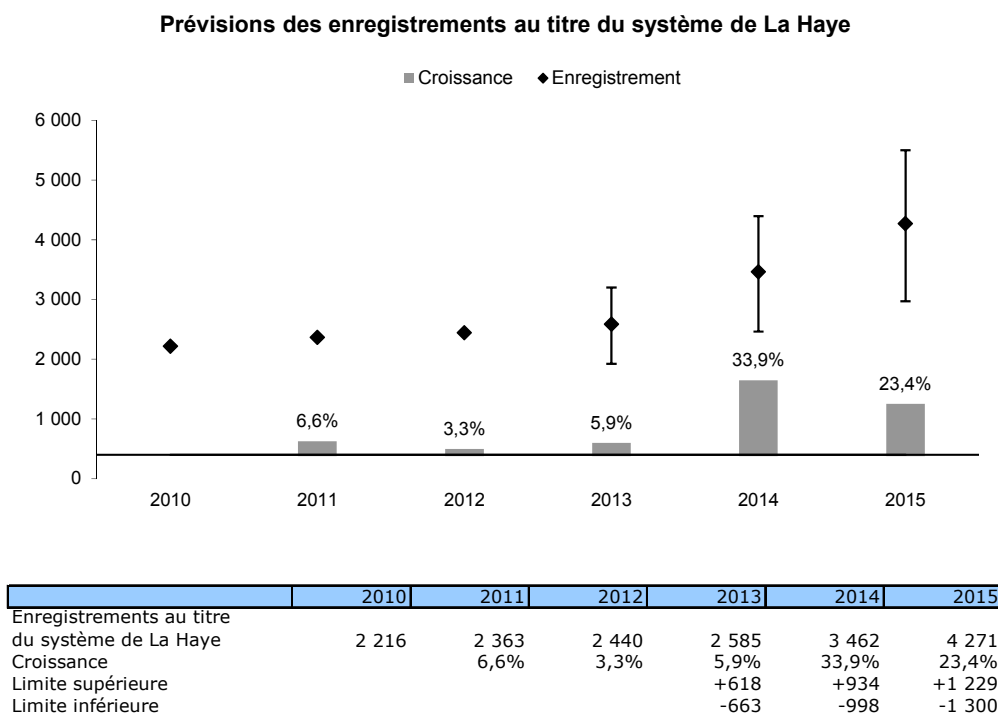
	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Enregistrements au titre du système de Madrid	37 533	40 711	41 954	43 500	45 600	46 900
Renouvellements au titre du système de Madrid	21 949	21 754	21 858	22 000	24 000	25 000
Enregistrements + renouvellements	59 482	62 465	63 812	65 500	69 600	71 900
Recettes du système de Madrid (millions de francs suisses)	48,4	51,2	52,8	53,1	56,4	58,2
Taxe moyenne (francs suisses)	814	819	827	810	810	810

La Haye

La Haye — Prévisions relatives à la demande d'enregistrements internationaux

26. Le diagramme 11 indique le nombre effectif d'enregistrements au titre du système de La Haye inscrits par le Bureau international au cours de la période 2010-2012 ainsi que les prévisions correspondantes pour la période 2013-2015. Le nombre des enregistrements devrait augmenter de 5,9% en 2013. L'adhésion attendue de la Chine, des États-Unis d'Amérique, de la Fédération de Russie, du Japon et de la République de Corée au système de La Haye aura un impact considérable à partir de 2014, ce qui aura pour résultat un bond possible des dépôts et des recettes. Les prévisions relatives à la demande d'enregistrements au titre du système de La Haye reposent sur de multiples modèles, y compris des modèles d'autorégression, des modèles économétriques et des modèles de transfert. Les modèles d'autorégression sont appliqués aux enregistrements. Les modèles économétriques sont fondés sur les données réelles et les prévisions du PIB publiées par le Fonds monétaire international (FMI). Les résultats de différents modèles sont ensuite combinés pour pallier les incertitudes découlant de la spécification correcte des modèles.

Diagramme 11. Enregistrements et renouvellements au titre du système de La Haye



27. Compte tenu de l'adhésion attendue de plusieurs nouveaux États membres à compter de 2014, nous avons utilisé un modèle de transfert pour en évaluer l'impact sur les enregistrements. Ce modèle utilise des données sur les "dépôts croisés" de la voie de Paris entre les membres existants du système de La Haye et les nouveaux États membres. À cet égard, les taux de transfert sont estimés pour calculer les dépôts additionnels des membres existants attribuables à l'adhésion. De plus, les "taux de transfert" moyens des membres existants du système de La Haye sont utilisés pour prédire le nombre possible de dépôts des nouveaux membres. Il convient de noter que les véritables "taux de transfert" sont propres à chaque pays. L'utilisation des taux de transfert moyens pour les nouveaux membres est sans aucun doute la meilleure approximation possible mais elle fait planer des incertitudes additionnelles sur les valeurs projetées. L'estimation actuelle est fondée sur les hypothèses suivantes de la date d'adhésion.

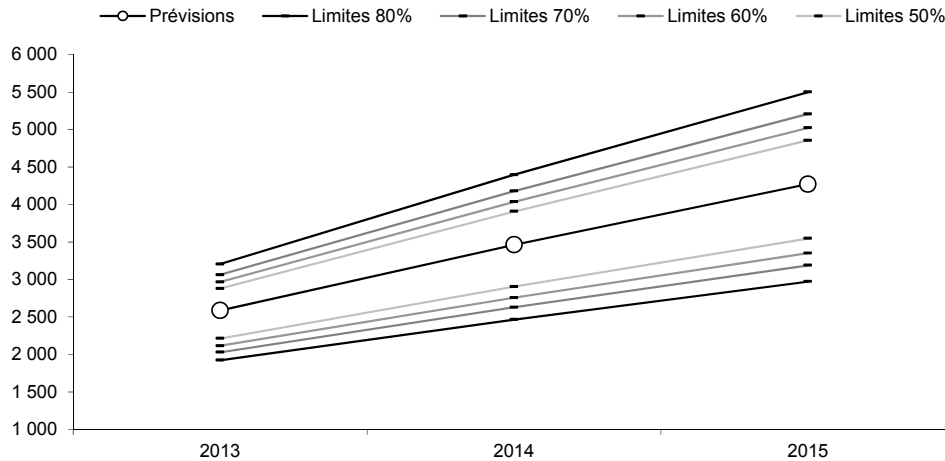
Nouveaux États membres de l'Union de La Haye	
Chine	janvier 2014
États-Unis d'Amérique	janvier 2014
Fédération de Russie	janvier 2014
Japon	janvier 2015
République de Corée	janvier 2015

Enregistrements attribuables aux nouveaux membres

Année	CH	DE	FR	IT	NL	TR	Autres	CN	JP	KR	RU	US
2014	66	197	61	44	29	18	297	19	0	0	2	67
2015	115	282	90	63	46	25	429	43	195	66	4	164
2016	141	349	111	77	56	31	531	70	408	140	7	264
2017	168	417	132	93	66	37	635	98	629	220	9	363
2018	198	491	155	109	78	44	744	118	868	307	11	431

28. Les chiffres ci-dessus ont été ajoutés aux résultats des modèles d'autorégression. Les enregistrements s'inscriront vraisemblablement dans une fourchette avec certaines probabilités. Le diagramme et le tableau ci-après indiquent la répartition probabiliste des scénarios.

Répartition probabiliste des enregistrements



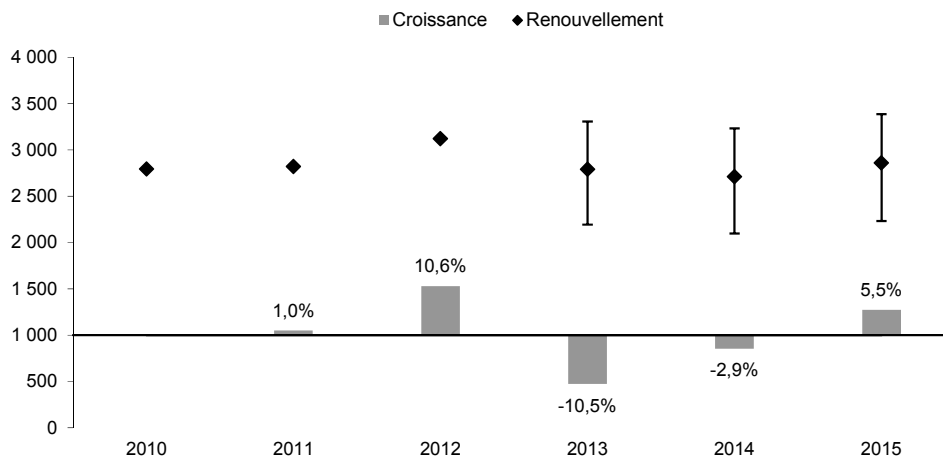
Scénarios des enregistrements au titre du système de La Haye

	Probabilité	Faible	Normale	Forte
2013	80%	1 922	2 585	3 203
2014		2 464	3 462	4 396
2015		2 971	4 271	5 500
2013	70%	2 027	2 585	3 060
2014		2 627	3 462	4 179
2015		3 187	4 271	5 207
2013	60%	2 115	2 585	2 964
2014		2 756	3 462	4 035
2015		3 351	4 271	5 022
2013	50%	2 211	2 585	2 878
2014		2 904	3 462	3 906
2015		3 547	4 271	4 855

La Haye -- Prévisions relatives à la demande de renouvellements

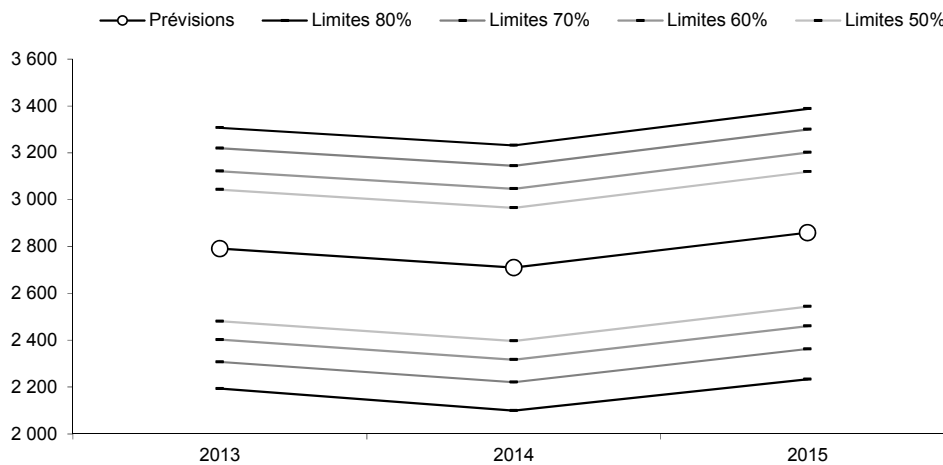
29. Différents modèles de régression sont utilisés pour prévoir les renouvellements des enregistrements. Outre les modèles d'autorégression, on utilise le lien entre les renouvellements et les enregistrements avec des décalages de cinq ans ainsi que les renouvellements antérieurs avec des décalages de cinq ans puisque les enregistrements et les renouvellements il y a cinq ans devraient contribuer au total des renouvellements durant l'année en cours.

Diagramme 12. Prévisions relatives à la demande de renouvellements au titre du système de La Haye



	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Renouvellements au titre du système de La Haye	2 793	2 821	3 120	2 791	2 710	2 859
Croissance		1,0%	10,6%	-10,5%	-2,9%	5,5%
Limite supérieure				+516	+522	+529
Limite inférieure				-598	-611	-626

Répartition probabiliste des renouvellements



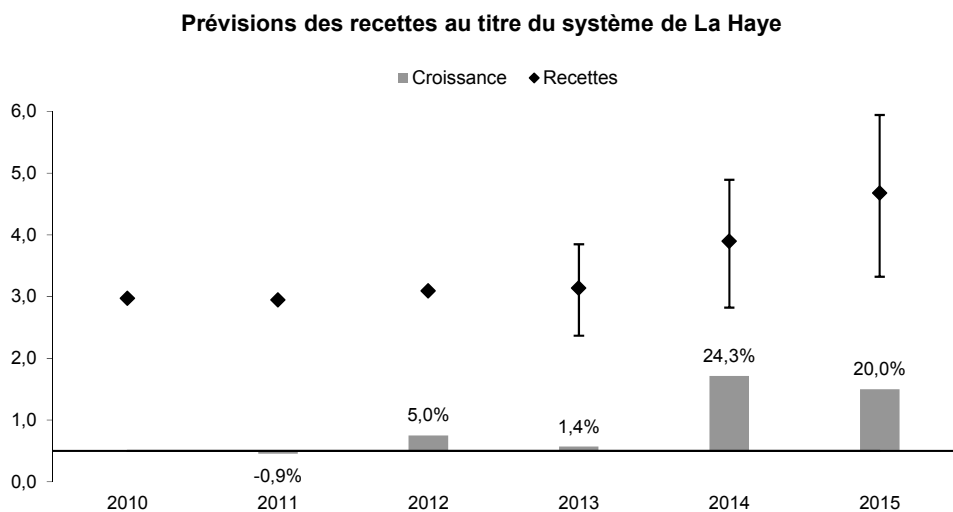
Scénarios des renouvellements au titre du système de La Haye

	Probabilité	Faible	Normale	Forte
2013	80%	2 193	2 791	3 307
2014		2 099	2 710	3 232
2015		2 233	2 859	3 388
2013	70%	2 307	2 791	3 220
2014		2 221	2 710	3 144
2015		2 363	2 859	3 300
2013	60%	2 402	2 791	3 121
2014		2 317	2 710	3 046
2015		2 460	2 859	3 202
2013	50%	2 481	2 791	3 043
2014		2 397	2 710	2 965
2015		2 543	2 859	3 119

Estimations relatives aux recettes au titre du système de La Haye

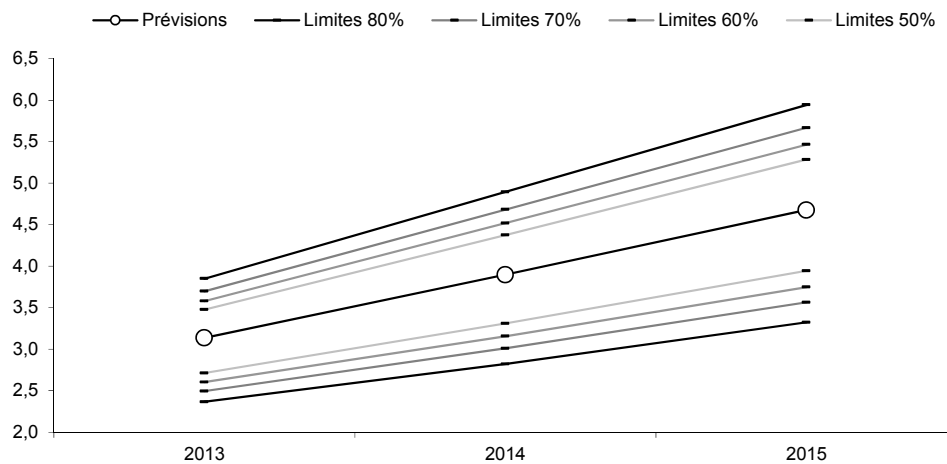
30. Les recettes générées par le système de La Haye sont calculées sur la base du barème des taxes en vigueur dont les principaux éléments sont la taxe de base et les taxes de renouvellement. Ces deux éléments couvrent 90% environ des recettes. Les autres taxes sont regroupées et appelées "Autres".

Diagramme 13. Estimations relatives aux recettes provenant des taxes au titre du système de La Haye, par provenance



	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Taxe de base	1,8	1,9	2,0	2,1	2,8	3,5
Renouvellements	0,7	0,7	0,8	0,7	0,7	0,7
Autres	0,3	0,3	0,3	0,3	0,4	0,5
Recettes	3,0	2,9	3,1	3,1	3,9	4,7
Croissance		-0,9%	5,0%	1,4%	24,3%	20,0%
Limite supérieure				+0,7	+1,0	+1,3
Limite inférieure				-0,8	-1,1	-1,4

Répartition probabiliste des recettes



Scénarios des recettes au titre du système de La Haye

	Probabilité	Faible	Normale	Forte
2013	80%	2,365	3,136	3,849
2014		2,822	3,897	4,895
2015		3,323	4,676	5,943
2013	70%	2,494	3,136	3,698
2014		3,009	3,897	4,682
2015		3,565	4,676	5,669
2013	60%	2,602	3,136	3,579
2014		3,156	3,897	4,518
2015		3,747	4,676	5,464
2013	50%	2,711	3,136	3,476
2014		3,310	3,897	4,375
2015		3,944	4,676	5,284

31. Les recettes estimatives pour la période 2013-2015 (voir le tableau ci-dessous) sont fondées sur le nombre des enregistrements internationaux et des renouvellements qui devraient être inscrits et sur une taxe moyenne qui passerait de 556 en 2012 à 656 en 2015. Il convient de noter les recettes estimatives données ci-dessous reposent sur l'hypothèse que ne sera apporté dans les années à venir aucun changement au barème des taxes à payer au Bureau international en vertu du système de La Haye.

Tableau 19. Recettes totales provenant des taxes et taxe moyenne au titre du système de La Haye

	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Enregistrements au titre du système de La Haye	2 216	2 363	2 440	2 585	3 462	4 271
Renouvellements au titre du système de La Haye	2 793	2 821	3 120	2 791	2 710	2 859
Enregistrements + renouvellements	5 009	5 184	5 560	5 376	6 172	7 130
Recettes du système de La Haye (millions de francs suisses)	3,0	2,9	3,1	3,1	3,9	4,7
Taxe moyenne (francs suisses)	593	568	556	583	631	656

ANNEXE V INDICATEURS RELATIFS AUX OPERATIONS DU PCT

INDICATEURS D'EXÉCUTION POUR LE RÉSULTAT ESCOMPTÉ "AMÉLIORATION DE LA PRODUCTIVITÉ ET DE LA QUALITÉ DE SERVICE DES OPÉRATIONS DU PCT"

Introduction

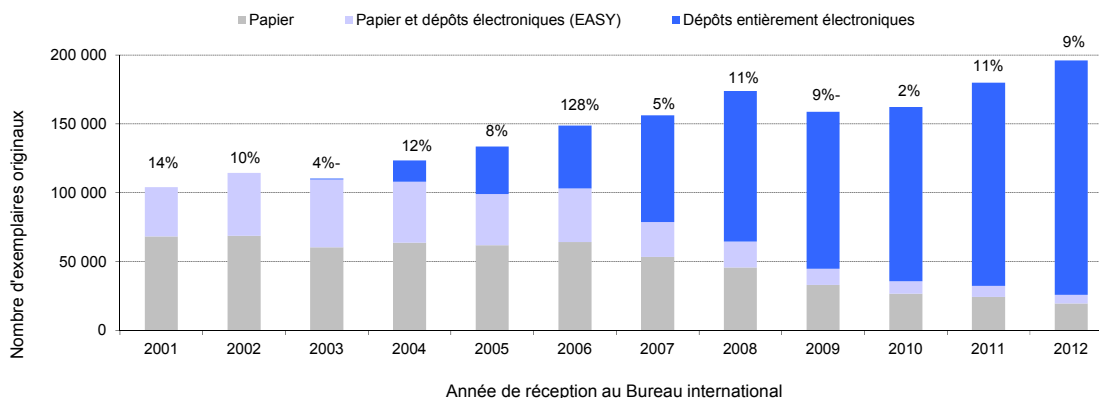
1. À titre d'introduction en ce qui concerne les indicateurs d'exécution pour le résultat escompté "Amélioration de la productivité et de la qualité de service des opérations du PCT", il est utile d'examiner l'évolution des trois éléments ci-après :

- la charge de travail du PCT;
- la répartition linguistique de cette charge de travail; et
- les effectifs affectés au traitement de cette charge de travail.

Charge de travail

2. La charge de travail est mesurée sur la base du nombre d'exemplaires originaux reçus chaque année par le Bureau international⁸.

Évolution du nombre d'exemplaires originaux par moyen de dépôt



Source : Base de données statistiques de l'OMPI, mars 2013.

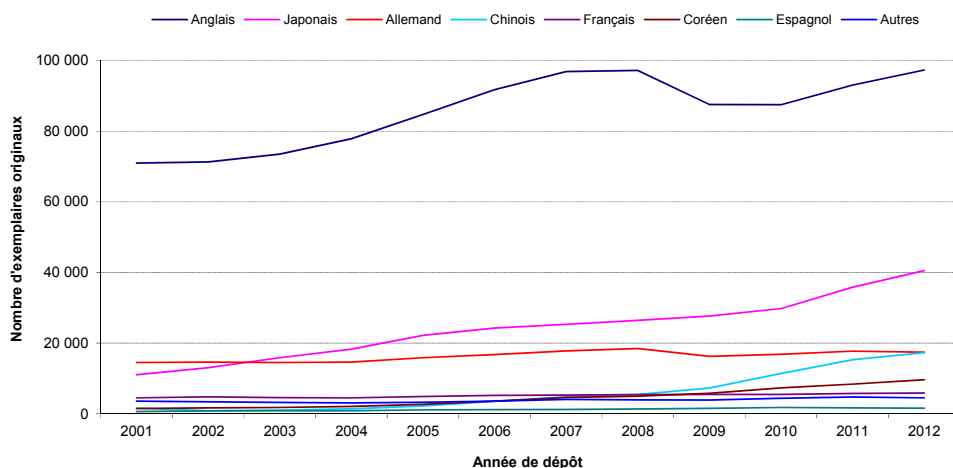
- Le Bureau international a reçu près de 196 200 exemplaires originaux en 2012, soit une augmentation de 9% par rapport à 2011.
- La part de dépôts entièrement électroniques a continué d'augmenter en 2011 et représente actuellement 82% de l'ensemble des dépôts.

⁸ Un exemplaire original est une demande selon le PCT transmise au Bureau international par un office récepteur après son dépôt, et son traitement, par cet office. Étant donné que les exemplaires originaux ne sont reçus par le Bureau international qu'à l'issue de leur traitement par un office récepteur, les chiffres sont fortement influencés par les délais de traitement dans ces offices. Pour cette raison, les tendances observées dans la réception d'exemplaires originaux donnent des indications utiles sur la charge de travail du Bureau international mais ne constituent pas toujours des indicateurs fiables du nombre de dépôts de demandes selon le PCT.

Répartition linguistique

3. L'une des tendances fondamentales au sein du Bureau international est l'augmentation de la diversité linguistique des dépôts, sous l'effet notamment d'une utilisation accrue du système du PCT dans les pays d'Asie orientale.

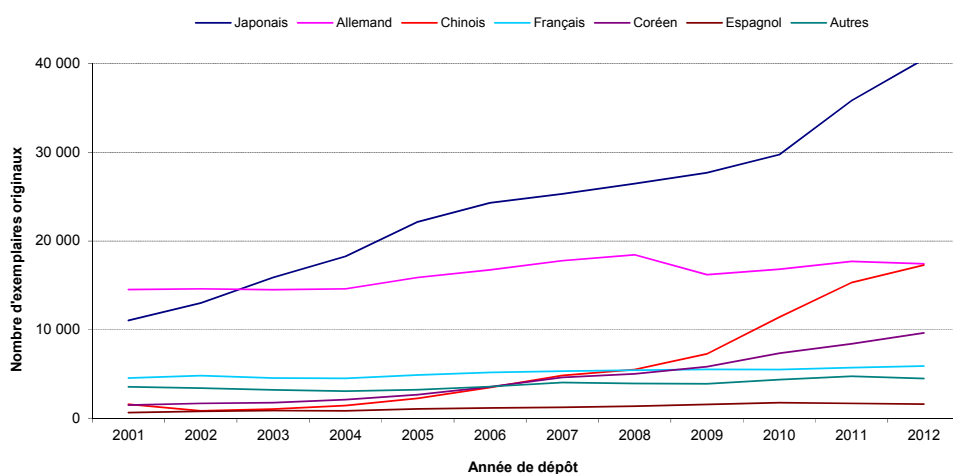
Langues de dépôt



Source : Base de données statistiques de l'OMPI, mars 2013
Note : les données pour 2011 sont provisoires et incomplètes.

4. Comme il ressort de ce graphique, alors que l'anglais reste de loin la langue de dépôt la plus utilisée, elle est en recul par rapport au japonais, au chinois et au coréen. La part combinée des demandes selon le PCT déposées en japonais chinois et coréen est passée de 33% en 2011 à 35% en 2012. Le graphique ci-après présente en détail l'évolution des langues de dépôt autres que l'anglais :

Langues de dépôt

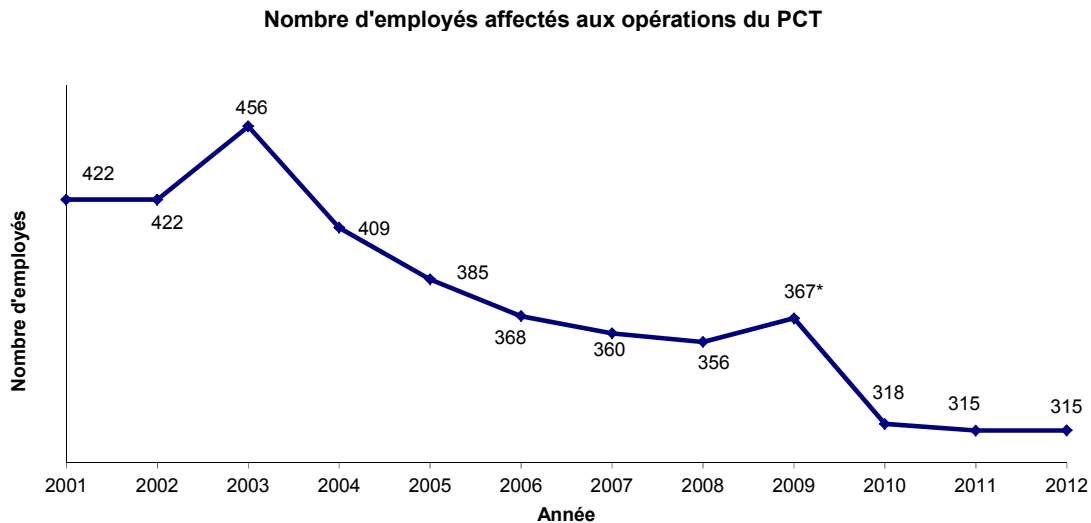


Source : Base de données statistiques de l'OMPI, mars 2013
Note : les données pour 2011 sont provisoires et incomplètes.

5. Ces évolutions pèsent lourdement sur le Bureau international car il faut plusieurs années pour ajuster la composition linguistique des effectifs de la Division des opérations du PCT.

Effectifs

6. Le diagramme ci-après indique l'effectif de la Division des opérations du PCT depuis 2001, en équivalent personnel à plein temps (EPPT – effectif total à plein temps plus équivalent à plein temps du personnel à temps partiel).



Source : Base de données statistiques de l'OMPI, mars 2013

Note : Le personnel est calculé en équivalent à plein temps sur la base des listes d'employés de décembre.

À noter que l'augmentation des effectifs en 2009 est due au fait que deux unités qui ne faisaient pas partie de la Division des opérations du PCT en 2009 (et n'étaient pas comptées dans ses effectifs à l'époque) ont été intégrées à cette dernière en 2009. Ces unités sont le Service des systèmes informatiques du PCT (30 personnes) et l'équipe chargée de la gestion des taxes du PCT (deux personnes). Sans ces deux unités, les effectifs de cette division auraient diminué, passant de 356 personnes en 2008 à 335 en 2009.

- Les effectifs de la Division des opérations du PCT sont demeurés stables en 2012 par rapport à 2011.

Coût unitaire du traitement d'une demande

7. La productivité du Bureau international dans le traitement des demandes selon le PCT peut être mesurée à l'aide du coût unitaire de traitement, défini comme le coût total moyen de la publication d'une demande selon le PCT. Le coût total moyen est déterminé par les dépenses totales du PCT plus une part des dépenses en ce qui concerne les activités d'appui et de gestion⁹. Le coût unitaire est par conséquent le coût de toutes les activités du PCT, y compris la traduction, la communication, la gestion et d'autres.

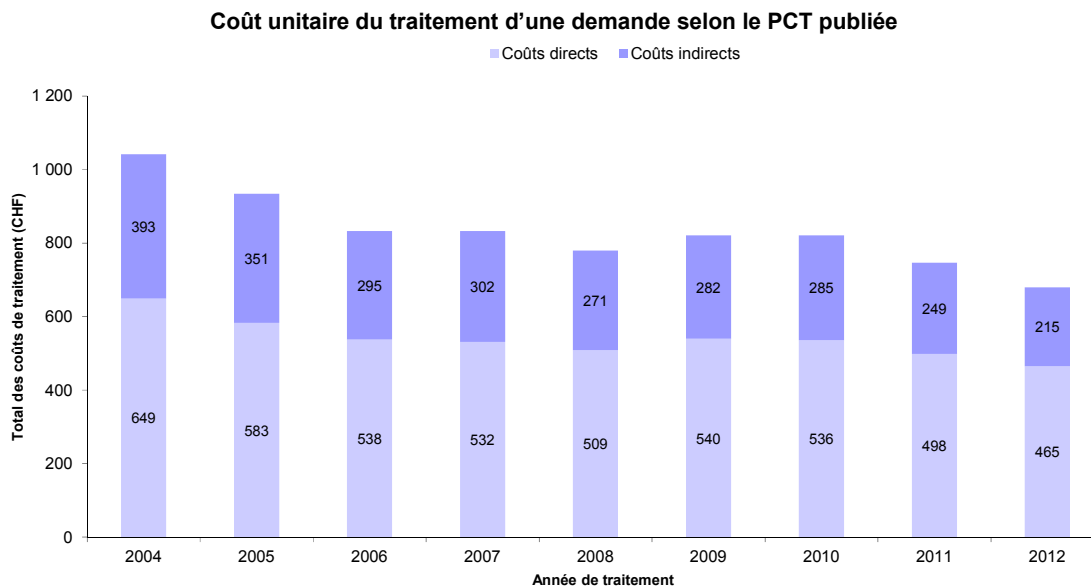
8. Dans le calcul du coût unitaire, le coût de production comprend le coût direct et le coût indirect. Le coût direct correspond aux dépenses assumées par le Bureau international (administration du système du PCT et programmes connexes). Le coût indirect comprend les dépenses des unités administratives d'appui (bâtiments, informatique et autres). Ces dernières sont pondérées pour ne prendre en compte que la part imputable au système du PCT. Le coût du stockage des demandes publiées est ajouté au coût unitaire étant donné que le système du PCT doit conserver les demandes pendant 30 ans.

⁹ La méthode complète est disponible à l'adresse suivante : www.wipo.int/edocs/mdocs/govbody/en/a_42/a_42_10-annex3.pdf.

9. Formellement, le coût unitaire se définit comme suit :

$$\text{Coût unitaire} = \frac{\text{Coût total de production}}{\text{Nombre de publications}} + \text{Coût de stockage}$$

10. Le diagramme ci-dessous illustre l'évolution du coût unitaire du traitement entre 2004 et 2011, avec une ventilation entre coûts directs et coûts indirects.



Source : Base de données statistiques de l'OMPI, mars 2013

Note : Le coût moyen d'une demande selon le PCT publiée est une estimation qui est calculée en divisant le coût total du traitement par le nombre de demandes selon le PCT publiées. Les données historiques ont été révisées et elles peuvent être différentes des données antérieures communiquées.

- Le coût moyen du traitement d'une demande selon le PCT publiée a diminué de 9% en 2012 par rapport à 2011 pour s'établir à 680 francs suisses¹⁰. Cette diminution est due en partie au fait que le nombre des demandes selon le PCT a augmenté de 8,9% en 2012 par rapport à 2011 cependant que les coûts globaux diminuaient légèrement (en particulier les coûts indirects).

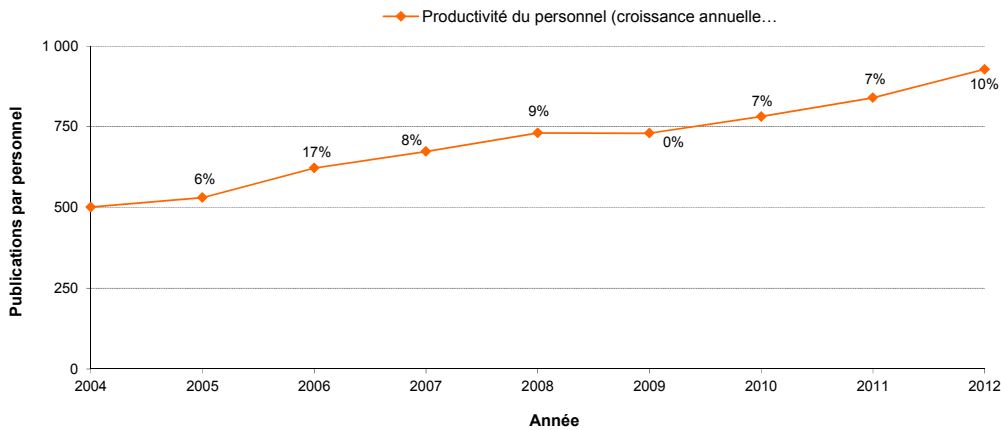
Traitement

Productivité en matière d'examen de forme

11. La productivité du personnel est calculée en divisant la production (c'est-à-dire le nombre de publications du PCT) par l'effectif disponible aux fins de l'examen de forme.

¹⁰ Les chiffres du coût unitaire dans le diagramme ont été calculés sur la base de la méthode du coût unitaire en place jusqu'à la fin de 2012. Depuis 2013, cette méthode a été révisée pour assurer la conformité avec la méthode de calcul des coûts des Unions (Annexe III). Sur la base de la méthode révisée, le coût unitaire total en 2012 a été estimé à 712 francs suisses dont 464 francs suisses pour les coûts directs et 248 francs suisses pour les coûts indirects..

Productivité en matière d'examen de forme



Source : Base de données statistiques de l'OMPI, mars 2013

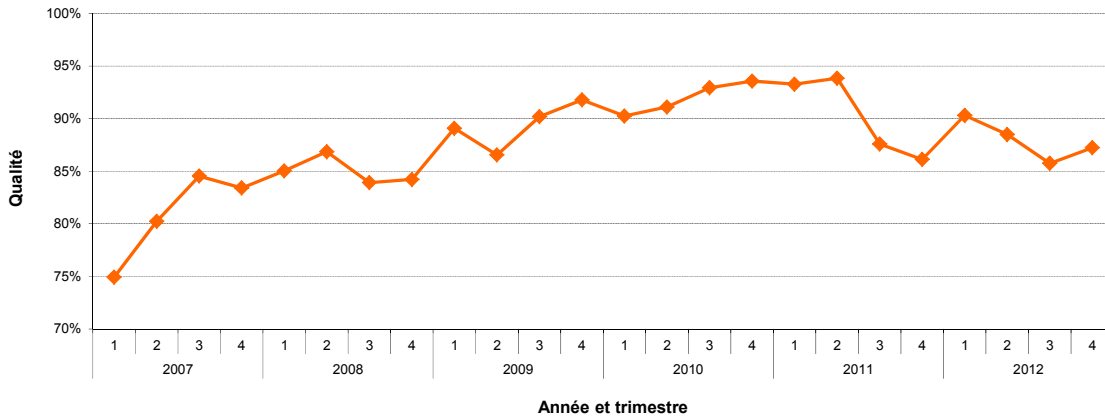
Note : Le personnel est calculé en équivalent à plein temps sur la base des listes d'employés de décembre.

- Jusqu'à présent, la productivité en matière d'examen de forme a augmenté, principalement grâce à l'automatisation qui a permis de traiter une charge de travail beaucoup plus importante avec moins d'effectifs.

Indicateur de qualité agrégé en matière d'examen de forme

12. Pour mesurer d'une manière simple et globale la qualité du travail qu'il exécute, le Bureau international a mis au point un indicateur de qualité agrégé à partir de quatre indicateurs de qualité principaux. Trois sont fondés sur le respect des délais pour les principales transactions entrant dans le cadre du système du PCT : accusé de réception de la demande selon le PCT, publication et nouvelle publication. Le quatrième indicateur se rapporte aux erreurs commises pendant le traitement des demandes selon le PCT.

Indicateur de qualité en matière d'examen de forme



Source : Base de données statistiques de l'OMPI, mars 2013

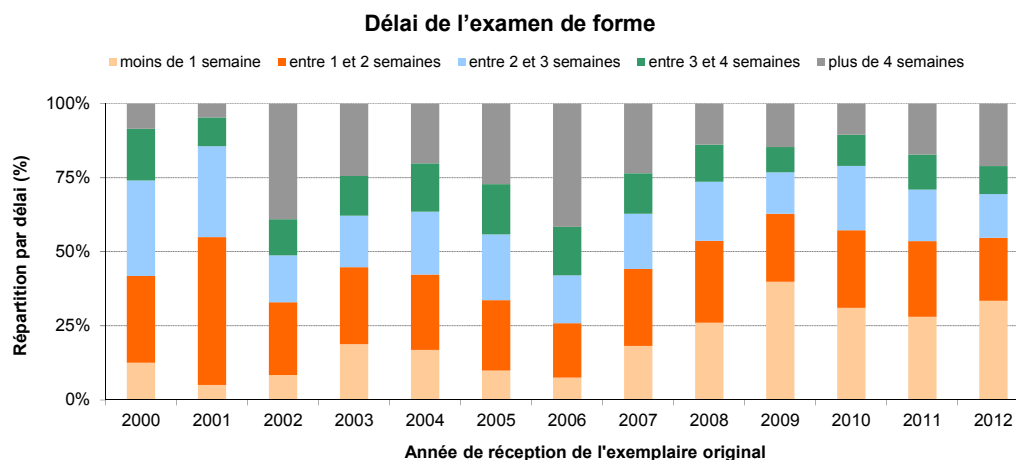
Note : les données pour 2011 sont provisoires et incomplètes.

- La qualité telle que mesurée par l'indice agrégé s'est notablement améliorée de 2007 jusqu'au deuxième trimestre de 2011. Une intensification des retards dans la republication des demandes selon le PCT a été la principale cause de la baisse observée durant la seconde moitié de 2011.

- La qualité s'est considérablement améliorée durant le premier trimestre de 2012 pour ensuite diminuer de nouveau durant les deux trimestres suivants en raison principalement d'une détérioration de la part des avis de réception d'une demande selon le PCT envoyées aux déposants dans les cinq semaines, part qui est tombée de 90,8% au premier trimestre à 76,3% au troisième. Depuis le quatrième trimestre cependant, une partie de ces avis a été envoyée automatiquement aux déposants peu après la réception de leurs demandes, ce qui explique la part de 93,7% à la fin de l'année.
- En outre, la part des demandes republiées dans les deux mois a considérablement diminué durant la seconde moitié de 2012 lorsque 76,6% environ des demandes ont été republiées dans les deux mois. Elle est toutefois tombée à 57,7% seulement pendant le dernier trimestre de 2012.

Délais de l'examen de forme

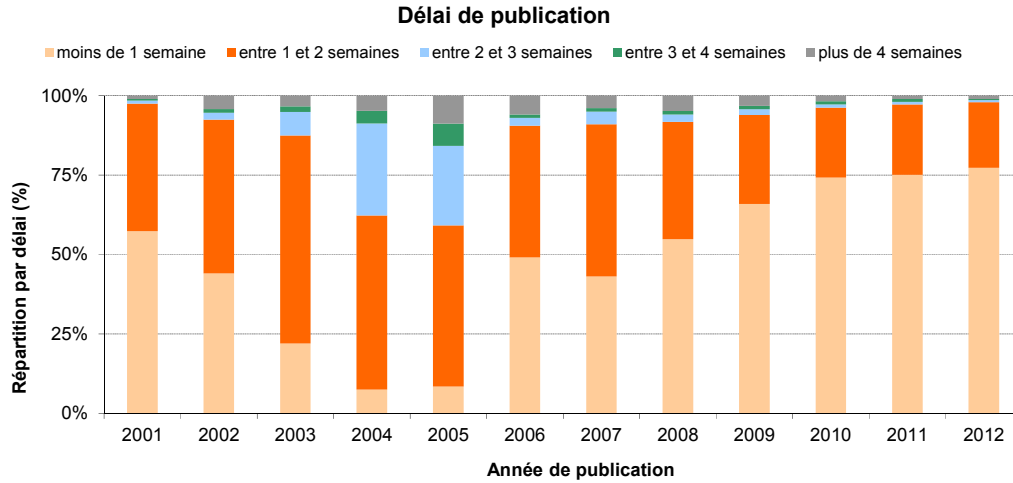
13. Cet indicateur rend compte plus en détail d'un des composants de l'indicateur de qualité agrégé, à savoir le temps qu'il faut au Bureau international pour émettre le formulaire 301. Ce formulaire est émis une fois l'examen de forme de la demande terminé. Les déposants apprécient de recevoir ce formulaire le plus rapidement possible car il leur permet de savoir si leur demande contient des vices de forme.



Source : Base de données statistiques de l'OMPI, mars 2013

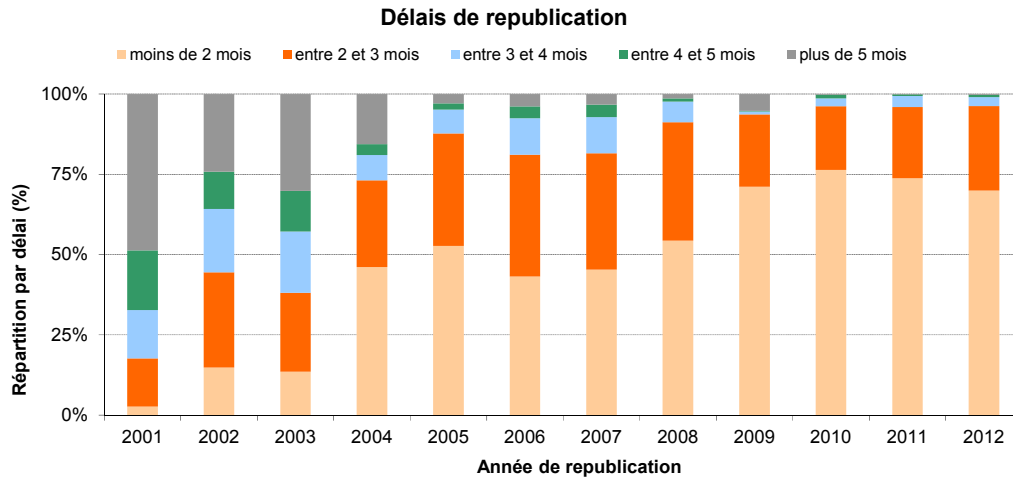
Délai de publication

14. Cet indicateur rend compte plus en détail d'un des composants de l'agrégation.



Délais de republication

15. Cet indicateur rend compte plus en détail d'un des composants de l'indicateur de qualité agrégé, à savoir le temps qu'il faut au Bureau international pour republier la demande avec le rapport de recherche internationale. En raison des retards de communication de ces rapports par les administrations chargées de la recherche internationale, plusieurs demandes internationales sont publiées sans le rapport. Lorsque ce rapport devient disponible, la demande internationale doit être republiée le plus vite possible avec le rapport de manière à compléter la publication internationale.

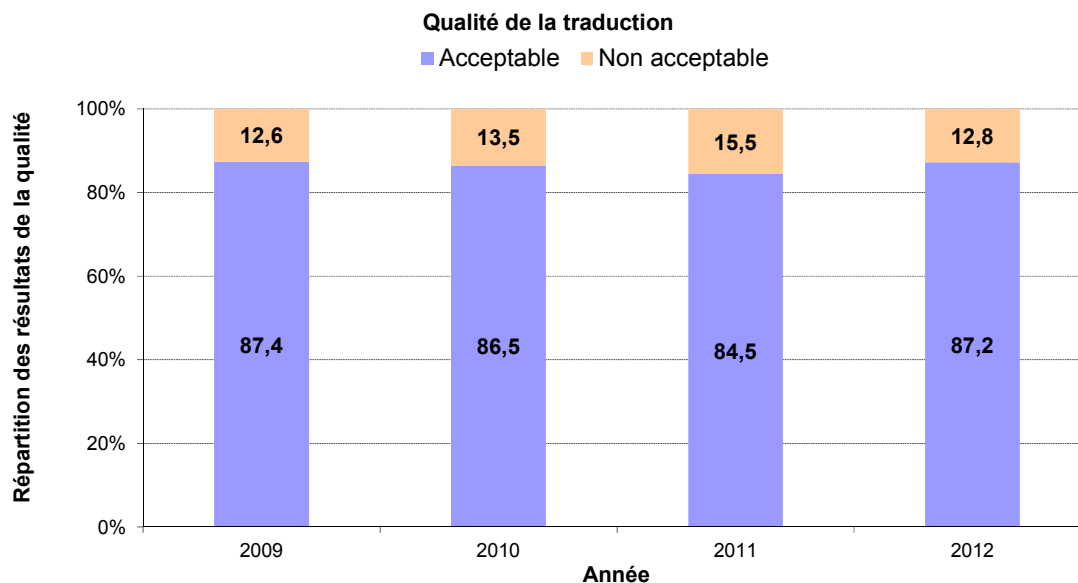


Traduction

Qualité de la traduction

16. Des documents dont le nombre est calculé de manière statistique sont choisis au hasard parmi les traductions d'abrégés et de rapports établis sous la responsabilité du Bureau international à des fins de contrôle de la qualité. L'évaluation détermine si une traduction est "acceptable" ou "non

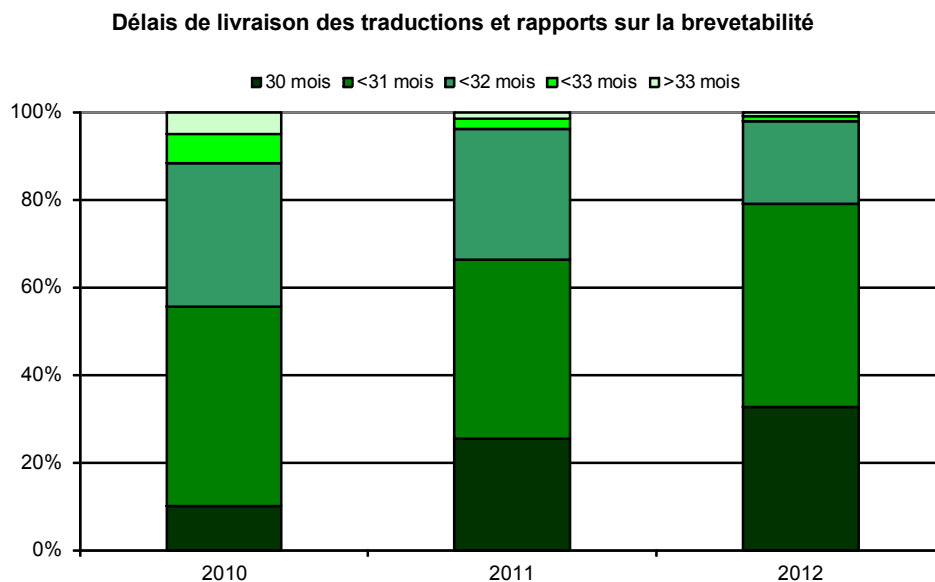
acceptable”. Cet indicateur agrège les résultats de ce contrôle de la qualité exécuté par le Bureau international pour toutes les combinaisons linguistiques et tous les types de document. Les relations avec les agences dont moins de 80% des traductions sont systématiquement jugées “acceptables” sont abandonnées.



Source : Base de données statistiques de l'OMPI, mars 2013

Délais de traduction des rapports

17. Le but de cet indicateur est de fournir des informations sur les délais dans lesquels le Bureau international met la traduction des rapports sur la brevetabilité à la disposition des déposants et des offices. Le Bureau a l'intention d'accroître le pourcentage de ces rapports livrés dans les 30 mois qui suivent la date de priorité de la demande mais cet accroissement sera progressif en raison des incidences budgétaires connexes.



PCT IS

Qualité de la conception des logiciels

18. À compter de la période budgétaire 2014-2015, la qualité de la conception des logiciels du Bureau international au sein du PCT sera mesurée par un nouvel indicateur d'exécution appelé "Qualité de la conception des logiciels". Des procédures et boîtes à outils seront créées qui permettront d'enregistrer le degré d'activité requis pour chaque tâche de conception à différentes étapes du processus. Au titre de cette approche, les produits qui ne doivent être que peu ou pas retravaillés seront considérés comme des produits de grande qualité alors que ceux qui doivent être beaucoup retravaillés seront considérés comme des produits de piètre qualité. La qualité de la conception des logiciels sera donc définie comme suit :

$$\text{Qualité de la conception des logiciels} = \frac{\text{Effort total pour le travail initial}}{\text{Effort total}}$$

Plus cette mesure est proche de 100%, plus bas est le degré de remaniement de la mise au point de la fonctionnalité qui répond aux besoins opérationnels.

Niveaux de service des systèmes d'Information

19. À compter de la période budgétaire 2014-2015, les niveaux de service des systèmes d'information au PCT au Bureau international seront mesurés par un nouvel indicateur d'exécution appelé "niveaux de service des systèmes d'information". Des procédures et boîtes à outils seront créées qui permettront d'enregistrer les paramètres nécessaires pour mesurer les éléments qui contribuent à cet indicateur composite.

20. Les niveaux de service des systèmes d'information seront calculés au moyen de la moyenne pondérée de cinq indicateurs d'exécution, à savoir : 1) la période de temps moyenne nécessaire pour résoudre les incidents; 2) la période de temps moyenne nécessaire pour que les documents reçus apparaissent sur les listes de travail de l'eDossier¹¹; 3) le taux de réussite des travaux de traitement en lots; 4) la disponibilité du système eDossier; et 5) la disponibilité du système ePCT. Des pourcentages seront utilisés comme l'échelle de mesure commune pour chaque indicateur afin de pouvoir combiner chaque résultat individuel en un seul résultat composite. Plus chaque résultat est proche de 100%, meilleur est le niveau de service pour cet indicateur.

Office récepteur au Bureau international

Dépôts

21. Ce tableau indique les 10 principaux offices récepteurs classés en fonction du nombre de demandes déposées selon le PCT au cours des cinq dernières années jusqu'en 2012. En principe, une demande selon le PCT est déposée auprès de l'office des brevets national du pays d'origine du déposant ou d'un office de brevets régional agissant au nom de la juridiction dont relève le déposant. Le Bureau international est compétent pour agir en qualité d'office récepteur pour les déposants de l'un quelconque des États contractants du PCT. L'évolution des dépôts auprès du Bureau international, son classement par rapport à d'autres offices récepteurs, ainsi que sa part de marché sont indiqués dans ce tableau.

¹¹ Le dossier électronique (eDossier) est le principal système utilisé par le personnel pour traiter les demandes.

Offices récepteurs	Année de dépôt international					2012 Part (%)	Variation par rapport à 2011 (%)
	2008	2009	2010	2011	2012		
États-Unis d'Amérique	52 053	46 055	45 226	49 313	51 677	26,6	4,8
Japon	28 027	29 291	31 523	37 972	42 787	22,0	12,7
Office européen des brevets	29 494	27 360	28 900	30 893	32 593	16,8	5,5
Chine	6 081	8 000	12 917	17 471	19 930	10,3	14,1
République de Corée	7 911	8 025	9 639	10 413	11 869	6,1	14,0
Bureau international	9 050	8 688	8 679	8 772	9 711	5,0	10,7
Royaume Uni	5 273	4 627	4 411	4 226	4 149	2,1	-1,8
France	3 805	3 771	3 441	3 498	3 240	1,7	-7,4
Canada	2 299	1 895	2 058	2 193	2 121	1,1	-3,3
Suède	2 317	2 046	1 775	1 845	1 721	0,9	-6,7
Autres	16 930	15 648	15 769	15 781	14 602	7,5	-7,5
Total	163 240	155 406	164 338	182 377	194 400	100	6,6

Source : Base de données statistiques de l'OMPI, mars 2013

Note : les données pour 2012 sont des estimations

22. À partir de la période budgétaire 2014-2015, les deux nouveaux indicateurs d'exécution suivants seront ajoutés pour le Bureau international agissant en tant qu'office récepteur :

Délai de notification de la date de dépôt international

23. Cet indicateur rend compte du temps que nécessite le Bureau international agissant en tant qu'office récepteur pour émettre le formulaire 105. Ce formulaire est émis après que la date de dépôt international a été approuvée. Les déposants aiment recevoir ce formulaire le plus tôt possible car une demande internationale a l'effet d'une demande nationale ordinaire dans chaque État désigné à compter de la date de dépôt international, date qui sera considérée comme la date de dépôt effective dans chaque État désigné.

Délai de transmission de la copie de recherche

24. Cet indicateur rend compte du temps que nécessite le Bureau international agissant en tant qu'office récepteur pour transmettre les copies de recherche aux administrations chargées de la recherche internationale. La copie de recherche doit être transmise promptement après paiement de la taxe de recherche de telle sorte que l'administration chargée de la recherche internationale puisse établir le rapport de recherche internationale dans les délais fixés par le cadre réglementaire du PCT. Les retards dans la transmission des copies de recherche ont un impact négatif sur la capacité des administrations chargées de la recherche internationale de respecter ces délais.

ANNEXE VI INDICATEURS RELATIFS AUX OPERATIONS DES SYSTEMES DE MADRID DE LISBONNE

INDICATEURS POUR LE RÉSULTAT ESCOMPTÉ "AMÉLIORATION DE LA PRODUCTIVITÉ ET DE LA QUALITÉ DE SERVICE DES OPÉRATIONS DES SYSTÈMES DE MADRID ET DE LISBONNE"

Système de Madrid : Activité en matière d'enregistrement du Bureau international

1. Les travaux effectués par le Bureau international dans le cadre du système de Madrid le sont dans trois domaines, à savoir l'acquisition et le maintien des droits, les décisions des parties contractantes désignées et les modifications apportées au registre international ainsi que la fourniture d'informations sous la forme de résumés statistique et d'extraits du registre.
2. En ce qui concerne l'acquisition et le maintien des droits, le Bureau international fait un examen de chaque demande internationale, en vérifiant sa conformité avec les dispositions du cadre juridique du système de Madrid et en assurant la bonne classification et la traduction d'indications appropriées de produits et services. Le système de Madrid prévoit également la désignation postérieure de parties contractantes qui n'étaient pas initialement désignées dans la demande internationale. Pour maintenir les droits acquis au titre d'un enregistrement international, ces enregistrements peuvent être renouvelés tous les 10 ans.
3. S'agissant des décisions relatives à l'étendue de la protection dans chaque partie contractante désignée, le Bureau international examine, enregistre, publie et notifie les décisions prises par les offices, qui octroient ou refusent la protection.
4. Enfin, une des caractéristiques du système de Madrid est la gestion centralisée des enregistrements internationaux, ce qui signifie qu'une modification apportée au registre international prendra également effet dans toutes les parties contractantes désignées. Par conséquent, le Bureau international examine, enregistre, publie et notifie les demandes qui portent notamment sur les changements de titulaire, les modifications de l'adresse du titulaire, les renoncements, les limitations et les licences.

Introduction

5. À titre d'introduction des indicateurs d'exécution pour le résultat escompté "Amélioration de la productivité et de la qualité de service des opérations des systèmes de Madrid et de Lisbonne", il est utile d'examiner l'évolution :

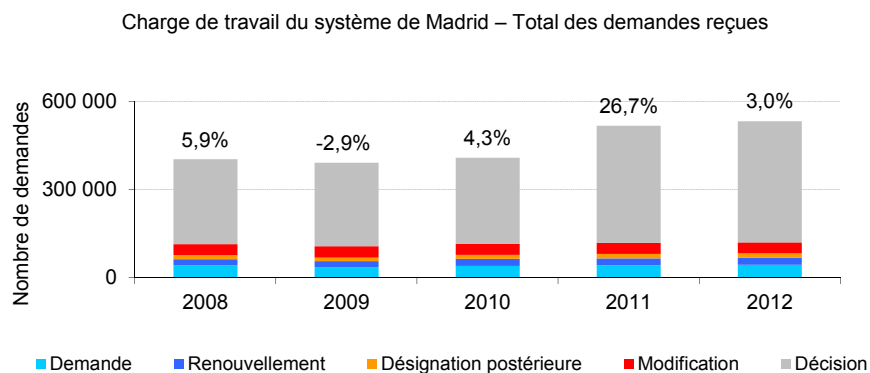
- de la charge de travail du système de Madrid;
- des ressources allouées pour y faire face.

Charge de travail

6. La charge de travail est mesurée sur la base du nombre de demandes que reçoit chaque année le Bureau international dans trois domaines, à savoir l'acquisition et le maintien des droits, qui comprend les nouvelles demandes, les demandes de renouvellement et de désignation postérieure, les décisions des parties contractantes désignées (y compris à statut intérimaire) et les demandes de modifications au registre international.

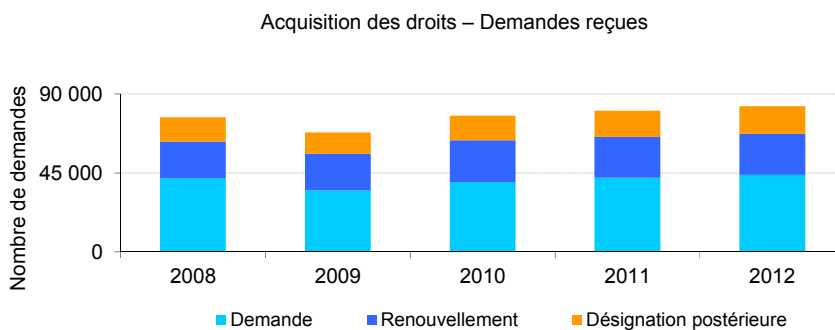
7. En 2012, le Bureau international a reçu 532 532 demandes, soit une augmentation de 3,6% par rapport à 2011. Entre 2010 et 2011, cette augmentation avait été de 26,7%. Elle était due à une modification du cadre juridique qui exige d'un office qu'il envoie une décision sur la situation définitive d'une marque dans une partie contractante désignée où la protection est octroyée.

Nombre total de demandes reçues par le Bureau international



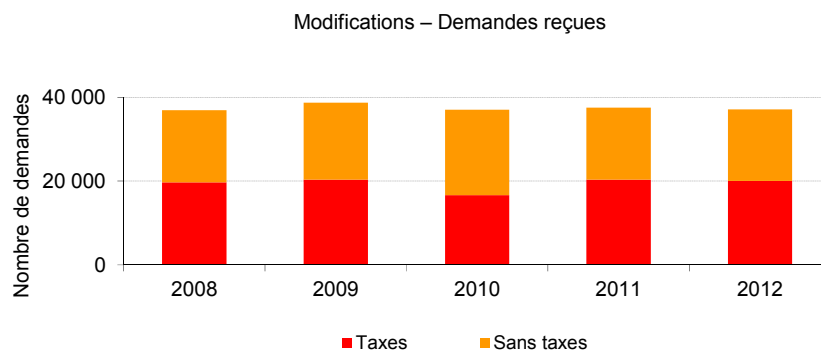
Acquisition des droits

8. L'acquisition des droits comprend les demandes qui créent, prolongent ou maintiennent une marque dans le registre international : enregistrement, désignation postérieure et renouvellements.



Demande de modifications

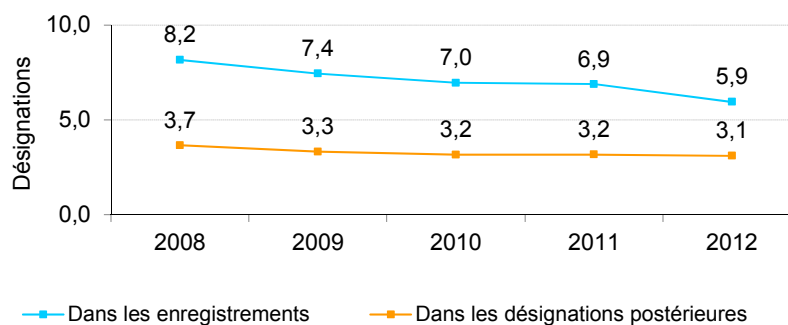
9. L'évolution du nombre des demandes de modifications dans le registre est illustrée ci-dessous. Une fraction seulement des modifications est sujette à un paiement de taxes.



Nombre de désignations

10. Le nombre moyen de désignations dans les enregistrements et désignations postérieures est un indicateur du nombre de décisions à recevoir au cours des 12 à 18 mois suivants. Il influe donc sur la future charge de travail en matière de décisions mais pas sur les recettes.

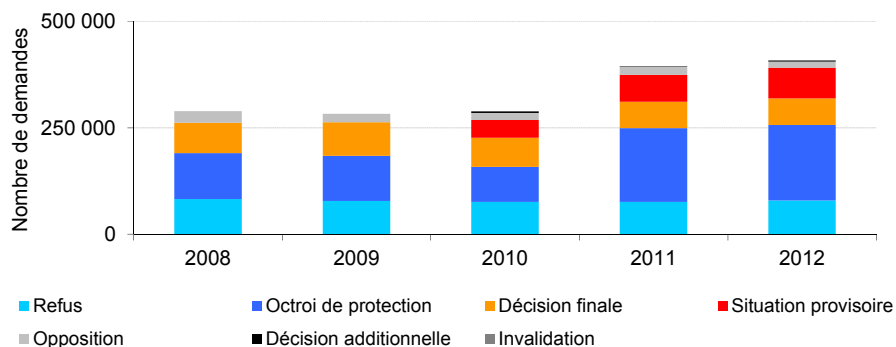
Madrid - Nombre moyen de désignations



Décisions

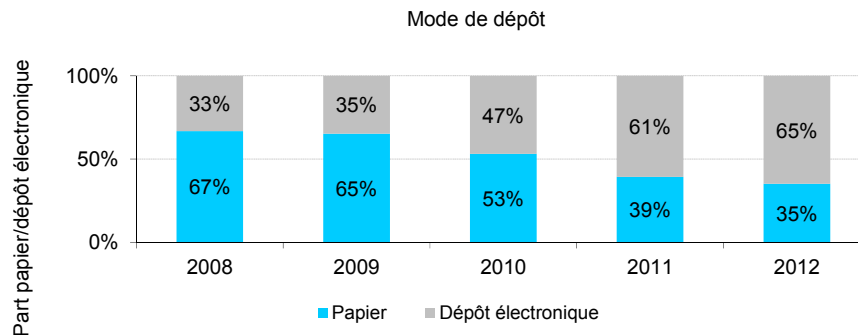
11. Malgré une diminution régulière du nombre moyen de désignations, le nombre de décisions traitées par le Bureau international a augmenté. Cette augmentation est due à une modification du cadre juridique susmentionnée qui crée l'enregistrement du document à statut intérimaire et l'envoi obligatoire d'octrois de la protection.

Décisions – Demandes reçues



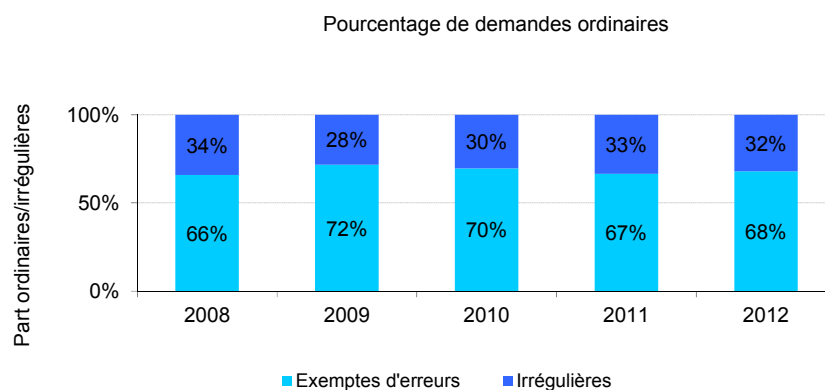
Mode de dépôt

12. Le mode de dépôt a un impact sur le groupe logistique (numérisation et indexation des documents) mais le recours accru à la communication électronique en 2012 et son traitement automatique ont permis d'absorber l'augmentation du nombre des demandes reçues. Le nombre des dépôts en version papier n'a que légèrement diminué (-6,9% en 2012)



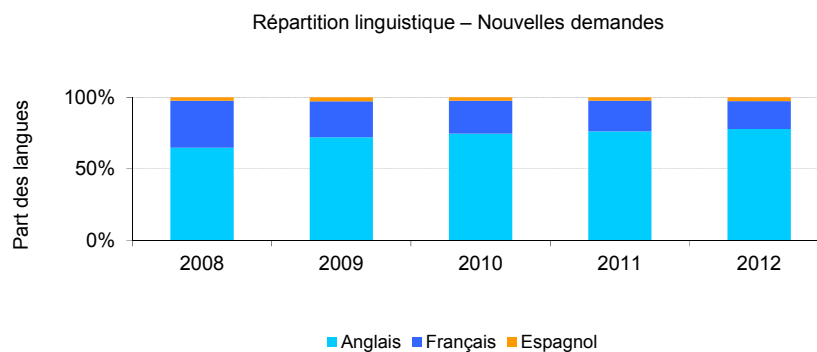
Nombre de demandes irrégulières

13. Le nombre de demandes irrégulières a un effet à la hausse sur la charge de travail liée à l'examen, ce qui accroît le nombre de réexamens et, partant, la durée globale de la procédure.



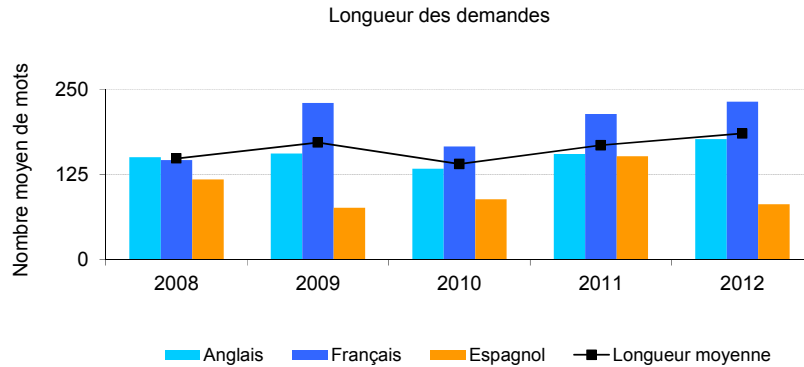
Répartition linguistique

14. La répartition linguistique est un indicateur du nombre comme de la capacité des ressources nécessaires pour classer et traduire les indications de produits et services, notamment, qui figurent dans les demandes internationales.

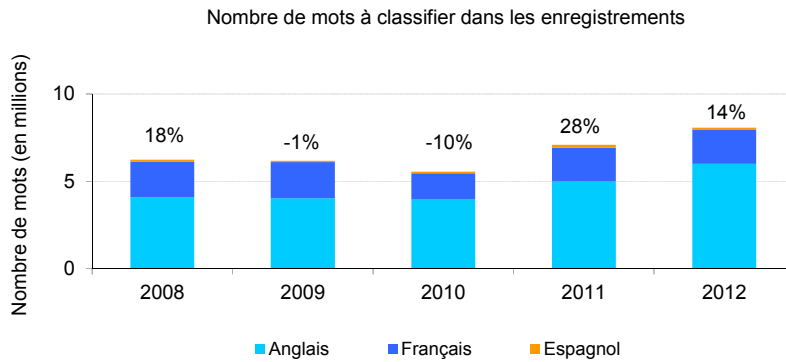


Longueur des demandes

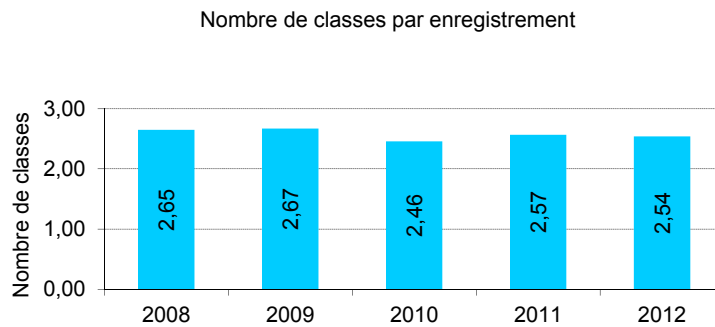
15. La longueur des demandes influe sur la complexité et la durée des processus de classification et de traduction, et, par conséquent, sur les ressources nécessaires à des fins d'examen et de traduction. L'augmentation la plus récente de la longueur moyenne des demandes peut donc avoir un effet négatif sur le traitement ponctuel des demandes.



16. Du fait de l'augmentation de la longueur moyenne des demandes, le nombre de mots à classer et à traduire a connu en 2011 et 2012 une croissance spectaculaire, passant de 5,5 millions en 2010 à 8 millions en 2012. Cette croissance influe sur la productivité et le coût unitaire de traitement d'une demande internationale.



Nombre moyen de classes par enregistrement



Toute classe additionnelle de produits et services autre que les trois classes susmentionnées génère des recettes pour les offices mais pas pour le Bureau international.

Analyse de la charge de travail

17. Comme le montrent les indicateurs susmentionnés, la charge de travail au titre du système de Madrid est influencée par plusieurs paramètres outre le nombre des demandes et internationales et des renouvellements. Ces transactions représentent 84% des recettes et elles jouent donc un rôle important dans l'estimation des futures recettes. Par contre, elles ne représentent que 12,7% du nombre des demandes reçues et ne constituent donc pas une base suffisante pour estimer la charge de travail globale.

18. C'est pourquoi, afin d'établir les indicateurs de coût appropriés et de programmer les ressources nécessaires, il faut prendre en compte plus que les principales transactions de création de recettes (demandes, désignations postérieures et renouvellements).

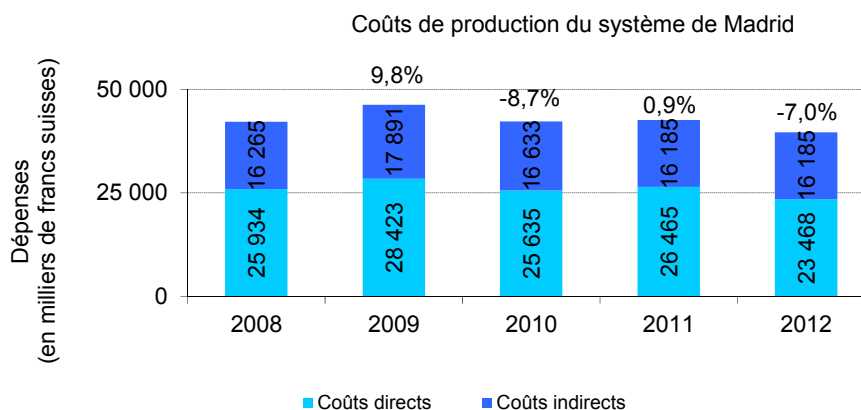
19. Tous les indicateurs susmentionnés ont un effet sur les ressources nécessaires pour faire le travail requis mais rares sont ceux qui ont un impact sur les recettes. À titre d'exemple, l'augmentation du nombre de mots par demande en 2011 a fait monter les frais de traduction d'un montant supplémentaire de 600 000 francs suisses sans pour autant créer des recettes additionnelles.

Ressources

20. Bien que le personnel demeure la ressource la plus importante pour le traitement des demandes, quelques tâches comme la traduction et la saisie des données, ont été en partie sous-traitées à des entreprises extérieures.

21. Les coûts de production ont été divisés en coûts directs et indirects. Les coûts directs correspondent aux dépenses des groupes organisationnels du système de Madrid (administration du système et des programmes de Madrid). Les coûts indirects comprennent les dépenses des groupes organisationnels qui appuient le système de Madrid (p. ex. locaux, informatique). Ces dépenses ont été estimées au prorata pour tenir compte des coûts attribuables au système de Madrid uniquement.

22. La baisse des coûts globaux de production est, malgré un alourdissement général de la charge de travail, attribuable à l'automatisation accrue des tâches que sont l'examen, la classification et la traduction.

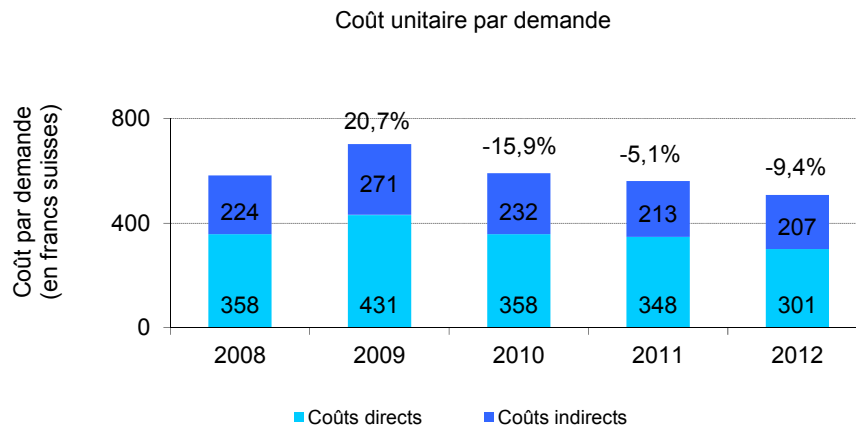


Indicateur de coût unitaire

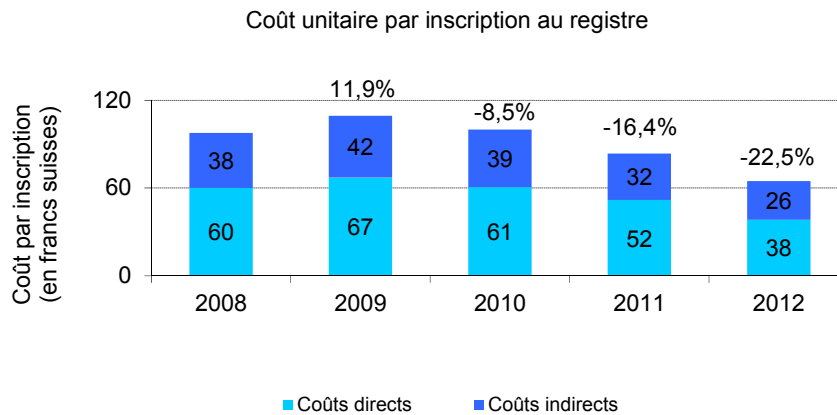
23. Le coût unitaire est le coût total moyen d'une unité produite. Il peut être désagrégé en deux parties, à savoir :

- le coût unitaire par demande, celle-ci étant un enregistrement, un renouvellement ou une désignation postérieure; il représente les coûts de traitement des demandes liées à l'«acquisition de droits»;
- le coût unitaire par inscription, qui englobe toutes les inscriptions au registre; il indique donc les coûts de tenue à jour du registre et couvre la charge de travail toute entière.

Coût unitaire par demande



Coût unitaire par inscription

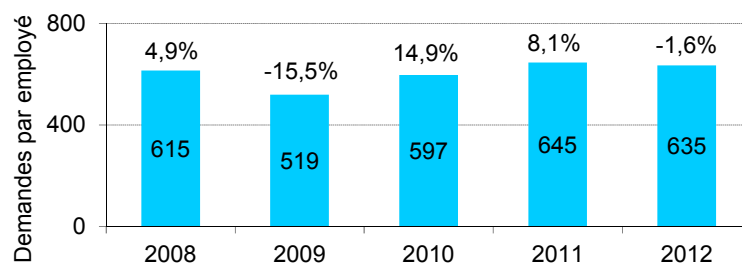


24. Tant le coût unitaire par demande que le coût unitaire par inscription au registre ont diminué entre 2010 et 2012. Cette diminution est due principalement à l'automatisation de quelques procédures.

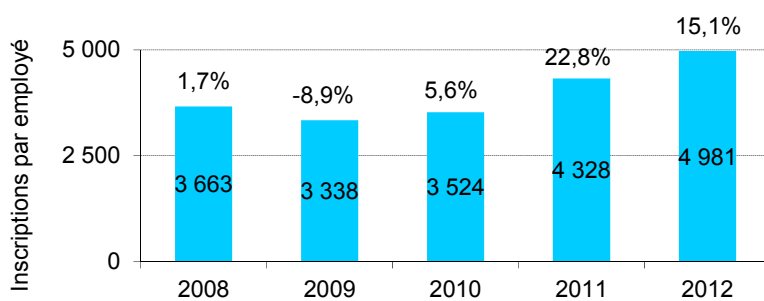
Productivité

25. La productivité est considérée comme étant le nombre d'unités de production, c'est-à-dire les demandes et les inscriptions, divisé par le nombre de personnes de personnes employées à la fin de chaque année.

Acquisition des droits – Demandes par employé



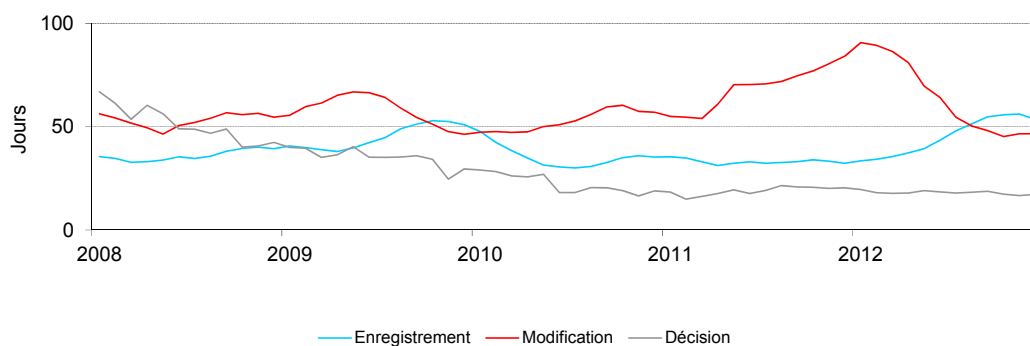
Registre – Inscriptions par employé



Si la productivité augmente, c'est en raison surtout des activités en cours d'automatisation informatique.

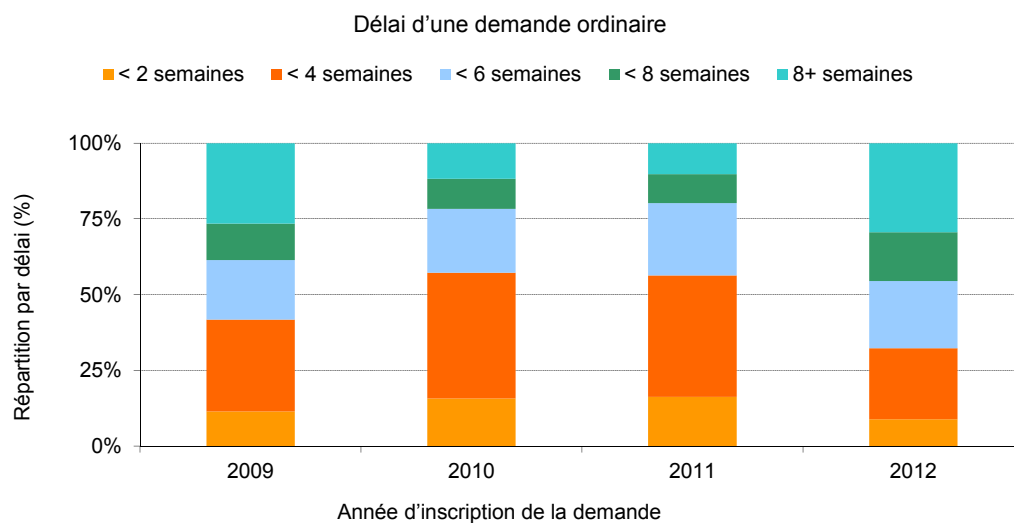
Indicateurs de qualité*Durée moyenne de traitement d'une demande ordinaire*

Délai de traitement (demande ordinaire)



Durée de traitement d'une demande ordinaire au titre du système de Madrid

26. Cet indicateur rend compte de la durée de traitement des demandes internationales ordinaires à des fins d'enregistrement. Il représente le temps que nécessite le Bureau international pour inscrire une demande internationale ordinaire et comprend les processus suivants : numérisation, saisie des données, examen de forme, classification des produits et services (classification de "NICE"), classification de l'élément graphique de la marque (classification de "Vienne"), calcul et contrôle des taxes, et traduction. La durée de traitement va de la réception du document jusqu'à son inscription au registre.



ANNEXE VII INDICATEURS RELATIFS AUX OPERATIONS DU SYSTEME DE LA HAYE

INDICATEURS POUR LE RÉSULTAT ESCOMPTÉ “AMÉLIORATION DE LA PRODUCTIVITÉ ET DE LA QUALITÉ DE SERVICE DES OPÉRATIONS DU SYSTÈME DE LA HAYE”

Système de La Haye : activité d'enregistrement du Bureau international

1. Le travail administratif effectué par le Bureau international au titre du système de La Haye comprend trois secteurs : acquisition et maintien des droits; décisions des parties contractantes désignées; et modifications apportées aux enregistrements internationaux.
2. En ce qui concerne l'acquisition et le maintien des droits, le Bureau international fait l'examen de forme de chaque demande internationale, en vérifiant sa conformité avec les dispositions du cadre juridique du système de La Haye, notamment la qualité des reproductions des dessins ou modèles (une demande peut contenir jusqu'à 100 dessins ou modèles et chacun peut être montré dans un nombre illimité de reproductions) et la classe appropriée des dessins ou modèles inclus dans la demande. L'enregistrement international qui en résulte est ensuite inscrit au registre international et peut être renouvelé après cinq ans pour au moins deux périodes additionnelles de cinq ans.
3. S'agissant des décisions relatives à l'étendue de la protection dans chaque partie contractante désignée, le Bureau international examine, enregistre, publie et notifie la décision initiale prise par l'office, qui octroie ou refuse la protection.
4. Enfin, une des caractéristiques du système de La Haye est la gestion centralisée des enregistrements internationaux, ce qui signifie qu'une modification apportée au registre international prendra également effet dans toutes les parties contractantes désignées. Par conséquent, le Bureau international examine, enregistre, publie et notifie les demandes qui portent notamment sur les changements de titulaire, les modifications de l'adresse du titulaire, les renoncements et les limitations.

Introduction

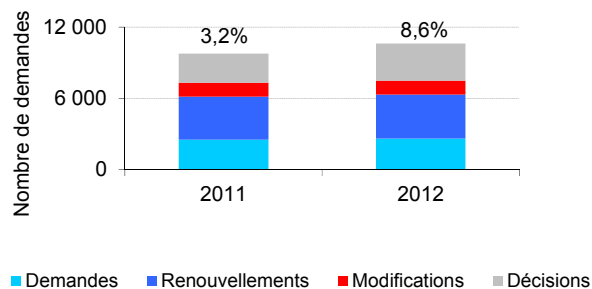
5. À titre d'introduction des indicateurs d'exécution pour le résultat escompté “Amélioration de la productivité et de la qualité de service des opérations du système de La Haye”, il est utile d'examiner l'évolution :
 - de la charge de travail administrative du système de La Haye;
 - des ressources allouées pour y faire face.

Charge de travail

6. La charge de travail est mesurée sur la base du nombre de demandes que reçoit chaque année le Bureau international dans trois domaines, à savoir l'acquisition et le maintien des droits, qui comprend les nouvelles demandes et les demandes de renouvellement, les décisions des parties contractantes désignées et les demandes d'inscription des modifications apportées aux enregistrements internationaux.
7. En 2012, le Bureau international a reçu 10 609 demandes, soit une augmentation de 8,6% par rapport à 2011.

Nombre total de demandes reçues par le Bureau international

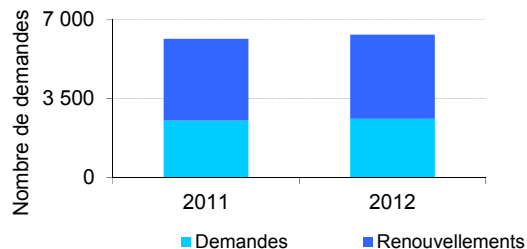
Charge de travail du système de La Haye – Total des demandes reçues



Acquisition de droits

8. L'acquisition de droits comprend les demandes qui aboutissent à l'inscription d'un enregistrement au registre international : demandes et renouvellements ou qui la tiennent à jour.

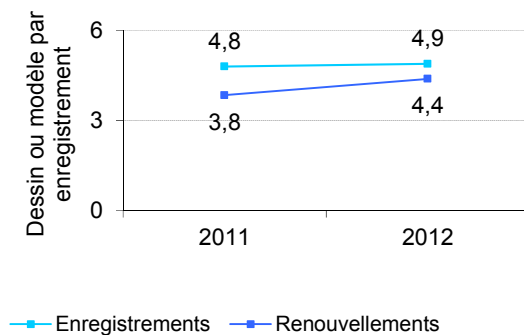
Acquisition des droits – Demandes reçues



Nombre de dessins ou modèles

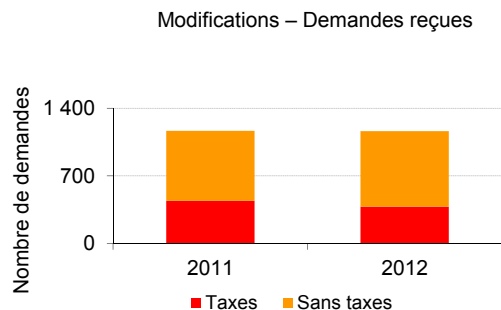
9. Le nombre moyen de dessins ou modèles par enregistrement est de 4,9.

La Haye - Nombre moyen de dessins ou modèles

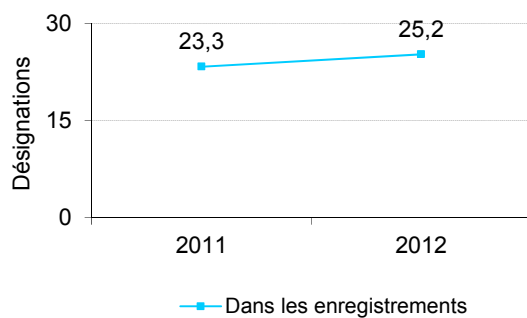


Demande de modifications

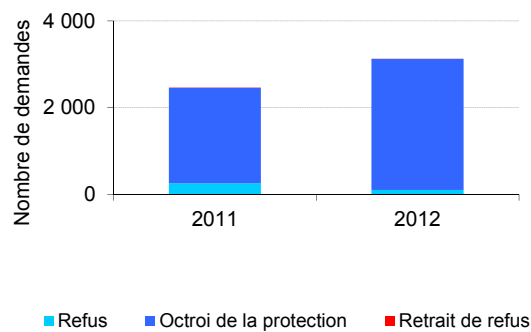
10. L'évolution du nombre des demandes d'inscription de modifications dans le registre international est illustrée ci-dessous. Une fraction seulement des modifications est sujette au paiement d'une taxe.

*Nombre de désignations*

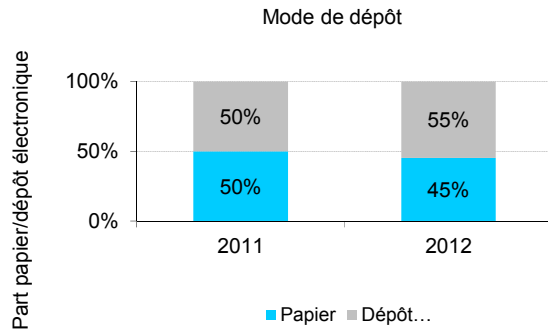
La Haye – Nombre moyen de désignations

*Décisions*

Décisions – Demandes reçues

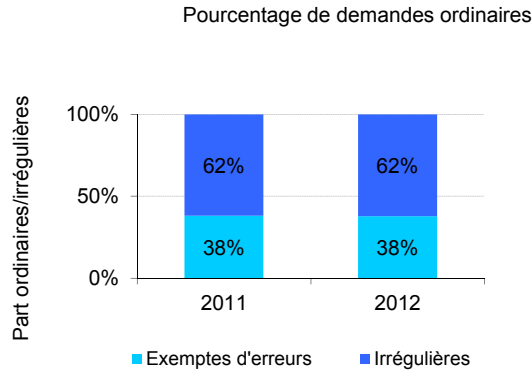


Mode de dépôt



Pourcentage de demandes ordinaires

11. Le nombre des demandes irrégulières a un effet à la hausse sur la charge de travail liée aux examens comme sur la durée de la procédure.



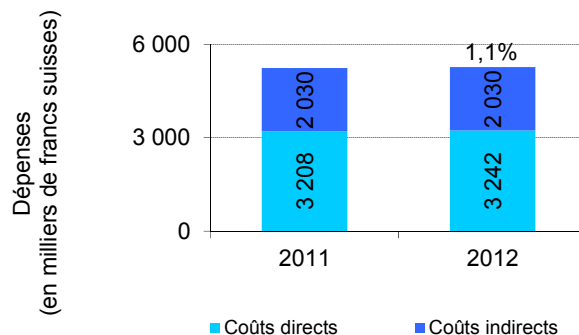
Analyse de la charge de travail

12. Comme l'illustrent les indicateurs ci-dessus, la charge de travail du système de La Haye subit l'influence de plusieurs paramètres autres que le nombre des demandes et des renouvellements. Ces derniers représentent 60% du nombre des demandes reçues seulement. Ce pourcentage devrait diminuer considérablement dans les années à venir avec l'adhésion de parties contractantes dont les offices émettront systématiquement des décisions d'octroyer ou de refuser la protection. Par conséquent, les indicateurs de coût et l'estimation des ressources nécessaires prennent en compte tous les paramètres de la charge de travail susmentionnés.

Ressources

13. Les coûts de production ont été divisés en coûts directs et indirects. Les coûts directs correspondent aux dépenses des groupes organisationnels du système de La Haye (administration du système et des programmes de La Haye). Les coûts indirects comprennent les dépenses des groupes organisationnels qui appuient le système de La Haye (p. ex. locaux, informatique). Ces dépenses ont été estimées au prorata pour tenir compte des coûts attribuables au système de La Haye uniquement.

Coûts de production du système de La Haye



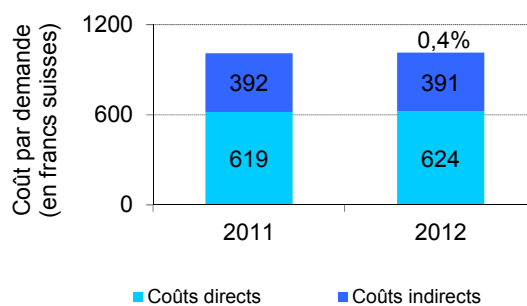
Indicateurs du coût unitaire

14. Le coût unitaire est le coût total moyen d'une unité produite. Il peut être ventilé comme suit :

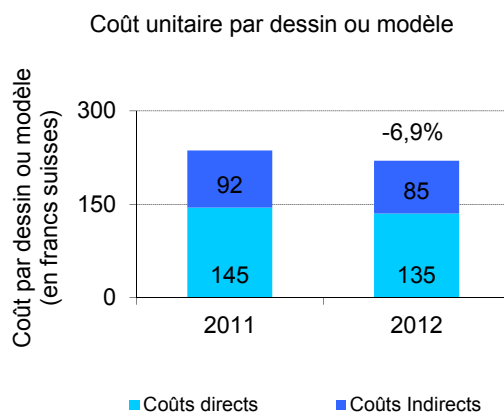
- Coût unitaire par demande, une demande étant un enregistrement ou un renouvellement; il représente les coûts de traitement des demandes liées à l'“acquisition de droits” qui interviennent pour environ 94% dans les recettes provenant des taxes du système de La Haye.
- Coût unitaire par dessin ou modèle; pas moins de 100 dessins ou modèles peuvent figurer dans un seul enregistrement. Il représente les coûts de traitement des demandes liées à l'“acquisition de droits” sur une base individuelle.
- Coût unitaire par enregistrement, qui englobe tous les enregistrements inscrits au registre international; il montre donc les coûts de la tenue à jour du registre et inclut la charge de travail toute entière.

Coût unitaire par demande

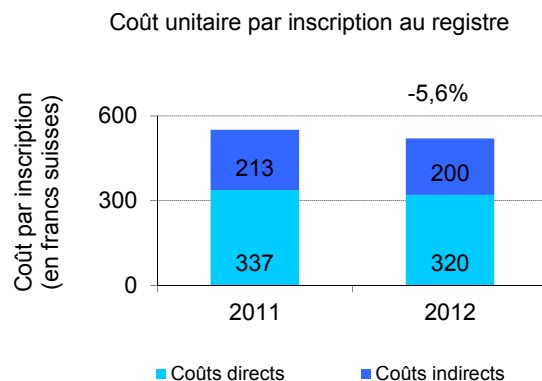
Coût unitaire par demande



Coût unitaire par dessin ou modèle



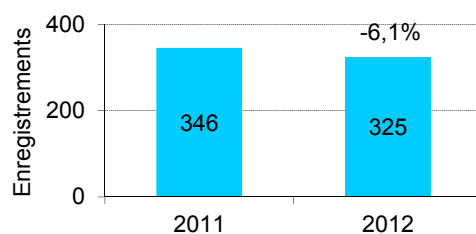
Coût unitaire par enregistrement



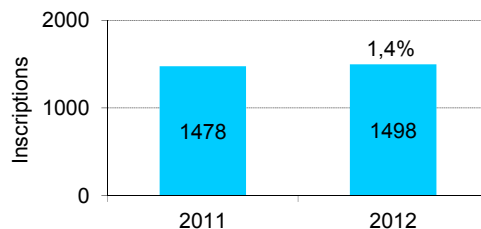
Productivité

15. La productivité est considérée comme étant le nombre d'unités de production, c'est-à-dire les demandes, les dessins ou modèles et les enregistrements, tels qu'ils sont définis dans les indicateurs du coût unitaire, divisé par le nombre de personnes de personnes employées à la fin de chaque année.

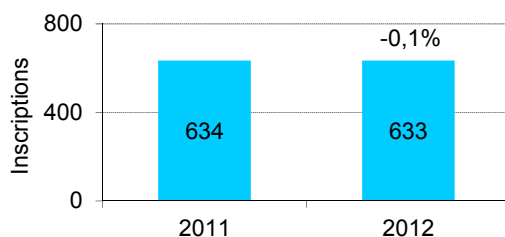
Acquisition des droits - Demandes par employé



Acquisition des droits - Dessins ou modèles par employé



Registre - Enregistrements par employé

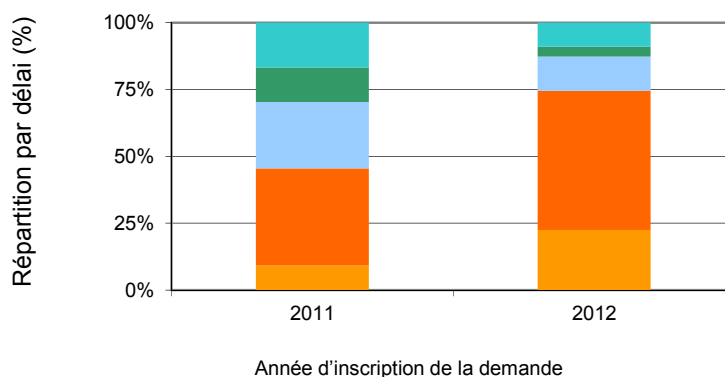


Délais pour une demande ordinaire au titre du système de La Haye

16. Cet indicateur rend compte des délais de traitement des demandes internationales d'enregistrement. Il représente le temps que nécessite le Bureau international pour inscrire une demande ordinaire internationale au registre. Il couvre les processus suivants : numérisation, saisie des données, examen de forme, contrôle des taxes et traduction. Le délai de traitement va de la réception du document à son inscription au registre international.

Délai d'une demande ordinaire

■ < 1 semaine
 ■ < 2 semaines
 ■ < 3 semaines
 ■ < 4 semaines
 ■ > 4 semaines



ANNEXE VIII RESSOURCES DES FONDS FIDUCIAIRES POTENTIELLEMENT DISPONIBLES POUR LES ACTIVITES DE PROGRAMME EN 2014-2015

Tableau 20. Ressources des fonds fiduciaires potentiellement disponibles pour les activités de programme en 2014-2015 (par donateur)
(en milliers de francs suisses)¹

Fonds fiduciaire	Solde prévu fin 2013	Contributions prévues pour 2014-2015 ²	Montant estimatif disponibles pour les activités de programme en 2014-2015
Australie ⁴	1 141	-	1 141
<i>Brésil</i>			
Brésil/propriété intellectuelle et innovation	180	950	1 130
Brésil/coopération Sud-Sud	200	400	600
<i>Sous-total, Brésil</i>	<i>380</i>	<i>1 350</i>	<i>1 730</i>
Mexique ³	-	251	251
Programme ibéro-américain sur la propriété industrielle ³	30	52	82
<i>Finlande</i>			
Finlande/droit d'auteur I ⁵	-	-	-
Finlande/droit d'auteur II ⁵	-	-	-
Finlande/droit d'auteur III ⁵	200	-	200
<i>Sous-total, Finlande</i>	<i>200</i>	<i>-</i>	<i>200</i>
<i>France</i>			
France/propriété intellectuelle	727	600	1 327
<i>Sous-total, France</i>	<i>727</i>	<i>600</i>	<i>1 327</i>
Italie ⁷	300	600	900
<i>Japon</i>			
Japon/droit d'auteur ³	283	938	1 221
Japon/propriété intellectuelle/Afrique	507	2 200	2 707
Japon/propriété intellectuelle ³	1 884	6 160	8 044
<i>Sous-total, Japon</i>	<i>2 674</i>	<i>9 298</i>	<i>11 972</i>
Portugal	98	100	198
<i>République de Corée</i>			
République de Corée (propriété intellectuelle) ³	1 118	1 347	2 465
République de Corée (droit d'auteur) ³	533	660	1 193
République de Corée (éducation)	150	400	550
<i>Sous-total, République de Corée</i>	<i>1 801</i>	<i>2 407</i>	<i>4 208</i>
Espagne	64	400	464
<i>États-Unis d'Amérique</i>			
États-Unis d'Amérique/droit d'auteur ³	115	500	615
<i>Sous-total, États-Unis d'Amérique</i>	<i>115</i>	<i>500</i>	<i>615</i>
Union européenne/Pakistan ⁶	521	-	521
TOTAL	8 051	15 558	23 609

¹ Les chiffres ne comprennent pas les ajustements pour taux d'intérêt et taux de change. Il est à noter également que ces fonds financent en général des activités qui portent sur une période excédant un exercice biennal ou qui sont à cheval sur deux exercices, à mesure que les recettes sont perçues et les dépenses encourues.

² Cette colonne est purement indicative et repose sur les précédents schémas de financement. Elle ne représente pas les engagements des États membres sauf lorsque l'accord de fonds fiduciaire prévoit un tel engagement.

³ Les contributions annuelles sont variables, des fluctuations ayant été constatées d'une année à l'autre.

⁴ La contribution initiale au Fonds fiduciaire de l'Australie couvre la période 2012-2015. Ce fonds est géré par le programme 21 et exécuté par plusieurs programmes spécialisés.

⁵ Futures contributions possibles pour 2014-2015 à confirmer avec les donateurs

⁶ Il est prévu que le Fonds fiduciaire Union européenne/Pakistan sera achevé en 2014.

⁷ Le Fonds fiduciaire de l'Italie est géré par le programme 9 et comprend des activités liées au PATENTSCOPE (programme 13).

Tableau 21. Ressources des fonds fiduciaires potentiellement disponibles pour les activités de programme en 2014-2015 (par programme)
(en milliers de francs suisses)

Programme	Donateur	Solde prévu fin 2013	Contributions prévues 2014-2015	Montant estimatif disponible pour les activités de programme en 2014-2015
Programme 3	Finlande/droit d'auteur I ^b	-	-	-
	Finlande/droit d'auteur II ^b	-	-	-
	Finlande/droit d'auteur III ^b	200	-	200
	Japon/droit d'auteur ³	283	938	1 221
	République de Corée (droit d'auteur) ³	533	660	1 193
	États-Unis d'Amérique/droit d'auteur ³	115	500	615
Total programme 3		1 131	2 098	3 229
Programme 9				
<i>Afrique</i>	France/propriété intellectuelle	727	600	1 327
	Italie ^f	300	600	900
	Japon/propriété intellectuelle/Afrique	507	2 200	2 707
	Portugal	98	100	198
<i>Sous-total Afrique</i>		1 632	3 500	5 132
<i>Asie-Pacifique</i>	Japon/propriété intellectuelle ³	1 884	6 160	8 044
	République de Corée (propriété intellectuelle) ³	1 118	1 347	2 465
	Union européenne/Pakistan ^b	521	-	521
<i>Sous-total Asie-Pacifique</i>		3 523	7 507	11 030
<i>Amérique latine</i>				
	Espagne	64	400	464
	Mexique ³	-	251	251
	Programme ibéro-américain sur la propriété industrielle ³	30	52	82
<i>Sous-total Amérique latine</i>		94	703	797
Total programme 9		5 249	11 710	16 959
Programme 11	République de Corée (éducation)	150	400	550
Programme 20	Brésil/propriété intellectuelle et innovation	180	950	1 130
	Brésil/coopération Sud-Sud	200	400	600
Total programme 20		380	1 350	1 730
Programme 21	Australie ⁴	1 141	-	1 141
TOTAL		8 051	15 558	23 609

Prière de se référer aux notes de bas de page du tableau 20.

ANNEXE IX INCIDENCES DE L'ADOPTION DES NORMES IPSAS SUR LES PRATIQUES BUDGETAIRES

1. À la quarante-troisième session des assemblées, tenue du 24 septembre au 3 octobre 2007, les États membres ont approuvé le principe de l'adoption par l'OMPI des normes IPSAS avant 2010 (voir le document A/43/5). Cette décision s'inscrivait dans le cadre d'une initiative engagée à l'échelle de l'ensemble du système des Nations Unies et approuvée par l'Assemblée générale (A/RES/60/283 (IV) 1) et visait à remplacer les normes comptables du système des Nations Unies (normes UNSAS) existantes par les normes IPSAS, internationalement reconnues. Par conséquent, à partir de l'année 2010, les états financiers de l'OMPI sont établis selon les normes IPSAS.

2. Le budget de l'OMPI continue d'être adopté par les assemblées pour une période de deux ans. Selon les normes IPSAS, l'Organisation doit présenter des états financiers chaque année. À cette fin, les chiffres relatifs au budget annuel sont fournis pour les recettes et pour les dépenses.

3. Il convient de rappeler que, dans le cadre de l'approbation du programme et budget pour 2010-2011, les États membres ont approuvé la manière de procéder en ce qui concerne la présentation annuelle du budget approuvé pour l'exercice biennal. Le tableau ci-après présente les montants au titre des recettes annuelles conformément à cette manière de procéder pour le programme et budget 2014-2015.

Tableau 22. Recettes annuelles 2004-2015
(en millions de francs suisses)

	Montants effectifs pour 2004	Montants effectifs pour 2005	Montants effectifs pour 2006	Montants effectifs pour 2007	Montants effectifs pour 2008	Montants effectifs pour 2009	Montants effectifs pour 2010	Montants effectifs pour 2011	Montants effectifs pour 2012	Montants estimés pour 2013	Montants estimés pour 2014	Montants estimés pour 2015
Contributions statutaires	17,2	17,2	17,3	17,4	17,4	17,4	17,4	17,4	17,5	17,6	17,6	17,6
Recettes provenant des taxes												
Système du PCT	194,0	206,7	222,5	228,6	229,4	214,2	213,6	221,2	262,0	262,6	268,8	276,8
Système de Madrid	27,2	33,6	43,0	47,3	49,4	45,4	48,4	51,2	52,8	53,1	56,4	58,2
Système de La Haye	2,6	2,4	2,4	2,6	2,8	2,6	3,0	3,0	3,1	3,1	3,9	4,7
Système de Lisbonne	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Sous-total, recettes provenant des taxes	223,7	242,7	268,0	278,5	281,7	262,1	265,0	275,3	317,9	318,8	329,1	339,7
Arbitrage	1,0	1,4	1,6	1,6	1,6	1,7	1,8	1,5	1,6	1,4	1,4	1,4
Publications	2,2	2,2	1,5	1,2	0,6	0,6	0,5	0,7	0,6	0,5	0,6	0,6
Divers												
Intérêts financiers	4,3	4,7	6,4	9,4	10,1	7,8	5,1	4,3	1,3	1,4	0,8	0,8
Autres	2,1	3,9	2,5	3,9	2,6	3,9	2,7	1,2	2,1	2,1	1,9	1,9
Sous-total, divers	6,3	8,6	9,0	13,3	12,6	11,7	7,8	5,5	3,4	3,5	2,7	2,7
TOTAL, RECETTES	250,6	272,2	297,3	312,0	313,9	293,5	292,5	300,3	341,1	341,7	351,3	362,0

4. En ce qui concerne le budget 2014-2015 des dépenses de l'OMPI, les chiffres du budget pour l'exercice biennal ont été divisés par deux afin d'établir le budget annuel. Cela est conforme à la division annuelle du budget 2012-2013 et tient compte du fait que les dépenses de personnel ont été établies sur la base des coûts standard biennaux. Le tableau ci-après donne les montants au titre des dépenses annuelles en conséquence.

Tableau 23. Dépenses annuelles 2004-2015
(en millions de francs suisses)

	Montants effectifs pour 2004	Montants effectifs pour 2005	Montants effectifs pour 2006	Montants effectifs pour 2007	Montants effectifs pour 2008	Montants effectifs pour 2009	Montants effectifs pour 2010	Montants effectifs pour 2011	Montants effectifs pour 2012	Budget 2013 (budget 2012-2013 après virements moins montants effectifs pour 2012)	Montants estimés pour 2014	Montants estimés pour 2015	
Ressources en personnel													
Postes	142,9	157,9	153,6	159,6	165,3	171,8	171,7	170,0	174,4		189,2	199,6	199,6
Personnel temporaire	33,8	29,6	29,3	28,2	26,3	28,5	26,2	27,6	23,6		21,2	23	23
Administrateurs temporaires													
Agents temporaires de la catégorie des services généraux													
[Consultants]	8,2	6,0	5,6	5,0	3,9	5,7	5,8	7,1					
[Fonctionnaires temporaires]	25,6	23,6	23,8	23,2	22,5	22,8	20,4	20,5					
Autres dépenses de personnel	-	-	-	-	-	-	-	-	-		2,4	1,2	1,2
Sous-total	176,7	187,5	182,9	187,8	191,6	200,3	197,8	197,6	198,0		212,7	223,5	223,5
Autres ressources													
Stagiaires et bourses					0,3	0,2	0,4	0,7	1,6		2,3	3,0	3,0
Voyages et bourses	7,2	12,7	13,4	21,5	18,0	16,1	15,7	17,6	13,7		23,9	15,8	15,8
Services contractuels*	23,4	21,6	22,6	33,5	34,8	40,9	37,1	46,1	49,6		92,7	65,8	65,8
Dépenses de fonctionnement	39,1	34,2	31,9	31,8	30,4	32,0	34,8	33,1	24,1		22,0	24,5	24,5
Matériel et fournitures	3,3	5,6	2,0	5,1	6,6	5,6	3,6	4,4	3,1		4,6	3,9	3,9
Sous-total	73,0	74,0	69,9	91,9	90,1	94,7	91,5	101,9	92,1		145,6	113,1	113,1
TOTAL, DÉPENSES	249,7	261,5	252,9	279,8	281,7	295,1	289,4	299,5	290,1		358,3	336,6	336,6

*Les services contractuels ont été reformulés pour la période 2004-2009 afin d'inclure les contrats de louage de services en raison du changement apporté en avril 2010

ANNEXE X BUDGET 2014-2015 PAR RESULTAT ESCOMPTE ET PAR PROGRAMME

Numéro et description du résultat escompté	Budget par résultat escompté et par programme (en milliers de francs suisses)																															Total by Expected Result	
	Pag. 1	Pag. 2	Pag. 3	Pag. 4	Pag. 5	Pag. 6	Pag. 7	Pag. 8	Pag. 9	Pag. 10	Pag. 11	Pag. 12	Pag. 13	Pag. 14	Pag. 15	Pag. 16	Pag. 17	Pag. 18	Pag. 19	Pag. 20	Pag. 21	Pag. 22	Pag. 23	Pag. 24	Pag. 25	Pag. 26	Pag. 27	Pag. 28	Pag. 29	Pag. 31	UA		
Renforcement de la coopération entre les Etats membres en ce qui concerne l'élaboration de cadres normatifs internationaux équilibrés dans le domaine de la propriété intellectuelle et du consensus sur des questions concrètes donnant lieu à des instruments internationaux	2 285	3 808	3 916	5 725	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	15 734
Cadres législatifs, réglementaires et politiques adoptés et équilibrés en matière de propriété intellectuelle	2 665	1 429	1 841	-	-	-	-	-	1 080	755	-	-	-	-	-	130	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	7 900
Protection renforcée des emblèmes d'Etats et des noms et initiales d'organismes internationaux	-	439	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	439	
Utilisation accrue de la voie PCT pour le dépôt des demandes internationales de brevet	-	-	-	24 105	-	-	-	-	1 157	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	26 420	
Amélioration du système du PCT	-	-	-	3 106	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	3 106	
Amélioration de la productivité et de la qualité de service des opérations du PCT	-	-	-	172 856	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	172 856	
Utilisation élargie et améliorée du système de Madrid, notamment par les pays en développement et les PMA	-	-	-	-	-	-	-	-	-	231	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	5 953	
Amélioration de la productivité et de la qualité de service des opérations de La Haye	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	2 351	
Utilisation élargie et améliorée des systèmes de Madrid et de Lisbonne, notamment par les pays en développement et les PMA	-	-	-	-	-	-	-	-	-	231	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	15 878	
Amélioration de la productivité et de la qualité de service des opérations des systèmes de Madrid et de Lisbonne	-	-	-	-	-	-	-	-	-	40 932	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	40 932	
De plus en plus de liges internationaux ou nationaux de médiation, arbitrage et d'autres modes extrajudiciaires de règlement des litiges de l'OMPI	-	-	-	-	-	-	-	-	-	149	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	3 857	
Protection efficace de la propriété intellectuelle dans les GTLD et les ccTLD	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	7 889	
Statistiques et plans nationaux en matière d'innovation et de propriété intellectuelle conformes aux objectifs de développement nationaux	-	-	-	-	-	-	-	-	-	10 946	2 594	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	13 830	
Renforcement des capacités en matière de ressources humaines pour répondre aux nombreuses exigences en ce qui concerne l'utilisation efficace de la propriété intellectuelle au service du développement dans les pays en développement, les PMA et les pays en transition	-	-	-	4 188	2 139	-	-	-	-	13 708	2 033	11 883	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	37 904	
Intégration des recommandations du Plan d'action pour le développement dans les travaux de l'OMPI	-	-	-	-	-	-	-	-	-	4 341	367	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	4 709
Mécanismes et programmes de coopération renforcés, adaptés aux besoins des pays en développement et des PMA	-	487	-	-	-	-	-	-	-	4 737	256	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	5 480
Système actualisé et modérément accéré des classifications internationales et des normes de l'OMPI pour faciliter l'accès des parties prenantes dans le monde à l'information en matière de propriété intellectuelle, ainsi que l'utilisation et la diffusion de celle-ci	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	7 317	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	7 317
Amélioration de l'accessibilité et de l'utilisation de l'information en matière de propriété intellectuelle par les institutions compétentes et le public afin de promouvoir l'innovation et la créativité	-	-	-	2 536	-	-	-	-	994	-	-	-	1 882	7 638	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	15 212
Élargissement de la portée géographique du contenu et de l'utilisation des bases de données mondiales de l'OMPI en matière de propriété intellectuelle	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	2 810	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	2 810

Numéro et description du résultat escompté	Budget par résultat escompté et par programme (en milliers de francs suisses)																			Total by Expected Result													
	Prg. 1	Prg. 2	Prg. 3	Prg. 4	Prg. 5	Prg. 6	Prg. 7	Prg. 8	Prg. 9	Prg. 10	Prg. 11	Prg. 12	Prg. 13	Prg. 14	Prg. 15	Prg. 16	Prg. 17	Prg. 18	Prg. 19		Prg. 20	Prg. 21	Prg. 22	Prg. 23	Prg. 24	Prg. 25	Prg. 26	Prg. 27	Prg. 28	Prg. 29	Prg. 31	UA	
IV.4	-	2 883	-	-	-	-	-	2 704	1 047	-	-	-	-	-	12 386	-	-	-	-	552	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	19 572
V.1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	2 141	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	2 141	
V.2	-	1 065	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	3 195	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	4 261	
VI.1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	429	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	429	
VI.2	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1 124	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1 124	
VII.2	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	5 223	-	304	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	5 527	
VII.3	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	2 032	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	2 032	
VIII.1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	12 302	848	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	13 150	
VIII.2	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	5 223	313	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	5 536	
VIII.3	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	6 883	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	6 883	
VIII.4	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1 771	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1 771	
VIII.5	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	4 578	273	-	-	-	-	1 105	-	-	-	-	-	-	5 956	
IX.1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	8 312	12 276	44 878	43 549	40 324	765	-	-	150 104		
IX.2	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	9 152	16 372	11 285	-	-	-	-	-	-	36 809		
IX.3	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1 048	1 923	-	-	-	-	-	-	-	2 971		
IX.4	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1 417	1 720	-	10 786	69	-	-	13 982		
IX.8	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1 524	-	-	5 116	-	-	-	-	6 641		
UA	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	4 327		
Total by Program	4 950	6 162	16 430	7 864	200 067	55 245	11 175	4 341	34 536	8 443	11 883	7 317	4 692	7 639	12 386	5 336	3 989	7 254	17 525	13 335	19 294	28 132	23 561	47 400	45 269	5 116	40 324	10 786	834	7 587	4 327	673 200	

ANNEXE XI BUDGET 2014-2015 PAR RESULTAT ESCOMPTE

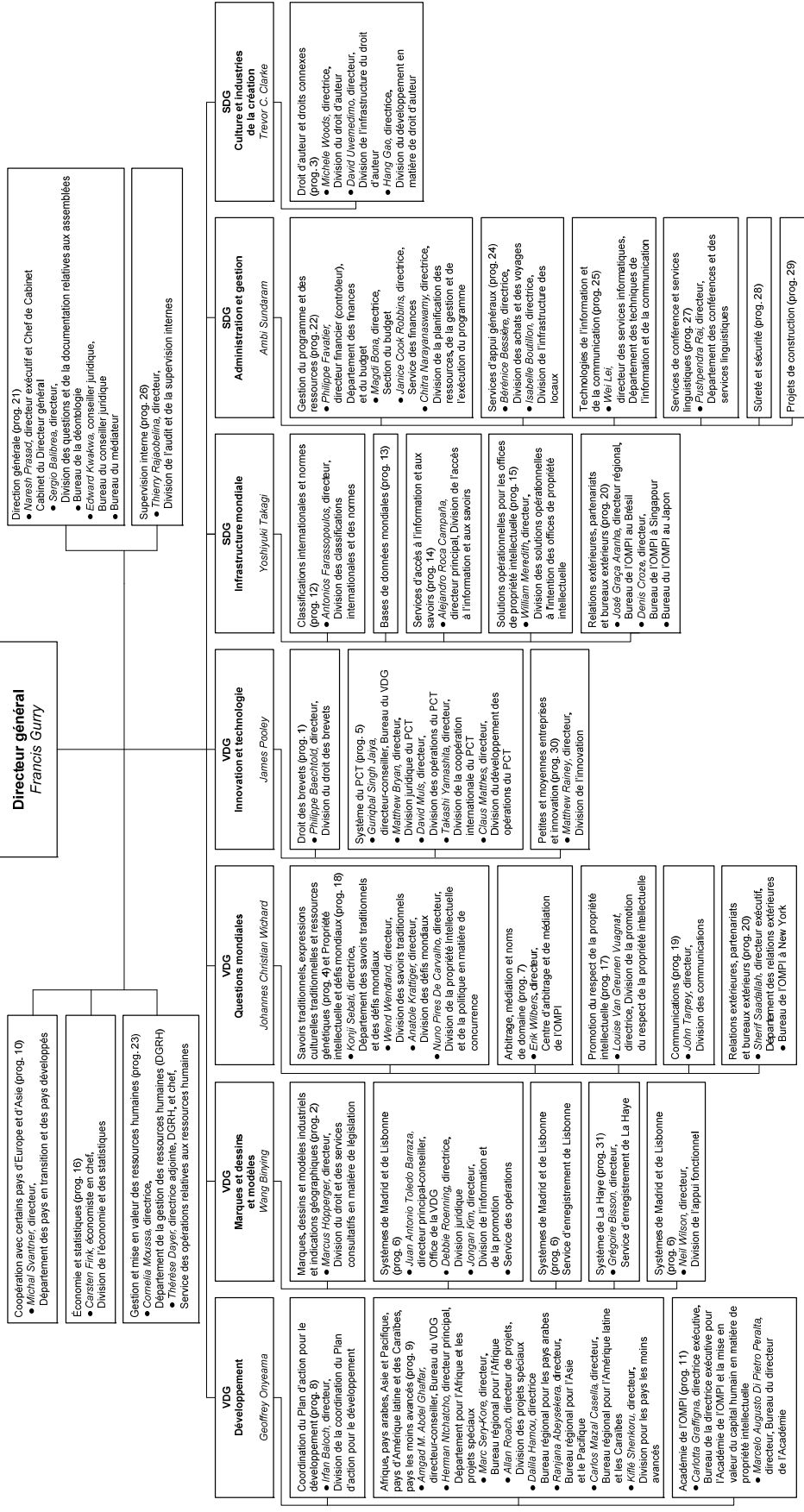
<i>Numéro et description du résultat escompté</i>	<i>Budget approuvé pour 2012-2013</i>	<i>Budget 2012-2013 après virements</i>	<i>Budget proposé pour 2014-2015</i>
I.1 Renforcement de la coopération entre les États membres en ce qui concerne l'élaboration de cadres normatifs internationaux équilibrés dans le domaine de la propriété intellectuelle et du consensus sur des questions concrètes donnant lieu à des instruments internationaux	15 256	15 594	15 734
I.2 Cadres législatifs, réglementaires et politiques adaptés et équilibrés en matière de propriété intellectuelle	10 080	10 292	7 900
I.3 Protection renforcée des emblèmes d'États et des noms et emblèmes d'organisations internationales intergouvernementales	556	718	439
II.1 Utilisation accrue de la voie PCT pour le dépôt des demandes internationales de brevet	23 938	22 848	26 420
II.2 Amélioration du système du PCT	3 225	3 263	3 106
II.3 Amélioration de la productivité et de la qualité de service des opérations du PCT	152 098	150 933	172 856
II.4 Utilisation élargie et améliorée du système de La Haye, notamment par les pays en développement et les PMA	4 338	4 394	5 953
II.5 Amélioration de la productivité et de la qualité de service des opérations de La Haye	2 633	2 512	2 351
II.6 Utilisation élargie et améliorée des systèmes de Madrid et de Lisbonne, notamment par les pays en développement et les PMA	9 387	9 057	15 878
II.7 Amélioration de la productivité et de la qualité de service des opérations des systèmes de Madrid et de Lisbonne	43 445	42 183	40 932
II.8 De plus en plus de litiges internationaux ou nationaux de propriété intellectuelle sont évités ou réglés par la médiation, l'arbitrage et d'autres modes extrajudiciaires de règlement des litiges de l'OMPI	3 175	3 260	3 557
II.9 Protection efficace de la propriété intellectuelle dans les gTLD et les ccTLD	7 409	6 715	7 889
III.1 Stratégies et plans nationaux en matière d'innovation et de propriété intellectuelle conformes aux objectifs de développement nationaux	10 570	11 792	13 530
III.2 Renforcement des capacités en matière de ressources humaines pour pouvoir répondre aux nombreuses exigences en ce qui concerne l'utilisation efficace de la propriété intellectuelle au service du développement dans les pays en développement, les PMA et les pays en transition	46 436	46 159	37 904
III.3 Intégration des recommandations du Plan d'action pour le développement dans les travaux de l'OMPI	6 943	4 366	4 709
III.4 Mécanismes et programmes de coopération renforcés, adaptés aux besoins des pays en développement et des PMA	1 517	1 018	5 480

	<i>Numéro et description du résultat escompté</i>	<i>Budget approuvé pour 2012-2013</i>	<i>Budget 2012-2013 après virements</i>	<i>Budget proposé pour 2014-2015</i>
IV.1	Système actualisé et mondialement accepté des classifications internationales et des normes de l'OMPI pour faciliter l'accès des parties prenantes dans le monde à l'information en matière de propriété intellectuelle, ainsi que l'utilisation et la diffusion de celle-ci	6 932	6 976	7 317
IV.2	Amélioration de l'accessibilité et de l'utilisation de l'information en matière de propriété intellectuelle par les institutions compétentes et le public afin de promouvoir l'innovation et la créativité	14 974	16 192	15 212
IV.3	Élargissement de la portée géographique du contenu et de l'utilisation des bases de données mondiales de l'OMPI en matière de propriété intellectuelle	3 369	2 072	2 810
IV.4	Amélioration de l'infrastructure technique et du savoir pour les offices de propriété intellectuelle et d'autres institutions de propriété intellectuelle, leur permettant de fournir à leurs parties prenantes des services améliorés (moins chers, plus rapides, de meilleure qualité)	16 832	15 586	19 572
V.1	Utilisation élargie et améliorée de l'information statistique de l'OMPI relative à la propriété intellectuelle	1 569	1 875	2 141
V.2	Utilisation élargie et améliorée des analyses économiques de l'OMPI aux fins de l'élaboration des politiques	7 709	7 483	4 261
VI.1	Progrès du dialogue international de politique générale entre les États membres de l'OMPI en ce qui concerne la promotion du respect de la propriété intellectuelle, compte tenu de la recommandation n° 45 du Plan d'action pour le développement	635	468	429
VI.2	Coopération et coordination systématiques et efficaces entre les travaux de l'OMPI et ceux d'autres organisations internationales dans le domaine de la promotion du respect de la propriété intellectuelle	785	798	1 124
VII.2	Adoption généralisée de plates-formes permettant de renforcer la coopération entre les pays développés et les pays en développement, notamment les PMA, pour relever certains défis mondiaux du point de vue de la propriété intellectuelle	5 913	6 367	5 527
VII.3	Crédibilité croissante de l'OMPI en tant qu'instance d'analyse des questions relatives à la propriété intellectuelle et à la politique en matière de concurrence	1 381	1 395	2 032
VIII.1	Communication plus efficace avec le grand public concernant la propriété intellectuelle et le rôle de l'OMPI	13 664	13 571	13 150
VIII.2	Amélioration de l'orientation vers les services et de la réactivité à la demande	2 935	2 698	5 536
VIII.3	Engagement réel auprès des États membres	5 311	4 400	6 883
VIII.4	Échanges ouverts, transparents et dynamiques avec les parties prenantes non gouvernementales	1 194	1 177	1 771
VIII.5	L'OMPI collabore efficacement avec d'autres processus et instances de négociation de l'ONU et d'autres organisations intergouvernementales	5 422	4 900	5 956
IX.1	Services d'appui efficaces, efficaces, de qualité et tournés vers la clientèle, à l'intention à la fois des clients internes et des parties prenantes externes	144 435	137 071	150 104

Projet de programme et budget pour 2014-2015

	<i>Numéro et description du résultat escompté</i>	<i>Budget approuvé pour 2012-2013</i>	<i>Budget 2012-2013 après virements</i>	<i>Budget proposé pour 2014-2015</i>
IX.2	Un Secrétariat réactif, fonctionnant harmonieusement et doté de ressources humaines bien gérées et compétentes, à même d'obtenir des résultats concrets	44 006	43 893	36 809
IX.3	Un environnement de travail stimulant étayé par un cadre réglementaire efficace et des voies appropriées pour répondre aux préoccupations du personnel	1 038	988	2 971
IX.4	Une Organisation écologiquement et socialement responsable assurant la sûreté et la sécurité du personnel, des délégués, des visiteurs, de l'information et des biens	15 770	14 241	13 992
IX.8	Renforcement de l'obligation redditionnelle, de l'apprentissage institutionnel, de l'optimisation des ressources financières, de l'administration, du contrôle interne et de la gestion institutionnelle avec le concours d'une supervision indépendante efficace	5 050	4 837	6 641
UA	Ressources non affectées	7 503	26 319	4 327
	Total	647 430	648 411	673 200

ANNEXE XII ORGANIGRAMME DE L'OMPI



Conformément à l'article 2.5 du Règlement financier et à la règle 102.2.a) de son règlement d'exécution, l'organigramme détaillé du Bureau international, indiquant les noms des directeurs et des chefs de programme figurant ci-dessus est présenté aux États membres pour information. Un organigramme détaillé indiquant les diverses unités de l'Organisation peut également être consulté sur le site Web de l'OMPI. Veuillez noter que le présent organigramme sera périodiquement actualisé.

V. APPENDICES

Appendice A	Contributions des États membres
Appendice B	Définition des rubriques budgétaires
Appendice C	Coûts standard appliqués au calcul des dépenses de personnel
Appendice D	Formules de flexibilité
Appendice E	Sigles et abréviations utilisés dans le présent document

APPENDICE A CONTRIBUTIONS DES ÉTATS MEMBRES

(en francs suisses)

États membres d'une ou de plusieurs unions financées par des contributions	Classe de contribution	Unités de contribution 2014-2015	Contribution ¹ 2014	Contribution ¹ 2014	Contributions 2014-2015
Afghanistan ²	<i>Ster</i>	0,03125	1 424	1 424	2 848
Afrique du Sud	<i>IVbis</i>	7,5	341 842	341 842	683 684
Albanie	<i>IX</i>	0,25	11 395	11 395	22 790
Algérie	<i>IX</i>	0,25	11 395	11 395	22 790
Allemagne	<i>I</i>	25	1 139 475	1 139 475	2 278 950
Andorre	<i>IX</i>	0,25	11 395	11 395	22 790
Angola	<i>Ster</i>	0,03125	1 424	1 424	2 848
Antigua-et-Barbuda	<i>Sbis</i>	0,0625	2 849	2 849	5 698
Arabie saoudite	<i>VII</i>	1	45 579	45 579	91 158
Argentine	<i>VIbis</i>	2	91 158	91 158	182 316
Arménie	<i>IX</i>	0,25	11 395	11 395	22 790
Australie	<i>III</i>	15	683 685	683 685	1 367 370
Autriche	<i>IVbis</i>	7,5	341 842	341 842	683 684
Azerbaïdjan	<i>IX</i>	0,25	11 395	11 395	22 790
Bahamas	<i>Sbis</i>	0,0625	2 849	2 849	5 698
Bahreïn	<i>S</i>	0,125	5 697	5 697	11 394
Bangladesh	<i>Ster</i>	0,03125	1 424	1 424	2 848
Barbade	<i>Sbis</i>	0,0625	2 849	2 849	5 698
Bélarus	<i>IX</i>	0,25	11 395	11 395	22 790
Belgique	<i>III</i>	15	683 685	683 685	1 367 370
Belize	<i>Sbis</i>	0,0625	2 849	2 849	5 698
Bénin	<i>Ster</i>	0,03125	1 424	1 424	2 848
Bhoutan	<i>Ster</i>	0,03125	1 424	1 424	2 848
Bolivie (État plurinational de)	<i>Sbis</i>	0,0625	2 849	2 849	5 698
Bosnie-Herzégovine	<i>Sbis</i>	0,0625	2 849	2 849	5 698
Botswana	<i>Sbis</i>	0,0625	2 849	2 849	5 698
Brésil	<i>VIbis</i>	2	91 158	91 158	182 316
Brunéi Darussalam	<i>S</i>	0,125	5 697	5 697	11 394
Bulgarie	<i>VIbis</i>	2	91 158	91 158	182 316
Burkina Faso	<i>Ster</i>	0,03125	1 424	1 424	2 848
Burundi	<i>Ster</i>	0,03125	1 424	1 424	2 848
Cambodge	<i>Ster</i>	0,03125	1 424	1 424	2 848
Cameroun	<i>Sbis</i>	0,0625	2 849	2 849	5 698
Canada	<i>IV</i>	10	455 790	455 790	911 580
Cap-Vert	<i>Sbis</i>	0,0625	2 849	2 849	5 698
Chili	<i>IX</i>	0,25	11 395	11 395	22 790
Chine	<i>IVbis</i>	7,5	341 842	341 842	683 684
Chypre	<i>S</i>	0,125	5 697	5 697	11 394
Colombie	<i>IX</i>	0,25	11 395	11 395	22 790
Comores	<i>Ster</i>	0,03125	1 424	1 424	2 848
Congo	<i>Sbis</i>	0,0625	2 849	2 849	5 698
Costa Rica	<i>S</i>	0,125	5 697	5 697	11 394
Côte d'Ivoire	<i>Sbis</i>	0,0625	2 849	2 849	5 698
Croatie	<i>VIII</i>	0,5	22 789	22 789	45 578
Cuba	<i>S</i>	0,125	5 697	5 697	11 394
Danemark	<i>IV</i>	10	455 790	455 790	911 580
Djibouti	<i>Ster</i>	0,03125	1 424	1 424	2 848
Dominique	<i>Sbis</i>	0,0625	2 849	2 849	5 698
Égypte	<i>IX</i>	0,25	11 395	11 395	22 790
El Salvador	<i>Sbis</i>	0,0625	2 849	2 849	5 698
Émirats arabes unis	<i>IX</i>	0,25	11 395	11 395	22 790
Équateur	<i>S</i>	0,125	5 697	5 697	11 394
Érythrée ²	<i>Ster</i>	0,03125	1 424	1 424	2 848
Espagne	<i>IV</i>	10	455 790	455 790	911 580

Projet de programme et budget pour 2014-2015

États membres d'une ou de plusieurs unions financées par des contributions	Classe de contribution	Unités de contribution 2014-2015	Contribution ¹ 2014	Contribution ¹ 2014	Contributions 2014-2015
Estonie	IX	0,25	11 395	11 395	22 790
États-Unis d'Amérique	I	25	1 139 475	1 139 475	2 278 950
Éthiopie ²	Ster	0,03125	1 424	1 424	2 848
Ex-République yougoslave de Macédoine	VIII	0,5	22 789	22 789	45 578
Fédération de Russie	IV	10	455 790	455 790	911 580
Fidji	Sbis	0,0625	2 849	2 849	5 698
Finlande	IV	10	455 790	455 790	911 580
France	I	25	1 139 475	1 139 475	2 278 950
Gabon	S	0,125	5 697	5 697	11 394
Gambie	Ster	0,03125	1 424	1 424	2 848
Géorgie	IX	0,25	11 395	11 395	22 790
Ghana	Sbis	0,0625	2 849	2 849	5 698
Grèce	VI	3	136 737	136 737	273 474
Grenade	Sbis	0,0625	2 849	2 849	5 698
Guatemala	S	0,125	5 697	5 697	11 394
Guinée	Ster	0,03125	1 424	1 424	2 848
Guinée-Bissau	Ster	0,03125	1 424	1 424	2 848
Guinée équatoriale	Ster	0,03125	1 424	1 424	2 848
Guyana	Sbis	0,0625	2 849	2 849	5 698
Haïti	Ster	0,03125	1 424	1 424	2 848
Honduras	Sbis	0,0625	2 849	2 849	5 698
Hongrie	VI	3	136 737	136 737	273 474
Inde	VIbis	2	91 158	91 158	182 316
Indonésie	VII	1	45 579	45 579	91 158
Iran (République islamique d')	VII	1	45 579	45 579	91 158
Iraq	S	0,125	5 697	5 697	11 394
Irlande	IV	10	455 790	455 790	911 580
Islande	VIII	0,5	22 789	22 789	45 578
Israël	VIbis	2	91 158	91 158	182 316
Italie	III	15	683 685	683 685	1 367 370
Jamaïque	Sbis	0,0625	2 849	2 849	5 698
Japon	I	25	1 139 475	1 139 475	2 278 950
Jordanie	S	0,125	5 697	5 697	11 394
Kazakhstan	IX	0,25	11 395	11 395	22 790
Kenya	Sbis	0,0625	2 849	2 849	5 698
Kirghizistan	IX	0,25	11 395	11 395	22 790
Kiribati	Ster	0,03125	1 424	1 424	2 848
Koweït ²	IX	0,25	11 395	11 395	22 790
Lesotho	Ster	0,03125	1 424	1 424	2 848
Lettonie	IX	0,25	11 395	11 395	22 790
Liban	S	0,125	5 697	5 697	11 394
Libéria	Ster	0,03125	1 424	1 424	2 848
Libye	IX	0,25	11 395	11 395	22 790
Liechtenstein	VIII	0,5	22 789	22 789	45 578
Lituanie	IX	0,25	11 395	11 395	22 790
Luxembourg	VII	1	45 579	45 579	91 158
Madagascar	Ster	0,03125	1 424	1 424	2 848
Malaisie	VIII	0,5	22 789	22 789	45 578
Malawi	Ster	0,03125	1 424	1 424	2 848
Maldives ²	Sbis	0,0625	2 849	2 849	5 698
Mali	Ster	0,03125	1 424	1 424	2 848
Malte	Sbis	0,0625	2 849	2 849	5 698
Maroc	S	0,125	5 697	5 697	11 394
Maurice	Sbis	0,0625	2 849	2 849	5 698
Mauritanie	Ster	0,03125	1 424	1 424	2 848
Mexique	IVbis	7,5	341 842	341 842	683 684
Micronésie (États fédérés de)	Sbis	0,0625	2 849	2 849	5 698
Monaco	VII	1	45 579	45 579	91 158
Mongolie	Sbis	0,0625	2 849	2 849	5 698
Monténégro	IX	0,25	11 395	11 395	22 790
Mozambique	Ster	0,03125	1 424	1 424	2 848

États membres d'une ou de plusieurs unions financées par des contributions	Classe de contribution	Unités de contribution 2014-2015	Contribution ¹ 2014	Contribution ¹ 2014	Contributions 2014-2015
Myanmar ²	<i>Ster</i>	0,03125	1 424	1 424	2 848
Namibie	<i>Sbis</i>	0,0625	2 849	2 849	5 698
Népal	<i>Ster</i>	0,03125	1 424	1 424	2 848
Nicaragua	<i>Sbis</i>	0,0625	2 849	2 849	5 698
Niger	<i>Ster</i>	0,03125	1 424	1 424	2 848
Nigéria	<i>S</i>	0,125	5 697	5 697	11 394
Norvège	<i>IV</i>	10	455 790	455 790	911 580
Nouvelle-Zélande	<i>VI</i>	3	136 737	136 737	273 474
Oman	<i>IX</i>	0,25	11 395	11 395	22 790
Ouganda	<i>Ster</i>	0,03125	1 424	1 424	2 848
Ouzbékistan	<i>IX</i>	0,25	11 395	11 395	22 790
Pakistan	<i>S</i>	0,125	5 697	5 697	11 394
Panama	<i>S</i>	0,125	5 697	5 697	11 394
Papouasie-Nouvelle-Guinée	<i>Sbis</i>	0,0625	2 849	2 849	5 698
Paraguay	<i>Sbis</i>	0,0625	2 849	2 849	5 698
Pays-Bas	<i>III</i>	15	683 685	683 685	1 367 370
Pérou	<i>IX</i>	0,25	11 395	11 395	22 790
Philippines	<i>IX</i>	0,25	11 395	11 395	22 790
Pologne	<i>VI</i>	3	136 737	136 737	273 474
Portugal	<i>IVbis</i>	7,5	341 842	341 842	683 684
Qatar	<i>IX</i>	0,25	11 395	11 395	22 790
République arabe syrienne	<i>S</i>	0,125	5 697	5 697	11 394
République centrafricaine	<i>Ster</i>	0,03125	1 424	1 424	2 848
République de Corée	<i>IVbis</i>	7,5	341 842	341 842	683 684
République démocratique du Congo	<i>Ster</i>	0,03125	1 424	1 424	2 848
République démocratique populaire lao	<i>Ster</i>	0,03125	1 424	1 424	2 848
République de Moldova	<i>IX</i>	0,25	11 395	11 395	22 790
République dominicaine	<i>S</i>	0,125	5 697	5 697	11 394
République populaire démocratique de Corée	<i>Sbis</i>	0,0625	2 849	2 849	5 698
République tchèque	<i>VI</i>	3	136 737	136 737	273 474
République-Unie de Tanzanie	<i>Ster</i>	0,03125	1 424	1 424	2 848
Roumanie	<i>VIbis</i>	2	91 158	91 158	182 316
Royaume-Uni	<i>I</i>	25	1 139 475	1 139 475	2 278 950
Rwanda	<i>Ster</i>	0,03125	1 424	1 424	2 848
Sainte-Lucie	<i>Sbis</i>	0,0625	2 849	2 849	5 698
Saint-Kitts-et-Nevis	<i>Sbis</i>	0,0625	2 849	2 849	5 698
Saint-Marin	<i>IX</i>	0,25	11 395	11 395	22 790
Saint-Siège	<i>IX</i>	0,25	11 395	11 395	22 790
Saint-Vincent-et-les-Grenadines	<i>Sbis</i>	0,0625	2 849	2 849	5 698
Samoa	<i>Ster</i>	0,03125	1 424	1 424	2 848
Sao Tomé-et-Principe	<i>Ster</i>	0,03125	1 424	1 424	2 848
Sénégal	<i>Ster</i>	0,03125	1 424	1 424	2 848
Serbie	<i>VIII</i>	0,5	22 789	22 789	45 578
Seychelles	<i>Sbis</i>	0,0625	2 849	2 849	5 698
Sierra Leone	<i>Ster</i>	0,03125	1 424	1 424	2 848
Singapour	<i>IX</i>	0,25	11 395	11 395	22 790
Slovaquie	<i>VI</i>	3	136 737	136 737	273 474
Slovénie	<i>VII</i>	1	45 579	45 579	91 158
Somalie ²	<i>Ster</i>	0,03125	1 424	1 424	2 848
Soudan	<i>Ster</i>	0,03125	1 424	1 424	2 848
Sri Lanka	<i>S</i>	0,125	5 697	5 697	11 394
Suède	<i>III</i>	15	683 685	683 685	1 367 370
Suisse	<i>III</i>	15	683 685	683 685	1 367 370
Suriname	<i>Sbis</i>	0,0625	2 849	2 849	5 698
Swaziland	<i>Sbis</i>	0,0625	2 849	2 849	5 698
Tadjikistan	<i>IX</i>	0,25	11 395	11 395	22 790
Tchad	<i>Ster</i>	0,03125	1 424	1 424	2 848
Thaïlande	<i>IX</i>	0,25	11 395	11 395	22 790
Togo	<i>Ster</i>	0,03125	1 424	1 424	2 848

Projet de programme et budget pour 2014-2015

États membres d'une ou de plusieurs unions financées par des contributions	Classe de contribution	Unités de contribution 2014-2015	Contribution ¹ 2014	Contribution ¹ 2014	Contributions 2014-2015
Tonga	<i>Sbis</i>	0,0625	2 849	2 849	5 698
Trinité-et-Tobago	<i>S</i>	0,125	5 697	5 697	11 394
Tunisie	<i>S</i>	0,125	5 697	5 697	11 394
Turkménistan	<i>IX</i>	0,25	11 395	11 395	22 790
Turquie	<i>Vlbis</i>	2	91 158	91 158	182 316
Ukraine	<i>IX</i>	0,25	11 395	11 395	22 790
Uruguay	<i>S</i>	0,125	5 697	5 697	11 394
Vanuatu	<i>Ster</i>	0,03125	1 424	1 424	2 848
Venezuela (République bolivarienne du)	<i>IX</i>	0,25	11 395	11 395	22 790
Viet Nam	<i>S</i>	0,125	5 697	5 697	11 394
Yémen	<i>Ster</i>	0,03125	1 424	1 424	2 848
Zambie	<i>Ster</i>	0,03125	1 424	1 424	2 848
Zimbabwe	<i>Sbis</i>	0,0625	2 849	2 849	5 698
Total Contributions			17 583 514	17 583 514	35 167 028

¹ La valeur d'une unité demeure inchangée à 45 579 francs suisses pour 2014 et 2015 par rapport à 2012 et 2013.

² États membres de l'OMPI qui ne sont membres d'aucune Union.

APPENDICE B DEFINITION DES RUBRIQUES BUDGETAIRES

RECETTES, PAR PROVENANCE

Contributions : contributions des États membres à l'Organisation selon le système de contribution unique.

Taxes : taxes revenant au Bureau international dans le cadre des systèmes du PCT, de Madrid, de La Haye et de Lisbonne.

Arbitrage : taxes d'arbitrage concernant les litiges relatifs aux noms de domaine, droits d'inscription aux réunions du Centre d'arbitrage et de médiation de l'OMPI

Intérêts : recettes représentant les intérêts sur les dépôts de fonds.

Publications : recettes provenant de la vente des publications et des abonnements aux périodiques publiés par le Secrétariat sur papier, CD-ROM ou tout autre support.

Autres recettes : droits d'inscription à des conférences et cours de formation, recettes provenant des services d'appui fournis en rapport avec des activités extrabudgétaires de l'OMPI financées par le PNUD et par des fonds fiduciaires, ajustements comptables (crédits) relatifs à des années antérieures et ajustements de change (crédits), recettes provenant de la location de locaux appartenant à l'OMPI, et remboursements par l'UPOV à l'OMPI de services d'appui administratif.

OBJETS DE DÉPENSE

DÉPENSES DE PERSONNEL

Postes : rémunération perçue par les fonctionnaires, en particulier les traitements, les indemnités de poste, les allocations familiales, les primes pour connaissances linguistiques, les paiements pour heures supplémentaires, les indemnités de non-résident, les primes d'affectation et les indemnités de représentation.

Agents temporaires : rémunération et indemnités versées aux agents temporaires de la catégorie des administrateurs et des services généraux au bénéfice de contrats à court terme.

Autres dépenses de personnel : montants pour assurance accidents professionnels, caisses de retraite et frais de justice.

Autres dépenses

Stages et bourses de l'OMPI

- **Stages** : rémunération et indemnités versées aux stagiaires.
- **Bourses de l'OMPI** : dépenses liées à une activité de formation qui octroie un don monétaire à des personnes qualifiées pour remplir des objectifs pédagogiques particuliers.

Voyages et bourses pour assister à des cours

- **Missions de fonctionnaires** : frais de voyage et indemnités journalières de subsistance pour tous les fonctionnaires en voyage officiel.

- **Voyages des tiers** : frais de voyage et indemnités journalières de subsistance pour tous les tiers, y compris les frais de voyage de fonctionnaires nationaux, de participants et de conférenciers se rendant à des réunions organisées sous l'égide de l'OMPI.
- **Bourses** : frais de voyage, indemnités journalières de subsistance, droits d'inscription et autres dépenses afférentes à la participation de stagiaires à des cours, séminaires et stages.

Services contractuels

- **Conférences** : rémunération, frais de voyage et indemnités journalières de subsistance des interprètes; location de salles de conférence et de matériel d'interprétation; rafraîchissements et réceptions; et frais afférents à tout autre service directement lié à l'organisation d'une conférence.
- **Publication** : travaux d'impression et de reliure faits à l'extérieur; revues; papier et impression; autres travaux d'impression : tirages à part d'articles parus dans les revues; brochures; traités; recueils; manuels; formulaires de travail et autres travaux d'impression divers; production de CD-ROM, de cassettes vidéos, de bandes magnétiques et autres formes de publication électronique.
- **Services contractuels de personnes** : rémunération versée pour des services contractuels de personnes.
- **Autres services contractuels** : comprend tous les autres services contractuels conclus avec des prestataires de services commerciaux et non commerciaux.

Dépenses de fonctionnement

- **Locaux et entretien** : acquisition, location, amélioration et entretien des locaux à usage de bureaux et location ou entretien de matériel et de mobilier, remboursement d'emprunt pour la nouvelle construction, consultants extérieurs en gestion pour la nouvelle construction.
- **Communication** : frais de communication comme le téléphone, l'Internet, la télécopie et le courrier, les frais de port et de transport de documents.
- **Représentation** : dépenses pour les réceptions officielles.
- **Frais administratifs et bancaires** : frais bancaires; ajustements de change; contribution de l'OMPI à l'Association du personnel.
- **Services communs du système des Nations Unies** : assistance médicale, contributions à des activités administratives communes du système des Nations Unies, activités financées en commun par le système des Nations Unies, tribunal administratif.

Matériel et fournitures

- **Mobilier et matériel** : achat de mobilier et machines de bureau, de matériel informatique (ordinateurs personnels, ordinateurs portables, imprimantes, serveurs, etc.), de matériel utilisé pour les conférences, de matériel de reproduction des documents et de matériel de transport.
- **Fournitures** : papier et fournitures de bureau; fournitures de reproduction interne (offset, microfilms, etc.); livres de bibliothèque et abonnements à des revues et périodiques; uniformes; fournitures de traitement de données; logiciels et licences informatiques.

APPENDICE C COÛTS STANDARD APPLIQUÉS AU CALCUL DES DÉPENSES DE PERSONNEL

La méthode utilisée pour estimer les dépenses de personnel de l'Organisation et les inscrire au budget se fonde sur les coûts standard. Ces derniers restent le moyen le plus couramment utilisé pour calculer les dépenses de personnel dans le système des Nations Unies. Cette méthode sert de base de comparaison avec d'autres organisations du système des Nations Unies, de sorte que les révisions et les mises à jour des coûts puissent être effectuées régulièrement.

L'établissement et la révision des coûts standard sont un processus dynamique qui exigent un réexamen régulier afin d'aligner les coûts prévus dans le budget sur les dépenses. Les coûts standard reposent sur les derniers barèmes disponibles en matière de traitements et de rémunération considérée aux fins de la pension ainsi que sur les dernières données historiques, politiques applicables et prestations applicables disponibles. Les coûts standard appliqués pour le programme et budget de l'OMPI comportent, pour chaque grade, de nombreux éléments d'un coût standard, qui est ensuite utilisé pour effectuer un calcul global des dépenses de personnel. Les éléments de coût compris dans le coût standard et les hypothèses de calcul sont résumées ci-dessous.

Éléments du coût standard et hypothèses de calcul

	Poste <i>(Administrateurs et services généraux)</i>	Poste temporaire <i>(Administrateurs et services généraux)</i>
Traitement	<p>Le traitement est calculé au moyen d'une combinaison de barèmes uniques et dépendants (CFPI) à un échelon médian pour chaque grade. Le montant calculé en dollars des États-Unis d'Amérique est ensuite converti en francs suisses, avec l'application du coefficient d'ajustement de poste, le cas échéant (pour les administrateurs).</p> <p>La part qui correspond à l'Organisation de la rémunération considérée aux fins de la pension (CCPPNU) est ajoutée au montant total.</p>	<p>Le traitement est calculé au moyen d'une combinaison de barèmes uniques et dépendants (CFPI) à un échelon médian pour chaque grade. Le montant calculé en dollars des États-Unis d'Amérique est ensuite converti en francs suisses, avec l'application du coefficient d'ajustement de poste, le cas échéant (pour les administrateurs).</p> <p>La part qui correspond à l'Organisation de la rémunération considérée aux fins de la pension (CCPPNU) est ajoutée au montant total.</p>
Dépenses communes de personnel	<p>Les dépenses communes de personnel comprennent toutes les prestations et tous les avantages autres que le traitement, qui sont fournis conformément au Statut et au Règlement du personnel (allocation familiale, congé dans les foyers, indemnité pour frais d'étude, etc.). Un coefficient est appliqué au traitement pour en tenir compte, sur la base d'un schéma historique des dépenses et des projections faites.</p>	<p>Les dépenses communes de personnel comprennent toutes les prestations et tous les avantages autres que le traitement, qui sont fournis conformément au Statut et au Règlement du personnel (allocation familiale, congé dans les foyers, indemnité pour frais d'étude, etc.). Un coefficient est appliqué au traitement pour en tenir compte, sur la base d'un schéma historique des dépenses et des projections faites.</p>
Ajustement	<p>Le coût standard est ajusté à la baisse pour tenir compte du taux de vacance prévu. L'ajustement appliqué pour 2014-2015 est de 6% sur le taux de vacance.</p> <p>Un ajustement à la baisse additionnel de 1% est effectué pour tenir compte des personnes employées à temps partiel.</p>	<p>Le coût standard est ajusté à la baisse pour tenir compte du taux de vacance prévu. L'ajustement appliqué pour 2014-2015 est de 1% sur le taux de vacance.</p> <p>Un ajustement à la baisse additionnel de 1% est effectué pour tenir compte des personnes employées à temps partiel.</p>
Provision pour cessation de service et autres dépenses connexes	<p>Une provision de 6% est appliquée au coût moyen pour financer les dépenses liées à la cessation de service et diverses prestations après service.</p>	<p>Une provision de 6% est appliquée au coût moyen pour financer les dépenses liées à la cessation de service et diverses prestations après service.</p>

APPENDICE D FORMULES DE FLEXIBILITE

GÉNÉRALITÉS

Les formules de flexibilité constituent un mécanisme qui permet d'ajuster le niveau des ressources financières allouées aux systèmes mondiaux de protection (PCT, système de Madrid et système de La Haye) en fonction de variations non budgétées du nombre total de demandes d'enregistrement. Les formules de flexibilité pour les systèmes du PCT, de Madrid et de La Haye ont été révisées et approuvées par leurs assemblées respectives, tenues entre le 24 septembre et le 3 octobre 2007.

SYSTÈME DU PCT

La formule de flexibilité révisée pour le système du PCT est décrite dans le document PCT/A/36/5 et a été approuvée par l'Assemblée de l'Union du PCT, comme il ressort du document PCT/A/36/13. Comme indiqué dans ces documents, la formule de flexibilité du PCT a été révisée compte tenu d'une variation budgétaire de 341 870 francs suisses pour 1000 demandes internationales selon le PCT non budgétées. La formule révisée ne lie plus, comme dans le passé, les variations du nombre de demandes aux variations du nombre de postes. Il est plutôt proposé de faire varier le montant total des ressources allouées aux programmes directement concernés, ce qui permet d'utiliser ces ressources tant pour des dépenses de personnel (par exemple, attribution de postes, recrutement d'agents temporaires ou contrats de louage de services) que pour d'autres dépenses non liées au personnel (par exemple, contrats de sous-traitance). Les ressources résultant des ajustements sont allouées à l'administration du système du PCT et aux services d'appui selon un ratio de 87,5% et 12,5% respectivement.

SYSTÈME DE MADRID

La formule de flexibilité révisée pour le système de Madrid est décrite dans le document MM/A/38/5 et a été approuvée par l'Assemblée de l'Union de Madrid, comme il ressort du document MM/A/38/6. La nouvelle formule permet de procéder à l'ajustement du budget de l'Union de Madrid pour un montant de 197 060 francs suisses pour chaque variation de 500 enregistrements ou renouvellements inscrits par rapport aux prévisions initiales approuvées. La formule ne lie plus l'ajustement uniquement au nombre de membres du personnel, mais permet plutôt d'opérer des ajustements dans les ressources financières globales allouées aux programmes directement concernés par le traitement des demandes. Ces ressources peuvent être utilisées soit pour des dépenses de personnel (postes, agents temporaires, etc.) soit pour des dépenses non liées au personnel (par exemple, contrats de sous-traitance). Les ressources résultant des ajustements sont allouées à l'administration du Service d'enregistrement international des marques et aux services d'appui selon un ratio de 87,5% et 12,5% respectivement.

SYSTÈME DE LA HAYE

La formule de flexibilité révisée pour le système de La Haye est décrite dans le document H/A/24/3 et a été approuvée par l'Assemblée de l'Union de La Haye, comme il ressort du document H/A/24/4. La nouvelle formule permet de procéder à l'ajustement du budget de l'Union de La Haye pour un montant de 99 024 francs suisses pour chaque variation de 300 enregistrements ou renouvellements inscrits par le Service d'enregistrement de l'Union de La Haye par rapport aux prévisions initiales approuvées. Les ressources peuvent être utilisées soit pour des dépenses de personnel soit pour des dépenses non liées au personnel, et elles sont allouées à l'administration du Service d'enregistrement de l'Union de La Haye et aux services d'appui selon un ratio de 87,5% et 12,5% respectivement.

APPENDICE E SIGLES UTILISES DANS LE PRESENT DOCUMENT

ACE	Comité consultatif sur l'application des droits
AGICOA	Association de gestion internationale collective des œuvres audiovisuelles
AIPMS	Système automatisé arabe de gestion de la propriété intellectuelle
ANASE	Association des nations de l'Asie du Sud-Est
aRD<i>i</i>	Accès à la recherche pour le développement et l'innovation
ASPI	Accès au programme d'information spécialisée en matière de brevets
CCNUCC	Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques
ccTLDs	domaines de premier niveau qui sont des codes de pays
CDIP	Comité du développement et de la propriété intellectuelle
CEE	Commission économique eurasiennne
CEI	Communauté des États indépendants
CFPI	Commission de la fonction publique internationale
CIB	classification internationale des brevets
CLEA	Collection de lois accessible en ligne
CNUCED	Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement
CCS	Conseils des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies
DGRH	Département de la gestion des ressources humaines
DAES	Département des affaires économiques et sociales de l'ONU
DAS	Service d'accès numérique aux documents de priorité
ECLA	classification européenne
EGEDA	Entidad de Gestión de Derechos de los Productores Audiovisuales
ERP	planification des ressources de l'Organisation
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
gTLD	domaine générique de premier niveau
GNIPA	Réseau mondial d'académies de la propriété intellectuelle
IIA	Institut des auditeurs internes
ICANN	Internet Corporation for Assigned Names and Numbers
ICSEI	Coopération internationale pour la recherche et l'examen des inventions
IGC	Comité intergouvernemental de la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et au folklore
IPACIS	Assemblée interparlementaire des États membres de la CEI
IPoA	Programme d'action d'Istanbul
IPSAS	Normes comptables internationales pour le secteur public
MGS	Gestionnaire de produits et services de Madrid
OAPI	Organisation africaine de la propriété intellectuelle
OCIS	Organe consultatif indépendant de surveillance de l'OMPI
OEB	Office européen des brevets
OHMI	Office de l'harmonisation dans le marché intérieur
OMC	Organisation mondiale du commerce
OMD	Organisation mondiale des douanes
OMS	Organisation mondiale de la santé
ONG	organisation non gouvernementale
ONUDI	Organisation des Nations Unies pour le développement industriel
OPD	One Portal Dossier system
PCT	Traité de coopération en matière de brevets
PLT	Traité sur le droit des brevets
PMA	pays les moins avancés

PME	petites et moyennes entreprises
PMSDS	Système de gestion des performances et de perfectionnement du personnel
PNUE	Programme des Nations Unies pour l'environnement
PRS	programme de réorientation stratégique
PSMT	Plan stratégique à moyen terme
R-D	recherche-développement
SCCR	Comité permanent du droit d'auteur et des droits connexes
SCP	Comité permanent du droit des brevets
SCT	Comité permanent du droit des marques, des dessins et modèles industriels et des indications géographiques
SGED	système de gestion électronique des documents
TIC	technologies de l'information et des communications
TIGAR	Trusted Intermediary Global Accessible Resources
UDRP	principes directeurs concernant le règlement uniforme des litiges relatifs aux noms de domaine
UE	Union européenne
UIT	Union internationale des télécommunications
UNESCO	Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture
UN-H-MOSS	Normes minimales de sécurité opérationnelle recommandées par le siège des Nations Unies
UNICC	Centre international de calcul des Nations Unies
UNSAS	Normes comptables du système des Nations Unies
UPOV	Union internationale pour la protection des obtentions végétales
USPTO	Office des brevets et des marques des États-Unis d'Amérique
WCT	Traité de l'OMPI sur le droit d'auteur
WPPT	Traité de l'OMPI sur les interprétations et exécutions et les phonogrammes

[Fin du document]